VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à l'arrêté du 27 FEV. 2020
LE PREFET,
Pour le Préfet
le Secrétaire Général.
Jérôme DECOURS

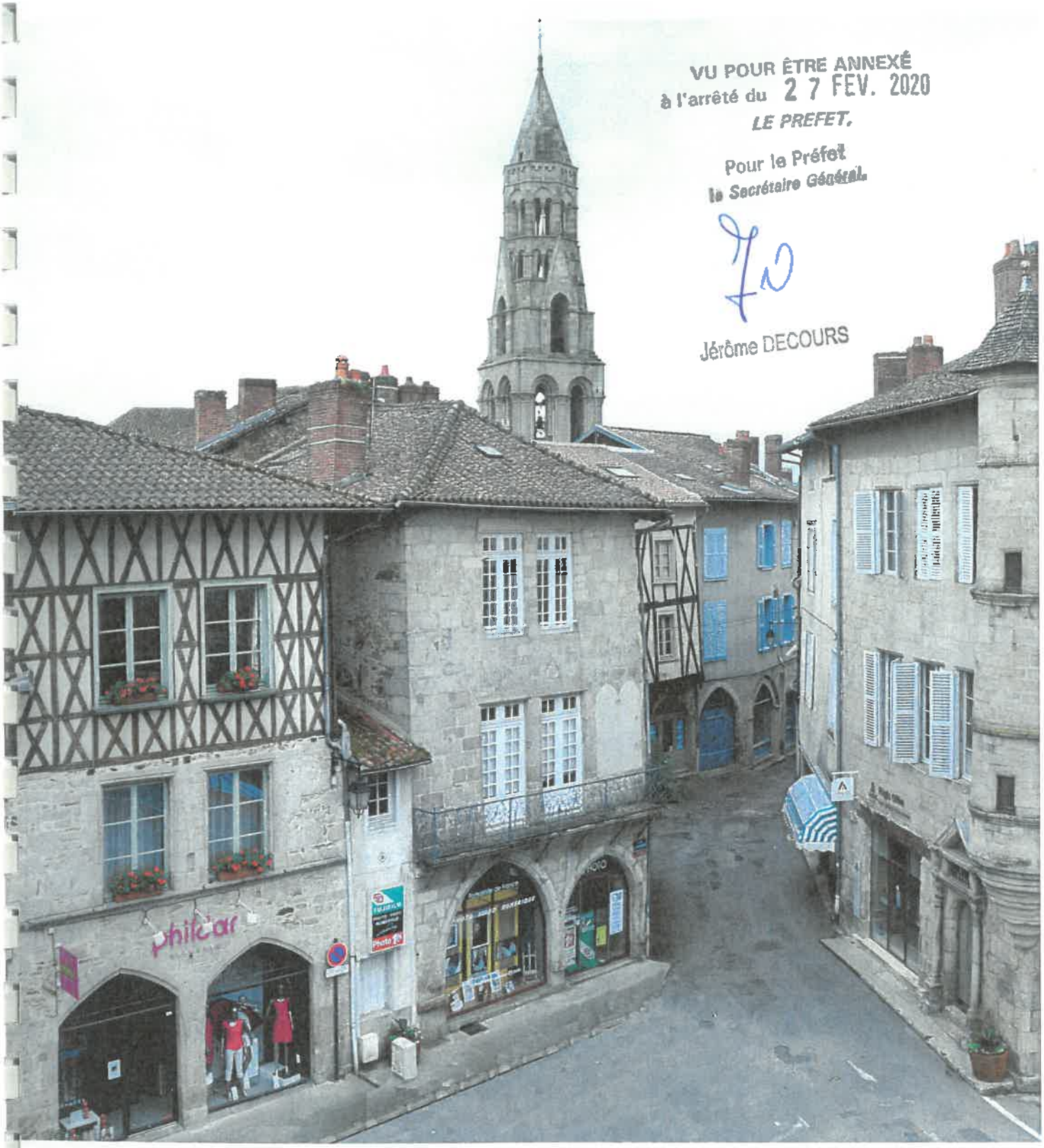

SAINT LEONARD DE NOBLAT – HAUTE VIENNE

S.P.R. PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Pièce 1.1/6 Cahier 1 chapitres 1 à 3

Diagnostics /annexe au Rapport de présentation

DOSSIER APPROUVÉ

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT 87400
D.R.A.C. NOUVELLE AQUITAINE COMMUNE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

Atelier Lavigne, Architecte du Patrimoine, Architectes Associés – 64000 Pau

Société Hadès, Archéologie – 31000 Toulouse

Remerciements :

Cette étude préalable à l'établissement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a nécessité la consultation de nombreux documents et publications, tels que les plans historiques et les études thématiques, ainsi qu'un travail patient de terrain.

Ceci a été possible concrètement grâce au soutien de la Commune de Saint-Léonard, mais aussi en très grande partie aux contributions éclairées d'institutions et de personnes engagées depuis de nombreuses années en faveur du patrimoine de Saint Léonard-de-Noblat.

En premier lieu nous tenons à remercier l'Association Connaissance et Sauvegarde Saint-Léonard qui, en la personne de Madame Martine Tandeau de Marsac, a généreusement fait part d'informations, conseils, documents et fruits de nombreuses recherches. Madame Annick Bru a participé et animé l'équipe réalisant le relevé des façades et la maquette du centre ancien de Saint-Léonard : grâce à ce remarquable travail la connaissance du bâti ancien a été grandement facilitée, en même temps que la rencontre des personnes aimant leur cadre bâti original.

Madame Colette Chabrely - Inventaire Régional - Monsieur Guillaume Martin - Pays d'Art et d'Histoire – l'association Maisons Paysannes de France, les habitants de Saint-Léonard, ont beaucoup contribué à tel ou tel moment de l'étude, tout autant qu'au partage des connaissances. Les « jeudis de Saint-Léonard » ont plusieurs fois été le cadre de ce partage.

Nos remerciements vont aussi aux nombreuses personnes qui ont apporté des informations, ouvert leurs maisons, ont montré ou prêté des documents. C'est le cas de Monsieur Fanton, membre de l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, qui a mis à notre disposition une remarquable collection de cartes postales ancienne, de Monsieur Fradet qui nous a aimablement autorisés à utiliser ses photos aériennes.

Pièce 1.1 Annexe au Rapport de présentation—DIAGNOSTICS

SOMMAIRE

Introduction P. 3

CAHIER 1 chapitres 1 à 3

1 – Diagnostic, analyse urbaine **P. 5**

1.1 Eléments de méthode, sources, données P. 7
1.1.1 Eléments de méthode, sources, données P. 9

1.2 Caractéristiques générales P. 11
1.2.1 Caractéristiques : situation, géographie P. 13
1.2.2 Territoire et topographie du site bâti P. 15
1.2.3 Territoire, implantations bâties P. 17
1.2.4 Structure paysagère : la ville perçue. P. 19

1.3 Economie, population P. 21
1.3.1 Economie et activités, évolution et problématiques P. 23
1.3.2 Les activités artisanales et industrielles dans le SPR P. 27
1.3.3 Les commerces et services, évolution et problématiques P. 29
1.3.4 Le tourisme, accueil et culture P. 31
1.3.5 La démographie et l'emploi, évolution et problématiques P. 33
1.3.6 La population active, emploi, niveau de vie P. 35

1.4 Fonctionnement urbain P. 37
1.4.1 L'habitat, caractéristiques, état actuel et problématiques P. 39
1.4.2 L'habitat, actions d'amélioration P. 41
1.4.3 Les équipements publics dans la Commune et dans le SPR P. 43
1.4.4 Les déplacements urbains, l'automobile dans le SPR P. 45
1.4.5 L'espace public, entrées et la traversée de la ville P. 47
1.4.6 L'espace public, stationnement des véhicules P. 49
1.4.7 L'espace public, accessibilité, secours, signalisation, éclairage. P. 51
1.4.8 L'espace public, équipement, mobilier urbain jardins et plantations P. 53
1.4.9 La gestion de la collecte des déchets P. 55

1.5 Les outils de gestion, les protections du patrimoine P. 57
1.5.1 Le schéma de cohérence territoriale P. 59
1.5.2 Le plan local d'urbanisme P. 61
1.5.3 Les Monuments historiques dans le PSMV P. 63
1.5.4 Le site inscrit dans le PSMV P. 65
1.5.5 La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain P. 67
1.5.6 L'archéologie à Saint-Léonard et dans le SPR P. 69
1.5.7 Patrimoine architectural recensé par l'Inventaire général P. 71

1.6 Les études et projets réalisés P. 73
1.6.1 Requalification et mise en valeur des espaces publics du centre ancien P. 75
1.6.2 Réaménagement des traversées du bourg par la RD941 et 13 P. 77
1.6.3 Requalification et mise en valeur du Champ de Mars P. 79
1.6.4 Diagnostic accessibilité des ERP du SPR P. 81
1.6.5 Restauration de la Collégiale P. 83
1.6.6 Les autres études à l'échelle de Saint-Léonard-de-Noblat P. 85

2. Histoire de Saint-Léonard, synthèse historique **P.87**

2.1. Introduction P.93
2.1.1 Présentation de l'intervention P.93
2.1.2 Problématique et méthode de travail P.93
2.1.3 Les sources P.94
1.3.1 Les sources écrites P.94
1.3.2 Les sources imprimées P.95
1.3.3 La bibliographie P.95
1.3.4 Les sources iconographiques P.97
1.3.5 Limites de la démarche P.98

2.2. Observations générales sur les quatre composantes du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat : une première lecture morphologique de la ville P.99
2.2.1 Brève historiographie du sujet P.99
2.2.2 Étude du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat P.100
2.2.2.1 Le système parcellaire P.100
2.2.2.2 Le système viaire P.103
2.2.2.3 Le système bâti P.105
2.2.2.4 Les espaces libres P.107
2.2.3 Synthèse/notes complémentaires P.107

2.3. Morphogenèse de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat du Moyen Âge à nos jours : essai de restitution P.112
2.3.1. Phase 1 Les hypothèses sur l'origine de la ville (période antique-XIe siècle) P.112
2.3.1.1 Un carrefour routier (période antique) P.112
2.3.1.2 La question des églises antérieures à l'an mil P.113
2.3.1.3 L'église Saint-Martin P.117
2.3.1.4 Le château de Noblat P.117
2.3.1.5 Les données issues des fouilles archéologiques P.118
2.3.2 Phase 2 Le bourg de Saint-Léonard-de-Noblat de la fin du XIe siècle au milieu du XVe siècle : essai de restitution de la morphogenèse de la ville et des rythmes de construction P.118
2.3.2.1 Phase 2a La collégiale et l'enclos canonial P.119
2.3.2.2 Phase 2b Le bourg de « Noblat » dans la seconde moitié du XIe siècle P.120
2.3.2.3 Bref aperçu de la répartition des pouvoirs à Saint-Léonard au XIe siècle P.122
2.3.2.4 Phase 2c La construction d'une enceinte de réunion au XIIe siècle ? P.123
2.3.3 Phase 3 Saint-Léonard de la fin du XIIe siècle à la guerre de Cent Ans P.129
2.3.3.1 Le partage des pouvoirs à Saint-Léonard entre 1150 et 1350 : bref tour d'horizon P.129
2.3.3.2 Peuplement et société à Saint-Léonard-de-Noblat entre 1150 et 1350 P.132
2.3.3.3 Eléments de topographie monumentale : état des lieux P.139
2.3.3.4 Les données relatives aux bâtiments : état des lieux P. 147
2.3.4 Phase 4 Saint-Léonard entre 1350 et 1450 P.151
2.3.4.1 Aperçu du contexte historique entre les années 13350 et les années 1450 P.151
2.3.4.2 Eléments de topographie urbaine P.153
2.3.4.3 Aperçu des activités professionnelles P.157
2.3.4.4 La maison de Saint-Léonard à la fin du XIVe siècle P.159
2.3.5 Phase 5 Saint-Léonard-de-Noblat entre les années 1450 et le début des guerres de Religion P.161
2.3.5.1 Aperçu du marché foncier P.161
2.3.5.2 L'enceinte de la ville entre 1450 et le début des guerres de Religion P.163
2.3.5.3 Aperçu des activités professionnelles P.164
2.3.5.4 Les maisons de Saint-Léonard P.165
2.3.6 Phase 6 La ville de Saint-Léonard entre les années 1570 et les années 1650 P.166
2.3.7 Phase 7 Evolution de la ville entre la fin du XVIIe siècle et la Révolution P.167
2.3.7.1 Les aménagements urbains P.167
2.3.7.2 Les activités professionnelles P.173
2.3.7.3 Les marchés privés P.174
2.3.8 Phase 8 Saint-Léonard-de-Noblat de la Révolution à la fin du XIXe siècle P.182
2.3.8.1 Les travaux d'urbanisme P.182
2.3.8.2 Economie et société P.186
2.3.8.3 Les marchés privés entre les années 1790 et les années 1850 P.188
2.3.9 Phase 9 La ville de la fin du XIXe siècle à nos jours P.191

2.4. Conclusion et perspectives P.194

3- Etude archéologique **P. 197**

3. 1 Le contexte de l'étude P. 199
3. 1.1 Problématique P. 201
3. 1.2 Méthode de travail
3.1.3.1 Les études du bâti
3.1.2.2 Notes sur le travail de dessin
3.1.3 Historiographie du sujet P. 205

3.2 Cadre et mode d'implantation de la maison à Saint-Léonard-de-Noblat P. 207
3.2.1 Les régimes de voisinage P. 209
3.2.2 Les types d'habitation : principe de l'évolution des masses bâties à Saint–Léonard-de- Noblat P. 217
3.2.3 Bilan des connaissances sur les niveaux enterrés et semi enterrés de la ville P. 225
3.3.2.1 Dénombrement et description
3.2.3.2 Structures et formes
3.2.4 La distribution P. 253
3.2.4.1 Les escaliers droits
3.2.4.2 Les escaliers tournants

3.3 Approche archéologique du patrimoine bâti de Saint Léonard P. 263
3.3.1 L'apport des textes dans le domaine de la construction P. 264
3.3.2 Matériaux et techniques de construction P. 267
3.3.2.1 Les parements maçonnés
3.3.2.1.1 Les maçonneries médiévales et tardo-médiévales
3.3.2.1.2 Les maçonneries de l'Epoque moderne (XVI° siècle- XVIII° siècle)
3.3.2.1.3 Les maçonneries de l'Epoque contemporaine (XIX° siècle-XX° siècle)
3.3.2.2 Les colonnes en pierre
3.3.2.3 Le bois
3.3.2.3.1 Les façades en pan de bois
3.3.2.3.2 Les « refends » en bois
3.3.2.3.3 Les charpentes
3.3.2.3.4 Les plafonds
3.3.2.4.1 Les aménagements domestiques

3.4 Essai de chronologie à partir du répertoire formel des ouvertures, des moulures et des aménagements domestiques P. 305
3.4.1 Les dates portées P. 307
3.4.2 Les aménagements médiévaux P. 311
3.4.2.1 Les portes et les ouvertures spécialisées médiévales et tardo-médiévales : essai de dénombrement
3.4.2.1.1 Les portes piétonnes
3.4.2.1.2 Les ouvertures spécialisées
3.4.2.1.3 Un cas particulier : les deux portails des parcelles 486 et 487
3.4.2.2 Les fenêtres
3.4.2.2.1 Les programmes
3.4.2.2.2 Le décor
3.4.2.3 Les cordons
3.4.2.4 Les modillons
3.4.2.5 Les corbeaux
3.4.2.6 Les culots
3.4.2.6 Les chapiteaux souterrains
3.4.3 Les aménagements des années 1450-1550 P. 373
3.4.3.1 Les portes piétonnes
3.4.3.2 Les baies
3.4.3.2.1 De nouvelles modénatures : un répertoire des formes…
3.4.3.2.2 Les croisées
3.4.3.2.3 Les baies barlongues
3.4.3.2.4 Remarques générales sur les systèmes de fermeture et les embrasures
3.4.3.3 Du cordon régnant à l'appui de fenêtre
3.4.4 Les aménagements du début de l'époque moderne (seconde moitié du XVI° siècle – XVII° siècle) P. 399
3.4.5 Les aménagements du XVIII° siècle P. 411
3.4.6 Les aménagements du XIX° siècle P. 419

3. 5 Les enjeux archéologiques du patrimoine bâti de Saint-Léonard de Noblat : pistes de réflexion P. 421

CAHIER 2 chapitres 4 à 8

4- Etude de la structure urbaine, des espaces publics, des immeubles bâtis et non bâtis, éléments régulateurs **P. 463**

4.1 Sources, état des connaissances - éléments de méthode P. 465
4.1.1 Etudes du bâti et sources diverses P. 467
4.1.2 Eléments de méthode P. 471

4.2 Formes et structures urbaines, tracés, espaces publics, patrimoine paysager urbain P. 473
4.2.1 L'armature urbaine à l'échelle du site P. 475
4.2.2 Logique, hiérarchie et articulation des espaces urbains à l'échelle de la ville P.477
4.2.3 Thématiques, caractères et motifs du paysage urbain P. 479
4.2.4 Evolution, permanences et perceptions, ruptures P. 481
4.2.5 Enceinte, portes et seuils P. 483
4.2.6 Permanences et perception de l'enceinte dans le paysage P. 485
4.2.7 Les places de la République et de Noblat P. 487
4.2.8 Les places Wilson, Gay Lussac, de la collégiale, Denis Dussoubs P. 489
4.2.9 La place de la Libération, Champmain P. 491
4.2.10 La place du Champ de Mars, le foirail P. 493
4.2.11 Les rues, séquences du paysage urbain : rue Jean Jaurès P. 495
4.2.12 Les rues, séquences du paysage urbain : rue Victor Hugo P. 497
4.2.13 Les rues, séquences du paysage urbain : rue de la Fraternité P. 499
4.2.14 Les vues vers les hôtels particuliers P. 501
4.2.15 Les vues de la collégiale, structurantes du paysage urbain P. 503
4.2.16 Les vues de la ville vers la campagne P. 505
4.2.17 Sols urbaine, aménagements et mobiliers P. 507
4.2.18 Plantation et végétaux de l'espace public P. 509
4.2.19 Synthèse : problématiques, intérêts et enjeux, conséquences sur le PSMV P. 511

4.3 Formes et structures urbaines, tracés, îlots et parcellaires, patrimoine urbain P. 513
4.3.1 Tracé urbain, parcellaire et implantation du bâti : définition des îlots P. 515
4.3.2 Les types d'îlots : îlots massés P. 517
4.3.3 Les types d'îlots : îlots linéaires P. 519
4.3.4 Les types d'îlots complexes P. 521
4.3.5 Les types d'îlots particuliers : îlots sud P. 523
4.3.6 Les types d'îlots particuliers : immeuble/îlot P. 525
4.3.7 Les particularités P. 527
4.3.8 Armature du tissu, caves et parcellaire P. 529
4.3.9 Les entremis et les passages P. 531
4.3.10 Le rythme urbain, front bâti, ensemble de cohérence P. 533
4.3.11 L'implantation du bâti P. 535
4.3.12 Les gabarits P. 537
4.3.13 Espaces libres et jardins p. 539
4.3.14 Patrimoine paysager P. 541
4.3.15 Synthèse : problématiques et enjeux de projet urbain pour le PSMV P. 541 P. 543

4.4 Le Patrimoine bâti, logiques constructives, architecture des façades, éléments régulateurs p. 547
4.4.1 Principes constructifs généraux : le plan et la distribution p. 549
4.4.2 Principes constructifs généraux : composition en coupe P. 551
4.4.3 Processus et dynamique d'évolution simple P. 553
4.4.4 Processus et dynamique d'évolution complexe P. 555
4.4.5 La question des refends et des portiques– datation P. 557
4.4.6 Types et variétés d'immeuble : courants et en angle d'îlot P. 559
4.4.7 Types et variétés d'immeuble : complexes et isolés P. 561
4.4.8 La typologie : les hôtels particuliers P. 563
4.4.9 Les types, permanences et variations P. 565
4.4.10 Les immeubles référents purs P. 567
4.4.11 Les immeubles « palimpsestes » P. 569
4.4.12 La cohérence de l'écriture architecturale /écriture du détail P. 571
4.4.13 Les éléments régulateurs : l'ordonnance de la façade P. 573
4.4.14 La permanence de motifs et leur évolution

4.5 La construction et l'art de bâtir, aspect extérieur des constructions, éléments régulateurs P. 575
4.5.1 Immeubles bâtis : les maçonneries en élévation P. 577
4.5.2 Les ouvrages structurants de l'architecture P. 579
4.5.3 Témoins de décors sculptés P. 581
4.5.4 Les pans de bois et l'architecture P. 583
4.5.5 Les murs en pan de bois P. 585
4.5.6 L'aspect des murs en pan de bois P. 587
4.5.7 Les bardages en bois P. 589
4.5.8 Les enduits, les badigeons et évolution P. 591
4.5.9 Les décors peints en façade P. 593
4.5.10 Les portes et portails, types et évolution P. 595
4.5.11 La serrurerie des portes et portails P. 597
4.5.12 Les fenêtres et les baies, types et évolution, leurs équipements P. 599
4.5.13 Les équipements et menuiseries de fenêtres jusqu'au XVII° siècle P. 601
4.5.14 Les équipements et menuiseries de fenêtres jusqu'au début du XX° siècle P. 603
4.5.15 Les contrevents et leur serrurerie P. 605
4.5.16 Ferronneries P. 507
4.5.17 La couleur des murs et des menuiseries, les enduits, le chaulage, P. 609
4.5.18 L'aspect général des toitures P. 611
4.5.19 La couverture en tuile P. 613
4.5.20 Couverture ardoise, autres matériaux P. 615
4.5.21 Les débords de couverture, recueil de l'eau pluviale P. 617
4.5.22 Les ouvrages en toiture P. 619
4.5.23 Les devantures et leur évolution P. 621
4.5.24 Les enseignes, les supports d'enseigne P. 623
4.5.25 Les murs des immeubles non bâtis P. 625
4.5.26 Synthèse, orientations et problématiques du PSMV P. 627

4.6 Architecture intérieure P. 629
4.6.1 Les caves construites et creusées, leurs ouvrages, évolution P. 631
4.6.2 Témoins intérieurs des constructions anciennes P. 633
4.6.3 Evolution des maisons, circulation verticale, typologie d'escalier P. 635
4.6.4 Escalier en vis en pierre P. 636
4.6.5 Escalier en vis en bois P. 637
4.6.6 Escalier rampe sur rampe à jour central P. 638
4.6.7 Evolution du dessin des balustrades et rambardes P. 639
4.6.8 Combles et charpente P. 641
4.6.9 Témoins de bois anciens P. 643
4.6.10 L'architecture intérieure, intérieures, les ouvrages et décors, la cohérence des éléments P. 645
4.6.11 Les sols de rdc, calade et gazette, dallage P. 646
4.6.12 Les planchers P. 647
4.6.13 Les cloisons et lambris de doublage, P. 648
4.6.14 Les menuiseries P. 649
4.6.15 Les serrureries P. 650
4.6.16 Les plafonds ornés P. 651
4.6.17 Les cheminées P. 652
4.6.18 Les décors P. 653
4.6.19 La cohérence des détails entre eux P. 655

5 – Fichier immeuble, glossaire, outils informatiques **P. 657**

5.1 Organisation du fichier immeuble, bilan des visites P. 659
5.1.1 Organisation du fichier, fiche façade, reportage photographique P. 661
5.1.2 La numérotation et la documentation par îlot P. 663
5.1.3 L'organisation des visites et le bilan P. 665

5.2 les outils mis en place : le glossaire illustré, les outils informatiques P. 667
5.2.1 Le glossaire illustré P. 669
5.2.2 Les outils informatiques : SIG et base de données P. 671

6 – La concertation et l'action culturelle **P. 687**

6.1 Actions de communication et de concertation : bilan P. 689
6.1.1 Actions de communication et de concertation P. 691
6.1.2 Les jeudis de Saint-Léonard P. 693
6.2 Actions de concertation auprès d'artisans P. 697
6.2.1 L'action de concertation avec les artisans P. 691

7. le projet urbain **P. 701**

7.1 Les orientations générales du projet urbain P. 703
7.1.1 Orientations du projet urbain, du P.S.M.V.et document cadre P. 705
7.1.2 Commerce, artisanat, tourisme, habitat P.707
7.1.3 Espaces publics P. 709
7.1.4 Evolution et mise en valeur du tissu urbain et paysager P. 711

7.2 Le plan et les orientations d'aménagement P. 713
7.2.1 Le plan d'ensemble P. 715
7.2.2 Détails par secteurs (de type OAP)
7.2.2.1 Secteur de projet 1 : le tour de ville P. 717
7.2.2.2 Secteur de projet 2 : Place de la Libération P. 719
7.2.2.3 Secteur de projet 3 : Place du Champ de Mars P. 721
7.2.2.4 Secteur de projet 4 : Office de tourisme P. 723
7.2.2.5 Secteur de projet 5 : Place de la poste P. 725
7.2.2.6 Secteur de projet 6 : Entrée de ville Limoges P. 727
7.2.2.7 Secteur de projet 7 : Entrée de ville Clermont P. 729
7.2.2.8 Secteur de projet 8 : Place de la République, place Noblat P. 731
7.2.2.9 Secteur de projet 9 : Place Gay Lussac P. 733
7.2.2.10 Secteur de projet 10 : Place Denis Dussoubs P. 735
7.2.2.11 Secteur de projet 11 : Place des Coopérateurs P. 737
7.2.2.12 Secteur de projet 12 : Ilot de la Liberté P. 739
7.2.2.13 Secteur de projet 13 : Ilot de l'hôpital P. 741

8. La prise en compte du développement durable **P.743**

8.1 Etat initial de l'environnement (document commun du PLU) P.745

8.2 Etude du bâti ancien P.747
8.2.1 L'étude thermique suivant la typologie architecturale P.751
8.2.2 L'étude des particularités du tissu urbain P.753
8.2.2.1 Les caractéristiques des îlots P.753
8.2.2.2 Les caractéristiques des maisons P.755
8.2.2.3 Les caractéristiques des matériaux P.757
8.2.3 Dispositions générales du développement durable P.759

8.3 Synthèse et conclusions P.763
8.3.1 Les qualités intrinsèques du bâti et du tissu P.764
8.3.2 Les objectifs et enjeux pour le projet P.765

Pièce 1.2 Annexe au Rapport de présentation

Fichier points de vue
Fichier espaces publics
Rapport d'analyses par dendrochronologie dans le bourg de Saint-Léonard-de-Noblat
Audit énergétique du bâti ancien de Saint-Léonard-de-Noblat

RAPPORT D'ACTIVITE 1ère PHASE (rendu avril 2014)

Etude historique et archéologique, étude du bâti et des espaces, diagnostics et projet urbain

Carte de délimitation du périmètre du P.S.M.V. de Saint-Léonard-de-Noblat. Source : Atelier LAVIGNE.

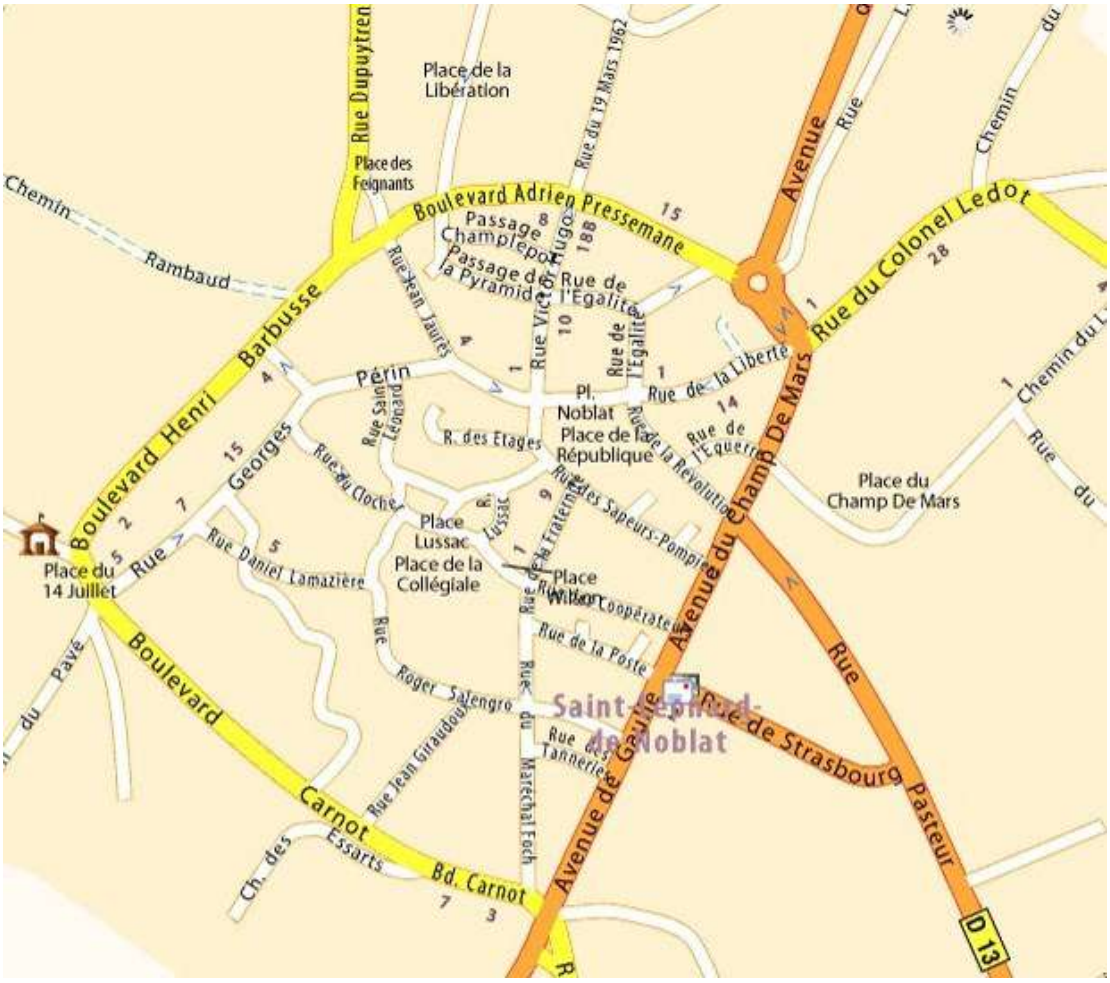

Plan de Saint-Léonard-de-Noblat. Source : Michelin.

Le périmètre du P.S.M.V. a été validé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2008 et est donc aujourd'hui en vigueur. Il couvre 22.54 hectares (590 parcelles) et concerne environ 1500 habitants.

L'étude préliminaire de délimitation a été établie en 2007 (V. THIOLLET-MONSENEGO architecte-urbaniste).

Cette délimitation inclut :

- La totalité du bourg de Saint-Léonard (**A**), compris dans le tracé de son enceinte ancienne, autour de la collégiale (Monument Historique Classé et Patrimoine Mondial au titre des chemins de Saint Jacques) (**B**);
- Les espaces du tour de ville suivant le tracé de l'enceinte;
- Trois places »hors les murs » : place de la Libération (anciennement Champmain) (**C**), place du Champ de Mars (ancien champ de foire) (**D**), place du 14 Juillet (ancienne esplanade devant le couvent des Récollets disparu);
- Deux faubourgs anciens : Banchereau (actuelle rue Ledot) (**F**) et Bouzou (actuelles rues Pasteur et Poste) (**G**).

La première phase d'étude du P.S.M.V. s'est déroulée de mars 2012 à mars 2014 et comprend :

- Le diagnostic et l'analyse urbaine, prolongeant les analyses initiales (grande valeur du patrimoine urbain et architectural, problématiques des logements anciens et de la forte vacance, du commerce de proximité en perte de vitesse, de l'omniprésence du stationnement et non mise en valeur des espaces publics);
- L'étude historique et de morphogénèse urbaine;
- L'étude archéologique du bâti, y compris une approche par dendrochronologie;
- L'étude des immeubles bâtis et non bâtis, des espaces publics, du point de vue de la Sauvegarde et de la Mise en Valeur (mise en évidence des intérêts patrimoniaux);
- L'établissement du fichier immeuble et les outils informatiques de saisie et de gestion future;
- Les orientations du projet urbain, tant d'un point de vue de l'ensemble, de son adéquation aux documents cadre d'urbanisme (PADD) que du détail (secteurs de projet);
- Les actions d'information et de concertation.

Du point de vue de la méthode, chaque chapitre fait état des sources et des observations pour mettre en évidence les motifs, des « éléments régulateurs », des enjeux. En conclusion sont proposées des dispositions à prendre pour l'établissement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Avril 2014 : ce document constitue un rapport intermédiaire de diagnostic, qui sera complété par :

- L'étude du bâti ancien de Saint-Léonard-de-Noblat au regard du développement durable (s'appuyant sur l'état initial de l'environnement qui sera établi dans le cadre de la révision du PLU);
- Les ajustements, évolutions et compléments du projet urbain;
- La mise en forme du P.S.M.V. et de sa nomenclature;
- Les justificatifs du règlement,

de façon à établir le Rapport de Présentation proprement dit du P.S.M.V.

CHAPITRE 1
DIAGNOSTIC ANALYSE URBAINE

CHAPITRE 1.1

Eléments de méthode, sources, données

Données, études et diagnostics			
Diagnostic habitat Monts et Barrages	2004	Etude de diagnostic préalable à la mise en place d'actions en faveur de l'habitat.	Société d'équipement du Limousin (SELI)
Contrat de pôle structurant	2008	Définition d'objectifs de structuration, de mise en valeur et de développement de Saint Léonard - diagnostic et objectifs chiffrés - mai 2008	CIRCOM
Diagnostic prospectif du SRADDT	2008	Recueil de données, diagnostic et propositions générales d'orientation et de développement durable	DRADDT
Diagnostic habitat	2008	Document complémentaire à l'étude de délimitation du SPR-PSMV. Diagnostic habitat sur Saint-Léonard-de-Noblat.	DDTM Haute Vienne
Diagnostic accessibilité des bâtiments publics	2010	Diagnostic des bâtiments publics du SPR-PSMV	Bureau d'études : A2OH
Insee	2011	Données démographiques et économiques	INSEE
Etude sur le positionnement et l'intégration des points de collecte des déchets dans le Secteur Sauvegardé	2011	Diagnostic de l'existant et orientations - mars 2011	Bureaux d'études : Paysage VERT et AS'COM ingénierie
Vers une armature territoriale durable du Limousin	2011	Etude prospective à 2040, contribution au SCOT. 4 scénarios. Les synthèses n°15.	DREAL Limousin
Bilan 2006 2010 OPAH revitalisation rurale Mont et Barrages	2011	Restitution bilan janvier 2011	Société d'Equipement du Limousin (SELI)
Diagnostic d'accessibilité voirie PAVE	2012	Diagnostic détaillé par rues et places dans le SPR-PSMV	CAPH Saint Léonard de Noblat avec appui DDT Haute Vienne
Amélioration de l'habitat	2013	Dispositifs d'amélioration de l'habitat en Pays de Monts et Barrages	Société d'Equipement du Limousin (SELI)
Vacance du patrimoine bâti ancien de centre-bourg en Limousin	2013	Analyse des freins à la mobilisation du patrimoine bâti vacant d'habitation. Identification des leviers pour la réutilisation du patrimoine	DREAL Limousin
Etude prospective de développement économique, pays de l'Occitane et Monts d'Ambazac	2013 2014	En cours. Diagnostic, séminaires élus, techniciens, socioprofessionnels. Restitution des études préalables : 13 février 2014	Bureau d'études : Collectif Ville Campagne et Mairie-Conseils
Plan global de déplacements de Saint Léonard - actions	2014	Etude navette - rabattement gare- centre ville - commerces, loisirs. Enquête stationnement	Bureau d'études : CEREMA - direction territoriale sud-ouest - Toulouse
Documents d'orientation, d'urbanisme et de gestion			
Etude de délimitation du Secteur Sauvegardé	2007	Etude préalable et délimitation du SPR– anciennement secteur sauvegardé - PSMV. Complété du diagnostic habitat en 2008	Bureau d'étude : V. THIOLLET MONSENEGO architecte urbaniste
Commission Nationale Secteurs Sauvegardés	2008	Compte rendus 22 Mai 2008 – 3 Juillet 2008	
ZPPAUP	2009	Rapport de présentation - règlement - plan	Bureau d'étude : V. THIOLLET MONSENEGO architecte urbaniste
Commission Locale de Secteur Sauvegardé	2010 2011	Comptes rendus 15 Décembre 2010 – 17 Février 2011	
SCOT de l'agglomération de Limoges	2011	Diagnostic, rapport de présentation Document d'orientations générales - validé Janvier 2011	SIEPAL 87000 Limoges
PLU - révision simplifiée 2 et modifs. 2,3,4,5	2006 2011	Rapport de présentation - PADD - règlement - plan	Bureau d'études : M.D. VILLENEUVE - BERGERON architecte urbaniste
Projets d'aménagement			
Etude de mise en valeur du centre bourg	2005	Etude de réaménagement des espaces publics et de mise en valeur du bourg historique : diagnostic - estimation par séquences, scénarios.	Bureaux d'étude : LIEUX DITS - paysagiste - LA GARE
Restauration de la collégiale	2010	Etude préalable à la restauration extérieure et structurelle	Bureau d'études : P. VILLENEUVE - architecte en chef Monuments Historiques
Etude requalification des traverses de la ville D 941 et D13	2011	Phase diagnostic - janvier 2011 Esquisses, actions et estimations - fin 2011	Bureau d'études : PONANT - LIEUX DITS - paysagiste - SAUNIER
Aménagement place Champ de Mars	2011	Notice d'étude - Plan	Bureau d'études : Médiane / Brisset Veyrier
Aménagements Place de la Libération	2011	Plans	Ville de Saint Léonard
Etude prospective et projets	2012	Tables rondes	Bureau d'études : l'Atelier des Métiers
Etude signalétique	2013		Ville de Saint Léonard

Ce chapitre présente et fait la synthèse des éléments rassemblés dans cette première phase d'étude dédiée à l'analyse urbaine, préalable au projet du P.S.M.V. Il reprend et complète les approches des études préliminaires délimitant le P.S.M.V.

Les sources

La liste des sources figure au tableau « sources et documents de l'étude urbaine » reproduit ci contre. Ces sources sont de plusieurs ordres :

- Les données publiques, les diagnostics et les documents mis à disposition par les personnes publiques;
- Les études récentes, liés aux études et projets en cours portés par la Collectivité, notamment ayant trait aux espaces publics;
- Les documents cadres : SCOT, PLU, PADD, études et rapports de présentation, documents d'orientation et de gestion.

Eléments de méthode

L'analyse urbaine est établie par thématiques, depuis les caractéristiques générale du site, jusqu'aux dispositions fonctionnelles. Suivant la nature des thématiques il est procédé à :

- La reconnaissance et l'analyse des données et des sources;
- Le croisement avec les observations de terrain;
- La mise en avant des conséquences et orientation pour le P.S.M.V. formulées chaque fois qu'il est apparu pertinent, dans un cadre de texte spécifique.

Une attention particulière est portée à la cohérence avec les documents cadre, en particulier le PADD.

Il en est de même pour les interfaces avec la protection paysagère du site, via l'AVAP en cours d'étude.

La question des espaces publics et de l'amélioration du bâti

Ces points de l'étude urbaine, tant les études que les réalisations engagées (par exemple aménagements des espaces publics, améliorations énergétiques du bâti ancien), soulèvent des questions au cœur du P.S.M.V.

Pour ces questions les chapitres 4 (étude des immeubles bâtis et non bâtis, des espaces publics), 7 (projet urbain) et 8 (prise en compte du développement durable) développent des éléments de connaissance et de propositions.

CHAPITRE 1.2

Caractères généraux du site

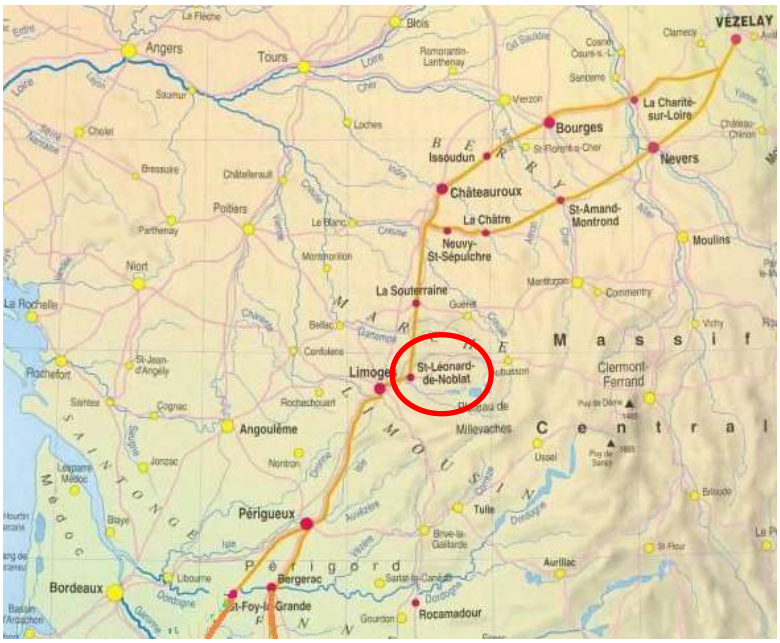

Saint-Léonard de Noblat, à l'est de Limoges, étape majeure sur l'itinéraire jacquaire de Vézelay. Source : xacobeo.fr

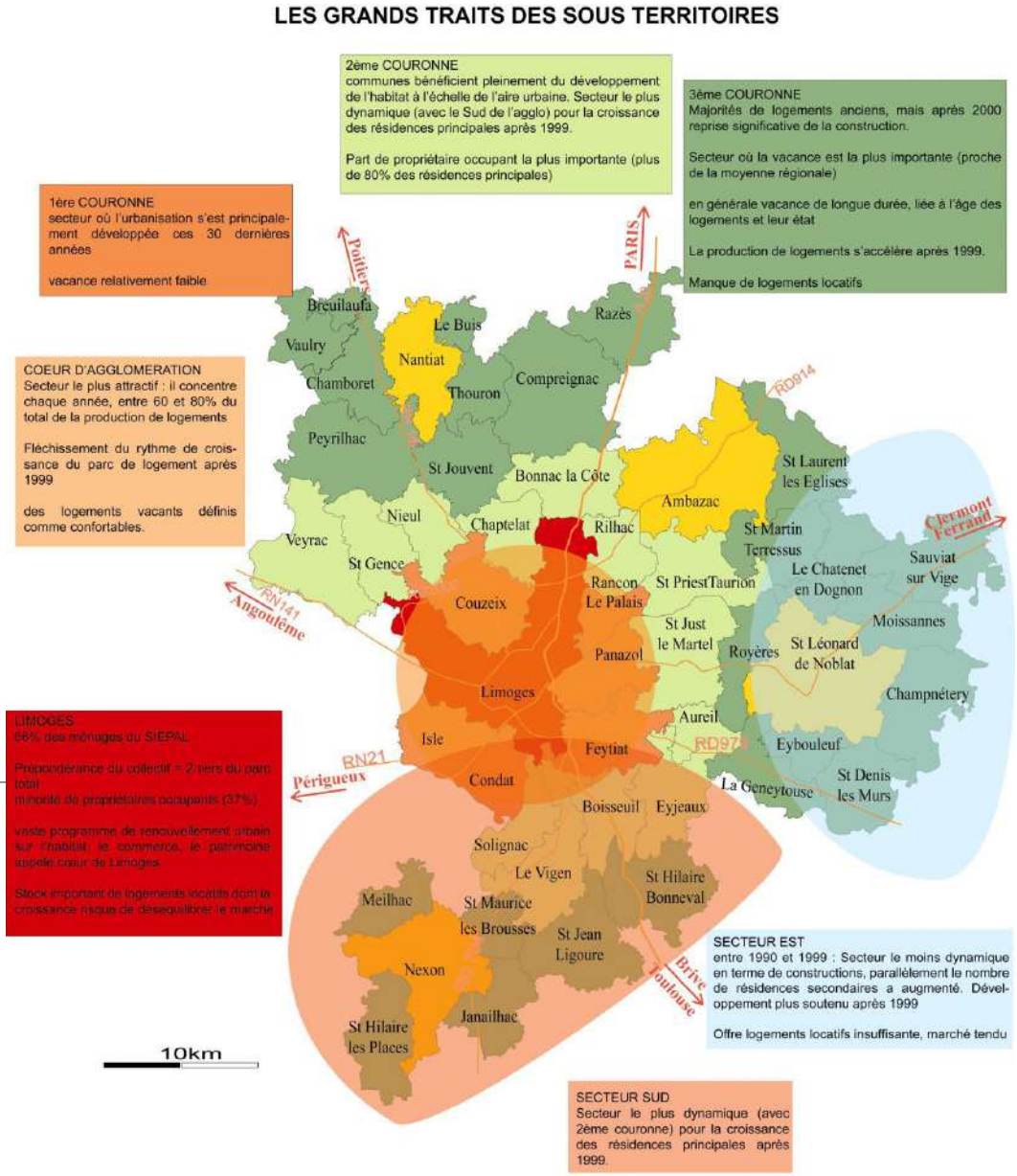

Limousin, les grands traits des sous territoires. Sources : SCOT de l'agglomération de Limoges, SIEPAL, 2011.

Situation géographique

Saint-Léonard-de-Noblat est situé dans le sud-est du département de la Haute-Vienne (87), au bord de la Vienne, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Limoges sur la RD 941 qui relie Limoges à Clermont-Ferrand.

Le territoire, classé en zone de piémont, est à la rencontre des paysages de bocages du plateau de Limoges et de ceux des contreforts boisés aux abords du plateau de Millevaches. Superficie de la Commune : 55.59 km²

Son climat est océanique, très humide et avec des températures fraîches.

Les habitants sont dénommés les « miaulétous » (4621 habitants en 2011 pour 4665 en 2009).

Administration et équipements :

Saint-Léonard-de-Noblat est un chef lieu de canton. La Commune fait partie de la Communauté de communes de Noblat.

La Commune dispose d'un PLU (2006) et fait partie du SIEPAL (élaboration du SCOT de l'aire urbaine de Limoges).

Saint Léonard constitue un pôle économique de commerces et services à la population, mais est aussi le lieu de plusieurs équipements publics structurants : école, lycée, hôpital, marché, cinéma…. La commune dispose donc d'un large bassin d'influence par rapport à l'agglomération dont elle fait partie.

La collégiale de Saint-Léonard, le centre ancien, les faubourgs anciens , le cimetière, et au fond la vallée de la Vienne. Source : photo Alain Fradet.

Saint Léonard est une commune à la fois rurale et périurbaine, s'inscrivant dans des logiques territoriales larges.

La Commune est dotée de services urbanisme, technique, espaces verts, patrimoine qui interviennent dans la gestion du Site Patrimonial Remarquable.

Origine, développement urbain, prospérités passées, patrimoine

Saint-Léonard se trouve au croisement de deux axes routiers antiques (et probablement d'une nécropole). Etape de pèlerinage, la construction d'une grande collégiale XI e siècle et d'un important hôpital accueille le flux des pèlerins. Une administration efficace (les Consuls) assure très tôt la maîtrise de son développement : Saint Léonard est dès lors une ville dotée d'une forte armature urbaine.

Les foires agricoles, les activités métallurgiques, artisanales, les moulins sur la Vienne, la fabrication du papier, les tanneries (faubourg Banchereau), la porcelaine, le commerce, le chemin de fer à la fin du XIX° contribuent à sa prospérité et son développement (Cette morphogénèse est développée au chapitre 2 ci-après).

Ainsi un renouvellement urbain et architectural continu et bien souvent très qualitatif (en témoignent escaliers, décors intérieurs...) s'effectue dans un puissant cadre médiéval.

Une richesse monumentale, architecturale et urbaine en témoigne aujourd'hui. Cette richesse est reconnue et progressivement protégée depuis le milieu du XIX° et au cours du XX° (voir chap. 1.5.3).

Saint-Léonard-de-Noblat fait partie du Pays d'Art et d'Histoire de Monts et Barrages et est adhérente à l'association des "plus beaux détours de France"

Contexte actuel

Cependant les déprises agricoles et industrielles, l'étalement urbain depuis le milieu du XX°, les centres commerciaux périphériques, le vieillissement et la paupérisation de la population, le déclin industriel, économique et démographique font qu'aujourd'hui la cité historique et ses faubourgs sont dans une situation dégradée : à côté de maisons anciennes bien restaurées on constate vacance de l'habitat, vacance commerciale, espaces publics peu ou pas aménagés….

Enjeux et orientations pour le PSMV

Contribuer à l'amélioration de la situation actuelle, tant en valeur d'usage qu'en valeur d'image.

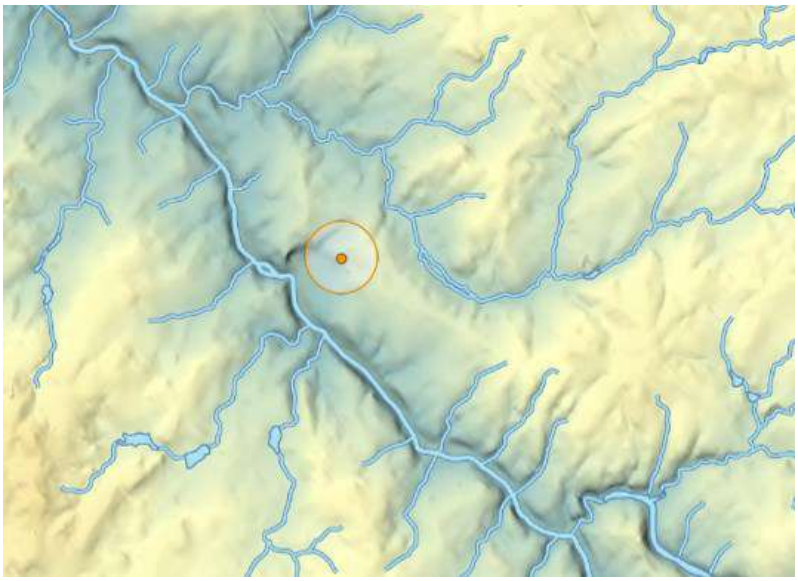

Carte du relief et du réseau hydrographique de Saint-Léonard-de-Noblat. Géoportail

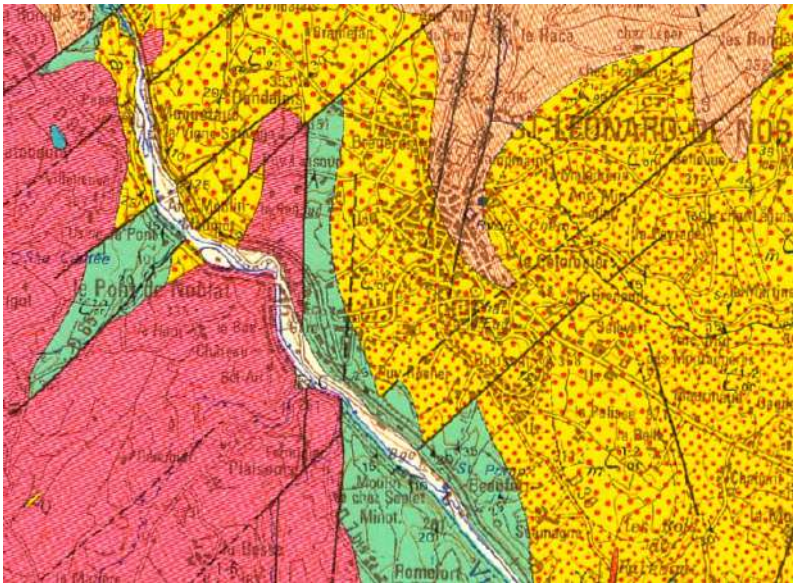

Carte géologique de Saint Léonard-de-Noblat. Géoportail, B.R.G.M.

Franchissement voie ferrée

Saint Léonard sur le relief de la dorsale

Franchissement de la Vienne

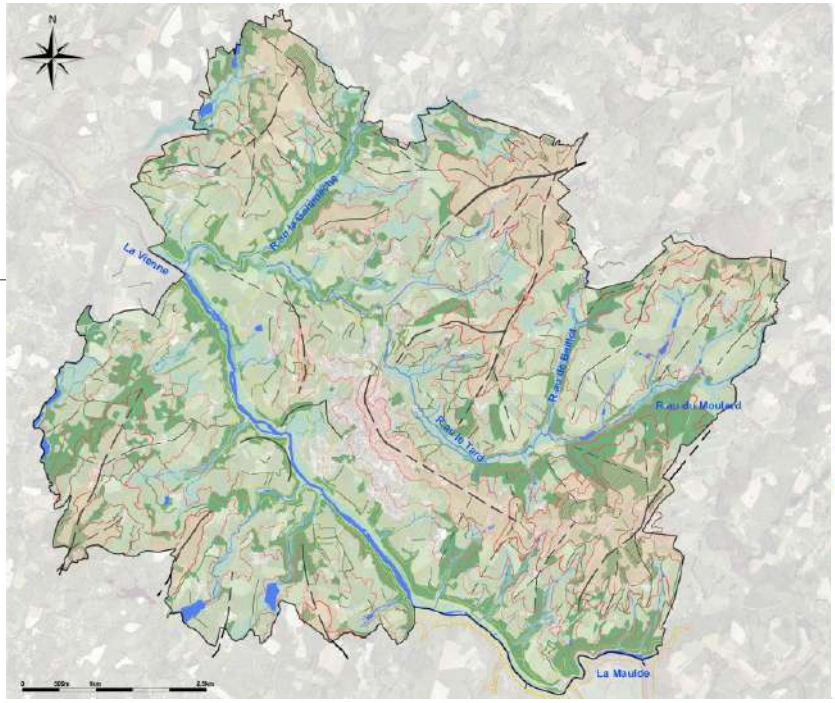

Carte des reliefs, boisements et hydrographie du territoire de Saint Léonard de Noblat. Source : PLU

Hydrographie :

Sur la commune, le réseau hydrographique est dense. L'eau est donc omniprésente sur le territoire et a de ce fait favorisé le développement des activités humaines. Ces limites naturelles ont également déterminé en grande partie les lieux d'implantations humaines et les modes de gestion des terres.

L'axe principal de ce réseau, la Vienne qui coule du sud est vers le nord ouest, structure fortement le territoire de la commune.

On trouve également sur le territoire les principaux affluents de la Vienne : le Tard, la Maulde, le Bassoleil et la Roche. A cela, s'ajoute la présence de multiples petits lacs et étangs.

La ligne de crête est parallèle à cette rivière et délimite ainsi les bassins de la Vienne et du Tard.

Relief :

Le relief du site de Saint-Léonard-de-Noblat, très lié à ce réseau hydrographique est très contrasté et particulièrement marqué.

On observe :

- La vallée de la Vienne et les vallées de ses affluents, en particulier le Tard, qui entament profondément les socles rocheux;
- Les reliefs proprement dits, bordant ces vallées;
- Une « dorsale » principalement orientée sud est nord ouest, délimitée par la Vienne et le Tard.

Son altitude minimale est de 250m et son altitude maximale de 444m., soit un dénivelé d'environ 200m.

C'est dans cette configuration particulière que sont installés les différentes parties de ce qui constitue Saint-Léonard-de-Noblat, ainsi que les ouvrages de franchissement. Le paysage en est fortement marqué.

Géologie

Sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat plusieurs types de minéraux sont recensés.

Le territoire communal est implanté sur un socle cristallin typique du Limousin.

Au nord de la Vienne, on trouve majoritairement une roche métaphorique appelée gneiss, notamment au niveau du centre-bourg.

Au sud, la géologie est formée de granites et d'anatexites.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Les caractéristiques physiques sous tendent une valeur de site et de paysage qui dépasse la délimitation du SPR-PSMV : l'articulation du P.S.M.V. et de ses abords sera importante pour la mise en valeur de Saint-Léonard

Les roches du substrat sont celles du bâti ancien : gneiss et granites dans une mise en ouvre spécifique (cf. chapitre 4). Le maintien de l'usage de ces matériaux est un enjeu patrimonial.

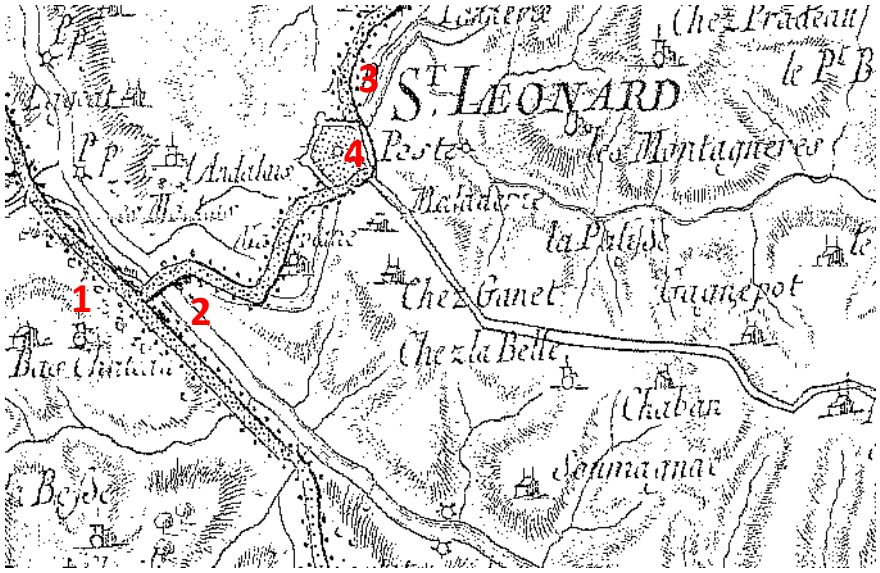

Topographie du site urbain, implantation de la ville dans son site : 1. Château de Noblat, 2. Pont de Noblat, 3. le cimetière, 4. la ville. Source : Carte de Cassini XVIII e.

Vue aérienne de Saint-Léonard-de-Noblat. Source : Alain Fradet.

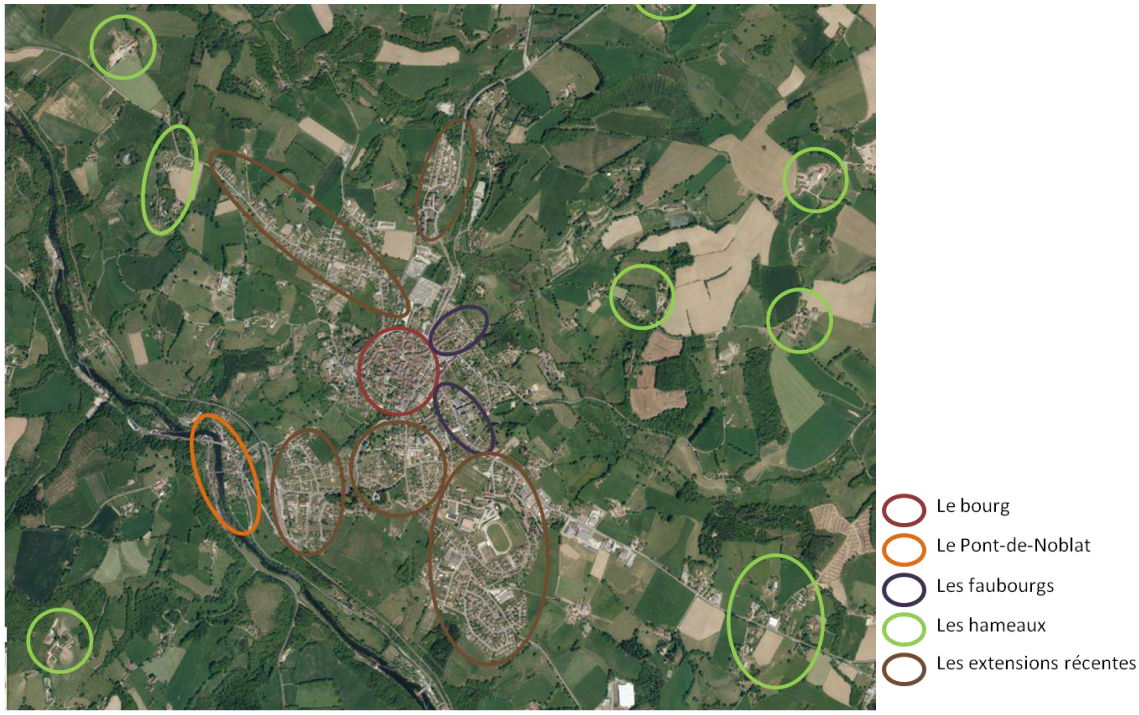

Le site urbain, implantation de la ville dans son site. Source photographique Géoportail.

Topographie et composantes du site urbain :

L'occupation du site et la topographie bâtie ancienne sont assez clairement répartie en plusieurs entités, encore perceptibles malgré la dispersion de l'étalement urbain

- Le château de Noblat (**1**), situé rive gauche de la Vienne et dominant la vallée et le pont de Noblat, perché sur un relief abrupt face à la ville de Saint Léonard, en reste un certain nombre de vestiges et un emplacement encore lisible.
- le quartier du Pont de Noblat (**2**), quartier ancien au bord de la Vienne, lié au franchissement de la rivière par le vieux pont, comme aujourd'hui le pont moderne. Il offre un caractère urbain plutôt continu. Mais ce site est aussi remarquable pour un bâti liés à ses activités anciennes, les moulins, en grande partie à l'origine de la richesse des habitants de Saint Léonard
- Le cimetière (**3**), situé sur le point haut de « la dorsale » au nord de la Vienne, c'est un des ancrages les plus anciens du site urbain qui se développe à proximité à l'époque médiévale.
- Le site de la ville de Saint Léonard (**4**), implanté sur « la dorsale » dessinée par les vallées du Tard et de la Vienne. Il occupe une place centrale au sein de la commune et correspond au centre religieux, commercial et administratif. Son parcellaire est étroit, composé d'un bâti compact et serré au sein d'un enclos.
- Les faubourgs anciens qui se situent dans le prolongement du bourg de façon dense le long des axes routiers. Ils se sont développés dès le 13ème siècle, les faubourgs Bancheraud (**5**) et Bouzou (**6**) notamment, pour installer les activités tel que la tannerie qui nécessitaient de plus grands espaces. Aujourd'hui, les faubourgs ont majoritairement une fonction résidentielle.
- Des implantations anciennes et un habitat dispersés, selon le con texte physique soit pour une vocation agricole, soit une activité artisanale sur les rivières. Ce bâti présente diverses formes : moulins, fermes, de maisons de maître, de châteaux. On peut évoquer ici le moulin du Got, moulin à papier depuis la fin de l'époque médiévale, aujourd'hui réhabilité, et continuant à pro duire du papier tout en ayant une vocation culturelle et touris tique !
- Les extensions récentes, cités, lotissements, commerces de grande surface, qui correspondent à une urbanisation contempo raine, et sont majoritairement présentes sur le bassin versant nord de la Vienne. Cette forme urbaine ne prend pas en compte le re lief ni le site existant mais s'est développée du fait d'opportunités foncières. Cette urbanisation liée à la topographie entraîne un phénomène d'étalement urbain au détriment de l'espace rural, mais aussi « brouille » la lisibilité du site décrit ci-dessus. Elle con tribue fortement à la dépréciation et déshérence des noyaux bâtis anciens.

Le P.S.M.V. comprend le site de la ville et les faubourgs anciens.

Enjeux et orientations pour le PSMV

L'étalement urbain tant de l'habitat que du commerce a contribué à vider et dévaloriser le centre ancien de ces fonctions et usages qui lui étaient dévolues.

L'un des enjeux du projet urbain sera de maintenir ce qu'il en reste, par exemple les commerces de haut de gamme qui se sont maintenus dans le centre ancien, de reconquérir les vacants, de rendre le centre ancien plus attractif, en se fondant sur ses qualités propres.

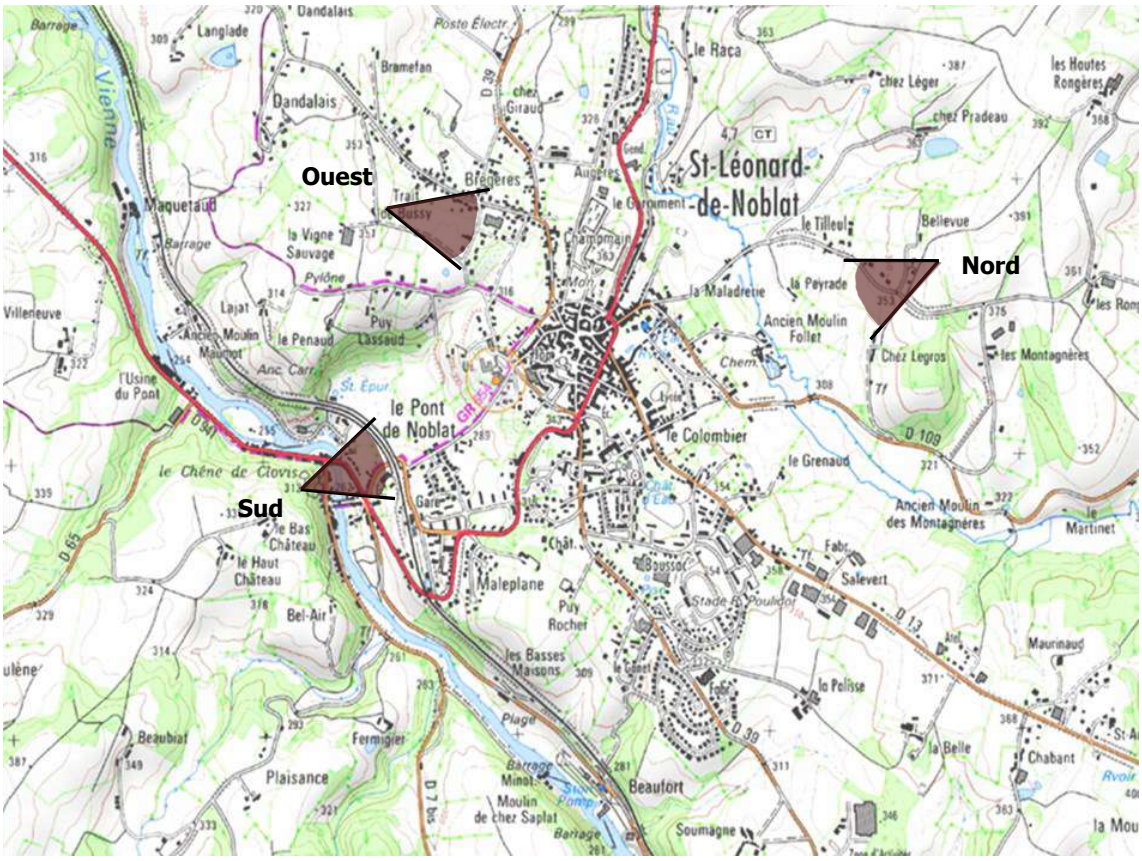

Perceptions lointaines de Saint-Léonard.

Vue de Saint-Léonard depuis le nord At. LAVIGNE

Vue de Saint-Léonard depuis l'ouest At. LAVIGNE

Vue lointaine de Saint-Léonard depuis le sud. At. LAVIGNE

Paysage rural

La géologie, le climat, le relief contribuent au caractère du paysage essentiellement rural dans lequel s'inscrit la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

Ce paysage végétal (pays essentiellement d'élevage et de boisement) est contrasté en raison de sa topographie et de son réseau hydrographique :

- Les vallons, plus ou moins pentus, aux versants boisés qui offrent un paysage fermé. Il s'agit de creux topographiques qui ont été formés dans le relief par la Vienne et ses affluents. Ce type de paysage fait généralement office de corridor écologique mais est aujourd'hui de plus en plus fragmentés du fait de l'implantation humaine.
- Le bocage composé de champs et prairies qui offre un paysage plus ouvert. Les limites parcellaires de ces champs sont marquées par la présence de haies ou d'alignements d'arbre. Il s'agit d'un paysage rural, à caractère naturel, propice à l'activité agricole notamment pour l'élevage qui est pratiqué à Saint-Léonard (anciennes foires).

Le site et les vue de l'extérieur vers la ville

La topographie du site de la ville, une dorsale sur laquelle sont implantés le cimetière et la ville fait que de larges vues convergent depuis un arc nord est/ouest/sud ouest vers le bourg et sa collégiale.

Malgré l'étalement urbain , accentué vers le sud est , le paysage rural est encore très présent, et constitue le premier plan de ces vues.

D'une certaine façon les versants de la ville non encore urbanisés constituent comme un « glacis », mettant en valeur le Site Patrimonial Remarquable.

Trois points de vue majeurs peuvent être sélectionnés qui illustrent cette valeur de site et de paysage.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Plusieurs interfaces entre la ville ancienne et son territoire sont à prendre en compte.

Dans le P.S.M.V. :

Caractère du bâti en terme de silhouette et de perception, notamment :

- *Démolition du château d'eau hors service;*
- *Atténuation de l'impact des édifices en haut de la place du Champ de Mars par colorations et masque de plantations;*
- *Maintien et renforcement des alignements de plantations du boulevard du tour de ville.*

Hors du P.S.M.V. :

- *Préserver les espaces de « glacis » pour la lecture du site urbain : dispositions à répercuter dans l'AVAP et le PLU.*

CHAPITRE 1.3

Economie, activité, démographie, emploi

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2011

	Nombre	%
Ensemble	307	100,0
Industrie	44	14,3
Construction	33	10,7
Commerce, transports, services divers	195	63,5
dont commerce et réparation auto.	70	22,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	35	11,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

Economie et activités.. Sources INSEE.

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2011

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	31	100,0	11,8
Industrie	4	12,9	11,1
Construction	3	9,7	10,3
Commerce, transports, services divers	19	61,3	11,4
dont commerce et réparation auto.	8	25,8	14,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	16,1	16,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G 1 - Évolution des créations d'entreprises

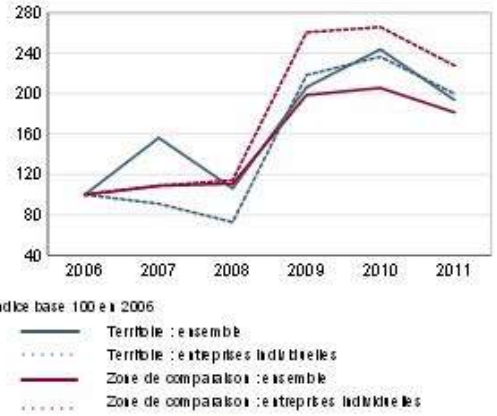

Note de lecture : application du régime de l'auto-entrepreneur à partir du 1er janvier 2009.

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2010

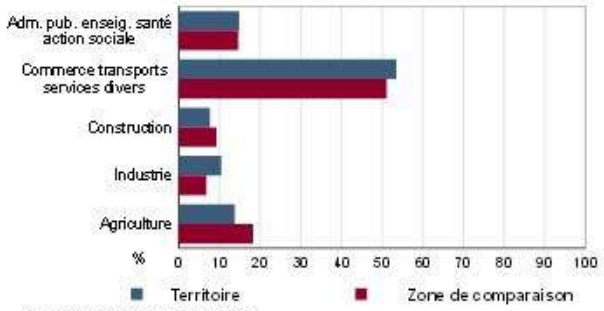

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2010

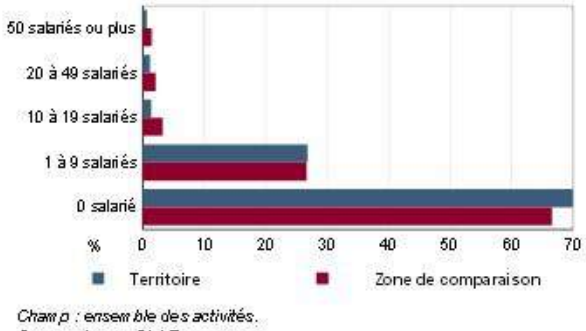

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

Ancienne papeterie Chez Giraud. Source photographique PLU.

Usine de porcelaine de Varache (Coquet). Source photographique PLU.

L'économie ancienne, histoire et évolution

Dès l'époque médiévale, et au long de son histoire Saint-Léonard-de-Noblat apparait comme une ville dynamique, non seulement du fait de sa renommée sur les chemins de pèlerinage, mais aussi par ses activités agricoles, artisanales (métallurgie, tannerie), commerciales (comme en en témoigne la typologie des maisons).

Dès la fin du moyen âge, puis au cours des siècles suivants les équipements usant la force hydraulique constituent les bases d'une économie florissante : papeterie dès le 15ème siècle (Moulin du Got), au 17ème papeteries (au 18ème Saint-Léonard est le principal centre papetier de la Vienne), tanneries, filatures, chaudronnerie (19ème siècle) et jusqu'au 20ème siècle industrie de la chaussure, menuiserie, ébénisterie.

A partir du premier quart du 19ème siècle, l'industrie de la porcelaine se développe. De la fin du 19ème au milieu du 20ème prend place l'activité minière (wolfram).

L'agriculture, sous forme d'élevage de la race limousine, n'est pas en reste : des foires régionales se tiennent à Saint Léonard jusque dans les années 1960.

L'économie aujourd'hui

A partir de la fin des années 1980 ces secteurs industriels traditionnels sont victimes d'une crise économique profonde, avec pour conséquence la fermeture d'entreprises.

Aujourd'hui la commune possède une activité agricole principalement tournée vers l'élevage, malgré la réduction du nombre d'exploitations (-40% entre 1980 et 2000) et l'augmentation des terres labourées.

Elle maintient une activité artisanale significative : les métiers du bâtiment et l'artisanat de service (réparation automobile, coiffure par exemple) sont bien représentés. L'activité industrielle est réduite mais relativement variée (porcelaine, fabrique prothèse dentaire, matériel médical...).

Une part essentielle de l'activité reste traditionnellement liée aux commerces et aujourd'hui aux services.

Cependant l'évolution de la création d'entreprises et d'établissements entre 2006 et 2011 témoigne d'une régression nette après 2010.

Le tourisme

Cette activité est récente dans l'histoire économique de Saint-Léonard. Ce pan d'activité offre un potentiel qu'il mérite de développer (cf. chapitre 1.3.4 ci après).

Enjeux et orientations pour le PSMV :

L'histoire économique de Saint–Léonard a marqué fortement son bâti et le contexte de crise économique, voire de paupérisation, risque d'être un frein à l'action de revalorisation du patrimoine architectural : il conviendrait d'en tenir compte dans la rédaction du P.S.M.V.

Par contre la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine représentent un atout économique : tourisme articulé avec la qualification de l'activité artisanale et la reconquête du logement.

Ces dimensions sont associées dans l'analyse de la DREAL sur les leviers de résorption de la vacance.

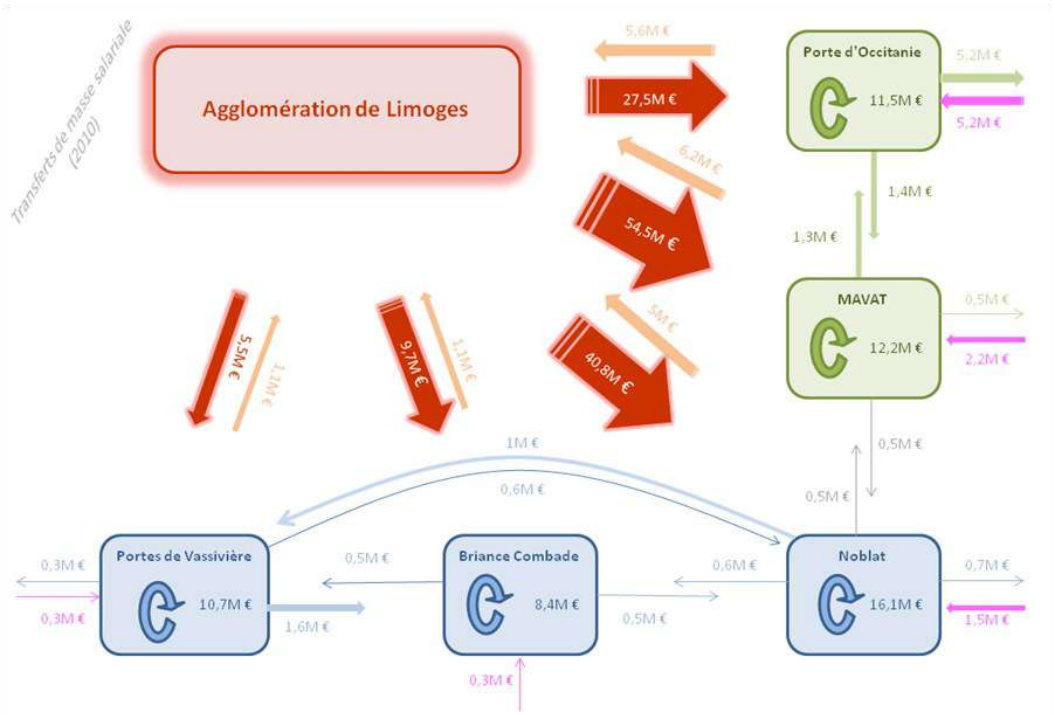

Schéma des transferts économiques entre agglomération et Pays. Source étude économique O. Portier

Imprimerie et moulin du Got. Source : www.moulindugot.com/

Etude de territoire Pays de l'Occitane et Monts d'Ambazac (en cours)

Démarche de diagnostic, de réflexion et de mise à jour d'enjeux et d'objectif, à l'échelle commune de ces Pays, en relation avec l'agglomération de Limoges.

Les résultats du diagnostic portent sur le système socio économique des territoires : dans l'ensemble le système de développement économique de ces Pays peut être considéré comme « atone» puisque déséquilibré. Il dépend fortement de la base résidentielle (flux de revenus liés aux retraites, capitaux fonciers et mobiliers, aux dépenses touristiques et aux dépenses domicile– travail, aux revenus sociaux (aides).

La base productive (revenus des entreprises avec salariés et vendant à l'extérieur biens et services), nécessaire à un système économique efficace (captation de richesses pour les réinjecter localement) est très faible.

Les moteurs de développement du Pays Monts et Barrages sont caractérisés par un modèle « touristico-retraité » (qui inclut Portes de Vassivières). Plus particulièrement en ce qui concerne Noblat le modèle « publico-social » est évoqué, avec une place importante des pensions de retraite (cf. démographie).

Au-delà du constat sont formulées, par le biais d'ateliers élus et d'ateliers techniciens, plusieurs orientations dont notamment :

- Innovation sociale et vivre ensemble, mobilités, organisations, place du numérique;
- Place possible de l'économie sociale et solidaire;
- Amélioration de l'attractivité des centres bourgs, accompagnement de la création d'activités;
- Structurer et qualifier les centres bourgs, ramener les commerces en centre ville;
- Valorisation des ressources du patrimoine bâti, naturel et forestier, pour dégager des activités économiques, sociales. Domaines dans lesquels beaucoup reste à faire;
- Amélioration du cadre de vie, amélioration du logement, action sur les vacants;
- Développer l'offre de loisirs culturels et sportifs, en lien avec le tourisme;
- Mettre en adéquation les contraintes urbanistiques et la volonté d'améliorer ou de qualifier le cadre de vie;
- Construire une stratégie autour du logement : utiliser le logement comme levier;
- Construire un dialogue avec l'agglomération.

L'exemple du moulin du Got

Réalisation exemplaire depuis 10 ans, la restauration et mise en valeur du moulin du Got, pourrait illustrer certaines de ces orientations.

Propriété communale, sur le principe d'un fonctionnement associatif, cette entreprise conjugue sauvegarde et mise en valeur du patrimoine industriel, activité artisanale (imprimerie et production de papier), action culturelle (visites guidées, expositions), attractivité touristique (environ 13000 visiteurs/an).

L'activité génère 7 emplois dont 6 à temps plein (3 emplois aidés) et associe des bénévoles (équivalent de 5 emplois environ).

Enjeux et orientations pour le PSMV :

Le P.S.M.V. s'inscrit dans une démarche de revitalisation économique dans la mesure où il favorisera :

- *L'amélioration du centre bourg, c'est-à-dire le centre ancien, en termes d"espaces public, de restauration qualitative des logements et le redéploiement du commerce*
- *La construction d'une identité à partir de ses spécialité et de la qualification du centre bourg.*

Activité artisanale et industrielle
Friche

Saint-Léonard de Noblat, les implantations artisanales et industrielles. Source : cartographie Atelier LAVIGNE.

Les activités artisanales et industrielles

Les activités artisanales et industrielles de Saint-Léonard-de-Noblat sont situées pour l'essentiel hors du Centre ancien.

Cependant on constate que le périmètre du P.S.M.V. abrite plusieurs activités de ce type :

- réparation automobile;
- préparation/fabrication de matériel médical et prothèse dentaire;
- artisanat lié au bâtiment : électricité, plomberie chauffage

Ces activités sont de dimension limitée par la nature même du tissu bâti et sont implantées principalement sur les boulevards du tour le tour de ville (accès véhicules et de possibilités de stationnement proches). Les ateliers automobiles sont implantés plutôt sur les parties est et nord des boulevards, le long de la voie départementale traversant le bourg.

Impact des constructions dévolues aux activités

Les activités artisanales de taille réduite, les sièges sociaux et certains espaces de stockage (artisan électricien par exemple) s'inscrivent aisément dans la trame bâtie ancienne.

Par contre plusieurs hangars situés sur le boulevard n'offrent actuellement pas d'intérêt architectural, en même temps que le stationnement engendré accapare l'espace des trottoirs.

Friche

Dans le S.P.R. on constate l'existence de locaux d'activité (réparation automobile notamment) en friche.

Enjeux et orientations pour le PSMV :

Maintenir des activités dans le S.P.R. et rendre compatible l'activité économique avec la valorisation de l'architecture.

Aménager l'espace public. Pour rendre compatible besoins pour les activités et besoins pour les usagers autres.

Inclure les friches dans des secteurs de projet au sein du PSMV. , secteurs à orientation d'aménagement et de programmation.

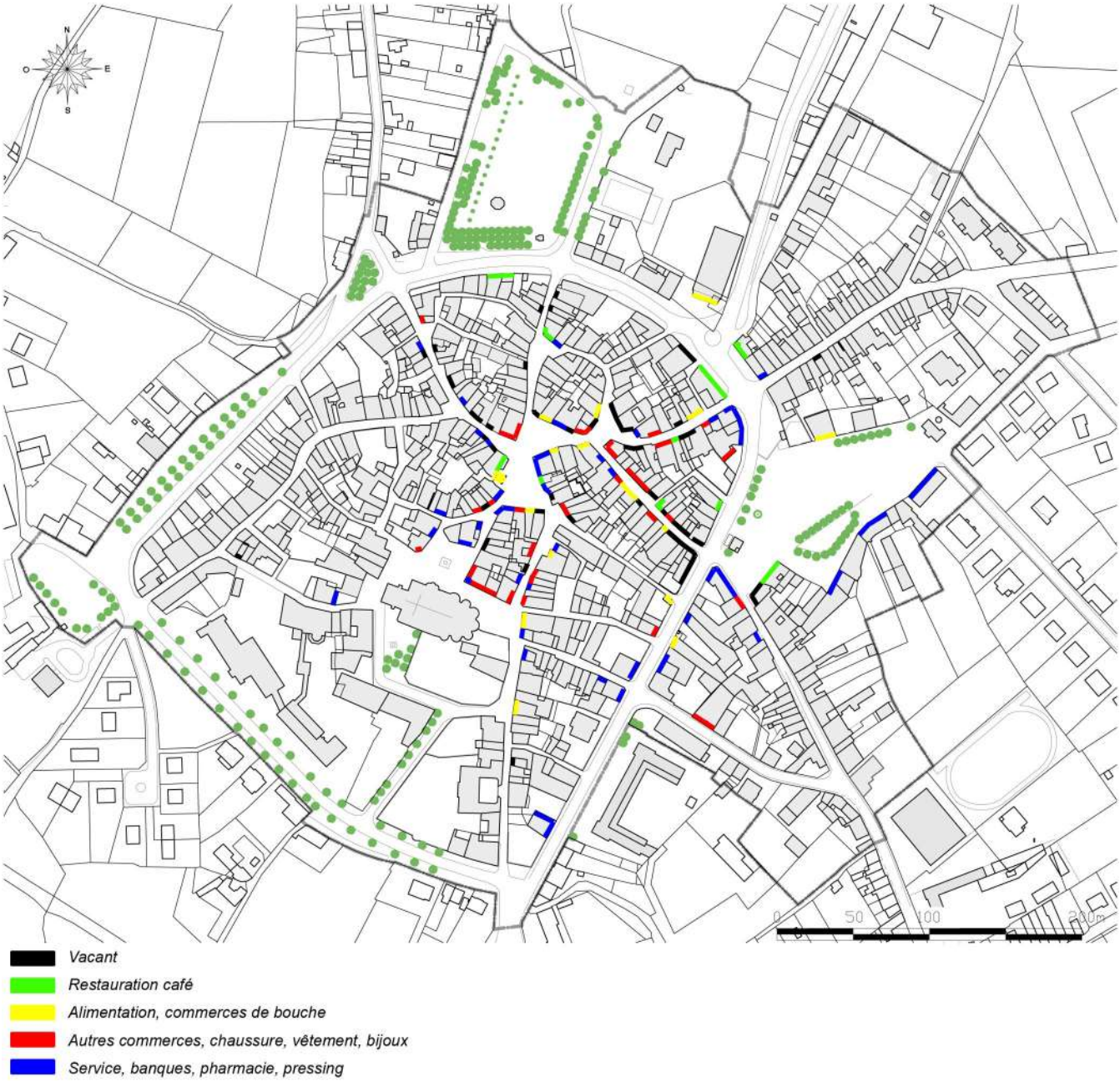

Saint-Léonard de Noblat, plan de situation des commerces et services actifs et des vacants. Source : cartographie Atelier LAVIGNE.

Place du Champ de Mars, foire en 1950—Source : collection Fanton CSSL.

Commerces, services dans le P.S.M.V.

Au sein du bourg de Saint-Léonard, on trouve de nombreux commerces de proximité de différentes sortes (de bouche, de loisir, artisanat…) ainsi que des services (médecins, soins infirmiers, laboratoire d'analyses, coiffeurs, banques, pharmacie, photographe, optique, banque, assurance..).

Il existe également des établissements tels que des bars, hôtels et restaurants. Ceux-ci sont évoqués au chapitre 1.3.4 tourisme ci après.

Les commerces et services se situent traditionnellement en rez-de-chaussée du bâti avec des devantures ou des arcades.

Un seule "moyenne ou grande surface" est implantée dans le P.S.M.V. en entrée de ville nord

Marché, foires

Marché hebdomadaire le samedi sur la place de la République (emplacement traditionnel). Présence d'une AMAP (halle).

Ponctuellement foire et marché bovin sur les places hors les murs.

Evolution urbaine et localisation des commerces

A partir du 18ème siècle et du report de la traversée du bourg sur l'actuelle départementale 957 (boulevard de Gaulle et du Champ de Mars), le centre d'activité commerciale s'est franchement décalé vers l'est.

L'axe place de la République (marché), rue de la Fraternité, autrefois en position centrale, forme maintenant la partie ouest du secteur actif. Dans la partie ouest de l'intra muros les activités commerçantes sont quasiment éteintes (rue G. Perrin, Jaurès)

Le "centre" s'étend de la place de la République au Champ de Mars, les rues de la Liberté et de la Révolution, les façades urbaines du tour de ville ayant joué jusqu'à maintenant le rôle de centre commercial.

Activité de commerce et service hors du P.S.M.V.

Une offre importante est développée hors du P.S.M.V. (par exemple route de Bujaleuf) sous forme de grandes surfaces qui concurrencent durement le commerce de proximité.

Evolution, vacance et problématiques

L'observation fait apparaître plusieurs problématiques :

- Une déprise qui affecte les rues traditionnellement commerçantes, particulièrement spectaculaire rue de la Révolution, ce qui se traduit par une forte vacance des boutiques. Cette vacance rejoint celle plus ancienne des quartiers ouest, avec des linéaires importants;
- Des commerces qui se maintiennent grâce à des commerçants âgés, et dont la relève est une question;
- Un maintien de commerces de très bonne qualité, notamment le commerce de bouche, dont le traditionnel massepain;
- Des difficultés déjà anciennes d'insertion dans le tissu ancien : besoins en termes de surface et de linéaire, normes d'accessibilité à venir, problématique d'une mixité en grande partie révolue (étages vacants et accès parfois supprimés).

Enjeux et orientations pour le PSMV *:*

Etablir un règlement favorable au maintien et au développement du commerce et des services : maintien des surfaces commerçantes, reconquête et développement des RDC (question de l'usage des cours, du groupement des édifices), devantures et enseignes de qualité.

Accompagnement par l'aménagement de l'espace public (marchés, terrasses, étals…).

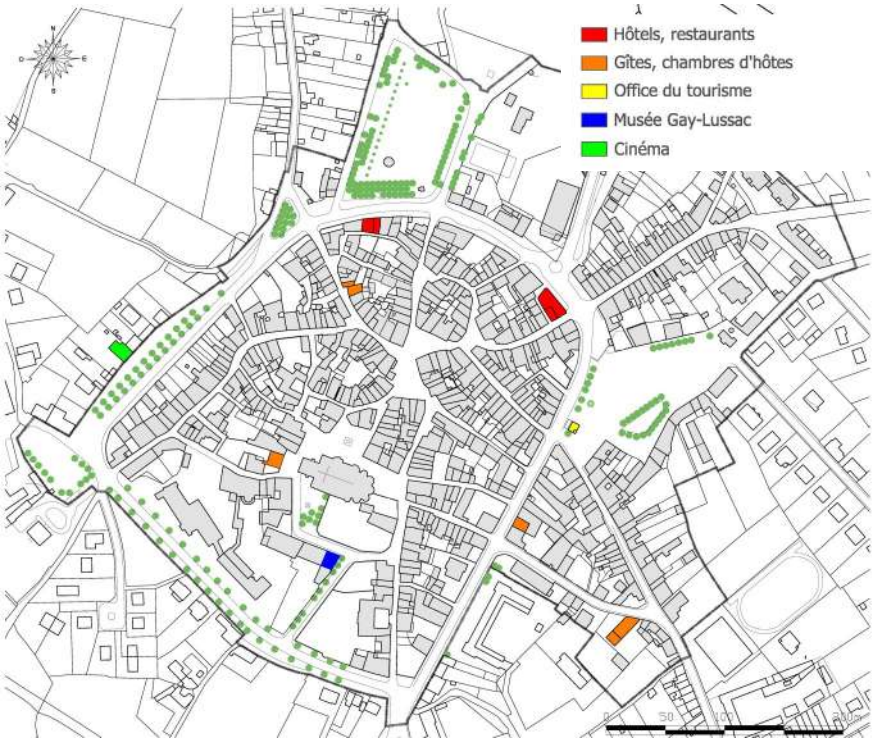

Saint-Léonard de Noblat, plan de situation des établissements liés au tourisme, à l'accueil et à la culture. Source : cartographie Atelier LAVIGNE.

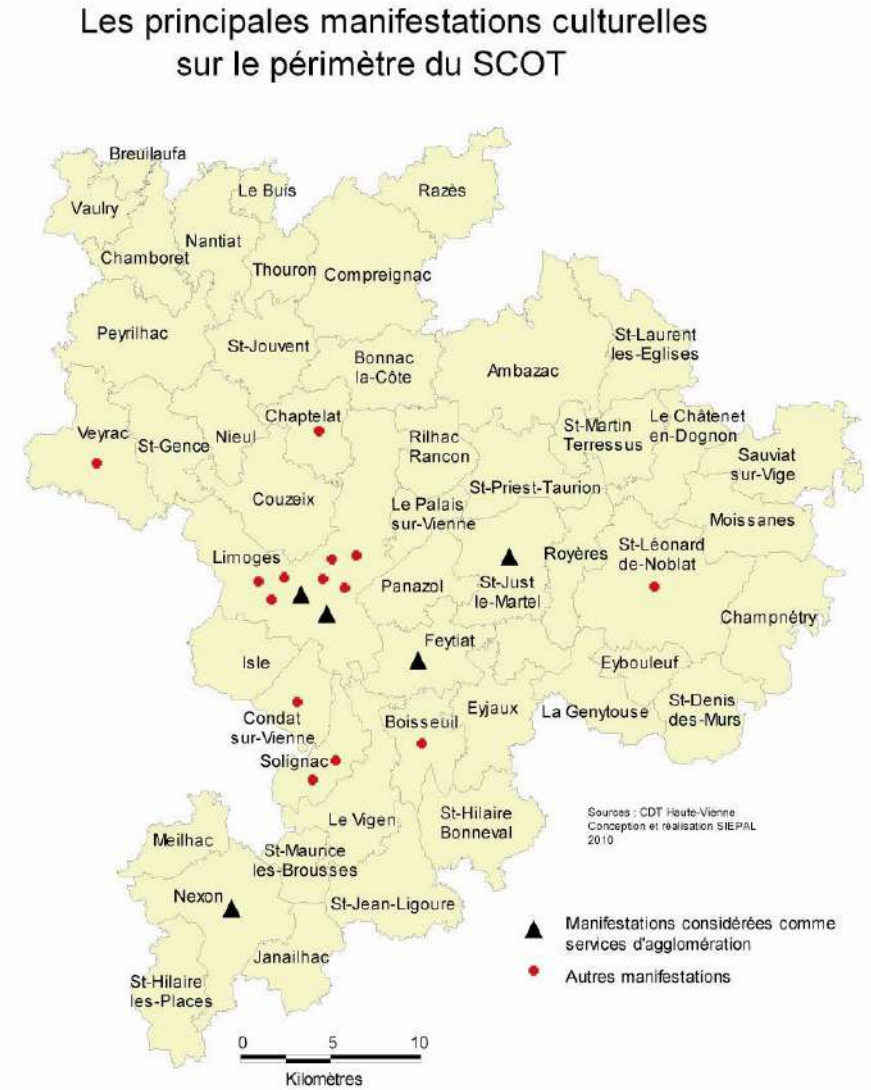

Saint-Léonard de Noblat, principales manifestations culturelles su le territoire du SCOT. Sources : SCOT de l'agglomération de Limoges, SIEPAL, 2011.

Joute équestre place de la Libération et cortège traversant la ville avec la quintaine. Source journal municipal, photographies JM. RATA.

Intérêts touristiques

Saint-Léonard-de-Noblat est situé entre 2 pôles touristiques majeurs de la Haute Vienne : Limoges (culture) et le Lac de Vassivière (nature).

La Commune appartient au Pays d'Art et d'Histoire Monts et Barrages : le patrimoine architectural et urbain de Saint-Léonard y contribue fortement de même que l'inscription de la collégiale au Patrimoine Mondial au titre des chemins jacquaires.

Saint-Léonard-de-Noblat est adhérente à l'association des "plus beaux détours de France" (100 villes) qui garantit que le pays dont elle est le centre a la capacité et la volonté de figurer parmi les lieux d'accueil dignes d'être recommandés aux touristes français et étrangers. Elle figure dans le guide.

Fêtes et manifestations, culture

Les Ostensions, fêtes et processions sont de tradition locale à Saint-Léonard-de-Noblat. L'une des manifestation les plus remarquable est la course de la Quintaine (novembre), pratiquée depuis la fin du moyen âge.

La ville bénéficie d'un festival musical d'été (festival 1001 notes) d'exposition de peintures (foyer rural).

Les associations culturelles sont actives, à commencer par l'Association Sauvegarde et Connaissance de Saint-Léonard qui œuvre depuis une trentaine d'années pour la prise en compte de l'histoire et du patrimoine de la ville (études, expositions, publications).

La Commune dispose de plusieurs musées : Gay-Lussac (originaire de Saint-Léonard) et Historail (chemins de fer).

Le moulin du Got est également un musée, en même temps qu'un lieu culturel (expositions) et qu'un lieu de production de papier.

Saint-Léonard dispose également d'un cinéma, en régie municipale.

Office de tourisme

Saint-Léonard est doté d'un Office de Tourisme, bien situé sur la place du Champ de Mars, en position centrale dans le fonctionnement actuel du bourg (accès, stationnement en particulier), mais décentré par rapport au cœur historique.

Cet office de tourisme, de taille modeste est actuellement à l'étroit. Pour le développement de Saint-Léonard et du Pays Monts et Barrages il doit être étoffé. Cette problématique s'inscrit dans le projet urbain du P.S.M.V.

Structures d'hébergement et de restauration

Saint-Léonard dispose de structures d'hébergement sous forme de 2 hôtels, situés tous deux dans le P.S.M.V. (23 chambres 2*), d'une demi douzaine de gîtes ou chambres d'hôtes, dont 4 situés dans le PSMV . La restauration comprend 6 restaurants dans le PSMV ainsi que plusieurs cafés.

Ces capacités, vieillissantes pour une part importante, liées au passage et la vie locale, restent à étoffer dans une perspective de développement.

Résidences secondaires

En 2009 sur 2653 logements, 143 sont des résidences secondaires, soit 5,4% du parc. Cette proportion est analogue à celle de l'ensemble du Limousin. La statistique ne précise pas la part dans le P.S.M.V. mais l'étude de terrain a permis d'identifier plusieurs résidences secondaires, en général faisant partie du bâti en bon état ou récemment restauré. Le

Enjeux et orientations pour le PSMV :

Permettre une reconversion du bâti ancien pour le développement de l'accueil (problématiques d'accessibilité par exemple).

Intégrer la problématique de l'évolution de l'Office de Tourisme dans le projet urbain.

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	5 709	5 457	5 275	5 024	4 766	4 657
Densité moyenne (hab/km²)	102,7	98,2	94,9	90,4	85,7	83,8

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,6	-0,5	-0,6	-0,6	-0,3
- due au solde naturel en %	-0,3	-1,1	-0,8	-1,0	-0,8
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	+0,6	+0,2	+0,4	+0,5
Taux de natalité en ‰	12,5	7,6	9,7	7,9	9,1
Taux de mortalité en ‰	16,0	18,4	17,5	18,0	16,8

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge

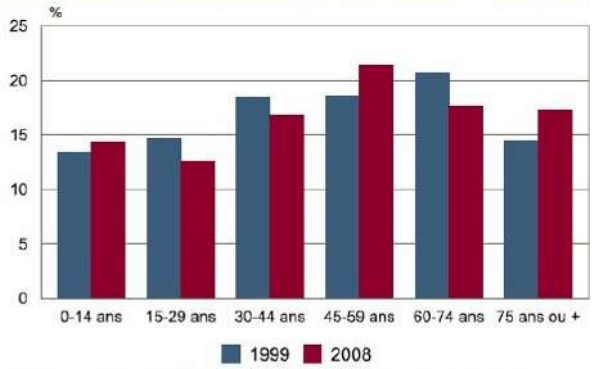

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2008

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de 15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**1 868**	**2 201**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	16	4	0,0	1,2	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	104	72	1,8	8,4	1,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	108	60	0,0	9,2	1,0
Professions intermédiaires	208	172	5,5	18,4	3,0
Employés	100	499	19,1	28,3	3,0
Ouvriers	439	68	20,0	24,3	1,4
Retraités	719	1 012	0,0	0,5	85,2
Autres personnes sans activité professionnelle	176	315	53,6	9,7	4,9

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages

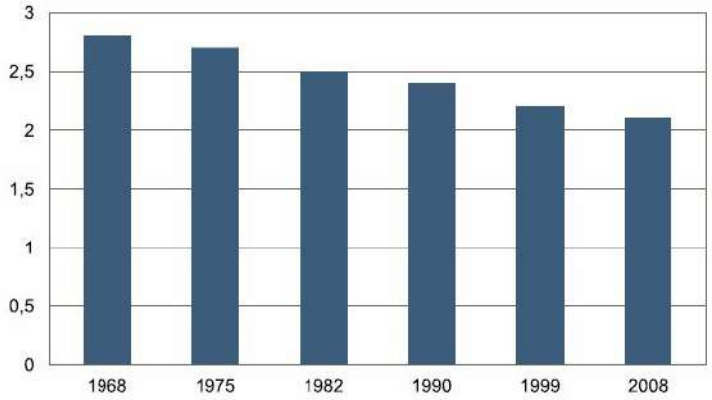

Nombre moyen d'occupants par résidence principale

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

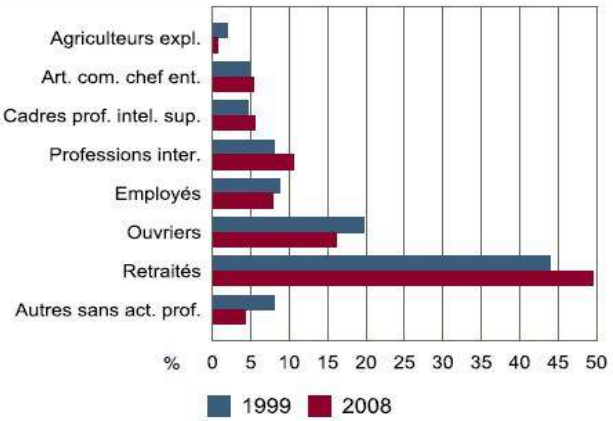

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires.

Démographie et données socio professionnelles. Sources INSEE, RP 1999 et RP 2008, exploitations principales.

Démographie, évolution

Saint-Léonard-de-Noblat est actuellement une commune d'un peu moins de 5000 habitants (4621 en 2011). En terme de population la commune occupe le 11° rang du département de la Haute Vienne et le 17° rang de la région Limousin.

A la fin du 18ème siècle la population est environ de 6800 habitants, 6200 au milieu du 19ème, 6000 dans la première moitié du 20ème, alors que la construction des cités et l'étalement urbain n'ont pas encore écarté la population du centre ancien.

Quantitativement l'évolution depuis 1968 jusqu'en 2011 montre une lente décrue. On constate un excédent régulier des décès par rapport aux naissances, en partie seulement compensé par le solde apparent des entrées et sorties (nouveaux arrivants). Le solde résultant restant négatif.

D'autre part le profil des habitants correspond à une population vieillissante avec une surreprésentation des plus de 60 ans (environ 35%).

Structure de la population, familles et ménages

En 2009 le nombre de ménages est évalué à 2184 ménages, pour une population de 4512 habitants. Ceci recouvrant des structures très diverses :

- Famille monoparentale (environ 7,5%);
- Couples sans enfant (environ 32%);
- Couples avec enfant(s) (environ 22%):
- Personnes seules (environ 38,5%).

La proportion de la population vivant seule est importante. En 2009 cela représente 820 personnes. Pour 1356 familles plus de la moitié sont des couples sans enfant. Ces observations sont à mettre en rapport avec l'âge de la population.

Catégories socio professionnelles

Si la part des agriculteurs est faible et en diminution, les catégories socioprofessionnelles de la personne référente au sein des ménages, sont diversifiées : artisans, commerçants, chef d'entreprise, cadres, profession intellectuelle, profession intermédiaire, employés.

0n constate que la catégorie professionnelle comme ouvrier représente plus de 15 %, mais est en régression entre 1999 et 2009.

Par contre les emplois tertiaires sont en progression sur la même période.

D'autre part plus de la moitié des personnes référentes appartient à la catégorie des retraités ou sans profession, ce qui correspond aussi au constat du vieillissement de la population.

Enjeux et orientations pour le PSMV *:*

Revaloriser l'habitat urbain face à la déprise de cet habitat, conséquence de la diminution de la population, de l'étalement urbain conjugués à la dégradation de l'habitat ancien urbain.

En renforcer sa valeur identitaire et pratique, en permettant sa réutilisation dans des conditions actuellement acceptables. Ceci inclue la valorisation au titre du développement durable.

Population active, emploi, niveau de vie. Sources INSEE, RP 1999 et RP 2008, exploitations principales et complémentaire.

REV T1 - Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

	2009	2008 (1)	2007 (1)	2006 (1)
Ensemble des foyers fiscaux	2 967	3 004	3 018	3 029
Revenu net déclaré (K Euros)	54 660	55 585	56 215	55 607
Revenu net déclaré moyen (Euros)	18 423	18 504	18 627	18 358
Impôt moyen (Euros)	588	503	623	605
Foyers fiscaux imposables	1 351	1 341	1 371	1 333
Proportion en %	45,5	44,6	45,4	44,0
Revenu net déclaré (K Euros)	39 494	39 843	40 632	39 532
Revenu net déclaré moyen (Euros)	29 233	29 711	29 637	29 656
Foyers fiscaux non imposables	1 616	1 663	1 647	1 696
Proportion en %	54,5	55,4	54,6	56,0
Revenu net déclaré (en K Euros)	15 166	15 743	15 583	16 076
Revenu net déclaré moyen (Euros)	9 385	9 466	9 462	9 479

(1) : les valeurs des années antérieures à 2009 sont exprimées en euros constants de 2009.
Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

DEFM G1 - Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge

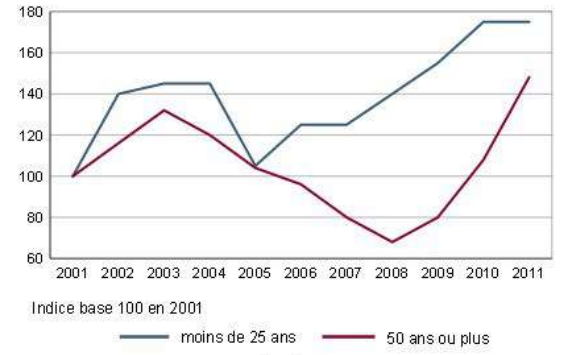

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

DEFM G2 - Evolution des DEFM de catégorie A selon le sexe

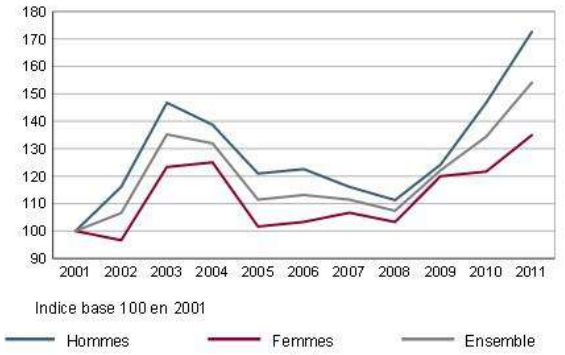

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

REV G1 - Evolution du revenu net déclaré moyen - Ensemble des foyers fiscaux

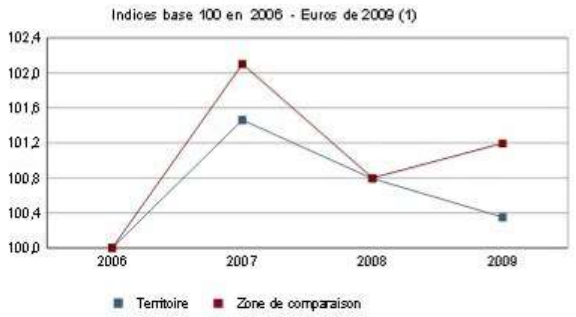

(1) : les valeurs des années antérieures à 2009 sont exprimées en euros constants de 2009.
Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

REV G 3 - Ménages : structure des revenus déclarés en 2010

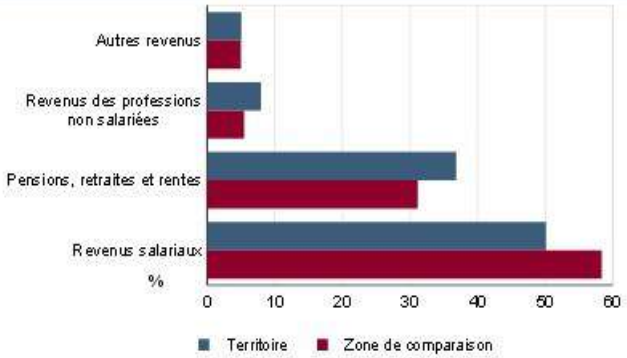

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	1999	%
Ensemble	1 696	100,0	1 707	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	822	48,5	925	54,2
dans une commune autre que la commune de résidence	874	51,5	782	45,8
située dans le département de résidence	808	47,6	720	42,2
située dans un autre département de la région de résidence	44	2,6	33	1,9
située dans une autre région en France métropolitaine	20	1,2	27	1,6
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	2	0,1	2	0,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2008

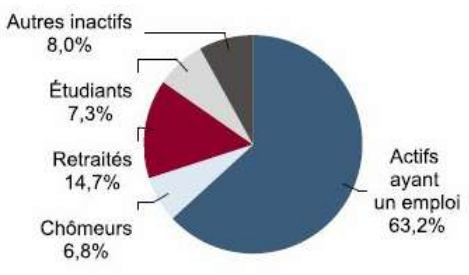

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle

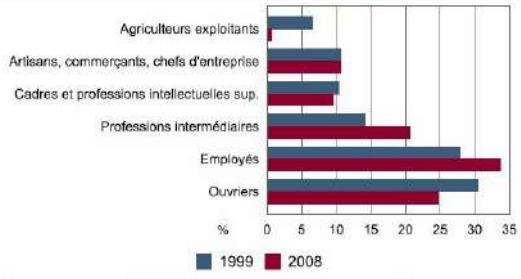

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires lieu de travail.

Population active

En 2009. pour la population en âge de travailler, le pourcentage d'actifs ayant un emploi est évalué à 63.3 %. Le taux d'emploi pour les 25-54 s'établissait à 83%, à 38% pour les 15-24 ans et tombant 28,3%pour les 55-64 ans.

Le taux de chômage était évalué en 2009 à 9.7 %. Cependant les courbes d'évolution des demandeurs d'emploi entre 2009 et 2011 indiquent une augmentation rapide de ce pourcentage et un recul de la population active.

Egalement en 2009 pour près d'un tiers les emplois féminins sont à temps partiel.

Emploi

Saint-Léonard est un pôle d'emploi local.

Mais on peut également noter que plus de la moitié de la population de Saint-Léonard travaille dans une commune autre que la commune de résidence, sans doute attirée par l'agglomération de Limoges située à proximité.

L'emploi est salarié à près de 85 %, dont près de 70% dans la fonction publique ou à contrat de durée indéterminée.

La structure de l'emploi sur la décennie 1999-2009 est en évolution :

- recul des exploitants agricoles et des ouvriers;
- stagnations des commerçants, artisans, cadres, profession intellectuelles;
- Augmentation des employés et professions intermédiaires.

Le marché de l'emploi parait dominé par le secteur tertiaire. En effet, la majorité des emplois sont dans les secteurs d'activité du commerce/transport et de l'administration publique/enseignement/santé.

Niveau de vie

Les revenus sont à 50% des salaires, pour environ 37% des pensions, retraites et rentes et pour 8% des revenus non salariaux. L'évolution du revenu net déclaré moyen est en recul entre 2007 et 2009.

Pour 2009 le pourcentage de foyers fiscaux non imposables est de 54.5%.

Ces constats corroborent le vieillissement de la population, en même temps qu'une forme de paupérisation.

Conséquences, enjeux pour le PSMV

La faiblesse économique rend les processus de défiscalisation peu opérant dans le S.P.R. L'application du P.S.M.V. devra en tenir compte :

Mise en œuvre de politiques d'actions, de soutien et d'accompagnement

Clarifier les modes d'intervention sur le bâti : par exemple en matière d'efficacité énergétique sur le bâti mitoyen, des travaux limités d'isolation en comble sont moins coûteux et globalement plus efficaces que de passer les fenêtres sud en double vitrage.

CHAPITRE 1.4
Le fonctionnement urbain

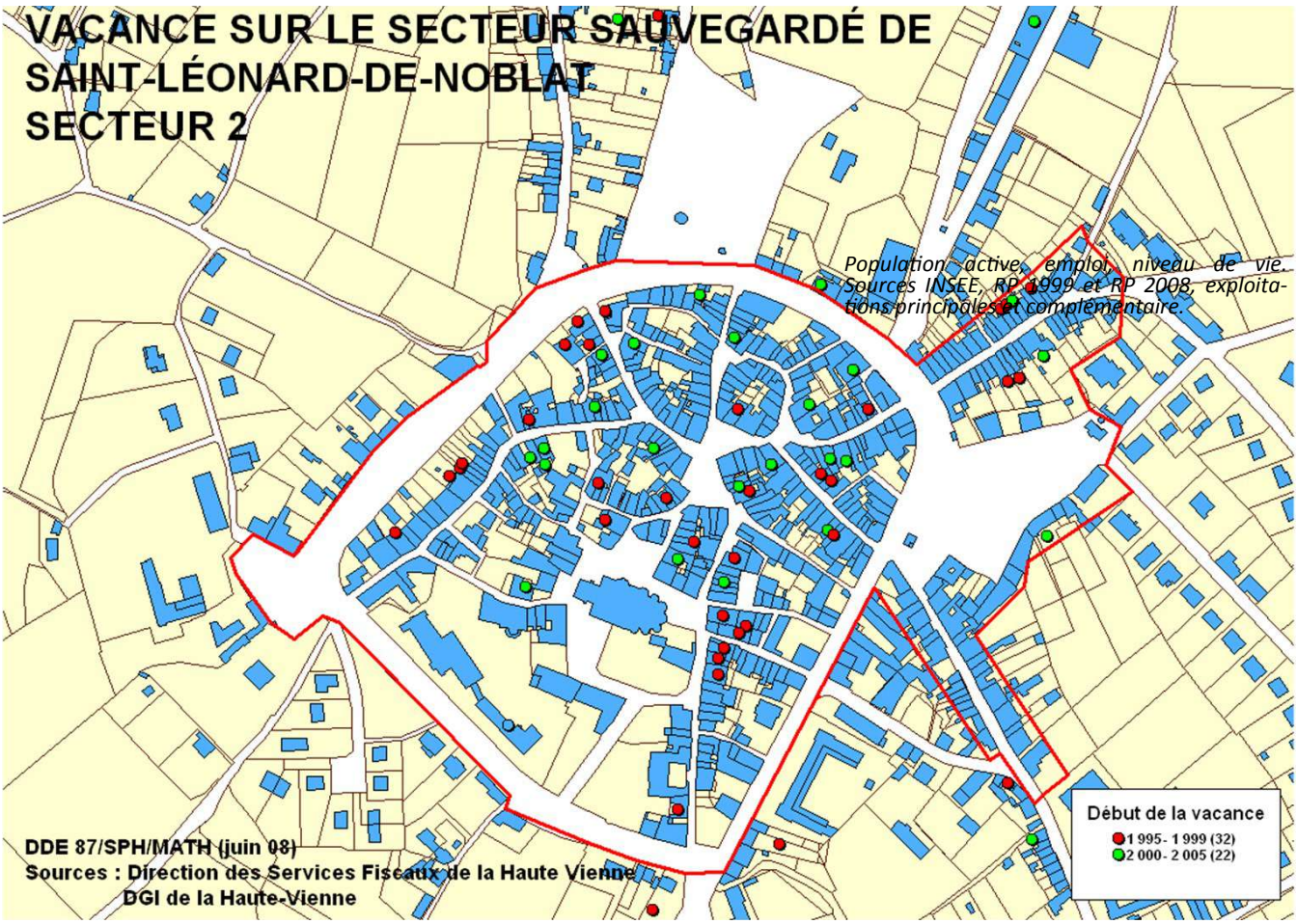

Population active, emploi, niveau de vie. Sources INSEE, RP 1999 et RP 2008, exploitations principales et complémentaire.

Vacance sur le S.P.R. de Saint-Léonard. Sources : Etude bilan 2006-2010 OPAH., revitalisation rurale Monts et Barrages., 2011. Société d'Equipement du Limousin.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble	2 231	2 281	2 398	2 496	2 509	2 608
Résidences principales	1 968	1 969	1 996	2 046	2 112	2 183
Résidences secondaires et logements occasionnels	119	166	150	206	177	139
Logements vacants	144	146	252	244	220	286

Sources : insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	1999	%
Ensemble	2 608	100,0	2 509	100,0
Résidences principales	2 183	83,7	2 112	84,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	139	5,3	177	7,1
Logements vacants	286	11,0	220	8,8
Maisons	1 869	71,7	1 832	73,0
Appartements	734	28,2	624	24,9

Sources : insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Habitat logement, caractéristiques . Sources INSEE, RP 1999 et RP 2008, exploitations principales et complémentaire.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pieces

	2008	%	1999	%
Ensemble	2 183	100,0	2 112	100,0
1 pièce	40	1,8	40	1,9
2 pièces	167	7,6	211	10,0
3 pièces	587	26,9	577	27,3
4 pièces	643	29,4	650	30,8
5 pièces ou plus	747	34,2	634	30,0

Sources : insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

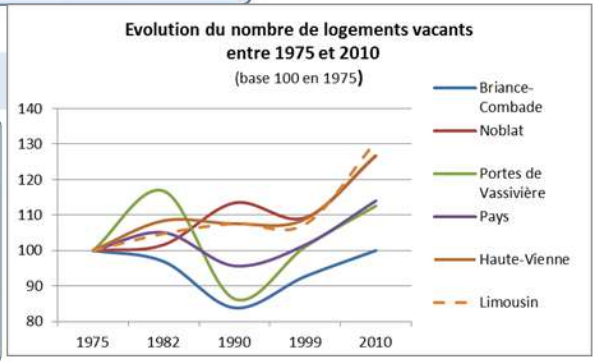

Evolution du nombre de logements vacants sur le pays des Monts et Barrages entre 1975 et 2010. Synthèse Syndicat Mixte des Monts et Barrages, 2014.

Habitat, mixité

Dans le bourg l'habitat ancien depuis l'époque médiévale, est majoritairement constitué de maisons familiales à usage mixte : commerce en rez de chaussée, sur cave anciennement ouverte sur la rue, surmontée d'étage(s) d'habitation, atelier de fabrication et d'artisanat.

Cette typologie évolue vers la maison familiale lors de la vacance du commerce, et vers l'immeuble de rapport par regroupement/redivision.

On constate l'existence récente de quelques programmes résidentiels, principalement sur le boulevard et en périphérie du P.S.M.V.

A l'extérieur du P.S.M.V. les quelques quartiers anciens sont du même type que le centre ville, tandis que cités, pavillonnaire, locaux d'activité et centres commerciaux présentent les caractères habituels de ségrégation spatiale de l'étalement urbain contemporain.

Diagnostic habitat

Réalisé par la DDE 87, le SPH et le MATH - Juin 2008

Ce diagnostic fait l'état des lieux chiffré du parc de logements ainsi que de l'occupation de ce dernier. Il présente également une analyse et une localisation de la vacance, ainsi que du logement à adapter à l'âge ou au handicap. Enfin, on trouve un bilan des 3 OPAH déjà réalisées. (voir chapitre ci après).

Saint-Léonard est une commune de propriétaires (60%) qui occupent principalement des logements individuels.

45% des résidences principales ont été achevées avant 1948 et plus de 90% d'entre elles ont plus de 20 ans puisqu'elles ont été construites avant 1990. L'ensemble du parc est donc relativement ancien.

La construction neuve reste stable ces dernières années avec en moyenne 20 logements/an.

Evolution

L'évolution du nombre de résidence principale dans la commune de Saint-Léonard nous indique une augmentation progressive (1990 : 2496 => 1999 : 2509 => 2009 : 2653). Au contraire le nombre de résidences secondaires a diminué (1999 : 206 => 2009 : 152).

On trouve nettement une majorité de résidence principale (82.5%) de type maison (71,7%) sur le territoire.

La majorité des résidences principales sont composées de 5 pièces ou plus (34.2%) et ont un chauffage central individuel (54.4%). La majorité des personnes vivant dans ces résidences sont propriétaires (62.2%).

Vacance

La commune de Saint-Léonard compte 11,8% de logements vacants. Les difficultés mises en avant par le diagnostic habitat de 2008 se concentrent essentiellement au niveau du centre ancien avec une quarantaine de logements vacants. Sur l'ensemble du parc de logements vacants, 60% sont vacants depuis trois ans et plus.

On note une augmentation des logements vacants dans le temps (1968 : 6.5% - 1982 :10.5% - 2009:11.8%). De 1990 à 1999 légère baisse de la vacance (8,8%). De 1999 à 2009, on remarque une forte augmentation.

L'étude DREAL (les études n°5 - février 2013) prolonge ce constat à l'échelle régionale : taux de vacance en Limousin très supérieur à la moyenne nationale. Identification de causes : bâti ancien dégradé, décalage avec les modes de vie actuels, manque d'implication des propriétaires (âgés), constat est cohérent avec les observations de terrain lors de l'établissement du fichier immeuble.

Enjeux et orientations pour le PSMV

L'étude DREAL identifie trois leviers cohérents avec la logique de P.S.M.V. : valoriser le bâti ancien pour ses qualités techniques, identitaires, originales - dynamiser l'économie - aménager les espaces publics.

Le projet urbain du P.S.M.V. peut directement reprendre à son compte ces axes de travail, en particulier le premier et le troisième.

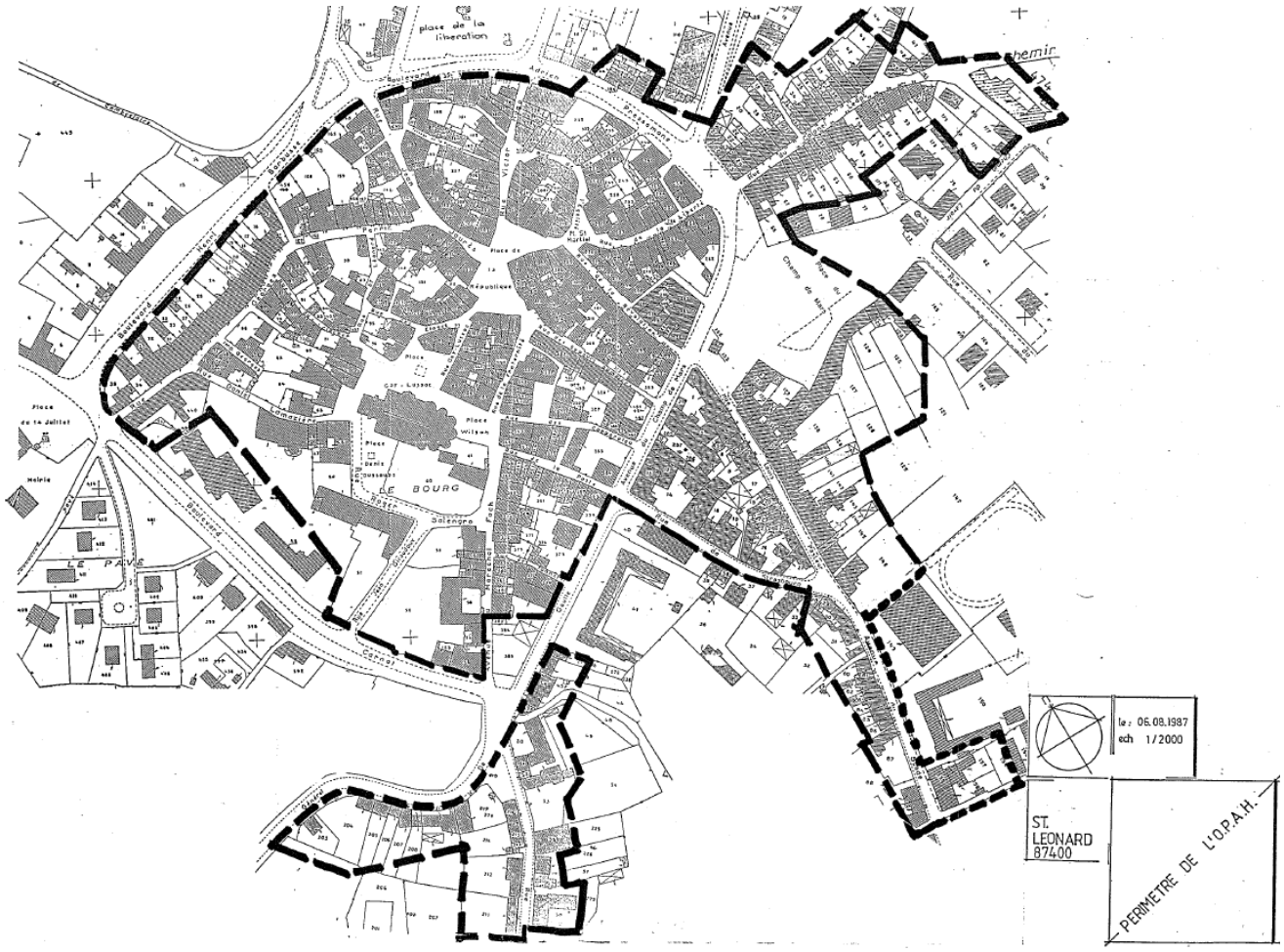

Cartographie, périmètre de l'OPAH de Saint-Léonard. Sources :Etude bilan 2006-2010 OPAH., revitalisation rurale Monts et Barrages., 2011. Société d'Equipement du Limousin.

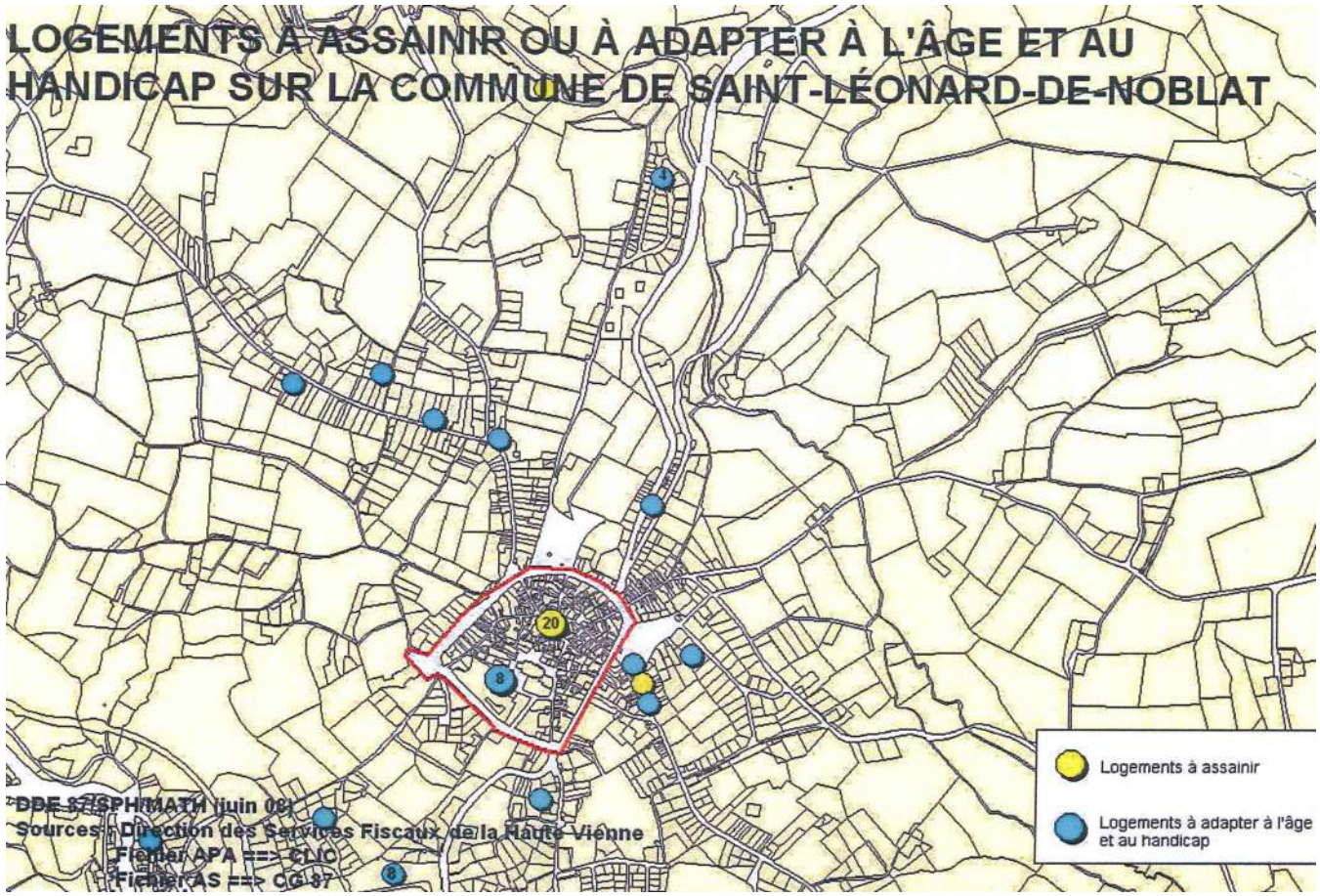

Cartographie logements à assainir ou adapter à l'âge et au handicap sur la commune de Saint-Léonard de Noblat. Sources : Diagnostic habitat sur la commune de Saint Léonard de Noblat, DDE 87/SPH/MATH, 2008.

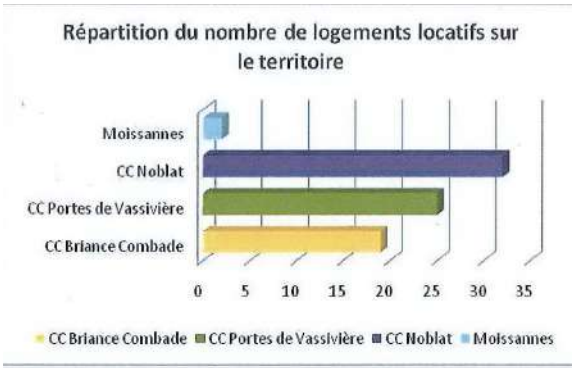

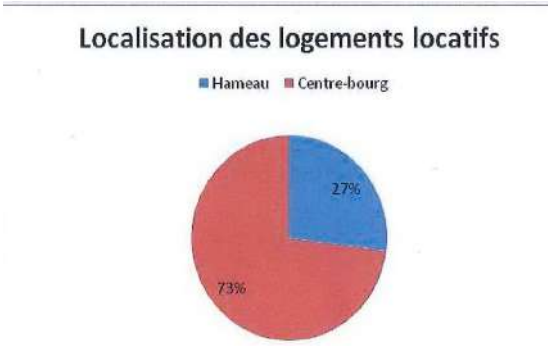

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

3 OPAH, qui ont représenté 12 ans de dispositifs, ont été mises en place sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

- OPAH Saint-Léonard-de-Noblat - 1987/1990 : Propriétaires bailleurs : 88 logements - Propriétaires occupants : 4 logements;
- OPAH Monts et Barrages Ouest : 2001/2004 (SELI);
  Le périmètre d'action concernait 16 communes dont Saint-Léonard -de-Noblat. Propriétaires bailleurs : 68 logements locatifs ont été subventionnés dont 6 à loyers conventionnés et 35 remis sur le marché - Propriétaires occupants : 14 logements ont été subvent tionnés dont 10 très sociaux et 3 pour travaux d'accessibilité;
- OPAH RR Monts et Barrages : 2006-2011 (SELI) : Le périmètre d'action regroupait l'ensemble du pays Monts et Barrages soit 32 communes dont Saint-Léonard._Propriétaires bailleurs : 19 en 2008 - Propriétaires occupants : 13 en 1008, 31 logements en 2010, dont 7 pour des propriétaires très sociaux.

Les travaux de menuiserie extérieure, électricité, chauffage, plâtrerie, isolation (économie d'énergie, et apport de confort) sont les plus représentatifs pour un coût de travaux moyen de l'ordre de 530 €/m². Les logements locatifs les plus courants sont de type 3 et petits logements type 1 et 2 en centre bourg (un peu plus d'1/4 des dossiers).

L'étude DREAL observe également l'importance de la demande pour ces petits logements.

Le dispositif d'amélioration de l'habitat "programme d'intérêt général" 2012 - 2014

Concerne le territoire Monts et Barrages, sous forme d'un dispositif déclinant les politiques nationales au niveau local. Une convention cadre est mise en pace pour piloter l'opération entre ANAH, Région Limousin et le Département. Les aides correspondent aux programmes des diverses institutions et peuvent être cumulables. Chaque projet doit donc faire l'objet d'une étude spécifique. (fin 2013 : 55 projets accompagnés).

Plusieurs axes impactent particulièrement le P.S.M.V. dont :

- L'amélioration des performances énergétiques. Axe important au regard des objectifs du développement durable. Le dispositif prévoit le financement des diagnostics énergétiques par le Conseil Régional;
- L'adaptation des logements;
- L'amélioration des façades;
- Des aides financières sont prévues, doublées dans le P.S.M.V. , plafonnées à 4000€. Un règlement est établi, avec recours à l'avis de l'ABF en secteur protégé, de toutes façons obligatoire en S.P.R.
- La fondation du Patrimoine est amenée également à intervenir en complément.

Observations

Des pourcentages de gain énergétique sont donnés comme critères, sans prendre en compte la relativité des situations dues à la nature du bâti. Un certain nombre d'observations à montré les méfaits des idées reçues. D'autre part la perte systématique des menuiseries anciennes du P.S.M.V. est une atteinte au patrimoine.

De même les intérieurs sont menacés par les abus de doublages, démolitions des cheminées.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le P.S.M.V., plan et règlement devront favoriser une reconquête de l'habitat (accès des logements, qualités de leur environnement), tout en précisant les qualités architecturales et patrimoniales à mettre en valeur.

L'étude thermique spécifique du bâti ancien dans le P.S.M.V. (étude programmée) précisera les méthodes à employer en fonction des qualités intrinsèques, (mitoyenneté, type de murs, orientation, hygrométries, caves….) suivant en cela l'un des axes évoqués par la DREAL .

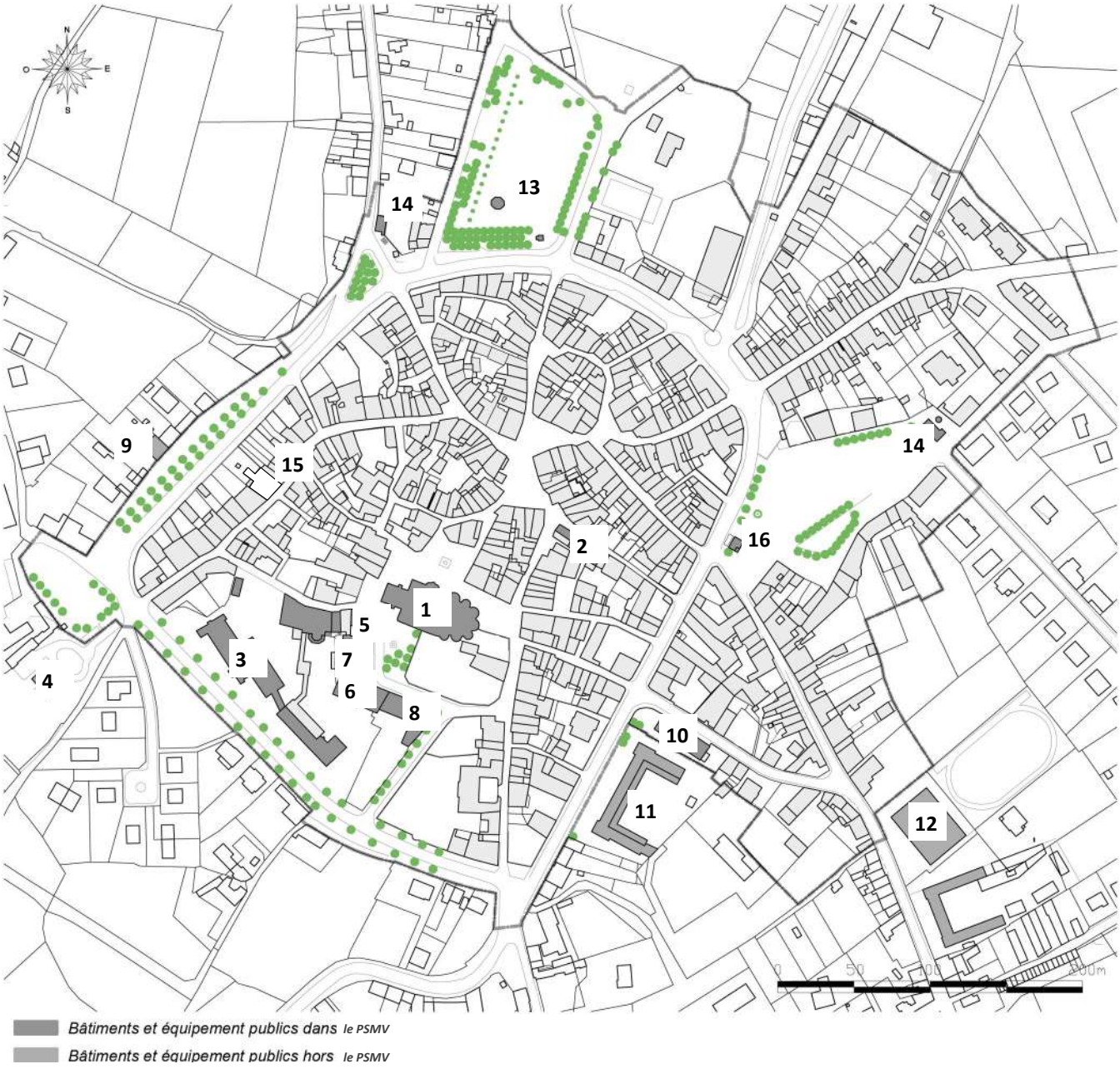

Carte des bâtiments et équipements publics. Document cartographique Atelier Lavigne.

1. Collégiale
2. Halle
3. Hôpital
4. Mairie
5. Ancienne mairie
6. Salle communale Denis Dussoubs
7. Bibliothèque
8. Foyer rural
9. Cinéma
10. Poste
11. Groupe scolaire
12. Groupe scolaire
13. Kiosque à musique
14. Anciens lavoirs
15. Ancienne mairie et maison des associations
16. Office de tourisme

Equipements publics, à l'échelle de la Commune

Au centre de la Commune et du bourg ancien se trouve la collégiale, centre de la vie religieuse, et centre d'intérêt culturel majeur. Si les anciennes paroisses du centre ville (Notre Dame et Saint Etienne) ont disparu, le cimetière ancien depuis toujours hors les murs reste le cimetière communal, grâce à ses extensions successives.

La Commune est bien dotée des équipements d'un bourg centre, chef lieu de Canton, pour :

- L'administration (essentiellement Mairie et ses services publics et techniques);
- La petite enfance (crèche) et scolaire (primaire et secondaire);
- La santé (hôpital, maison de retraite);
- Les fonctions commerciales (halle, places de marché et de foire);
- la culture (bibliothèque, foyer rural, cinéma, musées, salle communale de conférence, réunions et autres manifestations);
- La vie associative (maison des syndicats, locaux pour l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard…);
- Le tourisme (office de tourisme);
- La poste.

Ces équipements ont un usage tourné sur l'ensemble de le ville, centre ancien et périphérie, comme plus largement sur le bassin de vie de Saint -Léonard.

Répartition, fonctionnement, S.P.R.

L'étude du positionnement des équipements dans l'espace montre que ceux-ci sont assez bien desservis, tant par les espaces de stationnement que les cheminements.

De fait cette question, à l'échelle de Saint-Léonard-de-Noblat n'est véritablement jamais un problème compte tenu des faibles distances à parcourir, du nombre de personnes concernée et de l'offre d'espace.

Cependant si le centre ville ancien, inclut un certain nombre des équipements importants, ceux-ci (hormis le marché, le complexe foyer rural, bibliothèque, ancienne mairie) sont plutôt tournés vers l'extérieur.

On observe aussi que l'essentiel des équipements très structurants sont en périphérie ou tout à fait hors du P.S.M.V. Un peu comme l'activité commerciale a été en grande partie décentrée vers l'est, une grande partie du fonctionnement urbain lié aux équipements est reportée vers la périphérie, vidant le centre ville de sa substance.

D'autre part plusieurs espaces publics correspondant aux fonctions de desserte (boulevard du tour de ville, places et esplanades) sont situés dans le P.S.M.V. espaces qui nécessitent restructuration et mise en valeur.

Enjeux et orientations pour le PSMV

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti de Saint Léonard, la revalorisation de l'habitat et de l'activité urbaine participent d'un enjeu de reconquête de centralité., à rebours d'une histoire très récente qui a « éclaté » la ville.

Plusieurs aspects du projet urbain en découlent :

- *contribuer à redonner de la centralité et renforcer l'attractivité des espaces du marché, renforcer et rendre possible l'insertion de fonctions publiques dans le P.S.M.V.*
- *confirmer les espaces d'usage pour le maintien des fonctions publiques tout en requalifiant les espaces du tour de ville.*

Le siège du Pays d'Art et d'Histoire est à Bujaleuf, commune proche de Saint-Léonard.

La création d'un C.I.A.P. dans le centre ancien, à proximité de la place du marché serait par exemple une occasion de renforcer la centralité sur la thématique de la mise en valeur du patrimoine.

Carte des déplacements urbains. Document cartographique Atelier Lavigne.

Accès à la ville et déplacement urbain

L'accès à Saint-Léonard est possible par voie ferrée (TER), la gare étant éloignée des secteurs habités, par autobus (arrêt sur le boulevard est) et essentiellement par voiture.
Compte tenu de l'éloignement des centres commerciaux, de la répartition des équipements publics, et de l'étalement urbain, le centre ancien est inclus dans une logique généralisée de déplacement urbain voiture.
Cependant à l'échelle du centre ancien lui même, on peut observer que l'espace du P.S.M.V. correspond à une logique de déplacement « doux » (distances entre 300 et 500 m.).
Il n'y pas actuellement de transport en commun.

Circulation véhicules intra muros

L'ensemble du périmètre du SPR-PSMV, sauf quelques petites rues, est ouvert à la circulation des véhicules. Outre l'extension de la logique générale évoquée, cette situation est motivée par l'accès à l'habitat et aux différents commerces de proximité.
La quasi totalité des voies du centre-bourg sont en sens unique, suivant un plan de circulation où les voies entrantes sont un peu majoritaires par rapport aux voies sortantes.
Une limitation de l'accès véhicules au centre ville est mise en place lors du marché le samedi et appelée à se développer (mise en place de borne rétractable dans les travaux récents de l'entrée ouest—rue Jean Jaurès).
Des espaces partagés (partage de l'espace sur un plateau unique et vitesse des véhicules limitée à 20 kmh.) au niveau des rues commerçantes de la Liberté et de la Révolution au nord du bourg.

Circulation tour de ville

Les voies du tour de ville, plus larges, avec un flux automobile plus conséquent sont à double sens.
Ces voies relient entrées et sorties du centre ancien. Elles articulent les espaces de stationnement des boulevards et places du tour de ville et les entrées de ville proprement dites.
On peut ajouter à cela, la présence d'un stationnement important sur les trottoirs qui rend la circulation piétonne difficile.

Traversée de ville par la voirie départementale

Le boulevard Est correspond à la départementale 947, reliant Clermont (entrée de ville nord) et Limoges (entrée de ville sud). Cette voie classée « itinéraire de délestage » engendre donc un fort trafic et le passage de poids lourds.
Les rue Pasteur et de Strasbourg, entrée est de la ville, correspondent à la départementale 13. Le trafic important est en inadéquation avec les voies, en particulier rue Pasteur, qui est liaison piétonne entre le centre ville et le lycée empruntée par les élèves. Il s'agit d'un dysfonctionnement important.

Prospective

Etudes en cours (2013 2014) de faisabilité d'une navette. 2 scénarios : rabattement centre ville- gare TER aux heures de pointe / commerces et loisirs les mercredis et samedi.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Des problématiques et dysfonctionnements à traiter :

- *Coupure due à la traversée de la ville par la voirie départementale*
- *Circulation parfois difficilement adaptée au gabarit des voies*
- *Flux automobile important dans le centre-bourg, générant des nuisances visuelles, sonores, olfactives*
- *Traitements routiers d'aspect très médiocre (surlargeurs, rond point d'entrée de ville nord)*
- *Usage insuffisant des capacités de stationnement périphérique*

Des secteurs à orientation d'aménagement et de programmation à disposer dans le P.S.M.V., incluant les espaces publics

Carte des entrées et traversées de ville. Document cartographique Atelier Lavigne.

Traversée de la ville par la route départementale 947 : histoire et conséquences urbaines

L'itinéraire de la traversée par la départementale 947 est l'héritage de la de l'établissement progressif des routes.
Au XVIII° siècle l'aménagement de la route de Limoges à Clermont emprunte un tracé plus commode que le tracé du "pavé" pour l'ascension du versant sud. Et pour éviter la traversée du bourg par la rue Aumônière (actuelle rue G. Perrin) l'itinéraire emprunte le boulevard de tour de ville est. Enfin la sortie nord est détournée du faubourg Banchereau (actuelle rue Ledot), pour passer dans le talweg à l'ouest du faubourg.

Un des effets majeurs a été de déplacer le centre de gravité de la vie urbaine près de cet axe :

- Développement de la construction aux 19ème et 20ème de part et d'autre de la voie;
- Réaménagement du foirail (Champ de Mars qui devient plus important que la place de la Libération);
- Développement des commerces, des cafés, des ateliers automobiles le long des espaces publics du tour de ville et autour du Champ de Mars, implantation de la poste;
- Développement privilégié des rues commerçantes entre ce nouvel axe et la place centrale où subsiste le marché (rues de la Liberté et de la Révolution). Les commerces de la partie ouest de la ville ont disparu en quasi-totalité.

Ce fonctionnement est toujours actuel, mais le trafic contemporain voitures et poids lourds dans ces espaces calibrés aux XVIII° et XIX° siècles est aujourd'hui pénalisant.

Traversée de la ville par la route départementale 13

Ce constat est encore plus grave concernant les actuelles rues Pasteur et de Strasbourg, où malgré la mise en sens unique, la cohabitation piétons véhicules (liaison ville/collège) s'avère dangereuse et totalement déqualifiée.

Office de tourisme

L'office de tourisme est implanté au carrefour des deux départementales.
La perspective de son réaménagement et agrandissement s'inscrit dans projet urbain en même temps que le réaménagement de la traverse de la ville.

Entrées de ville et boulevard de tour de ville

Les entrées de ville nord et sud, tributaires de la traverse par la départementale 947, sont actuellement des carrefours routiers. L'entrée nord est dotée d'un rond point et de voiries très larges, et dessert en outre un commerce grande surface. L'entrée sud est un vaste carrefour à feux.
L'aménagement de l'ensemble de ces espaces découle essentiellement de leur fonction routière, conçus et aménagés sans autre considération.
Cependant ils sont situés dans le S.P.R. car ils font partie intégrante de l'espace du tour de ville.

Prospective

Etudes encours sur le déplacement urbain (cf. chapitre 1.4.4) et la requalification des traverses de ville (cf. chapitre 1.6.2)

Enjeux et orientations pour le PSMV

Etudier la requalification des espaces publics dans le sens de la qualité des espaces et de la valorisation du cadre bâti : espaces partagés, pétons, places ou parties de places dégagées, rythmes d'usage, perspectives à terme (stratégies progressives)

Insérer les problématiques de circulation dans un cadre sécurisé et moins routier, grâce au travail sur le tracé, la forme, les matériaux...

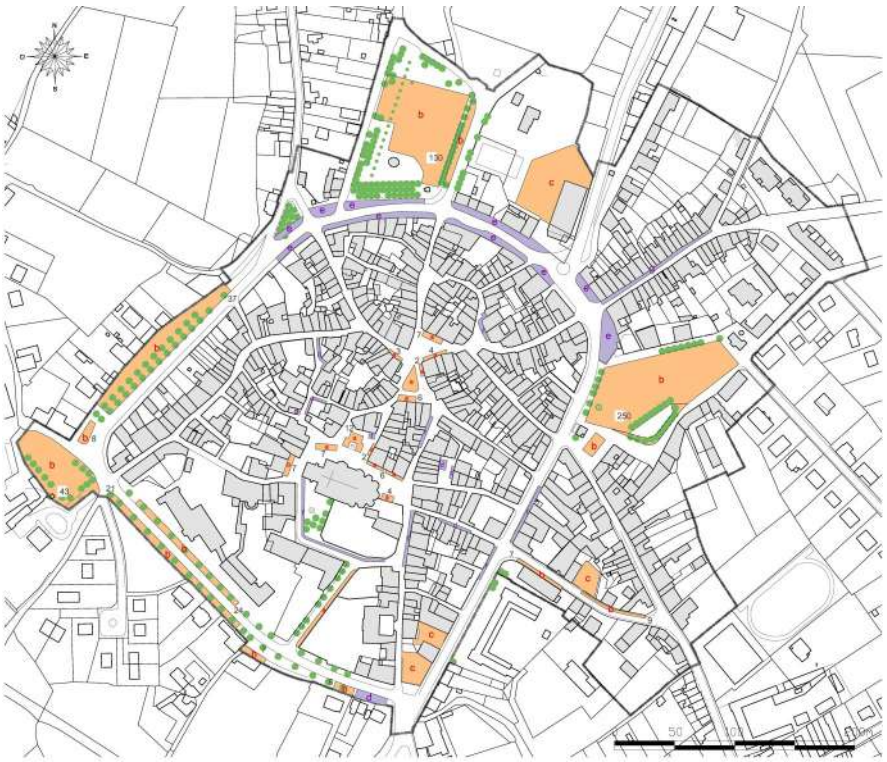

Carte des espaces publics et stationnements. Document cartographique Atelier Lavigne.

Stationnement, taux d'occupation sur le secteur du cœur historique et respect de la zone bleue Sources : Etude Plan Global de Déplacement de Saint-Léonard de Noblat. CEREMA, 2014.

Stationnement, occupation des places dans le cœur historique et typologie des usages. Sources : Etude Plan Global de Déplacement de Saint-Léonard de Noblat. CEREMA, 2014.

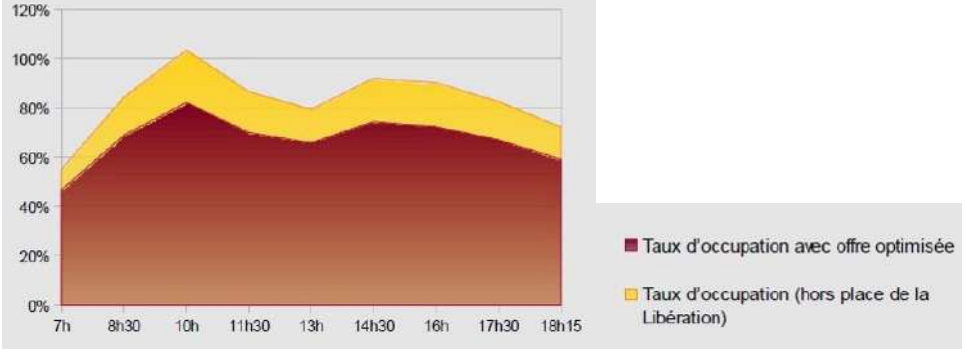

Stationnement, taux d'occupation sur le secteur boulevards. Sources : Etude Plan Global de Déplacement de Saint-Léonard de Noblat. CEREMA, 2014.

Espaces de stationnement banalisés

- Espace public intra-muros : stationnement concentré autour de la collégiale et sur la place de la République. Les emplacements de stationnement ont été aménagés à proximité des lieux à forte concentration de commerces et d'équipements publics.
  Cependant cette situation entraîne une omniprésence de l'auto mobile en cœur de ville qui dénature les espaces publics et nuit aux cheminements piétons.
  Tout le centre-ville intra-muros est aujourd'hui en zone bleue. Ce système vise une rotation du stationnement et à éliminer les voi tures « ventouses ».
- Espace public hors murs : Les trois places périphériques (Champ de mars, 14 Juillet et Libération) et les boulevards font office de parking gratuit.
  Ces espaces ont la capacité de désengorger le centre-ville. Cependant, cette alternative paraît encore trop éloignée tandis que l'étude stationnement en cours montre qu'il n'est pas optimisé.
  Se pose également la question du lien entre ces espaces périphériques et la cité intra-muros puisqu'il n'existe pas aujourd'hui de cheminements piétons qualifiés. accessibles et sécurisés pour les piétons.
- Quelques dents creuses ont été utilisées pour aménager des parkings, publics ou privés, gratuits.

Espaces de stationnement non banalisés

De nombreux véhicules stationnent librement dans l'espace du P.S.M.V. sans pour autant être dans des emplacements réglementés. Ces stationnements « spontanés » ont différentes finalités selon les espaces utilisés :

- Le ponctuel riverain : présence de quelques voitures au niveau des ruelles ou recoins en intra-muros.
- Le « massif » : espaces utilisés, de façon récurrente et en masse, comme zone de stationnement, généralement sur le tour de ville.
- Le stationnement d'action : arrêts rapides à très forte proximité des commerces et services. Rotation plus rapide.

Ces stationnements peuvent entraîner des conflits d'intérêt entre les usagers de l'espace public puisqu'il monopolise les trottoirs et les cheminements piétons.

L'alternatif unilatéral

Ce type de stationnement, non banalisé, a récemment été instauré rue du Colonel Ledot. Cela permet, dans une rue au trafic apaisé, de garantir un stationnement aux riverains tout en restant adapté au gabarit de la voie et en permettant un cheminement piéton sur le principe de l'espace partagé.

Constat actuel

Résultat de l'enquête septembre 2013 :

- Nombreux stationnement gênants centre ville et boulevards;
- Centre ville : pic d'occupation 75% occupation moyenne 68%;
- Inefficacité de la zone bleue (défaut d'affichage du disque);
- Stationnement boulevards au de la capacité réglementée ;
- Stationnement place de la Libération non optimisée (40 à 50%);
- Stationnement Champ de Mars en dessous de la capacité matérialisée (et optimale).

Enjeux et orientations pour le PSMV

Requalifier des espaces publics majeurs du centre en réduisant le stationnement. Mieux l'insérer : fractionnement, plantation, rotation (en faisant fonctionner la zone bleue).

De même pour améliorer la performance des espaces périphériques, en traitant les liaisons piétonnes (sécurité, confort, attractivité)

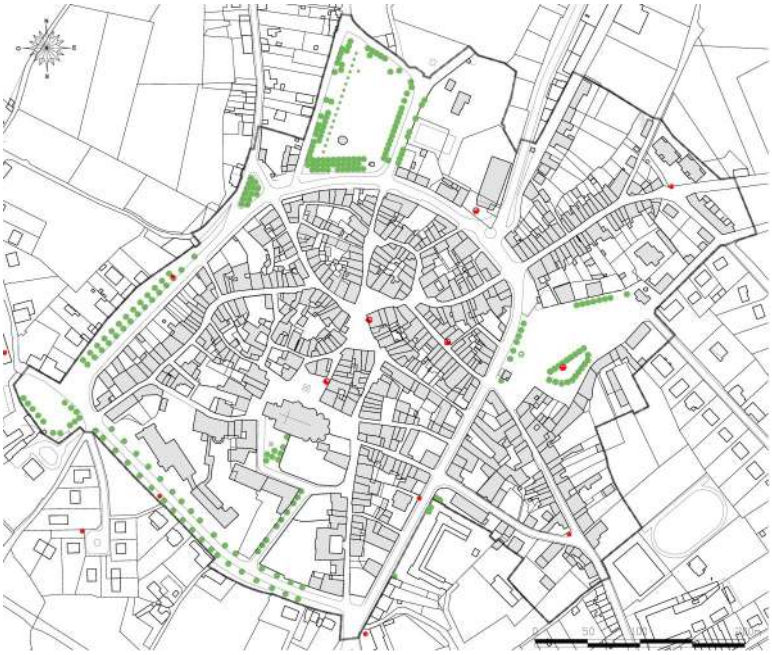

Cheminement accessible ou pouvant être rendu accessible par de légers amé-

Cartographie accessibilité personnes à mobilité réduite. Source, journal municipal.

Accessibilité des espaces publics

La quasi-totalité des aménagements, sauf les plus récents (rue Jean Jaurès) n'intègrent pas les dispositions d'accessibilité PMR : bordures de trottoir, types de bornes, place de stationnement…

Cependant on peut constater que les sols urbains de Saint-Léonard ont une déclivité naturelle, variable selon les rues et les places. La logique des aménagements étant de rester au plus près des topographies anciennes.

D'autre part les matériaux anciens (calades et pavages) posent le problème de leur surface '(aspérités et joints). Leur mise en œuvre dans le caractère du S.P.R. nécessite une adaptation, pour ne pas avoir à y renoncer.

Accessibilité des édifices recevant du public

L'accessibilité des ERP du S.P.R. a fait l'objet d'une étude diagnostic en 2010.
Outre les édifices eux même (cf. chap. 1.6.5 ci après), plusieurs points de non-conformité d'ordre réglementaire affectent l'aménagement urbain :

- Topographie et nature des revêtements de sol;
- Création de places de stationnement à proximité et suivant normes de dimension, de planéité et de signalisation;
- Amélioration des cheminements extérieurs et création de rampes;
- Eclairage

D'une façon générale l'amélioration et si possible la mise en conformité d'accessibilité des espaces et bâtiments publics est une composante du projet urbain et de son adéquation aux objectifs de Développement Durable.

Accessibilité des commerces

De nombreux commerces ne sont pas accessibles (largeurs de passage, emmarchements).

Une application stricte de la réglementation sera dans certains cas contraire à la préservation du patrimoine architectural (seuils anciens, devantures historiques). Dans la pratique cette situation nécessitera une concertation pour trouver les améliorations et dérogations possibles de façon à ne pas aggraver le déprise commerciale du centre ville ancien.

Accès secours incendie

Un réservoir est situé place du Champ de Mars. Cet équipement est à prendre en compte dans le réaménagement de la place.

Les voies du S.P.R. permettant la circulation des véhicules ont des caractéristiques permettant l'approche des véhicules de secours et l'accès au réseau de bornes incendies.

Signalisation

On observe plusieurs types de signalisation dans le S.P.R.:

- Signalisation directionnelle routière. Elle impacte les espaces du tour de ville en liaison avec les itinéraires de sortie de ville;
- Panneautage de réglage de la circulation. Concerne l'ensemble du SPR du fait de la circulation automobile;
- Signalisation d'entrée dans le SPR (totems), placés à l'entrée de l'intra muros et non du SPR proprement dit;
- Signalisation commerciale.

Eclairage

L'ensemble du S.P.R. est équipé d'éclairage public. Les matériels d'éclairage sont divers :

- Lanternes dites "de style" dans l'intra muros, en façade sur consoles;
- Candélabres de type routier sur les boulevard du tour de ville.

Kiosque à musique et sanitaires publics. Sources Atelier Lavigne.

Mobilier urbain, fontaine., borne chasse roue, jardinière, trottoir calade pierres.. Sources

Mobilier urbain, poubelles, corbeilles, plantations. Sources : Etude sur le positionnement et l'intégration urbaine des points de collecte des déchets dans l'espace du P.S.M.V. de Saint-Léonard de Noblat, 2011, BE Paysage Vert et AS'COM ingénierie.

Ancien lavoir. Source Atelier Lavigne.

Equipements

- Equipements fonctionnels anciens, lavoirs. Ceux-ci sont identifiés comme des immeubles bâtis et sont recensés dans le fichier immeuble. Sans fonction actuelle ce sont des éléments bâtis à valeur patrimoniale.
- Equipements sanitaires, également identifiés comme immeubles bâtis. 3 locaux en usage dans le P.S.M.V. Place de la Libération : édicule indépendant d'autre construction, à proximité des aires de stationnement et de l'accès vers le centre ville.
- Kiosque à musique, place de la Libération. Identifiés comme immeuble bâti.

Monuments

Plusieurs monuments implantés sur les espaces publics :

- Monument place Gay Lussac;
- Stèle Denis Dussoubs, place du même nom;
- Monument Pressemane, entrée sud de la ville;
- Diverses sculptures récentes : Champ de Mars, square de la Poste.

Il n'y a pas de fontaine dans le P.S.M.V.

Mobilier urbain

- Bancs : peu nombreux dans le S.P.R. . Ils sont situés place de la Libération, place Denis Dussoubs, place du Champ de Mars. Matériel disparate : banc métal ajouré, métal et bois, pierre;
- Corbeilles de collecte des déchets. Evoqué dans le chapitre précédent du point de vue de la fonctionnalité. Matériel disparate, ancien et souvent dégradé : plastique gris et brun sur pied métallique, sur pied semi cylindrique ajouré vert, sur pied carré en métal vert, cylindrique en béton clair, rectangulaire en lattes de bois;
- Jardinières. Utilisées pour le fleurissement et pour délimiter des espaces sans véhicule. Matériel disparate : bacs en pierre, structure en acier corten;
- Divers éléments anciens en pierre : chasses roues, pierres anciennes (linteaux, éléments de sarcophage…) déposés.

Fleurissement

Deux types de fleurissement mis en œuvre :

- Jardinières, décrites ci-dessus;
- Plantation en pied de façade, mise en œuvre lors des réaménagements d'espaces publics. Constitue une bonne alternative à la multiplication des bacs et jardinières. Entretien en partie par les riverains, sinon par le service espaces verts de la Commune.

Plantations d'alignement

Eléments importants de l'équipement de l'espace public pour le structurer et qualifier le paysage urbain : boulevard de tour de ville, place de la Libération, place du Champ de Mars, place Denis Dussoubs.

Les plantations d'alignement sont identifiées dans le diagnostic patrimonial au titre du patrimoine paysager, chapitre 4.

Ces plantations, leur maintien et leur reconstitution, font également partie des enjeux de développement durable du S.P.R. au titre du cadre de vie, du stockage carbone, de la régulation du climat (différentiel été/ hiver) et de la continuité des trames vertes.

Jardins publics

- La place de la Libération dans sa partie encore végétalisée, dotée du kiosque à musique, de bancs et récemment des jeux d'enfants, possède dans cette partie le caractère d'un jardin public;
- Jardin du foyer rural/musée Gay Lussac, contigu au jardin de l'EPAHD.

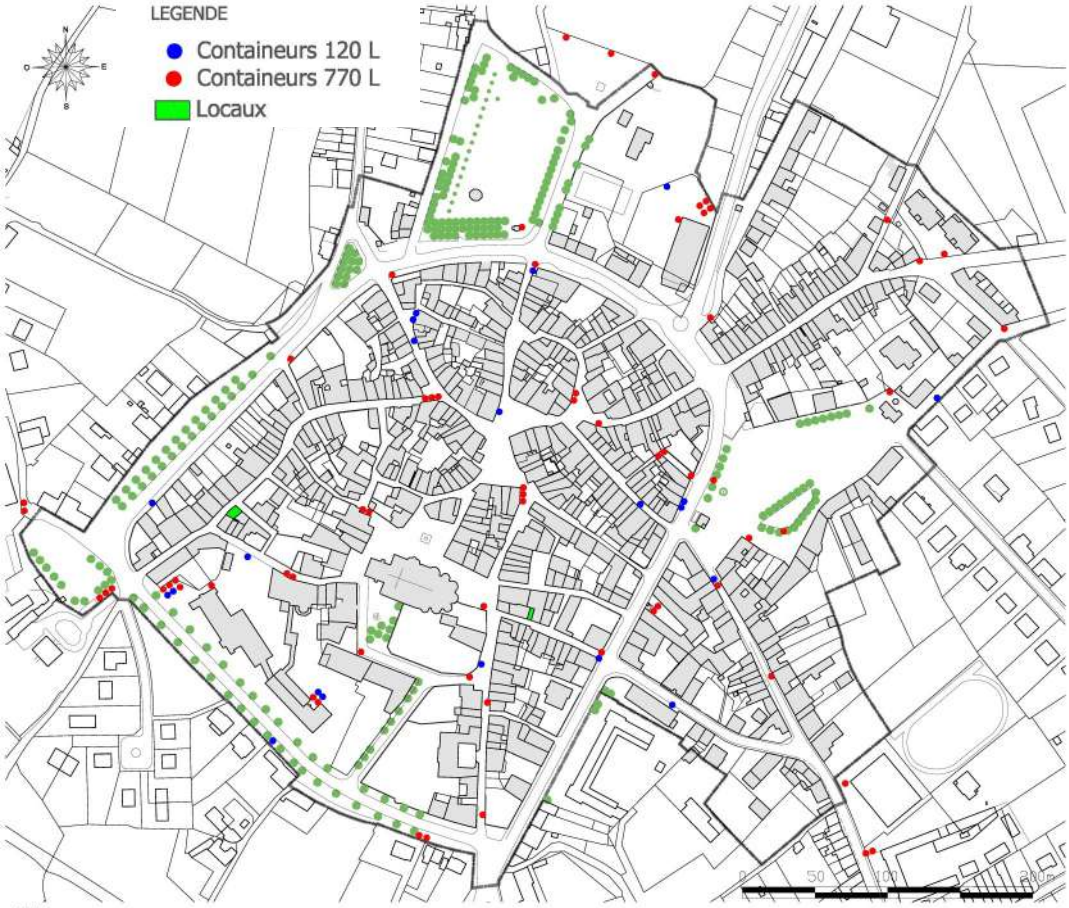

Carte de localisation des points de collectes des déchets dans le PSMV Source : cartographie Atelier Lavigne.

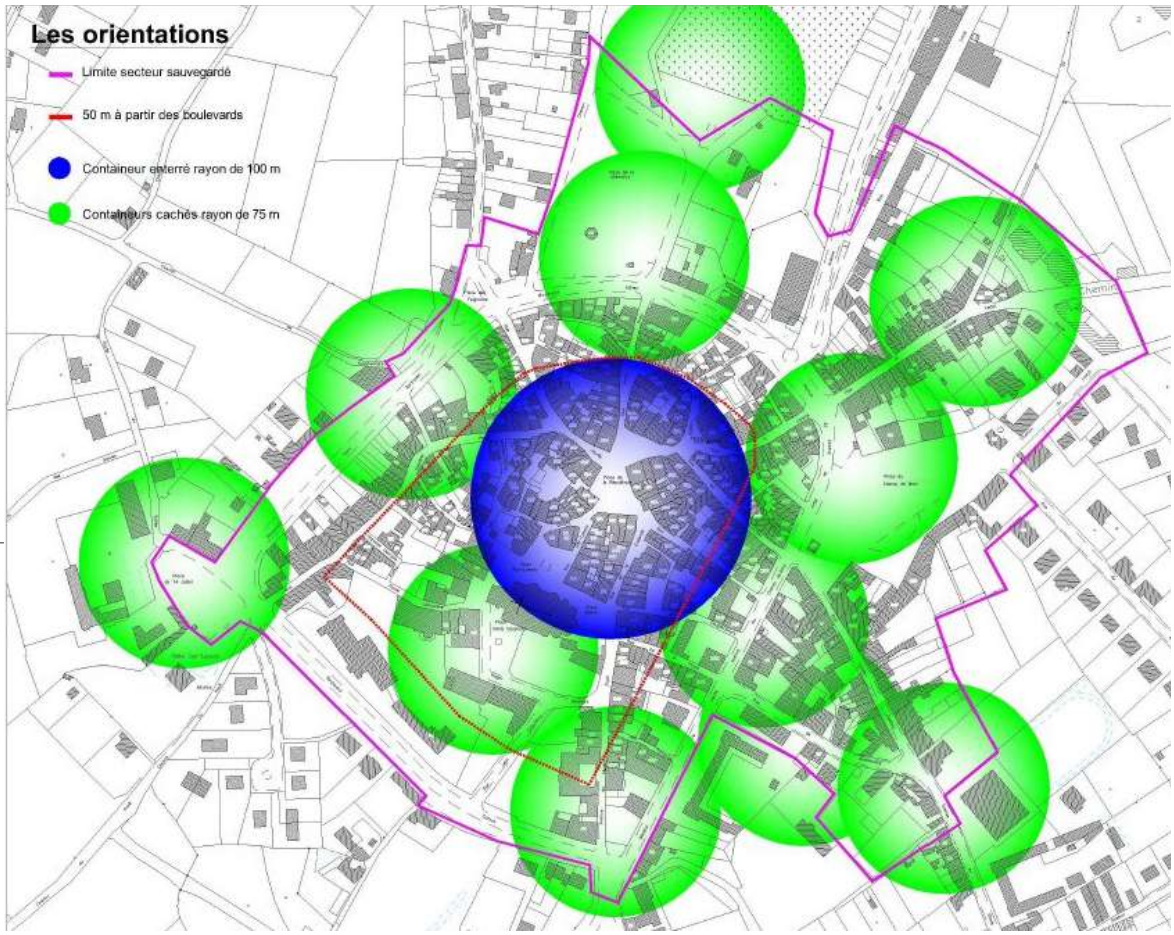

Collecte des déchets dans le PSMV, document d'orientation. Sources : Etude sur le positionnement et l'intégration urbaine des points de collectes des déchets dans le PSMV de Saint-Léonard-de-Noblat, 2011, BE Paysage Vert et AS'COM ingénierie.

Etat actuel

Une étude sur le positionnement et l'intégration urbaine des points de collecte des déchets dans le S.P.R. de Saint-Léonard a été réalisée en 2011 (*bureaux d'études « Paysages VERT » et « AS'COM Ingénierie »).*

Les dispositifs de collecte dans le S.P.R. :

- Corbeilles, au nombre de 28, dont la collecte quotidienne est assurée par la municipalité. La municipalité s'occupe également du nettoyage de l'espace public après le marché.
- Bacs 2 roues (23 au moment de l'étude) et conteneurs 4 roues (67 au moment de l'étude) pour ordures ménagères, répartis le long des voies accessibles au ramassage bi hebdomadaire par camion.
- Eco point ou point d'apport volontaire, situé hors du S.P.R. le point du Champ de Mars ayant été supprimé.
- Déchetterie, hors du S.P.R. 1km. environ.

Problématiques

L'enquête auprès des habitants montre que la gestion des déchets dans le centre vient après d'autres questions (stationnement, propreté des trottoirs).

Toutefois, certains problèmes sont mis en évidence par l'étude :

- Etroitesse des rues qui empêche au camion de ramassage de pouvoir circuler dans tout le centre ancien. La tâche peut donc s'avérer contraignante avec des trajets longs en temps et en distance;
- Points de collecte pouvant gêner la circulation piétonne et les personnes à mobilité réduite;
- Mise à disposition faible dans des secteurs hors du centre ancien (boulevards);
- Nécessité de disposer d'un point de collecte dans un rayon de 100 m.;
- Médiocre intégration visuelle des points de collecte dans l'espace public du centre ancien;
- Mobilier souvent ancien et parfois dégradé.

Enjeux et orientations pour le PSMV

L'étude aboutit à plusieurs préconisations :

- *Mettre en œuvre là où c'est possible (République, Wilson, boulevards) des points de collecte semi-enterrés ou enterrés afin de permettre une meilleure intégration dans le paysage urbain et de ne pas gêner l'accessibilité des espaces publics.*
- *Regrouper les containers restant non enterrés dans des structures pare vue de bois, de métal ou des murets de pierre.*
- *Redistribuer les implantations pour une meilleure couverture.*
- *Etablir un choix de matériel cohérent et d'aspect "noble", mieux en relation avec la mise en valeur du patrimoine.*
- *Prendre en compte les enjeux de développement durable. Cela concerne les matériaux à utiliser, les emplacements et l'accessibilité de ces points de collecte.*

CHAPITRE 1.5
Les outils de gestion
Les protections du patrimoine

SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES : LES LIGNES DIRECTRICES DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

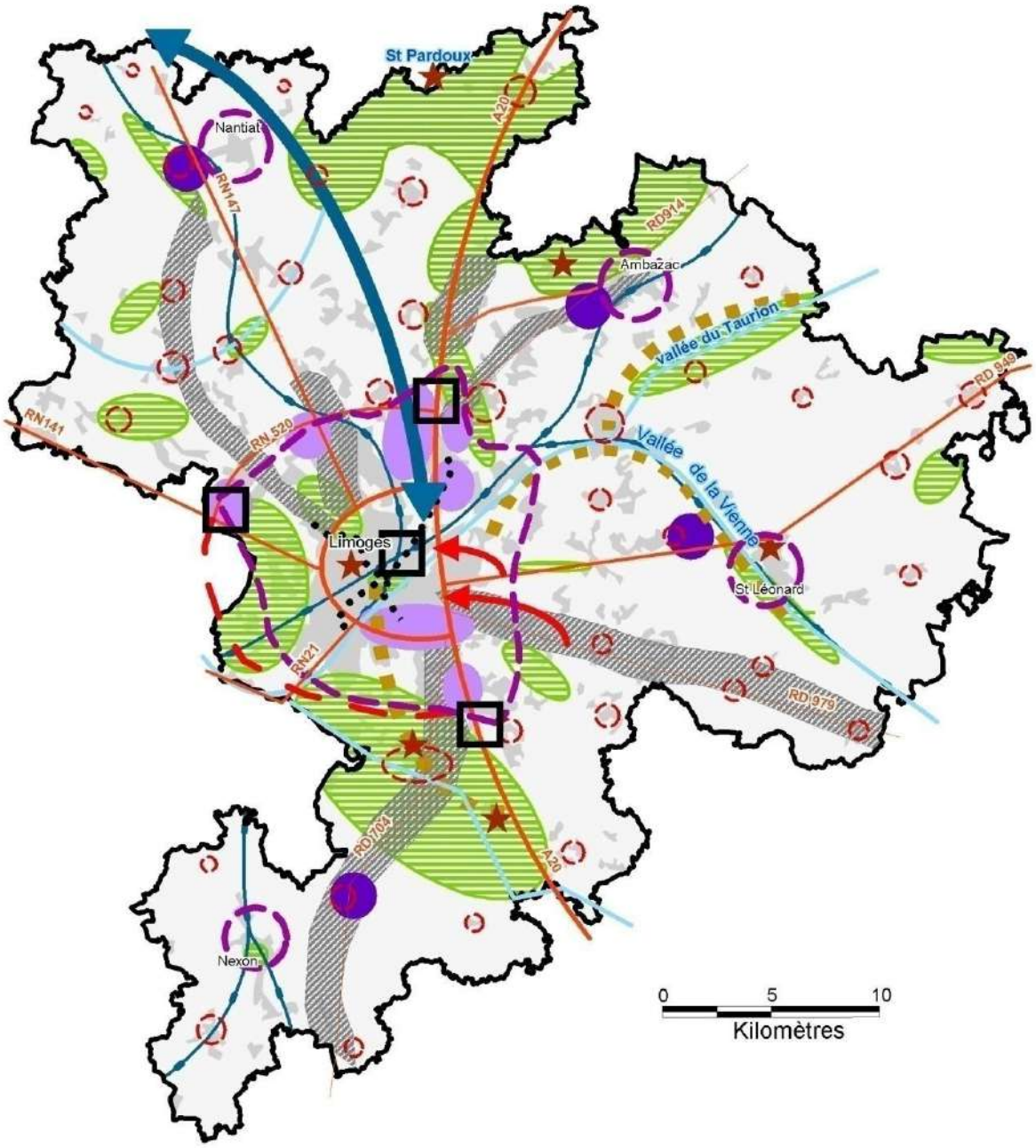

Conception et réalisation : SIEPAL - avril 2010

Renforcer les espaces économiques les plus importants du territoire

- Les zones d'activités majeures existantes ou en projet
- Les secteurs d'activités en lien avec les pôles relais du SIEPAL

Renforcer l'accessibilité interne et externe du territoire

- Moderniser les infrastructures ferroviaires et perfectionner l'offre régionale
- S'appuyer sur l'arrivée de la LGV Limoges-Poitiers pour renforcer la dynamique métropolitaine
- Faciliter les échanges avec le pôle urbain
- Renforcer les pénétrantes en provenance de l'Est
- Veiller à une meilleure répartition des flux
- Accroître la mobilité interne par renforcement de l'offre complémentaire à la voiture (TC, modes doux)
- Valoriser les "portes d'entrée" de l'agglomération

Maîtriser la dispersion des constructions en densifiant l'habitat autour des centralités et en valorisant le cadre de vie agréable

- Limiter fortement le développement linéaire
- Renforcer le pôle urbain et les pôles relais tout en veillant à limiter l'uniformisation des paysages
- Amplifier le recentrage de l'habitat autour des principales centralités existantes en 2ème et 3ème couronne
- Valoriser les principaux espaces naturels et paysagers : ZNIEFF, Natura 2000,...
- Préserver et aménager les secteurs de vallées

Poursuivre la mise en valeur du patrimoine touristique et des savoir-faire

- Renforcer les axes touristiques
- S'appuyer sur les points d'accroche touristique patrimoniaux et culturels
- Urbanisation existante

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT, approuvé en 2011, a été élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges. Ce syndicat est composé de 7 intercommunalités comprenant une quarantaine de communes dont Saint-Léonard.

Les orientations du SCOT de l'agglomération de Limoges visent une plus grande ouverture et accessibilité de leur territoire afin de rayonner à l'échelle nationale. La volonté est également de s'appuyer sur les atouts paysagers et identitaires de l'agglomération afin de garder une dynamique démographique. Enfin, le futur développement urbain du territoire se veut maîtrisé et durable.

Les orientations du PADD du SCOT

- respecter les principes du développement durable;
- renforcer l'attractivité du territoire;
- valoriser le cadre de vie et préserver l'environnement;
- bâtir une stratégie de développement économique;
- avoir une politique de développement territorial globale et transversale;
- répondre aux besoins et enjeux communaux en matière de démographie, d'économie, de logement, de services.

Saint-Léonard-de-Noblat

La ville apparaît plus particulièrement dans le SCOT comme :

- un pôle urbain à renforcer;
- un "point d'accroche touristique patrimoniale et culturel » sur lequel l'agglomération de Limoges doit s'appuyer.

Révision du SCOT

La révision du SCOT est engagée pour sa mise en conformité avec les dispositions du grenelle de l'environnement. Échéance : 2016.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du S.P.R. doit prendre en compte les axes de développement définis par la politique locale du territoire et être compatible avec les orientations définies dans les projets d'aménagement et de développement durable du SCOT .

Le P.S.M.V. par sa nature même correspond aux objectifs de renforcement de l'attractivité du territoire, et contribuera à affirmer un point d'accroche patrimonial et culturel.

Les prescriptions permettront la reconquête de l'habitat, des commerces, des espaces publics dans un effort de qualification du cadre de vie. Et de mise en œuvre des principes du développement durable.

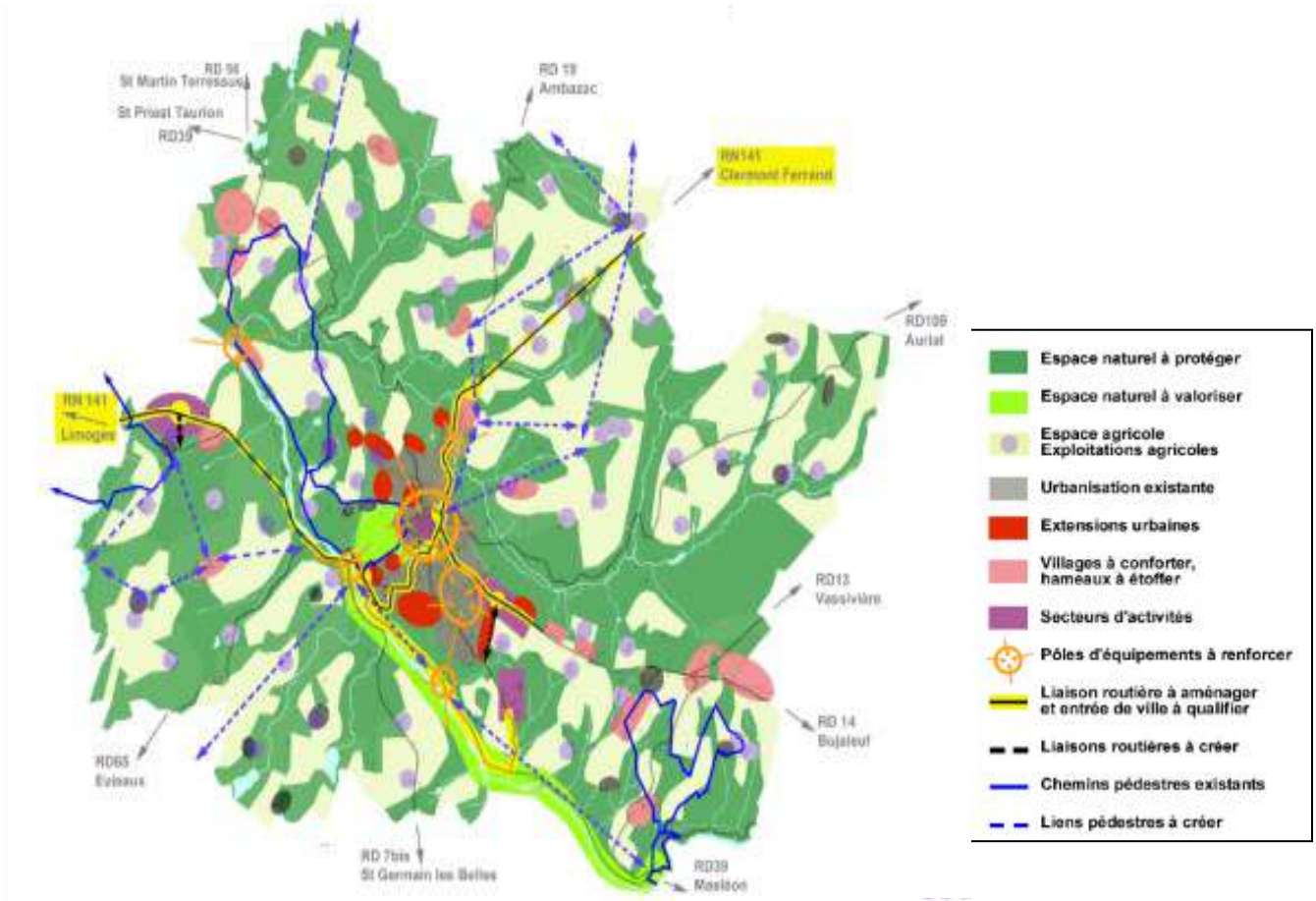

Carte des orientations définies dans le PLU de Saint-Léonard-de-Noblat
Source : PADD du PLU de Saint-Léonard-de-Noblat

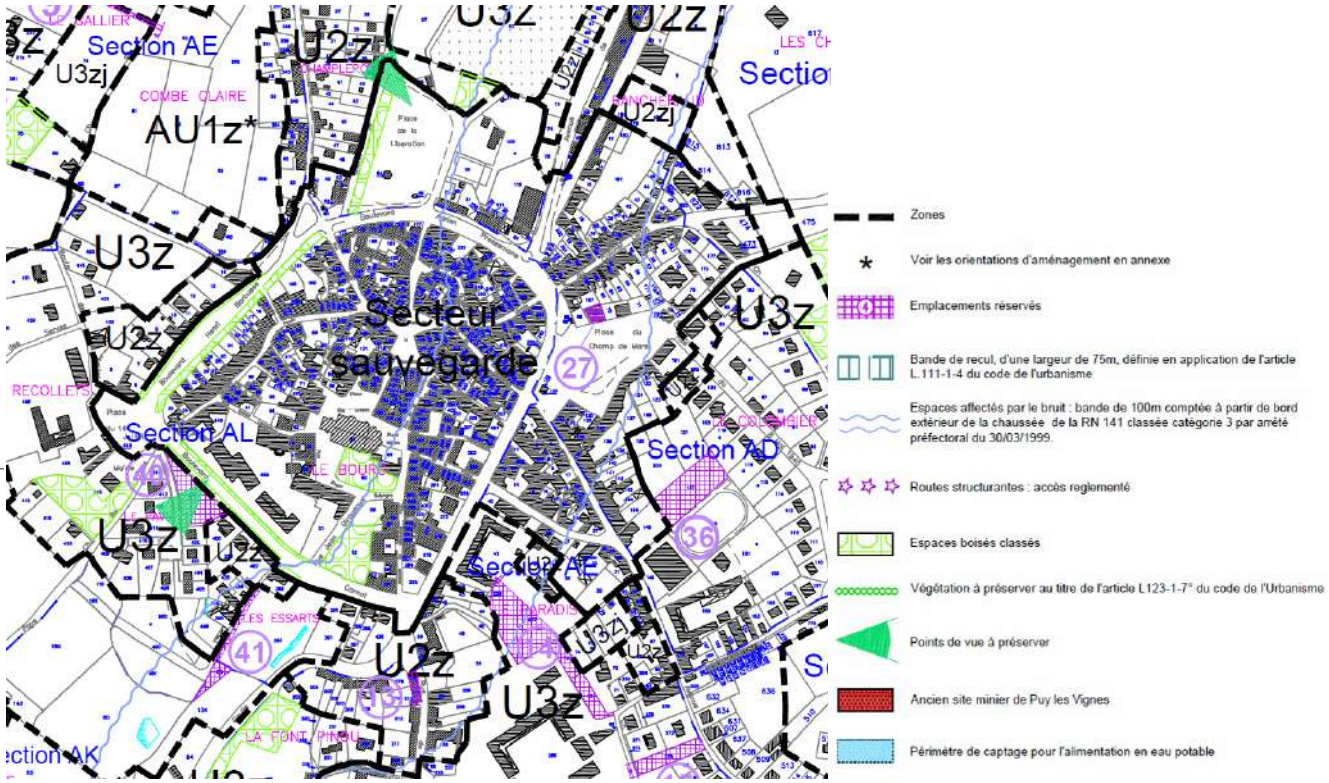

Carte de zonage du SPR anciennement secteur sauvegardé d'après le Plan Local d'Urbanisme
Source : Plan Local d'Urbanisme de Saint-Léonard-de-Noblat

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat a été élaboré en mars 2006 puis révisé en avril 2011 afin d'être en concordance avec la nouvelle ZPPAUP et d'intégrer le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Vienne.

Le diagnostic de la commune présent dans le PLU révèle plusieurs problématiques principales: une absence de maîtrise de l'urbanisation, un centre-ville en perte de vitesse ainsi qu'un marché de l'emploi et des filières traditionnelles fragilisés. Face à ces constats, la volonté politique traduite dans ce document d'urbanisme est de s'appuyer sur les atouts de la commune afin de redonner une attractivité à cette dernière.

Cela passe donc par une préservation et valorisation de ses paysages ainsi que de son patrimoine. La volonté est également d'affirmer une identité propre à ce lieu, en mettant en avant le caractère rural tout en préservant un statut de pôle urbain. Il s'agit de renforcer les pôles d'équipements publics et les liaisons de communication afin d'être le plus accessible et attractif possible.

Enfin, un des points primordial reste la revitalisation du centre-ville qui est aujourd'hui en perte de vitesse.

Les orientations du PADD du PLU

- Lutter contre le mitage de l'espace rural;
- Préserver les espaces naturels et les paysages;
- Maintenir l'activité agricole;
- Maîtriser l'espace urbain et son développement;
- Soutenir les activités économiques;
- Renforcer la vocation de pôle en milieu rural.

Le document graphique du PLU

Il détoure le périmètre du P.S.M.V.

Sur le plan figurent :

- des EBC :
  - ◊ Alignements d'arbres Boulevard Carnot et boulevard Barbusse. Ces derniers ne sont pas figurés à leur emplacement réel
  - ◊ Alignements place de la Libération : ces alignements sont incomplets
  - ◊ 2 jardins d'hôtels particuliers : les statut d'EBC devra être remplacé par la légende appropriée du P.S.M.V.
- un emplacement réservé : ancien hangar, réhabilité et transformé en commerce depuis. Cet emplacement réservé peut être supprimé.

Le règlement

Il ne s'applique pas au P.S.M.V. du S.P.R. (art 1).

L'évolution du PLU, prise en compte de l'environnement

Le PLU doit être prochainement mis en révision pour sa mise en conformité avec le nouveau cadre législatif et réglementaire.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le P.S.M.V. établira son plan de préservation des espaces boisés ou jardins, ainsi que les espaces et emplacements destinés à des projets d'intérêt public, dans le cadre du projet urbain.

Les dispositions concernant l'environnement en seront un aspect majeur. L'état initial de l'environnement sera établi tant pour l'ensemble du PLU que pour le S.P.R.

Carte des Monuments Historiques au sein due l'espace du P.S.M.V. du S.P.R. de Saint-Léonard-de-Noblat
Source : Atelier Lavigne,2013

1

3

4

5

Plusieurs Monuments Historiques classés ou inscrits sont présents au sein de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat.

Monuments classés

1- église de la collégiale datant du 12ème siècle et ses abords (place Denis Dussoubs, place de la Collégiale, place Gay-Lussac et place Wilson). Classement de l'église par avis de classement du 16 août 1859 et de ses abords par décret du 19 juin 1936.

Cette église est également classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

1bis - Abords de l'église protection des places Wilson, Gay-Lussac, de la collégiale et Denis Dussoubs.

Classés monument historique par décret du 19 juin 1936.

Monuments inscrits

2- les façades et toitures d'un ancien logis, 5 place de la République, datant du 16ème siècle (« maison à la tour carrée »). Inscription par arrêté du 31 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 16 septembre 1949.

3- les façades d'un ancien logis, 18 place de la République, datant du 16ème siècle (« maison à la tour ronde »). Inscription par arrêté du 16 novembre 1949.

4- la façade place de la collégiale inscrite par arrêté du 2 novembre 1926 et la façade latérale du 13ème siècle inscrite par arrêté du 16 septembre 1949. Ces façades appartiennent à une maison se situant à l'angle de la place de la collégiale et de la place Gay-Lussac

5- les façades d'une maison, 2 place Gay-Lussac, datant du 12ème siècle. Inscription par arrêté du 13 mars 1950.

6- les façades et toitures d'une maison, 18 rue Gay-Lussac et 1 place de la République, datant du 13ème siècle. Inscription de la façade rue Gay-Lussac par arrêté du 2 novembre 1926 et de la façade place de la République par arrêté du 23 décembre 1926.

7- les façades et toitures de l'ancien Hôtel de Rigoulène, rue du Maréchal -Foch, datant du 18ème siècle. Inscription par arrêté du 13 mars 1950.

8- les deux portes de l'ancien hôpital, rue Georges Perrin, datant du 13ème siècle. Inscription par arrêté du 16 septembre 1949.

9- la porte, clôture, grille et décor extérieur d'un immeuble, 5 rue des Sapeurs-Pompiers, datant du 18ème siècle. Inscription par arrêté du 23 septembre 1949.

10- la porte d'un immeuble, 26 rue Jean Jaurès, datant du 18ème siècle. Inscription par arrêté du 16 septembre 1949.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le P.S.M.V. est appelé à compléter ces protections quant aux extérieurs (édifices actuellement non protégés) ainsi qu'il permettra de prendre en compte les intérieurs.

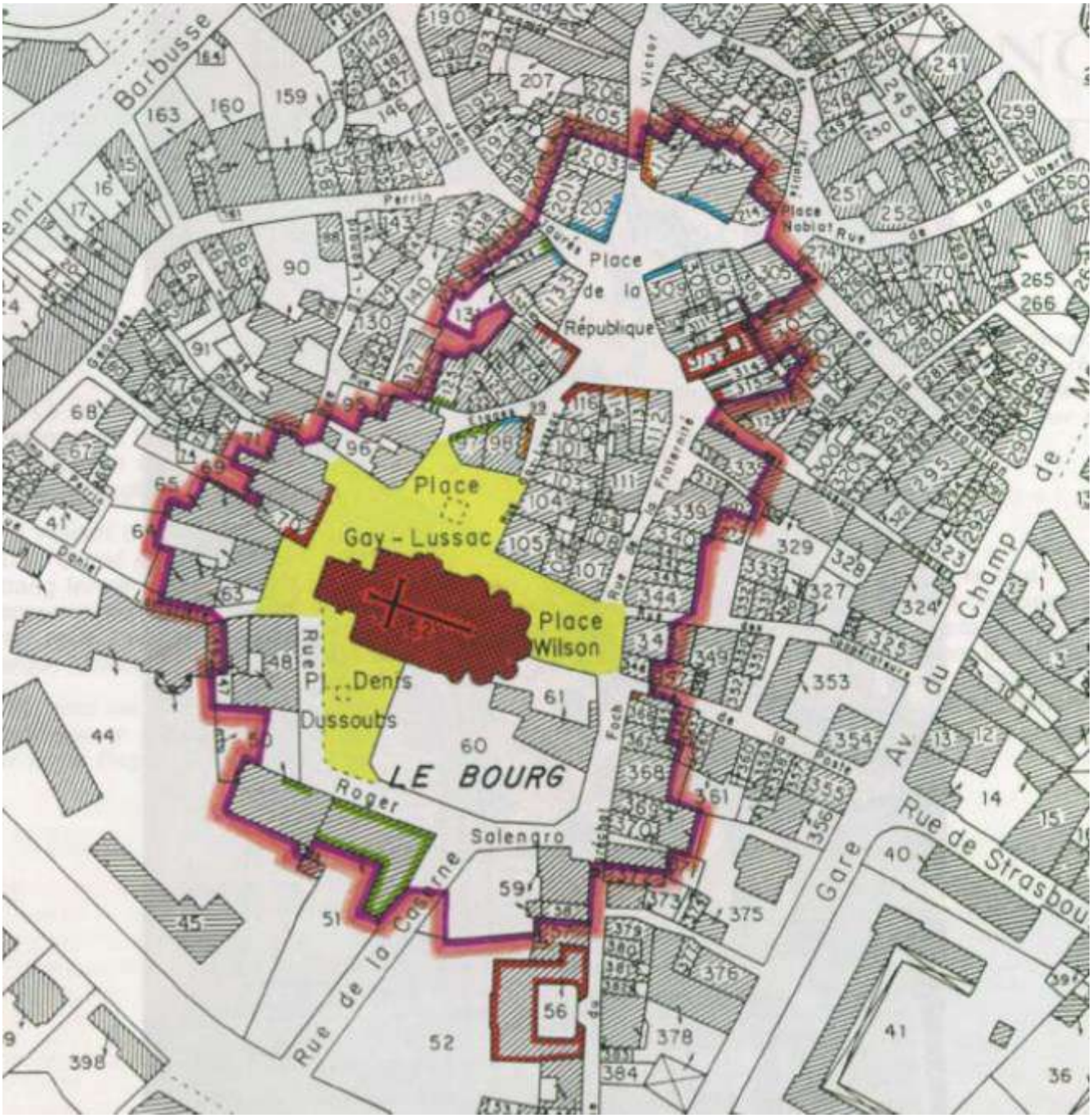

Site inscrit du centre-ville de Saint-Léonard-de-Noblat- Source : DREAL

La ville de Saint-Léonard-de-Noblat compte trois sites inscrits, dont 1 recouvre une partie du P.S.M.V.

Site inscrit du centre-ville

Il couvre 3 hectares et a été arrêté en mars 1946.

Correspond à un ensemble médiéval autour de la collégiale et de la place de la République, dont le tissu bâti et urbain à conservé une grande part de sa cohérence.

Le site inscrit avait comme intention de protéger dans leur ensemble les constructions entourant la collégiale et la Place de la République, et celles des rues reliant ces deux espaces.

Une première typologie des construction a été établie et figure sur le plan.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur recouvre en totalité ce Site Inscrit.

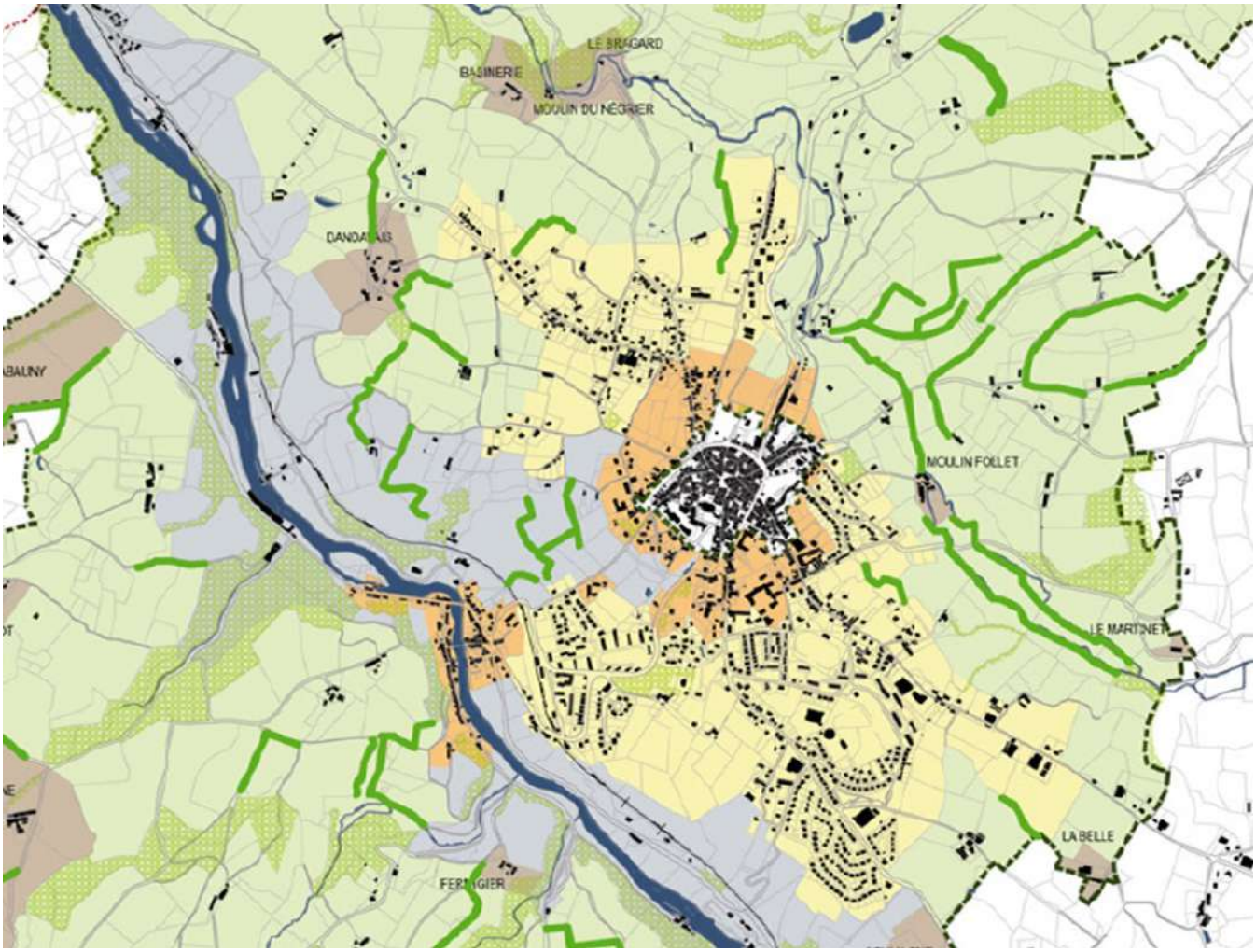

Carte du périmètre de la ZPPAUP de Saint-Léonard-de-Noblat

Source : Rapport de

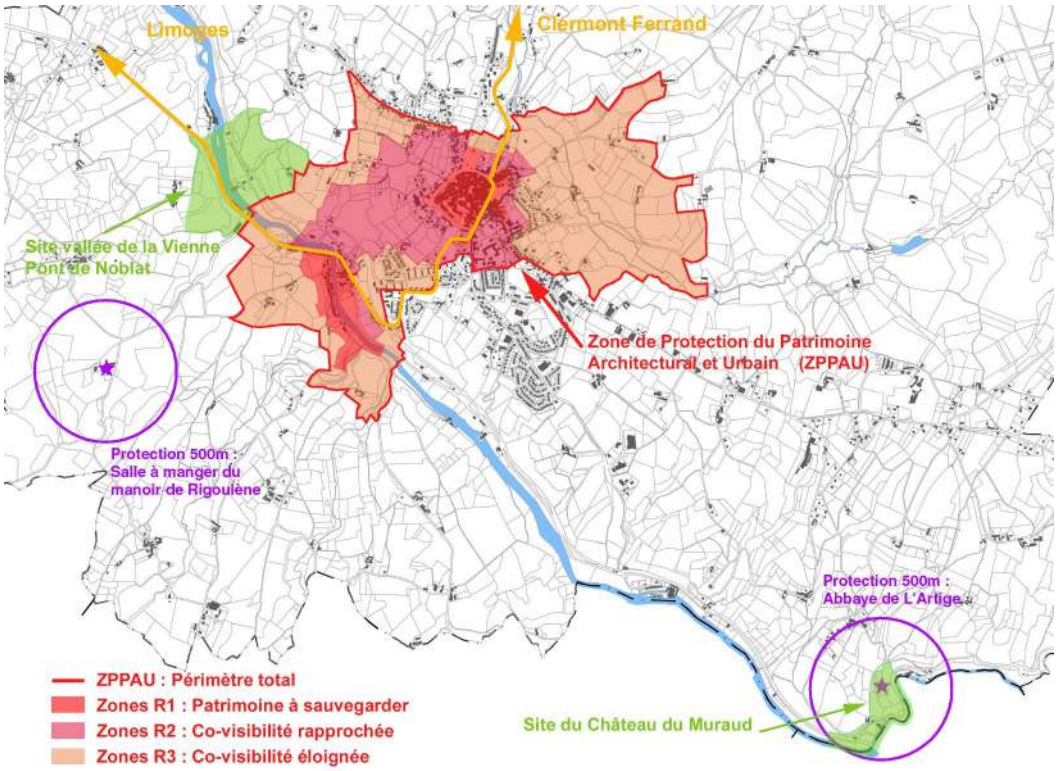

Carte du périmètre de la ZPPAUP de Saint-Léonard-de-Noblat
Source : PLU

ZPPAU et ZPPAUP

La ZPPAU de Saint-Léonard, superposée aux sites inscrits du centre-ville et de la vallée de la Vienne, a été créée en 1991 afin de protéger le riche patrimoine en présence.

En 2009, cette dernière a connu une révision et extension pour devenir une ZPPAUP et donc intégrer les enjeux paysagers du territoire. L'étude de la nouvelle ZPPAUP a été élaborée conjointement à l'étude de délimitation du P.S.M.V. de Saint-Léonard afin de coordonner la politique patrimoniale en vigueur.

Délimitation et secteurs de la ZPPAUP

Le périmètre de la ZPPAUP de Saint-Léonard-de-Noblat est divisé en 5 secteurs afin de définir une réglementation adaptée à la particularité d'eux :

- Secteurs paysagers :
  - ◊ Vallée de la Vienne
  - ◊ Collines de Saint-Léonard-de-Noblat
- Secteurs bâtis à caractère traditionnel :
  - ◊ Faubourgs de Saint-Léonard et Pont-de-Noblat
  - ◊ Hameaux
- Secteur bâti à caractère récent :
  - ◊ Extensions urbaines

La ZPPAUP détoure le S.P.R.

Les objectifs de la ZPPAUP de Saint-Léonard

- Organiser les aménagements et urbanisations futurs pour : maintenir les vues sur le bourg et sa collégiale et maintenir le paysage de bocage avec ses hameaux;
- Mettre en valeur et préserver la vallée de la Vienne dans sa traversée du territoire de Saint-Léonard-de-Noblat;
- Maintenir une urbanisation groupée dans le secteur des faubourgs et une urbanisation ponctuelle dans le secteur des collines de Saint-Léonard;
- Encadrer le renouvellement urbain au sein des extensions urbaines;
- Affirmer et mettre en valeur les limites franches entre l'urbanisation et le paysage dit naturel;
- Limiter l'éparpillement d'implantation de maisons en dehors des hameaux.

Transformation en AVAP

Aujourd'hui, la ZPPAUP de Saint-Léonard-de-Noblat est en cours de révision afin de la transformer en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Transformation en S.P.R.

La loi LCAP a transformé la ZPPAUP en S.P.R., incluant l'espace dévolu au P.S.M.V.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Les observations sur le paysage concernant le P.S.M.V. sont à relayer dans l'AVAP :

- *Protection des glacis formant le site de la ville perçue (cf. chapitre 1.2.4 ci avant).*
- *Protection des vues lointaines depuis la ville vers l'extérieur , participant du patrimoine de paysage urbain du PSMV (cf. chapitre 4 ci après).*

87 161 - SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT : inventaire des entités archéologiques au 10/04/2007

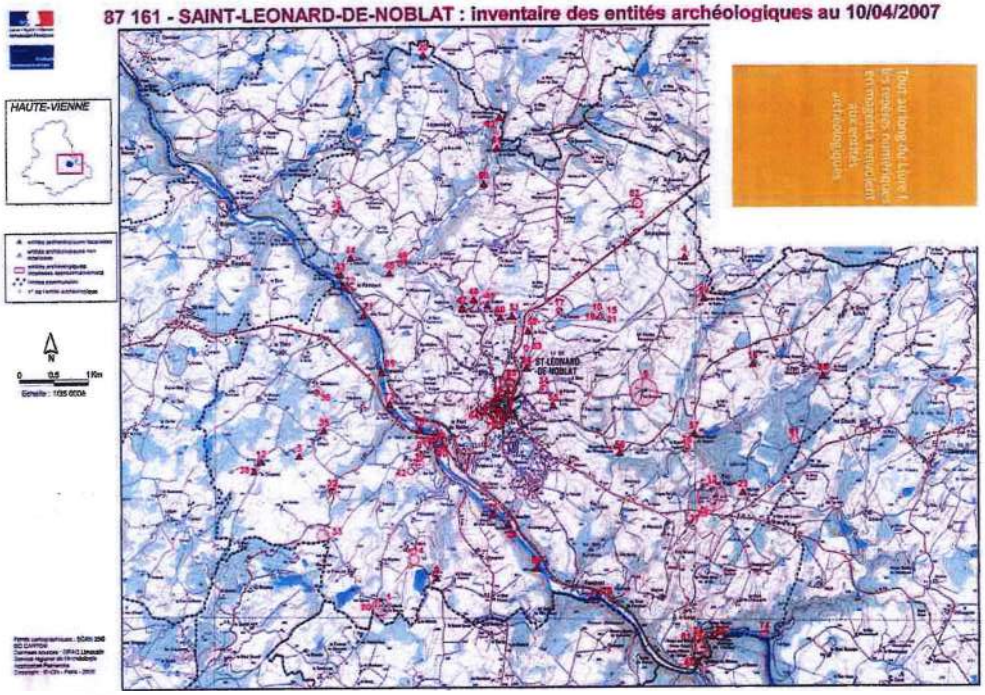

Liste des différents sites répertoriés sur le territoire communal

01 - Tuilerie de la Besse, Haut-Empire
02 - La Bussière, Sépulture, époque Gallo-romaine
03 - Chigot, nécropole, Haut-Empire
04 - Pierre Brune, sépulture, époque Gallo-romaine
05 - Les Rongères, sépulture, époque Gallo-romaine
06 - Cimetière, place Gay-Lussac, Moyen-Âge classique - époque moderne
07 - Cimetière de Champmain, haut Moyen-Âge - bas Moyen-Âge
08 - Château de Noblat, Moyen-Âge classique - bas Moyen-Âge
09 - Château de Boisdéduit, bas Moyen-Âge
10 - Statue, époque Gallo-romaine
11 - Coffre funéraire, rue Jean Jaurès, époque Gallo-romaine
12 - Château de la Chapelle, bas Moyen-Âge – époque moderne
13 - Mine de Puy-les-Vignes, paléolithique
14 - La Besse, statue, époque Gallo-romaine
15 - Silo, époque indéterminée
16 - Le Monteil, souterrain, Moyen-Âge classique
17 - Commanderie de Mortessagne, Moyen-Âge classique – époque moderne
18 - Stèle funéaire, époque Gallo-romaine
19 - Le Bas-Château, source aménagée, époque Gallo-romaine
20 - Dolmen des Boutonnes, néolithique
21 - Outillage métallique, âge du bronze moyen
22 - Puit, place Gay-Lussac, Moyen-Âge
23 - Prieuré de l'Artige-Vieille, Moyen-Âge classique
24 - Église de l'Artige, Moyen-Âge classique – époque moderne
25 - Moulin de Beaufort, époque contemporaine
26 - Manoir du repaire Tardivet, bas Moyen-Âge – époque moderne
27 - Chapelle Saint Michel et Saint Jérôme, Moyen-Âge classique – époque moderne
28 - Baptistère Saint Etienne, haut Moyen-Âge
29 - Église Saint Martial du Pont, bas Moyen-Âge – époque moderne
30 - Chapelle Notre Dame sous les arbres, haut Moyen-Âge
31 - Église collégiale Saint-Léonard, Moyen-Âge classique
32 - Manoir de Rigoulène, bas Moyen-Âge – époque moderne
33 - Les puys de Naussac, âge du bronze
34 - Maladrerie de Saint-Léonard, Moyen-Âge classique – époque moderne
35 - Croix de Chigot, époque moderne
36 - Manoir et château de Catabeauny, bas Moyen-Âge – époque moderne
37 - Chapelle Notre-Dame de Puy les Vignes, Moyen-Âge
38 - La chapelle, bas Moyen-Âge – époque moderne
39 - Chapelle de Marsac, Moyen-Âge classique
40 - Le pont de Noblat, Moyen-Âge classique
41 - Lifarnet, tessons-céramiques, époque Gallo-romaine
42 - Le haut château, stèle funéraire, époque Gallo-romaine
43 - Moulin de Marsac, bas Moyen-Âge
44 - Moulin Vergnaud, époque moderne
45 - Moulin en Quatorze, époque contemporaine
46 - Moulins de Pont-au-Puy, bas Moyen-Âge
47 - Moulin du Veyrier, bas Moyen-Âge – époque moderne
48 - Moulin du Tour, époque contemporaine
49 - Moulin du Braguard, époque moderne et contemporaine
50 - Moulin de l'étang, Moyen-Âge classique
51 - Moulin du fer, Moyen-Âge classique
52 - Moulin de Chez-Léger, bas Moyen-Âge – époque moderne
53 - Moulin du temple, Moyen-Âge classique
54 - Moulin de Sous-Champmain, bas Moyen-Âge – époque moderne
55 - Moulin Follet, bas Moyen-Âge – époque moderne
56 - Moulin Martinet de Courtiaux, époque moderne– époque contemporaine
57 - Moulin du Repaire, époque moderne– époque contemporaine
58 - Moulin du Moulard, époque contemporaine
59 - Moulin de Baillot, époque contemporaine
60 - Moulin de Cadillat, époque moderne– époque contemporaine
61 - Moulin de la Roche, époque moderne– époque contemporaine
62 - Moulin de Lajoumard, époque moderne– époque contemporaine
63 - Couvent et chapelle des Filles Notre-Dame, époque moderne
64 - Couvent des Récollets, époque moderne
65 - Maison et salle épiscopale, Moyen-Âge classique
66 - Enceinte urbaine de Saint Léonard, Moyen-Âge classique - époque moderne
67 - Moulin de l'Artige, bas Moyen-Âge - époque moderne
68 - Ancien moulin du Martinet, époque moderne - époque contemporaine
69 - Moulin Macquetaud, époque contemporaine
70 - Moulin de Farebout, Moyen-Âge classique
71 - Moulin Chez Giraud, époque moderne – époque contemporaine
72 - Moulin de Chez-Pénitent, époque contemporaine
73 - Moulin de la Roche-de la Varache, époque contemporaine
74 - Moulin Poutet, époque contemporaine
75 - Les moulins de Noblat, Moyen-Âge classique
76 - Moulins de chez Soplat, époque contemporaine
77 - Aqueduc, Moyen-Âge classique – époque moderne
78 - Souterrain, place Champmain, Moyen-Âge
79 - Dépôt, bas Moyen-Âge
80 - Nécropole de la tuilerie de la Besse, Haut-Empire
81 - Abbaye de l'Artige, Moyen-Âge classique – époque moderne
82 - Occupation, la Bussière la Vigne, néolithique
83 - Chapelle Saint-Martin, Moyen-Âge classique – époque moderne
84 - Chapitre Saint-Léonard, Moyen-Âge classique
85 - Cimetière, Moyen-Âge
86 - Moulin du Mas Revery, époque moderne – époque contemporaine

Les sites répertoriés concernant le S.P.R.

Les sites sont très nombreux et plusieurs références concernant directement le S.P.R. suivant le tableau ci- contre.

L'archéologie à Saint Léonard

Plusieurs investigations archéologiques ont eu lieu à Saint Léonard, tant lors de fouilles que de suivi divers, associant les services de l'Etat (SRA) et les disponibilités de membres de l'Association Connaissance et Sauvegarde de Saint Léonard.

Le chapitre 3 ci après retrace et précise l'ensemble de ces résultats.

Archéologie du bâti, archéologie du sol

L'étude du bâti (chapitres 3 et 4 ci après) montre que archéologie du bâti et archéologie du sol sont indissociables : découvertes dans les caves à proximité des anciennes portes, précision sur le tracé du rempart…).

Outre l'intérêt scientifique, les connaissances ainsi acquises sont susceptibles d'aider à mettre en œuvre des projet plus pertinents et évocateurs : par exemple la mise en valeur de la place Gay Lussac ne saurait se passer d'une bonne connaissance des tracés historiques.

Archéologie et action culturelle

L'exposition Archéa a permis donner à voir aux Miaulétous un pan important de l'histoire de la cité. Cette action devrait être poursuivie car elle contribue à former un cadre favorable à la mise en valeur du SPR.

Enjeux et orientations pour le PSMV

L'application de la loi et des dispositions réglementaires sur l'archéologie seront maintenues dans le P.S.M.V.

Les découvertes archéologiques apportent régulièrement une connaissance utile à la mise en valeur de la ville, en particulier les espaces publics. La démarche archéologique est à intégrer dans la méthodologie de travail sur la mise en valeur des lieus et espaces publics, comme celle du bâti.

Un suivi archéologique (bâti et sol) devrait être mis en œuvre lors de gestion du S.P.R. par exemple par le biais de conventions entre la ville et le Service Régional d'Archéologie.

Source documentaire : Etude pré-opérationnelle.

Carte de localisation des hôtels et des maisons repérés et sélectionnés sur le plan cadastral de 1974. DRAC du Limousin.

Pré-inventaire normalisé de 1981

Le pré-inventaire normalisé de 1981 de la DRAC Limousin, élaboré par Colette Chabrely, repère et sélectionne des maisons et hôtels particuliers dans le centre ancien, et à Pont-de-Noblat. Les bâtiments sont sélectionnés suivant différents critères ou paramètres de repérage : élévation, structure, matériaux, décor, datation.

Dans le Bourg, on dénombre 26 maisons et 3 hôtels particuliers sélectionnés et plus de 200 repérés.

Cet inventaire constitue le socle du travail de synthèse : le cahier 3 de l'inventaire de la DRAC et la Base Mérimée du Ministère de la Culture.

Thématiques de l'inventaire

L'étude a mis en évidence :

- Une identification et datation de l'architecture et de ses éléments, souvent mêlés au sein de d'édifices remaniés;
- Les typologies architecturales essentielles, ainsi que les structures telles que les arcades, pan de bois;
- Les motifs essentiels que sont les caves, les escaliers;
- La valeur d'ensemble, grâce à l'exhaustivité de l'observation;
- La valeur des faubourgs, connus historiquement.

Ces thématiques et typologies ont servie de bases pour l'étude du bâti (cf. chapitre 4 suivant), dont les observations ont confirmé les conclusions du travail de l'Inventaire.

Le patrimoine repéré en 2007

Le patrimoine repéré en 2007 concerne aussi bien le patrimoine mobilier qu'immobilier, éléments intérieurs ou architectures dans leur globalité. Ce patrimoine est réparti sur la totalité du territoire communal (bourg, hameaux, fermes isolées).

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le fichier immeuble indique l'existence du dossier de l'Inventaire quand il existe.

Les observations et documents de l'Inventaire constituent à une trentaine d'année d'intervalle d'un indicateur d'évolution des édifices étudiés, qui devrait trouver son utilité dans la gestion future du S.P.R. .

CHAPITRE 1.6
Les études, projets, réalisations en cours et à venir

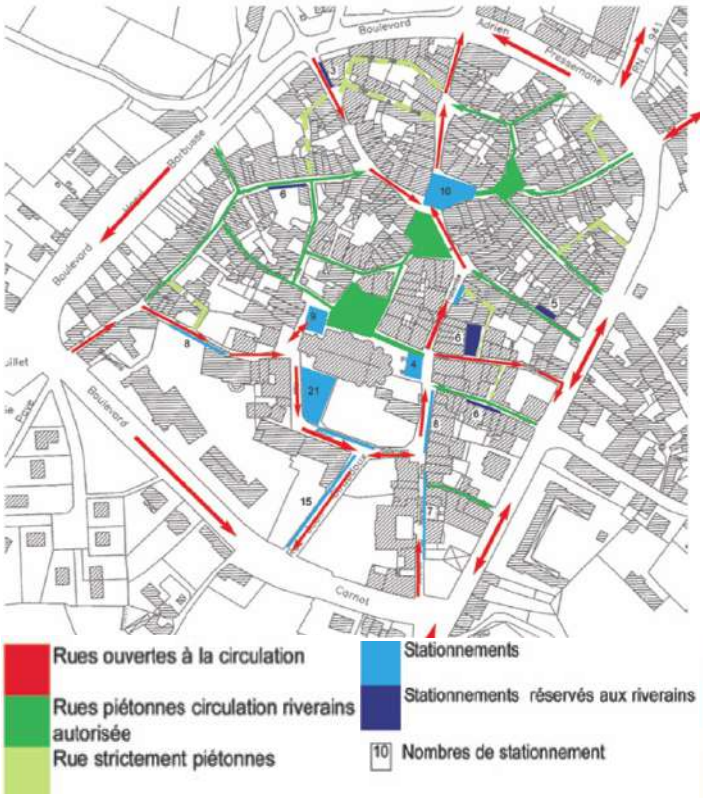

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits, paysagistes et Lagare architectes DPLG.

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. Les abords de la collégiale. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits, paysagistes et Lagare architectes DPLG.

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. La place Gay Lussac- Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits, paysagistes et Lagare architectes DPLG.

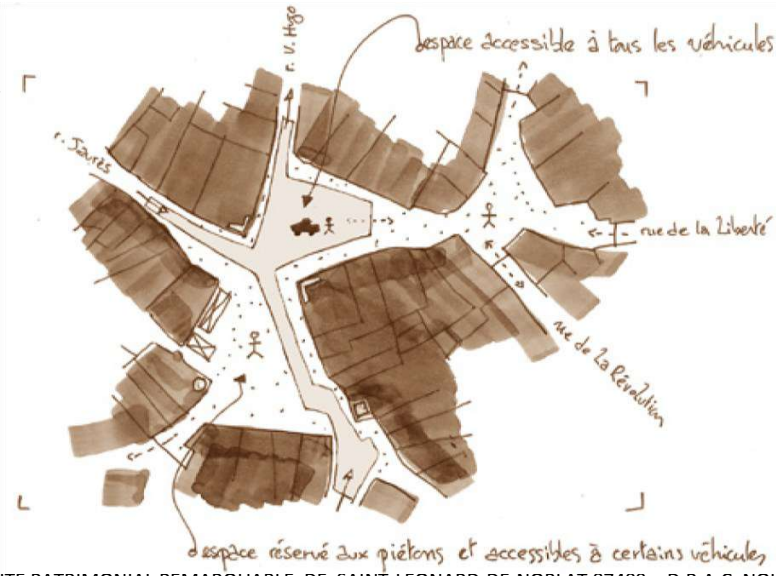

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. La place de la république. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits, paysagistes et Lagare architectes DPLG.

Parallèlement aux réflexions concernant le S.P.R. , plusieurs études ont été menées sur le périmètre en question. Il est important de les prendre en compte afin d'avoir une vision globale et complète des projets en cours. Cela permet également de pouvoir intégrer ou infléchir certaines propositions au projet urbain du S.P.R.

Etude et projet de Mise en valeur du centre bourg / 2005 :

les ateliers « Lieux-dits », atelier de paysage et « La gare », architectes

Le diagnostic sur les espaces publics et notamment les places présente les atouts et points faibles du centre-bourg, mettant en évidence les objectifs suivants :

- réduire le stationnement et redonner sa place aux piétons;
- revaloriser les espaces publics et notamment les place;
- favoriser et dynamiser les activités commerciale et touristique;
- requalifier le bâti et reconquérir les logements vacants;

Des orientations d'aménagement :

- proposition d'un nouveau plan de circulation et de stationnement
  - ◊ Mettre les boulevards du tour de ville ouest en sens unique;
  - ◊ Renforcer et qualifier le réseau de rues piétonnes;
  - ◊ Promouvoir des espaces piétons, accessibles en véhicule pour les riverains (espace partagé);
  - ◊ Réduire globalement le stationnement en centre ville.

Les récentes études sur le stationnement dans la ville et sur les espaces périphérique dans le S.P.R. confirment qu'il existe une marge de manœuvre dans ce sens, nécessitant aussi de faire évoluer les pratiques.

- Préconisations et esquisses concernant les espaces publics majeurs du centre (rue Gorges Perrin, rue Jean Jaurès, place de la République et les places autour de la collégiale….).

Les premières tranches réalisées et les suites du projet

Deux rues ont été réaménagées suivant les principes de l'étude :
rue Jean Jaurès et rue Georges Perrin. Ces réalisations appellent un certain nombre d'observations : tracés trop tributaires du calibrage voiture, seuils urbains non identifiés, formes de revêtement de sol.

De même les principes de projet (mais il ne s'agit que d'esquisses) appellent à être revues, par exemple place Gay Lussac, en tenant mieux compte de la lecture du paysage urbain établie dans le diagnostic, ainsi que de la dimension historique et patrimoniale de l'espace urbain.

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. La place de la république. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits, paysagistes et Lagare architectes DPLG.

Les autres réaménagements d'espaces publics récents

Boulevard Carnot : réaménagement qui inclut restitution des alignements d'arbres, avec stationnement organisé et la mise en évidence d'une petite partie de l'enceinte encore visible. Difficulté exprimée par la Commune quant au choix du cultivar (étalement racinaire trop latéral);

Agrandissement de l'espace de stationnement place de la Libération : ces travaux sont réalisés en l'absence d'un projet d'ensemble de requalification de la place de la Libération, pourtant un espace patrimonial majeur, en même temps qu'un enjeu également majeur pour le fonctionnement urbain.

Enjeux et orientations pour le PSMV

En conséquence de cette lecture critique, formaliser dans le projet urbain des orientations d'aménagement complémentaires ou de réorientation pour tous ces espaces concernés.

Faire apparaître dans l'étude des espaces publics les éléments supports de réflexion et de projet. (cf. chapitre 4 ci après).

Compte tenu des enjeux liés au réaménagement des espaces mettre en œuvre les orientations d'aménagement de façon partagée entre la Collectivité et l'autorité administrative en sollicitant en tant que de besoin la C.L.S.P.R

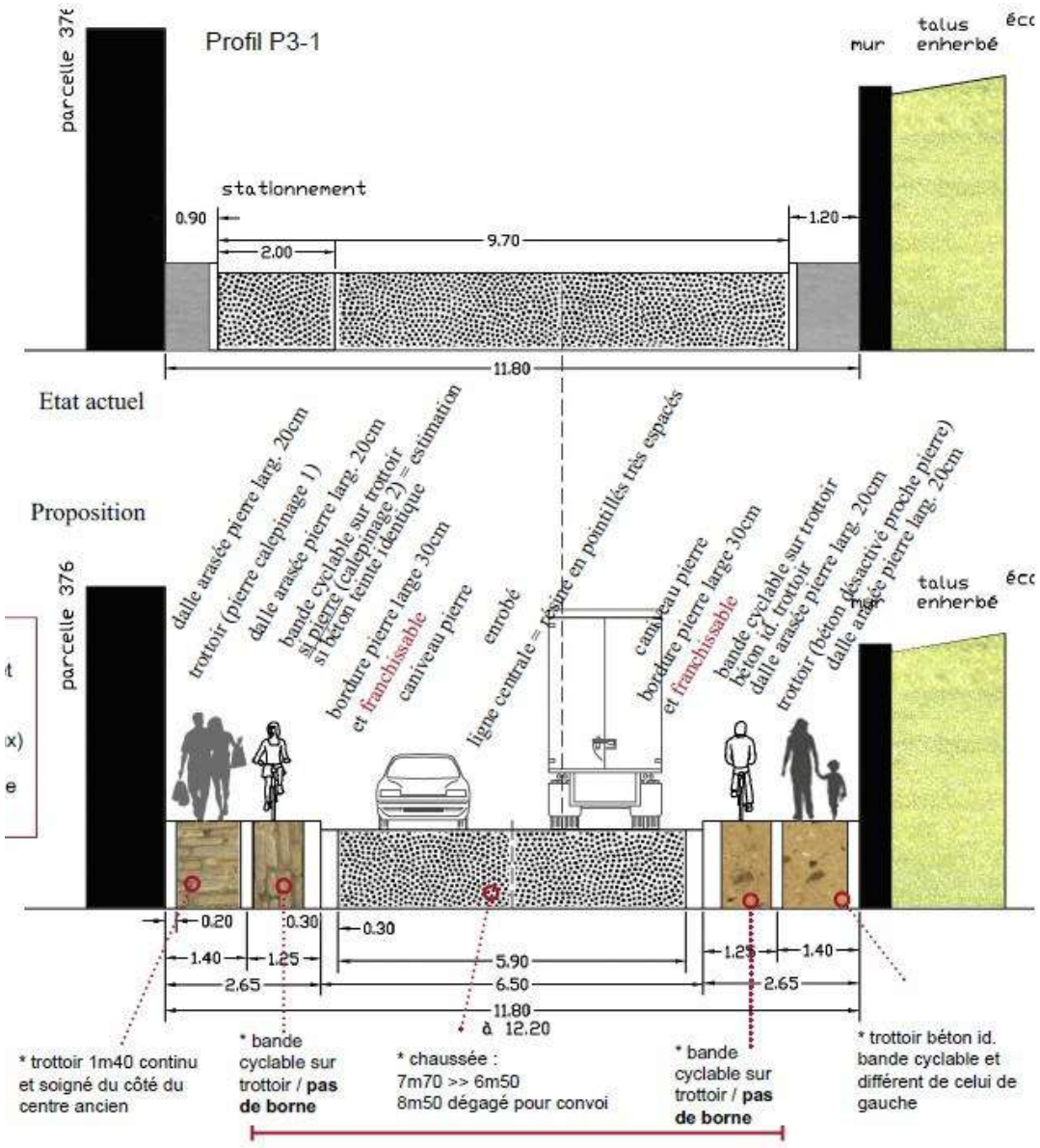

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. Séquence avenue De Gaulle, devant l'école. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits/Ponant/Saunier.

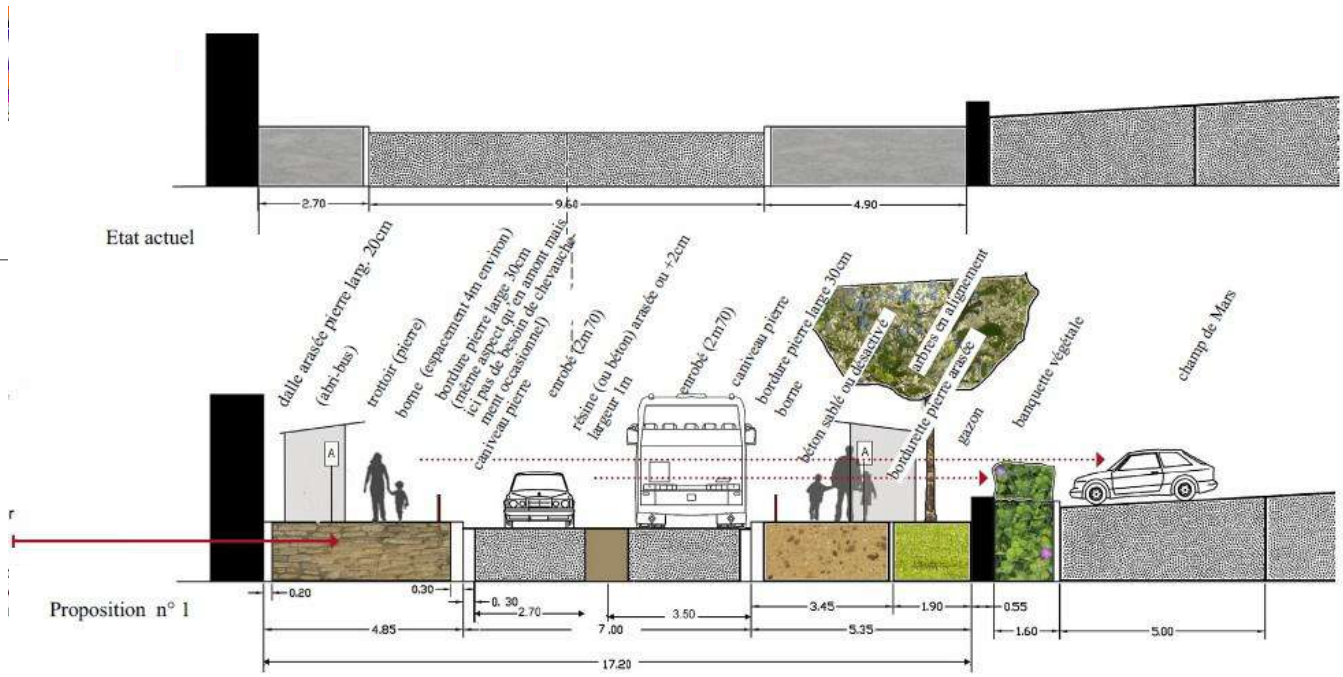

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. Séquence avenue De Gaulle, centre ville, au

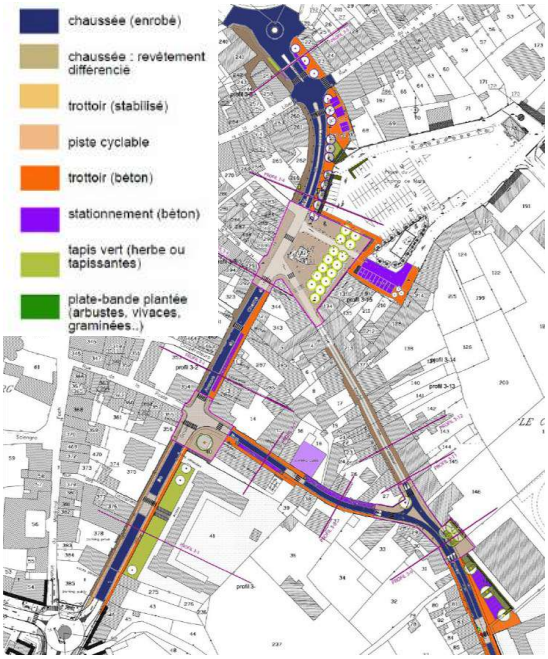

Orientations d'aménagement pour la séquence centre-ville des traverses D941/D13. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits/Ponant/Saunier.

Orientations d'aménagement du plan de circulation et du stationnement en centre-bourg. Scénario d'un double giratoire sur le carrefour avenue Mal. Foch/ boulevard Carnot/RD941 et le carrefour Rue de Beaufort. Sources : Etude de mise en valeur du centre bourg, 2005, agences Lieux-Dits/Ponant/Saunier.

Lieu et enjeu du projet

Bureaux d'études « Lieux-dits »« Ponant »« Saunier et Associés » 2011.

Les départementales 491 et 13 sont les axes routiers les plus importants de la commune et traverse de part et d'autre la ville en tangeantant le cœur historique (cf. chapitre 1 ci avant). L'état actuel de cette traverse de ville, et des entrées nord et sud est très préoccupant :

- du point de vue de l'usage (accès poste, commerces et services riverains, circulation vers les écoles et centres commerciaux
- Du point de vue de l'image : le S.P.R. à cet endroit est particulièrement maltraité.

L'étude et le projet

Elle établit un diagnostic large des départementales à travers différentes thématiques : paysage, voirie, circulation et stationnement, cheminements piétons, et esquisse le projet de réaménagement.

Elle met également en avant des enjeux et priorités d'action en vue d'améliorer la qualité de ces axes.

Afin d'avoir une analyse plus adaptée aux différentes caractéristiques de ces voies, elle divise l'itinéraire en 5 séquences : une de ces séquences concerne le SPR. Elle correspond à une partie du tour de ville (du carrefour Pressemane au carrefour de la route de Clermont) ainsi qu'aux rues de Strasbourg et Pasteur, séquence dite "centre ville".

Enjeux prioritaires pour la séquence centre-ville :

- Créer des traversées et un cheminement piéton sécurisé;
- Améliorer la qualité paysagère qui est très faible;
- Améliorer la qualité technique de la voirie.

Cette séquence est considérée par cette étude comme la plus problématique. Il s'agit donc d'un secteur prioritaire d'intervention.

Le projet très étudié comprend plans et coupes, précisant la natures des travaux envisagés.

Observations

Ce projet répond au questionnement posé par l'amélioration de la traverse par les routes départementales. Cependant plusieurs dispositions demandent à être replacées dans le cadre du S.P.R. :

- Les parties de boulevard concernées appartiennent à un ensemble de "tour de ville" qui en tant que tel a une logique historique et spatiale. Les choix d'aménagement (plantation, sols, continuités recherchées) devraient faire l'objet d'une conception d'ensemble, au moins un document d'orientation.
- Les propositions sur le Champ de Mars doivent être revues dans le cadre du projet de requalification de cet espace et du projet de développement de l'office de tourisme (cf. chapitre 1.6.3 ci après)
- Les entrées de ville sud et nord sont en fait des seuils urbains où s'articulent espace routier et espace urbain, celui du "tour de ville". Bien que la gestion routière du trafic soit essentielle, cela mérite d'interroger si la forme du rond point est celle qui convient au S.P.R.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Problématique importante du projet urbain qui touche directement à la qualité du site et son fonctionnement.

Poser les bases de réflexion et les orientations d'aménagement dans une vue générale favorable au S.P.R. : thématique, emprise d'étude, motifs urbains et paysagers à mobiliser. Par exemple : retraiter les entrées de ville et les traversées de façon moins routière et plus comme des places, chercher une liaison douce établissement scolaire/ville (arrière ou cœur d'îlot), faire fonctionner le »tour de ville », en tout ou partie avec un sens unique, retrouver un paysage planté de boulevard...

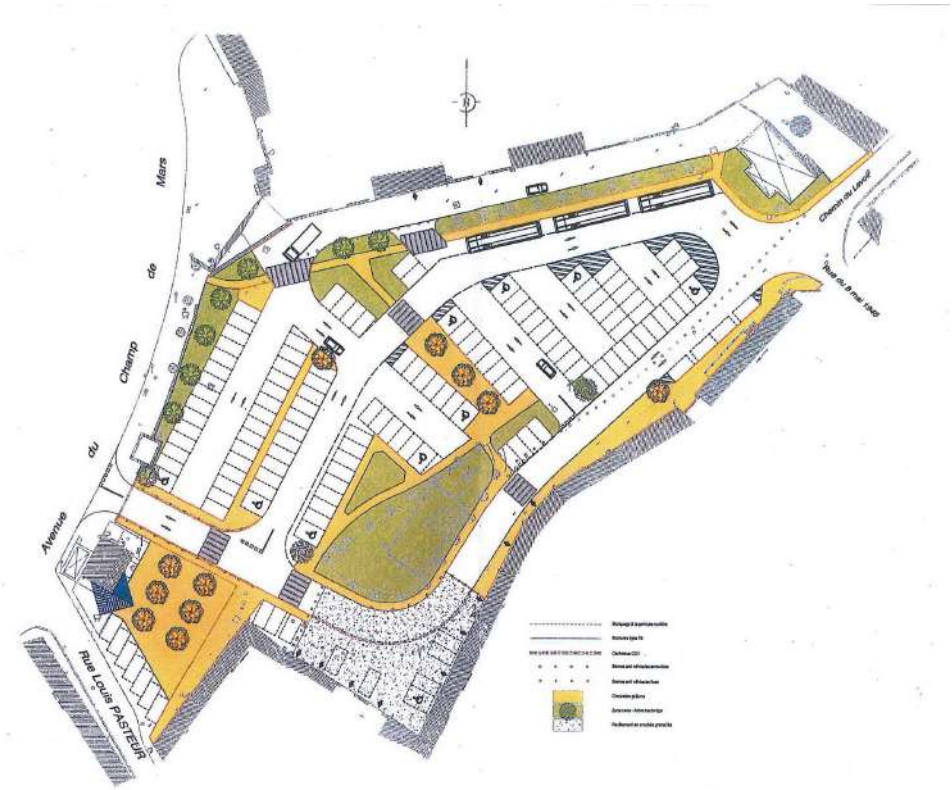

Orientations d'aménagement pour la place du Champ de Mars
Source : Etude de requalification de la place du Champ de Mars, 2007

Photo aérienne. Source Alain Fradet.

Etude de requalification du Champ de Mars

les ateliers « Médiane », architecture et paysage et « Brisset Veyrier », géomètres experts - 2007

La place du Champ de Mars, autrefois lieu d'accueil des foires est devenu un vaste parking gratuit. Cette place n'est pas du tout mise en valeur et peu accessible pour les piétons.

L'étude propose donc un diagnostic ainsi que des orientations d'aménagement afin de requalifier cet espace.

Plusieurs objectifs sont mis en avant :

- Optimiser le stationnement (objectif en cohérence avec la récente étude sur le stationnement) ;
- Donner une meilleur place au piéton au sein de cet espace public et le revaloriser à travers des actions paysagères (objectifs fonctionnel et paysager). Ce point est à mettre en relation avec l'enjeu de qualification des cheminements piétons, contrepartie d'un relatif éloignement du stationnement ;
- Réaménager l'abord de l'office du tourisme ;
- Réduire ou supprimer le parking poids lourd de la place.

Observations

Ce projet n'en est qu'à ses prémices.

En terme de projet urbain le réaménagement de cet espace paraît une priorité, car c'est l'espace d'usage le plus proche du centre actif de la ville (commerce, office de tourisme, entrée de ville et desserte bus, restaurants…), et donc la requalification est liée à celle du centre ancien proche.

Cependant de la même manière que les espaces publics évoqués dans les chapitres précédents, l'évolution du projet mérite de prendre en compte le contexte, historique et paysager (thématique du foirail, vue sur la collégiale…) en même temps que la recherche fonctionnelle, de façon à intégrer correctement l'aménagement dans le P.S.M.V.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Poser les bases de réflexion pour réarticuler ce projet dans une vue générale favorable au S.P.R. : thématique, emprise d'étude, motifs urbains et paysagers à mobiliser.

1. Collégiale
2. Halle
3. Halte garderie et maison des associations
4. Ancienne mairie
5. Bibliothèque
6.Salle communale Denis Dussoubs
7. Foyer rural
8. Maison appartenant à la commune
9. Office de tourisme et sanitaire public
10. Anciens lavoirs Champ de Mars
11. Sanitaires publics place de la Libération

Cartographie des édifices publics ayant fait l'objet du diagnostic accessibilité et ERP. Sources : Atelier Lavigne.

Le diagnostic

Réalisé par Franck Morel mars 2010

Ce diagnostic analyse l'accessibilité des établissement recevant du public situés dans le S.P.R. au regard de la réglementation accessibilité handicapés (les 4 handicaps).

Il présente :

- la situation générale du bâtiment au regard de la réglementation;
- les non conformités ou obstacles à l'accessibilité du bâtiment étudié;
- des préconisations d'amélioration avec des estimatifs financiers associés.

Impact sur le projet et l'aménagement urbain

Ce point de diagnostic a été évoqué au chapitre 1.4.7 (stationnement, cheminement, sols, éclairage).

Impact sur les édifices

Les édifices étudiés sont :

La Collégiale, l'ancienne mairie, la bibliothèque, l'ensemble salle Denis Dussoubs (salle polyvalente et conférences) et foyer rural, la halte garderie, la maison des associations, la halle, l'office de Tourisme, les sanitaires publics place de la Libération, le lavoir et sanitaires publics, place du Champ de Mars.

Aucun de ces édifices publics n'est conforme en totalité, y compris les constructions récentes comme la bibliothèque ou la halte garderie.

Les points visés récurrents sont :

- les seuils, emmarchements et ressauts, les obstacles;
- Les largeurs de portes et passages;
- Les revêtements de sol;
- La signalisation et la lisibilité des accès;
- La circulation verticale (préconisation d'ascenseur dans l'ancienne mairie);
- Diverses adaptations concernant l'éclairage, l'accessibilité/ manœuvrabilité des accessoires et commandes ou poignées de porte.

Tous ces éléments sont susceptibles de modifier fortement les constructions existantes.

Evaluation des projets dans le cadre du S.P.R.

Dans le cas de la collégiale, édifice protégé M.H., le diagnostic préconise la concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. S'agissant du S.P.R. cette préconisation doit être étendue à l'ensemble des édifices concernés, pour une évaluation au cas par cas sur le projet de mise en conformité, dans le cadre de l'autorisation de travaux.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Etendre la méthodologie envisagée pour la collégiale : pour chacun des édifices concernés la concertation sera un des éléments de méthode pour la mise en œuvre du projet de mise en conformité accessibilité.

Les choix architecturaux, y compris sur les détails se feront en accord avec la valeur patrimoniale de l'immeuble, de façon à ce que amélioration de l'accessibilité et mise en valeur du patrimoine soit liés et non antagonistes.

Exemple de problème structurel de la Collégiale : fort développement de mousse sur les toitures entraînant de l'humidité
Source : Etude préalable de restauration structurelle et extérieure de la collégiale

Etude préalable à la restauration - 2010

Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques

La collégiale est Classée Monument Historique et se situant sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'étude préalable montre le réel besoin de restauration de cet édifice du fait d'un assainissement et d'un entretien défectueux.

Les couvertures constituent une priorité, ainsi que l'assainissement.

Travaux engagés

La restauration des couvertures est engagée.

Enjeux et orientations pour le PSMV

Le P.S.M.V. n'intervient pas sur cet édifice puisqu'il n'est pas habilité a faire des prescriptions pour les Monuments Historiques.

Cependant on peut remarquer que l'étude du paysage urbain (cf. chapitre 4 ci après) montre comment la collégiale constitue un "pivot" dans l'espace perçu. Le bon état de l'édifice est donc un marqueur unique et de premier plan de l'action de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la cité.

Par ailleurs la réflexion sur les espaces publics entourant la collégiale, incluant la problématique d'accessibilité, est indissociable du processus de mise en valeur de l'édifice

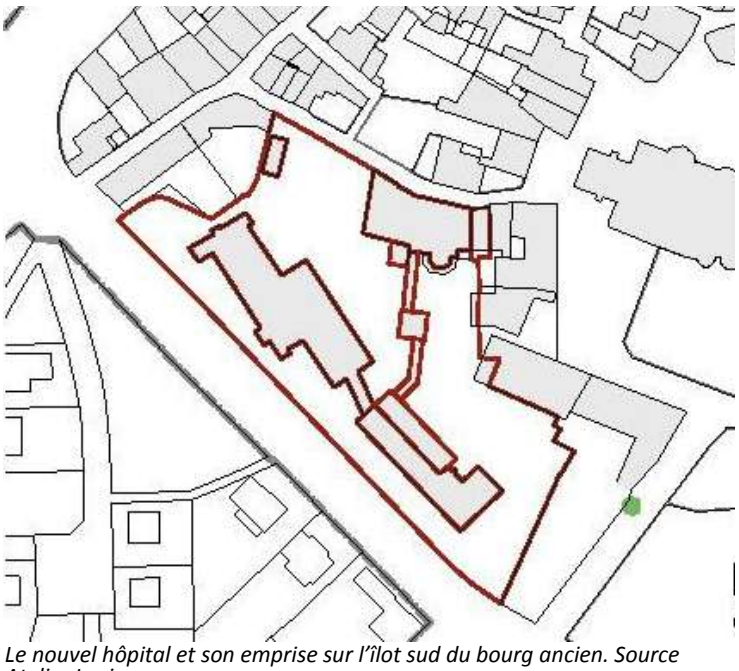

Le nouvel hôpital et son emprise sur l'îlot sud du bourg ancien. Source Atelier Lavigne.

Le nouvel hôpital et son emprise sur l'îlot sud du bourg ancien. Source vue aérienne Géoportail.

Le nouvel hôpital . Source Atelier Lavigne

Contrat de pôle structurant de Saint-Léonard-de-Noblat, phase de diagnostic, mai 2008—*Réalisé par CIRCOM*

Cette étude comporte un diagnostic de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, ainsi que des entretiens avec certains acteurs du territoire. Elle définit également les principaux enjeux de la commune.

Le diagnostic met en avant une densité de population conséquente mais vieillissante. Au niveau de l'habitat, le parc immobilier est dominé par les propriétaires occupants et les résidences principales. La vacance des logements est forte mais a cependant diminué grâce aux différentes OPAH. Cette étude met également en évidence que Saint-Léonard-de-Noblat est un pôle important d'équipements et de services mais qui connaît tout de même une chute importante du nombre d'emplois sur son territoire. De plus, l'offre commerciale se doit d'être revitalisée et adaptée au tourisme. La commune recèle un important patrimoine naturel et bâti préservé grâce à plusieurs moyens de protection mis en place sur la commune.

La valorisation du patrimoine est cependant souvent effectuée de façon ponctuelle.

Au niveau du tourisme, le diagnostic présente comme un atout l'offre culturelle présente (notamment en matière de loisirs « nature » et avec la présence du label « Pays d'art et d'histoire »). Mais cette offre touristique reste peu structurée et est touchée par une communication insuffisante. Enfin en matière de transport, le diagnostic présente la commune de Saint-Léonard comme un territoire bien relié aux villes environnantes (proche de limoges grâce à la RD941, un réseau routier qui place Saint-Léonard au centre de la Communauté de Communes de Noblat, présence d'une ligne TER qui relie Saint-Léonard à Limoges). Mais il note une densification du trafic et des zones d'activités au niveau de la RD941 ainsi que des problématiques de desserte au niveau du centre-ville.

Cette étude ne fait que confirmer les approches existantes par ailleurs. La mise en place du S.P.R. répond en partie à la question d'une valorisation du patrimoine plus constante et volontaire.

Problématique de l'hôpital :

L'hôpital et l'EPAHD sont implantés sur le vaste îlot sud qui regroupe déjà d'autres équipements publics (Salle Communale, Foyer Rural, Musée Gay Lussac). Il occupent quelque immeubles anciens côté nord bordant la rue Lamazière et un ensemble de constructions récentes dans la partie sud

Sur ce même îlot se trouve l'ancien hôpital (anciennes porte ISMH) aujourd'hui privé.

L'ensemble des constructions récentes, réparties dans la pente n'obéit à aucune composition urbaine ou architecturale claire. Les espaces dévolues au stationnement et au jardins sont des espaces résiduels. L'architecture est totalement étrangère au bâti ancien du cœur de ville, l'ensemble trahit une mauvaise intégration dans le tissu urbain ancien et n'a pas vocation à être préservé dans le P.S.M.V.

Cet équipement important est aujourd'hui destiné à évoluer et être relocalisé ailleurs sur la Commune.

Enjeux et orientations pour le PSMV

L'ilot de l'hôpital est appelé à évoluer. Bien que les objectifs et le programme de cette évolution ne soient pas encore délimités, la restructuration de cet espace sera un enjeu important aussi bien pour la vie de Saint-Léonard que pour l'aspect urbain, architectural et paysager de la cité.

De nombreux scénarios sont possibles :

- *Réutilisation des édifices existants, avec des modifications architecturales pour en transformer l'usage et améliorer l'insertion;*
- *Constructions complémentaires par rapport aux usages et permettant une restructuration qualitative des espaces extérieurs;*
- *Restructuration plus poussée pouvant inclure démolition de parties trop obsolète.*

La surface concernée est majeure à l'échelle du P.S.M.V.

Le projet urbain doit en tenir compte ainsi que la mise en forme du PSMV : secteur d'orientation d'aménagement et de programmation, (OAP) et règlement.

Le choix du bon scénario et par conséquent la mise en œuvre de l'OAP nécessiteront un débat et une médiation. La C.L.S.P.R. peut être appelée à jouer un rôle au sein de cette médiation qui doit être un composante du P.S.M.V.

CHAPITRE 2

SYNTHESE HISTORIQUE

88

2.1. Introduction 93
2.1.1 Présentation de l'intervention 93
2.1.2 Problématique et méthode de travail 93
1.3 Les sources 94
1.3.1 Les sources écrites 94
1.3.2 Les sources imprimées 95
1.3.3 La bibliographie 95
1.3.4 Les sources iconographiques 97
1.3.5 Limites de la démarche 97
2. Observations générales sur les quatre composantes du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat : une première lecture morphologique de la ville 99
2.1 Brève historiographie du sujet 99
2.2 Étude du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat 100
2.2.1 Le système parcellaire 100
2.2.2 Le système viaire 103
2.2.3 Le système bâti 104
2.2.4 Les espaces libres 106
2.3 Synthèse/notes complémentaires 107
3. Morphogenèse de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat du Moyen Âge à nos jours : essai de restitution 111
3.1. Phase 1 Les hypothèses sur l'origine de la ville (période antique-XIe siècle) 111
3.1.1 Un carrefour routier (période antique) 111
3.1.2 La question des églises antérieures à l'an mil 112
3.1.2.1 Un premier lieu de culte dédié à Saint-Léonard ? 112
3.1.2.2 L'église Notre-Dame 112
3.1.2.3 L'église Saint-Étienne 113
3.1.3 L'église Saint-Martin 115
3.1.4 Le château de Noblat 116
3.1.5 Les données issues des fouilles archéologiques 116
3.2 Phase 2 Le bourg de Saint-Léonard-de-Noblat de la fin du XIe siècle au milieu du XVe siècle : essai de restitution de la morphogenèse de la ville et des rythmes de construction 117
3.2.1 Phase 2a La collégiale et l'enclos canonial 118
3.2.2 Phase 2b Le bourg de « Noblat » dans la seconde moitié du XIe siècle 118
3.2.3 Bref aperçu de la répartition des pouvoirs à Saint-Léonard au XIe siècle 120
3.2.4 Phase 2c La construction d'une enceinte de réunion au XIIe siècle ? 122

3.2.4.1 Bilan documentaire 122
3.2.4.2 Le tracé de l'enceinte de réunion sur le plan de 1824 : essai de restitution 122
3.2.4.3 Éléments de datation : une enceinte de la fin du XIIe siècle ? 125
3.2.4.4 Quel commanditaire pour l'enceinte ? 126
3.3 Phase 3 Saint-Léonard de la fin du XIIe siècle à la guerre de Cent Ans 127
3.3.1 Le partage des pouvoirs à Saint-Léonard entre 1150 et 1350 : bref tour d'horizon 127
3.3.1.1 Le pouvoir royal 127
3.3.1.2 Les évêques de Limoges 128
3.3.1.3 L'émergence de la communauté « urbaine » 128
3.3.1.4 Les seigneurs de Noblat 129
3.3.2 Peuplement et société à Saint-Léonard-de-Noblat entre 1150 et 1350 130
3.3.2.1 Les dynamiques foncières 130
3.3.2.2 Aperçu de la société de Saint-Léonard-de-Noblat 134
3.3.3 Éléments de topographie monumentale : état des lieux 137
3.3.3.1 L'enceinte de ville 137
3.3.3.2 L'enclos canonial 139
3.3.3.3 Les espaces publics et les bâtiments remarquables 142
3.3.3.4 Les faubourgs 144
3.3.4 Les données relatives aux bâtiments : état des lieux 145
3.4 Phase 4 Saint-Léonard entre 1350 et 1450 148
3.4.1 Aperçu du contexte historique entre les années 1350 et les années 1450 148
3.4.2 Éléments de topographie urbaine 150
3.4.3 Aperçu des activités professionnelles 154
3.4.4 La maison de Saint-Léonard à la fin du XIVe siècle 156
3.5 Phase 5 Saint-Léonard-de-Noblat entre les années 1450 et le début des guerres de Religion 158
3.5.1 Aperçu du marché foncier 158
3.5.2 L'enceinte de ville entre 1450 et le début des guerres de Religion 160
3.5.3 Aperçu des activités professionnelles 161
3.5.4 Les maisons de Saint-Léonard 162
3.6 Phase 6 La ville de Saint-Léonard entre les années 1570 et les années 1650 163
3.7 Phase 7 Évolution de la ville entre la fin du XVII^{e} siècle et la Révolution 164
3.7.1 Les aménagements urbains 164
3.7.2 Les activités professionnelles 169
3.7.3 Les marchés privés 170
3.8 Phase 8 Saint-Léonard-de-Noblat de la Révolution à la fin du XIXe siècle 178

3.8.1 Les travaux d'urbanisme 178
3.8.1.1 Les procédures d'alignement et l'aménagement des places publiques 178
3.8.1.2 Les bâtiments publics et cultuels 180
3.8.2 Économie et société 182
3.8.3 Les marchés privés entre les années 1790 et les années 1850 183
3.9 Phase 9 La ville de la fin du XIXe siècle à nos jours 187
4. Conclusion et perspectives 190

92

2.1. Introduction

2.1.1 Présentation de l'intervention

Cette étude historique a été prescrite dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat. Elle a pour objectif de mettre en perspective les grandes lignes de l'histoire sociale, architecturale et économique de la ville, depuis les premières traces d'occupation connues jusqu'à nos jours. Le cadre spatial retenu est celui du SPR anciennement secteur sauvegardé, tel qu'il a été délimité en 2008 (**fig. 1 et 2**). L'étude a été confiée à la société Hadès. Elle s'est déroulée durant deux mois, du 26 mars au 26 mai 2012. Le premier mois a été consacré au récolement des sources disponibles, tant iconographiques que textuelles. Le travail d'écriture proprement dit a été effectué durant le deuxième mois de travail. La collecte des sources et la rédaction de la synthèse ont été réalisées par Dimitri Paloumbas (historien).

2.1.2 Problématique et méthode de travail

Cette étude embrasse plusieurs périodes historiques, depuis le début du « second » Moyen Âge jusqu'aux années 1970. Face à l'abondance des documents d'archive couvrant tout le millénaire écoulé entre le XIIe siècle et le XXIe siècle, un des écueils aurait pu consister à vouloir traiter de manière exhaustive l'histoire de la ville. Les délais impartis et l'importance de la masse documentaire nous ont contraint à redéfinir la méthode de travail. Telle qu'elle avait été prévue initialement, l'étude historique devait aboutir à l'élaboration de dossiers documentaires par immeubles ou par espaces, de façon à évaluer l'état de la documentation à l'échelle de la parcelle. Au fil des dépouillements, il est apparu qu'un tel travail ne livrerait pas nécessairement des résultats concluants. En effet, si l'on excepte les articles publiés dans le livre *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville*[1], les données relatives au bâti ne sont généralement pas attribuées à la parcelle dans les documents que nous avons consultés. Il a donc été décidé, en cours d'étude, de reporter cette phase de l'enquête ultérieurement. Néanmoins, les cartes postales recueillies ont fait l'objet d'indications de localisation sommaires dans le tableau récapitulatif des sources écrites. En outre, plusieurs hypothèses de localisation ont été élaborées à partir des sources étudiées. Nous avons pris soin de faire figurer ces hypothèses.

La synthèse a donc occupé la majeure partie du temps de rédaction, ce qui explique qu'elle s'étende sur près de 90 pages. Elle a été menée à partir de plusieurs axes de travail définis en préalable. L'étude morphologique de la ville constitue l'armature de cette étude historique : un rapide examen des plans cadastraux montre que l'agglomération s'est en effet constituée par agrégations successives. Il était donc primordial de mettre en évidence la genèse des différentes phases d'urbanisation. Un autre aspect, complémentaire du précédent, avait été défini comme une priorité de travail : il concerne le contexte socio-économique, dans son rapport aux marchés de construction. Il nous avait été demandé de porter un regard focalisé sur les éléments chrono-culturels susceptibles d'avoir eu un impact sur les dynamiques de la construction (croissance économique ou, au contraire, ralentissement due à une période de guerre, par exemple). Le

[1] *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, GDS Imprimeurs, Limoges, 351 p., 2011.

troisième volet de l'enquête documentaire se rapporte plus spécifiquement aux bâtiments. Dans la mesure du possible, nous avons essayé de recueillir des informations relatives aux modes de construction (matériaux, mise en œuvre, etc.).

Afin de répondre au plus près aux questionnements soulevés par ces trois axes de travail et pour faciliter les dépouillements en archives, nous avons fait le choix, dans un premier temps, de faire la synthèse des sources existantes. Une quantité non négligeable de sources a en effet été publiée dans le livre *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville*. Un lot important de documents a également été collecté, depuis plusieurs années, par l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard. Une grande partie des documents que nous avons utilisés provient de copies conservées par l'association[2]. Les autres sources consultées, publiées ou manuscrites, sont conservées aux Archives départementales de la Haute-Vienne (Limoges). L'ensemble de la documentation bibliographique a été consulté au local de l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard et aux Archives départementales de la Haute-Vienne. Enfin, la documentation archéologique, rapports de fouilles et dossiers des Monuments Historiques, a fait l'objet de consultations à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin (Service Régional de l'Archéologie)[3].

2.1.3 Les sources

2.1.3.1 Les sources écrites

En tout premier lieu, nous avons cherché à vérifier s'il existait des sources médiévales susceptibles de fournir des éléments descriptifs sur l'état des bâtiments avant le XVIe siècle ou, à défaut, de livrer des indications sur leurs confronts (**Annexe 7**). L'examen des sources médiévales a révélé l'existence de trois fonds médiévaux riches en informations de ce type.

Une partie de la documentation médiévale provient du **fonds de l'ancien collège de Limoges**, conservé dans la série D des archives départementales de la Haute-Vienne. Nous y avons relevé plusieurs mentions de maisons placées sous la seigneurie foncière du prieuré de l'Artige. **Les registres de la dynastie notariale Bordas** constituent, à partir des années 1350, une fenêtre d'étude privilégiée pour la maison et, plus généralement, pour les composantes topographiques et sociales de la ville au Bas Moyen Âge. Nous avons eu accès à cette documentation notariale par l'intermédiaire de copies de transcriptions effectuées par Fernand Gaudy. Enfin, les nombreuses pièces justificatives qui accompagnent **les deux enquêtes des années 1280-1288** ont été massivement utilisées. Une partie de ces documents est constituée de précieux témoignages qui offrent des informations précises sur la topographie de la ville et sur l'organisation communale au XIIIe siècle. L'étude de ces textes a été faite à partir de la publication de Louis Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle*, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*[4]. Nous nous sommes reporté à d'autres fonds de manière plus ponctuelle, comme le fonds de l'évêché de Limoges. Dans l'ensemble, l'état de la documentation médiévale est

94

[2] Nous remercions chaleureusement Martine Tandeau de Marsac, présidente de l'association, pour son aide et sa disponibilité.
[3] Nous tenons à remercier tout particulièrement Philippe Peylet Lacotte, responsable de la carte archéologique au Service Régional de l'Archéologie du Limousin, ainsi que R. Martin, responsable des Archives municipales de Saint-Léonard-de-Noblat.
[4] L. GUIBERT, « La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle », *B.S.A.H.L.*, t. 37, 1890, 346 p.

largement satisfaisant. L'absence de terriers médiévaux se trouve compensée par la présence de nombreux registres de notaires.

Au-delà des années 1500, une attention particulière a été portée aux registres notariaux, dans l'espoir de glaner des documents descriptifs. Plusieurs éléments de tri étaient à notre disposition, dont la table générale des notaires, consultable aux archives départementales de la Haute-Vienne (classement alphabétique des notaires par communes). Il s'est avéré que plusieurs études existaient, malgré un important vide entre la fin de l'activité du notaire Dumolard, en 1579, et le début de l'activité du notaire Mazoupy, en 1662. Ces registres sont conservés dans la série 4 E Archives départementales de la Haute-Vienne. Ce travail préalable de recensement a permis de voir que les fonds de notaire relatifs à la commune de Saint-Léonard constituaient un ensemble relativement important. Il semblait difficile, de ce fait, de feuilleter au hasard les registres en quête d'un acte dont on pouvait seulement supposer l'existence. Une infime partie de cette documentation a été consultée par le biais de copies fournies par Martine Tandeau de Marsac.

La série C (Ponts et Chaussées) des Archives départementales de la Haute-Vienne a également fait l'objet de sondages ponctuels. Plusieurs liasses contenaient des informations intéressantes pour notre étude. On mentionnera la liasse cotée C 426, qui renferme un procès verbal relatif à l'état des remparts en 1690 (**Annexe 1**), ou encore les documents conservés sous les cotes C 597 à C 604 (« Domaine royal de Saint-Léonard » ; état des rentes dues au roi par les riverains des remparts de la ville).

Au final, la consultation des sources écrites s'est donc avérée fructueuse, même si les dépouillements ont été sélectifs. L'enquête historique se voulant globale, nous nous sommes appuyé sur d'autres sources, complémentaires des précédentes.

2.1.3.2 Les sources imprimées

Les cartulaires des prieurés de l'Artige et d'Aureil ont fait l'objet de sondages dans l'espoir de soutirer des informations topographiques, notamment des mentions de maisons. Il s'est avéré que le cartulaire d'Aureil contenait de telles informations[5]. C'est dans ce recueil que nous avons recensé les premières mentions de *domus* à Saint-Léonard, dès le XIIe siècle.

2.1.3.3 La bibliographie

Un travail de collecte de l'ensemble des ouvrages, articles et rapports de fouille a également été effectué (**Annexes 5, 6 et 10**). En dehors de la synthèse que Louis Guibert a consacrée à la commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle, les recherches sur la ville n'ont pas donné lieu à une importante production érudite au XIXe siècle et au début du XXe siècle. On mentionnera toutefois l'article de l'abbé Louis Arbellot sur les privilèges de la ville de Saint-Léonard entre 1601 et 1643[6]. Les travaux se sont réellement multipliés à partir des années 1950, avec la publication de F.

[5] G. de SENNEVILLE (éd.), *Cartulaires des prieurés d'Aureil et de l'Artige en Limousin*, Limoges, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 48, 1950.
[6] L. ARBELLOT (abbé), Privilèges de la ville de Saint-Léonard, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 14, 1864, p. 108-120.

Delage sur les remparts de Saint-Léonard[7]. Dans cet article, l'auteur propose une étude des remparts à partir de documents de l'Époque moderne, dont le procès verbal réalisé en 1690 pour l'entretien des murs de la ville. En 1973, paraissait un article de M. Périgord sur les caves de Saint-Léonard, dans la revue *Études limousines*[8]. Un lot conséquent d'articles consacrés à Saint-Léonard fut par la suite publié, à partir des années 1980, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Dès 1983, F. Gaudy éditait des extraits issus des registres du notaire Bordas, sous la forme de courtes notices[9]. A peu près à la même période, l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard fit paraître, dans son bulletin, une série d'articles consacrés à la ville. On mentionnera l'étude de Martine Tandeau de Marsac sur la rue Fontpinou, dans le bulletin de 1984[10], ou encore l'article de Fernand Gaudy sur un groupe de maisons du XIVe siècle[11]. L'ouvrage *Saint-Léonard-de-Noblat. Un culte, une ville, un canton*, est la première véritable synthèse sur le patrimoine bâti de Saint-Léonard-de-Noblat. Fruit d'une enquête de longue haleine réalisée par Colette Chabrely dans le cadre d'une mission de l'Inventaire Général, ce travail a été publié en 1988 dans la collection Cahier de l'Inventaire[12]. Par la suite, d'autres ouvrages consacrèrent des pages à l'histoire de la ville, mais de façon moins fondamentale. On citera tout particulièrement l'ouvrage collectif coécrit par C. Andrault, B. Barrière, G. Cantié, D. Charpentier, E. Proust et M. Tandeau de Marsac, publié en 1995[13]. On y trouve, notamment, une synthèse sur la morphogenèse urbaine (p. 27-33). En 1996, Martine Tandeau de Marsac faisait le point sur les espaces souterrains de la ville[14]. Pour la première fois, des hypothèses convaincantes furent avancées sur les fonctions supposées de ces cavités. Sous l'impulsion de l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, une synthèse regroupant la plupart des articles parus dans le bulletin de l'association vit le jour en 2011. Cet ouvrage contient de précieuses contributions, dont l'étude de Guillaume Martin sur les origines de la ville[15], ou celle de Martine Tandeau de Marsac sur les remparts[16].

On soulignera, pour conclure, l'importance des publications archéologiques (**Annexe 10**). Entre 1981 et 2011, treize opérations d'étude archéologique ont été menées sur le bourg et ses abords. L'histoire du site a été renouvelée par certaines découvertes. Parmi les plus importantes structures mises au jour figurent une nécropole médiévale excavée devant le parvis de la collégiale (1996),

96

[7] F. DELAGE, « Les remparts de Saint-Léonard », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 83, 1950, p. 236-240

[8] M. PERIGORD M., « Un aspect architectural méconnu à Saint-Léonard : les caves », *Études limousines*, n° 48-49, janvier-juin 1973, p. 13-21.

[9] F. GAUDY, « Quelques extraits du registre du notaire Bordas, de Saint-Léonard », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 110, 1983, p. 215-217.

[10] M. TANDEAU DE MARSAC, « Les rues de Saint-Léonard : la rue Fontpinou », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 9 , 1984, p. 10-11.

[11] F. GAUDY, « Quelques maisons de Saint-Léonard au XIVe siècle : situations et propriétaires », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 42, 1996, p. 3-6.

[12] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat. Un culte, une ville, un canton*, Cahier de l'Inventaire n° 13, Limoges : Association patrimoine Inventaire Limousin, 1988, 132 p.

[13] Collectif (C. ANDRAULT, B. BARRIERE, G. CANTIÉ, D. CHARPENTIER, E. PROUST, M. TANDEAU DE MARSAC), *Saint-Léonard-de-Noblat*, PULIM, Presses Universitaires de Limoges, 1995, 37 p.

[14] M. TANDEAU DE MARSAC, « Exemples d'aménagements souterrains dans la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) », *Travaux d'Archéologie Limousine*, t. 16, 1996, p. 119-122.

[15] G. MARTIN, « Origine et évolution du bourg de Saint-Léonard-de-Noblat », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 9-52.

[16] M. TANDEAU DE MARSAC, « Les remparts de Saint-Léonard », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 95-106.

deux tours à bec sur le front sud de l'enceinte médiévale (1996), ou encore les substructures d'un bâtiment de grande ampleur, au sud-ouest de la place Denis Dussoubs (1997). Dirigées par Patrice Conte, les fouilles des années 1996-2005 se sont révélées particulièrement significatives.

2.1.3.4 Les sources iconographiques

Les documents iconographiques recueillis sont de plusieurs types. Une quarantaine de plans généraux de la ville a été consultée (**Annexe 11**). Leur chronologie s'étale de la fin du XVIIIe siècle aux années 1910. Par chance, Saint-Léonard conserve plusieurs plans antérieurs au cadastre dit « napoléonien », approuvé en 1824. Le plus ancien pourrait être le plan dit « du tènement des Vaudoux », conservé sous la cote D 596 des archives départementales de la Haute-Vienne (**fig. 3**). Y figure le tracé schématique du mur d'enceinte au sud-ouest de la ville (mur crénelé, porte Aumônière). Un autre plan dressé en 1777 par le sieur Des Granges (**fig. 4**) permet de dater, *ad quem*, la construction de la route qui fait la jonction entre le quartier du pont de Noblat et la ville (Avenue du Général de Gaulle)[17]. S'y trouve, également, la plus ancienne représentation du couvent des Récollets. Un autre plan du XVIIIe siècle, non coté, est conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne (Série C, non classé, **fig. 5**). Son intérêt provient du fait que l'on distingue une trame parcellaire parallèle à la route de Clermont, à l'est de la ville. Cette trame pourrait correspondre au *codorsi* mentionné dans les textes du Bas Moyen Âge. Le plan cadastral de 1824 est le document que nous avons le plus utilisé (**fig. 6**). Il est consultable en ligne, sur le site internet des Archives départementales de la Haute-Vienne[18]. D'un point de vue formel, signalons que les minutes du cadastre sont en bon état : les tracés du plan semblent fiables et les numéros de parcelles sont aisément restituables. Enfin, plusieurs plans du XIXe siècle ont été récupérés. Certains ont été réalisés dans le cadre des travaux d'alignement (**fig. 7 à 17**), d'autres sont liés à des travaux de voirie (**fig. 18 et 19**) ou à l'aménagement de nouvelles places (**fig. 20 à 27**).
Les plans de bâtiment ont également fait l'objet de recherches particulières (**Annexe 12**). La collecte s'est révélée fructueuse pour les édifices publics, comme l'ancienne gendarmerie et le couvent des Filles de Notre-Dame (**fig. 28 à 30, 85 à 87**), la halle (**fig. 44**), ou le presbytère (**fig. 31 à 37**). Nous n'avons pas recueilli de plans de maisons en grande quantité. On citera celui de la maison située 2, place Wilson (**fig. 38 à 40**) et celui de l'hôtel de Rigoulène (**fig. 41 à 43**).
Des cartes postales ont pu être récupérées (**Annexe 13, fig. 77 à 84 et 88 à 99**). La plupart datent du début du XXe siècle et proviennent de collections particulières. La mairie de Saint-Léonard-de-Noblat et l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard conservent des copies de ces documents, qui constituent de précieux témoignages pour la connaissance de l'architecture, des modes de vie et des aménagements urbains des années 1900-1930. Enfin il faut signaler l'existence d'un dessin intéressant pour l'étude urbaine. Réalisé vers 1857-1858, il représente une vue de la place de la République sur laquelle sont dessinés les couverts qui existaient encore à l'ouest de la place (**fig. 45**).

2.1.3.5 Limites de la démarche

L'étendue du champ chronologique de cette étude imposait un certain nombre de contraintes. Celles-ci ont orienté le choix des sources interrogées. Il convient de noter, en premier lieu, que les sources notariales n'ont pas été consultées dans leur intégralité. Les minutes de la dynastie Bordas

[17] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 741.
[18] http://www.archives-hautevienne.com.

mériteraient un traitement systématique. Le caractère partiel des dépouillements explique en partie pourquoi nos connaissances sur les maisons du XIVe siècle et du XVe siècle restent lacunaires. Le choix qui a été fait de cibler certains notaires de l'Époque moderne est, par ailleurs, contestable. Nous sommes à peu près certain d'être passé à côté d'informations intéressantes pour l'étude de la maison. Il sera nécessaire, à l'avenir, de procéder à un dépouillement complet de ces registres.
D'autres registres mériteraient d'être examinés plus attentivement. C'est le cas des documents conservés dans le fonds de l'ancien collège de Limoges, que nous n'avons fait que survoler. Ils recèlent d'importantes informations sur le partage foncier à Saint-Léonard au XIIIe siècle.

En dépit de ces quelques réserves, la démarche adoptée nous paraît avoir été bénéfique. Les recherches documentaires ont permis de recueillir une quantité non négligeable de textes qui apportent à l'étude architecturale et archéologique un cadre morpho-historique relativement complet.

98

2.2. Observations générales sur les quatre composantes du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat : une première lecture morphologique de la ville

L'étude planimétrique a été conduite selon une méthodologie relativement simple, qui part du postulat que le plan d'une agglomération conserve une part d'autonomie vis-à-vis des données socio-historiques et archéologiques. Inspirée des travaux menés depuis une quinzaine d'années par B. Gauthiez[19], notamment, mais également de synthèses plus anciennes[20], notre méthode a consisté, pratiquement, à mettre en place une grille d'analyse visant à décrypter les principales informations issues du plus ancien plan connu de Saint-Léonard-de-Noblat. Dans la pratique, cela est revenu à suivre un protocole qui peut se décliner en trois étapes. La première a pris la forme d'une décomposition du système parcellaire en quatre sous-systèmes : la trame parcellaire, le système bâti, le système viaire et le système des espaces libres. Ce séquençage a été suivi par l'étude des interactions entre ces systèmes, dans le but de mettre en évidence des premiers éléments de synthèse ayant trait à la morphogenèse de l'agglomération. Le parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat étant suffisamment élaboré, nous avons été en mesure de faire émerger une chronologie relative par l'identification des unités de plan et la mise en évidence de leur interaction, afin de proposer, *in fine*, une restitution virtuelle des grandes étapes du développement de la ville. Cette ultime étape est partie constituante du travail de synthèse proprement dit.

2.2.1 Brève historiographie du sujet

Le plan de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat a fait l'objet de plusieurs interprétations que l'on peut brièvement commenter. Dès la fin du XIXe siècle, Louis Guibert consacrait quelques lignes à l'observation du plan. Il notait le caractère bipolaire de la ville, autour des deux « foyers » que sont la place de la République et la place Gay-Lussac[21]. Le reste de son commentaire est purement descriptif : place par place, rue par rue, l'auteur livre une documentation historique dense, qui n'aborde pas, toutefois, la stratigraphie urbaine. La première étude intégrant les données intrinsèques du plan cadastral est celle de Colette Chabrely[22]. L'analyse du « tissu urbain » de Saint-Léonard-de-Noblat a permis à l'auteur de mettre en avant un certain nombre de commentaires inédits sur le parcellaire, comme l'absence de rue « annulaire », qui suggère que l'agglomération s'est accrue par agrégations successives de noyaux de peuplement[23]. Colette Chabrely propose de diviser les rues en deux catégories en fonction de leur largeur, ce qui aboutit à une hiérarchisation du système viaire (rues « principales » et rues « secondaires »). Malgré l'apport de ces nouvelles données, l'étude planimétrique réalisée dans le cadre du travail de l'Inventaire reste « généraliste », dans la mesure où elle ne prend pas véritablement en compte le plan comme document-source. Le

[19] B. GAUTHIEZ, É ZADORA-RIO, H. GALINIÉ (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Travaux du G.D.R. 94 du CNRS « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge, approches archéologiques », Tours, Maison des sciences de l'homme "Villes et territoires", Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2003, 2 vol., 485 p et 413 p.
[20] A. BORIE, F. DENIEUL, *Méthode d'analyse morphologique des tissus urbains traditionnels*, UNESCO, Paris, 1984.
[21] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 20.
[22] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 65-66 (« Le tissu urbain »).
[23] Ou que le bourg médiéval était multipolaire.

travail de Guillaume Martin, publié dans l'ouvrage collectif *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville*, est le premier à proposer un traitement morphométrique du plan de 1824. S'appuyant sur des notes inédites de B. Barrière, G. Martin est parvenu à restituer les grandes étapes de la « fabrique » urbaine de Saint-Léonard : d'abord, la fixation supposé d'un habitat au sud du carrefour routier formé par la rencontre de deux itinéraires antiques, à l'emplacement de l'actuelle place de la République ; ensuite, la constitution des deux pôles « religieux » et « économique » (XIe-XIIe siècles) ; enfin, la mise en place de l'enceinte et le développement des « faubourgs » (fin du XIIe siècle-XIIIe siècle). La richesse du commentaire historique qui accompagne les plans mérite d'être soulignée. Dans la continuité de ce travail audacieux, nous avons fait le choix de reprendre l'analyse planimétrique du secteur de ville inclus dans le périmètre du SPR de Saint-Léonard-de-Noblat. Il nous a semblé que plusieurs points particuliers pouvaient en effet être amendés.

2.2.2 Étude du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat

La présente étude vise à mettre en évidence les principales caractéristiques du tissu urbain de Saint-Léonard-de-Noblat. Au-delà des édifices présentant une architecture remarquable, comme la collégiale ou certaines maisons particulières (maisons dites « de la tour carrée », « de la tour ronde », « des Consuls »), les formes construites et les espaces de ce tissu constituent un ensemble original dont la cohérence n'est qu'apparente. En effet, si le tracé de l'enceinte donne un cadre régulier à la ville *intra-muros*, le décryptage des interactions entre les différents éléments de la ville (places, rues, parcelles, bâtiments) requiert, pour être mener à bien, une méthodologie adaptée aux tissus « organiques » composés d'éléments hétérogènes agrégés. Nous pensons que la décomposition en quatre sous-systèmes est l'une des méthodes permettant ce décryptage. Bien que le cadastre de 1824 soit le plus ancien plan géométré connu de Saint-Léonard-de-Noblat[24], nous avons fait le choix d'utiliser le cadastre rénové comme support planimétrique, pour faciliter le commentaire descriptif et le travail de dessin. Les numéros de parcelles auxquels nous nous référons sont donc ceux du cadastre de 2012, sauf mention contraire.

2.2.2.1 Le système parcellaire

L'observation des divisions du système parcellaire met en évidence les grandes orientations qui le définissent (**fig. 46**). D'une manière générale, on s'aperçoit que le parcellaire de la ville n'est pas vraiment hiérarchisé, autrement dit qu'il n'y a pas de directions préférentielles. En revanche, il possède de nombreuses subdivisions parallèles à la direction principale. Celles-ci correspondent aux zones de parcelles laniérées, qui sont une des composantes majeures du système parcellaire de Saint-Léonard-de-Noblat. Favorablement situées en bordure d'une rue, ou de part et d'autre d'une même rue, on décompte plusieurs zones de ce type à l'intérieur de la ville « murée », notamment le long de la rue Georges Perrin (parcelles bâties 16 à 34), à l'intérieur de l'îlot 18 ou encore de part et d'autre de la rue du Colonel Ledot (**fig. 47**). La distinction entre divisions principales et divisions secondaires n'est donc pas véritablement pertinente à Saint-Léonard-de-Noblat : de toute évidence, l'abondance des trames laniérées indique que le parcellaire s'est densifié selon un processus complexe et une dynamique au long cours que nous tenterons de

100

[24] Nous savons qu'un plan a été dressé en 1810, mais il n'est pas conservé intégralement. Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, sous-série 1 O.

documenter ci-après. On peut d'ores et déjà constater que les grandes directions du système parcellaire sont liées à des facteurs multiples.
Le premier constat est que le parcellaire s'est développé sur un relief peu contraignant. Le site repose en effet sur un rebord de colline à faible dénivelé, sur la rive droite de la Vienne. A l'intérieur de la ville, l'altitude oscille entre 340 m et 360 m. L'altitude *intra-muros* la plus élevée a été mesurée à 363 m, au niveau du cimetière Champmain. Nous ne sommes donc pas, *a priori*, dans un cas de figure où la géomorphologie du site a influé sur l'orientation de la trame : en témoigne la disposition des logis, qui sont indifféremment parallèles ou perpendiculaires aux courbes de niveaux. La Vienne constitue, dans une certaine mesure, une limite naturelle pour le parcellaire, mais elle ne paraît pas avoir eu un impact direct à l'échelle de la parcelle urbaine. En réalité, les principaux facteurs « discriminants » se révèlent être les limites urbaines : l'enceinte médiévale, d'une part ; les différentes zones de polarisation de l'habitat, d'autre part (places, enclos canonial, îlots). Ces limites urbaines ont généré du parcellaire rayonnant encore perceptible autour de l'îlot 28 de l'ensemble formé par les deux îlots 1 et 2, ainsi qu'autour de l'îlot 13 (**fig. 48**). Il semble légitime de penser que ces changements de direction, qui prennent la forme de polarisations multiples de l'habitat à l'intérieur d'une zone close, résultent d'étapes d'urbanisation successives et non pas d'un processus de création rationnalisé sur tout le périmètre étudié. **Le caractère multipolaire de la ville est l'un des principaux enseignements à retenir de ces observations préliminaires, car elles mettent en évidence un principe d'organisation à tendance centripète.** Comme le soulignait à juste titre Colette Chabrely[25], l'agglomération ne s'est donc pas développée par enceintes concentriques séquentielles, mais bien par des phénomènes de juxtaposition et/ou de perforation.

L'étude des parcelles (formes, dimensions, directions) se heurte à plusieurs difficultés qui sont directement liées à la genèse complexe de la ville. En dépit du fait que le système parcellaire, dans son ensemble, ait été plutôt bien conservé au fil du temps[26], des variations parfois importantes ont été décelées. Il n'est pas rare, ainsi, que des parcelles médiévales à l'origine étroites aient été réunies, engendrant un accroissement de la taille moyenne des parcelles. Ce phénomène a été mis en évidence, par exemple, sur la parcelle 213[27], dont le côté sur rue avoisine 16 m de long (**fig. 49**). Il s'illustre particulièrement dans les zones où le bâti est planaire (îlots 3, 6, 7, 9, 10, 13…), c'est-à-dire là où les agrandissements n'ont pu se réaliser sur l'arrière des parcelles. Cependant, l'opération ayant consisté à réunir deux parcelles en lanière s'observe également sur des secteurs caractérisés par un bâti linéaire, comme le montre le cas de la parcelle 24[28] (**fig. 50**). Dans cette dernière parcelle, les fouilles menées à l'arrière des logis ont mis au jour une section de rocher large de 0,40 m dont l'orientation, parallèle au grand côté de la parcelle, semble indiquer qu'il s'agit d'une limite parcellaire. Sans doute aussi est-il prudent de garder à l'esprit que de nombreuses parcelles périphériques ont été modifiées après l'abandon et la destruction progressive des remparts au cours du XVIIIe siècle. La mise en place d'un nouveau front bâti, dont les façades antérieures étaient ouvertes sur les boulevards, a entraîné une densification et, probablement, un redécoupage des parcelles existantes. Nous n'excluons pas que des opérations de subdivisions aient pu exister à

[25] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 65.
[26] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit.,* p. 47-48.
[27] P. MAURISSET, J. PASTEAU, « "O PUI 100 20", Une auberge de Saint-Léonard au XVIIIe siècle », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 247-254. Étude de la maison située 14, place de la République.
[28] P. CONTE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Boulevard Barbusse, rue Georges Perrin », *Bilan Scientifique Régional du Limousin*, 1997, p. 40-41.

l'intérieur de la ville. Reste, enfin, le cas des parcelles dont les limites avec l'espace public sont difficiles à restituer avec précision, du fait de leur disparition. Rentrent dans ce cas de figure les zones de « couverts », attestées par divers documents figurés (**fig. 8 à 10, 12, 45**) et les espaces dévolus aux auvents, nombreux si l'on considère que les corbeaux en pierres qui font saillie des façades sont des vestiges de structures charpentées de ce type. Ces remarques éclairent le fait que de nombreuses parcelles ont été gommées ou modifiées, ce qui complique leur étude. En dépit de ces réserves, nous pensons que les tracés parcellaires qui figurent sur le plan de 1824 sont fidèles, dans leur majorité, au découpage issu de la phase d'urbanisation médiévale (XIIe-XIIIe siècles). Des remarques générales sur l'aspect dimensionnel des parcelles peuvent ainsi être énoncées.

Une des premières observations qui peut être faite concerne les zones de grandes parcelles, principalement situées dans les îlots 23, 24 et 28[29]. La concentration d'un parcellaire lâche au sud de la ville ne trouve pas d'explications évidentes, comme nous le verrons. Le « desserrement » général des parcelles sur ces zones est peut-être dû à une désaffection progressive de l'enceinte urbaine.

Sur le plan des typologies, on observe que la majorité des parcelles adopte un tracé en forme de rectangle simple. Les parcelles trapézoïdales ou polygonales sont nombreuses toutefois, bien que très largement minoritaires à l'intérieur du corpus. Ces formes semblent avoir été dictées par la courbure des rues ou des places (parcelles 274, 214, 495…). D'autres formes sont la conséquence des travaux d'urbanisme du XIXe siècle. En règle générale, il semble que la part des parcelles non rectangulaires dont l'aspect géométrique provient de la déformation d'une trame rectangulaire est minime. Le constat d'une forte interdépendance entre les parcelles et les rues est plus général en revanche. En témoigne l'importance des parcelles biseautées. Ainsi, les parcelles 121, 122 (îlot 6), 82, 83 (îlot 7) n'arrivent-elles pas perpendiculairement à la rue, mais en biais. Cette disposition particulière pourrait trouver une explication dans le fait que la rue ait été ouverte dans un parcellaire en place, mais nous manquons d'arguments pour l'affirmer. Au cas par cas, nous verrons que des hypothèses de chronologie relative peuvent être formulées entre les différentes composantes du tissu urbain de Saint-Léonard-de-Noblat. On relèvera l'absence de parcelles triangulaires, même sur des zones *a priori* propices à ce type de formes (zones d'embranchement entre deux rues non perpendiculaires : rencontre des rues Georges Perrin et Daniel Lamazière, des rues Jean Jaurès et Georges Perrin, etc. ; zones de rétrécissement de la trame parcellaire : aux différents débouchés de la place de la République, par exemple). Enfin, l'existence de parcelles en U ou en L mérite aussi d'être soulignée, même si le phénomène est peu fréquent. Il correspond à deux cas de figure. On trouve, d'une part, les cas où le bâti a été détruit, laissant des espaces « vides » entre la rue et certaines parcelles bâties qui deviennent, dès lors, enclavées. Un exemple de ce type de parcelle en L était encore visible sur le plan de 1824, à l'emplacement de l'actuelle place Gay-Lussac (parcelle 242 bis du cadastre dit « napoléonien », auj. non cadastrée[30]). La configuration de la parcelle 34, près de la porte Aumonière, interpelle également : l'espace libre de plan rectangulaire au sud de la parcelle suggère l'existence d'un bâtiment mitoyen (**fig. 51**). Il est des cas où le bâti s'est au contraire greffé en fond de parcelle. De nombreux exemples sont visibles dans le quartier Banchereau.

102

[29] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 65.
[30] Emplacement supposé de l'église paroissiale Saint-Etienne.

En conclusion, il ressort que les parcelles du centre urbain de Saint-Léonard-de-Noblat se caractérisent par une cohérence formelle (rectangle allongé en profondeur) et par un lien fort avec la rue. De ces observations nous déduisons que le tissu médiéval comportait peu de « réserve foncière » exploitable, ceci expliquant probablement l'investissement, durant les périodes ultérieures, de zones qui n'étaient jusque là pas parcellées. Cette typologie de parcelle a aussi exercé une action contraignante sur les formes architecturales. Les constructeurs des maisons ont dû adapter leur projet à une gamme de parcelles finalement peu variée.
A l'échelle de la ville, l'organisation du système parcellaire perd en cohérence, ou, plutôt, en constance. Plusieurs zones peuvent néanmoins être distinguées (**fig. 52**). **Les îlots 23, 24, 28** forment une première unité parcellaire, à l'intérieur de laquelle on ne distingue pas vraiment de directions préférentielles, mais dont le pivot paraît être l'îlot 28. **Le secteur polarisé autour de l'actuelle place Gay-Lussac (îlots 1, 2, 3, 6, 7, 26, 27)** définit une deuxième entité, caractérisée par un contour extérieur subcirculaire et par un parcellaire rayonnant. A l'ouest et à l'est de ces deux espaces, **les groupes d'îlots 8/25** et **4/5/19/20/21/22** constituent deux zones parcellaires « tampons » entre le cœur de ville et l'enceinte. Au nord, l'îlot 13 polarise la trame parcellaire du reste de la ville, bien que les parcelles ne rayonnent pas toutes en sa direction (**îlots 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18**). Les deux faubourgs Banchereau et Bouzou déterminent les cinquième et sixième unités repérées. Globalement, nous faisons à nouveau le constat que le parcellaire de Saint-Léonard se caractérise par une organisation centripète, malgré l'absence de parcellaire à proprement parler rayonnant[31]. Sans entrer dans le détail du processus de genèse, on soulignera le fait que la cohérence directionnelle du système parcellaire de la ville se réalise de l'extérieur vers l'intérieur. C'est pourquoi les zones d'incertitude ou les zones de « conflit » ne se trouvent pas en périphérie mais plutôt vers le centre (îlots 1, 2, 28, 13).

2.2.2.2 Le système viaire

Le système viaire de Saint-Léonard-de-Noblat peut être décomposé en deux sous-systèmes (**fig. 46 et 53**). Il existe, tout d'abord, un « premier » réseau de voies, que l'on qualifiera de voies principales. Ces voies, qui servent de liaison avec l'extérieur, sont : les rues George Perrin, Jean Jaurès, Victor Hugo, Traversière, les rues de la Liberté, de la Révolution, des Sapeurs-Pompiers, des Coopérateurs, de la Poste et l'avenue du Maréchal Foch. Le « second » réseau est constitué de rues dont le rôle est de relier les grandes voies à l'intérieur des îlots (rue Daniel Lamazière, Saint-Léonard, Gay-Lussac, rue du Clocher) ou de contourner ces îlots (rue de l'Égalité, Passage Champlepot, rue en équerre contournant l'îlot 17). Ce schéma général est quelque peu perturbé par la présence d'une voie « forte » de type auréolaire autour de la collégiale. En résumé, le système viaire de Saint-Léonard-de-Noblat se caractérise par le fait qu'il présente plusieurs issues ; **il s'apparente, en conséquence, à un système peu hiérarchisé**. On observe d'ailleurs que si les rues secondaires sont généralement plus courtes et plus étroites que les rues principales, ce rapport n'est pas systématique. Indépendamment du nombre des issues (actuellement, 12), la dépendance des rues secondaires par rapport aux voies principales accentue cependant la hiérarchie. De manière générale, on insistera moins sur les critères géométriques (largeurs/longueurs) que sur les critères topologiques pour définir l'organisation du réseau viaire de Saint-Léonard-de-Noblat. Les critères d'ordre géométriques sont, du reste, sujets à caution, car ils sont peu fiables : de

[31] On remarque, en effet, que le rayonnement n'affecte pas les îlots, qui gardent des trames relativement orthogonales entre eux.

nombreuses rues ont été agrandies après la suppression des auvents, des couverts et des accès aux descentes de cave. A l'inverse, il est possible que des rues aient été rétrécies par l'ajout de corps de bâtiment ou d'ailes bâties en front de rue. L'étude des rapports géométriques que forment les rues en se rencontrant est plus pertinente en revanche. En fonction de l'angle constitué par cette rencontre, la hiérarchie se trouve accentuée ou diminuée.
Lorsque la rencontre entre les voies principales et les voies secondaires est orthogonale, comme on l'observe entre la rue Saint-Léonard et la rue Georges Perrin, la continuité directionnelle ne semble pas modifiée (**fig. 54**). Il en est de même lorsque deux voies principales se croisent (avenue du Maréchal Foch/rue de la Poste). L'interprétation peut être différente dans les cas où la rencontre n'est pas orthogonale. Deux cas de figure apparaissent. Dans le premier, l'angle formé par le contact entre la rue dite secondaire et la direction frontale est aigu : on peut dire que la hiérarchie est alors accentuée. Dans le second cas, la rue secondaire se présente avec un angle obtus vis-à-vis de la direction principale : il est alors possible de choisir indifféremment entre les deux directions, ce qui entraîne une atténuation de la hiérarchisation entre les voies. Ce phénomène s'observe, à Saint-Léonard-de-Noblat, entre les rues Jean Jaurès et George Perrin, ou encore entre les rues George Perrin et Daniel Lamazière (**fig. 55**). **Ce trait de caractère topologique laisse penser que la rue Daniel Lamazière était un axe important et qu'elle constituait peut-être, avant la construction de l'enceinte, une bordure extérieure (fig. 56).** Ce n'est que dans un second temps qu'elle se serait muée en une rue interne destinée à la desserte de l'enclos canonial. L'hypothèse repose sur des indices ténus mais elle mérite d'être énoncée. La courbure formée par les faces nord/nord-ouest des îlots 6, 7, 26 et 27 semble conforter cette proposition, dans la mesure où elle paraît délimiter un intérieur et un extérieur. La différenciation entre côté concave et côté convexe est aussi perceptible, mais dans une moindre mesure, sur la face orientale de l'îlot 3 (**fig. 57**).

L'étude du réseau viaire de Saint-Léonard-de-Noblat a donc permis de dégager plusieurs éléments singuliers, comme la coexistence de deux catégories de trames à l'intérieur d'un système en boucle (« boulevards »). Nous avons également souligné le rôle non décisif, à nos yeux, des variantes dimensionnelles dans ce type de système, où les réseaux se sont combinés selon des processus dont la genèse nous échappe le plus souvent (juxtaposition, inclusion, voire superposition). Une analyse détaillée des interactions entre ces trames révèle des « anomalies ». **A ce titre, le phénomène le plus marquant est peut-être le dédoublement de la rue Georges Perrin au niveau de la patte d'oie formée avec la rue Daniel Lamazière. Déjà observé par L. Guibert[32], ce phénomène tendrait à conforter l'hypothèse selon laquelle un groupement d'habitats (?) antérieur à l'enceinte a pu exister autour de la place Gay-Lussac.**

104

2.2.2.3 Le système bâti

L'analyse des interactions entre les masses bâties (**fig. 58**) révèle la prédominance de deux modes d'implantation : on trouve, d'une part, des zones de bâti linéaire, c'est-à-dire des zones où les bâtiments, juxtaposés, forment une ligne continue (îlots 8, 23, 25) ; d'autre part, des zones de bâti planaire, où la continuité des édifices s'effectue dans plusieurs directions (les « îlots » proprement dits). Le bâti ponctuel est plus rare et ne s'observe que sur les îlots sud (23, 24 et 28). Il est intéressant de noter que la continuité du bâti se manifeste très souvent de part et d'autre des rues, en symétrie. Ce phénomène de continuité a été constaté au niveau de la rue de la Révolution, par

[32] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 23.

exemple, et de chaque côté des rues principales des faubourgs Bouzou et Banchereau. Sur ces trois rues, plusieurs séries de parcelles bâties profondes ont ainsi des limites mitoyennes qui semblent coïncider avec les limites situées de l'autre côté de la rue (**fig. 59**). Il est possible que cette « coïncidence » signifie que ces secteurs ont été aménagés (lotis ?) après la mise en place du système parcellaire, mais rien ne permet de l'affirmer. Quelque soit le mode d'implantation, on s'aperçoit que les bâtiments étaient perçus de manière hiérarchisée : les masses bâties forment des ensembles que seule une lecture archéologique permet, dans certains cas, d'individualiser en unités d'habitation (parcelles 24, 213 par exemple). Notons toutefois que cette perception a été accentuée après l'abandon de l'enceinte de ville, au XVIIIe siècle, qui a été suivi par la création de plusieurs fronts de bâti linéaire en périphérie.

Les principaux modules de bâtiment répondent au type du bloc linéaire. Il présente, dans certains cas, des allongements dans une seule direction de l'espace. Celle-ci se trouve être, généralement, la direction principale de la trame parcellaire (extensions sur l'arrière des parcelles ; nombreux exemples dans le quartier Banchereau, mais aussi, très probablement, au sein de parcelles *intra-muros*). De manière assez étonnante, les bâtiments répondant à la typologie des tours ne sont pas représentés à Saint-Léonard-de-Noblat. Nous savons, grâce aux fouilles menées par Patrice Conte[33], qu'un bâtiment important existait au sud de la place Denis Dussoubs. Les recoupements des données archéologiques et des sources écrites suggèrent d'identifier cet édifice à la tour de l'évêque, mentionnée dans plusieurs documents (1778, « la tour du château »[34]). Il reste que cette mention est un *unicum* et qu'aucune tour ne subsiste dans le paysage architectural actuel. Observons tout de même que certaines parcelles d'angle entièrement bâties ont un profil trapu qui pourrait convenir, sur le principe, au morphotype parcellaire des tours (parcelles 80, 105, 107, 346, 309, 214[35], etc., **fig. 60**). Les bâtiments à cour centrale existent (parcelles 404, 458, 201, 262[36]), tout comme les bâtiments en L (parcelles 131, 132, 169, etc.[37]) et en U (parcelle 12). Ces formes complexes semblent être issues, dans leur majorité, de bâtiments-blocs remodelés, même si nous ne pouvons l'affirmer : les monographies des hôtels « Tandeau » et « Rigoulène », réalisées par Colette Chabrely, n'ont pas permis de restituer la genèse des bâtiments avant le XVIIIe siècle[38]. Pour conclure, il convient de mettre en évidence une forme de proliférations que nous qualifierions de « primaires », en ce sens qu'elles compromettent la continuité topologique fondamentale de l'agglomération : elles concernent les constructions établies après le démantèlement des remparts sur le tracé de l'enceinte médiévale et, pour partie, sur l'espace qui était occupé par les fossés. Différents types de rajouts sont décelables : certains correspondent manifestement à de simples annexes (parcelles 33, 34 ?) ; d'autres sont assimilables à des constructions *a novo* et sont libres de contiguïté sur chacune de leur face (voir le cas de l'emblématique hôtel du Grand Saint-Léonard, parcelle 259[39]). Ces proliférations ont eu deux conséquences principales. La première a été de faire disparaître le tracé des remparts, que l'on confond souvent avec les limites de la chaussée des rues

[33] P. CONTE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Salengro », *Bilan Scientifique Régional du Limousin*, 1997, p. 41-42.
[34] D. CHARPENTIER, « Promenade dans le vieux Saint-Léonard », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 39, janv-94, p. 5.
[35] Cadastre de 1824.
[36] *Idem*.
[37] *Ibidem*.
[38] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 85-86.
[39] E. RIBIERE, « Le Grand Saint-Léonard », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 277-288.

périphériques. Or, comme l'attestent les fouilles du boulevard Barbusse (1996[40]) et les vestiges de mâchicoulis visibles sur la maison de la parcelle 106, le tracé de l'enceinte devait être situé en retrait par rapport à la voirie actuelle. La seconde conséquence de ces constructions périmétrales a été de substituer un espace bâti à un espace de circulation entre les façades postérieures des logis de la ville et le mur d'enceinte proprement dit. Plusieurs indices laissent en effet penser que les maisons n'étaient pas parties constituantes de l'enceinte. Nous prendrons soin de détailler cette hypothèse ci-après.

En conclusion, nos observations nous conduisent à dresser quelques constats généraux sur le système bâti de Saint-Léonard-de-Noblat. Il est apparu que les bâtiments, dans leur ensemble, présentaient une très grande continuité le long de la rue, mais également dans la profondeur de la parcelle. En dépit de quelques *unica* comme l'église ou les hôtels (re-)construits au XVIIIe siècle, l'homogénéité dimensionnelle des édifices est importante. Les processus de développement ne semblent pas avoir trop modifié le système « originel », malgré d'inévitables regroupements de maisons. Il conviendra d'identifier l'origine de ces modifications : répondent-elles à des impératifs architecturaux en lien avec l'avènement de nouvelles modalités distributives (escaliers tournants monumentaux, par exemple), à la généralisation de l'offre locative, à une redistribution du patrimoine foncier après la Révolution ? La saturation de plusieurs cœurs d'îlot (ainsi l'îlot n° 13, par exemple) et la profondeur de certaines parcelles montrent en tous les cas que l'occupation bâtie *intra-muros* s'est densifiée depuis le Moyen Âge. Nous essaierons de détailler les phases de ce processus. Il resterait à traiter des éléments singuliers du bâti et de leur rapport au tissu urbain : la collégiale, mais également tous les édifices religieux disparus (églises Saint-Étienne, Notre-Dame…). La question est en suspens pour les édifices disparus, bien que des tentatives de restitution spatiale aient pu être proposées pour certains d'entre eux, notamment l'église Saint-Étienne. Concernant la collégiale, il faut noter que l'on est passé d'une relation d'accolement, que révèlent plusieurs sources iconographiques, à un détachement progressif. La collégiale est actuellement libre de toute mitoyenneté alors que les sources attestent que plusieurs structures bâties lui étaient accolées. Par ailleurs, on peut penser que l'obligation d'orienter l'église, lors de sa construction, a généré une perturbation du parcellaire au sud de l'îlot 3. Actuellement occupé par les logis des parcelles 105, 106 et 107, ce front pourrait être le négatif d'une empreinte laissée par une perforation en lien avec le chantier principal de la collégiale. Cette observation semble suggérer que l'enclos canonial s'est implanté dans une trame existante. Celle-ci reste à authentifier et à dater.

106

2.2.2.4 Les espaces libres

L'analyse typologique du système bâti permet d'identifier les principales caractéristiques du système des espaces libres. Nous nous sommes principalement intéressés, dans le cadre de cette étude, aux espaces libres singuliers et plus précisément aux places. A Saint-Léonard-de-Noblat, les places publiques sont majoritairement discontinues, c'est-à-dire fragmentées en plusieurs espaces de taille variable et différenciée. D'après le cadastre de 1824, au moins neuf places se répartissent sur l'ensemble de l'agglomération. En regardant de près la position des places par rapport au bâti, plusieurs cas de figure topologiques apparaissent. On remarque tout d'abord qu'aucune place n'est isolée, ce qui aurait pu être le cas dans certains îlots, comme l'îlot n° 6 (**fig. 61**). Une seule place se trouve en position d'accolement par rapport à la voirie : il s'agit de la place de la parcelle 326 du

[40] P. CONTE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Boulevard Barbusse…, *art. cit*.

cadastre de 1824, au contact de l'actuelle rue des Coopérateurs. D'une superficie avoisinant 240 m^2, cette place se présente comme une échancrure sub-rectangulaire entre les parcelles bâties 327, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 317, 318, 319, 324 et 325 (cadastre de 1824). Dans une certaine mesure, la place Wilson (superficie : environ 520 m^2), la place Gay Lussac (superficie estimée : 500 m^2) et la place non cadastrée située à l'ouest de la collégiale (superficie estimée : 300 m^2) rentrent également dans la catégorie des places accolées à la rue. La majeure partie des places se trouve en position de superposition par rapport aux rues, ce qui a pour conséquence de provoquer une fusion (voire une confusion) des deux espaces. La situation de superposition est liée au fait que les places sont plutôt résiduelles : ce sont les masses bâties, bien définies et linéaires, qui dictent leur forme aux espaces libres. Cela engendre, du point de vue géométrique, des places « déformées », dont le tracé n'est pas régulier. Trois places ont une forme proche du triangle : l'actuelle place Noblat et les deux places que recouvre actuellement la place de la République. Ce type de place triangulaire pourrait signaler l'existence de portes de ville au niveau des resserrements que forment les masses bâties à chaque extrémité. Classiquement, on sait en effet que les portes se trouvent souvent aux débouchés des principaux itinéraires convergents. Ce groupe de places, dont la genèse reste à expliciter dans le détail, illustre la nature du processus de formation du plan de la ville : celui-ci s'est constitué par juxtapositions successives d'entités autonomes qu'il n'est pas toujours aisé de différencier. La seule genèse réellement documentée est celle de la place de la République. La forme écartelée de cet espace, resserré au centre, a été générée après la fusion au cours du XIXe siècle de deux places préexistantes.

2.2.3 Synthèse/notes complémentaires

A la suite de ces observations, un essai de recomposition globale peut être proposé. L'objectif de cette démarche n'est pas de restituer chronologiquement les étapes de la formation du bourg, mais d'analyser de manière synthétique la façon dont les différents systèmes s'articulent entre eux.

L'étude des **rapports entre le système parcellaire et le système viaire** peut être traitée en premier lieu, car elle donne un aperçu de la manière dont était distribué l'espace aggloméré. Le constat général est que le parcellaire rectangulaire, dominant, a une direction principale affirmée, perpendiculaire aux voies importantes : majoritairement, ce sont les fronts des parcelles qui bordent la rue. Dans quelques cas, les parcelles se retournent aussi en direction des voies secondaires : ce phénomène s'observe au niveau de la rue du Clocher et de la rue des Étages, notamment (**fig. 62**). On peut supposer, en conséquence, que ces rues avaient une fonction de desserte importante. Le retournement du parcellaire peut donc être considéré comme un facteur de hiérarchisation, au même titre que les dimensions et que la présence d'une issue de ville au débouché de la rue. **Il conviendra donc de bien différencier les rues concernées par ce processus de retournement des rues qui sont bordées par le côté des parcelles.** Dans tous les cas, il est clair que le « comportement » du système parcellaire vis-à-vis des rues et des places conditionne les typologies architecturales (murs pignons ou murs gouttereaux sur rue). Le cas particulier des parcelles d'angle méritera d'être étudié de près, afin de déterminer si les constructeurs ont choisi de distinguer parties frontales et parties latérales des maisons, ou si, au contraire, ces logis d'angle se retournent de façon équivalente sur les deux fronts. La distinction entre les parcelles d'angle en rectangle allongé (n° 112, 202, 345…) et les parcelles d'angle proches du carré (n° 105, 309…) peut être un axe de

réflexion pour aborder cette question. La géométrie des parcelles d'angle dépend aussi de la manière dont se retourne le parcellaire. En effet, le retournement peut s'effectuer progressivement, selon un découpage plus ou moins rayonnant. Cela a pour effet d'engendrer des parcelles triangulaires ou, plus fréquemment, polygonales (voir les cas des parcelles bâties n° 116, 214, 495). **Dans tous les cas, il conviendra de voir si les parcelles d'angle, du fait de leur position et de leur emprise au sol, ont été utilisées de manière préférentielle pour les constructions importantes. Le cas de la maison dite « des Consuls » (parcelle 70) tend à le confirmer.**

L'étude des rapports entre les parcelles et la rue révèle aussi que les parcelles enclavées sont peu présentes. Sur le plan de l'architecture, cela se traduit par une différenciation affirmée des notions de devant et de derrière. Cette constatation pourra être vérifiée par l'étude systématique des façades postérieures, notamment dans le cas des îlots. En effet, il est probable que cette bipolarité morphologique soit atténuée dans les îlots internes, centrés autour d'un espace libre (généralement privatifs, nous l'avons dit ; îlots 6 et 13, principalement).

On remarque aussi que le parcellaire s'infléchit selon différentes directions de façon à se retrouver de manière quasi-systématique perpendiculaire à la rue. De cette observation il découle que les deux systèmes sont interdépendants sur la majeure partie de l'emprise de la ville, notamment sur la zone dite « commerciale », au nord. Autour de la collégiale, le rapport aurait tendance à s'inverser. A l'intérieur de l'enclos canonial et de part et d'autre de celui-ci, la géométrie des parcelles ne semble pas être le résultat d'une adaptation au système viaire. Les directions du parcellaire sont infléchies par des contraintes autres que le réseau viaire, probablement liées à la densité d'occupation sur cette partie du site. Les différentes campagnes de fouille menées sur les places Denis Dussoubs, Gay-Lussac (1985[41]) et aux abords des rues Salengro et Daniel Lamazière (1996, 1997, 1999[42]) confirment cette hypothèse. Peut-être avons-nous là une explication au fait que l'on retrouve, sur cette zone, une assez forte proportion de grandes parcelles, dont l'origine reste incomprise. Une illustration de ce phénomène est donnée par la relative désorganisation de cet espace, qui n'est ni vraiment polarisé autour de la collégiale, ni totalement éclaté (à défaut de rayonner en direction de l'église, les rues convergent de manière plus ou moins rectiligne vers elle). Remarquons d'ailleurs que tous les bâtiments n'ont pas pu éviter les déformations, comme ceux des parcelles 175, 243, 249, 256, etc (parcelles du cadastre de 1824). **En revanche, l'espace libre public se caractérise, près de la collégiale, par une relative incohérence formelle et directionnelle, de sorte que l'on ne parvient pas vraiment à distinguer les rues des places**. Du point de vue de l'approche paysagère, cette configuration présente l'avantage de multiplier les points de vue sur la collégiale. Ainsi, le clocher peut être vu, frontalement, depuis la rue Saint-Léonard, la rue des Étages, la rue Gay-Lussac et la rue du Clocher (**fig. 63**).

108

Il convient à présent de s'interroger sur la façon dont le système bâti a occupé l'espace défini par les rues et les parcelles. Un constat peut être fait, d'emblée : à Saint-Léonard-de-Noblat, l'unité de base est le bâtiment en mitoyenneté le long de la rue. Ceci a pour effet de provoquer une dualisation forte de l'espace libre. On mettra en avant les conséquences de cette opposition sur le plan des représentations architecturales : il y a des chances pour que les façades arrières aient été traitées

[41] M. TANDEAU DE MARSAC, *Fouille place Gay-Lussac*, R.F.O, S.R.A. Limousin, 1985.
[42] P. CONTE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Lamazière et Salengro, *Bilan Scientifique Régional du Limousin*, 1996, p. 45-46. *Idem*, Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Salengro…, *art. cit*. *Idem*, « Saint-Léonard-de-Noblat. Place Denis Dussoubs, *Bilan Scientifique Régional du Limousin*, 1999, p. 51-52.

différemment que les façades avant, comme nous l'avons déjà évoqué. Ce type de tissus a aussi pour conséquence de provoquer une séparation très distincte entre l'espace public (la voirie) et l'espace libre privé (l'arrière de la parcelle). L'espace libre privé se trouve ainsi plus facilement approprié et peut, par exemple, être utilisé comme espace de travail, au même titre que le rez-de-chaussée et les niveaux enterrés. Nous savons ainsi qu'une partie de l'activité de tannerie, dans le quartier Banchereau, s'exerçait à l'arrière du logis, où se trouvaient les cuves à tan et les greniers à claire-voie qui servaient de séchoirs[43]. Les fouilles menées par Patrice Conte dans la cour du logis de la parcelle 24 ont permis de dégager un puits cylindrique qui révèle une activité domestique, peut-être artisanale[44]. **D'une manière plus générale, nous pensons que les espaces privatifs situés en fond de parcelle recèlent d'importants vestiges relatifs aux activités artisanales et industrielles attestées depuis le Moyen Âge dans la ville *intra-muros* et dans les faubourgs**. Dès le XIIIe siècle, une confrérie de cordonniers est attestée dans la ville[45] ; au XIVe siècle, les textes mentionnent plusieurs boucheries ; la métallurgie du cuivre apparaît dans la documentation écrite peu après (XVe siècle), avant que ne se développent les industries du cuir et du papier (cf *infra*). Par conséquent, on devine l'intérêt que présenterait l'étude des secteurs privatifs situés derrière les logis : ces espaces étaient partie constituante de la cellule « maison » de Saint-Léonard-de-Noblat. Jusqu'au début du XXe siècle au moins, cette cellule pourrait être décrite comme une entité quasi-autonome, voire comme une « micro-entreprise ».

Ce modèle de maison implantée en bordure de rue n'est toutefois pas inflexible. Tout d'abord, il convient de souligner le fait que dans certains îlots, les bâtiments sont accolés de toute part (îlot 3, bâti planaire). Ce mode d'implantation rend impossible la tenue d'activités artisanales ou industrielles à l'arrière des parcelles. **A ce titre, il se pourrait que la distinction entre bâti planaire et bâti linéaire soit un des critères de différenciation entre la maison à programme résidentielle et la maison à programme polyvalent.** D'autre part, on voit apparaître des espaces semi-publics entre les bâtiments et la rue sur de nombreuses parcelles (*supra*, problématique des auvents et des couverts, qui restent à cartographier). Notons l'importance de ces espaces du point de vue des rapports entre le bâti et la rue : ils permettent d'« absorber » les éventuelles contradictions susceptibles de survenir entre les deux systèmes. C'est d'ailleurs en partie parce que ces espaces ont été supprimés que les travaux d'alignement ont pu avoir lieu au XIXe siècle. Il semble donc que l'on soit passé d'un système dans lequel les réseaux viaire et parcellaire étaient indépendants, ce qui a eu pour conséquence de « sacrifier » la géométrie de certains édifices (voir, par exemple, le cas des maisons non rectangulaires de la rue des Étages, ou les maisons d'angle à pans coupés de la parcelle 116), à un système caractérisé par une dépendance plus forte, dans lequel les bâtiments furent contraints de s'aligner sur la rue. Il faut noter que cette « cohérence » n'a été possible, sur certaines zones, qu'au prix d'importantes modifications des tracés existants, comme ce fut le cas lors des travaux d'alignement de l'avenue du Général de Gaulle en 1777[46].

[43] Plusieurs cartes postales montrent ces séchoirs, qui existaient encore au début du siècle. Voir notamment : M. TANDEAU DE MARSAC (M. KIENER préf.), *Il était une fois Saint-Léonard et son canton (1860-1960)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, 2003 (réd.), p. 129 ; B. MOUTIER, « Une maison de marchand tanneur, au faubourg Banchereau », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 305.

[44] P. CONTE, Saint-Léonard-de-Noblat. Boulevard Barbusse…, *art. cit*.

[45] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 324.

[46] M. TANDEAU DE MARSAC, Les remparts…, *art. cit.*, p. 102

Le tissu urbain de Saint-Léonard-de-Noblat se présente donc comme un assemblage de différents systèmes parcellaires dont l'agrégation s'est réalisée sur plusieurs siècles. Occupé sur les trois quarts de sa surface par des masses bâties, ce tissu est marqué par le rôle important des réseaux viaires : ce sont eux qui ont induit, en grande partie, la configuration des bâtiments et des espaces libres. Il y a, de ce point de vue, une forte interdépendance bâti/viaire que traduit le positionnement des bâtiments, en front de rue et systématiquement perpendiculaires à celle-ci. Une focalisation sur les comportements évolutifs des bâtiments à l'intérieur de la parcelle et vis-à-vis de la rue permet de restituer, en guise de conclusion, un schéma d'évolution morphologique « type ». Trois phases sont décelables. La première se caractérise par un système bâti constitué d'édifices accolés, serrés, dont les façades antérieures s'ouvrent vers l'intérieur de la ville. Ces traits de caractère généraux définissent au moins deux étapes de l'urbanisation de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat : la phase qui correspond à la construction des édifices situés en bordure des îlots 1 et 2, et à l'intérieur de ceux-ci ; la phase d'aménagement de l'enceinte, après l'implantation de la collégiale. La seconde étape est celle qui voit le bâti se déplacer vers l'intérieur de la parcelle, par l'adjonction de corps de bâtiment annexes (cages d'escalier, local économique…). Cette étape est difficile à ancrer du point de vue de la topographie urbaine, car bien souvent elle est masquée par les agrégations les plus récentes. Seules ces dernières sont perceptibles aujourd'hui. Enfin, l'ultime étape se caractérise par la constitution de nouveaux fronts bâtis en périphérie, avec des façades qui tournent le dos à la ville et qui s'ouvrent vers l'extérieur. Ce processus peut s'expliquer, dans le cas d'une ville comme Saint-Léonard-de-Noblat, par la désaffection de l'enceinte et par le réinvestissement de l'espace dédié à la défense. Il peut également avoir été déterminé par une phase d'accroissement de l'emprise urbaine : c'est ainsi que nous interprétons la formation d'un front bâti auréolaire au nord/nord-ouest des îlots 6, 7, 26 et 27 (**fig. 57**). Du point de vue de la chronologie relative, ce front bâti paraît s'intercaler entre la construction de la collégiale et la mise en place de l'enceinte. Il se peut, en revanche, que les bâtiments qui constituent ce front se soient alignés sur un tracé préexistant.

L'enjeu du travail de synthèse qui suit est de fournir au cadre théorique ci-dessus un ancrage en chronologie absolue, en croisant les informations provenant des sources écrites, des sources planimétriques et, dans une moindre mesure, de l'étude du bâti.

110

2.3. Morphogenèse de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat du Moyen Âge à nos jours : essai de restitution

Les réflexions menées dans le cadre de cette synthèse ne tiennent pas compte de l'ensemble des sources disponibles sur l'histoire de Saint-Léonard-de-Noblat. Les documents écrits et les plans ont été principalement mobilisés, alors que les données archéologiques, qu'elles soient issues de la fouille sédimentaire ou des études de bâti, n'ont été que ponctuellement consultées. L'objectif de ce travail est de produire une trame morpho-historique suffisamment dense pour pouvoir y intégrer les résultats de l'inventaire architecturale et archéologique.

2.3.1. Phase 1 Les hypothèses sur l'origine de la ville (période antique-XIe siècle)

Si l'on écarte les hypothèses fondées sur l'origine érémitique de la ville de Noblat durant la période mérovingienne, il semble que plusieurs pistes de réflexion peuvent être engagées sur la question de la genèse du « premier » groupement d'habitats. Les sources disponibles ne permettant pas de restituer l'occupation du site entre le 1er siècle après notre ère et les premières traces tangibles d'une activité humaine sur le site, au XIe siècle, nous nous bornerons à dresser un rapide état des lieux sur l'état des connaissances. Cet état des lieux repose, en grande partie, sur l'article de Guillaume Martin « Origine et évolution du bourg de Saint-Léonard-de-Noblat jusqu'au début du XIIIe siècle »[47]. La première piste de réflexion tient compte des recherches menées sur les itinéraires antiques et médiévaux en Limousin et, notamment, sur la problématique spécifique du déterminisme routier dans le choix d'implantation des sites médiévaux[48]. La seconde s'appuie sur le postulat que des lieux de culte antérieurs à l'an mil ont pu être à l'origine de la polarisation de l'habitat. La troisième privilégie les résultats des fouilles archéologiques menées dans la ville *intra-muros* et à proximité immédiate de celle-ci, au lieu-dit Champmain. On s'interrogera, pour conclure, sur les liens entre la vicairie dite de Noblat, la forteresse éponyme et la ville.

2.3.1.1 Un carrefour routier (période antique)

Plusieurs auteurs ont mis en avant l'existence probable d'un carrefour routier d'origine antique, qui serait à l'origine de la polarisation de l'habitat sur le site de l'actuelle ville de Saint-Léonard-de-Noblat[49]. Ce carrefour est constitué par le croisement de deux itinéraires : un itinéraire principal nord-est/sud-ouest, qui reliait Bourges à Bordeaux et traversait la Vienne ; un itinéraire secondaire nord-ouest/sud-est reliant Villejoubert à l'*oppidum* de Card. La restitution des deux routes tend à montrer qu'elles convergent, depuis le nord, vers le bourg de Saint-Léonard, où elles pourraient s'être croisées. Du point de vue morphologique, il est vrai que certaines observations réalisées à partir du cadastre de 1824 tendent à donner du crédit à cette proposition. La polarisation d'une partie du site urbain actuel autour de la place de la République, qui pourrait matérialiser le

[47] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*.
[48] Voir notamment J.-M. DESBORDES, « Itinéraires de long parcours en Limousin », *Les moyens de communication en Limousin de l'Antiquité à nos jours*, Actes du colloque régional de Limoges, 1990, Travaux d'Archéologie Limousine, supplément 1, p. , et B. BARRIERE, « Itinéraires médiévaux : du Limousin à l'Aquitaine », *idem*, p. 121-142.
[49] Voir, en dernier lieu, G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 17.

croisement des deux itinéraires antiques, suggère l'antériorité de ces voies par rapport à la ville. Cependant, cette analyse schématique du comportement parcellaire ne permet pas de déceler avec certitude les processus historiques qui ont présidé à l'établissement d'un groupement d'habitats à Saint-Léonard-de-Noblat. L'hypothèse d'un carrefour routier préexistant mérite d'être avancée, mais nous devons convenir qu'elle n'est étayée, à ce jour, par aucune source explicite. Des éléments d'analyse morphologique complémentaires privilégient une autre forme de polarisation, qui n'est pas nécessairement contradictoire avec la précédente.

2.3.1.2 La question des églises antérieures à l'an mil

2.3.1.2.1 Un premier lieu de culte dédié à Saint-Léonard ?

Saint-Léonard apparaît pour la première fois, sous sa forme *locus*, dans une charte apocryphe du cartulaire de Saint-Etienne de Limoges (…*et in alio loco sancti Leonardi*…[50]). Sur la base de recoupements onomastiques, G. Martin a proposé de dater cette charte des années 1020-1030. Il semble que cette mention constitue la première référence authentique au lieu de Saint-Léonard. A la même époque, le culte de saint Léonard est évoqué dans la chronique d'Adémar de Chabannes (…*Ea tempestate sanctus Leonardus confessor in Lemovicino*…[51]). Ces deux indices suggèrent donc l'existence d'un lieu de culte dédié à Saint-Léonard avant les années 1030. Il se peut que la nécropole mise au jour devant le parvis de la collégiale, en 1996, ait un lien avec cet établissement, comme l'a suggéré G. Martin[52]. D'autres indices laissent penser que la polarisation primitive s'est réalisée autour d'une église dédiée au culte marial. Cette église pourrait avoir été située au sud de l'îlot 2.

2.3.1.2.2 L'église Notre-Dame

L'étude de la distribution de la ville par la voirie a permis de mettre en évidence l'existence d'une voie de contournement dont le tracé, curviligne, suggère une délimitation entre un intérieur et un extérieur au nord et au nord-ouest des îlots 6, 7, 26 et 27 (*supra,* **fig. 57**). On constate par ailleurs que la rue du clocher, la rue Saint-Léonard et la rue des Étages ne rayonnent pas dans un premier temps vers l'enclos canonial, mais vers l'îlot 2. Ces indices pourraient donc indiquer qu'un élément de polarisation antérieur à la collégiale a existé à l'emplacement de cet îlot. Cette lecture morphologique s'accorde avec une tradition historique selon laquelle une **église placée sous le vocable de Notre-Dame-de-sous-les-Arbres** aurait été édifiée, avant l'an mil, sur la zone occupée actuellement par l'îlot 2. Véhiculée par plusieurs auteurs, dont L. Guibert[53], cette hypothèse n'est pourtant pas attestée du point de vue des sources écrites, même si le premier livre des miracles de saint Léonard (*Liber prior miraculorum*, rédigé peu après 1030) signale un transfert de reliques, à

112

[50] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit.*, p. 49-50 (analyse de la charte n° 183 de ce cartulaire, avec proposition de datation).
[51] J. CHAVANON (éd.), *Chronique d'Adémar de Chabannes*, coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire, éd. A. Picard et fils, librairie des Archives Nationales et de la Société de l'Ecole des Chartes, t. 20, Livre 3, p. 181. Voir aussi : Y. CHAUVIN, G. PON (trad.), *Adémar de Chabannes, Chronique*, BREPOLS, Turnhout, 2003, p. 273 (« …Vers cette même époque, saint Léonard, confesseur en Limousin et saint Antonin, martyr en Quercy, se mirent à briller de miracles et le peuple affluait de partout vers eux… »).
[52] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit.*, p. 27.
[53] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 21 («…plus loin, celle de Notre-Dame, le plus ancien sanctuaire de la ville […] Au devant de l'église de Notre-Dame, s'élève une rangée de grands ormeaux. De là le nom de Notre-Dame-de-sous-les-Arbres, sous lequel on désigne communément l'antique sanctuaire »).

une date indéterminée, entre l'église Notre-Dame et une « nouvelle » église située à proximité[54]. Les documents notariés que nous avons consultés ne confirment l'existence d'un établissement dédié à Notre-Dame-de-sous-les-Arbres qu'à partir de la fin du XIIIe siècle. C'est sous le porche de cette église, où se trouvait un orme, que se tenaient les assises des consuls (…*ante ecclesiam Beate Marie, subtus ulnum*…[55] ; …*ad plateam que est ante ecclesiam Beate Marie, subtus quemdam arborem*…[56]). Il s'avère que l'hagiotoponyme était également associé, au XIVe siècle, à une rue qui, selon divers recoupements, s'avèrerait correspondre à l'actuelle rue du Clocher. En **1388**, les maisons de Pierre Serra et de Léonard Roche étaient localisées dans la rue « Sainte-Marie-de-sous-les-Arbres » (*carrera Beate Maria Subtus Arbores*, act. rue Saint-Léonard[57]). La rue de « sous les Arbres » (*carrera subtus Arbores*) est citée plusieurs fois **entre 1365 et 1389**[58]. Elle reliait « la chapelle Sainte-Marie-sous-les-Arbres » (sic) à la porte Maupertuis. L'église était encore en élévation au milieu du XVe siècle. **Entre 1447 et 1450**, Pierre de Royère, seigneur de Brignac, reconnaissait tenir du prieur de l'Artige, « une maison située à Saint-Léonard, dans la rue Notre-Dame, par laquelle on va du marché aux porcs à l'église de Notre-Dame de dessous les Arbres »[59]. L'existence de cet établissement ne fait donc aucun doute. En revanche, la date de sa construction est incertaine. Un sondage archéologique mené en 1982 à l'emplacement supposé de l'église a livré plusieurs sépultures et des sarcophages en calcaire qui pourraient correspondre à une zone sépulcrale rattachée à cet établissement, mais cela n'a pas pu être réellement démontré. Le mobilier recueilli dans les sépultures situerait leur mise en place entre le Xe siècle et le XIVe siècle[60]. Ces informations ne permettent donc pas de répondre à la question de l'origine de l'église Notre-Dame-de-sous-les-Arbres. L'établissement est attesté dans la seconde moitié du XIVe siècle, période durant laquelle il apparaît sous la dénomination de « chapelle ». Les informations concernant l'autre église susceptible d'avoir été édifiée avant la collégiale sont plus précises.

2.3.1.2.3 L'église Saint-Étienne

L'église Saint-Etienne est citée dans une charte apocryphe du cartulaire d'Aureil. Attribuable aux années **1100**, ce document est en réalité une compilation de plusieurs donations effectuées collectivement par Gérald Brun, Gérald Garin et Audoin de Noblat. Une partie de l'acte fut conclu dans la maison de Pierre *Rannulfi*, près du chevet de l'église Saint-Etienne (…*Hoc donum fuit factum in domo Petri Rannulfi ad caput ecclesie sancti Stephani*…[61]). Cette mention permet de

[54] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 27.
[55] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 316, 318.
[56] *Idem*, p. 317.
[57] F. GAUDY, « Rues et maisons de Saint-Léonard au XIVe et au début du XVe siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 125, 1997, p. 327.
[58] *Idem*, p. 327-328.
[59] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
[60] M. TANDEAU DE MARSAC, « Saint-Martin de Champmain », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 4, 1982, p. 6-7.
[61] G. de SENNEVILLE (éd.), *Cartulaires des…, op. cit.,* charte n° 71, p. 45-46. Donations réciproques de Gérald Brun, Gérald Garin et Audoin de Noblat, vers 1100 : *a. Geraldus Bruns dedit Geraldo Guarino unum sextarium sigilinis in manso qui dicitur Rigolena in fendo, propter quod dedit ei Geraldus Garinu recognitionem octo denariorum in die Ascensionis Domini. Alduinus de Nobiliaco dedit Geraldo Garino ortum infirmorum qui est in manso Salagnac et fuit factum hoc donum in hostio sale de Turre, presentibus Bernardo et Geraldo de Roera. b. Quando Alduinus venit ad mortem, voluit, ut Geraldus Garinus esset homo Guidonis filii sui, et ita factum est ante eum, et concessit Guido fendum suum Geraldo Garino domum et stabulum quod est in capite scale sue et predictum ortum infirmorum. Geraldus Bruns dedit Geraldo Garino unum sextarium sigilinis et quatuor denarios de judicia in manso Salagnac et illum placitmn, pro quo dedil hoc, perfecit Geraldus Segcestanus Alduino de Nobiliaco. Hoc donum fuit factum in domo Petri Rannulfi ad caput ecclesie*

proposer le début du XIIe siècle comme *terminus ante quem* à la construction de l'église. Entre le XIVe siècle et le début du XIXe siècle, plusieurs documents fournissent des indications sur sa localisation. Le 28 août **1365**, Jean des Moulins reconnut tenir du prieur de Saint-Léonard un *hospicium* « situé devant l'église Saint-Etienne », près d'un autre *hospicium*, du « mur du monastère » et de la voie reliant « le cimetière d'entre les églises à la porte du prieuré »[62]. Cet *hospicium* avec aula pourrait correspondre à l'actuel logis de la parcelle 70 (maison « des Consuls »). En **1429**, une maison dite « de l'Aigle » est mentionnée avec ses confronts, « entre la *rua inter estacgias* et la rue publique par laquelle on va de ladite rue à l'église Saint-Etienne »[63]. F. Gaudy propose de mettre en équivalence cette maison avec un des logis de l'îlot 1[64]. Durant la période révolutionnaire, l'église fut réquisitionnée comme Bien National et servira d'atelier de salpêtre, avant d'être vendue en 1793 à François Thomas Cadillat[65]. En **1807**, Pierre Fraisseix de Veyvialle, médecin, acheta le bâtiment aux héritiers de F. Thomas Cadillat. Nous disposons d'une copie de l'acte de vente, dont l'article premier stipule que cette église, située « au centre de la ville de Saint-Léonard », jouxtait « de deux côtés à la place ditte de Saint-Léonard, et de deux autres, sur le derrière, à la rue de Fontpinou »[66]. A l'appui de ces documents et d'autres sources que nous n'avons pas eu le temps de consulter intégralement, D. Charpentier a proposé de localiser l'église Saint-Etienne à l'intérieur d'une parcelle disparue, au sud de l'îlot 1[67]. L'analyse des principaux confronts se montre plutôt favorable à cette hypothèse (îlot 1, rue des Étages, la collégiale). On s'étonnera, cependant, du rapport de mitoyenneté de l'église avec la rue Fontpinou (act. avenue du Maréchal Foch) et avec la maison dite « des Consuls », distante de la place Gay-Lussac (qu'elle n'affronte pas) d'environ 35 m. On soulignera donc le fait qu'un faisceau d'indices plaide en faveur de l'ancienneté de l'église Saint-Etienne. Son statut paroissial, qui pourrait remonter à la période médiévale[68], étaierait cette hypothèse. Celle-ci reste, sur le plan de l'archéologie, non documentée.

Dates	Mentions	Confront 1	Confront 2	Confront 3	Confront 4
Vers 1100	*ad caput ecclesie sancti Stephani*				
1365	« l'église Saint-Etienne »	*Hospicium* de Jean des Moulins	Un autre *hospicium*	Le mur du monastère	La voie reliant « le cimetière d'entre les églises à la porte du prieuré »
1429	« l'église Saint-Etienne »	Maison dite « de l'Aigle »	La *rua inter estacgias*	La rue publique par laquelle on va de ladite rue à l'église Saint-Etienne	

114

sancti Stephani. Audientibus istis, Petro Gausberto, Gauscelmo de la Casa, Bernardo Marches, Guidone de Nobiliaco. Hoc totum quod hic scriptum est, scilicet duos sextarios sigilinis et quatuor denarios dedit, Geraldus Garins Deo et sancto Johanni pro remedio anime sue in manu fratris Gaucherii prioris.

[62] F. GAUDY, Rues et maisons, *art. cit.*, p. 328.

[63] *Idem*.

[64] *Ibidem*.

[65] M. TANDEAU DE MARSAC, « Saint-Etienne de Noblat église paroissiale de Saint-Léonard-de-Noblat, XIIe-XVIIIe siècle », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 165.

[66] Document de l'association CSSL (copies).

[67] D. CHARPENTIER, Promenade dans le vieux…, *art. cit.*, p. 8.

[68] M. TANDEAU DE MARSAC, Saint-Etienne de Noblat…, *art. cit.*, p. 166.

1807	Église Saint-Etienne	La place dite de Saint-Léonard, des deux côtés	La rue Fontpinou, sur le derrière, des deux autres côtés	

Tabl. 1 - Mentions de l'église Saint-Etienne (années 1100-1807)

S'il convient de rester prudent sur la datation et la localisation de ces établissements, l'hypothèse consistant à les associer à des pôles ecclésiaux antérieurs à la construction de la collégiale mérite d'être posée. Du point de vue de l'analyse morphologique, les tracés curvilignes des îlots 6 et 7 matérialiseraient donc une enceinte issue d'une première phase de polarisation (**tracé d'enceinte 1, fig. 64**). Plusieurs indices concourent à rendre cette proposition crédible. On mentionnera, en premier lieu, l'existence d'une zone non édifiée, en l'occurrence une rue (rue Georges Perrin), en bordure de l'alignement formé par les deux îlots. Il y a, de ce point de vue, une parfaite adéquation entre le tracé et la zone *non aedificandi*, ce qui pourrait laisser augurer un rapport de contemporanéité entre les deux entités. Le deuxième indice concerne l'organisation de la trame parcellaire à l'intérieur de cet espace : les voies tendent à rayonner de manière régulière vers un centre constitué par l'îlot 1. On observera que ce dernier îlot, susceptible d'avoir abrité l'église Notre-Dame-de-sous-les-Arbres, s'ajuste parfaitement avec l'espace enclos défini par le tracé d'enceinte 1. **Tous ces éléments semblent indiquer que nous avons affaire à un projet d'urbanisme relativement cohérent qui pourrait avoir pris la forme d'un enclos ecclésial**. Nous l'avons dit, cet enclos a dû avoir pour centre une église pré-romane dont les liens avec les reliques de Léonard sont probablement inexistants. La configuration interne de cet espace est inconnue. Abritait-il des maisons ? Un cimetière ? Des zones de stockage ? Il convient de remarquer que l'expression « enceinte » ne préjuge pas de la configuration matérielle de la clôture, qui n'était peut-être pas fortifiée. Cet enclos pourrait avoir été oblitéré par le chantier de la collégiale au milieu du XIe siècle, d'une part ; il semble, d'autre part, qu'il ait été englobé par l'enceinte à la fin du XIIe siècle (datation *ad quem*, *infra*). Si cette trace est aisément repérable dans le parcellaire, son interprétation reste difficile. D'autres sources révèleraient peut-être que l'empreinte subcirculaire des îlots 6 et 7 correspond en réalité à une extension du périmètre urbain postérieure à la collégiale (cf *infra*, hypothèses concernant la viguerie et la *monstra*). Le processus d'inclusion n'est qu'une supposition induite de notre lecture morphologique, qui contient une part irréductible de subjectivité.

Parmi les hypothèses consistant à restituer le(s) pôle(s) de fixation de l'habitat, toutes ne concernent pas des établissements situés *intra-muros*. Il n'est pas impossible, en effet, que l'église Saint-Martin et/ou le château de Noblat aient été à l'origine de la fondation du pôle aggloméré de Saint-Léonard-de-Noblat.

2.3.1.3 L'église Saint-Martin

La date de fondation de cette église, que les sources modernes situent sur l'emplacement de l'actuel cimetière de Saint-Léonard, au nord de la ville (1574 : « …près et hors les murs de la ville fortifiée de Saint-Léonard-de-Noblat… »[69]), n'est pas documentée. L'édifice apparaît pour la première fois

[69] M. TANDEAU DE MARSAC, « Saint-Martin de Champmain », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, p. 4

dans les sources écrites en 1195 (« chapelle »[70]) ; on le retrouve en 1357[71]. En 1703, l'église perdait son statut paroissial, mais on ignore s'il s'agit du même bâtiment. En 1981, des fouilles mirent au jour des sépultures datées du VIIIe siècle et des vestiges de maçonnerie[72]. Sur la base de ces informations et à l'appui d'une réflexion plus générale sur l'origine et le développement du vocable Saint-Martin autour de Saint-Léonard-de-Noblat, G. Martin propose d'associer l'église Saint-Martin à un établissement cultuel routier, dont la construction pourrait remonter aux VIe-VIIe siècles[73]. Il n'est donc pas exclu que cette église et son complexe funéraire aient été à l'origine de la fixation d'un habitat pérenne, à l'emplacement de l'actuelle ville de Saint-Léonard-de-Noblat.

2.3.1.4 Le château de Noblat

Les liens entre le noyau castral de Noblat et l'agglomération sont, il faut le dire, imprécis. Si le patronage de l'évêque de Limoges sur le *castrum* est généralement admis à partir des Xe-XIe siècles[74], l'origine de l'ensemble castral, composé de plusieurs entités morphologiques distinctes et probablement asynchrones, reste floue. La plus ancienne référence au site daterait de l'année 1045[75]. Par la suite, des documents confirment l'occupation bâtie du périmètre castral au XIIIe siècle (mentions de tours et de maisons, dont le logement de l'évêque[76]). Nous ne pouvons exclure l'hypothèse que ce pôle castral ait été à l'origine de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat, selon le modèle forteresse/bourg distant. L'existence supposée d'une vicairie dont le centre militaire était le lieu de Noblat, à la fin du Xe siècle (987-997 : …*in pago Lemovicino et vicaria Nobiliacense*…[77]), est un argument plutôt favorable à cette hypothèse. A ce jour, la morphogenèse du *castrum* de Noblat est un dossier en friche dont les perspectives d'étude s'annoncent particulièrement stimulantes.

2.3.1.5 Les données issues des fouilles archéologiques

Entre 1981 et 2011, plusieurs opérations d'étude archéologique ont été conduites à l'intérieur du bourg de Saint-Léonard, ou à proximité de celui-ci. Certaines découvertes attestent que le site était occupé, à défaut d'être habité, avant ou autour de l'an mil. Une nécropole médiévale a ainsi été reconnue au sud de la collégiale (rue Daniel Lamazière/rue Salengro)[78]. Composée au minimum de 37 sépultures, ce complexe funéraire pourrait être rattaché à un édifice disparu, antérieur à la collégiale[79]. Dans l'attente de données complémentaires relatives à la datation de ce complexe, nous considérons cette hypothèse comme possible mais non avérée. On signalera également que lors des fouilles de sauvetage réalisées en 1999, place Denis Dussoubs, des tessons datant du haut Moyen Âge ont été découverts au sud de la place[80]. Les autres témoins potentiellement antérieurs à l'an mil ont déjà été évoqués : ils se situent à Champmain (fouille de 1981) et au niveau de la place

116

[70] M. TANDEAU DE MARSAC, « Saint-Martin de Champmain », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 315.
[71] *Idem*.
[72] *Idem*, p. 316-318.
[73] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 22.
[74] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 40 (« Ne faut-il pas attribuer à Jourdain et à Gui, et de préférence au premier, l'acquisition, au siège épiscopal de Limoges, du château de Noblat ? »).
[75] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 18.
[76] D. CHARPENTIER, « La châtellenie épiscopale de Noblat », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 126, 1998, p. 59.
[77] J.-B. CHAMPEVAL, *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour,* Brive, Roche, 1903*,* charte n° 757.
[78] P. CONTE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Lamazière et Salengro, *Bilan Scientifique Régional du Limousin*, 1996, p. 45
[79] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 27.
[80] P. CONTE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Place Denis Dussoubs, *Bilan Scientifique Régional du Limousin*, 1999, p. 51-52.

Gay-Lussac (fouilles de 1982). Il convient de mentionner, pour être complet, l'existence d'une dizaine de sarcophages en pierre dans le bourg, malheureusement non datés[81].

En conclusion, nous constatons que l'histoire du site avant la construction de la collégiale telle que nous la connaissons actuellement repose sur un ensemble de données qu'il est souvent difficile de mettre en contexte. Les éléments les plus tangibles proviennent des fouilles archéologiques et de l'« anomalie » morphologique repérée sur le cadastre (**fig. 64, tracé d'enceinte 1**). **Ces éléments suggèrent avec force l'idée qu'un élément de polarisation antérieur au XIe siècle, de type ecclésial, a précédé l'implantation de la collégiale. Il reste que la topographie du site demeure très largement méconnue avant les années 1100.** Du reste, nous ne sommes pas absolument certains que l'élément de polarisation primitif ait été un établissement religieux. La question de l'existence de structures d'habitat à l'intérieur de cet espace reste également posée. Dès la fin du XIe siècle, les sources écrites et les vestiges bâtis permettent de sortir du stade des hypothèses.

2.3.2 Phase 2 Le bourg de Saint-Léonard-de-Noblat de la fin du XIe siècle au milieu du XVe siècle : essai de restitution de la morphogenèse de la ville et des rythmes de construction

L'analyse s'est jusqu'à présent limitée à une description de la morphologie urbaine de Saint-Léonard-de-Noblat à partir des sources iconographiques et des rares données textuelles et archéologiques antérieures au XIe siècle. Des indices ténus ont permis d'esquisser une ébauche de chronologie relative à l'échelle de la ville (**phase 1, mise en place supposée d'un premier pôle aggloméré de type indéterminé**). La multiplication des sources écrites après 1100 rend possible la confrontation des données issues des plans, de l'archéologie et des textes. A l'appui de la documentation écrite, qui a constitué la matière principale de notre étude, nous avons essayé, d'une part, de restituer la morphogenèse de la ville par tranches chronologiques ; d'autre part, de mettre en place une grille d'analyse plus thématique. Celle-ci combine des dossiers que nous avons jugé pertinent d'étudier dans le cadre d'une réflexion sur la genèse et l'évolution d'une « fabrique » urbaine. Ces dossiers sont ceux relatifs aux fortifications collectives de la ville (restitution des tracés d'enceinte, des portes de ville, datations, interprétations), à l'enclos canonial (essai de restitution topographique), aux différentes opérations d'urbanisme « volontaire » (lotissements médiévaux, projets d'alignements des rues du XIXe siècle, etc.). Dans les limites qui étaient imparties à ce travail, nous avons essayé de faire émerger, par périodes, les principaux faits socio-historiques qui ont accompagné le développement de la ville (répartition des pouvoirs, étude du découpage foncier, recherche des commanditaires…). Ceci nous a conduit à interroger quelques séries notariales des Époques médiévales et modernes afin de vérifier la nature des marchés de construction. Dans certains cas, l'échelle de précision des sources consultées a permis de faire apparaître des données précises qui ont directement trait aux bâtiments (dénomination des édifices dans les textes, essai de localisation, étude de leurs composants, de leurs dimensions, etc.). Même si notre travail ne prend pas (ou peu) en compte les données issues de l'analyse du bâti et si nous avons privilégié les restitutions à partir des sources écrites et iconographiques, nous avons pris soin de consulter une documentation archéologique et architecturale minimale.

[81] M.-D. FAUCHER, M. PERIGORD, « Pierres tombales à Saint-Léonard-de-Noblat », *Études limousines*, n° 60-61, Janvier-juin 1976, p. 27-340 .

2.3.2.1 Phase 2a La collégiale et l'enclos canonial

Nous ferons deux remarques d'ordre méthodologique en guise d'introduction. Une de nos hypothèses de travail repose sur le postulat que la collégiale a généré l'enclos que détermine, aujourd'hui, l'îlot 28. Or, comme le suggère la concentration de sépultures mise au jour lors de la fouille de 1996, l'hypothèse qui considère que la collégiale s'est substituée à un lieu de culte préexistant est tout à fait plausible. On remarquera, du reste, la position excentrée de l'église, dont deux des côtés bordent l'enclos. Par ailleurs, il convient de souligner que le contexte dans lequel fut développé le culte de Léonard aux Xe-XIe siècles est maintenant bien cerné, depuis la récente synthèse de G. Martin sur le sujet. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette expansion, qui est due, en grande partie, à la volonté de l'évêque Jourdain de Laron[82].

L'analyse stylistique de la collégiale a permis de montrer que les plus anciens vestiges n'étaient pas antérieurs au milieu du XIe siècle[83]. De cette période dateraient les murs latéraux de la nef et du transept, peu épais du fait qu'ils étaient destinés à soutenir une charpente en bois. Le bâtiment n'est pas mentionné de manière expresse avant le XIIe siècle, mais l'on sait, par un document attribué à l'évêque Itier Chabot, qu'un collège composé de 12 chanoines existait en 1062[84]. L'organisation de l'espace canonial à cette époque est, en revanche, inconnue. Les bâtiments découverts lors des fouilles réalisées rue Salengro et place Denis Dussoubs semblent, *a priori*, postérieurs au XIe siècle.

A la suite de ces informations, nous considérons que la première opération d'urbanisme véritablement datée correspond à la construction de la collégiale, dans les années 1050, et à la mise en place du quartier canonial, peu après (**phase 2a, fig. 65**). Nous ne sommes pas en mesure de préciser la topographie interne de l'enclos (nombre de bâtiments, type d'enclosure…). Il est clair cependant que l'existence d'un collège, même réduit à 12 individus, suppose un déploiement minimal de bâtiments communs et, peut-être, de quelques maisons à l'intérieur du périmètre canonial. Entre la fin du XIe siècle et le début du siècle suivant, les sources permettent d'entrevoir une deuxième phase, qui correspond à la constitution d'un bourg.

2.3.2.2 Phase 2b Le bourg de « Noblat » dans la seconde moitié du XIe siècle

Les témoins les plus sûrs d'une occupation bâtie à Saint-Léonard datent de la seconde moitié du XIe siècle. **Vers 1100**, plusieurs maisons et des jardins situés au lieu de Noblat sont mentionnés dans une charte du cartulaire d'Aureil. Cette charte est un inventaire des rentes données par un certain Gérald de Murs au prieuré d'Aureil, alors qu'il se préparait à devenir chanoine. Ces rentes étaient dues sur divers biens immobiliers : six maisons, dont une avec jardin, un jardin (seul), et 2 *solare*. Cette donation fut semble t-il confirmée peu après (…*et domos et solares cum uno orto in burgo Sancti Leonardi…*[85]). A la même période, une autre donation était conclue dans la maison d'un certain Pierre *Rannulfi,* située près du chevet de l'église Saint-Etienne (…*Hoc donum fuit factum in domo Petri Rannulfi ad caput ecclesie sancti Stephani*…[86]). On notera l'utilisation du qualificatif *burgus* pour désigner Saint-Léonard. Il s'agit, à notre connaissance, de la première mention connue de cette entité. On retrouve le qualificatif dans une donation effectuée par le prieur

[82] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 32-38.
[83] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 31-37.
[84] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 33.
[85] G. de SENNEVILLE (éd.), *Cartulaires des…, op. cit.,* charte n° 274.
[86] *Idem*, charte n° 71.

d'Aureil (donation d'une maison à Saint-Léonard, **sans date, XIIe siècle** : *Omnibus esse volumus notum, quod Prior Aureliensis cum ceteris fratribus concessit domum quam habent in burgo Sancti Leonardi*…[87]). La précocité de l'occurrence *burgus* peut être soulignée, d'autant que l'expression est plutôt rare et tardive dans des territoires proches, comme l'espace vicomtal de Turenne, où elle ne se généralise qu'après 1200[88]. Si le terme est malaisé à traduire, il semble sous-entendre l'existence d'un groupe d'hommes promu en une communauté juridique autonome. Le terme réapparaît d'ailleurs dans les années 1170-1190, sous sa forme substantive *burgenses*. A la fin du XIIe siècle, plusieurs « bourgeois » de Saint-Léonard figurent parmi les donateurs de l'abbaye de l'Artige (*S. Geraldi burgensis de Nobiliaco dedit Deo et fratribus Artigie pro salute anime sue sextarium siliginis annuatim reddendum a Chassanac*…[89], etc.). Ces mentions entérinent selon nous l'hypothèse d'une construction communale très précoce, probablement antérieure aux années 1100.

Un groupement d'habitat semble donc pouvoir être restitué à Saint-Léonard dès la fin du XIe siècle, d'après les chartes des cartulaires d'Aureil et de l'Artige. Outre les mentions explicites de *domus* (7) l'utilisation du qualificatif *burgus* suppose une petite agglomération, probablement polarisée autour de la collégiale fraîchement (re)construite. Cependant, les éléments de topographie fournis par les textes ne sont pas suffisants pour restituer toute la trame de cette agglomération. Nous déduisons de l'inclusion de l'église Saint-Etienne dans le bourg que celui-ci avait pour limites, au nord et à l'ouest, les tracés « extérieurs » des îlots 6 et 7. La forme de l'agglomération au sud et à l'ouest est indécise. De même, nous resterons prudents quant à l'éventualité d'une extension plus importante, pouvant correspondre aux limites actuelles du bourg. Du point de vue de l'analyse morphologique, on retiendra de la documentation textuelle de la fin du XIe siècle qu'elle a permis de mettre en évidence une nouvelle phase chronologique. Le rapport temporel entre cette phase et la précédente n'a pu être établi de manière certaine ; un rapport de postériorité est envisageable, dans l'hypothèse où le bourg se serait développé en lien avec la collégiale, peu avant 1050. Cela supposerait que l'évêque fut à l'origine de cette création urbaine, ce qui n'est pas prouvé. Les références précoces au terme *burgus* (avant 1100, *terminus ante quem*) pourraient même laisser penser que l'accession au rang de bourg est antérieure au premier chantier roman de la collégiale. A défaut d'être résolues, les questions relatives à la genèse de l'entité *burgus* gagnent à être posées en parallèle à des réflexions plus générales qui concernent la répartition des pouvoirs autour de Saint-Léonard au XIe siècle.

Date	Mention	Donateur/possesseur	Seigneur foncier	Source
Vers 1100	***domum*** *Johannis de Tortoiro*	*Giraldus de Murs*	Prieuré d'Aureil	Cartulaire d'Aureil, charte n° 275
Idem	***domo*** *Ugo de Corpso*	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Idem	***domo*** *quam Rainaldus Lo Berx tenet tres solidos de acaptamento*	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Idem	***domoque*** *Agnetis de Torena*	*Idem*	*Idem*	*Idem*

[87] *Ibidem*, charte n° 5.
[88] D. PALOUMBAS, *Du castrum à la maison. Villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (Xe siècle-milieu* du XIVe siècle), thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail, 2011.
[89] G. de SENNEVILLE (éd.), *Cartulaires des…, op. cit.,* charte n° 65.

Idem	***solario**, quod est juxta **mansionem** Geraldi de Cambo,*	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Idem	***domo** Petri de Nauvic*	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Idem	***domo** P. Bonascarida*	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Idem	***solario** de Ponte quod Petrus Ademarus*	*Idem*	*Idem*	*Idem*
Idem	***domo Petri Rannulfi ad caput ecclesie sancti Stephani***	Non renseigné	Non renseigné	Cartulaire d'Aureil, charte n° 71
Sans date, XIIe siècle	***domum** quam habent in burgo Sancti Leonardi de dompno Gaufredo Raspaut*	Prieur d'Aureil	Prieuré d'Aureil	Cartulaire d'Aureil, charte n° 5

Tabl. 2 - Mentions de maisons (*domus*) à Saint-Léonard-de-Noblat (seconde moitié du XIe siècle-première moitié du XIIe siècle)

Date	Mention	Source
Vers 1100	*in burgo Sancti Leonardi*	Cartulaire d'Aureil, charte n° 274
Sans date, XIIe siècle	*in burgo Sancti Leonardi*	Cartulaire d'Aureil, charte n° 5
Fin du XIIe siècle	*S. Geraldi burgensis de Nobiliaco*	Cartulaire de l'Artige, charte n° 65

Tabl. 3 - Mentions du *burgus* de Saint-Léonard (seconde moitié du XIe siècle-seconde moitié du XIIe siècle)

2.3.2.3 Bref aperçu de la répartition des pouvoirs à Saint-Léonard au XIe siècle

Entamer une étude historique dont le principal enjeu serait de restituer la représentation des pouvoirs autour de Saint-Léonard-de-Noblat au XIe siècle sortirait du cadre méthodologique de ce travail. Il paraissait néanmoins important de dresser un inventaire sommaire des seigneurs susceptibles d'avoir exercé un contrôle sur l'agglomération, tant sur le domaine des droits banaux que sur celui de la propriété foncière.

120

On peut considérer que deux formes de pouvoir se partageaient la **seigneurie banale** du lieu : le pouvoir ecclésial, représenté par l'évêque de Limoges, et le pouvoir seigneurial laïc, constitué de plusieurs lignages nobles. La nomination comme évêque de Limoges de Jourdain de Laron, en 1023, a fait dire à de nombreux auteurs que l'expansion du bourg aux XIe-XIIe siècles a été impulsée par le pouvoir religieux[90]. Selon L. Guibert, les prérogatives du siège épiscopal sur le château de Noblat proviendraient d'ailleurs d'une « acquisition » faite par Jourdain de Laron[91]. Il semble pourtant que l'on peut nuancer ce déterminisme. En raison, d'une part, de l'absence de charte de fondation explicite ; en raison, d'autre part, d'une méconnaissance générale des mouvances seigneuriales sur ce secteur avant les années 1100. Guillaume Martin a souligné

[90] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 56 (« Une charte de l'évêque Itier Chabot […] dont la date paraît devoir être fixée à l'an mil, établit d'une manière bien nette que la ville appartenait dès lors au prélat »).
[91] *Idem*, p. 40-41.

l'importance du lignage Laron[92]. Les chartes des cartulaires mentionnent d'autres familles, comme les Noblat ou les Brun. La proposition consistant à attribuer l'essor de la ville à une volonté ecclésiale mérite, en conséquence, d'être nuancée. La part d'investissement des acteurs laïcs a peut-être été plus importante qu'il n'y paraît.

La **répartition foncière** à l'intérieur du bourg ne peut être appréhendée qu'à travers les chartes des cartulaires. Nous sommes donc dans l'obligation de faire face à une surreprésentation des sources ecclésiastiques. Les chartes consultées montrent qu'entre les années 1050 et 1100, le prieuré d'Aureil fit l'acquisition de nombreuses rentes perçues sur des maisons situées à l'intérieur du bourg. On constate que les familles donatrices, d'extraction noble, détenaient également des droits sur le château de Noblat[93]. Les sources ne permettent pas de savoir si ce découpage foncier minimal ([co]-seigneurs châtelains/prieuré d'Aureil) se traduisait, sur le plan spatial, par un séquençage de l'espace urbain tel qu'on le perçoit au XIIIe siècle (partition entre la viguerie et le territoire de la communauté, cf *infra*).
L'étude des marchés fonciers est encore plus difficile à entreprendre pour cette période. En particulier, les rythmes pris par les constructions se mesurent mal, faute de sources. Les donations du cartulaire d'Aureil illustrent un mouvement que l'on peine à identifier sur le plan de la construction : ont-elles été suivies d'une hausse générale des marchés ? Dans une certaine mesure, l'utilisation massive du terme *domus* révèle la « bonne santé » du parc bâti. **On suppose qu'il était déjà pétrifié, mais cela reste une hypothèse car il ne subsiste *a priori* aucun vestige de cette période. Sur ce point, l'apport de l'archéologie s'avère indispensable. Il y a en effet un hiatus de près de deux siècles entre les premières traces écrites de maisons à Saint-Léonard et les vestiges hors-sol les plus anciens. Le comblement de ce vide documentaire pourrait être défini comme un des enjeux prioritaires des futures recherches archéologiques sur le site.** Il constitue aussi, du point de vue de l'étude architecturale, une piste de réflexion intéressante : c'est toute la question de la place respective du bois et de la pierre dans les constructions civiles antérieures à 1300 qui est posée. En effet, telle qu'elle s'observe aujourd'hui, la maison médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat est surtout une maison en pierre, qui ne laisse rien paraître des modes de construction antérieurs. Les éléments constitutifs du XIIIe siècle doivent certes servir de base à la réflexion architecturale, car ils en sont la matière la plus visible, mais ils ne doivent pas occulter l'existence d'un bâti antérieur. **Au vu de la documentation consultée, il se peut que des éléments du XIe siècle ou du XIIe siècle, probablement réduits à des moignons de maçonnerie ou à des fragments d'ouverture, subsistent sous la couche des années 1250-1300. Cet écart invite donc à reconsidérer la lecture stratigraphique des édifices de la ville, car il induit un niveau chronologique supplémentaire dont la datation *ad quem*, déterminée par les chartes du cartulaire d'Aureil, se situe autour des années 1100.**

La trajectoire morphologique de la ville, telle que nous la suivons à travers les sources, semble également inclure la construction d'une enceinte.

[92] G. MARTIN, Origine et évolution…, *art. cit*., p. 34-35.
[93] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 39.

2.3.2.4 Phase 2c La construction d'une enceinte de réunion au XIIe siècle ?

2.3.2.4.1 Bilan documentaire

Le dossier relatif aux fortifications collectives de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat a fait l'objet de plusieurs travaux. Dès la fin du XIXe siècle, L. Guibert consacrait une partie de son importante étude sur la commune de Saint-Léonard à cette question. Il fut notamment le premier à poser le problème de l'origine des fortifications (datation/étude des commanditaires) et à faire implicitement le lien entre la fortification et le pouvoir du roi-duc au XIIe siècle[94]. Dans un article publié en 1950, F. Delage s'est intéressé au devenir des remparts entre la fin du XVIIe siècle et la période révolutionnaire (démantèlement, puis réinvestissement de l'espace défensif[95]). Plus récemment, Patrice Conte livrait un état des lieux complet de la question, à l'appui des données fournies par les fouilles du Boulevard Carnot et du Boulevard Barbusse[96]. L'article de Martine Tandeau de Marsac sur les « remparts » de Saint-Léonard, paru en 2011, fait le bilan sur les portes de ville (datations/mentions/typologie) et revient sur des faits historiques marquants, comme le procès-verbal de 1690, qui offre une précieuse description des fortifications (**Annexe 1**).

Du point de vue des sources iconographiques, il est à noter que le cadastre de 1824 n'est pas le plus ancien plan sur lequel est représenté le tracé de l'enceinte de réunion. Il figure sur deux plans non métrés : le plan dit du « sieur Des Granges », réalisé en 1777 (**fig. 4**)[97] ; le plan dit « du tènement des Vaudoux » (sans date, XVIIe ou XVIIIe siècles, **fig. 3**)[98]. Les informations que l'on peut extraire de ces plans ont été résumées par Patrice Conte, dont nous reprenons les conclusions. Le plan du tènement des Vaudoux est le seul document véritablement figuratif. On y trouve deux dessins représentant un tronçon de rempart crénelé et une porte encadrée de deux tours. Le plan de 1777 est plus complet puisqu'il comprend le tracé d'enceinte dans son intégralité. Plusieurs structures de flanquement, dont quatre tours semi-circulaires ouvertes à la gorge, sur le flanc sud, sont dessinées. Il existe, par ailleurs, de nombreux textes se référant à l'enceinte : des procédures règlementaires relatives à l'implantation des maisons, des devis de réparation ou de destruction, etc. Ces documents mentionnent fréquemment des portes de ville et ils renseignent parfois les modes de construction. Considérant que le nombre de portes a peut-être évolué au fil des siècles, nous avons choisi de les présenter en suivant leur ordre d'apparition dans la documentation écrite. Il convenait, auparavant, de faire le point sur la représentation graphique de l'enceinte. L'étude planimétrique permet d'ores et déjà de mettre en avant certaines caractéristiques du système défensif de Saint-Léonard-de-Noblat.

122

2.3.2.4.2 Le tracé de l'enceinte de réunion sur le plan de 1824 : essai de restitution

La lecture de la deuxième enceinte sur le plan parcellaire est, de prime abord, relativement aisée. Schématiquement, on peut dire que son tracé englobe l'intégralité des îlots *intra-muros* et qu'il définit

[94] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 58.
[95] F. DELAGE, Les remparts…, *art. cit*.
[96] P. CONTE, *Deux monuments des fortifications de la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat*, R.F.O., S.R.A. Limousin, 1997, p. 8-14.
[97] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 741.
[98] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 596.

un périmètre d'une longueur approximative de 1,1 km (**fig. 66**). L'espace ainsi constitué, composé d'aménagements préexistants, s'apparente à un vaste polygone en forme de fer à cheval dont la superficie avoisine 105 000 m^2. En dehors de ces considérations génériques, l'identification des différents éléments qui composent cette entité morphologique, que l'on qualifiera d'« enceinte de réunion »[99], pose quelques difficultés. Le premier problème posé est celui de la délimitation exacte dudit tracé sur le plan cadastral de 1824 (*a fortiori*, sur le plan rénové). Le second problème concerne le repérage des aménagements défensifs (fossé, escarpe, contrescarpe, structures de flanquement) et circulatoires (gaine, chemin de ronde) associés à l'enceinte ou, plus exactement, aux enceintes. Il s'avère en effet que le système défensif de la ville a fait l'objet d'importantes reprises entre le XIVe siècle et le XVIIIe siècle, et qu'il a été démantelé à partir des années 1780. Ces restructurations expliquent pourquoi les vestiges visibles de l'enceinte sont rares aujourd'hui : ils se limitent à la section de tour émergée de la parcelle 52, au massif de maçonnerie en gros appareil conservé à proximité de l'ancienne porte Champmain et à la triple rangée de corbeaux en saillie de la maison de la parcelle 168, au débouché de la rue Jean Jaurès. Les fouilles du boulevard Carnot (1996) et celles du boulevard Barbusse (1997) ont mis au jour des vestiges inédits qui pourraient appartenir à la première phase de construction, dont deux tours à étraves séparées par une cinquantaine de mètres, au sud de la ville (parcelles 51/468), et un mur pouvant être assimilé à l'escarpe du fossé primitif, du côté du boulevard Barbusse (parcelle 24). Les visites de maisons ont permis d'identifier d'autres vestiges de l'enceinte. Le repérage en plan de toutes ces structures suggère de mettre en équivalence le tracé d'enceinte 2 et la première enceinte connue par les textes et l'archéologie.

Il n'en reste pas moins que la restitution du tracé d'enceinte sur le plan de 1824 est aléatoire, dans le détail. Si, au sud, il semble que la bordure septentrionale de la chaussée du boulevard Barbusse se superpose au mur d'enceinte (ce que tendent à montrer les résultats des fouilles de 1996), on ne peut en dire autant sur les autres fronts de la ville. En recoupant les indices issus des fouilles de la parcelle 24 (mise au jour d'un mur et d'une limite de fossé), du plan de 1824 (retrait d'alignement de la parcelle 70) et des vestiges en élévation (corbeaux de la parcelle 168), Patrice Conte a proposé de restituer la ligne fortifiée à l'intérieur des parcelles qui longent le boulevard Barbusse, selon un retrait d'environ 3 m. La restitution est plus délicate au niveau du boulevard Adrien Pressemane. Le positionnement de la « pile » de l'ancienne porte Champmain ne contredit pas l'hypothèse d'un retrait de parcelle sur l'ensemble du front nord de la ville. A l'est, les travaux d'alignement réalisés au XVIIIe siècle rendent le plan de 1824 caduque, pour partie. Plusieurs enseignements peuvent être retenus à l'issue de ces propositions. Il s'avère, d'une part, que le retrait d'alignement supposé du tracé d'enceinte induit que toutes les maisons qui longent les boulevards sont postérieures au démantèlement du mur d'enceinte. Il faut considérer, d'autre part, que les parcelles en lanière qui caractérisent les îlots 8 et 25 sont, elles aussi, postérieures aux années 1700. Contrairement à une idée répandue, ces données incitent à relativiser la capacité de la trame parcellaire à conserver les formes anciennes. La restitution que nous proposons de l'enceinte est donc sujette à caution. Aucune proposition de reconstitution ne peut être tenue pour définitive à ce jour.

La difficulté de lecture porte également sur les aménagements défensifs liés à l'enceinte. Le parcellaire, nous venons de le voir, ne livre aucune donnée précise sur la nature matérielle des

[99] B. GAUTHIEZ, *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, coll. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris, 2003.

fossés (profondeur, largeur). Les textes sont d'un maigre secours à ce sujet. Plusieurs documents des années 1780 mentionnent « l'ancienne contrescarpe », sur laquelle sont construites des maisons[100], mais ils ne précisent pas la nature de cet aménagement (le fossé était probablement déjà comblé en 1780). A ce jour, les seuls indices matériels qui documentent de façon certaine les fossés proviennent des fouilles du boulevard Carnot et du boulevard Henri Barbusse. Les premières mentions de fossés ne comportent pas de descriptions (par ex. : 1375, mention d'une escure située au faubourg de Banchereau, entre les « fossés » de Noblat et le verger qui appartenait à Hélie Tespomas[101]).

Si les fossés ont malgré tout laissé une trace identifiable dans le parcellaire contemporain, il n'en est pas de même du passage qui semble devoir être restitué le long du mur d'enceinte, à l'intérieur de la ville. Le diagnostic architectural et sanitaire mené sur l'ensemble bâti des parcelles 169, 170 et 171, rue Jean Jaurès, a permis de montrer que le premier état comprenait un logis avec cave, séparé du mur d'enceinte par une zone non bâtie[102]. **Par ailleurs, plusieurs textes suggèrent l'existence d'un tel aménagement. Lors du procès entre l'évêque de Limoges et la commune de Saint-Léonard, à la fin du XIIIe siècle, un des témoins stipulait qu'un certain Bernard Hélie, chevalier, avait été contraint de laisser un petit espace entre les six maisons qu'il souhaitait faire construire et les murs de la ville (…*Sexaginta anni sunt, Bernadus Helie, miles, faciebat edificari sex domos in dicta villa prope muros ville…et dimittebat parvum spacium inter dictas domos et muros*…[103]).** Les consuls l'auraient obligé à agrandir cet espace après être venus vérifier sur place que les dispositions avaient été respectées (…*Consules venerunt ad dictum locum, et preceperunt dicto militi quod ipse magis elonguaret domos suas a muris predictis, et quod dimitteretur magnum spacium inter muros et domos predictas*…[104]). L'expression *codorsi* a été relevée dans plusieurs documents notariés de la seconde moitié du XIVe siècle. M. Tandeau de Marsac propose d'y voir des ruelles parallèles à l'enceinte, ou perpendiculaire à celle-ci, mais non « traversantes »[105]. Le terme est en réalité assez équivoque. Il peut être mis en équivalence avec le nom d'une rue (1370, *carrera de Banchareu sive lo Codorsi de Blanzat*[106] ; 1375, *carrera de Noblat, seu codorsi aus Rassets*[107]) ou servir à désigner une maison (1370, une maison haute et basse dite *deu Codorsi*, « près de la porte Banchareu, près du mur allant à la porte de Champmain, derrière la

124

[100] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 602.
[101] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 1/1, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy) : « *Leonardo Barraudi*, procureur de sr *Guillus* Daniel, *milite*, lève de toute antiquité sur certaine escure avec lèze derrière qui fut de feue Valérie Rizaud, maintenant à Leonarda, sa fille, épouse de Jacobi Peyrusso, situées au barri de Banchereu, entre les fossés de Noblat, le verger qui fut à Hélie Tespomas, maintenant à Johan, Pascal et Nicolas Valieyra. Cette escure détruite par la guerre devait 2 sols et l'acapte. Leonarda ne pouvant supporter le cense, demande la relaxe des arrerages... ».
[102] École de Chaillot, Ateliers 2010/2011.
[103] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 318.
[104] *Idem*.
[105] M. TANDEAU DE MARSAC, Les remparts…, *art. cit.*, p. 100.
[106] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 1/1, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy) : « *Petrus Gorandi de Noblat* vend à Petro Lavaudi de Bancharello un *substarana* ou *sostre* situé en la ville de Noblat, *carrera de Banchareu sive lo Codorsi de Blanzat*, sous la maison qui fut de Johan Toliez, maintenant aux héritiers de Guilli Bornot, entre la maison de *Leonardo Guyonau* qui fut dudit *Petro*, la maison qui fut de *Johan Toliez*, le *sostre* et la maison basse susdite vendu 4 l... ».
[107] *Idem* : « *Johan Arlaras de Bozo coyratarius* acquiert de Valerie *Moliniera*, femme de *Petri Pelli* de Noblat, un *solar* et *chadras*, *carrera* de Noblat, *deu codorsi aus Rassets*, entre la maison de *Petri la Porcharia*, la maison de *Johan de Menudier*, qui fut de *Petri Juncho*, le mur de Noblat *carrera seu* [rue entre ?] ».

maison dudit Petri que Matheo a acquise entre la maison de Johan Constant alias Loclet »[108]). L'existence d'un passage affecté à la circulation au pied de l'enceinte peut donc être sérieusement envisagée, mais il convient de considérer cette hypothèse avec prudence. **Du point de vue de l'étude architecturale, la reconnaissance de cette entité est un enjeu important. Du degré d'imbrication entre l'enceinte et le bâti dépend en effet l'interprétation que nous faisons des façades postérieures des maisons situées en périphérie de la ville : étaient-elles directement exposées aux fossés, comme on l'observe dans de nombreuses agglomérations médiévales de rang secondaires, ou étaient-elles entièrement englobées dans l'enceinte de réunion ? Cette problématique méritera d'être prise en compte dans le cadre des travaux ou des fouilles archéologiques qui pourraient être conduits aux abords de l'enceinte.**

Le nombre de **portes** associées à cette enceinte est incertain. D'après le plan de 1824, au moins treize emplacements potentiels de porte peuvent être restitués. Classiquement, ces emplacements se trouvent aux débouchés des rues principales. On notera cependant l'existence de quatre issues « secondaires » pouvant être assimilées à des poternes, du fait qu'elles ne desservent pas un axe de circulation important : à l'ouest, au débouché d'une petite ruelle perpendiculaire à la rue Georges Perrin (Maupertuis) ; au nord, au débouché de la rue Traversière ; à l'est, à la terminaison de la rue des Tanneries et au débouché d'une rue parallèle à la rue de la Révolution (**fig. 67**). Ces observations ne préjugent pas du nombre de portes réellement édifiées lors du premier chantier de l'enceinte. Comme nous l'avons indiqué, ce nombre a pu évoluer au cours des siècles ; nous savons par ailleurs que les portes Aumônière, Champlepot, Champmain et Banchereau ont été modifiées en 1756[109]. Les données issues du plan parcellaire ne permettent pas non plus d'être catégorique sur l'emplacement des dispositifs d'arrêt. Les fouilles de la rue du Maréchal Foch sont les seules à avoir mis au jour les vestiges d'une construction pouvant s'apparenter à une tour-porte, à l'extrémité sud de la rue[110]. En l'absence d'autres vestiges et dans l'attente de nouvelles découvertes archéologiques, les hypothèses de restitution doivent être menées avec prudence.

Il apparaît, en définitive, que le plan de 1824 n'est pas une source majeure pour l'étude de l'enceinte. A l'exception des deux tours semi-circulaires du front sud et des emplacements supposés de portes, le tracé n'est plus visible sur ce plan. Si l'on exclut les documents graphiques antérieurs, peu fiables, les principales informations relatives à l'enceinte médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat proviennent des sources écrites.

2.3.2.4.3 Éléments de datation : une enceinte de la fin du XIIe siècle ?

Plusieurs documents de seconde main suggèrent que l'enceinte a été construite avant les années 1180. La chronique de Geoffroy de Vigeois mentionne les « remparts » et les « portes » de la ville, dès **1183** (« …Etant venus à St-Léonard, ils demandèrent qu'on leur ouvrît les portes pour y loger. Un des habitants leur cria, dit-on, du haut des remparts : « Retirez-vous, d'ici, et allez-vous en

[108] *Idem* : « *Matheo Alrici* dit que *Petro Goraudi* possède une maison haute et basse dite *deu Codorsi*, près de la porte *Banchareu*, près du mur allant à la porte de Champmain, derrière la maison dudit *Petri* que *Matheo* a acquise entre la maison de *Johan Constant alias Loclet*... Témoins : Nicols Bordas, *carpentario*, *Petri* Darduy, *pellepario*, Leonardo Lourency, *seucarissia*... ».
[109] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 31/342, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL).
[110] P. CONTE, G. DEMEURE, « Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Maréchal-Foch », Bilan Scientifique Régional du Limousin, 1998, p. 56-57.

promptement au château de Malemort, où vous banquêterez pour la dernière fois… »[111]). Un texte issu des *Annales manuscrites de Limoges* stipule que le roi Richard Cœur de Lion aurait commandité, en **1195**, une campagne de travaux sur l'enceinte (« Le roy Richard d'Angleterre ayant payé sa rançon, comme dit est, estant en liberté, par dévotion fust à Saint-Léonard, et là fist édiffier l'église, clore et édifier certains portaux de la ville… »[112]). Deux chartes extraites des cartulaires d'Aureil et de l'Artige semblent confirmer l'existence d'une enceinte de type urbaine, dotée de plusieurs portes, dès la fin du XIIe siècle. La porte Aumônière se trouve ainsi mentionnée vers 1190 dans la donation que fit Jourdain le Bauser, chanoine d'Aureil, à son prieuré (*Ad idem, dedit Jordanus lo Bausers canonicus noster tres denarios in quodam orto a Chatlepa a Noalac quem tenet Simonez, et unum denariumin* ***quodam solari ad portam Helemosinariam*** *quod tenet Chapela et in orto quodam a Chatmain quem tenet G, Arlaras la Chapte de sex denariis et operarium sui ipsius in Augusto et tres mealas in Natali*…[113]). Notons que l'expression *a Chatlepa a Noalac* est étymologiquement proche du toponyme Champlepot. Vers 1200, B. *Raigons*, clerc de Saint-Léonard, légua au prieuré de l'Artige plusieurs rentes sur une maison située près de la porte « Boson » (*Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod B. Raigons clericus Nobiliaci dedit Deo et Domni Artigie manu P[etri] prioris quatuor solidos renduales et duos solidos de achaptamenlo* ***in domo que est ad portam Bosonis,*** *quam Nicholaus deu Noal inhabitat et debent reddi in festo Sancti Johannis Baptiste...*[114]). Ces différents documents semblent accréditer l'hypothèse d'une construction de la seconde moitié du XIIe siècle. Les deux donations des cartulaires confirment la présence des portes Aumônière et Boson avant 1200 et suggèrent avec force la présence d'une troisième porte (Champlepot). Du point de vue des sources écrites, notons que les premières mentions des fossés ne sont pas antérieures aux années 1370 (1375 : « fossés de Noblat »[115] ; 1376 : « les fossés du Pis et la *carrera* allant des fossés à…[116]). L'exercice consistant à restituer le premier état de l'enceinte de réunion s'avère, au final, très périlleux. L'étude des commanditaires l'est tout autant.

2.3.2.4.4 Quel commanditaire pour l'enceinte ?

Plusieurs hypothèses de travail peuvent être envisagées sur cette question. Nous en retiendrons trois. La première hypothèse consiste à attribuer la construction de l'enceinte à la couronne anglaise et plus précisément au roi Richard Cœur de Lion. Véhiculée par L. Guibert, entre autres, cette hypothèse est étayée par le texte de 1195. Elle est aussi partiellement corroborée par les données issues des fouilles du boulevard Carnot (1996). Sur la base de critères stylistiques comme le plan à

126

[111] F. BONNÉLYE (trad.), *Geoffroy de Vigeois : Chronique*, Tulle, Imp. Detournelle, 1864, p. 162 (« Philippe, roi de France, vint au secours de son beau-père Henri-le-Jeune, roi d'Angleterre, et lui envoya aussitôt pour auxiliaires des légions infernales. Leurs pieds étaient rapides pour répandre le sang. Cet assemblage d'hommes venus de divers points de la terre, forma ce synode de méchants, connus sous la dénomination de Paillers…Etant venus à St-Léonard, ils demandèrent qu'on leur ouvrit les portes pour y loger. Un des habitants leur cria, dit-on, du haut des remparts : « Retirez-vous, d'ici, et allez-vous en promptement au château de Malemort, où vous banquêterez pour la dernière fois… »).
[112] F. ACHARD, P. DUCOURTIEUX, E. RUBEN (éd.), *Annales Manuscrites de Limoges dites Manuscrit de 1638*, Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges, H. Ducourtieux éditeur, 1872, p. 174.
[113] G. de SENNEVILLE (éd.), *Cartulaires des…, op. cit.,* charte n° 352.
[114] *Idem*, charte n° 162.
[115] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 1/1, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy).
[116] *Idem* : « Johan Martial prêtre, vicaire de Ste Quitterie, donne à Nathalem Valieyra, carnifex de Noblat et à Mariota de Chastres, sa femme, son verger situé au barri de Noblat « Dous pis » entre le verger de Guillus Danielis, miles, le verger de Martin Gay, clerc, les fossés du Pis et la carrera allant des fossés à putemina a la chadona, le jardin de Johan de Reppia ».

étrave, Patrice Conte a établi un lien entre l'architecture militaire « Plantagenêt », telle qu'elle s'observe dans les Deux-Sèvres par exemple, et les tours de Saint-Léonard-de-Noblat[117]. Des comparaisons effectuées avec des édifices présentant un plan similaire, en Limousin, conduisent à envisager une construction plus tardive, dans le dernier tiers du XIIIe siècle[118]. Il s'agit de la seconde hypothèse de travail. La troisième, que nous formulons avec prudence, met en exergue l'importance du bourg et considère que l'enceinte pourrait avoir été commanditée par la commune de Saint-Léonard-de-Noblat. Si la commune n'est pas formellement attestée à la fin du XIIe siècle, les mentions relatives aux maisons, aux portes et aux « bourgeois » de Noblat, se montrent favorables à son existence. Il n'est pas impossible que les consuls, impliqués dans la gestion des affaires d'urbanisme au XIIIe siècle, aient été à l'origine d'une enceinte de ville dont la visée était bien d'unifier des unités préexistantes. Du reste, cette hypothèse n'est pas contradictoire avec l'allégeance supposée de Saint-Léonard à la couronne anglaise dans la seconde moitié du XIIe siècle. Peut-être aussi devrait-on établir une distinction entre ce qui était du ressort de la commune (l'enceinte ?) et ce qui relevait du seigneur (les portes ?). Si l'on en croit le texte des *Annales manuscrites de Limoges*, il semblerait que le roi-duc disposait d'un droit de regard sur les portes de la ville. On peut supposer que la commune était déjà en place et qu'elle était en charge de la mise en place et de l'entretien de l'enceinte.

A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, les textes permettent de dresser un état des lieux plus complet du système défensif et des principales composantes morpho-historiques de la ville.

2.3.3 Phase 3 Saint-Léonard de la fin du XIIe siècle à la guerre de Cent Ans

2.3.3.1 Le partage des pouvoirs à Saint-Léonard entre 1150 et 1350 : bref tour d'horizon

2.3.3.1.1 Le pouvoir royal

La première intervention royale dans les affaires de la ville daterait, d'après un document du XIIIe siècle, du règne d'Henri II Plantagenêt. Richard Cœur de Lion, on l'a dit, se serait manifesté en 1195. Les rois-ducs semblent avoir gardé leur droit de préséance sur la ville jusqu'au règne de Jean Sans Terre, au moins. Philippe Auguste est le premier roi de France qui agit en qualité de souverain à Saint-Léonard-de-Noblat. En 1212, les hommes de la ville lui rendirent hommage[119]. Le couronnement de Louis VIII semble avoir marqué le début de la mainmise française sur la ville. Dès 1224, le souverain confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs[120]. L'autorité du roi de France est plusieurs fois rappelée dans les témoignages recueillis entre 1280 et 1288 (…*Consules ville Nobiliaci tenent predictam villam a domino Rege*…[121] ; …*et eas reddiderunt et tradiderunt ibi*

[117] P. CONTE, *Deux monuments des fortifications de la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat, R.F.O., S.R.A. Limousin, 1997,* p. 44-45.
[118] *Idem*.
[119] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 291.
[120] *Idem*.
[121] *Ibidem*, p. 308.

regi Ludovico, qui dicta claves gratanter recepit…[122]). Du reste, ce sont bien les émissaires royaux qui furent chargés d'arbitrer le conflit qui opposa les consuls aux évêques de Limoges.

2.3.3.1.2 Les évêques de Limoges

L'origine du patronage des évêques de Limoges sur la ville de Saint-Léonard-de-Noblat reste à éclaircir. Nous savons, grâce aux chartes du cartulaire de l'Artige, qu'ils intervenaient dans différentes donations réalisées en faveur du prieuré, mais nous ne sommes pas en mesure de déterminer quelle était leur place dans la hiérarchie féodale. Entre 1086 et 1095, l'évêque Humbaud confirma une donation effectuée par un certain Geoffroy au prieuré de l'Artige (…*Deinde venit domnus Umbaldus episcopus ad Sanctum Johannem in Aurel et, deprecante domno Gaufredo, concessit hanc domum Sancto Johanni in manu fratris Gaucherii*…[123]). Durant tout le XIIIe siècle, les évêques exigèrent l'hommage des consuls et des habitants de la ville : l'exercice fut renouvelé sous les épiscopats de Gui de Clusel (1226-1235), de Durand d'Orlhac (1236-1245), d'Aimeric de Serre (1245-1272) et encore sous celui de Gilbert de Malemort (1273-1294)[124]. En fait, nous suivons leurs interventions essentiellement à travers le conflit qui les opposa aux consuls. D'après L. Guibert, ce conflit débuta après l'accession au siège épiscopal de Gui de Clusel, en 1226[125]. Ce dernier aurait excommunié les consuls peu après son avènement (…*Guido, episcopus Lemovicensis, excommunicaverat eos quia juramentum fidelitatis nolebant sibi facere*…[126]). Le conflit s'intensifia après 1260. Vers 1279-1280, une première enquête fut confiée à deux commissaires royaux ; elle fut suivie d'une seconde enquête en 1288[127]. L'historiographie s'accorde à dire que l'issue des deux enquêtes fut favorable aux évêques, mais cela reste à démontrer dans les faits. Il est vrai, cependant, qu'en 1307 l'évêque Raynaud de la Porte conclut un traité de pariage avec le roi Philippe IV le Bel, traité par lequel les deux parties se partageaient leurs droits de seigneurie respectifs sur la ville de Saint-Léonard-de-Noblat. L'évêque prit soin de se réserver la propriété de la salle épiscopale, des fortifications (?) et les revenus provenant des droits de vinage[128].

La fin du XIIe siècle fut donc marquée par le retour de l'autorité publique royale à Saint-Léonard-de-Noblat. Comme une grande partie de l'Aquitaine, la ville fut sujette à des revendications croisées de la part du roi de France et du roi-duc d'Aquitaine. Nous venons de voir que les évêques de Limoges, qui étaient les principaux maîtres du ban, durent faire face à ces conflits géopolitiques. Ils durent aussi gérer l'avènement de la commune comme entité judiciaire, militaire et territoriale autonome.

128

2.3.3.1.3 L'émergence de la communauté « urbaine »

Faire l'histoire du consulat de Saint-Léonard-de-Noblat n'entrerait pas le cadre de ce travail. Nous nous contenterons de rappeler les principaux faits historiques en lien avec l'organisation communale de la ville. Les prémices d'une organisation communale sont perceptibles, nous l'avons vu, dès la fin du XIIe siècle. L. Guibert donne plusieurs témoignages faisant état d'une création antérieure, mais il

[122] *Ibidem*.
[123] G. de SENNEVILLE (éd.), *Cartulaires des…, op. cit.,* charte n° 101.
[124] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 321.
[125] *Idem*, p. 82.
[126] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 83.
[127] *Idem*, p. 253.
[128] *Ibidem*, p. 277. Il s'agit d'un des rares actes de pariage connu en Limousin.

s'agit de sources de seconde main que nous n'avons pas pu vérifier[129]. Un des témoins de la grande enquête de 1288 affirmait qu'une charte de coutumes avait été délivrée aux habitants de Saint-Léonard par Henri II Plantagenêt (…*Ipse vidit privilegium Henrici, quondam Regis Anglorum, suo sigillo sigillatum ut prima facie apparebat, in quo continebatur quod dominus Rex eisdem contulerat communitatem et confirmaverat eorum libertates et dederat*…[130]). En 1212, le roi de France Philippe Auguste reçut le serment de fidélité de la part des « hommes » de Saint-Léonard (…*Noveritis quod Nos volumus quod homines et villa Sancti Leonardi de [Moalhe]* [sic]*, sint in nostra custodia et protectione, sicut alie ville regni nostri*…[131]). Il s'agit de la première charte « communale » connue. Deux correspondances entre le roi Jean sans Terre, son fils Henri III et les « prudhommes » (sic) de Saint-Léonard, en 1214 et en 1220, prouvent que la commune était instaurée au début du XIIIe siècle[132]. En 1224, le roi de France Louis VIII renouvela les privilèges de la commune. **Cette charte de confirmation est la première à mentionner distinctement les consuls** (…*Noverint universi presentes litteras inspecturi quod Nos dilectis et fidelibus* ***nostris consulibus et universitati burgensium Sancti Leonardi de Noclac*** *[sic] concessimus consuetudines et libertates*…[133]). Les privilèges de la ville furent renouvelés par Philippe III en 1272[134].

De ces informations nous retiendrons l'idée que la concession du droit de commune, dont l'origine reste incertaine, s'est inscrite dans un contexte particulier : celui du conflit entre Capétiens et Plantagenêts. Henri II pourrait être le premier souverain à avoir accordé aux bourgeois de la ville l'autorisation de constituer une association jurée de type communale, mais nous n'en avons pas la preuve explicite. Alors que les années 1220-1275 semblent avoir constitué l'âge d'or de l'institution communale, le dernier tiers du XIIIe siècle voit l'autorité de l'évêque se resserrer autour des consuls, jusqu'aux enquêtes des années 1280 et 1288. Ces enquêtes ne scellèrent pas la fin du conflit, qui se prolongea durant la première moitié du XIVe siècle. Pour essayer de comprendre le fonctionnement de l'entité communale, nous disposons d'un corpus documentaire important constitué par l'ensemble des pièces justificatives qui accompagnent les enquêtes de 1280 et 1288. Parmi les nombreuses prérogatives dont bénéficiaient les consuls, nous nous intéresserons plus particulièrement à celles qui ont trait aux affaires d'urbanisme (droits de regard sur les constructions privées[135]) et aux questions relatives à la défense de la ville (entretien et réparation des remparts[136]).

2.3.3.1.4 Les seigneurs de Noblat

Les prérogatives des seigneurs de Noblat sur la ville paraissent avoir été constituées, pour partie, de droits de haute justice. D'après L. Guibert, ces droits comprenaient non seulement la justice criminelle, mais également la juridiction des poids et mesure[137]. Sur le terrain, des viguiers étaient chargés de faire exercer ces droits. Ces viguiers sont mentionnés à plusieurs reprises par les témoins des enquêtes, aux côtés des consuls (…*De mensuris, alnis, cubitis et ponderibus, dicit quod*

[129] *Ibidem*, p. 60.
[130] *Ibidem*, p. 304.
[131] *Ibidem*, p. 291.
[132] *Ibidem*, p. 61-62.
[133] *Ibidem*, p. 292.
[134] *Ibidem*, p. 293-294.
[135] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 318.
[136] *Idem*, p. 307.
[137] *Ibidem*, p. 78.

consules tradiderunt mensuras…consules et vigerii eas justificant…[138]). Les viguiers étaient assistés, semble-t-il, d'un prévôt.

En conclusion, ce bref tour d'horizon a permis de mettre en évidence **la répartition tripartite du pouvoir haut justicier à Saint-Léonard-de-Noblat au cours du XIIIe siècle**. La préséance de l'évêque sur la ville n'est pas évidente, même si certains témoignages de la fin du XIIIe siècle semblent en témoigner. Pierre Jaubert, curé de Saint-Etienne, affirmait ainsi que les hommes de la ville étaient justiciables de l'évêque, seul (*Homines dicte ville sunt justiciabiles et subditi Episcopi Lemovicensis*[139]). Interrogé lui aussi, Guillaume de Razès, chevalier, se montrait plus explicite : l'évêque détenait selon lui la haute et basse justice sur la ville (*Dicit quod Episcopus habet omnem justiciam, altam et bassam, in villa et monstra predictis*…[140]). Les choses paraissent avoir été, en réalité, moins tranchées. L'une des pièces justificatives de la grande enquête rappelle que certains bans étaient convoqués au nom de l'évêque, de la seigneurie et des consuls (…*Bannum preconizabatur es parte Episcopi, dominii et communitatis*…[141]). Le soin pris par les rois pour concilier la communauté urbaine, à travers la confirmation des privilèges de la ville, aurait même tendance à suggérer qu'en dépit du conflit latent qui opposa les consuls à l'évêque, et de l'accord conclu entre Philippe IV et Raynaud de la Porte, en 1307, la commune était le principal organe du pouvoir à Saint-Léonard. Leurs prérogatives sur les questions d'urbanisme, le fait qu'ils possédaient leur propre prison, ainsi qu'une maison commune, plaident en ce sens. Cependant, le rôle des consuls ne doit pas occulter la dimension plurielle du partage des pouvoirs, d'autant que nous ne connaissons pas l'importance des droits détenus par les coseigneurs du *castrum* de Noblat. Nous insisterons donc, pour conclure, sur l'imbrication des pouvoirs à Saint-Léonard. Il reste à déterminer dans quelle mesure cette répartition a eu des répercussions sur le plan morphologique. **Sans pouvoir le démontrer totalement, nous pensons que le concept de bipolarisation, généralement retenu pour décrire le faciès morphologique de Saint-Léonard (une zone « religieuse », au sud, ferait face à une zone « commerciale », au nord), mérite d'être nuancé.** Ce qui paraît certain, c'est que l'étude des textes révèle une situation plus complexe sur le plan des droits fonciers.

2.3.3.2 Peuplement et société à Saint-Léonard-de-Noblat entre 1150 et 1350

130

2.3.3.2.1 Les dynamiques foncières

A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, les contrats fonciers deviennent plus nombreux. Ils constituent des sources privilégiées pour l'étude de la morphologie urbaine, mais également pour l'étude de la demeure de Saint-Léonard-de-Noblat. Les dépouillements ont révélé un corpus que nous avons choisi d'étudier de manière sélective et non exhaustive. Ce corpus provient du fonds de l'ancien collège de Limoges et des prieurés qui lui étaient associés[142], conservé dans la série D des Archives départementales de la Haute-Vienne. Les documents de ce corpus concernent le prieuré de l'Artige et datent, principalement, des années 1250-1300. Le matériel documentaire provenant du

[138] *Ibidem*, p. 330.
[139] *Ibidem*, p. 323.
[140] *Ibidem*.
[141] *Ibidem*, p. 331.
[142] Le prieuré de l'Atige fut uni au Collège de Limoges en 1662.

fonds de l'ancien collège de Limoges a été complété par les pièces justificatives produites lors des enquêtes de 1280 et 1288. Les documents notariés que nous avons étudiés sont de plusieurs types. Les reconnaissances foncières forment le corpus d'actes le plus important. Viennent ensuite les contrats de ventes, les échanges de biens ou de rentes, les testaments ou encore les accensements. Nous n'avons pas recueilli de contrats de construction entre des propriétaires particuliers et des artisans.

Le premier point sur lequel nous pouvons interroger les sources concerne le **partage foncier** à l'intérieur de l'espace urbain. Vu l'état partiel des dépouillements effectués, nous ne sommes pas en mesure de présenter une restitution fidèle de la propriété foncière. Seules quelques informations peuvent être avancées sur le patrimoine des familles rentières.
Ainsi, les documents provenant du fond de l'ancien collège de Limoges permettent de saisir ce qui est probablement l'un des faits socio-historiques majeurs de cette période, à savoir le regroupement de biens ou de rentes *intra-muros* entre les mains du prieuré de l'Artige. Plusieurs documents font notamment référence à une maison achetée par le prieuré à Hélie Trémoille, clerc, **avant 1275**. Cette maison était située près de la porte du Pis. En **1275**, *Stephanus* de Trémoilles procéda à la vente d'une maison et d'un jardin contigus, dans la ville de Noblat, près de la porte du Pis, de la maison de Guillaume de Sauviac et d'une autre maison qui appartenait à Hélie de Trémoilles (…*Stephanus de Tremolhas presbitor de villa nobiliacensi…domum suam et…ortum eidem domum ctiguum sita in villa nobiliac infra portam dictam aupis juxtam domum Guilh. de Sauviac ex una parte et domum…fuit Helie de Tremolhas...defuncti ex alta*...[143]). En **1287**, le prieur acheta plusieurs rentes à Pétronille Fayola, de Noblat, veuve de Vincent Fournier, sur la maison Jean Cararac[144]. Dans une reconnaissance datée de **1291**, Pierre de Monteil reconnaissait avoir donné au prieuré de l'Artige 4 setiers de froment de rente sur la vigne de Gérald Simon, située près de la porte « de Bénat » (…*sito prope portam de Benac juxtam ortum Petri la Bordaria*...[145]). **Entre 1288 et 1303**, le prieuré récupéra une partie des biens de Jean Don, clerc, et Aisseline, sa sœur. Ces biens consistaient en la moitié de tous les « lieux souterrains situés devant, derrière et dessous la maison de feu Étienne Peyrier, prêtre, dans la rue du Pis » (…*in via deu pis*...[146]). Enfin, un document de **1339** nous apprend que Jean Bolho, bourgeois du château de Limoges, reconnaissait au prieuré de l'Artige tous les droits qu'il avait sur une maison située à Noblat, dans la rue du Pys[147]. Au terme de ce bref recensement, il apparaît que le prieuré de l'Artige possédait un patrimoine immobilier relativement important à Saint-Léonard-de-Noblat. Ces biens comprenaient au moins deux maisons, des espaces souterrains, une vigne et des rentes sur d'autres maisons. Les confronts, qui ne sont pas systématiques, tendent à montrer que les biens acquis par le prieuré étaient concentrés dans la rue du Pys, près de la porte éponyme, c'est-à-dire dans l'actuelle rue de la Poste (**fig. 68**). Nous en déduisons que les maisons et les structures enfouies mentionnées dans ces actes devaient être localisés sur les îlots 19, 20 et 21. La richesse des informations contenues dans la série D des Archives départementales de la Haute-Vienne témoigne de l'importance de ce fonds pour l'étude des maisons de la ville. La poursuite des dépouillements s'annonce fructueuse.

[143] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
[144] *Idem*.
[145] *Ibidem*.
[146] *Ibidem*.
[147] *Ibidem*.

Un autre regroupement de biens est perceptible à travers la documentation écrite : il concerne le territoire que les textes nomment la « viguerie » (*vigeriam*). L. Guibert est le premier à avoir mis en évidence l'existence de cette entité, qui semble avoir désigné, dans un premier temps, le territoire *intra-muros* sur lequel les seigneurs du château exerçaient leurs droits de justice[148]. Il n'est pas exclu, cependant, que l'expression désignât aussi un ensemble foncier. L'ambivalence de l'expression n'a pas été levée. L'utilisation des prépositions *infra*/*extra vigeriam* confirme la dimension spatiale de cette entité (…*in domo sita in vigeria dicte ville…morans in dicta villa, extra vigeriam*…[149]). Au début du XIIIe siècle, cette viguerie était partagée entre le lignage Noblat et la famille Paute[150]. En 1225, l'évêque Bernard de Savène récupéra la moitié de la viguerie et divers droits de juridiction détenus jusque là par Joubert de Noblat (…*qua Joubertus de Nobiliaco obligavit domino episcopo in pignore vicariam, juridictionem, leydam, pedagium, sal et vinum et quicquid juris habebat in burgo de Nobiliaco*…[151]). Outre leur droit de seigneurie éminente sur la ville, on s'aperçoit que les évêques disposaient également de prérogatives foncières importantes. A ce jour, les composantes matérielle, juridique et foncière, restent très imprécises.

Les difficultés rencontrées dans l'étude des **marchés fonciers** sont tout aussi importantes que celles auxquelles nous nous sommes confrontées concernant la répartition des droits du sol dans la ville. Les rythmes pris par les constructions se mesurent mal, car l'on manque de devis. Le problème se pose avec d'autant plus d'acuité pour la période médiévale qui n'est que très faiblement documentée. **Malgré tout, plusieurs témoignages semblent indiquer que les années 1220-1280 furent prospères du point de vue de la construction.** Vers **1220-1230**, un certain Bernard Hélie, chevalier, aurait fait construire six maisons dans la ville, près des murs (…*Sexaginta anni sunt, Bernadus Helie, miles, faciebat edificari sex domos in dicta villa prope muros ville, supra*). Peu de temps après, Etienne *Fabri* édifia une maison dans la ville. Les consuls durent intervenir car sa maison était trop proche de la voie publique (**vers 1230-1240** : …*Quadraginta sunt anni et plus…Stephanus Fabri faciebat edificari quamdam domum in dicta villa, nimis prope viam publicam*…[152]). Vers **1230-1240**, Jocelin de Laleu, bourgeois, reçut l'autorisation de bâtir une maison sur un emplacement situé hors la ville, proche des murs (…*Et per mensuram vidit licenciam dari ab ipsis consulibus ipsi Jocelino edificandi ibidem*…[153]). D'après un témoignage attribué à Pierre Joubert, curé de l'église paroissiale Saint-Etienne, on sait par ailleurs que les consuls auraient fait (re)construire la maison commune dans les années **1260** (…*Bene est triginta annis quod non habebant domum communem ; nam erat vacua platea in qua construxerunt, a dicto tempore citra, domum quam notant communem*…[154]). A la même période, Pierre Adémar, bourgeois de Noblat, fut autorisé par les consuls à reconstruire sa maison (témoignage de Pierre de Bilhax :*Triginta sunt anni, vidit [quod] Petrus Ademari, burgensis de Nobiliaco, vellet quandam domum suam, sitam apud Nobiliacum, facere corrui ut in meliori modo reedificaret eam…Et dicti consules, accepta ab ipsis dicta mensura, dederunt licenciam dicto Petro Ayemari reedificandi*…[155]).

132

[148] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 79.
[149] *Idem*, p. 328.
[150] *Ibidem*, p. 80.
[151] *Ibidem*, p. 83.
[152] *Ibidem*, p. 318.
[153] *Ibidem*.
[154] *Ibidem*, p. 308.
[155] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 318.

Plusieurs constats peuvent être dressés à la suite de ces témoignages. Ceux-ci montrent que le marché foncier a été actif durant une cinquantaine d'années. **Nous situerions cette période entre l'année 1224, date à laquelle le roi Louis VIII confirma les privilèges de la ville, et le début de l'intensification des conflits entre l'évêque et les consuls, vers 1260**. Sur ce point, les vestiges bâtis concordent avec les sources écrites, dans la mesure où l'étude sytlistique a permis de mettre en évidence une hausse de l'activité du bâtiment vers 1250-1300. Les textes ne nous disent rien, en revanche, sur l'état des bâtiments avant travaux : ils sont relativement muets sur le bâti ancien. Indirectement, l'absence d'ayriaux dans les actes du XIIIe siècle révèle que le parc bâti était en bon état. En revanche, les textes que nous avons consultés ne mentionnent pas de réemplois ou de réfections : ils parlent de constructions neuves. Vers 1250, Pierre Adémar fit détruire sa maison avant d'en reconstruire une nouvelle (*facere corrui ut in meliori modo reedificaret eam*[156]). Globalement, on pourra d'ailleurs s'étonner de la facilité avec laquelle les maisons étaient détruites. Vers 1230-1240, les consuls auraient démoli « de fond en combles » au moins quatre maisons dans la ville : celles de G. d'Aleyrat, située rue Bozon, celles de P. dit de Gay, de Gustin de Charnhac et de Guillaume Nizilha[157]. A leur manière, ces textes parlent bien du bâti ancien.

Même succincte, cette analyse a donc permis de faire ressortir la fragmentation des droits fonciers dans la ville de Saint-Léonard au XIIIe siècle. Le principal enseignement est que les évêques n'apparaissent pas comme les seigneurs fonciers dominants. On aurait pu s'attendre, par exemple, à une mainmise des évêques sur la ville. La présence des prieurs de l'Artige fournit la preuve que les rentes étaient tenues par d'autres pouvoirs. Plusieurs indices laissent par ailleurs penser que les prieurs de l'Artige étaient parvenus à regrouper leurs biens près de la porte du Pis. Les textes mettent aussi en évidence l'existence d'une entité qui reste mal définie, la viguerie. D'après les maigres informations la concernant, il semblerait qu'elle corresponde au territoire sur lequel les seigneurs du château de Noblat exerçaient leurs droits de (haute ?) justice. La nature matérielle de la viguerie est incomprise. Les témoignages confirment qu'elle était contenue dans la ville (vers1260 : …*in dicta villa, extra vigeriam*…[158]). On s'interrogera, en parallèle, sur la signification de l'expression *monstra*, qui apparaît dans plusieurs témoignages favorables à l'évêque. L. Guibert pensait que ce terme désignait la ville et ses faubourgs[159]. Les textes ne permettent pas de connaître le sens réel de cette expression, qui est souvent associée à la « ville » (…*Dicta villa est in castellania et de castellania dicti castri, et circumquaque castellania circuit dictam villam et monstram*…[160]). On peut émettre l'hypothèse que les deux entités étaient distinctes : Etienne Fabri fit construire une maison « près de la ville, à l'intérieur de la montre » (…*volebat edifficare domum suam juxta dictam villam, infra monstram*…[161]). Un homme fut condamné par un sergent de l'évêque pour avoir coupé, de nuit, les arbres fruitiers « à l'intérieur de la montre » (…*et de nocte scinderat arbores fructiferas infra monstram*…[162]). L'expression servait peut-être à désigner l'enclos canonial. Dans tous les cas, le dossier relatif à la viguerie et à la « montre » gagnerait à être repris (genèse, nature matérielle…). L'étude des marchés de construction a eu le mérite de révéler l'importance des

[156] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 318.
[157] F. GAUDY, Dom Jean BECQUET, « Enquête relative aux fonctions juridiques des consuls de Saint-Léonard au XIIIe siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 2002, t. 130, p. 389.
[158] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 328.
[159] *Idem*, p. 80.
[160] *Ibidem*, p. 320.
[161] *Ibidem*, p. 327.
[162] *Ibidem*.

projets neufs au XIIIe siècle. Au-delà de ces constats, il resterait aussi à étudier plus en profondeur la répartition des classes sociales dans l'espace aggloméré, afin de déterminer si des regroupements autres que ceux répondant des droits du sol ont pu avoir lieu. Nous pensons à des rassemblements par corps de métiers, par exemple. C'est pourquoi nous sommes intéressé, après l'étude des dynamiques foncières, à la composition de la société de Saint-Léonard.

2.3.3.2.2 Aperçu de la société de Saint-Léonard-de-Noblat

Les textes que nous avons consultés se focalisent, nous l'avons vu, sur des réalités foncières ou sur des procédures judiciaires. Indirectement, ils livrent aussi des informations sur la société civile de Saint-Léonard-de-Noblat. Nous avons tenté d'exploiter ces informations qui complètent des réflexions sur les dynamiques foncières.

Les pièces justificatives publiées par L. Guibert fournissent une énumération de noms importante. En particulier, la liste des témoins contient des précisions intéressantes sur la fonction des personnages cités. Parmi les témoins, on relève une présence non négligeable de *milites* : *Bernardus dictus de Porcheria*, *Bernardus Helye*, *Bernardus dicte de Peruce*, *Petrus Tyson*, *Petrus Rannulphi*, *Guillelmus de Maignat*, ou encore *Petrus de Quadris* portent le titre de *miles*. D'autres sont mentionnés en qualité de *valletus* : *Fulco de Rueria*, *Jordanus de Muris*, *Bertrandus de Vacignac*, par exemple. Ces hommes dépendaient de l'évêque (*Constantinus Marches, quadragenarius, homo ligius domini Episcopi Lemovicensis* ; *Petrus Stephani, sexagenarius, uxoratus, homo Episcopi*[163], etc.), du vicomte de Limoges (…*homo ligius vicecomitis Lemovicensis*…) ou du château de Noblat (…*de castro Nobiliaci*…). **Cette liste tend à prouver qu'il y avait à Saint-Léonard, au XIIIe siècle, une classe chevaleresque nombreuse.** Cependant, on peut penser que tous ces personnages ne résidaient pas dans la ville même. On sait par exemple que la maison du chevalier *Ademarus Marches* était située à l'extérieur de la ville. Vers 1220-1230, ledit Ademar fut arrêté pour avoir capturé un bourgeois de la ville de Noblat chez lui. D'après la déclaration du témoin, Pierre *Tutonis*, la maison du chevalier était hors des lieux du contentieux (…*Ademarus Marches, miles, cepit quemdam burgensem ville Nobiliaci et cum secum duxit captum in domum suam…Domus dicti militis est extra locum contenciosum*…[164]). Il n'est pas exclu, toutefois, que certains chevaliers aient disposé de deux résidences.

134

On dénombre également un important contingent **d'hommes d'Église** : des chanoines de Saint-Léonard (*Bernardus La Galamache, presbiter, canonicus sancti Leonardi Nobiliacensis* ; *Jaubertus dictus Trenche Serpent, canonicus Nobiliacensis* ; etc.), mais également des clercs séculiers (*Guillermus de Fonte Pynay, presbiter, vicarius perpetuus in ecclesia Beati Leonardi* ; etc.). Il existait peut-être, également, des chanoines laïcs, car l'on sait que tous les cloîtres n'étaient pas fermés au monde extérieur. Cependant, les sources ne mentionnent pas l'existence de tels personnages.

Nous savons par ailleurs que les **consuls** étaient au nombre de huit et que leur mandat courrait sur une année (*Vidit quod, in dicta villa, eran octo burgenses ejusdem ville qui vocabantur et se vocabant consules* […] *Consules…quolibet anno mutantur*…[165]). Les consuls étaient assistés d'un

[163] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 297.
[164] *Idem*, p. 311-312.
[165] *Ibidem*, p. 305.

conseil, cité en 1272 (…*a consulibus, consiliariis et aliis hominibus Sancti Leonardi de Nobiliaco*…[166]).

Les **officiers** étaient également nombreux. Il convient de distinguer les officiers (ou prévôts) épiscopaux, les officiers agissant pour le compte des seigneurs du château (principalement, le vigier et le prévôt, dont la juridiction excluait, aux dires de L. Guibert, la ville *intra-muros*[167]), et les officiers à proprement parler municipaux. Comme l'indiquait L. Guibert, « les consuls avaient leurs sergents et leur bourreau »[168]. Les fonctions de ces magistrats municipaux sont rarement détaillées cependant et l'on doit se contenter, le plus souvent, d'expressions équivoques (…*Venerunt ibi consules de Nobiliaco et cum ipsis plures quos ad hoc vocabant*…[169]). Les témoignages favorables aux évêques laissent entendre que le pouvoir épiscopal disposait de plusieurs officiers à Saint-Léonard. Le sénéchal de l'évêque est fréquemment cité (…*Triginta anni sunt, Helyas Males, tunc senescallus Hemeryci episcopi*…[170]), tout comme les « représentants » de l'évêque (…*allocati Episcopi*…[171]). Les affaires étaient jugées dans la salle épiscopale (…*Dicit quod in assisiis suis, quas tenebat in aula episcopali dicte ville*…[172]), dans la maison de Pierre Astaix, sous le porche de l'église Notre-Dame, ou dans la cour de l'évêque (…*tenentem assisias et placita, nomine Episcopi, in aula episcopali, et aliquociens in domo Petri Astais dicte ville, et aliquociens in porticu Beate Marie*…[173]). D'après L. Guibert, les prévôts épiscopaux ne résidaient pas de manière continue dans la ville ; ils y venaient pour la tenue de leurs assises uniquement[174].

Le nombre de **bourgeois**, membres de la commune, est inconnu au XIIIe siècle. Ils sont fréquemment mentionnés dans les témoignages, comme Girard Symon et Mathieu des Moulins, cités dans un conflit qui les opposait au sujet d'un mur en commun (…*Contestatio erat inter Giraudum Symonis et Matheum de Molendinis, burgenses*…[175]). On trouve également des bourgeois du château de Limoges, comme Jean Bolho. En 1339, Marguerite des Moulins, sa veuve, reconnut au prieur de l'Artige tous ses droits sur une maison située rue du Pis[176].

Le **profil artisanal et commercial** de la population était, semble-t-il, très divers. Au gré des dépouillements sont apparus différents corps professionnels représentés par plusieurs personnages. Les métiers de l'alimentation sont cités à plusieurs reprises, en particulier les **bouchers**. Ces derniers disposaient d'étaux sur la place publique, notamment (*In platea communi, coram stallis vendutur carnes*…[177]). Vers 1250, Pierre Tuton prétendait avoir vu les consuls brûler les porcs d'Audoin Lefourt, boucher dans la ville de Noblat (…*comburi duos porcos salsatos, qui mortui fuerant malo morbo, ut dicebant carnifices…Et erant dicti porci Audoini Lefourt, tunc carnificis de*

[166] *Ibidem*, p. 293.
[167] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 80.
[168] *Idem*, p. 73.
[169] *Ibidem*, p. 318.
[170] *Ibidem*, p. 325.
[171] *Ibidem*.
[172] *Ibidem.*
[173] *Ibidem*, p. 323.
[174] *Ibidem*, p. 89.
[175] *Ibidem*, p. 313.
[176] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
[177] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 21.

dicta villa…[178]). Il est également question des marchands de viande dans un témoignage de Pierre Velade relatif aux droits des vigiers (…*a vendentibus carnes in dicta villa*…[179]). **La corporation des boulangers** est mentionnée indirectement, comme dans le témoignage de Léonard Godelli. Ce dernier assurait avoir vu les consuls saisir le pain lorsqu'il était trop petit et le donner à la maison-Dieu (…*Vidit pluries consules capere panem, et cum erat nimis parvus, fregebant, et panem fractum mittebant ad Domum Dei dicti loci*[180]). La tenue régulière de foires et de marchés suppose la venue, même temporaire, de **marchands** (…*Quum nundine Sancti Leonardi debent esse, tunc preconizatur in dicta villa, per septem dies vel octo, quod omnes venientes ad dictas nundinas*…[181] ; …*in mercato ville Nobiliaci*…[182]). Vers 1260, Jean Paute, qui était représentant de l'évêque, remis des aunes et des coudées à des marchands qui venaient aux foires (…*Johannes Pauta, tunc allocatus Episcopi, tradidit alnas et cubitos mercatoribus qui venerant ad nundinas*…[183]). A la même époque, on apprend qu'un certain Aymeric Brito, drapier de Châteauroux, dut payer 20 sous au prévôt de l'évêque en raison d'une fausse aune qu'il possédait à la foire (…*Hemeycus Brito, draperius de Castro Radulphi, solvit preposito Episcopi viginti solidos pro falsa alna quam habebat in nundinis*[184]). A ces professions ressortissant du domaine de l'artisanat et du commerce on peut adjoindre les **cordonniers** (…*confratres confratrie sutorum de dicta villa*[185]), les **drapiers** (…*et aliorum drappariorum de dicta villa*…[186]), les **marchands de vin** (…*Ipse vidit capi mensuras ad vinum, in domibus illorum qui vendebant vinum*…[187] ; …*eo quod erat tabernarius*[188]), ou encore les **marchands de cuir** (1296, mention de droits sur les marchands de cuir de Saint-Léonard[189]).

La richesse des informations contenues dans les documents produits lors des deux enquêtes de 1280 et 1288 n'est plus à démontrer. Un traitement sériel de ces documents serait nécessaire pour améliorer nos connaissances sur les anciens métiers de Saint-Léonard-de-Noblat. En effet, ces activités reflètent la ville et permettent de mieux comprendre son architecture. Aussi modestes soient-ils, les dénombrements que nous avons effectués ont permis de mettre en évidence plusieurs types d'activités. Les bouchers étaient, semble-t-il, bien représentés dans la ville. Il est apparu, également, que la fonction administrative était importante. Le nombre de sergents, de prévôts, de gardiens, égalait peut-être celui des marchands et des artisans. Il se dessine ainsi une certaine forme de pluriactivité, mais aussi de mobilité : l'exemple des marchands drapiers de Châteauroux montre que la population de la ville fluctuait selon les périodes de l'année. Il devient, dès lors, très difficile de proposer une restitution du nombre d'habitants. Certains témoignages relatent la présence de centaines d'hommes lors de plusieurs jugements. Selon Martin Le Tourneur, témoin cité par la commune, au moins mille personnes assistèrent au jugement et à l'amputation d'un homme appelé Métadier, condamné par les consuls (…*Pro judicio et amputationi intererant bene*

136

[178] *Idem*, p. 319.
[179] *Ibidem*, p. 331.
[180] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 319.
[181] *Idem*, p. 329.
[182] *Ibidem*, p. 315.
[183] *Ibidem*, p. 328.
[184] *Ibidem*.
[185] *Ibidem*, p. 324.
[186] *Ibidem*, p. 329.
[187] *Ibidem*, p. 318.
[188] *Ibidem*, p. 320.
[189] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 1 G 4. Dossier non consulté (« Répertoire alphabétique des titres de la châtellenie du Pont de Noblat, fait sous l'épiscopat de Mgr Louis-charles du Plessis d'Argentré en l'année 1774 »).

mille persone…[190]). Ce chiffre paraît exagéré et il ne correspond de toute façon pas à la somme des habitants de la ville. **Quoiqu'il en soit, la tendance à la mobilité a probablement impacté les manières de construire et l'on peut facilement imaginer que des maisons, ou des parties de maisons, aient été vouées à la location. Au regard de la documentation consultée, nous formulons l'hypothèse que le modèle de la maison locative a pu constituer une déclinaison du programme résidentiel des logis de Saint-Léonard au XIIIe siècle.** Le dossier reste à approfondir dans le cadre de l'étude architecturale. Celle-ci devra aussi apporter des réponses aux questions soulevées par le dossier relatif à l'environnement urbain de Saint-Léonard-de-Noblat avant 1350.

2.3.3.3 Éléments de topographie monumentale : état des lieux

Parallèlement à l'étude de la société, il paraissait opportun de dresser un inventaire des éléments de topographie monumentale que permettent d'appréhender les sources écrites. L'examen des chartes a vite révélé un fractionnement de l'espace urbain en plusieurs unités : le monastère, la viguerie, la *monstra*... En dehors du monastère, que l'on s'accorde à identifier à l'îlot 28 du cadastre napoléonien, nous n'avons pas été en mesure de déterminer la nature matérielle de ces entités. Les textes et les plans mettent aussi en évidence l'existence d'une entité contenante : l'enceinte, à laquelle font référence le terme *murus* et les mentions de portes. L'identification de son tracé a été possible, de même que la reconnaissance, sur le plan, de certains espaces publics cités dans les textes. La première étape de ce travail a donc consisté à décliner les données en fonction du rapport contenant/contenu. Le rapport d'inclusion peut être déduit de l'étude planimétrique, ou être suggéré par l'emploi des prépositions *infra*/*extra*.

2.3.3.3.1 L'enceinte de ville

Les références à l'enceinte de ville du XIIIe siècle sont relativement nombreuses dans les sources que nous avons recueillies. Plusieurs termes renvoient à cette enceinte : les termes *murus*, *porta*, *turris* et *fortalicia*. Sans entrer dans un décompte systématique de ces différentes mentions, il peut être intéressant de retranscrire les plus significatives d'entre elles.

Interrogé pour le compte des consuls, Pierre Teuton affirmait avoir vu les consuls réparer les murs, les portes et les « fortifications » de la ville, entre 1230 et 1280 (…*Consules faciunt refici muros, portalicia et fortalicia ; et scit quia quinquaginta anni sunt et a quinquaginta annis circa, quod ipse vidit predicta refici per consules*…[191]). Une précision est introduite dans le témoignage de F. Vincent. Il est cette fois question des « portes », des « tours », des « murs et poternes », et des « fortifications » de la ville, à la charge et à la garde des consuls (…*Consules habent…portarum, turres, muros et portalia, et fortalicia, et custodiam dictarum rerum a tempore quo se recolit*…[192]). Ce témoignage confirme l'existence très probable de poternes (*portalia* ?). On peut supposer que ces poternes avaient été établies au bas des murs, près des fossés, ce que semble révéler l'utilisation de la conjonction « *et* » (*muros et portalia*). Le nombre de portes est difficile à restituer avec exactitude ; nous constatons, sur ce point, une relative concordance entre les données textuelles et les informations livrées par la documentation planimétrique. Les sources donnent le nom de 7 portes

[190] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 316.
[191] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 307.
[192] *Idem*, p. 307.

: les portes **Aumônière** (vers 1190 : *portam Helemosinariam*, XIIIe siècle : *portam Elemosinariam*), **Banchereau** (*portam de Bancheram*), **Champlepot** (*Chaplepa*[193]), **Champmain** (*portam de Campo Magno*), **Bozon** (vers 1200 : *portam Bosonis* ; XIIIe siècle : *portam de Bousou*[194]), du **Pis** (1275, *portam dictam aupis*[195]) et de **Benac** (1291, *portam de Benac*[196]). On adjoindra à cette liste les poternes de **Maupertuis** (*portale de Malo Pertusio*) et de **Font-Pinou** (*in portalicio de Fonte-Pino*[197]), qui semblent avoir été de moindre ampleur. Au vu des données fournies par le plan de 1824, nous pensons que la majorité des portes et des poternes qui existaient au début du XIIIe siècle figure dans la documentation consultée. La porte Lessay, que pourraient avoir encadrées les deux tours mises au jour lors des fouilles du boulevard Carnot, est l'une des rares à ne pas être citée avant le XVe siècle[198]. Il s'agit peut-être de la porte de Benac, qui ne figure dans aucune énumération postérieure au XIIIe siècle. On constate, en revanche, que toutes les portes sont mentionnées avec un vocable nominatif. Dans certains cas, ce vocable semble correspondre à un patronyme (Bozon[199]). Si l'on se fie à la nomenclature des portes dans les textes de l'Époque moderne, il apparaît que leur dénomination a finalement peu évolué.

En dépit du fait que la chronologie exacte de la construction de l'enceinte ne soit pas connue, les textes permettent de saisir quelques étapes du chantier. En particulier, on sait que la poterne de Maupertuis avait été reconstruite par les consuls vers 1240 (…*Et sunt quinquaginta anni quod vidit refici per consules portale murorum quod vocatur portale de Malo Pertusio*…[200]). **Sans donner de précisions chronologiques, certains témoignages appuient l'hypothèse d'une reconstruction massive des murs et des portes dans la première moitié du XIIIe siècle** (témoignage de Pierre Tutonis, *supra*).

Rien n'est dit, en revanche, sur la typologie des portes et des tours. Nous savons que certaines portes étaient gardées, comme les portes Grandchamp, Banchereau et Bozon[201]. La présence d'un gardien peut être considérée, dans une certaine mesure, comme un critère de hiérarchisation. Les textes montrent aussi que plusieurs portes et/ou poternes étaient utilisées comme prison par les consuls. C'est le cas notamment de la porte/poterne de Fontpinou (…*poni eum in prisione dictorum consulum, in portali de Fonte Pinon*… ; …*in prissione consulum in portalicio de Fonte Pinon*[202]). C'était aussi probablement le cas de la porte Maupertuis, même si les textes ne font pas directement le lien entre la porte et la prison (…*in prisonem de Malo Pertuisio…et dicta prisio est consulum*…[203]).

Nous n'avons relevé aucune indication sur les modes de construction des murs d'enceinte. Enfin, il faut convenir que les textes sont aussi muets sur les aménagements à proprement parler défensifs qui accompagnaient probablement l'enceinte (fossés, gaines, courtines, pont-levis, barbacanes…). Le silence des sources écrites au sujet des fossés, qui ne sont pas mentionnés avant la seconde moitié du XIVe siècle, peut interpeller. On s'étonnera, à ce propos, du témoignage livré par Pierre de Bilhax, en 1288. D'après le récit de ce témoin, les consuls auraient autorisé un bourgeois à faire

138

193 *Ibidem*, p. 38.
194 *Ibidem*, p. 307.
195 Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
196 *Idem*.
197 L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 36.
198 L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 39 (« la rue publique de la ville par laquelle on va du monastère de Saint-Léonard à la tour de Lessay »).
199 *Idem*, p. 37.
200
201 *Ibidem*, p. 307.
202 *Ibidem*, p. 314.
203 *Ibidem*.

construire une maison sur une place située en dehors des murs de la ville, à proximité immédiate de ceux-ci (…*quandam plateam Jocelini de Latere, burgensis, que sita erat extra muros ville, et est immediate prope dictos muros*[204]).

En définitive, même si elles ne rentrent pas dans le détail des typologies constructives, les sources antérieures à 1350 livrent des informations importantes sur l'enceinte. Elles révèlent le monopole exercé par les consuls sur les travaux de réparation et sur la garde des fortifications, au XIIIe siècle. Cela n'exclue pas l'imbrication d'autres pouvoirs dans les projets de construction, comme le suggèrent certaines sources du XIIe siècle. L'action de la commune au XIIIe siècle paraît donc s'être inscrite dans une évidente logique de contrôle de l'espace urbain, ce que confirment les prérogatives des consuls sur le plan de l'urbanisme. Pour autant, toutes les opérations d'urbanisme n'ont pas été instrumentées par le corps municipal. Ce dernier a du composé avec l'action conjointe des évêques, notamment.

2.3.3.3.2 L'enclos canonial

La topographie de l'enclos canonial est très largement méconnue pour cette période. Nous nous bornerons à rappeler les principales informations livrées par les sources écrites et monumentales sur la configuration des bâtiments remarquables de cet espace.

L'étude stylistique de la **collégiale** a permis d'identifier une activité de la construction continue durant tout le XIIe siècle. L'édifice fut profondément transformé et sa structure en grande partie modifiée par l'adjonction, notamment, d'un nouveau chœur comprenant sept absidioles (seconde moitié du XIIe siècle). Ces travaux se poursuivirent dans la première moitié du XIIIe siècle, avec la mise en place de la façade occidentale. Les témoignages des années 1280-1288 font fréquemment référence à l'édifice. Vers 1250, trois « valets » furent appréhendés devant l'église de Saint-Léonard par les consuls car ils déchiraient les bourses de pèlerins (…*ante ecclesiam Sancti Leonardi, tres garciones…pro eo quod scindebant bursas peregrinorum*…[205]). D'autres témoignages mentionnent l'autel de Saint-Léonard (…*retro altare Sancti Leonardi*…[206]), ou le pilier du monastère, sur lequel un certain Natier, gardien des régales, devait vérifier l'aune et la coudée de la ville (…*Nanterium, qui custodiebat regalia…ad mensurare alnam et cubitum dicte ville ad quoddam pilarium monasterii Sancti Leonardi*…[207]).

La **« salle » de l'évêque** apparaît à plusieurs reprises dans les récits des témoins (…*in aula episcopali, in dicta villa*…[208]). A côté du terme *aula*, qui s'impose très largement dans les témoignages, apparaît celui de *manerium*. Une femme appelée *Balletreis*, soupçonnée d'empoisonnement, aurait été emprisonnée durant un mois dans le « manoir » de l'évêque (…*tenuit in prisone, per mensem vel circa, in manerio episcopali dicte ville, quandam mulierem vocatam de Balletreis, propter suspectionem venenorum*…[209]). On sait, par ailleurs, que les assises de l'évêque pouvaient se tenir dans l'*aula* (…*tenentem assisias et placita, nomine Episcopi, in aula episcopali*…[210]). L'*aula* devait donc être une grande salle susceptible d'accueillir les conseils et les

[204] *Ibidem*, p. 318.
[205] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 315.
[206] *Idem*, p. 321.
[207] *Ibidem*, p. 328.
[208] *Ibidem*, p. 326.
[209] *Ibidem*.
[210] *Ibidem*, p. 323.

audiences. Sur le principe, le puissant bâtiment découvert en périphérie de la place Denis Dussoubs, au sud de celle-ci, pourrait être identifié à cette « salle ». A partir des vestiges découverts en fouille, Patrice Conte a proposé une restitution du plan de ce bâtiment, qui devait être rectangulaire et avoir une superficie totale d'environ 160 m^2 (espace interne estimé à 90 m^2).

La **prison** de l'évêque est elle aussi mentionnée plusieurs fois dans les textes (…*in prisone Episcopi apud villam Nobiliaci*…[211] ; …*captam ad prisonem dicti episcopi*…[212] ; etc.). L'élucidation de ces termes sur le plan de l'architecture et sur celui de la topographie nécessite beaucoup de prudence. Un texte relate ainsi comment un individu dénommé *Maeuvores*, retenu dans la prison de l'évêque, parvint à sortir de prison et à entrer dans le monastère, où il resta deux jours avant d'être reconduit hors de la ville (…*quemdam vocatum Maeuvores in prisone Episcopi apud villam Nobiliaci captum propter latrocinium. De qua prisone exivit et intravit monasterium sancti Leonardi, et fuit per duos dies*…[213]).

Un premier parti consiste à penser que l'*aula*, le *manerium* et la prison correspondent à trois édifices indépendants les uns des autres, mais que des communications directes pouvaient éventuellement relier (galeries, porches…). Une courte mention, relevée par L. Guibert, accréditerait cette hypothèse (*in prisone episcopi, juxta aulam episcopalem*[214]). Des tentatives de restitution menées à partir de la documentation notariale des XIVe-XVe siècles vont aussi dans le sens d'une différenciation. Les hypothèses de restitution reposent principalement sur un document de 1353, dans lequel sont mentionnés deux *solares*. L'un des deux emplacements était situé « devant le grand [sic] portail du prieuré [*ante et prope portale*], joignant la voie publique par laquelle on va et revient au portail et jusqu'à la salle épiscopale »[215]. L'autre était situé près du premier emplacement, d'un troisième *solar* qui appartenait à Guy de Moustier, et près de la prison de l'évêque, séparée dudit *solar* par la voie publique. F. Gaudy propose de localiser ces deux maisons du côté sud de la rue Roger Salengro, que les textes nomment *via de substus monasteri*. Il suggère aussi de situer la prison épiscopale au sud de l'enclos, à l'emplacement du bâtiment mis au jour lors des fouilles de 1996. Si nous souscrivons à ces hypothèses, nous nous montrons plus réservé quant à la proposition de localisation de la « salle », que F. Gaudy place au sud du clocher-porche de la collégiale, en accolement de celui-ci. Il est vrai que plusieurs textes de la fin du XVIIIe siècle vont plutôt dans le sens de cette proposition, mais il s'agit de documents très largement postérieurs à l'époque qui nous occupe, ce qui rend les transpositions lexicales et architecturales à peu près caduques sans l'aide de données archéologiques. Un de ces documents, étudié par D. Charpentier, évoque « un petit bâtiment appelé la tour du château qui se confronte à ladite chapelle [des Pénitents bleus], à l'église collégiale, à l'église paroissiale de Saint-Michel, à l'autre partie du jardin appartenant aux Dames Religieuses et à la rue qui aboutit à l'église dudit couvent… (1778)[216].

140

Une seconde option considère qu'un seul bâtiment abritait, sous le même toit, la salle noble (*aula*), la prison et des espaces domestiques. Cette hypothèse n'est pas étayée directement par les sources, si ce n'est par une mention équivoque qui suggère l'équivalence de la prison et de

[211] *Ibidem*, p. 326.
[212] *Ibidem*.
[213] *Ibidem*, p. 326-327.
[214] *Ibidem*, p. 32.
[215] F. GAUDY, Rues et maisons…, *art. cit.*, p. 329.
[216] D. CHARPENTIER, « Promenade dans le vieux Saint-Léonard », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 39, janv-94, p. 2-12.

l'aula (…*Ad quod perceptum quidam serviens, una cum pluribus gentibus dicte ville secuti fuerunt istum et ceperunt in prisonem Episcopi, scilicet in aulam episcopalem*…[217]).
On se gardera de toute conclusion hâtive sur l'identification du logis épiscopal et des bâtiments qui lui étaient associés. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs, du reste, que la prison était partie constituante de l'enclos canonial. La forme patatoïdale de l'enclos, telle qu'elle figure sur le plan de 1824 (îlot 28), ne correspond peut-être pas fidèlement au tracé du XIIIe siècle. Le nombre de portes qui fermait cet espace est par ailleurs inconnu pour la période médiévale. Un texte de 1378 nous apprend que le monastère disposait d'une porte du côté de la rue Font Pinou, en haut de celle-ci (actuellement avenue du Maréchal Foch[218]). D'après les sources, l'enclos disposait donc d'au moins deux portes, en plus du portail de la collégiale[219].
Le « **cloître »** est mentionné en 1272, comme lieu où les consuls prêtèrent serment au roi de France Philippe III (…*in claustro prioratus dicti loci*…[220]). Rappelons que les premières références à un cloître dateraient du XIe siècle (*claustra, et officinas, et terram in qua edificant, concedimus*[221]), mais nous ne savons pas s'il s'agissait, déjà, du même bâtiment, et d'autre part il convient de rappeler la polysémie du terme *claustrum* au Moyen Âge. Si les différents vestiges repérables sur la partie sud de la collégiale attestent l'existence de bâtiments accolés et si la forme de la parcelle A 4 du cadastre de 1824 peut effectivement suggérer l'empreinte d'un cloître[222], la configuration exacte des bâtiments conventuels nous échappe. Il est également difficile de se prononcer sur le nombre de **chanoines** au XIIIe siècle. Le relevé systématique du personnel qui composait la communauté monastique (chanoines, prieur, sous-prieur) dans les textes permettrait peut-être d'avoir une estimation de l'importance des bâtiments conventuels.

Il apparaît donc que le niveau de connaissance de l'espace monastique au XIIIe siècle est globalement faible, en raison de la destruction de nombreux bâtiments et de la disparition des archives capitulaires à la Révolution[223]. Nous n'avons pas trouvé traces, dans les textes, des chantiers intervenus sur la collégiale au XIIIe siècle. Ces travaux, s'ils ont existé, ne semblent pas avoir profondément modifié l'enclos, dont les limites étaient probablement déjà fixées à la fin du XIIe siècle. A défaut d'être explicites sur la délimitation et sur la contenance de l'enclos au XIIIe siècle, les textes confirment que le périmètre claustral était fermé. **Cette dichotomie entre la ville et l'espace religieux, que sous-tendent les sources écrites, nous fait dire que si le chapitre canonial et l'évêque restaient incontestablement de puissants agents de la société, les principales transformations du territoire urbain entre la fin du XIIe siècle et les années 1350 ont été imputables à la commune. Manifestement, c'est elle qui gérait les affaires de voirie et les réglementations liées aux constructions privées.**

[217] F. GAUDY, Rues et maisons…, *art. cit.*, p. 329.
[218] *Idem*, p. 330.
[219] *Idem*, p. 325 (plan).
[220] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 293.
[221] *Idem*, p. 28.
[222] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 38.
[223] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 29.

2.3.3.3.3 Les espaces publics et les bâtiments remarquables

Il convient, en troisième lieu, de faire le point sur ce que nous savons des espaces publics et sur les zones de peuplement situées au-delà de l'enceinte, avant d'agrandir la focale et de pénétrer le seuil des édifices lorsque les sources le permettent.

En ce qui concerne les **rues**, les textes antérieurs au milieu du XIVe siècle n'offrent pas une grande quantité d'informations. En 1286, un certain Bernard Peiteu reconnut une maison « située en la rue de Fontpinon »[224]. La rue du Pis est directement mentionnée en 1288 (…*in via deu pis*...[225]). L. Guibert a relevé les mentions d'une « rue Banchereau » et d'une « rue Bozon »[226]. Nous n'avons pas recensé d'autres mentions explicites de rues. Le terme privilégié par les scribes de cette période semble avoir été celui de *via* (…*et mensurati fuerunt dictam domum et viam*…[227]), mais il n'apparaît pas de façon récurrente. Il est très probable que la structure du réseau viaire était proche, au XIIIe siècle, de sa configuration à la fin du XIVe siècle, mais les sources ne nous en donnent pas la preuve. Pour pallier la sécheresse des sources, autant l'étude régressive que l'analyse planimétrique s'avèrent utiles.

La configuration et le nom des **places** avant 1350 sont également entourés d'un certain flou (**fig. 69**). Les témoignages des deux enquêtes différencient plusieurs places, au premier rang desquelles la place « commune » (…*Judicavit in platea communi quemdam hominem*…[228] ; …*vidit mensuras lapideas ad bladum in platea communi Nobiliaci*…[229]) où étaient dressés les étaux des bouchers (*In platea communi, coram stallis vendutur carnes*…[230]) et où se trouvaient les mesures à grains (…*in platea communi dicte ville in qua sunt mensure ad bladum*…[231] ; …*vidit deliberatum in platea in qua sunt mensure ad bladum*…[232]). L'expression *platea de Nobiliaco* a aussi été relevée, seule[233]. Il est aussi question de la place (ou porche) de l'église Notre-Dame, sur laquelle se tenaient les assises de l'évêque (…*vicissim tenentes assisias in villa de Nobiliaco, in platea seu porche Beate Marie*…[234]). D'autres formulations sont plus allusives, comme celle qui concerne une place où Pierre *Tutonis* disait avoir vu les consuls brûler deux porcs salés (…*in quadam platea dicte ville*…[235]).

Il paraît difficile de vouloir restituer ces places en vertu de la seule documentation du XIIIe siècle. En s'appuyant sur une documentation plus tardive et sur les propositions de restitution de F. Gaudy, quelques hypothèses peuvent être avancées. La localisation supposée de l'église Notre-Dame laisse penser que la « place Notre-Dame » et la place « commune » étaient distinctes. Selon nous, une partie de la place Gay-Lussac pourrait correspondre à la place Notre-Dame. L. Guibert semble assimiler les deux espaces et situe, sans détour, la place « commune » au nord de la collégiale. Cette proposition est crédible, même si aucun témoignage écrit ne la sanctionne positivement.

142

[224] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1105.
[225] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
[226] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 25.
[227] *Idem*, p. 318.
[228] *Ibidem*, p. 327.
[229] *Ibidem*, p. 318.
[230] *Ibidem*, p. 21.
[231] *Ibidem*, p. 314.
[232] *Ibidem*.
[233] *Ibidem*, p. 21.
[234] *Ibidem*, p. 323.
[235] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 319.

Notons que la présence d'un cimetière entre la collégiale et l'emplacement supposé de l'église Saint-Etienne ne contredit pas l'existence d'une place, l'imbrication des deux fonctions étant envisageables. Le principal argument en sa défaveur serait, en réalité, son étroitesse. On préfèrera donc à l'hypothèse de L. Guibert celle de F. Gaudy, pour qui la place « commune » correspondrait à la partie sud de l'actuelle place de la République[236]. Cette proposition est plus conforme aux indications de confronts données par les sources du Bas Moyen Âge, comme nous le verrons (mentions de plusieurs bancs charniers sur la place Noblat), d'une part ; elle confirmerait, d'autre part, l'importance de l'actuelle place de la République au Moyen Âge. Comme l'indique sa forme actuelle, resserrée au centre, il est très probable que cette place en recouvrait deux : la place commune, au sud ; la place du marché, au nord.

La présence d'un **marché** à l'intérieur de l'espace urbain est pleinement attestée par les documents du XIIIe siècle (…*in mercato ville Nobiliaci*…[237] ; etc.). Les sources mentionnent aussi de manière explicite l'existence de **foires**, dont la durée semble avoir été de sept jours (…*Quum nundine Sancti Leonardi debent esse, tunc preconizatur in dicta villa, per septem dies vel octo*[238]). Si l'on admet que la fréquence de tenue des foires est ainsi renseignée, la structure à la fois foncière et monumentale du marché demeure inconnue. A lire le parcellaire de 1824, le secteur qui correspondrait le mieux à cet exercice est bien entendu la place de la halle. La position de carrefour de cet espace est plutôt favorable à cette hypothèse. La genèse du marché reste malgré tout inconnue dans le détail (présence, ou non, d'une halle ?). Les témoignages des années 1280-1288 montrent que le contrôle de l'activité économique était exercé simultanément par les officiers de l'évêque (…*vidit Helyam de Lemovicis, militem, Bertrandum de Vossiniac et servientes suos armatos custodientes nundinas dicte ville, et bene vidit per tres annos, vel per quatuor, pro dicto episcopo Lemovicensi*[239]) et les consuls. On apprend ainsi que des jeunes gens étaient chargés par les consuls de surveiller les foires et les marchés de Saint-Léonard (…*vidit custodiri per consules mercata et nundinas Sancti Leonardi de die et nocte, cum armis et sine armis ; …quod predicta custodiebant juvenes homines dicte ville*…[240]). Le corps municipal disposait également de prérogatives supérieures sur le contrôle des poids et des mesures[241].

L'apport des sources écrites sur la configuration et la fonction des espaces libres publics et des rues s'est donc révélé inégal. Les rues sont peu mentionnées, ce qui ne facilite pas les recoupements avec les documents du Bas Moyen Âge. L'identification des places est également sujette à caution et l'on se préservera de tout raccourci historique en ce qui concerne la localisation des zones marchandes au XIIIe siècle : si les documents planimétriques attestent l'existence d'une halle sur la place de la République, cela ne veut pas dire que cet espace était effectivement (ou exclusivement) dédié au commerce avant 1350.

La présence d'un **hôpital** à l'intérieur de la ville est documentée par plusieurs témoignages écrits dès le début du XIIIe siècle. Il est question de la « maison-Dieu » de la ville dans plusieurs récits,

[236] *Idem*, p. 327.
[237] *Ibidem*, p. 315.
[238] *Ibidem*, p. 329.
[239] *Ibidem*.
[240] *Ibidem*, p. 319.
[241] *Ibidem*, p. 330.

dont celui Léonard *Goudelli* (sans date, milieu du XIIIe siècle : …*ad Domum Dei dicti loci*…[242]). Un texte apocryphe cité par L. Guibert, daté de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle, évoque la « maison de l'hôpital de Noblat » (…*in domo hospitalis Nobiliacensis*…[243]). Les références à la porte Aumônière, dans le cartulaire d'Aureil, pourraient suggérer que l'hôpital existait avant 1190 (vers 1190, *ad portam Helemosinariam*).

Le dossier relatif aux **églises Notre-Dame** et **Saint-Étienne** ont déjà été, pour partie, exposés. Les hypothèses de restitution ont permis de localiser ces deux établissements.

2.3.3.3.4 Les faubourgs

On ignore à quelle période se sont constituées les zones d'habitat en périphérie immédiate de la ville (**fig. 70**). Le faubourg de **Fontpinou** est mentionné pour la première fois en 1283, dans une reconnaissance faite au prieur de l'Artige concernant plusieurs maisons situées dans ledit « barri »[244]. Il semble qu'il n'y ait pas d'équivalence entre le faubourg et la rue de Fontpinou citée en 1286. Par ordre d'apparition chronologique dans les textes, le second faubourg est celui de **Banchereau**. En 1325, Pierre de Vilhac et sa femme vendirent au prieur de l'Artige un setier de froment de rente sur une maison située au « barri » de Banchereau[245]. L. Guibert retranscrit plusieurs mentions du faubourg de **Bouzou**, mais nous n'avons pas pu vérifier ces sources (*in barrio de Boso*, 1315 et 1325[246]). Soulignons, pour être complet, que les fouilles réalisées en 1996 sur la place de la Libération ont mis au jour des cavités datées, *a minima*, de la fin du Moyen Âge. Ces structures pourraient suggérer l'existence d'un faubourg à la fin du Moyen Âge le long de l'axe Bordeaux-Bourges.

Le dossier relatif aux zones d'habitat situées en dehors de l'enceinte de réunion reste à ouvrir. Pour la période antérieure à 1350, les informations se résument à des mentions indistinctes de maisons et à des données sur les seigneurs fonciers. On s'aperçoit que le prieuré de l'Artige levait de nombreuses rentes sur les faubourgs et qu'il s'était approprié une grande partie de la seigneurie foncière du quart sud-est de la ville (cf *supra*, rue du Pis). **Il serait illusoire, sur la base de cette maigre documentation, de vouloir attribuer au prieuré l'origine du peuplement des faubourgs. Ce qui est certain, c'est que plus qu'ailleurs, ces zones périphériques témoignent d'un projet de lotissement** : les alignements répétés des tracés parcellaires, caractéristiques des faubourgs de Banchereau et de Bouzou, sont particulièrement évocatrices à ce sujet. Sans pour autant évoquer les lotissements concertés de certaines villes médiévales et même si les modules parcellaires présentent entre eux de nombreuses variations de taille, il semble acquis que les parcelles qui composent ces quartiers sont issues de la division d'un fonds existant. Cela suppose que ces parcelles aient été destinées à être vendus, accensées, voire louées. Nous avons évoqué l'hypothèse selon laquelle le lotissement a pu avoir pour origine un accensement attribué au prieuré de l'Artige. L'implication des consuls paraît être une piste de réflexion plus pertinente encore, eu égard à leurs prérogatives en matière d'urbanisme dans la ville *intra-muros*. Au-delà des

144

[242] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 319.
[243] *Idem*, p. 34.
[244] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1105.
[245] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1116.
[246] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 37.

considérations sur la genèse des faubourgs, la configuration du bâti au Moyen Âge à l'intérieur de ces ensembles est inconnue. Un des enjeux de l'étude architecturale sera de fournir les éléments de réponse qui font actuellement défaut, en termes de datation notamment.

2.3.3.4 Les données relatives aux bâtiments : état des lieux

L'étude des bâtiments à l'échelle de la parcelle est, *in fine*, l'échelon le plus difficile à saisir, car sa réussite dépend pour beaucoup de la combinaison des données écrites (origines de propriété, études des confronts par le biais des sources fiscales et/ou notariales), de l'archéologie sédimentaire et de l'archéologie du bâti. Il s'avère que les sources écrites du XIIIe siècle permettent, dans une certaine mesure, ce changement d'optique. Nous avons essayé de rassembler les informations relatives aux édifices selon deux axes de recherche : le premier vise à s'interroger sur la façon dont étaient réglementées les constructions ; le second concerne plus spécifiquement les données ayant trait aux bâtiments.

Les témoignages des enquêtes de 1280 et 1288 offrent de précieux renseignements sur les **règlements d'urbanisme**. Même si les récits divergent sur la nature de l'autorité de contrôle, ils confirment le dirigisme de l'autorité « publique » en matière de constructions privées. Les récits les plus significatifs se rapportent aux droits des consuls en la matière. Le témoignage de Pierre d'Arfeuille prouve que les consuls veillaient à ce que l'enceinte et le bâti ne soient pas imbriqués (*supra* : *…et dimittebat parvum spacium inter dictas domos et muros* […] *et quod dimitteretur magnum spacium inter muros et domos predictas*…[247]). Les consuls exerçaient aussi un droit de regard sur les alignements de voirie. Lorsque Pierre Adémar, bourgeois de Noblat, voulut reconstruire sa maison, les consuls vérifièrent les mesures du nouveau bâtiment de peur qu'il n'empiétât sur la voie publique[248] ou sur le terrain du voisin (…*Venerunt ibi consules de Nobiliaco et cum ipsis plures quos ad hoc vocabunt, et mensuraverunt vicum in quo sita erat domus predicta, ne dictus Petrus Ademari predictam domum suam reedificaret super vicum, vel caperet de terra vicini sui*…[249]). L'évêque revendiquait également ce droit de contrôle. *Stephanus Fabri* n'aurait été autorisé à construire une maison qu'après avoir fait mesurer par un représentant de l'évêque la distance entre l'emplacement de la maison et le « chemin » (…*Stephanus Fabri volebat edifficare domum suam juxta dictam villam, infra monstram. Et iste testis non permisit quosque fecisset mensurari plateam a chemino*…[250]). La même contrainte fut imposée à un certain *Jordanus Lefevre* (…*non permittebat ei donec mensuraret plateam a vico*…[251]), mais cette fois la présence des consuls est explicitement mentionnée (…*Consules dicte ville, scilicet Marcialis Martini et Guillelmus seu Jocealmus Danielis…rogaverunt ipsum testem ut mensuraret plateam*…).

De ces récits nous pouvons extraire plusieurs informations importantes. Il faut remarquer, tout d'abord, que ces textes n'impliquent pas nécessairement une instance dirigiste en amont, dans la maîtrise d'ouvrage : ils ne sont que des témoins *ad quem* qu'un contrôle urbanistique était en cours au XIIIe siècle dans la ville de Saint-Léonard-de-Noblat. Ce contrôle était exercé, semble-t-il, par les consuls de manière quasi-exclusive. Nous devons bien sûr nuancer ce constat, car il n'est pas

[247] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 318.
[248] V*icus*, terme que l'on peut différencier de la *via*.
[249] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 318.
[250] *Idem*, p. 327.
[251] *Ibidem.*

toujours évident de faire la part de spontané/dirigé dans le processus de construction. Tout de même, le relatif effacement des consuls dans l'initiative des constructions apparaît au détour de certains témoignages, comme dans celui de Pierre d'Arfeuille. Ce récit montre que la maîtrise d'ouvrage incombait aux particuliers. Or, la construction d'un lot de six maisons n'est pas anodine ; elle suppose un projet de lotissement. **Tout laisse donc penser que le peuplement à l'intérieur de la ville s'est effectué, au XIIIe siècle, par vagues d'installations successives.** Certes, on imagine mal comment le contrôle des fortifications ou des édifices majeurs auraient pu échapper aux consuls, mais il est aussi clair que les documents ne contiennent pas de mesures autoritaires de concentration ou de lotissement. Si le parcellaire est régulier et si des zones de parcelles en lanières ont effectivement laissées leur empreinte au sol, nous avons eu du mal à coordonner ces zones avec un pôle de fixation : ni la collégiale, ni la zone dédiée au marché (au nord de la place de la République), ne jouent ce rôle. Un des enjeux de l'étude architecturale serait d'affiner ces questionnements par une meilleure compréhension des logiques constructives des murs médiévaux (observations des liens de mitoyenneté : avec ou sans contre-mur ; vérification des alignements de maisons sur les fronts arrières ; etc.).

Les informations sur les **maisons** (matériaux de construction, dimensions, localisation, etc.) ne sont pas pléthoriques dans le corpus documentaire antérieur à 1350. En dehors des édifices notables comme la maison des consuls ou la « salle » de l'évêque, les textes sont peu prolixes sur l'état des logis.
L'édifice le mieux documenté reste la maison « commune ». Cette maison est mentionnée à de nombreuses reprises dans les témoignages, à travers l'expression *domum communem*. **Ce logis est le seul pour lequel nous disposons d'un *terminus a quo*. Celui-ci peut être fixé au début des années 1260, d'après le témoignage de Pierre Joubert.** Dans son récit, le témoin précise que les consuls, qui n'avaient jusque là pas de maison commune, en firent construire une sur une place vacante, vers 1260 (*supra* : …*Bene est triginta annis quod non habebant domum communem ; nam erat vacua platea in qua construxerunt, a dicto tempore citra, domum quam notant communem*…[252]). Ce témoignage n'est pas nécessairement contradictoire avec celui d'Etienne Vigier, qui déclarait avoir vu les consuls dans la même maison commune depuis 35 années (…*De domo communi, dicit quod vidit a triginta quinque annis citra, habent dictam domum communem que modo est, et continue*…[253]). On apprend aussi que les consuls avaient fait construire une armoire (*archam*) dans la maison (…*et quum construxerunt istam domum, a dicto tempore citra, construxerunt acham, quia antea, ut credit, non habebant*…[254]). Si la tradition historiographique identifie généralement cette maison à l'actuel bâtiment de la parcelle 70, il faut convenir que cette hypothèse est audacieuse en l'état actuel des connaissances. Il est vrai, cependant, que l'état architectural de ce bâtiment ne contredit pas cette fourchette chronologique. Une origine de propriété sur l'édifice de la parcelle 70 permettrait certainement d'être plus affirmatif.

146

En dehors de la maison commune, les textes sont peu descriptifs. Nous devons nous contenter, le plus souvent, d'un simple vocable. Du reste, les fluctuations du vocabulaire sont difficiles à interpréter. Le terme *domus* est le plus couramment utilisé, tant dans les témoignages des années 1280-1288 que dans les chartes des cartulaires. L'attention est retenue, dans certains cas, par

[252] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 308.
[253] *Idem.*
[254] *Ibidem,* p. 308.

l'emploi du terme *solar* (1190, *par quodam solari ad portam Helemosinariam*). Ce terme semble évoquer un emplacement de maison, peut-être ancien et dépourvu de toute construction. En tout cas, la faible occurrence du terme dans les récits des témoins semble sous entendre que le parc bâti était en bon état au milieu du XIIIe siècle. On s'attardera aussi sur ces « lieux souterrains situés devant, derrière et dessous la maison de feu Étienne Peyrier, prêtre », mentionnés à la fin du XIIIe siècle dans la rue du Pis. **Ces mentions permettent de dater, *ad quem*, l'existence de cavités dans l'actuelle rue de la Poste.**

Une lecture attentive des témoignages permet de soutirer quelques données complémentaires. **Un texte, en particulier, confirme l'utilisation du bois dans la construction des maisons.** Un certain Natebloie aurait ainsi été contraint, vers 1250, de payer cinq sous aux consuls du fait que les poutres (*tigna*) de sa maison, qui était située près de la porte de Champmain, s'appuyaient contre le mur de la ville (…*iste qui loquitur vidit quod dictus Natebloie, clericus, imposuit tigna domus sue in muris dicte : que domus est prope portale de Campo Magno*…[255]). Vers 1260, un litige aurait opposé deux habitants de la ville à propos d'un escalier (*gradus*) qui était entre leurs maisons (…*super quodam gradu qui erat inter domos ipsorum*…[256]). Après avoir mesuré la zone concernée par ce litige, les consuls auraient attribué à chacune des parties une portion de l'escalier (…*et mensurati fuerunt locum contenciosum cum quadam corda, et assignaverunt cuilibet partem suam de gradu de quo erat contencio*…[257]). **On peut déduire de ce dernier document que les dessertes externalisées existaient au milieu du XIIIe siècle.** Sans doute faudra t-il envisager d'intégrer l'escalier extérieur à une volée droite, parallèle à la façade, comme une des composantes de la maison du XIIIe siècle. Il apparaît aussi, au détour d'un troisième témoignage, que certaines maisons avaient un mur mitoyen. Un témoin rapporte qu'un conflit aurait eu lieu entre deux bourgeois à propos d'un mur qu'ils avaient en commun. Les consuls auraient partagé le mur et posé des bornes en pierre (?) à son sommet (…*super limitatione cujusdam muri…Consules…venerunt ad dictum locum et murum predictum limitaverunt ; et dicti consules posuerunt metas lapidum in capite dicti muri*…[258]). Dans le cadre des audiences civiles, on apprend également qu'en cas de défauts de paiement, les consuls pouvaient soustraire les clés des portes des maisons (…*et amoverunt portas domus in qua morabatur*…[259]).

Les textes apportent en définitive plusieurs types de renseignements sur les maisons de Saint-Léonard avant 1350. Ils fournissent des jalons chronologiques pour la datation de certains édifices, comme la maison « commune », mais également pour le peuplement de certains secteurs, notamment la rue du Pis. La proximité de certaines maisons avec les portes de ville est aussi une donnée intéressante ; ce phénomène a été observé près des portes Bozou (*in domo que est ad portam Bosonis*, vers 1200), du Pis (*ortum eidem domum ctiguum sita in villa nobiliac infra portam dictam aupis*, 1275), Champmain ou encore Aumônière (*quodam solari ad portam Helemosinariam*, vers 1190). **Il est donc à peu près certain que l'extension du parc bâti s'étendait, au milieu du XIIIe siècle, jusqu'à l'enceinte de réunion.** Nous avons vu, plus haut, que les faubourgs étaient également peuplés à cette époque. Aucun des édifices cités n'a pu être localisé sur le plan cadastral par le recoupement des confronts. Des regroupements de maisons sont pressentis dans le cas des

[255] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 307.
[256] *Idem,* p. 313.
[257] *Ibidem.*
[258] *Ibidem.*
[259] *Ibidem.*

biens redevables du prieuré de l'Artige par exemple, mais la localisation des maisons à la parcelle reste fictive avant 1350, même lorsque l'acte comporte le nom de la rue. En ce qui concerne les modes d'implantation, les textes font pressentir une organisation dont les caractéristiques se rapprochent de celles que l'on connaît dans les centres urbains (proximité ou mitoyenneté des logis). Les deux litiges relatés dans les enquêtes témoignent du fait que la principale règle de voisinage paraît avoir été la mitoyenneté des maisons. Indirectement, les nombreuses indications de confronts de maisons entre elles, dans les registres du prieuré de l'Artige, appuient cette hypothèse[260].

Au final, malgré l'intérêt relatif qu'elles représentent pour l'étude descriptive, les sources consultées se sont révélées d'une très grande richesse. **Elles ont permis de montrer que les composantes majeures de l'entité urbaine de Saint-Léonard-de-Noblat étaient en place au milieu du XIIIe siècle : l'enclos canonial, l'enceinte, le marché, les faubourgs (fig. 71).** Dans le détail, les caractéristiques de ces entités sont difficiles à cerner. Des questions importantes, comme la localisation de la salle épiscopale, la densité de l'occupation bâtie dans la ville et dans les faubourgs, le nombre de dispositif d'arrêt de l'enceinte, ou encore la typologie constructive des maisons (est-on certain d'avoir affaire à une architecture pétrifiée avant le début du XIII siècle ?) sont restées sans réponses. Gageons que le travail de terrain enrichisse encore nos connaissances sur le contexte morpho-historique et sur la demeure de Saint-Léonard durant le plein Moyen Âge. A partir des années 1350, les dépouillements ont révélé des fonds notariaux plus importants que nous avons choisi d'étudier, cette fois, de façon plus sélective.

2.3.4 Phase 4 Saint-Léonard entre 1350 et 1450

2.3.4.1 Aperçu du contexte historique entre les années 1350 et les années 1450

L'histoire de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat à la fin du Moyen Âge reste à écrire. Nonobstant un matériel documentaire important, les travaux de synthèse font défaut pour appréhender d'une façon objective le contexte socio-historique entre le début de la guerre de Cent Ans et la fin du XVe siècle. Les registres notariaux de la famille Bordas constituent, pour cette période, une documentation de première main inestimable. Ces registres ont été dépouillés et transcrits par F. Gaudy. Nous avons consulté une partie de ces transcriptions, en sélectionnant les textes qui traitaient des éléments du patrimoine immobilier de la ville (principalement, des maisons), ou des activités professionnelles. Les documents que nous avons étudiés couvrent la période comprise entre les années 1350 et 1390. Nous leur avons adjoint trois textes supplémentaires, conservés dans la série D des Archives départementales de la Haute-Vienne. Signalons que les registres « Bordas » ont servi de base à l'étude de Jean Tricard consacrée à la reconstruction des campagnes limousines pendant la guerre de Cent Ans[261]. Nous n'avons pas eu accès aux documents-sources utilisés par l'auteur. Leur consultation s'avèrerait probablement très utile pour mieux comprendre l'histoire des constructions durant cette période. D'autres sources qu'il n'a pas été possible d'examiner dans le cadre de la

148

[260] Par ex. : …*Stephanus de Tremolhas presbitor de villa nobiliacensi…domum suam et…ortum eidem domum ctiguum sita in villa nobiliac infra portam dictam aupis juxtam domum Guilh. de Sauviac ex una parte et domum…fuit Helie de Tremolhas...defuncti ex alta*..., Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
[261] J. TRICARD, *Les campagnes du Limousin du XIVe au XVIe siècle. Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, 1996

présente étude mériteraient d'être vues : les archives du prieuré de Saint-Léonard-de-Noblat ; le mémoire de maîtrise de A.-M. Marcellaud, consacré à ce même prieuré (fin du Moyen Âge) ; le livre de raison de la famille Massiot, bourgeois de Saint-Léonard-de-Noblat (1431-1490).

Nous n'entrerons pas dans le détail des événements. Quelques données historiques peuvent néanmoins être apportées. Si le Limousin ne semble pas avoir été grandement affecté par la peste avant 1350, plusieurs témoignages confirment l'avancée de l'épidémie dans la région après cette date. A Saint-Léonard même, le livre de la famille Massiot mentionne un épisode de « grande mortalité » en 1382[262]. Il est donc très probable que la ville connut la peste, dont la diffusion était accentuée, on le sait, dans les villes. On sait aussi que les campagnes limousines ressentirent très tôt les effets de la guerre « anglo-française » en raison de la situation frontalière de la région. Quelques faits de guerre notables sont connus, comme la prise du château de Noblat par les troupes françaises en **1373**[263]. En revanche, la nature et la chronologie des petits conflits locaux restent obscures. Terre natale d'Aymerigot Marchès[264], Saint-Léonard-de-Noblat n'échappa probablement pas aux exactions du routier, qui avait élu domicile à proximité de la ville. Des documents apportent la preuve qu'il ravagea le pays et qu'il dévasta, notamment, le prieuré de l'Artige[265]. Le déroulé des épisodes guerriers dans la région de Saint-Léonard n'est pas connu dans le détail.

Les registres de la famille Bordas contiennent des informations qui ont trait, plus précisément, à la ville. On apprend ainsi que les consuls procédèrent à plusieurs levées d'impôts exceptionnels. En **1370**, les consuls ordonnèrent la levée d'un impôt de 4 deniers par livres sur les ventes du marché, afin de « réparer les murs et les portes » de la ville, en vertu d'une ordonnance délivrée par le lieutenant en Limousin et en Périgord du duc d'Aquitaine[266]. Cette mention constitue le début d'une série de textes relatifs aux murs d'enceinte et à leur entretien (1370-1422). Les consuls furent autorisés à lever un autre impôt en **1374**, « pour la réparation des murs, *vallorn alias fortalis* », durant quatre années[267]. En **1382**, Charles VI leur accorda une aide financière pour les dépenses destinées à la réparation des « remparts »[268]. En **1422**, les consuls auraient demandé au roi de France la permission d'utiliser les matériaux du château de Noblat pour réparer l'enceinte de la ville[269]. Ces documents prouvent que la ville a cherché par tous les moyens à alimenter des fonds pour l'entretien des murailles.

Indirectement, les nombreuses références aux terres et aux maisons « absines » dans les registres témoignent aussi de la détérioration de l'enceinte et d'une partie du parc bâti de la ville dans les années 1370-1390. Dès **1370**, nous trouvons mention d'une maison « absine » au « barri » de *Challerio* (Champlepot ?)[270]. En **1372**, il était question d'une maison « détruite par la guerre et

[262] *Idem*, p. 42.
[263] *Ibidem*, p. 19.
[264] B. BARRIERE, « Limousin et guerre de Cent ans : le routier Aymerigot Marchès et ses attaches limousines », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 110, 1983, p. 120-128.
[265] *Idem*, p. 126.
[266] Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 110, 1983, p. 216.
[267] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 1/1, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy).
[268] L. GUIBERT, La commune…, *art. cit.*, p. 35.
[269] P. CONTE, Deux monuments…, *op. cit.*, p. 10.
[270] Copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy (notaire Bordas).

absine », au « barri de Noblat dit de Banchareu »[271]. En **1375**, *Leonardo Barraudi* supprima le cens que lui devait un tenancier sur une escure « détruite par la guerre », située dans ce même faubourg[272]. La cause de ces destructions reste à cerner : ont-elles été le fait des routiers ? Des troupes royales ? Nous l'ignorons. Un document publié par F. Gaudy montre que les consuls concluaient des accords de pâtis annuels avec les routiers et notamment Peyrot le Béarnais[273], mais il ne relate aucun fait de guerre. **Sans être précis, ces actes témoignent en tous les cas d'une situation économique difficile. Dans ce contexte, ilest probable que l'activité du bâtiment ait été en baisse.** Grâce à la nature et au contenu des informations livrées par les registres des XIVe et XVe siècles, nous avons pu glaner des informations sur la topographie de la ville peu avant 1400.

2.3.4.2 Éléments de topographie urbaine

Un des principaux apports de ces séries documentaires concerne le nom des **rues**. Ces dernières font désormais l'objet d'un référencement systématique qui permet de les restituer, *a posteriori*, sur le cadastre actuel. Nous livrons les transpositions proposées par F. Gaudy *in extenso*, considérant que ces transpositions sont valables dans la majorité des cas. Pour les cas litigieux, comme celui de la rue *de foro vaccaru*, nous n'avons pas d'arguments complémentaires à faire valoir. Il n'est peut-être pas anodin de remarquer que le lexique utilisé par les notaires de l'époque introduit, de fait, une différenciation des rues. Le vocable employé en priorité est celui de *carrera*. Il sert à désigner 15 rues, qui sont : *carrera de Campo Magno* (rue Victor-Hugo), *de foro vaccaru* (rue de l'Église et/ou rue de la Liberté et/ou rue Traversière), *de Chaletpo* (rue Jean-Jaurès), *Bozo* (rue de la Révolution), *de Malptus* (dans le prolongement de l'ancienne porte éponyme), *Beate Maria Subtus Arbores* (rue Saint-Léonard), *aux Trespomas* (rue des Sapeurs-Pompiers), *subtus arbores* (rue du Clocher), *de las Escoudieras* (rue des Coopérateurs), *deu Pis* (rue de la Poste), *olmosnieras* (rue Aumônière), *de la Conia* (rue Daniel-Lamazière), de Lessay (rue Jean-Giraudoux), *Fonte Spino* (avenue du Maréchal Foch), de *Viela Nova* (rue des Tanneries). Une rue est introduite par le terme *rua* : la *rua inter las estacgias*, identifiée par F. Gaudy avec l'actuelle rue Gay-Lussac. La rue Roger-Salengro semble avoir été désignée par le terme *via* (*via de subtus monasteri*). On relèvera, pour conclure, deux autres expressions : celle de *charreyro*, qui désignait, d'après F. Gaudy, la ruelle séparative ente les îlots 9 et 10 ; le *codorsi*, passage situé entre le mur de l'enceinte et l'arrière de maisons.

Si les termes *carrera*, *via* et *rua* semblent pouvoir être mis en équivalence, il n'en est pas de même pour les termes *charreyro* et *codorsi*. Le premier semble désigner les passages étroits situés entre deux îlots, tells qu'on les observe entre les îlots 16 et 17, ou entre les îlots 9 et 10. Plus significative encore est l'expression **codorsi**. Le terme paraît désigner un espace de circulation entre le mur d'enceinte et la première « couronne » extérieure de maisons. La présence d'un tel espace est étayée par les résultats des fouilles de la parcelle 24 et par les données du plan cadastral de 1824. Bien que le *codorsi* semble avoir désigné un aménagement cohérent et homogène, les textes lui donnent plusieurs appellations. On trouve ainsi, du nord vers le sud-est : le *codorsi* a Blanzat, près de la rue Banchereau ; le *codorsi de Campo Magno*, le *codorsi aux Rossets*, au niveau de la rue Traversière. Notons que si F. Gaudy est parvenu à identifier le *codorsi* sur une partie seulement du

150

[271] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 1/1, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy) : « Petro Guorandi tient de noble homme *Guillo Danielis, milite*, une maison au barri de Noblat dit de Banchareu, détruite par la guerre et absine, entre la maison et le sol de Michel Bordas, la maison et sol de Nathalie… ».
[272] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 1/1, Dossier non consulté (copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy).
[273] F. GAUDY, « Les consuls de Saint-Léonard et les routiers (1390-1392) », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 126, 1998, p. 233.

tracé périmétral de la ville (précisément, entre les portes Champmain et du Pis), les sources planimétriques et archéologiques permettent de restituer son existence au nord-ouest et à l'ouest. La configuration de l'enceinte au sud est plus incertaine. Les fouilles du boulevard Carnot n'ont pas été déterminantes sur cette question, en raison de l'état d'arasement des tours à bec. Il semble que la section est du *codorsi* figure sur le plan non coté conservé dans la série C des Archives départementales de la Haute-Vienne, mais cette identification reste incertaine. Quant au plan de 1824, il ne conserve aucune trace d'un tel aménagement. La mise en évidence du *codorsi* est une donnée importante pour l'étude urbaine. Il pourrait être intéressant de poursuivre les recherches dans les archives notariales, afin de restituer son emprise au nord et à l'ouest de la ville (*codorsi* de Champlepot ? De Maupertuis ?). En complément, les visites de maisons situées sur son tracé, à l'ouest, pourraient être définies comme prioritaires. Quant aux questions des origines de cette « gaine ouverte », elles restent entières. Les sources textuelles livrent une datation *ad quem* (1373) que des prospections ou des fouilles invalideraient peut-être. Des comparaisons régionales avec d'autres sites où ce type d'aménagements a été conservé s'avèreraient également bénéfiques[274].
Au-delà de ces observations, nous devons convenir que les expressions utilisées par les notaires de cette période restent intraduisibles. L'approche la plus pertinente pour l'étude du système viaire médiéval de Saint-Léonard consiste, selon nous, à se baser sur un lexique défini à partir des observations menées sur le terrain et sur le plan de 1824. Les critères pris en compte peuvent être : la largeur de l'interstice, son revêtement, son positionnement par rapport au bâti.

Le relevé des noms de **portes** n'a pas été significatif. Les informations fournies par les sources du Bas Moyen Âge tendent à montrer que le nom des portes n'a pas évolué entre le début du XIIIe siècle et les années 1390 (1370 : mention des portes Banchereau et Champmain[275] ; 1374 : porte de *Malptus*[276] ; etc.). Un relevé systématique des mentions de portes dans ces registres permettrait peut-être d'identifier celles qui ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de réparation. Le dossier relatif aux aménagements collectifs peut être complété par des mentions d'escaliers le long des murs de l'enceinte. F. Gaudy a relevé deux escaliers de ce type, susceptibles d'avoir été associés à l'enceinte (accès aux chemins de ronde ?) : près des portes Champmain[277] et Maupertuis[278]. **Ces maigres informations laissent penser qu'aucune opération d'envergure n'a été menée entre 1300 et 1400 du point de vue des aménagements collectifs**, ce dont témoigneraient la permanence toponymique des portes et l'absence d'une nouvelle terminologie pour désigner les éléments de l'enceinte. Nous ne pouvons toutefois pas exclure l'hypothèse d'une mise en défense dans le dernier tiers du XIVe siècle, comme pourraient le suggérer certains vestiges[279].

Ces sources ont aussi permis de mettre en évidence plusieurs groupements de maisons. La nature et le contenu des informations livrées par les registres du XVe siècle diffèrent des précédents. Les localisations de biens font l'objet de descriptions topographiques plus précises. En raison d'un dépouillement partiel et d'un corpus de textes inférieur à 50 items, les résultats de ces recoupements se sont révélés assez limités toutefois. Nous ferons part, néanmoins, des principales

[274] On pense par exemple au site de Turenne, en Corrèze.
[275] Copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy (notaire Bordas).
[276] *Idem*.
[277] F. GAUDY, Rue et maisons…, *art. cit.*, p. 323.
[278] *Idem*, p. 327 (…*viam* tendant de ladite maison vers *scalam* et *muris*…).
[279] École de Chaillot, Ateliers 2010/2011, étude de la « maison des remparts ».

hypothèses de restitution. Elles sont issues, pour la plupart, de recoupements effectués par F. Gaudy.

La concentration la plus significative du point de vue de l'étude urbaine concerne le groupe de maisons que F. Gaudy a localisé sur le quart nord-est de l'îlot 24, en bordure de la rue Roger Salengro (**fig. 72**). Les hypothèses de restitution de cet ensemble ont pour point de départ un acte de 1353, qui mentionne l'acquisition par Jean des Moulins, en 1353, de deux emplacements de maisons (cf *supra*). Le cheminement par confront a permis de montrer, d'une part, que les deux *solars* étaient contigus ; d'autre part, qu'ils étaient situés en bordure de l'actuelle rue Roger Salengro (*via de substus monasteri*, « certaine voie publique par où on va et revient au même portail et jusqu'à la salle de l'évêque de Limoges »). L'acte de 1353 mentionne deux autres maisons en confronts des deux emplacements. Ces maisons, ainsi qu'un autre *solar*, appartenaient à Jean Besous et aux héritiers de Gautier Toboyna. La maison de Gautier Tiboyna est citée dans un autre acte daté du 23 mars 1381. Elle jouxtait une troisième maison dite « de noble Droyn Jaubert »[280]. En dépit des incertitudes concernant la restitution exacte de chaque maison, ces textes tendent à confirmer l'hypothèse d'une occupation bâtie de ce secteur de la ville à la fin du XIVe siècle. Au moins trois maisons peuvent être restituées, ainsi qu'un « chemin » mentionné en confront dans l'acte de 1381 (« …séparée par un chemin par lequel on va à la maison de noble Droyn Jaubert… »[281]). **On peut donc être affirmatif sur l'état du parcellaire au sud de l'enclos canonial : les grandes parcelles 23 et 24 du cadastre de 1824 étaient, vers 1380, divisées en plusieurs lots comprenant des voies de desserte.** L'origine de cette occupation n'est pas connue. Le fait que les objets de la transaction aient été des *solars* pourrait laisser penser que l'on a affaire à un lotissement *ex-nihilo*. Celui-ci aurait eu lieu peu avant 1353 (« deux fonds ou emplacements, *solar*, sur lesquels il a été bâti deux maisons »[282]). Nous verrons que cette occupation s'est en tous les cas très largement poursuivie au siècle suivant et qu'elle concerne aussi la *carrera de Lessay*[283], dont l'actuelle rue Jean Giraudoux reprend en partie le tracé. Le 19 janvier 1371, *Leonardus Paslier* reconnaissait une maison basse dans cette rue, entre la maison de *Johan Sudrandi* et celle de *Guillelmus Lalluer*[284]. En 1390, il était question d'autres maisons dans cette rue, dont celle de Jean du Leyritz[285].

Les autres regroupements de maisons confirment le peuplement de toute la ville *intra-muros*. F. Gaudy a dénombré huit maisons le long de la **rue de *Campo Magno***, entre 1372 et 1390[286]. Certaines étaient situées près du mur d'enceinte, comme les maisons de Marguerite Garde, Pierre Arcouseys et celle des Formier. D'autres étaient situées à proximité de la porte (maisons de Léonard Barrau et de Mathieu Parros[287]). On peut proposer, comme emplacements possibles, les parcelles 119, 120, 444 et 445 du cadastre de 1824. F. Gaudy a constaté, par ailleurs, une concentration de maisons de forgerons ou de maréchaux-ferrants au sud de la rue. Il pourrait être intéressant de vérifier si des témoins de ces activités existent, par le biais de la fouille notamment. Plusieurs

152

[280] F. GAUDY, « Une rue de Saint-Léonard aux XIVe-XVe siècles », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 126, 1998, p. 257.
[281] *Idem*.
[282] F. GAUDY, Une rue de Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 254.
[283] Ou « *carrera de subtus monasteri*, allant à la tour de Lessay ».
[284] Copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy (notaire Bordas).
[285] F. GAUDY, Rue et maisons…, *art. cit.*, p. 330.
[286] *Idem*, p. 323-324.
[287] *Ibidem*, p. 324.

maisons attenantes ont été localisées à l'intérieur de **l'îlot 13**. Au moins deux de ces logis affrontaient le « foirail aux porcs », c'est-à-dire la place de la République (maisons de Gérald Jornet et Jean Aimeric[288]). Les parcelles 416, 417, 418 et 419 du cadastre napoléonien sont susceptibles de correspondre à l'emplacement de ces maisons. Un autre groupement de maisons (jointives) a été identifié sur **l'îlot 17**. Il apparaît, d'après les sources de la fin du XIVe siècle, que la maison dite « de Langlat » et les maisons de Pierre Lavau, Pierre du Chaslar, Guillaume Daniel et Pierre de Chastres occupaient cet espace, entre la *carrera Bozo*, le *charreyron de Jalut* et le *codorsi*[289]. Les parcelles 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387 et 388 peuvent convenir à ces emplacements. Il n'y a pas lieu de reprendre dans le détail toutes les hypothèses de restitution émises par F. Gaudy. Nous renvoyons à son article sur les rues et les maisons de Saint-Léonard au XIVe et au début du XVe siècle pour plus de détail.

La piste toponymique a permis à F. Gaudy d'être plus précis concernant la **maison dite « de Larron »**. Cette maison semble pouvoir être mise en équivalence avec l'*hospicium* avec *aula* que reconnut Jean des Moulins au prieur du monastère de Saint-Léonard, en 1365[290]. L'*hospicium* était situé « devant l'église Saint-Etienne [au sud de l'îlot 1] » et il jouxtait un autre *hospicium*, le mur du prieuré, ainsi que la voie publique conduisant « du cimetière d'entre les églises à la porte du prieuré »[291]. En 1420, Vincent Fabri récupéra ladite maison, qui appartenait alors aux consuls[292]. L'appellation « de Larron » proviendrait du mariage d'Isabelle des Moulins, petite-fille de Jean, avec Pierre Fabry, seigneur de Laron (avant 1398). Les repères mentionnés en confronts permettent de penser que l'*hospicium* de Jean des Moulins était situé sur l'une des parcelles 70, 71 et 476 du cadastre actuel. Il pourrait s'agir de la maison « commune » mentionnée au XIIIe siècle. Dans le cas où cette filiation serait avérée, il faudrait considérer que les consuls se seraient dessaisis de leur maison avant 1365.

Remarquons, pour conclure, que la quantité d'information recueillie sur les **faubourgs** est faible. Parmi les documents consultés, seuls quatre concernaient des biens situés dans ces quartiers. Nous déduisons de ces actes qu'au moins trois faubourgs étaient peuplés dans la seconde moitié du XIVe siècle : ceux de Banchereau, Bouzou et du Pis. F. Gaudy en mentionne un quatrième, celui de Champlepot, dans une charte que nous n'avons pas pu consulter[293].

Date	Bien	Faubourg	Confront 1	Confront 2	Confront 2	Confront 3	Confront 4

[288] *Ibidem*, p. 326.
[289] *Ibidem*.
[290] *Ibidem*, p. 328.
[291] *Ibidem*.
[292] *Ibidem*, p. 329.
[293] F. GAUDY, « Quelques extraits du registre du notaire Bordas, de Saint-Léonard », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 110, 1983, p. 217.

Vers 1370	Un solar et une « lèze »	**Bouzou (*barrio de Noblat de Bozo*)**	La « lèze de *Petri Molasinas* prêtre »	La « maison et lèze qui fut de *Petri Dom*, à présent dite à la Cholanda »			
1372	Une maison détruite	**Banchereau**	La maison de l'épouse de Martial Doyneys	La maison et le sol de Guillaume Meyrinhat	La maison et le sol de Michel Bordas		
1375	Escure détruite	**Banchereau**	Les fossés de Noblat	Le verger qui appartenait à Hélie *Tespomas*			
1376	Verger	**Pis (« barri » de Noblat *dous Pis*)**	Le verger de *Guillelmus Danielis*, *miles*	Le verger de Martin Gay, clerc	Les fossés du Pis	La *carrera* allant des fossés à *Putemina a la Chadona*	Le jardin de *Johan de Reppia*

Tabl. 4 - Les biens situés dans les faubourgs, d'après les registres « Bordas »

Grâce à l'étude des confronts, F. Gaudy a été en mesure de proposer des hypothèses de localisation précises pour certains édifices. L'ancrage des confronts à partir des noms de rues a permis de mettre en évidence des groupes de parcelles susceptibles de correspondre aux maisons citées dans ces registres. La quantité et la richesse de cette documentation demanderaient, toutefois, à ce que les textes étudiés fassent l'objet d'un traitement informatique. Il serait alors possible de constituer des fichiers dans lesquels seraient consignées les informations les plus importantes pour l'étude de la demeure : les éléments de localisation, mais également le nom et le statut des propriétaires et des tenanciers. Dans l'attente d'un tel travail, les éléments recueillis par F. Gaudy donnent un aperçu très concret des activités économiques de Saint-Léonard à la fin du XIVe siècle.

2.3.4.3 Aperçu des activités professionnelles

Avec l'archéologie, les textes fournissent une entrée privilégiée pour l'étude du réseau social. C'est pourquoi, comme pour la période précédente, nous avons effectué un recensement des principaux corps de métier à partir des actes notariés passés durant la seconde moitié du XIVe siècle.

154

Le corps de métier le plus représenté à cette période est assurément celui des **bouchers**. Le nombre de bouchers enfle à partir des années 1350 : *Guillelmus Queyssoti* (1371), *Johan Valieyra* (1371), *Paschalis Valieyra* (1372), *Johan Laurey* (1372), *Leonardo Lomi* (1372), *Nathalem Valieyra* (1375), *Petrus Bra* (1374), *Geraldo d'Eysidolh* (1374, 1377), *Stephane Gabirol* (1375), *Petro Costancy* (1380), *Bernardo Titboud* (1381), *Johan Boneti* (sans date, fin du XIVe siècle) sont dits *carnifex* dans les textes. Les textes mettent en évidence des fratries de bouchers, représentées par des individus portant le même patronyme (lignage *Valieyra*, *Boneti*…). La corporation apparaît aussi à travers les très nombreuses mentions de bancs charniers (*stanum carnix*). **F. Gaudy a relevé un regroupement important de ces bancs sur la place dite de Noblat, qui correspond à la moitié sud de la place de la République. Au moins douze bancs ont pu être recensés.** Les précisions de localisation aux confronts montrent que beaucoup étaient mitoyens. A titre d'hypothèse, on restituera ces bancs aux emplacements des maisons situées en bordure de l'ancien marché

(parcelles 155, 171, 172, 256, 257, 258, 259, 355, 356, 357, 358, 360 [cadastre de 1824]). On recherchera aussi des traces de cette activité de part et d'autre de la rue de la Révolution (ancienne rue Bouzou), comme en témoigne la reconnaissance que *Leonardus Michaelis*, en 1372.

Date	Mention	Propriétaire/acquéreur	Faubourg	Confront 1	Confront 2	Confront 3
1371	**Un *stanum carnix***	Vente de *Jacobo Bruny*, boucher, parent dudit *Barraudi* à *Guilelmus Queyssoti*	Place de Noblat	**Banc** de *Paschalis, Jacme* et *Nicolas Valieyra*, frères	**Banc** de *Johan Boneti*, fils de *Guido Boneti*	
1372	**Un « banc charnier »**	*Petrus Gorandi* donne en échange à *Bone Gabirola*, femme de *Petrus Jauberti alias Palhot*	Place de Noblat	**Banc** de *Leonardo Lebohato*	**Banc** de… (non renseigné)	
1372	**Un « banc et une maison basse »**	Reconnaissance de *Leonardus Michaelis*	*Carrera de Bozo*, sous la maison dudit Leonardi	Maison de Simon *Clousurandi*	*Carrera* allant de *Puteo Quolhart* à *Bozo*	
1374	**Un « banc »**	Reconnaissance de *Leonardus Laminha* à *Geraldus d'Essydolh*	Non renseigné			
1375	**Une maison et *scannus* (banc) contigus**	Vente de *Johan Jauberti*, chevalier, à *Leonardo Negrier*, marchand de Noblat	*Platea* de Noblat	La maison de *Geraldi Negrier*	La maison de *Johan Aurelhandi*	
1377	**Un « banc charnier »**	Vente de Geraldo d'Eysidolh à *Leonardo Negrier* (rentes sur le banc)	Le banc de *Johan Boneti*	Le **banc** de *Petri Fabri*		
Sans date	**Un « banc »**	qui fut de *Bernardi Rosselli* à présent de Geraldi d'Eyssideilh	Dans la *villa de Noblat*	Le banc charnier de *Johan Boneti*	Le **banc** de *Johan Ribelli*, la rue entre	Le banc de *Petri Fabri*

Tabl. 5 - Les mentions de bancs charniers dans les registres « Bordas »

Au gré des dépouillements, les textes mentionnent des **marchands** (Pierre Jaubert dit Pahlot, Hélie Mathenet, Jean Faucher[294]), des **forgerons** (Bernard *Mourmanda*, *Johannes Doyneys*, Pierre alias *Quaquart, Johan Latieyra*[295]), un **charpentier** (Jean de Frays[296]), des **religieux** (Pierre Bozon, clerc ; Léonard Barraud, prêtre[297]), un **maçon** (Etienne *lo Sangnadre*[298]), un **tanneur** (Pierre Dardini[299]), etc. Il reste aussi à citer la présence d'une **industrie textile** à proximité de Saint-Léonard-de-Noblat. En 1374, un écuyer appartenant au lignage Daniel diminua les redevances sur

294 F. GAUDY, Quelques extraits du registre…, *art. cit*., p. 217.
295 Les deux sont cités comme *fabro*.
296 F. GAUDY, Quelques extraits du registre…, *art. cit*., p. 217.
297 *Idem*.
298 *Ibidem*.
299 F. GAUDY, Quelques extraits du registre…, *art. cit*., p. 217.

ses « moulins à farine et à draps »[300]. On notera, pour conclure, que parmi tous les actes dépouillés, les qualificatifs *miles et domicellus* apparaissent aussi très fréquemment : *Guillelmus Danielis*, *Petri Jorneti*, Jean des Moulins, *Johan Jauberti* et *Droynis Jauberti*, son fils, ou encore Archambaud de Comborn, sont cités comme chevaliers. Il se trouve que ces personnages étaient aussi, en grande partie, les maîtres du sol à cette époque, comme l'attestent les nombreuses rentes qu'ils prélevaient *intra-muros*.

L'analyse des composantes morphologiques du bourg de Saint-Léonard à la veille du XVe siècle a donc permis de faire ressortir quelques éléments de contexte propices à éclairer l'étude de la demeure. Les mentions expresses de maisons détruites ou vides ne laissent aucun doute sur les dégâts occasionnés par les épisodes de guerres, qu'il se soit agit de simples rapines ou d'événements à proprement parler guerriers. Le nombre de *solars* mentionnés dans les registres « Bordas » entre 1370 et 1390 n'est pas pléthorique, ce qui laisserait penser que l'effort de reconstruction a été rapide (décennies 1350-1360 ?). Plusieurs vestiges archéologiques dateraient du XIVe siècle, comme ceux de la parcelle 95 (baie géminée à remplage), preuve que les constructions privées se sont poursuivies durant la période de guerre. L'importance de ces constructions et/ou reconstructions reste à quantifier par un inventaire exhaustif. Manifestement, ces vestiges semblent plus nombreux que ne laisserait penser un simple repérage extérieur. Il est aussi certain que l'activité économique de la ville ne s'est pas interrompue durant la guerre de Cent Ans : en témoignent les nombreux bancs charniers répertoriés autour de la place du Marché. Enfin, certaines maisons ont pu être localisées d'après les recoupements par confronts. Du point de vue architectural, il a également été possible d'en savoir plus sur l'entité « maison ».

2.3.4.4 La maison de Saint-Léonard à la fin du XIVe siècle

La première rupture avec les sources de la période précédente est lexicographique. A partir des années 1350, les termes utilisés pour désigner la maison gagnent en précision. En particulier, on constate que les étages de la maison sont désormais différenciés dans le lexique des notaires. Il n'apparaît donc pas inutile de faire une mise au point lexicographique. En effet, ces termes ne sont pas toujours clairs du point de vue des représentations architecturales. Ils fournissent néanmoins un corpus que l'on peut brièvement commenter.

Les notaires de la fin du XIV[e] siècle avaient souvent recours à l'expression *domus* pour décrire un ensemble « contenant » qui devait correspondre à tout le logis et non pas à une partie de celui-ci. De façon secondaire, on trouve aussi l'emploi de l'expression *hospicium*, qui semble avoir désigné un logis de rang supérieur, de type chevaleresque (1390, *hospicium* de Jean des Moulins, chevalier, avec *aula*[301]).

156

A Saint-Léonard, les scribes ont privilégié l'expression *subterraneum* pour désigner **les espaces souterrains**. Déjà relevé au XIIIe siècle, le terme se rencontre aussi dans les registres « Bordas ». Il est fréquemment mis en équivalence avec celui de *sostre*. En 1375, Petrus Gorandi, de Noblat, vendit un « *substarana* ou *sostre* situé en la ville de Noblat, *carrera de Banchareu sive lo Codorsi de Blanzat* », sous la maison appartenant aux héritiers de Guilli Bornot, ladite maison étant située à côté de la maison de *Leonardo Guyonau* et de l'ancienne maison de *Johan Toliez*[302]. S'il paraît difficile de savoir ce que recouvre l'expression *subterraneum*, il nous semble à peu près certain que

[300] J. TRICARD, *Les campagnes du Limousin…, op. cit.*, p. 55.
[301] F. GAUDY, Rue et maisons…, *art. cit.*, p. 328.
[302] Copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy (notaire Bordas).

les sources écrites ne faisaient pas de différence entre la cave, que nous considérons aujourd'hui comme un espace enterré, l'étage de soubassement et le rez-de-chaussée voûté. L'expression *subterraneum* pouvait désigner, selon nous, les trois cas de manière indifférenciée.

Lorsque les termes du contrat exigeaient la **différenciation des niveaux**, le choix des notaires ne semble pas s'être porté sur un vocable en particulier, mais sur l'utilisation des adjectifs « haut » et « bas ». Nous trouvons plusieurs exemples de ces formulations. En 1371, *Leonardus Paslier* reconnut tenir d'Hélie *Mateneti*, marchand de Noblat**,** « une maison basse, *sive substerranea, carrera de Noblat*, appelée de Leyssay, entre la maison de *Johan Sudraudi* et la maison de Guillus *Lalluer alias Lembrech* »[303]. Il est question, en 1372, des maisons hautes et basses de Marguerite Garde et de Pierre Arcouseys, près de la porte Champmain[304]. La formule se répète invariablement dans de nombreuses reconnaissances (1373 : maisons hautes et basses des Loliez, de Jean Gorau, etc.[305]). A titre d'hypothèse, on peut penser que l'expression « maison basse » désignait, lorsqu'elle était mise en équivalence avec le terme *subterraneum*, un rez-de-chaussée voûté ou très faiblement enterré. Dans le cas contraire, elle devait être synonyme de rez-de-chaussée. Le nombre d'étages n'étant jamais précisé, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la maison « haute » tient compte de l'élévation réelle du logis.

Le champ sémantique s'éclaircit aussi en ce qui concerne l'intérieur des maisons. Il semble notamment que la « chambre » (*camera*) ait commencé à prendre le sens commun qu'on lui donne aujourd'hui dès la fin du XIVe siècle. En 1391, une maison située près de la porte Champleplot est décrite avec un *elcholsador sive camera*, que F. Gaudy propose de traduire par « chambre chauffée »[306]. L'*aula* de l'*hospicium* de Jean des Moulins doit probablement être entendue dans le sens de salle de réception, encore que la thématique des *aulae* propres aux édifices civils est un sujet encore mal cerné. L'identification de ce logis sur le terrain permettrait peut-être de mieux appréhender ce terme.

Les **matériaux de construction** commencent également à être renseignés. Plusieurs maisons sont dites « en pierres », sans précisions (1372 : maison en pierres, haute et basse, de Pierre Arcouseys[307] ; 1373 : maison haute et basse « en pierres » de Jean Gorau[308]). L'utilisation de mur en torchis est attestée sur une maison, que F. Gaudy situe à l'emplacement de l'actuelle parcelle 183 (1390 : « partage de la maison des Lavinha, à deux arceaux de pierres, murs en torchis, cave et bûcher »[309]). Cette maison pourrait faire l'objet d'une étude architecturale prioritaire si l'hypothèse de localisation était validée. Les éléments descriptifs qui la concernent constituent, à ce jour, des *unica* du point de vue de l'étude documentaire.

Les sources écrites ne permettent donc que très partiellement de franchir le seuil des maisons existantes au XIVe siècle, ou reconstruites à cette période. Le constat général est celui d'une grande imprécision, tant sur le plan des matériaux de construction que sur celui de la morpho-typologie. Cependant, un modèle générique de maison semble pouvoir être dégagé : celui du logis à trois niveaux d'élévation comportant un niveau de cave, un rez-de-chaussée et un étage carré. Du point de vue de la distribution et de la circulation, l'existence d'escaliers extérieurs est suggérée

303 Copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy (notaire Bordas).
304 F. GAUDY, Rue et maisons…, *art. cit.*, p. 323.
305 *Idem*, p. 324.
306 *Ibidem*.
307 *Ibidem*, p. 323.
308 *Ibidem*, p. 324.
309 *Ibidem*.

dans certaines notices par l'utilisation du terme « ballet » (1378, mention de la maison de Jean du Leyritz, prieur, « avec un ballet devant »[310]). Il pourrait être intéressant de vérifier s'il existe encore aujourd'hui des portes donnant sur le vide, afin de mesurer l'ampleur de la formule à desserte extérieure (même si ces portes peuvent tout aussi bien être des négatifs de « pontets » ou de galeries). La nature des contrats étudiés donne aussi l'impression que les niveaux étaient assimilés à des cellules individuelles plus qu'à des éléments constitutifs de l'entité « maison ». En effet, il est fréquent que les tenanciers ne reconnaissent qu'une partie de maison, généralement une cave ou un banc charnier. Les textes mettent donc en avant la notion **d'indépendance des niveaux, déjà perceptible au XIIIe siècle. Il conviendra de voir comment les constructeurs se sont adaptés à cette indépendance, qui pouvait être perçue, de la part du maître d'ouvrage, comme une contrainte (du point de vue de la distribution en particulier).**

2.3.5 Phase 5 Saint-Léonard-de-Noblat entre les années 1450 et le début des guerres de Religion

2.3.5.1 Aperçu du marché foncier

A la lecture des sources, il apparaît que les dégâts causés par les troubles du XIVe siècle n'ont pas freiné les marchés de construction, même si l'on peut vraisemblablement penser que le nombre de chantier a diminué. Jean Tricard a mis en évidence une tendance générale à la baisse des actes d'accensement dans les registres du notaire Bordas, en dépit d'une hausse ponctuelle dans les années 1370[311]. A Saint-Léonard-de-Noblat, la documentation ne nous a pas permis de saisir à partir de quand cette activité a réellement repris. Des éléments de contexte ponctuels, comme l'exemption de taille accordée par Charles VII aux habitants de Saint-Léonard, en 1422[312], suggèrent de situer le début de la reprise économique dans la seconde moitié du XVe siècle. A défaut, on peut émettre l'hypothèse que la période de prospérité due aux efforts de reconstruction et de repeuplement, à partir des années 1450, s'est accompagnée d'une hausse des marchés de construction privés, mais nous ne pouvons l'affirmer. Le relevé systématique des nouveaux accensements « urbains » dans les registres du notaire Bordas permettrait peut-être de mettre en évidence ce phénomène. On regrettera, également, de ne pas disposer de sources sérielles émanant de seigneurs laïcs pour cette période (terriers par exemple). Malgré l'intérêt relatif qu'elles représentent, les sources notariales que nous avons recueillies peuvent être utilisées pour l'étude des marchés fonciers et pour la connaissance des activités pratiquées à Saint-Léonard entre 1450 et 1600.

158

Les dépouillements ont révélé, notamment, plusieurs actes d'investitures orchestrés par le **prieur de l'Artige**. En 1440, le prieur investit Jean Jacques, huissier royal, de deux maisons contigües à Saint-Léonard, rue du Pis[313]. Un nouvel accensement est attesté en 1443, en faveur de Gislet de Guysable, sergent royal ; il concerne une maison dans la rue du Pis[314]. Une autre investiture fut faite

[310] F. GAUDY, Rue et maisons…, *art. cit.*, p. 330.
[311] J. TRICARD, *Les campagnes du Limousin…, op. cit.*, p. 55.
[312] J.-G. NANCEY, « Une Villefranche à la veille de la Révolution : privilège ou subvention ? », *Rev. Bibl. nat.*, 1989, n° 32, p. 28.
[313] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1092.
[314] *Idem*.

en 1451, à Martin de Reynarie (maison à Saint-Léonard, rue du Pis[315]). Les accensements se sont manifestement poursuivis au XVIe siècle. En 1527, Léonard Cheyssou reçut l'investiture d'un verger dans la rue du Pis, « avec murailles, où anciennement étoient des maisons »[316]. Les accensements ne sont pas les seuls actes nous permettant de saisir les contours de cette reconstruction. Les reconnaissances de maisons témoignent aussi de la continuité du peuplement dans la ville à la fin du XVe siècle et dans la première moitié du siècle suivant. Entre 1447 et 1450, le prieur se fit reconnaître une maison située dans la rue Notre-Dame, à Saint-Léonard, rue « par laquelle on va du marché aux porcs à l'église de Notre-Dame de dessous les Arbres »[317] (rue Gay-Lussac, ou rue des Étages). En 1498, Leonard Le Blois, menuisier, reconnaissait tenir du prieur de l'Artige deux maisons avec jardins au « barri » de Banchereau, près de sa propre maison, du jardin qui appartenait à Pierre de Charles et du chemin public allant de la porte Banchereau à la croix de Saint Théobald[318]. En 1550, André de Lavau, fils de Léonard de Lavau, barbier, passa reconnaissance au prieuré pour « une certaine escure qui fut de Bertrand Rouland, située au fauxbourg de Bouzou », près de la maison de Martial Gay, d'une part, de la vigne de Marguerite Baure, d'autre part, et du chemin « tirant de la porte de Bouzou à la croix du Breuil[319].

Il semble que le prieur de l'Artige partageait les droits de seigneurie foncière sur la ville avec des familles aristocratiques. En 1479, Antoine de Monceau, chevalier, seigneur du Palan, du Bois la Porte et de Salon-la-Tour, accensa une maison à Saint-Léonard-de-Noblat, dans « la rue publique de la ville par laquelle on va du monastère de Saint-Léonard à la tour de Lessay »[320] (rue Jean Giraudoux). Il est précisé que le logis accensé était situé près de la maison des héritiers de Guy de Bethou, du verger dudit chevalier (sur plusieurs côtés) et d'une « certaine place publique par laquelle on entre dans la grande [sic] maison » du chevalier. Une origine de propriété a permis à F. Gaudy de mettre en équivalence la maison accensée par Antoine Monceau et le logis de Droyn Jaubert, cité en 1381. Dès 1402 en effet, Guillaume de Monceau fut désigné héritier universel par son oncle, Droyn Jaubert[321]. Antoine de Monceau aurait donc acquis la maison par héritage familial au cours du XVe siècle. Cette identification donne du crédit à l'hypothèse de localisation de ce logis, en vertu des confronts contenus dans l'acte de 1353. Les documents permettent de suivre la propriété du logis à la fin XVe siècle. En 1490, les frères Guillaume et Gislet Oubelin en firent l'acquisition. La maison est dite près de « la rue de sous le monastère ou de sous la salle épiscopale »[322]. En 1505, ces mêmes frères rachetèrent la rente, libérant ainsi la maison de tous ses droits. L'acte précise que le verger était « joignant le mur et fortification de Saint-Léonard »[323].
Ces indications de confronts montrent que la maison faisait partie d'un groupement de bâtiments que l'on peut restituer, schématiquement, le long de la rue qui préexistait à l'actuelle rue Jean Giraudoux (parcelles 19 à 24 du cadastre de 1824). **La précision contenue dans l'acte de 1505 est importante : elle confirme l'existence de logis particuliers entre l'enclos canonial et le mur d'enceinte sud à la fin du XVe siècle**.

[315] *Ibidem*.
[316] *Ibidem*.
[317] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 1092.
[318] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1122.
[319] *Idem*.
[320] F. GAUDY, Une rue de Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 255.
[321] *Idem*, p. 257.
[322] *Ibidem*, p. 256.
[323] *Ibidem*.

Sans être en mesure de déterminer s'ils sont le signal d'un nouveau démarrage des constructions privées, les documents consultés donnent une image plutôt active du marché foncier à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle. Les accensements réalisés par le prieur de l'Artige ou par certaines familles aristocratiques témoignent du fait que de nombreux locataires de maisons ont dû changer durant cette période. Ces renouvellements ont parfois été suivis de travaux. En 1490, Rouleto Oubelin fut par exemple autorisé à percer des fenêtres dans la maison que venait de lui accenser Antoine Monceau[324]. On ignore si ces travaux furent effectués. L'autorisation de construire accordée par le seigneur foncier est peut-être le signe d'un certain assouplissement des conditions de la « tenure » urbaine, en vue d'attirer de nouveaux occupants dans la ville. L'étude menée par Jean Tricard sur les campagnes limousines a révélé que le mouvement de reconstruction et de repeuplement des campagnes n'avait pas été brutal en Limousin[325]. Ce mouvement paraît s'être inscrit dans la continuité des épisodes de guerres, sans véritables ruptures. Ce trait original de l'histoire des campagnes limousines a peut-être également caractérisé les villes. De nombreux indices montrent que la reconstruction du parc bâti, si elle a eu lieu, s'est déroulée sur le long terme. Par exemple, un procès-verbal de 1457, réalisé par les commissaires du sénéchal du Limousin, stipulait que la maison épiscopale de Saint-Léonard était encore en ruine à cette date[326]. Il y a donc lieu de penser que l'effort de reconstruction a été long, même si seule une étude statistique des contrats fonciers permettrait de l'affirmer. Sur le plan des aménagements collectifs, on décèle les signes d'une certaine paralysie des chantiers de construction.

2.3.5.2 L'enceinte de ville entre 1450 et le début des guerres de Religion

Les textes nous permettent de savoir que les murs de la ville étaient en mauvais état en 1570. Dans un contrat passé avec Nicolas Puyfaucher, Léonard de la Bussière promit de fournir « toute la terre nécessaire pour employer à la maçonnerie et réparation des murailles, des fossés de la ville, depuis l'endroit de la porte de la vigne, de la rue qui est entre les portes Banchereau et Champmain jusqu'au "bolvard" de la porte Champlepot »[327]. Ledit Bussière était tenu d'apporter la terre sur place, moyennant 3 livres de compensation. Ce contrat montre que le sentiment d'insécurité n'avait pas disparu après la fin de la guerre de Cent Ans. Il témoigne aussi de l'existence, en 1570, d'un accès entre les portes Champmain et Banchereau. Cette porte n'est pas mentionnée dans les textes avant cette date. Les travaux prévus dans ce contrat ont peut-être été contemporains des réfections qui ont eu lieu sur la tour à bec de la parcelle 52. Les caractéristiques de la canonnière aménagée sur le flanc nord-ouest de l'ouvrage accréditeraient l'hypothèse d'un aménagement de la fin du XVIe siècle. Patrice Conte propose de faire le lien entre ces travaux, qui ne paraissent pas antérieurs au XVe siècle, et les guerres de Religion[328]. **Un faisceau d'indices laisserait donc penser que la ville de Saint-Léonard-de-Noblat a connu une nouvelle phase de fortification.** Malgré tout, nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec précision quel fut l'impact réel des événements sociaux, religieux et politiques du point de vue des aménagements défensifs de la ville. **Il y a donc lieu de regarder avec intérêt, mais prudence, l'hypothèse qui consiste à restituer une demi-**

160

[324] *Ibidem*, p. 255.
[325] J. TRICARD, *Les campagnes du Limousin…, op. cit.*, p. 63.
[326] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 1 G 186.
[327] Copie de l'association CSSL, trad. F. Gaudy (notaire Bordas, 4 E 1-35).
[328] P. CONTE, *Deux monuments…, op. cit.*, p. 31.

lune située en face de la porte Champleplot (fig. 73)[329]. Les sources écrites ne mentionnent pas directement l'existence de cet ouvrage. Un procès-verbal de 1690 stipule toutefois que « l'avant porte de la tour et porte Champlepot » était entièrement ruinée[330], mais nous ne prendrons pas le risque d'identifier cette avant-porte à une demi-lune. Les éléments de contexte mis en avant dans le procès-verbal semblent aussi indiquer que la période des guerres de Religion a été marquée par des faits militaires (« … ce qui oblige les habitants de ladite ville qui sont comme toujours très soubmis et très fidelles serviteur de sa majesté voyant les puissantes affaires qu'elle a a soubstenir, mesme les guerres continuelles contre les ennemis de notre royaume, et particulièrement contre ceux de la Religion prettendue reformée… »[331]). Nous n'excluons donc pas que les consuls aient pu ressentir la nécessité, peu avant ces guerres ou au début du conflit, dans les années 1560-1570, de mettre en œuvre un nouveau projet de fortification. L'authentification archéologique de cette demi-lune reste très hypothétique. Les vestiges susceptibles d'avoir appartenu à cette structure se limitent à une crapaudine et à un arrachement de maçonnerie. Les fouilles réalisées sur la parcelle 24 ont par ailleurs mis au jour un mur que Patrice Conte propose d'identifier à un bastion de l'Époque moderne[332]. D'après le plan schématique de la ville dressé en 1777 (**fig. 4**), l'enceinte était effectivement dotée, sur sa section ouest, d'un ouvrage rectangulaire en saillie. Le mur retrouvé en fouille pourrait être un vestige de cet ouvrage, qui n'a malheureusement pas pu être daté.
En parallèle à ces travaux de grande ampleur, plus ou moins bien attestés, nous avons pu constater l'introduction de nouvelles activités économiques dans la ville.

2.3.5.3 Aperçu des activités professionnelles

Les textes édités par F. Gaudy permettent d'avoir un aperçu des professions exercées à Saint-Léonard-de-Noblat durant la période étudiée. Il semble en particulier que le renouvellement des tenanciers se soit aussi accompagné de l'introduction d'activités industrielles inconnues jusqu'alors. F. Gaudy a mis en évidence l'existence de plusieurs **poêliers** (*patellarius*) à la fin du XVe siècle. Stéphane Chopin, Rouleto Oubelin, Lobert de Canilha ou encore Antoine Cheneny exerçaient cette profession entre 1475 et 1490[333]. Dans un autre document, Rouleto Oubelin est dit *labetario* de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat, c'est-à-dire **fabricant de chaudron en cuivre**. Lors de l'investiture de sa maison par le chevalier Antoine de Monceau, il reçut l'autorisation de pratiquer son métier « dans une partie de la grande maison dudit chevalier »[334]. En 1490, un marché de cuivre fut conclu entre les frères Oubelin, qualifiés de « maîtres poêliers » et les frères Massiot[335]. Il est donc manifeste qu'une industrie liée au cuivre s'était développée dans la ville, ce qu'attestent les fragments de creusets et les scories trouvés lors des fouilles de la rue Roger Salengro et de la place Denis Dussoubs, entre 1997 et 1999. Ces vestiges étaient localisés à l'intérieur du grand bâtiment situé au sud-ouest de la place, c'est-à-dire à proximité de l'atelier de Rouleto Oubelin. Au total, si les données archéologiques confirment que le puissant bâtiment a été réutilisé comme atelier métallurgique durant l'Époque moderne, rien n'indique qu'il s'agit de la maison d'Antoine de Monceau. D'autres sources textuelles suggèrent en effet de situer ce logis plus au sud, de l'autre

[329] École de Chaillot, Ateliers 2010/2011, étude de la « maison des remparts ». Il est vrai que la porte Champleplot est flanquée de deux structures semi-circulaires sur le plan de la ville dressé en 1777.
[330] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 426.
[331] *Idem*.
[332] P. CONTE, *Saint-Léonard-de-Noblat, Boulevard H. Barbusse*, R.F.O., S.R.A. Limousin, 1998, p. 24.
[333] F. GAUDY, Une rue de Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 258.
[334] *Idem*, p. 255.
[335] *Ibidem*.

côté de la rue Roger Salengro (cf *supra*). Il n'en reste pas moins que la concentration d'une activité du cuivre dans ce secteur de la ville est une donnée de tout premier plan. A l'évidence, les poêliers formaient une corporation importante. Cette activité a dû se traduire, dans l'architecture civile, par des constructions adaptées. En parallèle, **l'industrie du papier** semble avoir pris de l'importance à la fin du XVe siècle, mais son influence sur l'architecture civile de Saint-Léonard a probablement été moindre (1506, mention de Jean Greu, *papiterius* au moulin du Rodet[336]). A ces professions ressortissant du domaine industriel il faudrait en adjoindre d'autres, que ne documentent pas directement les sources écrites que nous avons consultées, comme les métiers de l'administration, de l'alimentation, ou les métiers « judiciaires », tel celui de notaire. Nous savons en effet que plusieurs **notaires** exerçaient à Saint-Léonard-de-Noblat à cette époque : Léonard Bordas, dont les études couvrent les années 1429-1460, Jean Bordas (1454-1458), un certain *Devillafranchia* (1456-1465), Antoine Bordas (1496-1509), ou encore Guillaume Gaston (1529-1542). Même si leurs lieux de résidence ne sont généralement pas renseignés, on peut supposer qu'ils exerçaient dans la ville même, en dépit du fait que leur aire d'influence devait dépasser le territoire de la châtellenie.
Ces données confirment que la ville, en plus d'être restée un lieu marchand (1490, mention des frères Massiot, marchands de Saint-Léonard[337]), a su générer à la fin du XVe siècle une activité artisanale importante qui préfigure le développement industriel du bourg aux siècles suivants.

2.3.5.4 Les maisons de Saint-Léonard

Les informations fournies par la documentation entre le milieu du XVe siècle et le début des guerres de Religion restent le plus souvent allusives sur les maisons : l'intérieur n'est décrit que dans de très rares cas. Ce manque est manifestement dû au caractère inachevé de notre recensement, qui ne comporte ni inventaire après décès, ni contrats de construction entre particuliers propriétaires et artisans. Un seul texte descriptif a été recensé. Il s'agit de l'acte d'investiture attribué à Antoine de Monceau, en 1479. Les clauses de l'acte stipulaient, nous l'avons dit, que le tenancier était autorisé à exercer son métier dans « une partie de la grande maison dudit chevalier appelée *la vouta*, dans le *baleto* au dessus de la voûte »[338]. Si l'on identifie mal ce local professionnel (sur le perron proprement dit ? Dans une salle située au rez-de-chaussée, sous un niveau de cave accessible depuis une porte située sous l'escalier ?), le texte confirme la présence d'ateliers à l'intérieur de certains logis. Ténu, cet indice tendrait à prouver que la pluriactivité s'est maintenue à l'intérieur de la ville. Plus généralement, nous pensons que la substitution des activités domestiques aux activités d'échanges et/ou utilitaires s'est réalisée tardivement à Saint-Léonard-de-Noblat. Ces observations manqueront d'accroches matérielles tant que des études de microtopographie ne se seront pas menées de front avec un traitement sériel des sources notariales et des sondages archéologiques. **Un des enjeux des futures recherches archivistiques, archéologiques et architecturales pourrait être de déterminer le degré de permanence de cette pluriactivité, qui semble avoir profondément marqué la société de Saint-Léonard durant tout le Moyen Âge et le début de l'Époque moderne**.

162

[336] F. GAUDY, « Papetiers à Saint-Léonard au début du XVIe siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 136, 2008, p. 337 .
[337] F. GAUDY, Une rue de Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 255.
[338] F. GAUDY, Une rue de Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 255.

2.3.6 Phase 6 La ville de Saint-Léonard entre les années 1570 et les années 1650

L'histoire de la ville durant les guerres de Religion est très mal connue. Les quelques registres que nous avons consultés ne sont pas éloquents sur les événements qui ont marqués cette période. Avec toutes les réserves qu'impose le recours à l'histoire régressive, on pressent toutefois que l'impact des guerres a été relativement important. En 1690, les consuls évoquaient leur crainte « contre ceux de la Religion prettendue reformée » pour justifier leur demande d'aide pour la réparation des remparts. Si l'on peut rester dubitatif sur ce témoignage, il n'en demeure pas moins que l'état des remparts en 1690 fait part d'importants dégâts matériels. Les murs sont décrits en mauvais état (« …les murs de la ville de Saint-Léonard accause de leur ancienneté sont chuer par terre en divers endroits et ont fait des brèches très considérables leur défaut provenant par le manquement de leur fondement… »), tout comme les portes et les tours. Nous ne savons pas si ces dégâts ont été occasionnés par les pérégrinations soldastesques, catholiques ou protestantes, ou s'ils sont simplement dûs à l'effet du temps. Il est probable qu'un fait historique relatif à une opération militaire sur la ville ait échappé à notre documentation. Les informations recueillies nous permettent seulement de penser que la ville était restée fidèle au parti catholique. Les privilèges de la ville furent en effet confirmés à plusieurs reprises au cours du XVIIe siècle, sous les règnes d'Henri IV (1601-1602), Louis XIII (1610, 1635) et Louis XIV (1643)[339]. Nous ne disposons, en résumé, d'aucun indice probant qui pourrait justifier un arrêt brutal des constructions privées. Du point de vue de l'activité foncière, les textes montrent que le marché n'a pas diminué en intensité. En 1626 par exemple, le prieur de l'Artige se fit reconnaître plusieurs maisons dans le « barri » de Bouzou, près de « la rue des fauxbourg de Bouzou tirant à la croix au Breuil (…) »[340].

En définitive, il faut admettre que l'impact des guerres de Religion est difficilement quantifiable. On peut supposer que les guerres ou, à défaut, le sentiment d'insécurité, ont freiné les constructions particulières. Cependant, si l'on interroge les sources écrites sur ce qu'était la maison « élémentaire » de Saint-Léonard-de-Noblat aux XVIe-XVIIe siècles, on n'obtiendra pas de réponses précises. Le principal handicap réside dans le manque de marchés de construction et surtout de devis, qui seraient susceptibles de décrire les maisons. L'analyse des sources de l'Époque moderne méritera d'être poursuivie à l'avenir. La chronologie d'implantation des escaliers en vis, nombreux dans la ville, devra être définie. On aurait aussi aimé savoir à partir de quand le « répit » consécutif à la promulgation de l'Édit de Nantes fut favorable à un regain des chantiers. L'analyse des sources montre que la reprise de l'activité s'est d'abord manifestée sur les constructions religieuses et militaires. Les signes de cette reconstruction sont perceptibles dès la seconde moitié du XVIIe siècle.

[339] L. ARBELLOT (abbé), Privilèges…, *art. cit*.
[340] Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 1122 (Copie de 1752 : « joignant ensemble (…) confrontant à la rue des fauxbourg de Bouzou tirant à la croix au Breuil d'une part, au sentier qui est entre les maisons dudit Sarteyrand et héritages de maître Antoine Constant… »).

2.3.7 Phase 7 Évolution de la ville entre la fin du XVII^{e} siècle et la Révolution

2.3.7.1 Les aménagements urbains

Nous avons souligné le fait que les chantiers privés ne s'étaient probablement pas arrêtés brutalement durant les troubles, même si on peut tout de même supposer que leurs rythmes ont été ralentis. Nous avons également mis en évidence le fait que cette contraction n'était peut-être qu'apparente, en raison du caractère restreint de notre corpus. Pour la période suivante, le nombre de sources recueillies augmente considérablement : environ 50 documents ont été dépouillés, sur une période allant de 1690 à 1788. Ces sources tendent à montrer que la fin des guerres de Religion fut suivie par d'importants chantiers entrepris dans l'architecture religieuse (installation du couvent des Filles de Notre-Dame *intra-muros*), dans l'architecture militaire, mais aussi, avec un léger décalage semble t-il, dans l'architecture privée.

L'implantation du couvent des Filles de Notre-Dame dans la ville a été précédée, dès la fin du XVIe siècle, par l'installation d'un **couvent de Récollets** « hors les murs », à l'emplacement de l'actuelle mairie et de la place du 14 Juillet. Nous savons peu de choses sur l'origine de cette implantation, qui daterait de 1594[341]. La configuration des bâtiments à la fin du XVIIIe siècle est connue grâce au plan de 1777 (**fig. 4**). On y distingue un édifice à cour centrale qui évoque un cloître. Un projet d'aqueduc entre l'hôpital et la « fontaine » des Récollets est mentionné dans un acte de 1704[342]. Les bâtiments conventuels et le cloître furent vendus comme Bien Nationaux après 1789 et furent progressivement démantelés par la suite. Un plan dressé en 1817, sur lequel figure un projet d'alignement de la place des Récollets, mentionne « l'emplacement » et les « décombres de l'ancienne église des Récollets », au nord-ouest de l'actuelle place du 14 Juillet (**fig. 7**). L'implantation des moines franciscains aux portes de la ville n'est probablement pas anodine dans le contexte des guerres de Religion. Ces religieux étaient en effet réputés pour la rigueur de leurs prêches. S'il n'y a pas lieu de s'étendre sur l'histoire des Récollets, on constate que leur installation fut suivie d'une seconde opération d'urbanisme relevant du domaine religieux.

L'origine de la fondation du **couvent des Filles de Notre-Dame** reste à éclaircir. Le croisement des sources montre que l'implantation définitive de la communauté religieuse fut précédée, dans les années 1650, d'une première « mission ». La fondation fut définitivement confirmée en 1691[343], mais des indices suggèrent que le chantier des bâtiments conventuels s'est étalé sur plusieurs décennies. Dès 1653, des religieuses auraient acheté des matériaux provenant de la démolition du château de Noblat[344]. Un document nous apprend aussi qu'en 1741, du bois fut acheté pour « construire l'église

164

[341] M. TANDEAU DE MARSAC, « Le couvent des Récollets », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 327.
[342] Copie de l'association CSSL (« …que ledit sieur Delage entreprenait de faire un conduit et aqueduc au travers des murs et fossés qui est ai costé droit de la rue de la Mousnière en entrant pour faire passer les cloaques et immondices dudit hôpital lequel conduit s'il est continué traversera necessairement le court et corps de la fontaine dudit couvent des Recollets et pourroit non seulement infecter les corps de ladite fontaine mais encore pourrir et gater les corps qui la conduisent et par ce moyen leur causer un dommage très considérable à cause que leur communauté ne peut pas avoir d'autre source d'eau... »).
[343] R. GEORGET, M. TANDEAU DE MARSAC, « Les filles de Notre-Dame », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 207.
[344] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 1 G 4. Dossier non consulté (« Répertoire alphabétique des titres de la châtellenie du Pont de Noblat, fait sous l'épiscopat de Mgr Louis-charles du Plessis d'Argentré en l'année 1774 »).

du couvent »[345]. En 1792, les bâtiments conventuels furent vendus et alloués à des services de l'administration (notamment la Gendarmerie). Un inventaire dressé en 1792 mentionne une église dotée d'un clocher et révèle aussi le dénuement dans lequel vivaient les religieuses[346]. La topographie monumentale de l'espace occupé par les religieuses au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle est inconnue dans le détail. En raison des pratiques spécifiques de l'ordre des Filles de Notre-Dame, ordre cloîtré et enseignant, nous supposons que les bâtiments étaient nombreux. Ils sont traditionnellement localisés au nord de l'îlot 24, entre l'ancien hôpital et la rue Jean Giraudoux. Nous disposons de plans, mais ils sont postérieurs à la Révolution et correspondent à l'état des bâtiments conventuels après le retour des religieuses à Saint-Léonard au milieu du XIXe siècle. Quoiqu'il en soit, l'implantation de cet ordre féminin dans la ville *intra-muros* a probablement été précédée d'un certain nombre d'expropriation de maisons particulières et aussi, manifestement, d'une appropriation d'une partie de l'espace défensif au sud de l'îlot 24. Il s'avère que l'ensemble du dispositif de défense de la ville a été l'objet de réfections au XVIIIe siècle, avant d'être définitivement démantelé.

L'entretien puis le démantèlement des remparts occupèrent les consuls durant près d'un siècle. Bien que rattachée au domaine royal, l'enceinte était gérée par les consuls. Dès **1690**, ces derniers font dresser un procès-verbal de l'état des remparts par le représentant de l'Intendant, J.-B. Vincens[347], pour obtenir une aide financière de la part du roi. Ce document met en évidence l'état de délabrement du mur d'enceinte, mais également des portes et des tours. Ce texte est aussi le premier à fournir une énumération quasi-exhaustive des portes de la ville. La **porte Fontpinou**, supposée être l'une des principales, est dite « tout à fait ruinée et chue par terre ». On apprend qu'elle était fermée par un portail en bois, « pourri », et que son « garde-sol »[348] était tombé (« …le restant de masure menassant de ruine par le bas, outre qu'il y'a diverses brèches et crevasses considérables dans l'enceinte des murailles, le gardesol dicelle estant tombé… »). Les autres tours étaient elles aussi en très mauvais état, de même que les parapets, ruinés[349]. Du côté de la porte Aumonière, le mur était notamment percé de deux brèches, l'une de « 60 pieds de long, de 30 pieds de haut sans les fondements, et de 5 pieds et demi de large », l'autre, plus petite, de 8 pieds environ (« …une petite brèche au dessus des créneaux de huit pieds ou environ… »). On apprend qu'il y avait **trois tours arasées entre les portes Fontpinou et Aumonière**. Cette dernière est associée à une tour, « crevassée ». Son portail et ses gardes-sols étaient ruinés et sa fausse-porte démunie de superstructure. Une **« tour appelée la prison de l'Aumonière »** était distante de 40 pas de la porte Aumonière. Cette tour était manifestement dérasée (« …Le dessus jusqu'aux créneaux est tombé… »). La **tour de Maupertuis** était en bon état. Il est précisé qu'une « ouverture » avait été pratiquée dans cette tour afin d'« entrer et sortir de la ville par les fossés ». La (tour-)**porte Champlepot** disposait d'une avant-porte détruite. La porte proprement dite, dotée d'une tour au moins, était mieux conservée. Il est fait mention d'un « pont » au dessus des fossés, comblés. Le tronçon de muraille en direction de la porte de Champmain (« Chammein ») était affaissé, à 30 pieds

[345] R. GEORGET, M. TANDEAU DE MARSAC, Les filles…, *art. cit.*, p. 208.
[346] *Idem*, p. 215.
[347] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 426.
[348] P. Conte pense qu'il pourrait être synonyme de « mâchicoulis » ou de « bretèche ».
[349] « …les autres tours estant en très mauvais estat, mesme les parapets qui entourent les fossés sont encore tout ruinés, ce qui oblige les habitants de ladite ville qui sont comme toujours très soubmis et très fidelles serviteur de sa majestévoyant les puissantes affaires qu'elle a a soubstenir, mesme les guerres continuelles contre les ennemis de notre royaume, et particulièrement contre ceux de la Religion prettendue reformée, qui ont intention de faire reparer ladite muraille… ».

environ de la « tour » de Champlepot[350]. La **porte Champmain** avait quant à elle perdu plusieurs créneaux, ainsi que ses gardes-sols. Le « pont » enjambant le fossé était comblé et la tour de la porte menaçait ruine. Une « pille » soutenait cette tour, du côté de la ville. La **porte Banchereau** n'était pas en meilleur état. Les « fondements des murs » faisaient défaut en plusieurs endroits et il y avait une « fente près d'une petite tour, de 7 à 8 pieds de long ». La description faite de la **porte Bouzou**, distante de la précédente de 60 pas, est identique (ruine général, pont comblé, absence de portail). Il est dit que « la tour de la porte [était] fendue sur une hauteur de 18 pieds ». A 40 pas de la porte Bouzou se trouvait la **porte Fontpinou**, qui comprenait deux petites tours « sans toiture », reliées par une petite arcade. Plus récente que les autres, cette porte était privée de pont à son débouché, de sorte qu'il fallait escalader les fossés à sa sortie. Le mur entre les portes Fontpinou et Bouzou était en grande partie tombé dans les fossés.

Ce document ne mentionne, au final, que 5 portes : celle de Fontpinou, au sud-est ; la porte dite de l'Aumonière, au sud-ouest ; les portes Champlepot et Champain, au nord-ouest et au nord ; enfin, les portes Banchereau et Bouzou, en desserte des faubourgs du même nom. **Toutes ces portes sont systématiquement associées à une tour, ce qui laisse penser qu'elles appartenaient toutes au même modèle, celui des tours-portes.** Elles ne paraissent pas avoir été flanquées, en dehors de la porte Fontpinou, dont l'aspect à la fin du XVIIIe siècle semble avoir été celui d'un châtelet. On distinguera ces tours-portes des tours d'enceinte proprement dite. Le texte en mentionne quatre au total : trois sur le front sud de la ville, une à l'ouest (tour de Maupertuis). Nous connaissons, grâce aux fouilles du boulevard Carnot, le plan des deux tours les plus à l'est (plan circulaire terminé par un éperon en amande). Les aménagements défensifs des remparts sont décrits avec peu de précision (mentions de parapets et de créneaux). On retiendra l'existence de « ponts » au devant des portes Champlepot, Champmain, Bouzou et Fontpinou. D'après les comptes de réparation que nous mentionnons ci-dessous, un pont existait également en face de la porte Aumonière (1690, *infra*). Nous ne savons pas quelle était la configuration de ces « ponts » : dormants, pont-levis à treuil, pont-levis à flèches ? Enfin, il faut signaler les mentions de mesures. La section de rempart située près de la porte Fontpinou s'élevait, au minimum, sur une hauteur de 30 pieds (environ 9,90 m). Sa largeur atteignait au moins 1,80 m (5 pieds et demi). Le procès-verbal de 1690 donne au final une image assez complète du système défensif de la ville à cette date. Son utilisation en vue de restituer l'enceinte médiévale doit être prudente cependant, car la permanence des tracés et des bâtiments sur une période de plusieurs siècles reste une hypothèse de travail fragile, qui nécessite de nombreuses vérifications.

166

Comme le signalait F. Delage dans son étude sur les remparts de Saint-Léonard[351], nous ne savons pas si la demande des consuls fut suivie d'effets. Les documents que nous avons consultés tendent à montrer que l'état des remparts a continué de se dégrader tout au long du XVIIIe siècle. Plusieurs textes relatifs à des travaux de réparation ont été produits entre 1690 et 1694. Ils complètent les informations descriptives du procès-verbal. Dès **1690**, un compte de réparation mentionnait la porte et le pont de l'Aumonière en ruine (« …Le pont et porte de laumonière de ladite ville entièrement ruinée sur lequel les troupes de sa Majesté qui y passent… »[352]). Les travaux projetés devaient

[350] « Comme aussi avons remarqué l'avant porte de la tour et porte de Champlepot estre entièrement ruinée aussi bien que les gardesols, ladite tour de Champlepot est en assez bon estat, le fossé au dessous du pont estant comblé, au dessus de laquelle porte tirant du costé de celle de Chammein joignant à laquelle nous est apparu la muraille estre demembrée de ladite tour de la longueur de trente pieds environ, et seslance sur les maisons… ».
[351] F. DELAGE, Les remparts…, *art. cit*., p. 238.
[352] Copie de l'association CSSL.

consister, notamment, à remettre « larcade des deux côtés dudit portal » de la porte Aumonière. Les comptes prévoyaient aussi l'achat de fers et d'autres matériaux pour la porte, ainsi que la mise en place d'une nouvelle « couverture » au dessus de « la tour appelée de la Porte de Bouzou ». La même année, Léonard Baignaud, maître sculpteur, reçut 30 livres pour faire réparer sa maison, endommagée par la chute de pierres provenant des remparts[353]. En **1692**, les consuls prévoyaient de faire réparer le portail de « la porte de la rue Banchereau »[354]. Un prix-fait fut établi pour « réparer une pille du portail de Bancheraud » et « pour empêcher la totale ruine dicelluy du côté de la maison de Jacques de Chassaignac… ». Un autre contrat de réparation fut conclu en **1692**, à la suite de réparations urgentes à faire « à la porte et portail de la porte Aumonière ». Il était prévu que les maîtres-maçons démontent les coins du portail d'un bout à l'autre des deux côtés, sur une hauteur de 6 pieds, après avoir fourni toute la pierre de taille nécessaire. Ils avaient aussi à charge de refaire le pavé du pont, sur une distance de 8 toises (environ 16 m) et de combler les « petites fosses » pour « permettre à tous ceux qui passeraient, y compris les soldats, de le faire plus commodément », car la porte Aumonière était la seule entrée possible dans la ville[355]. En **1694**, un autre prix-fait passer entre les consuls et les mêmes maîtres-maçons, Léonard Parelhon et Léonard Gardelle, indiquait que l'un des coins de « la porte d'où l'on vient de Limoges et où passent les gens de guerre » (porte Aumonière), haut de 5 à 6 pieds (environ 2 m), était « chust par terre »[356]. Un autre contrat prévoyait, la même année, la mise en place d'une nouvelle toiture sur la « tour et la porte de Champlepot » et sur « celle appelée de chez Bouysse ». Il était aussi question de fournir la « thuile et ce qui sera nécessaire à celle de Bouzou et à celle de Banchereau »[357]. Il faut noter le recours par les notaires au terme indistinct de « thuile », qui peut désigner plusieurs types de matériaux de couvrement.

Ces documents prouvent que les consuls s'étaient engagés dans un effort important pour la réparation des remparts. Les coûts liés à leur entretien devaient constituer, nous n'en doutons pas, une source d'ennuis pour la ville. **C'est peut-être pourquoi il fut finalement décider de démolir les murs dans les années 1750.**

Le premier texte relatif à ce projet de démolition date de **1754**. A la demande de l'intendant de la Généralité de Limoges, les consuls prirent la décision « de détruire la partie est, de Bouzou à Fontpinou, et de transformer les quatre autres portes de Champmain à Banchereau »[358]. Le procureur avait en effet requis « la démolition des portes appellées la porte Aumonière, la fausse porte du même nom, la porte de Chammein et la porte de Banchereaux », et exigé que « les portes de Champlepot, de Bouzou, des Pys et de Fontpinou [fussent] demolies jusques aux arceaux desdittes portes en dedans et que les tours qui les accompagnent seroient razées jusques au premier cordon »[359]. En **1756**, les consuls firent dresser un procès-verbal pour la démolition de plusieurs portes : les portes Aumonière, Champmain, Banchereau, Champlepot, et la porte dite « Borgne ». Il fut constaté, à propos de la porte Aumonière, qu'il serait nécessaire de faire « entièrement couper la voûte de ladite porte et de reculer l'épaisseur d'un pied », mais aussi de « faire construire, de chaque côté de la dite porte, une pille de la hauteur de 20 pieds [environ 6,60

[353] Copie de l'association CSSL.
[354] Copie de l'association CSSL (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 31-268).
[355] *Idem* (Transcription M. TANDEAU DE MARSAC).
[356] Copie de l'association CSSL.
[357] Copie de l'association CSSL.
[358] M. TANDEAU DE MARSAC, Les remparts…, *art. cit.*, p. 102.
[359] Copie de l'association CSSL.

m] avec une feuillure a chaque pille pour y passer des portes ». Chaque « pille » devait faire 10 pieds de long, 8 de haut, et serait couverte en glacis « pour garantir des eaux ». Par ailleurs, il était prévu d'utiliser de la pierre de taille et de construire à chaux et à sable[360]. Les « deux tours » de la porte Banchereau, qui mesuraient « environ 24 pieds de hauteur [un peu moins de 8 m] », furent également remplacées par des piles terminées en glacis, tout comme probablement les autres portes sus-citées. Enfin, Il était envisagé de vendre les quatre « herses de fer » situées « à quatre portes de cette ville ». Ce document est intéressant, car il comporte des éléments de description nouveaux, comme la hauteur des tours qui flanquaient la porte Banchereau en 1756 et la présence de herses en fer sur au moins quatre portes. L'une d'elle était par ailleurs précédée d'un passage voûté. Notons qu'une des piles construites en 1756 subsiste peut-être encore aujourd'hui, à l'emplacement de la porte Champmain.

En **1766**, un habitant de la ville présenta une requête aux consuls, après avoir constaté « …que les remparts de ladite ville ayant été démolis depuis la porte Bouzou jusqu'à celle de Bancheraud », et que les décombres desdits remparts nuisaient « infiniment à la maison qu'il occup[ait] auprès de ladite porte Bouzou, une ruette entre deux, et [que] par leur élévation on facilit[erait] l'entrée a toute sorte de personnes »[361]. **Cet acte témoigne du fait que le boulevard situé du côté est de la ville (avenue du Général de Gaulle, avenue du champ de Mars) était peut-être déjà en partie aligné en 1756, avant l'ouverture définitive du tracé de la route de Clermont en 1777**[362] (**fig. 4**). Il indique surtout que les remparts étaient toujours en ruine à cette date. Ils l'étaient aussi, manifestement, en 1774, date à laquelle la Chambre des Comptes prescrivit une enquête afin de procéder à un état des lieux des remparts de la ville. L'enquête faisait suite à la création d'un apanage en Limousin, que Louis XV venait de donner au Comte d'Artois. L'ingénieur chargé d'inspecter les remparts constata que « tous les dits murs et les tours [étaient] dans un état de délabrement » et que « des neuf portes de cette ville, il n'en exist[ait] que deux qui [étaient] dans le cas d'être réparées, les autres ayant été totalement détruites »[363]. La porte Bouzou était l'une de ces portes. Le projet prévoyait d'importantes restaurations, qui ne furent probablement jamais réalisées. Entre 1749 et 1778, un autre rapport des Ponts et Chaussés faisait état de la ruine d'une portion d'enceinte située en bordure de la route de Lyon[364].

Le XVIIIe siècle fut aussi marqué par une série de grands chantiers visant à rénover l'espace urbain.

En **1742**, un devis fut réalisé avant **la réfection des pavés** dans la ville et ses faubourgs[365]. Ce devis fut précédé d'une visite destinée à mesurer la longueur des sections pavées à refaire. Y sont énumérés un certain nombre de portes, de maisons, ainsi que l'emplacement de plusieurs canalisations (**Annexe 2**).

168

Le **comblement définitif des fossés** aurait débuté en 1780, même si on peut penser qu'ils étaient déjà partiellement remblayés (mention de plusieurs ponts « comblés » en 1690). D'importantes sommes furent levées par les consuls pour l'aménagement du tour de ville. Il fut notamment projeté

[360] Copie de l'association CSSL (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 31 342).
[361] Dossier non consulté
[362] M. TANDEAU DE MARSAC, Les remparts…, *art. cit.*, p. 102.
[363] F. DELAGE, Les remparts…, *art. cit*., p. 239.
[364] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 594 (« Nous soussigné sous ingénieur des ponts et chaussées au département de Bourganeuf declaron qu'à notre passage à St Léonard aurions observé qu'une partie du mur de la dite ville proche l'auberge du petit Versaille sur la route de Lyon est prête de s'écrouler et qu'on ne sauroit en ordonner trop promtement la démolition »).
[365] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 426.

la construction d'une esplanade entre les portes Fontpinou et Aumonière. Ces travaux avaient nécessité l'apport d'une quantité importante de déblais, entassés devant la porte Fontpinou lors de la construction de la route de Limoges à Clermont[366]. Il s'avère que l'aménagement de cette route avait provoqué d'importants dégâts dans **le réseau souterrain d'adduction et d'écoulement des eaux** (« …que pour perfectionner la route royale on avoit baissé le terrain de 6 pieds vis-à-vis de l'entrée de la principale porte de la ville…[367]). Nous connaissons, de ce fait, la localisation de certaines canalisations. En 1784, Joseph Mabaret déposa une requête auprès des consuls après que des travaux consécutifs à l'aménagement d'une place et du tour de ville aient détruits un « aqueduc »[368], rue Champmain (« …était propriétaire […] d'un aqueduc qui conduisait dans un canal à lui appartenant dans son jardin appellé de la palice, près de la porte de Fontpinout de ladite ville. Les eaux pluviales descendantes à la tour appelée de Lessay, en traversant le fossé qui était audit lieu que lesdits sieurs maire et echevins ayant fait combler ce fossé par un entrepreneur public […] ils firent détruire le susdit aqueduc… »[369]). Nous savons par ailleurs qu'un conduit existait sous la rue Fontpinou. En 1789, des travaux furent effectués suite à l'engorgement de cette canalisation (« …lesquelles ouvertures communiquent au grand conduit et nous ont mis à même de juger que cela provenait de ce que le conduit public de la dite rue est ouillé […] nous estimons que le dit aqueduc public a besoin d'être récuré… »[370]).

Enfin, du point de vue des voies de desserte et de contournement de la ville, la fin du XVIIIe siècle fut marquée par l'aménagement de la route de Clermont. Le plan de Saint-Léonard dressé en 1777 par le sieur Des Granges (**fig. 4**) montre que la construction de la route de Clermont et l'alignement des maisons situées en bordure de son tracé sont antérieurs à cette date.

2.3.7.2 Les activités professionnelles

Le **profil artisanal** de la population de Saint-Léonard-de-Noblat au XVIIIe siècle paraît s'être encore diversifié. Plus nombreuses, les sources donnent à voir une quantité importante de métiers exercés dans la ville même. Outre les contrats notariés, on dispose pour cette période des renseignements fournis par les registres d'imposition, notamment l'impôt du vingtième[371]. On notera, en particulier, le développement des activités nées de l'utilisation de l'eau, principalement la **papeterie** et la **tannerie**. Plusieurs tanneurs sont directement mentionnés dans nos sources, comme Louis Laforest et Louis Lafont, en 1780, Georges et Vincent Joisson, père et fils, en 1786. D'après les registres du

[366] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 349 (« …Les officiers municipaux de la ville de St-Léonard disants qu'ils ont commencé à faire faire une esplanade tendante de la porte de Fontpinou à celle de L'aumonière, à laquelle ils ont employé une somme de 600 livres dont vous avez eû la bonté de leur fournir les deux tiers, sur les fonds des ateliers de charité que cette somme aurait à peu près été suffisantes, pour porter cet ouvrage à sa perfection, s'ils n'avaient été obligés d'en consommer la majeure partie au regalement des terres provenant des déblais de la Grandroute de Limoges à Clermont, qui avait été amoncelée sur le terrein de laditte esplanade, ainsi qu'à enlever une partie de la bute énorme que ladite Grandroute a formé par son profillement au devant de la porte de Fontpinou dont elle interceptait totalement l'entrée… »).
[367] M. TANDEAU DE MARSAC, Les remparts…, *art. cit.*, p. 102-103. Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 349.
[368] Il est difficile de savoir si les textes font référence à un véritable aqueduc ou à une canalisation liée à un système d'écoulement des eaux usées.
[369] Arch. dép. de la Haute-Vienne, B 4234.
[370] R. GEORGET, « La Rue Fontpinou : une histoire d'aqueduc au XVIIIe siècle », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 132.
[371] M. PATINAUD, « Saint-Léonard : une ville industrieuse à la veille de la Révolution », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 109-116.

vingtième entre 1771 et 1786, les artisans travaillant les peaux figuraient au deuxième rang derrière les papetiers[372]. Il semble que l'industrie de la tannerie était particulièrement présente, en ville, dans les quartiers Bouzou, Banchereau et Fontpinou. La liste des habitants ayant participé à l'impôt pour la réparation de l' « aqueduc » de la rue Fontpinou, peu après 1789, montre qu'il existait au moins deux tanneries dans la rue : celle du Sieur Ledot et celle des héritiers de Poux[373]. Des marchands papetiers sont aussi mentionnés, comme Léonard Nicard, en 1780. Un papetier dont le nom n'est pas précisé (« maison du papetier ») exerçait dans la rue Fontpinou vers 1789[374]. Divers documents confirment que l'activité du papier atteignit son apogée au cours du XVIIIe siècle à Saint-Léonard-de-Noblat. Pas moins de vingt moulins étaient alors établis le long de la Vienne et du Tard, faisant de la ville et de son territoire le premier centre papetier de la région[375]. **L'industrie textile** semble s'être aussi maintenue au XVIIIe siècle. Plusieurs marchands drapiers ont été recensés (Jacques Château, marchand drapier). Une partie de cette activité, comme le filage, devait se pratiquer dans de petits ateliers domestiques disséminés dans la ville[376]. Il semble que l'on continuât aussi à fabriquer des chaudrons. **L'activité du cuivre** est attestée en 1769 (Martial Magy, fabricant de cuivre jaune, *supra*) et en 1780 (mention de Benoît Gaston, chaudronnier). Par ailleurs, les fouilles réalisées sur la place Denis Dussoubs, en 1999, ont révélé la présence d'un atelier de **forgeron** du XVIIIe siècle à l'emplacement des chapelles Saint-Michel et des Pénitents bleus, au sud de la collégiale. Les reliquats de structures de combustion mis au jour pourraient être ceux d'une forge ou d'un four à cloche. Globalement, l'importance numérique des « marchands » à la fin du XVIIIe siècle mérite d'être soulignée, qu'il s'agisse de marchands de bœufs (Pierre Constant, Jacques Bellarbre, fin du XVIIIe siècle), de marchands-poêliers (Martial Magy, 1780), de marchands-papetiers (Léonard Nicard, 1780), de bourgeois-marchands (Étienne Tandeau, 1777-1779) ou de marchands « indéterminés ». **La corporation du bâtiment** est représentée dans les procès verbaux de réparation, notamment les maçons et les charpentiers. Sans entrer dans le détail de tous les métiers recensés dans les textes entre la fin du XVIIIe siècle et la Révolution, la diversité des activités indique que Saint-Léonard-de-Noblat était un foyer artisanal et surtout un pôle commercial important à l'échelle de la région. **Nous déduisons de ce large éventail des métiers de l'artisanat et du commerce que certaines parties des maisons de la ville devaient être encore spécialisées. Dans l'ensemble, l'image paraît avoir été celle d'une imbrication forte entre les activités professionnelles et les unités d'habitation.** Les textes notariés que nous avons consultés confirment, en partie, cette impression.

170

2.3.7.3 Les marchés privés

La généralisation de certaines pratiques constructives à partir des années 1700 permet une plus grande lisibilité des transformations subies par les maisons. Il apparaît ainsi que la très grande majorité des escaliers tournants à volées droites, de type monumental, a été aménagée au XVIIIe siècle[377]. On constate, de même, une prolifération des portes couvertes d'un arc en anse de panier[378]. Il a aussi été observé que la pratique des dates portées s'était sensiblement accrue à partir de cette date, autorisant des estimations de datation plus franches : il existe une série de

[372] *Idem*, p. 111.
[373] R. GEORGET, La Rue Fontpinou…, *art. cit.*, p. 133.
[374] *Idem*.
[375] M. PATINAUD, Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 113.
[376] *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 51, d'après le mémoire universitaire de R. BILLEREY.
[377] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 80-81.
[378] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 74-75.

portes datées par millésime des années 1727-1760. Les textes que nous avons consultés ne nous ont pas permis de saisir, dans le détail, l'origine de ce renouveau architectural. Cet état de fait est probablement dû au faible nombre de documents recueillis et aux difficultés inhérentes à tout exercice visant à mettre en connexion histoire architecturale et histoire socio-économique. La vigueur de l'activité artisanale à l'intérieur de la ville et en particulier de l'industrie du papier, ne peut suffire à expliquer la multiplication des « retouches » architecturales qui ont eu lieu tout au long du XVIIIe siècle. Il faut probablement envisager, pour les chantiers les plus importants au moins, l'émergence d'une classe sociale déterminée à marquer de son empreinte l'architecture privée de la ville. Il y a là matière à entreprendre une étude historique que permettraient sans aucun doute les belles séries notariales conservées dans les registres des notaires Mazoupy, qui couvrent les années 1662-1711, Nicard (1677-1720[379]), Veyriaud (1687-1735), Daniel (1698-1714), Bessière (1719-1739), Parelon (1723-1773), Dumasneuf (1724-1763), Dumont 1727-1745), Loménie (1732-1753), Mazoupy (1735-1781), Duramis (1747-1767), Loménie (1752-1775), Ducros (1758-1790), Marsat (1767-1797), Parelon (1766-An XII), Froment (1773-1833), Delomenie (1775-An III), Jarrit-Puisservier (1775-An VIII), ou encore Mazoupy (1781-An XI). Ces séries offrent une continuité intéressante pour l'étude des demeures. Il n'est d'ailleurs pas anodin de remarquer qu'elles sont précédées d'une période creuse entre 1579 et 1662, qui semble témoigner d'une baisse assez brutale de l'activité notariale (et, peut-être, de l'activité de la construction).

Afin de répondre aux délais impartis pour ce travail, nous avons opéré une sélection des actes notariés. Le critère géographique a été retenu, considérant qu'il pourrait être intéressant de suivre l'évolution du bâti à travers les sources écrites sur un secteur de la ville en particulier (en l'occurrence, celui du quartier Bouzou). Ont été adjoint à ces documents trois textes extraits du registre de l'ancien collège de Limoges (sous-série D 1122), un document publié dans l'article de P. Maurisset et J. Pasteau sur l'immeuble situé 14, rue de la République[380] et un dernier document provenant de l'étude de M. Deroin sur le logis de la parcelle 341 du cadastre de 1824[381]. La dizaine d'actes que nous avons consultés provient de ces archives notariales. Nous avons travaillé à partir de copies que nous a aimablement communiquées Martine Tandeau de Marsac.

Dates	Nature de l'acte	Nature du bien	Localisation	Éléments descriptifs	Sources
1687	**Affermage**	Une maison et un jardin	Faubourg Bouzou		4 E 2/174
1722	**Échange** entre Léonard Peyrassou tireur de lain et Marie de Lalane boulangère	Deux maisons	Faubourgs Bouzou et Banchereau		CSSL

379 Testaments (1689-1720).
380 P. MAURISSET, J. PASTEAU, "O PUI 100 20", Une auberge…, *art. cit.*, p. 253.
381 M. DEROIN, « Comment la caserne de la maréchaussée est devenue auberge », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 273-276. Maison de la parcelle A 341 du cadastre de 1824 ; actuellement, maison de la parcelle 461 ; description (inventaire après décès).

1722	**Devis** pour réparations	Maison	Faubourg Bouzou	Maison avec boutique en rez-de-chaussée, 2 chambres à l'étage, « galetas »	CSSL
1744	**Prix-fait** pour la réfection d'une façade	Maison	14, place de la République	Maison à quatre niveaux d'élévation : un rez-de-chaussée, deux étages carrés, un « galetas »	CSSL
1748	**Vente**	Maison	Faubourg Bouzou (« confrontant ladite maison par le devant a la grande Rue publique allant dudit faubourg au Puy les vignes en ladite ville de Saint-Léonard d'autre a ce celle de deux costés du sr Roustier, les deux autres costés à celle dudit acquéreur... »)	« couverte a tuille, composée dun bas de maison deux petites chambres l'une sur le devant l'autre sur le derrière un grenier par-dessus »	ADHV, D 1122
1749	**Contrat d'acquisition** d'une maison mouvante des chanoines	Maison	Rue Bouzou (« confontant à la maison de Sieur Pierre Fournier par le haut d'un côté, d'autre à la maison du Sieur […] et une ruette qui conduit à la rue des Trois Pommes »)		CSSL
1749	**Affermage**	Maison	Faubourg Bouzou	« Deux chambres la cave et boutique et un grenier »	CSSL
1750	**Testament**	Une escure	Faubourg Bouzou		ADHV, D 1122
1754	**Reconnaissance**	5 maisons	Faubourg Bouzou		ADHV, D 1122
1777	**Vente**	Une maison appelée de la Barrière	Faubourg Bouzou (« confrontant par le devant à la rue publique dudit fauxbourg, d'un côté au pré de Pierre Constant […], par le derrière à la grange de ce dernier, et de l'autre côté à une ruelle qui du même fauxbourg va au pré dudit Constant »)	Couverte a tuille	CSSL
1777	**Procès-verbal après visite**	Une maison	Parcelle 341 (1824) ; parcelle 461 (2012)	Maison à 2 étages avec entrée rue des Trois Pommes. A l'étage, une chambre est « pavée en petites pierres ; un petit four dans la cheminée fermé par une porte en fer ; à côté de la cheminée, il y a une roue en façon de tournebroche garni de ses ferrements et un potager en briques, placés dans la croisée et aussi en état »	*Histoires d'une ville*, p. 273
1786	**Procès verbal de réparation**	Une maison	Faubourg Bouzou	Boutique/collidort/menis en planche [cloison/mur de refedn ?)/chambre/grenier	CSSL

172

1790	**Vente**	Une maison et une étable	Faubourg Bouzou (« confrontant par le devant au Foirail de la ville, par le côté à la rue publique dudit faubourg de Bouzou, par l'autre côté à la maison […] Tandeau sergent, et par derrière à une ruette et maison de Nicard aubergiste audit faubourg Bouzou de ladite ville »)		CSSL
1792	**Vente**	Banc de boucherie	« situé **dans l'erbaux** de ladite ville et paroisse de St-Léonard, lequel susdit banc de boucherie confrontant à un autre banc de Jea-Baptiste constant père dudit acquéreur par le haut à un petit chemin qui le sépare et le banc qui appartient à Léonard Bourdilliaud par côté à la rue qui fait fasse à Banchereaud et par autre côté au chemin qui traverse les bancs de ladite boucherie tout droit en montant vis-à-vis des maisons des Sieurs Magis et Beaure marchands et bourgeois… »	« couvert a tuille avec ses aizines passages et ses appartenances »	CSSL

Tabl. 6 - Liste des documents consultés (1687-1792)

Ces textes mettent en évidence les lignes de force de l'activité foncière au XVIIIe siècle. Avec la réserve qu'impose un traitement partiel des sources disponibles, les documents consultés laissent apparaître une hausse de l'activité du bâtiment à partir des années 1700. La répartition des actes montre une représentation importante des ventes ou des contrats apparentés, au nombre de cinq (1748, 1749, 1777, 1790, 1792). Nous y verrions un indice que le marché foncier a été actif dans la ville entre les années 1720 et la période révolutionnaire. Dans une certaine mesure, ils révèlent aussi, en creux, le besoin de liquidités d'une partie de la population.

Vu l'état partiel des dépouillements effectués, nous ne sommes pas en mesure de présenter une restitution fidèle de la propriété foncière. Les reconnaissances et les actes d'affermage mettent en avant le rôle du collège de Limoges, qui avait récupéré les biens du prieuré de l'Artige (1754 : reconnaissance de 5 maisons au faubourg Bouzou), des chanoines de Saint-Léonard, mais également de propriétaires particuliers (1749, affermage par Léonard Goreyx et sa femme,

papetiers). Au terme de ce tour d'horizon, le marché foncier se révèle donc comme un marché plutôt « animé ». Plusieurs devis de réparation appuient ce constat.

Le corpus comprend en effet **quelques marchés de construction** que l'on peut commenter. Ce sont essentiellement des marchés de maçonnerie. Nous avons dénombré trois procès verbaux de réparation (faubourg Bouzou) et un prix-fait (rue de la République). En revanche, nous n'avons pas recensé de contrat définissant les conditions de construction d'une maison neuve. Certains contrats spécifient la nature des aménagements, comme le procès verbal de 1786 (réparation de la maison de Pierre Masfeyti, boulanger). Ces contrats ont une forme règlementée, c'est-à-dire qu'ils impliquent systématiquement l'intervention d'un ou de plusieurs corps d'artisans : un maçon et un charpentier généralement. Les quatre documents se révèlent, en outre, très descriptifs. Leurs obligations ne concernent pas seulement des démolitions ou des travaux de construction mineurs, mais des restructurations plus importantes. Le prix-fait de 1744 a ainsi été établi en vue de la réfection entière d'une façade. Il comporte des détails qui permettent d'identifier la maison (logis de la parcelle 213 du cadastre rénové, situé 14, place de la République). Les autres contrats concernent des travaux de second-œuvre mais sont tout aussi précis. Les visites donnent une idée de la configuration intérieure des logis et de la nature des matériaux de construction (murs porteurs et cloisons). Le devis de réparation de 1722 concernait une maison à trois niveaux : un rez-de-chaussée composé d'une boutique, un étage avec deux chambres et un galetas. La couverture était en « thuilles ». En 1786, la maison de Pierre Masfeyti, au faubourg Bouzou, était composée de trois niveaux : un rez-de-chaussée occupé par une boutique et un four détruit, un étage comprenant une chambre avec cheminée et un « galetas ». Les descriptions extérieures montrent un logis construit à la fois en pierre et en bois (« …le maçon nous a fait remarqué que la pan tant en bois qu'en pierre a besoin la partie en bois de torchit et degriffoner, et la partie qui est en pierre d'être griffonné… »). La visite intérieure débute par le « **collidort** », qui correspond peut-être à un couloir situé derrière la porte d'entrée. On ignore si ce couloir traversait toute la maison, comme semble le suggérer certains passages du procès verbal (« …Ensuite sommes entré dans le collidort de ladite maison le maçon nous a fait remarquer qu'il n'est passé que de petite pierre qu'il avait besoin d'être réparé et haussé en terre et pierre puis lescallier de ladite maison jusqu'à la porte du jardin qu'il y manquait beaucoup de terre et de pierre… »), ou s'il débouchait directement sur un escalier droit adossé contre le mur gouttereau. Cette maison et celle du « nommé Moreau » étaient séparées par un « **menis** », que l'on propose d'identifier à une cloison en pan de bois. C'est aussi un « menis » qui séparait le « collidort » de la boutique (« …le menis en bois qui fait la séparation entre le collidort et ladite boutique a besoin d'être fait à neuf les bois et solles qui les supportent pour la majeure partie usés et pourris… »). La maison vendue en 1748 comportait elle aussi trois niveaux : un « bas de maison », « deux petites chambres l'une sur le devant l'autre sur le derrière » et un grenier. Le prix-fait du logis situé 14, place de la République, en 1744, concernait une maison à deux étages carrés[382], comme la plupart des maisons citées dans les contrats de la première moitié du XIXe siècle. Il conviendra donc de déterminer si le nombre de niveaux était un critère de différenciation entre les maisons des faubourgs et les maisons de la ville au XVIIIe siècle.

174

D'une manière générale, il ressort de ces documents l'impression que les maisons visitées étaient dans un état de délabrement avancé. Précisons que les travaux projetés concernaient l'ensemble de la maison, tant les niveaux dédiés au commerce ou à l'artisanat que les espaces résidentiels. Sur le

[382] P. MAURISSET, J. PASTEAU, "O PUI 100 20", Une auberge…, *art. cit.*, p. 253.

plan historique, le mauvais état des maisons traduit un contexte que nous ne sommes pas parvenus à appréhender. Il est probable que de nombreux édifices furent tout simplement laissés à l'abandon. Ces abandons sont sans doute liés à de multiples paramètres (difficultés économiques, baisse de la démographie, etc.) qui restent à identifier. Il resterait aussi à mieux cerner les acteurs de la reconstruction. Nous avons émis l'hypothèse que l'architecture civile avait pu bénéficier du développement de l'industrie papetière, mais nous ne disposons d'aucun témoignage direct qui attesterait formellement ce lien. Les exemples de constructions neuves sont rares. Ils concernent les hôtels particuliers, comme l'hôtel de Rigoulène, construit en 1773 par l'architecte Joseph Brousseau[383]. Il pourrait donc être intéressant de poursuivre le dépouillement des registres notariés afin de répondre à plusieurs questions laissées en suspens, comme celle ayant trait aux acteurs de la reconstruction, ou celle de la construction proprement dite.

Un des mérites de la documentation du XVIIIe siècle est aussi de mettre en évidence une hausse de l'activité foncière et des marchés de construction sur le tracé périmétral de la ville. Il semble en effet que les travaux liés au démantèlement des remparts et au comblement de l'enceinte se soient accompagnés de nombreux chantiers sur les maisons situées en périphérie de la zone urbaine *intra-muros*. A partir des années 1760, les habitants de la ville et des faubourgs riverains de l'enceinte et des fossés adressèrent des requêtes aux consuls afin d'acquérir les parcelles situées à l'emplacement des remparts, ou pour obtenir le droit d'y faire des travaux. Dès **1761**, Philippe et Jean Hébré demandèrent l'adjudication d'un « terrain ou marais » situé près des remparts de la ville[384]. En **1769**, les consuls Michelon Beaune, Mabaret et Lansailhe acceptèrent la construction d'une forge sur les remparts de la ville, près de la porte Champmain, à la demande de Martial Magy, fabricant de cuivre jaune[385]. Ces actes marquent le début d'une série de requêtes (demande d'adjudication, demande d'arrentement, requête pour obtenir procès-verbal, etc.) conservées dans la série C des Archives départementales de la Haute-Vienne. A une date indéterminée, entre 1761 et 1779, Pierre Morin, marchand de bœufs, Jacques Château, marchand drapier, Louise Fressinaud et d'autres passèrent requête « aux fins d'obtenir arrentement de partie des terrains formant les remparts de la dite ville »[386]. Entre 1772 et 1778, Léonard Marsat demanda à son tour une adjudication pour une « partie des terrains formant les remparts de la ville »[387]. En 1779, Martial Jourde, charpentier, et François Ducros, notaire, firent de même pour un « terrain sis sur les anciens remparts, le long du chemin de Clermont à Saint-Léonard »[388]. **Ces travaux eurent des conséquences importantes sur le plan des aménagements urbains. Ils ont par exemple contribué à la disparition de l'espace de circulation intercalé entre le mur d'enceinte et les maisons (le *codorsi*).** Ce processus a été mis en évidence par Martine Tandeau de Marsac dans la rue Aumonière. En 1722, un contrat de vente concernant une maison située rue Aumonière et rue Maupertuis précisait que le vendeur avait l'obligation d'abandonner « la servitude de passage qu'il avait à travers le jardin pour rejoindre en passant derrière la maison du Sieur Michelon une ruelle

[383] Notice des Monuments Historiques (Référence : PA00100478).
[384] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 595.
[385] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 310.
[386] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 606.
[387] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 596.
[388] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 79.

conduisant à la rue Champlepot »[389]. Ce passage pourrait effectivement correspondre au *codorsi*. Les documents de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle illustrent ces transformations. A partir de 1778, nous disposons d'une énumération partielle des maisons situées en périphérie du bourg. En 1778, un arrêt du Conseil d'État du roi contraint les détenteurs de maisons situées à l'emplacement des fossés et des remparts de la ville à présenter leur titre de propriété[390]. Cet arrêt fut suivi du dénombrement de tous les biens appartenant au domaine royal (1778-1784)[391]. Nous proposons de retranscrire la liste de ces biens sous la forme d'un tableau.

Date	Propriétaires	Professions	Nature du bien	Localisation	Rente	Cote
1777-1779	Martial Jourde, charpentier, et de François Ducros, notaire royal, tant pour lui que pour Léonard Farge, régent	Charpentier/notaire royal	Un terrain	Sur les anciens remparts, le long du chemin de Clermont à St-Lèonard	5 sols	C 597
1777-1779	Étienne Tandeau, bourgeois et marchand de St-Léonard	Marchand	Partie de maison	Confrontant aux anciens remparts	11 sols et 3 deniers	C 597
1777-1779	Pierre Nicard, marchand	Marchand	Emplacement d'une des anciennes tours de la porte Bouzou	Porte Bouzou	10 sols	C 597
1780	Pierre Fray de Fournier, chirurgien juré	Chirurgien	Jardin	Dans les fossés de la dite ville	33 sols	C 598
1780	Sieur Tardivet, ecuyer, comme syndic de l'hôpital de St-Léonard	Ecuyer, syndic	Partie dudit hôpital	Près la porte Aumonière	13 livres et 14 sols	C 598
1780	Léonard Marsat, notaire	Notaire	Deux jardins	Sur les anciens remparts	2 livres et 3 sols	C 598

176

[389] A. BUREAU, M. TANDEAU DE MARSAC, « Maisons sur les remparts rue Georges Périn », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 107.

[390] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 561, et E. RIBIERE, « Le Grand Saint-Léonard », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 278. Cet article concerne la maison de la parcelle 259 du cadastre rénové, 473 du cadastre de 1824. Elle appartenait à Jacques Vallière avant **1761**. « Située près de l'ancienne porte Bancheraud, elle confronte le mur de la ville qui lui sert de pignon » (?). Ce mur menace ruine : « Le mur est désemparé, il y a quantité de crevasses et d'écorchures considérables dont il se détache journellement des pierres assez grosses, sa hauteur inégale étant dans quelques endroits de cinq toises [9,75 m) et dans d'autres seulement de quatre ». Jacques Vallière demande aux consuls l'autorisation de « faire baisser et rétablir à hauteur convenable le mur de la ville et d'y pratiquer des portes et des croisées comme ont fait plusieurs autres ». Le mur est détruit le 13 février **1761**, pour être remonté « à la hauteur au moins de vingt pieds [6,6 m] sur trois pieds d'épaisseur [1 m] à sa sommité avec les fruits convenables, à mortier de chaux et sable pour servir à la closture de la ville... ». **1779** : réalisation d'un plan toisé. **1780** : le Bureau des Finances « a confirmé, et maintenu le Sieur Léonard Vallière...dans la possession et jouissance, tant de la partie de maison que de l'emplacement ci-dessus désigné comme faisant partie des anciens fossés, remparts et contrescarpe de la ville de Saint-Léonard... ». Le Grand Saint-Léonard aurait été construit **avant 1793** (mention d'une auberge). Description en 1837, 1854, 1889. Origine de propriété jusqu'à nos jours. Article très intéressant pour l'étude des remparts (restitution, tracés, configuration des murs, etc.) et témoignage des transformations du « tour de ville » au 18e siècle. Le Grand Saint-Léonard est, en outre, bien couvert par la documentation iconographique (cartes postales).

[391] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 597 à 605.

1780	Louis Laforest, tanneur	Tanneur	Un terrain bâti	Entre les portes Aumonière et Chanlepot, près du tour de ville servant de promenade	13 sols	C 598
1780	Moïse Daniel	Echevin de St-Léonard	Un jardin	Dans les fossés de la ville, sur la promenade de Prabaudie	5 sols de cens	C 599
1780	Dominique Francillon	Aubergiste	Un terrain	Confrontant à la route de Limoges à Clermont	30 sols	C 599
1780	Martial Magy aîné	Marchand poëlier	Un terrain	Le long des remparts de la ville, près la porte Bancheraud	20 sols	C 600
1780	François Ducros	Parcheminier	Deux maisons	Près des remparts, entre la porte Chanlepot et celle du cimetière	15 sols	C 600
1780	J.-B. Mazoupy	Notaire royal	Partie de maison	Dans les fossés de la ville, sur la place du Foirail	4 sols	C 601
1780	Pierre Vallière	Marchand	Partie de maison	Dans les fossés de la ville, faisant partie de l'ancienne contrescarpe, près la porte Bancharaud	19 sols	C 601
1780	François Ducros	Notaire royal	Un jardin	Faisant partie de l'ancienne contrescarpe, et confrontant à la rue des Écoudiers	15 sols	C 602
1780	Léonard Nicard	Marchand papetier	Un jardin	Sis dans les fossés de la ville	23 sols	C 602
1780	Louis Lafont	Tanneur	Partie de bâtiment	Sur les anciens remparts, près la porte Fontpinou	13 sols 6 deniers	C 602
1780	Benoît Gaston	Chaudronnier	Partie de maison	Dans les anciens fossés, près la porte du cimetière	10 sols	C 603
1780	Jean Nailhas		Un jardin	Dans les fossés de la ville, près la route de Limoges à Lyon	11 sols 6 deniers	C 603
1780	Jacques-Joseph Magy d'Andaleix	Ecuyer	Un jardin	Près de la porte « Chanlepot »	5 sols	C 603
1780	Antoine de la Nouaille	syndic des filles N.-D. de St-Léonard	Un jardin	Faisant partie de l'ancienne contrescarpe et confrontant à celui du sieur abbé Oroux	2 ll. 14 sols 6 deniers	C 603
1780	Antoine de la Nouaille	syndic des filles N.-D. de St-Léonard	Une tour	Confrontant aux terrains de l'hôpital	*Idem*	C 603

1780	Étienne Oroux	Prêtre, ancien chapelain du Roi	Un jardin	Confrontant à celui du sieur Joseph Chabante de Montassaud et aux anciens remparts	35 sols	C 603
1781-1784	Antoine Cadillac, habitant de St-Léonard		Un jardin	Confrontant aux anciens remparts	1 sol	C 604
1781-1784	Denis Thomas	Négociant	Un terrain	Près la place du Foirail, faisant coin aux routes d'Eymoutiers et de Bourganeuf	2 sols	C 604
1781-1784	Dlle Françoise Veyrier de Virolle, veuve Lagasnerie		Un terrain	Dans les anciens fossés de la ville	2 ll. 19 sols 6 deniers	

Tabl. 7 - Les biens inclus dans le domaine royal d'après la série C des Arch. dép. de la Haute-Vienne

2.3.8 Phase 8 Saint-Léonard-de-Noblat de la Révolution à la fin du XIXe siècle

La rénovation de la ville après la période révolutionnaire s'est réalisée dans deux directions. Des travaux d'envergure ont été entrepris pour réaménager l'espace urbain, d'une part. Il semble, d'autre part, que l'effort de reconstruction se soit poursuivi dans le domaine de l'architecture privée, au moins dans les premières décennies du XIXe siècle.

2.3.8.1 Les travaux d'urbanisme

2.3.8.1.1 Les procédures d'alignement et l'aménagement des places publiques

La nature des travaux entrepris à l'échelle urbaine est de plusieurs types. Les plus significatifs ont trait à l'alignement des rues et à l'aménagement des places (**fig. 73**).

178

Peu après la Révolution, la commune mit en œuvre un certain nombre de projets d'alignement destinés à rendre rectilignes une partie de la voirie. Tous ces projets n'ayant pas vus le jour, il importe de distinguer les projets d'alignement prévus et les projets d'alignement réalisés. Le plus ancien plan daterait de **1829**. Nous n'avons pas directement connaissance de ce plan, dont une partie des tracés a été reportée, en rouge, sur un plan de 1862 (**fig. 12**)[392]. Étaient prévus, notamment, les alignements de la rue des Étages, de la rue de la Fraternité, des rues Jean-Jaurès et rue Victor-Hugo, et des maisons situées en bordure de l'actuelle place de la République[393]. A l'examen, il s'avère que ce projet n'a pas été entièrement mené à terme. Il a tout de même été repris, dans ses grandes lignes, entre **1840 et 1848 (fig. 9 à 11)**. Il fut alors décidé d'agrandir la « place des halles » (**place de la République**). Les travaux projetés incluaient la destruction de la

[392] Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, 1 O 5 (« Projet de rectification du plan d'alignements de la ville de St-Léonard, approuvé par ordonnance du 21 janvier 1829, en ce qui concerne la Place de la Halle. Nota : les lignes rouges indiquent les alignements du plan de 1829 et les lignes bleues les alignements proposés »).
[393] Collectif (C. CHABRELY et al.), *Saint-Léonard-de-Noblat…, op. cit.,* p. 65 66.

halle et son transfert rue des Sapeurs-Pompiers, ainsi que la modification du plan de plusieurs maisons situées en bordure de la place. La commune prévoyait aussi d'élargir toutes les rues qui rayonnaient à partir de cette place. Il est également fait mention, sur le plan de 1840-1848, de rajouts destinés à combler des espaces vides en bordure de certaines rues, comme celle de la Révolution (« La couleur rouge les bâtiments qui avancent »). Il s'avère que ce projet n'a été que partiellement réalisé. Les transformations les plus importantes sont probablement celles qui ont conduit à la destruction de la halle, de la maison à couvert de la parcelle 156 et de l'angle sud du logis de la parcelle 416. Il semble qu'une partie des travaux d'alignement prévus dans la rue des Sapeurs-Pompiers et dans la rue Gay Lussac (n° 6 et 8[394]) ait aussi été effectuée. La maison dite « de la tour ronde » a été épargnée en revanche, de même que le logis d'angle de la parcelle 256. Deux plans réalisés en 1861 et 1862 confirment que la halle a été détruite avant cette date, contrairement au logis à couvert (**fig. 12 et 14**). La destruction de ce logis peut être située entre 1861 et 1900. Nous ne savons pas de quand datent les alignements repérés au niveau des parcelles 140, 143 et 144 de l'actuelle rue Jean Jaurès. Les travaux réalisés sur cette rue ont peut-être été contemporains du projet des années 1840-1848, pour lequel nous ne disposons pas de la totalité des plans de travail. On notera que la rue des Écoudières, que le projet des années 1840-1848 prévoyait de condamner, fit l'objet d'une demande de réouverture dès 1849 (avec plan de l'îlot 4 et d'une partie de l'îlot 5[395]).

L'aménagement de la place Denis Dussoubs daterait aussi du début des années 1860. En 1861, un plan fut dressé pour la « création d'une nouvelle place dite de St-Jérôme » (**fig. 23**). L'ouverture de cette place avait été motivée par la volonté d'isoler l'église. Le projet prévoyait l'élargissement des rues de la Mairie et de la Caserne (rue Roger Salengro), ainsi que la construction d'un mur de terrasse « au dessus du jardin du collège »[396]. La nouvelle place semble avoir été aménagée peu après 1861 ; son tracé après travaux figure sur le plan de 1862 relatif à l'ouverture de la rue de la Caserne (**fig. 20**).

Nous savons que **l'ouverture de la place du Champ de Mars est postérieure à 1824** : son tracé ne figure pas sur le cadastre « napoléonien » (**fig. 6**). La place fit l'objet d'un agrandissement en **1861-1862 (fig. 24 à 26)**, avec l'acquisition par la commune d'une parcelle privative située dans l'angle sud-est de l'actuelle place (parcelle 622 du cadastre de 1824)[397].

La création de la **place de la Libération** se situe dans les années **1867-1868**. A cette date, la commune fit l'acquisition de plusieurs grandes parcelles privatives entre l'avenue du cimetière, la place Champmain, devant le cimetière et le boulevard Adrien Pressemane.[398]

En **1873**, un nouveau plan d'alignement de **la rue Pauvain (rue de la Révolution)** s'ajouta à celui des années 1840-1848. Il prévoyait, notamment, la rectification du logis d'angle de la parcelle 305 (**fig. 13**). Ce projet n'a pas abouti.

En **1892**, un alignement fut délivré sur une maison particulière située à proximité du Champ de Foire (maison du sieur Rabetaud, avec plan). On décida d'ajuster deux côtés de la maison, sur le chemin de grande communication n° 14 et sur le Champ de Foire (« Sur le champ de foire, l'alignement sera déterminer par le prolongement de la façade du hangar au pétitionnaire, jusqu'à la rencontre de

394 *Idem*, p. 66.
395 Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2772.
396 Arch. dép. de la Haute-Vienne, 3 O 1511.
397 Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat (sous-série 1 O).
398 Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat (sous-série 1 O).

l'alignement sur le chemin n° 14 »[399]). Le quartier Banchereaud a également fait l'objet de procédures d'alignements, qu'il faudrait authentifier (fin du XIXe siècle, **fig. 16 et 17**).

Globalement, le tracé des voies semble avoir été peu modifié. Les travaux les plus significatifs ont concerné le **percement d'une nouvelle voie parallèle**[400] **à l'ancienne route de Clermont** (dite « route de la Brasserie », **fig. 75**[401]). L'ouverture de ce tronçon de voirie est antérieure à 1849[402]. **L'actuelle rue Jean Giraudoux date, quant à elle, de 1862 (fig. 20 à 22, 27)**. L'accès à la nouvelle gendarmerie ayant été jugé trop étroit, à l'est, il fut en effet décidé d'élargir la rue de Rigoulène. Un premier projet fut proposé en 1860, mais ce n'est qu'en 1862 que la nouvelle rue fut créée (rue de la Caserne) après le rachat par la commune des parcelles n° 19, 20 et 21 du cadastre de 1824[403].

En définitive, d'importants travaux d'urbanisme furent engagés au XIXe siècle. Les modifications les plus importantes ont concerné les espaces libres publics, avec l'agrandissement de la place « des halles » et la création de trois nouvelles places (place Denis Dussoubs, place de la Libération, place du Champ de Mars). Les projets d'alignement, nous l'avons dit, n'ont pas tous été menés à leur terme. Globalement, les phases de destruction restent difficiles à dater avec précision. A défaut, les plans que nous avons consultés fixent des *termini post quem* utiles. Il serait nécessaire de compléter les informations issues des plans par un repérage systématique, sur le terrain, des retraits d'alignement « suspects ». En plus des travaux d'alignement et de l'aménagement des places, la commune engagea à partir de la toute fin du XVIIIe siècle d'importants travaux de démolition relatifs à des édifices cultuels et publics.

2.3.8.1.2 Les bâtiments publics et cultuels

Les principales destructions ont concerné la halle et plusieurs édifices religieux implantés dans la ville. Il s'avère que la disparition de ces édifices a modifié le tissu urbain en profondeur, par la création de nouveaux espaces libres, notamment.

Il semble que la commune avait prévu de détruire la **halle** en 1794, comme l'indique une délibération du Conseil municipal ordonnant que soit « abbatu[e] sans qu'il en paraisse aucun vestiges ladite halle au treize du présent mois pour le plus long délai sous peine de l'être après cette époque aux frais et dépens des soydisants propriétaires »[404]. Ces délibérations furent aussi l'occasion de mettre en place les premières mesures d'alignement. Le projet de destruction incluait en effet l'abbatement des « étaux sur portes de caves » afin de les aligner aux maisons, « sous les mêmes peines et mêmes délais que dessus sans en laisser aucun saillant… ». Divers documents décrivent la halle, dont la date de construction, on le rappelle, est incertaine. D'après l'enquête de 1774, la halle était « élevée sur des solives de 9 ou 10 pieds de hauteur » et elle abritait « des étales ou bans

180

[399] Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat (sous-série 1 O).
[400] Il s'agit de l'actuelle RN 141.
[401] Cette route avait été créée vers 1777, en remplacement de la rue de Banchereau, trop étroite. B. MOUTIER, « Une maison de marchand tanneur, au faubourg Banchereau », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 306.
[402] B. MOUTIER, « La maison Colas et son magasin au début du XIXe siècle », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 293
[403] Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, 1 O 5.
[404] Document de l'association CSSL (copies). Extrait des registres municipaux de St-Léonard.

charniers »[405]. On peut en conclure que l'édifice était entièrement charpenté à la fin du XVIIIe siècle. Son état avant cette date n'est pas connu, faute de documents descriptifs. L'édifice est mentionné en 1792 à l'occasion de la vente d'un banc charnier. On apprend que ce banc était couvert « a tuille » et qu'il jouxtait deux autres bancs, la rue « qui fait fasse à Banchereaud » et « le chemin qui traverse les bancs de ladite boucherie tout droit en montant vis-à-vis des maisons des Sieurs Magis et Beaure marchands et bourgeois à la charge »[406]. Malgré les injonctions municipales, la halle échappa à la destruction en 1794. Son tracé figurait encore sur le plan cadastral de 1824, ainsi que sur le plan des années 1840-1848. La destruction de la halle est entérinée avant 1861.
C'est aussi au cours du XVIIIe siècle que fut projetée la démolition de **l'église Notre-Dame.** La destruction dut intervenir peu après son rachat par Léonard Daniel, maçon, en 1793[407]. Un procès-verbal établi en 1792 donne les dimensions du bâtiment : il mesurait alors 15,60 m de long et 9,75 m de large et comprenait plusieurs chapelles[408]. Vendue en 1807 alors qu'elle avait fait l'objet d'une d'un démantèlement partiel, **l'église Saint-Étienne** disparut progressivement peu après cette date[409]. Outre ces deux établissements, deux chapelles adossées à la collégiale furent démolies après 1789 : la chapelle des Pénitents bleus et la chapelle paroissiale Saint-Michel (**fig. 76**). Nous savons que la **chapelle des Pénitents bleus** existait encore en 1836, date à laquelle le Conseil municipal projeta de détruire sa tribune. Le document précise que l'édifice n'était plus affecté au culte depuis 25 ans[410]. Une forge avait été installée à l'intérieur de la chapelle par Antoine Cadillat, serrurier, peu après 1800[411]. L'édifice pourrait avoir été détruit lors de l'aménagement de la place Denis Dussoubs, en 1861-1862. La démolition de la **chapelle Saint-Michel** est antérieure à 1824 : son tracé ne figure pas sur le plan cadastral approuvé à cette date.

Le XIXe siècle consacra plusieurs nouvelles réalisations, dont une halle, construite peu après 1840 et une caserne de gendarmerie.
Le plan de la **nouvelle halle**, située à l'angle de la rue des Sapeurs-Pompiers (rue des Trois Pommes puis rue des Trois Pigeons) et de la rue de la Fraternité (rue des Trois Pigeons puis rue Fontpinou), fut réalisé en 1843 (**fig. 11 et 44**). Sur ce projet, la halle à viande était précédée d'un premier bâtiment censé accueillir les marchands ambulants[412]. Les bâtiments furent construits entre 1845 et 1847. Alors que place de la République figurait, sur le plan de 1840-1848, sous l'appellation unique de « places des halles », les plans des années 1860 différencient à nouveau les deux

[405] F. DELAGE, Les remparts…, *art. cit.*, p. 239.
[406] Document de l'association CSSL (copies). Vente d'un « banc de boucherie couvert a tuille avec ses aizines passages et ses appartenances audit Georges Constant situé dans l'erbaux de ladite ville et paroisse de St-Léonard, lequel susdit banc de boucherie confrontant à un autre banc de Jean-Baptiste Constant père dudit acquéreur par le haut à un petit chemin qui le sépare et le banc qui appartient à Léonard Bourdilliaud par côté à la rue qui fait fasse à Banchereaud et par autre côté au chemin qui traverse les bancs de ladite boucherie tout droit en montant vis-à-vis des maisons des Sieurs Magis et Beaure marchands et bourgeois à la charge… ».
[407] M. TANDEAU DE MARSAC, Notre-Dame…, *art. cit.*, p. 172.
[408] *Idem*.
[409] M. TANDEAU DE MARSAC, Saint-Etienne…, *art. cit.*, p. 165.
[410] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2787. Original (« …Le Conseil veut détruire la tribune de la chapelle des Pénitents bleus pour donner un réfectoire et une cave à un chef de Pension…La chapelle des Pénitents est bien propriété communale, mais elle est depuis plus de 25 ans spécialement affectée à l'exercice du culte... »).
[411] M. TANDEAU DE MARSAC, « L'église paroissiale Saint-Michel », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 234.
[412] B. BERNABEN, « Les halles de Saint-Léonard : 1794-1994 », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 267.

espaces que recouvre l'actuelle place : la place dite « du Marché », au nord ; la place dite « de la halle », au sud, en référence à la nouvelle halle (**fig. 14**)[413].
Dès 1803, il fut prévu d'installer la **gendarmerie** dans les locaux de l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame[414]. En 1826, des plans avant travaux projetaient la construction d'une écurie, d'une sellerie et d'une prison au rez-de-chaussée du futur bâtiment, du côté de la rue Roger Salengro[415]. L'étage devait abriter les logements et la cuisine. Les travaux étaient terminés en 1828. Les bâtiments furent agrandis vers 1860, du côté sud.
On mentionnera, pour conclure, un troisième transfert intervenu à la fin du XVIIIe siècle : il concerne la **mairie**, installée dans le logis situé à l'angle des rues Roger Salengro et Daniel Lamazière après 1793 (**fig. 77 et 78**).

2.3.8.2 Économie et société

Grâce aux enquêtes post-révolutionnaires, nous connaissons un peu mieux le potentiel économique et démographique de la population de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat après 1789 qu'avant cette date. Du point de vue statistique, le recensement de **1794** offre de précieux renseignements[416] . Il apparaît que la ville comptait alors 2787 habitants et 664 feux. Le quartier le plus densément peuplé était celui de Champmain, avec une moyenne de 5 habitants par feu.

Quartier	Nombre d'habitants	Nombre de feux
Champmain	264	51
Fontpinou	412	126
Rue et faubourg Champlepot	387	86
Rue Aumonière	447	93
Rue et faubourg Bouzou	488	118
Rue et faubourg Banchereau	397	90
Reste de la ville	?	?

Tabl. 8 - Le nombre d'habitants et le nombre de feux par quartiers, d'après le recensement de 1794

Un nouveau recensement fut effectué en **1836**. La ville et les faubourgs (dont celui du Pont de Noblat) abritaient 3494 habitants[417]. Sur le plan économique, le recensement révèle l'existence d'au moins trois **frabricants de papier** en ville : Martial Fargeaud et Jean-Baptiste Beaure d'Augères, dans le quartier Bouzou ; Jean-Baptiste Fraisseix du Bost, dans le quartier de Champmain[418]. Le nombre de **tanneurs** parmi les chefs de famille recensés en 1836 était aussi important (49). Il faut ajouter à ce chiffre 5 marchands tanneurs. D'après le cadastre de 1824, on sait qu'il existait par

182

[413] Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, 1 O.
[414] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2767 (Article 1 « Le logement de la mairie, la maison de Sureté et la Caserne de la brigade de gendarmerie Nationale stationnée à St-Léonard, seront, aux frais de ladîte Commune, transportés dans le nouveau bâtiment des filles de Notre Dame. L'église de ladite communauté, cour et jardins adjacents ainsi que le vieux bâtiment seront réservés pour l'école secondaire »…).
[415] Plan du rez-de-chaussée, Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 N 97.
[416] D'après M. TANDEAU DE MARSAC, « Recensement de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat en 1794 », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 59-60.
[417] M. DEROIN, « Saint-Léonard en 1836 », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 67.
[418] *Idem*, p. 70.

ailleurs 24 fosses à tan dans la ville, principalement dans les faubourgs Banchereau et Bouzou[419], mais aussi en ville. Au cours du XIXe siècle, des tanneries sont attestées le long de la route de la Brasserie (1849)[420], au débouché de la rue Fontpinou (1861)[421], en bordure de l'ancienne rue de Rigoulène (actuellement rue Jean Giraudoux, avant 1862[422]). On suppose que des tanneries existaient également dans la rue de la Liberté et dans la rue des Tanneries. Il semble que l'industrie de la tannerie ait pris de l'importance au début du XIXe siècle, avant de connaître un léger déclin à partir des années 1830-1840. C'est ce que suggère l'enquête industrielle de 1844[423]. Le nombre d'ouvriers travaillant dans la **porcelaine** était également important, mais il ne semble pas que cette industrie se soit développée à l'intérieur de la ville. En revanche, le recensement de 1836 montre que 116 « journaliers » vivaient en ville[424]. Une partie de ces ouvriers devait travailler dans l'industrie de la porcelaine.

A côté de l'industrie, **l'artisanat** était présent dans la ville. L'existence de foires et le positionnement de la ville, sur le tracé d'une route royale, expliquent peut-être le nombre élevé d'auberges recensées en 1836 (34). Outre les secteurs de l'alimentation (boulangeries, épiceries, boucheries), les secteurs du cuir (cordonniers), du textile (tisserands, tailleurs, chapeliers), du bois (charpentiers, menuisiers, sabotiers) employaient un nombre important d'ouvriers, de même que les métiers du bâtiment.

Saint-Léonard était aussi un **centre administratif** de premier plan, ce qui explique que le nombre de métiers liés à l'administration était relativement élevé en 1836. On notera en particulier l'existence de 4 instituteurs, de 6 institutrices et de 3 notaires (Simon Froment, Guillaume Lanoaille-Lachèze, et Pierre Mabaret), ou encore de 3 huissiers [425].

La composition sociale de la ville au XIXe siècle ne paraît donc pas avoir été grandement modifiée par les événements révolutionnaires. Dans son étude sur les papeteries au XVIIIe siècle, Martine Tandeau de Marsac a mis en évidence la continuité des dynasties papetières entre 1790 et 1800[426]. Au milieu du siècle, Saint-Léonard-de-Noblat apparaît comme une petite ville industrielle et commerçante, au sein de laquelle s'était développée une quantité importante de petits commerces et de petites industries. Le nombre de travailleurs à domicile est, du reste, très difficile à estimer. Il devait être important, si l'on n'en juge par les quelques descriptions de logis que nous avons recueillis après 1789 : ces descriptions mentionnent systématiquement l'existence d'une boutique en rez-de-chaussée.

2.3.8.3 Les marchés privés entre les années 1790 et les années 1850

La rénovation de l'habitat après la période révolutionnaire dans le registre de l'architecture privée s'est en partie réalisée à la suite des travaux d'alignement. Les textes ne font pas directement référence à ces travaux, dont les principaux témoignages sont les retraits d'alignement repérables

[419] M. DEROIN, Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 71.
[420] B. MOUTHIER, La maison…, *art. cit.*, p. 293.
[421] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 5 M 63.
[422] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 N 97 (Tannerie à Mr Joisson ; parcelle 19 du cadastre napoléonien).
[423] M. DEROIN, Saint-Léonard…, *art. cit.*, p. 67.
[424] *Idem*, p. 73.
[425] *Ibidem*, p. 76.
[426] M. TANDEAU DE MARSAC, « Papiers, papetiers, papeteries au XVIIIe siècle à St-Léonard », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 41, sept-95, p.10.

sur certaines maisons de la rue Gay Lussac (parcelles 100, 101, 116, 443), de la rue des Étages ou encore de la rue Georges Perrin. L'inventaire de ces traces matérielles reste à faire, de même que la mise en évidence de ces travaux dans les sources écrites.
L'étude de la demeure du XIXe siècle à partir des sources écrites a été réalisée à partir d'un échantillon de dix actes notariés dont les dates de rédaction s'échelonnent entre 1801 et 1819. Ces actes concernent des biens immobiliers situés dans le faubourg Bouzou. Comme pour la période précédente, le choix a été fait de cibler géographiquement les sources. Deux documents complètent ce corpus. Le premier se rapporte au bâtiment de la parcelle 473 du cadastre de 1824, étudié dans l'article d'E. Ribière consacré au Grand Saint-Léonard[427]. Le second traite de l'histoire de la maison dite « Colas », à l'angle de la route de Clermont et du boulevard[428].
Au total, six contrats de vente ont été répertoriés (1793, 1802-1803, 1804-1805, 1807, 1811, 1837), auxquels s'adjoignent deux procès verbaux de réparation, une donation et une location. S'ils sont surtout intéressants pour les données descriptives qu'ils contiennent, ces actes témoignent aussi, par leur nature, de la vigueur du marché foncier au début du XIXe siècle. Par ailleurs, comme pour la période précédente, les renseignements recueillis sur les maisons concernent le parc bâti existant : aucune construction neuve n'a été recensée dans les textes. Ces données alimentent avant tout la typologie des maisons du XVIIIe siècle et s'inscrivent dans la continuité des documents détaillés ci-dessus.

En termes d'occupation de l'espace, ces contrats confirment la densité de peuplement de la rue et du quartier Bouzou, en révélant la mitoyenneté des maisons sur plusieurs côtés. Ils attestent également la présence de tanneries dans ce quartier. La tannerie vendue en 1811 pourrait être identifiée à l'une des premières maisons situées en haut de la rue Louis Pasteur (« …ayant issue sur le champ de foire… »). On constate aussi que le « coudourci », décliné en inférieur/supérieur, existait encore en 1807 (« …et confrontant par le devant à la rue publique, par le haut au coudourci supérieur de laditte rue… »). On retrouve ce qualificatif en 1837 dans l'acte de vente du logis de la parcelle 473 du cadastre de 1824 (« …Une maison où pend enseigne au Grand Saint-Léonard composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de greniers régnant sur le tout. Confrontant par le devant à la grande route de Saint-Léonard à Bourganeuf, par le derrière au coudourcy de Banchereau… »[429]).

184

C'est dans le domaine descriptif que les informations sont le plus pertinentes. Plus que sur l'état de délabrement des logis visités, systématique, on s'attardera sur les éléments qui ont trait à la structure des édifices.
Les deux procès verbaux de réparation se révèlent très descriptifs, même s'ils ne détaillent pas les techniques de construction. On apprend toutefois que les murs étaient destinés à être crépis (1804-1805 : « …et que les murs des deux côtés sont sans crépissage… » ; 1819 : « …lesdits experts nous ont fait remarquer que toute la façade de laditte maison a besoin de crépis et blanchir… »). Un seul escalier est décrit. Il était en bois et comportait une rampe (1819 : « …et que l'escalier en bois de l'intérieur de la maison et sa rampe tombent de vetusté… »). Deux maisons comportaient par ailleurs une « galerie » sur leur façade postérieure (1804-1805 : « …ensemble un lopin de cour au derrière de laditte maison, en suivant la direction du mur soutenant la galerie de ladite maison… »).

[427] E. RIBIERE, Le Grand…, *art. cit.*, p. 277.
[428] Elle ne figure pas sur le cadastre 1824.
[429] E. RIBIERE, Le Grand…, *art. cit.*, p. 280.

En termes de **programme**, on constate que la bipartition fonctionnelle verticale de l'espace caractérise toutes les maisons étudiées. Dans deux cas de figure, seuls les « bas » de maisons font l'objet d'une transaction. Vers 1802-1803, un « bas » de maison composé d'une boutique et d'une cuisine fut vendu. Vers 1803-1804, un « bas » de maison comprenant une boutique « sur le devant » et une cuisine « sur le derrière de ladite boutique » fut cédé en location, dans le même quartier. La présence d'une boutique en rez-de-chaussée paraît donc avoir été systématique. La boutique était souvent prolongée par une cuisine à l'arrière du rez-de-chaussée. Le nombre de niveaux n'est pas mentionné dans tous les actes. Certains logis s'élevaient manifestement sur quatre niveaux hors-sols, comme l'indique le procès verbal de 1819 (« …que la porte et la croisée de la chambre au second étage donnant sur la rue ont besoin de renouveller… »).
Il se dégage donc, à la lecture de ces actes, une ébauche de modèle : celui du logis polyvalent à deux étages carrés, grenier et galetas, doté d'un escalier en bois intérieur. Ce modèle s'applique aux maisons situées dans la rue et dans le faubourg Bouzou. Il semble proche de celui de la maison de la parcelle 526 du cadastre de 1824, dont l'intérieur est sommairement décrit dans un inventaire de la fin du XVIIIe siècle ou du début du XIXe siècle. La maison comportait alors « trois chambres » au second étage, « une chambre au premier étage ayant vu sur la rue du faubourg Bancheraud », un grenier, un galetas au dessus, des boutiques et une cave[430]. Il semble également avoir caractérisé la maison dite « Colas », construite entre 1824 et 1831 (maison à un étage carré composée d'une cave, d'un rez-de-chaussée abritant une cuisine et une boutique, et d'un étage résidentiel[431]). Gageons que la poursuite de l'étude documentaire permette d'affiner cette typologie, mais surtout de la confronter avec celles des logis situés dans les autres secteurs de la ville. On insistera sur l'intérêt que représentent les procès verbaux de réparation pour l'étude de la demeure. Dans la mesure où les obligations contenues dans ces actes concernent essentiellement des travaux de réparation, leur dépouillement exhaustif s'annonce particulièrement fructueux pour l'étude des modes de construction et des typologies des logis du XVIIIe siècle.

Il apparaît donc, en conclusion, que l'activité foncière a été dynamique durant les années 1790-1850. Le nombre de maisons vendues, données ou louées en témoigne. Pour autant, rares sont les maisons à s'être élevées *a novo* durant cette période. Les textes nous font part, pour l'essentiel, de reconstructions. Il faut attendre les dernières décennies du XIXe siècle pour voir surgir des constructions nouvelles à l'extérieur de la ville *intra-muros*.

Dates	Nature de l'acte	Nature du bien	Localisation	Complément de localisation	Éléments descriptifs
Vers 1800	**Donation**	Maison	Faubourg Banchereau	Parcelle 526 du cadastre de 1824	**Boutiques**/1 chambre au 1er étage/3 chambres au 2ème étage/grenier sur le devant de la maison/galetas au dessus du grenier

[430] B. MOUTHIER, Une maison…, *art. cit.,* p. 308.
[431] B. MOUTHIER, La maison…, *art. cit*., p. 293.

Vers 1800	**Vente**	Maison	Rue Bouzou	« attenante d'un côté à celle du citoyen Mitron, et par le derrière à celle du citoyen Maret »	1 **boutique** RDC/1 chambre derrière au 1er étage/2 chambres au 2ème étage/Grenier
1802-1803	**Vente**	Un bas de maison	Faubourg Bouzou	« attenante à la maison dudit François Boulade, vendeur, ledit bas de maison appartenant aux vendeurs »	« composé d'une **boutique** sur le devant et d'une **cuisine** sur le derrière de laditte boutique »
1803-1804	**Location**	Un bas de maison	Faubourg Bouzou	Non renseigné	« composé d'une **boutique** sur le devant, d'un **cuisine** sur le derrière de ladite **boutique** »
1804-1805	**Donation**	Une petite maison	Faubourg Bouzou	« attenante d'un côté à celle de Jacques Tourieux, et de l'autre à celle des héritiers Ringaud, et acquise par ledit feu Pierre Nicard de feu Pierre Tandeau »	Mention d'une **galerie** soutenue par un mur à l'arrière de la maison
1804-1805	**Vente**	Maison	Faubourg Bouzou	Indéterminé	**Boutique** où tout est étayé dedans/**cuisine** derrière, sans porte ni fenêtres ni cheminée/Escalier délabré/Etage tout étayé/Grenier/Galerie derrière la maison/3 jours sans croisées/Murs mitoyens tombés/Couverture à refaire
1805	**Procès verbal de réparation**	Maison	Faubourg Bouzou	Non renseigné	**Boutique**/chambre au dessus/bucher/escalier en bois avec rampe/écurie à l'arrière
1807	**Vente**	Partie d'une maison	Rue Bouzou	« confrontant par le devant à la rue publique, par le haut au coudourci supérieur de laditte rue, par le bas à la maison des héritiers (…) et par le derrière à autre maison du Sieur Chaussade Mazet … »	Non renseigné
1811	**Vente**	Tannerie	Faubourg Bouzou	« attenants à la maison du Sieur Léonard Nicard, et ayant issue sur le champ de foire »	Non renseigné
1819	**Procès verbal de réparation**	Maison	Rue Bouzou	Non renseigné	**Boutique**/2 étages avec chambres/grenier/galetas
1837	**Vente**	Maison	Rue de la Liberté	Parcelle 473 du cadastre de 1824	Un rez-de-chaussée/un premier étage/greniers

Tabl. 9 - Liste des documents consultés (1803-1837)

186

2.3.9 Phase 9 La ville de la fin du XIXe siècle à nos jours

Les travaux d'urbanisme engagés dans les années 1840-1860 se poursuivirent au début du XXe siècle. De nouveaux plans d'alignement furent dressés, comme celui de la rue Daniel Lamazière (ancienne rue de la Mairie) en 1897 (construction d'un nouveau mur de clôture rectiligne dans la cour du presbytère, **fig. 15**)[432], ou celui de la rue Louis Pasteur, en 1912[433]. A partir de 1894, le nom des rues fut modifié par décision du Conseil municipal. Apparaissent alors les noms que nous connaissons aujourd'hui, comme l'avenue du Champ de Mars, la rue Victor Hugo, la rue Gay Lussac. D'autres modifications eurent lieu au cours du XXe siècle. La rue Jean Jaurès se substitua, par exemple, à la rue Champlepot ; l'avenue du Général de Gaulle, à l'avenue de la Gare, etc[434].
Les travaux de voirie furent complétés par la mise en place du réseau électrique en 1894, après le rachat par la commune du moulin de Beaufort[435]. Les préoccupations d'hygiène aboutirent, à la même période, à l'installation d'un nouveau système de captage et d'adduction d'eau. On fit alors construire un réservoir enterré sous la place du Champ de Mars et plusieurs bornes fontaines[436]. En 1932, les conduites d'eau firent l'objet de réfections dans toute la ville et on implanta un château d'eau sur la place du Champ de Mars.
C'est également entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle que la commune fit construire de nouveaux bâtiments publics. La plupart sont situés en dehors de la ville, comme les différentes écoles (école primaire construire après 1888, parcelle 41, etc.) ou la gare, mais certains ont été bâtis *intra-muros*. C'est le cas du Pavillon des Bains, visible sur de nombreuses cartes postales du début du XXe siècle (**fig. 79 et 80**). Quelques édicules, comme le buste de Denis Dussoubs (1896)[437] ou la fontaine monument à la mémoire de Gay Lussac (troisième quart du XIXe siècle[438]) datent aussi de cette période (**fig. 81 à 84**). Le monument aux Morts et le kiosque à musique, place de la Libération, sont plus tardifs : le premier, œuvre du sculpteur Henri Coutheilas, a été érigé vers 1920 ; le second fut inauguré en 1934[439].
C'est aussi à la fin du XIXe siècle que les bâtiments qui servaient aux religieuses de la communauté des Filles de Notre-Dame, dans la rue Daniel Lamazière, furent vendus (**fig. 85 à 87**). Après 1896, ces bâtiments furent transformés en hôpital (**fig. 88 à 90**).
Les années 1880 ont aussi été marquées par la construction de la ligne de chemin de fer Limoges-Ussel. Inaugurée en 1881, la ligne devait permettre de faciliter l'approvisionnement de certaines industries, notamment celles de la porcelaine et de la papeterie (charbon) et de la tannerie (bois de châtaigniers). Elle devait aussi favoriser les exportations des pavés de carrière ou du bois de châtaignier. Ce désenclavement industriel est allé de pair avec le déclin des petites industries traditionnelles, notamment celles qui ressortissaient de l'activité de la tannerie (**fig. 91**). De fait, la plupart des tanneries disparurent de 1900 à 1910, sous la concurrence des tanneries modernes.

[432] Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, 2 M 2.
[433] Arch. dép. de la Haute-Vienne, 3 O 1511.
[434] R. GEORGET, « Les noms de rue de Saint-Léonard », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 126.
[435] R. CHEYSSOUX, « 1894 : L'électricité éclaire la ville de Saint-Léonard », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 139.
[436] S. AYMAR, B. BERNABEN, *Mémoires en Images. Saint-Léonard-de-Noblat et sa région*. Éditions Alan Sutton, 2000, p. 38.
[437] *Idem*, p. 121.
[438] Dossiers de l'Inventaire (bas Mérimée).
[439] *Idem*.

Seule la tannerie Bastin, fondée en 1893, est parvenue à se maintenir au XXe siècle. L'abandon des ateliers de tanneurs situés en ville peut donc être situé dans les premières décennies du XXe siècle. Pour autant, il semble que l'activité économique de la ville connut un certain âge d'or au début du XXe siècle. **La première moitié du XXe siècle correspond à une période de dynamisme pour le commerce et l'artisanat dans la ville**. Près de 100 boutiques et ateliers ont été décomptés en 1914, dont 40 commerces dédiés à l'alimentation[440]. On peut citer l'exemple de la dynastie pâtissière Petitjean, dont la renommée dépassait largement le cadre régional. Leur établissement était situé au niveau des parcelles 95/96, sur la place Gay Lussac (**fig. 94 et 95**). La rue de la Révolution paraît avoir été, à cette époque, une des principales artères commerçantes de la ville[441], comme en témoignent les nombreuses cartes postales représentant des devantures de boutiques (**fig. 96**). En 1904, une fabrique de chaussures fut fondée dans les locaux de l'ancien hôpital (fabrique Granger et Fouret, **fig. 92**). Son activité perdura jusqu'au milieu des années 1950[442].
Avec le développement de l'automobile, dans les années 1920, de nouvelles industries s'installèrent à proximité de la ville. C'est le cas, notamment, des mécaniciens garagistes. Nous savons, par le biais d'une carte postale du début du XXe siècle, qu'un garage existait en bordure de l'actuelle avenue du Champ de Mars (**fig. 93**, parcelle 12 du cadastre rénové).
Enfin, il faut noter que la ville était aussi un centre de foire réputé, spécialisé dans le commerce des porcs et des bovins. Ces foires avaient lieu sur la place du Champ de Mars (ancien « Foirail ») et sur la place de la Libération. Elles sont illustrées par de nombreuses cartes postales, qui montrent l'importance de ces rassemblements (**fig. 97**). Les fêtes du commerce et de l'industrie, qui débutèrent en 1905, témoignent de l'essor économique qu'a connu la ville durant les premières décennies du XXe siècle.

Du point de vue de l'architecture privée, les bouleversements industriels de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle n'ont pas eu de répercussions importantes dans la ville *intra-muros*. Les demeures édifiées *a novo* sont majoritairement situées en périphérie de l'agglomération, au-delà de l'emprise des anciens fossés. A ce titre, on peut considérer que la « villa » construite à proximité de l'ancienne porte Aumonière (parcelle 35) est un *unicum*, même si elle n'est pas le seul exemple de ce type de construction dans la ville. Un des bâtiments les plus remarquables de la fin du XIXe siècle est peut-être la maison du papetier Louis Trapinaud, situé en dehors des limites du SPR (actuelle mairie). D'une manière générale, ces constructions se distinguent dans le paysage architectural par la symétrie de leurs façades antérieures et par leurs corniches saillantes. Elles illustrent aussi une catégorie d'œuvre très peu représentée dans l'agglomération avant le XXe siècle, celle des logis à programme résidentielle. Les maisons construites durant les années 1920-1930 perpétuent ce modèle, bien que leur style ait été différent[443].

188

Les principaux aménagements urbains de l'après guerre ont concerné l'îlot 24 et la périphérie de la ville. Un nouvel hôpital fut construit dans les années 1970 sur une partie de l'emplacement du pavillon des bains, perpétuant ainsi la vocation de ce secteur. L'ancienne gendarmerie (**fig. 98**), qui

[440] *Idem*, p. 70.
[441] *Ibidem*, p. 72-73.
[442] S. AYMAR, B. BERNABEN, *Mémoires…, op. cit.,* p. 65.
[443] C. CHABRELY, « La demeure urbaine à Saint-Léonard-de-Noblat : d'un lotissement à l'autre », *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche)*, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.), 2011, p. 163.

avait repris une partie des bâtiments conventuels des Filles de Notre-Dame (dont le cloître), fut transformée en lieu d'accueil culturel. L'inauguration de la cité du Dr Barrière, en 1956 (**fig. 99**), avait accompagné l'exode de la population à l'extérieur de la ville.

2.4. Conclusion et perspectives

L'étude historique de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat s'est donc révélée positive sur de nombreux points. Ce travail a tout d'abord permis d'amasser un matériel documentaire conséquent, qui est loin d'avoir été entièrement exploité. La poursuite des recherches documentaires s'annonce donc particulièrement intéressante, notamment pour l'étude de la demeure urbaine. Les futures recherches pourront se focaliser sur deux périodes en particulier : les années 1350-1500, couvertes par les registres de la dynastie notariale Bordas ; les années 1700-1850, particulièrement féconde sur le plan des fonds notariés. Le fonds de l'ancien Collège de Limoges mériterait aussi de faire l'objet de sondages complémentaires. Bien que les données qu'il contient soient peu descriptives, il reste le principal témoin de l'occupation bâtie de la ville au XIIIe siècle.

L'analyse morphologique de la ville a permis de faire émerger 9 séquences d'occupation. La première phase est antérieure aux plus anciens vestiges bâtis connus. L'hypothèse d'un enclos ecclésial antérieur à la collégiale a été suggérée (**phase 1**). En effet, l'analyse planimétrique a montré que l'enclos canonial avait perforé un parcellaire existant, laissant augurer une séquence d'occupation antérieure qu'il reste à décrypter. Le site n'est jamais qualifié de *castrum*, ce qui plaide pour la nature ecclésiale, ou commerciale, de sa fondation. Le rôle des évêques de Limoges dans la construction de la fabrique urbaine de Saint-Léonard reste obscur.

D'après les sources que nous avons consultées, les débuts de la **phase 2** remonteraient aux années 1050-1100 (construction de la collégiale « romane »). La précocité du référent *burgus*, attesté au début du XIIe siècle, interpelle. L'expression suggère en effet l'existence d'un groupement d'habitats structuré avant 1100. Ce pôle aggloméré était doté, au XIIe siècle, d'un système de clôture collectif que révèlent les mentions de portes dans les cartulaires. Nous posons pour hypothèse que cette clôture a été construite par la commune.

A partir des années 1200 (**phase 3**), les mentions de *domus* se multiplient et le paysage monumental de la ville gagne en précision. L'éclairage offert par les sources issues du fonds de l'ancien Collège de Limoges est inestimable. Y ont été recensées, notamment, les premières références aux espaces souterrains *intra-muros*. Grâces aux témoignages des années 1280-1288, nous sommes également parvenus à pénétrer le domaine des droits d'urbanisme. Nous en sommes venus à la conclusion que l'organisation consulaire était bien le pivot des opérations d'urbanisme, principalement à l'intérieur de la ville. Nous ne savons pas si les consuls étaient à l'origine de tous les chantiers de construction (la question se pose avec acuité pour les « lotissements » mis en évidence sur plusieurs secteurs), mais il est à peu près certain qu'ils exerçaient un droit de regard sur ces chantiers : la voirie, l'enceinte et probablement les portes de la ville leur appartenaient. L'enceinte devait être l'une des manifestations les plus tangibles de l'identité de la commune de Saint-Léonard. En ce qui concerne les maisons, on suppose que la majorité du parc bâti était en pierre dès le XIIIe siècle. Les enveloppes médiévales qui subsistent aujourd'hui montrent des édifices en hauteur dont on ignore les modalités distributives : à ce jour, aucun escalier médiéval n'a été repéré. Contre toute attente, les textes ont apporté des éléments de réponses sur cette question, en révélant l'existence d'escaliers extérieurs dès le XIIIe siècle.

Entre le début de la guerre de Cent Ans et les prémices de la reconstruction, à la fin du XVe siècle, les sources écrites montrent que l'activité foncière ne s'est pas arrêtée net (**phase 4**). Les témoignages de destruction sont certes nombreux, mais ils côtoient des reconnaissances, des ventes et des échanges en grande quantité. Est-ce à dire que la reprise économique a été précoce à Saint-Léonard-de-Noblat ? Il serait péremptoire de l'affirmer à ce stade de l'enquête. En tout cas, l'image d'une ville inactive durant cette période ne paraît pas refléter la réalité. Les données relatives aux bâtiments sont peu nombreuses, mais elles existent. Les mentions de *balet* à la fin du XIVe siècle semblent perpétuer la typologie d'escalier extérieur. Il est aussi à peu près certain que le bois a participé aux constructions civiles aux XIVe-XVe siècles (et probablement avant, cf *supra*). La mention d'un mur en torchis dans une reconnaissance de 1390 tend à le prouver. Il faudrait poursuivre les dépouillements des registres de notaire qui, nous n'en doutons pas, recèlent d'abondantes informations concernant le domaine de la construction.

La période de reconstruction semble avoir été active à Saint-Léonard-de-Noblat, ce dont témoignent les nombreux accensements en faveur du prieur de l'Artige (**phase 5**). Cette dynamique s'observe également dans l'architecture civile, comme le révèle l'étude archéologique.

Des années 1550 à la fin du XVIIe siècle (**phase 6**), les informations diminuent en quantité, mais l'on peut s'interroger sur la signification de ce silence. Il correspond à un état documentaire : l'absence de registres de notaires entre 1579 et 1662. En réalité, il semble que les efforts de construction se sont concentrés en priorité sur l'enceinte durant les guerres de Religion. Plusieurs témoignages archéologiques le prouvent, ainsi qu'un document de 1570 qui fait mention de réparations réalisées sur un tronçon de rempart situé entre les portes Champlepot et Banchereau. La mise en défense de la ville se serait matérialisée par une réfection générale des murs et par la construction de nouveaux ouvrages de défenses adaptés à la poliorcétique de la fin du XVIe siècle. On retiendra de cette séquence d'occupation qu'elle s'est *a priori* substituée à l'enceinte médiévale. Les hypothèses qui consistent à restituer cette enceinte resteront toutefois purement conjecturales sans l'apport de l'archéologie.

L'état documentaire est incontestablement meilleur à partir de la fin du XVIIe siècle, tant du point de vue des marchés de construction que du point de vue des éléments de connaissances chrono-culturels (**phase 7**). L'implantation du couvent des Filles de Notre-Dame au sud de la ville initie une vague de travaux qui concerna, en premier lieu, les remparts. Le démantèlement des murs, à partir de 1754, fut suivi d'importants chantiers sur la périphérie de la ville (construction de nouveaux bâtiments à l'emplacement des anciens fossés et sur le tracé des remparts). Sur le plan de l'architecture, les procès verbaux après visite ou les devis de réparations, tel celui du logis situé 14, place de la République, montrent que de nombreuses façades antérieures ont été remaniées au XVIIIe siècle. L'ancrage chronologique de certains éléments d'architecture remarquables, comme les escaliers en vis et les escaliers tournants à volées droites, reste à affiner. Ces éléments sont rarement mentionnés dans les textes que nous avons consultés. Il faut dire que ces documents concernent, pour l'essentiel, des maisons délabrées qui ne répondent pas au modèle de l'hôtel particulier mais plutôt à celui du logis polyvalent abritant, sous un seul toit, le logis et le local professionnel. Les références aux boutiques en rez-de-chaussée dans les procès verbaux traduisent la profusion de ce modèle de maison dans certains quartiers, comme celui de Bouzou.

Nous n'avons pas décelé de profondes ruptures sur le plan des constructions après la Révolution (**phase 8**). Les descriptions de logis sont identiques à celles de la période précédente. Ce sont finalement les projets d'urbanisme qui suscitèrent le plus de modifications au XIXe siècle : travaux d'alignement, ouvertures de la rue Jean Giraudoux, création de la place Denis Dussoubs… La destruction de la halle et de la maison à couverts, place de la République, sont probablement les deux réalisations les plus marquantes de cette période. De ce vide est née la place de la République telle que nous la connaissons aujourd'hui, zone *non aedificandi* au statut hybride qui nécessiterait peut-être un projet d'aménagement visant à revitaliser ce centre historique de la ville.

La dernière phase englobe un siècle durant lequel le paysage urbain et les activités économiques ont subi de nombreuses modifications : arrivée du chemin de fer, déclin progressif des petites activités industrielles comme la tannerie, construction de maisons répondant à de nouveaux standards en périphérie de la ville (**phase 9**).

Plusieurs axes de réflexion semblent désormais pouvoir être envisagés au terme de cette enquête. Nous avons rappelé tout le bénéfice qu'il y aurait à poursuivre les recherches dans les sources notariales du Bas Moyen Âge et de l'Époque moderne. L'enjeu serait d'accroître le degré de connaissance sur la maison de Saint-Léonard-de-Noblat, mais aussi, dans une perspective de transversalité, d'intégrer les données du bâti dans un cadre morpho-historique plus complet. Par exemple, si les sources écrites ont révélé que le bois avait été utilisé à toutes les époques, il reste à déterminer plus précisément son usage : était-il réservé, au Moyen Âge, aux seules charpentes ? D'autres thématiques architecturales restent à développer. La question des origines des constructions en pan de bois se pose. On peut également s'interroger sur les escaliers en vis dans-œuvre : ont-ils été implantés au XVIe siècle, comme le laisse penser leur typologie, ou doit-on considérer que leur mise en place s'étale sur plusieurs siècles ? D'une manière générale, on regrettera de ne pas avoir recueilli davantage de données sur les techniques de construction. La suite des recherches s'annonce particulièrement stimulante, notamment dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire comme l'est le Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

192

Liste des figures

FIG. 1 – Plan du SPR PSMV, d'après le cadastre de 2012
FIG. 2 – Plan de Saint-Léonard-de-Noblat, avec les limites du SPR PSMV et la numérotation des îlots. Cadastre de 2012
FIG. 3 – Plan dit « du tènement des Vaudoux » (sans date, XVII^{e} ou XVIII^{e} siècles). Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 596
FIG. 4 – Plan dit « du sieur Des Granges », réalisé en 1777. Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 741
FIG. 5 – Plan de la ville (sans date, XVIII^{e} siècle). Arch. dép. de la Haute-Vienne, C (non classé)
FIG. 6 – Cadastre de 1824, avec les limites du secteur sauvegardé
FIG. 7 – Projet d'alignement, place des Récollets (1817)
FIG. 8 – Plan de la place du Marché et de la place de la Halle (1810-1861)
FIG. 9 – Plan de la place de la République (1840-1848)
FIG. 10 – Plan de la place de la République, dite « place des Halles » (1840-1848), détail
FIG. 11 – Plan de la nouvelle halle, rue des Trois Pigeons (act. rue des Sapeurs-Pompiers), 1840-1848, détail
FIG. 12 – Projets d'alignements de la place de la République (1862, avec tracés d'un plan de 1829)
FIG. 13 – Projet d'alignement de la rue Pauvain (act. rue de la Révolution), 1872
FIG. 14 – Plan de la place du Marché et de la place des Halles, 1861 (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, 1 O)
FIG. 15 – Ancien presbytère, projet de construction d'un mur clôture, 1897 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 M 2)
FIG. 16 – Projet d'alignement du faubourg Banchereau, sans date (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat 1 O 5)
FIG. 17 – Projet d'alignement du faubourg Banchereau, sans date (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat 1 O 5)
FIG. 18 – Plan des canalisations de la ville (1881). Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2787
FIG. 19 – Plan de la ville. Assainissement : caniveaux (1925)
FIG. 20 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862
FIG. 21 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862, détail
FIG. 22 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862, détail
FIG. 23 – Aménagement de la place Saint-Jérôme (act. place Denis Dussoubs), 1861
FIG. 24 – Agrandissement du Champ de Foire (act. place du Champ de Mars), 1862
FIG. 25 – Agrandissement du Champ de Foire (act. place du Champ de Mars), 1861
FIG. 26 – Agrandissement du Champ de Foire (act. place du Champ de Mars), 1861
FIG. 27 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862
FIG. 28 – Plans projetés de la gendarmerie, 1826
FIG. 29 – Élévations et coupes de l'ancienne gendarmerie, 1892
FIG. 30 – Plan masse des anciens bâtiments du couvent des Filles de Notre-Dame, années 1850
FIG. 31 – Maison située 2, place de la collégiale (ancien presbytère), élévation sur jardin et rue par l'agent cantonal Dupeux, 1920
FIG. 32 – Plan l'ancien presbytère, 1920
FIG. 33 – Plan l'ancien presbytère (sous-sol), 1920
FIG. 34 – Plan l'ancien presbytère (rez-de-chaussée), 1920
FIG. 35 – Plan l'ancien presbytère (étage), 1920
FIG. 36 – Plan l'ancien presbytère (façade rue de la mairie), 1920
FIG. 37 – Ancien presbytère, dessin de la grille du mur et de la porte d'entrée en fer forgé, 1897 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 M 2)
FIG. 38 – Maison place Wilson (rez-de-chaussée), 1984
FIG. 39 – Maison place Wilson (1er étage), 1984
FIG. 40 – Maison place Wilson (2^{e} étage), 1984

FIG. 41 – Plan de l'hôtel de Rigoulène, 1861 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 5 M 63)
FIG. 42 – Plan de l'hôtel de Rigoulène, 1861 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 5 M 63), détail
FIG. 43 – Hôtel de Rigoulène, plan masse, sans date (document Agence des Bâtiments de France de Haute-Vienne)
FIG. 44 – Plan de la « nouvelle » halle, 1849 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2772)
FIG. 45 – Dessin de L. Guibert, sans date, vers 1857-1858. Documentation Inventaire général
FIG. 46 – L'armature urbaine de Saint-Léonard-de-Noblat (systèmes parcellaire et viaire). Cadastre de 2012
FIG. 47 – Mise en évidence des zones de parcelles en lanière. Cadastre de 2012
FIG. 48 – Mise en évidence des parcellaires rayonnants. Cadastre de 2012
FIG. 49 – Division primitive de la parcelle 213. Cadastre de 2012
FIG. 50 – Division primitive de la parcelle 24. Cadastre de 2012
FIG. 51 – Restitution hypothétique d'un bâtiment sur la parcelle 34. Cadastre de 2012
FIG. 52 – Mise en évidence des entités morphologiques (secteur de ville *intra-muros*). Cadastre de 2012
FIG. 53 – Les différentes types de voies. Cadastre de 2012
FIG. 54 – Continuité directionnelle entre les rues Georges Perrin et Saint-Léonard. Cadastre de 2012
FIG. 55 – Rencontre des rues Georges Perrin et Daniel Lamazière. Cadastre de 2012
FIG. 56 – Hypothèse de restitution d'une bordure extérieure, rue Daniel Lamazière. Cadastre de 2012
FIG. 57 – Proposition de restitution de limites extérieures sur les îlots 3, 6, 7, 26, 27. Cadastre de 2012
FIG. 58 – Mise en évidence des masses bâties. Cadastre de 2012
FIG. 59 – Mise en évidence de la continuité du bâti dans le quartier Banchereaud. Cadastre de 2012
FIG. 60 – Localisation de certaines parcelles d'angle « trapues ». Cadastre de 2012
FIG. 61 – Proposition de restitution d'une place au centre de l'îlot 6. Cadastre de 2012
FIG. 62 – Retournement du bâti dans la rue du Clocher. Cadastre de 2012
FIG. 63 – Les différentes vues du clocher depuis le nord. Cadastre de 2012
FIG. 64 – Mise en évidence d'un hypothétique enclos autour de l'îlot 2 (cadastre de 1824)
FIG. 65 – Restitution schématique de l'emprise de l'enclos canonial. Cadastre de 2012
FIG. 66 – Proposition de restitution de l'enceinte du XII^e^ siècle et localisation des portes mentionnées au XIII^e^ siècle. Cadastre de 2012
FIG. 67 – Proposition de localisation des poternes. Cadastre de 2012
FIG. 68 – Proposition de restitution d'un lotissement médiéval dans l'ancienne rue du Pis (act. rue de la Poste. Cadastre de 2012
FIG. 69 – Restitution hypothétique de la place commune, de la place Notre-Dame et du Marché au XIII^e^ siècle. Cadastre de 2012
FIG. 70 – Le développement des barris à partir du XIII^e^ siècle. Cadastre de 2012
FIG. 71 – Proposition de restitution des principales étapes du développement de la ville (phases 1 à 3). Cadastre de 2012
FIG. 72 – Mise en évidence de l'occupation bâtie aux XIV^e^-XV^e^ siècles dans l'îlot 24, d'après les hypothèses de F. GAUDY et les résultats des fouilles de P. CONTE. Cadastre de 2012
FIG. 73 – Les aménagements avérés ou supposés sur l'enceinte durant l'époque moderne. Cadastre de 2012
FIG. 74 – Les principaux aménagements urbains du XIX^e^ siècle. Cadastre de 2012
FIG. 75 – Plan d'une section du boulevard, au nord, daté de 1793 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 1 Q 82)
FIG. 76 – Plan de la chapelle Saint-Michel et de la chapelle des Pénitents bleus, sans date, XVIII^e^ siècle (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat)
FIG. 77 – Carte postale de l'ancienne mairie
FIG. 78 – Carte postale de l'ancienne mairie (1913)
FIG. 79 – Carte postale du Pavillon des Bains
FIG. 80 – Carte postale du Pavillon des Bains
FIG. 81 – Carte postale de la statue de Denis Dussoubs

FIG. 82 – Carte postale de la statue de Denis Dussoubs
FIG. 83 – Carte postale de la fontaine monument à la mémoire de Gay Lussac
FIG. 84 – Carte postale de la fontaine monument à la mémoire de Gay Lussac
FIG. 85 – Élévations du couvent des Filles de Notre-Dame (1897)
FIG. 86 – Plan du couvent des Filles de Notre-Dame (1897)
FIG. 87 – Plan du couvent des Filles de Notre-Dame (1897)
FIG. 88 – Carte postale de l'ancien hôpital, rue Daniel Lamazière
FIG. 89 – Carte postale de l'ancien hôpital, rue Daniel Lamazière
FIG. 90 – Carte postale de l'ancien hôpital, rue Daniel Lamazière
FIG. 91 – Carte postale des tanneries du faubourg Banchereau
FIG. 92 – Carte postale. Sortie de la manufacture Granger et Pouret (rue Georges Perrin)
FIG. 93 – Carte postale d'un garage sur l'avenue du Champ de Mars
FIG. 94 – Carte postale. Pâtisserie Petitjean
FIG. 95 – Carte postale. Pâtisserie Petitjean
FIG. 96 – Carte postale. Rue de la Révolution
FIG. 97 – Carte postale. Un jour de foire
FIG. 98 – Carte postale de l'ancienne gendarmerie
FIG. 99 – Photo de l'avenue de la Gare et cité du D[r] Barrière

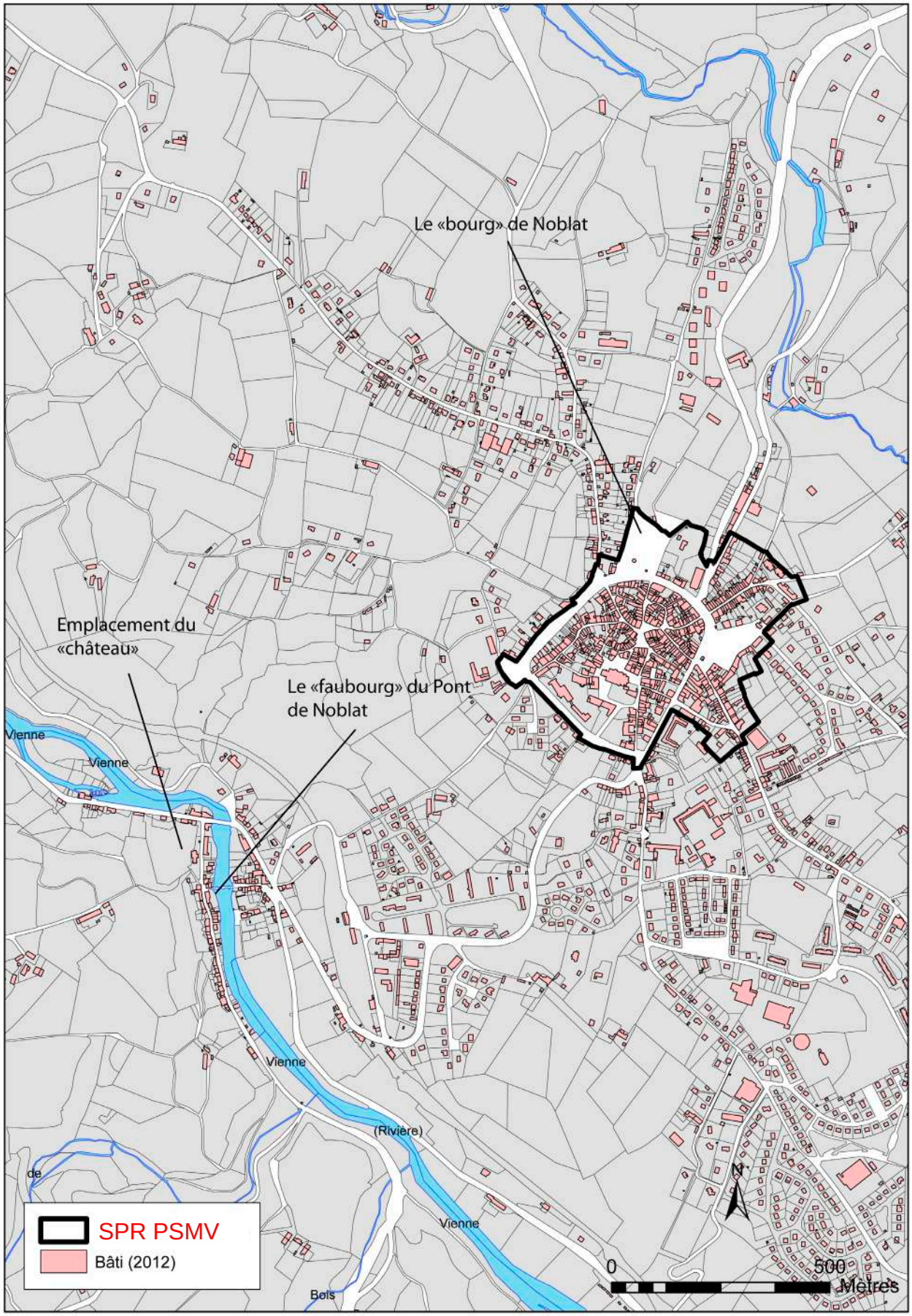

FIG. 1 – Plan du SPR PSMV, d'après le cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

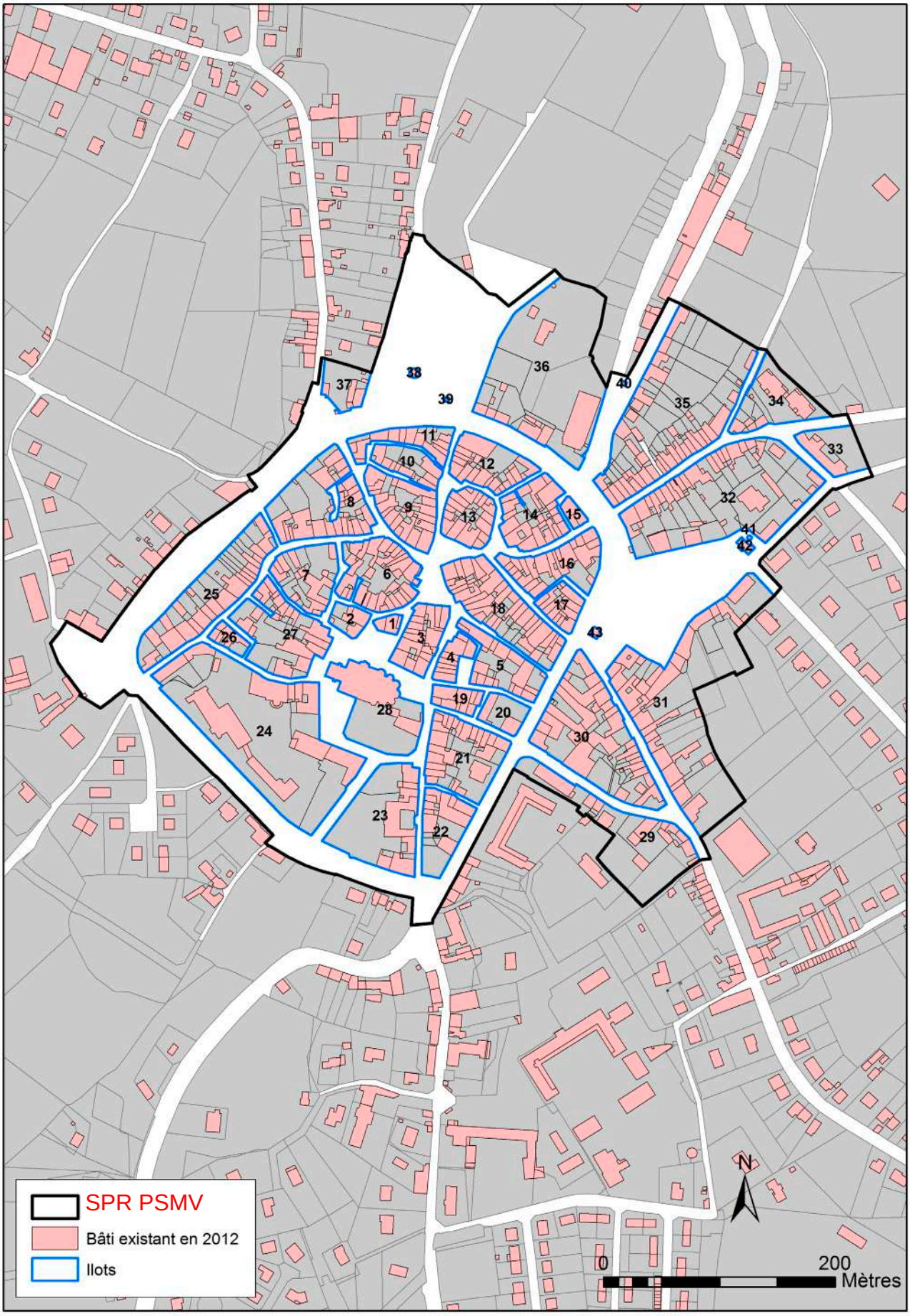

FIG. 2 – Plan de Saint-Léonard-de-Noblat, avec les limites du SPR PSMV et la numérotation des îlots. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

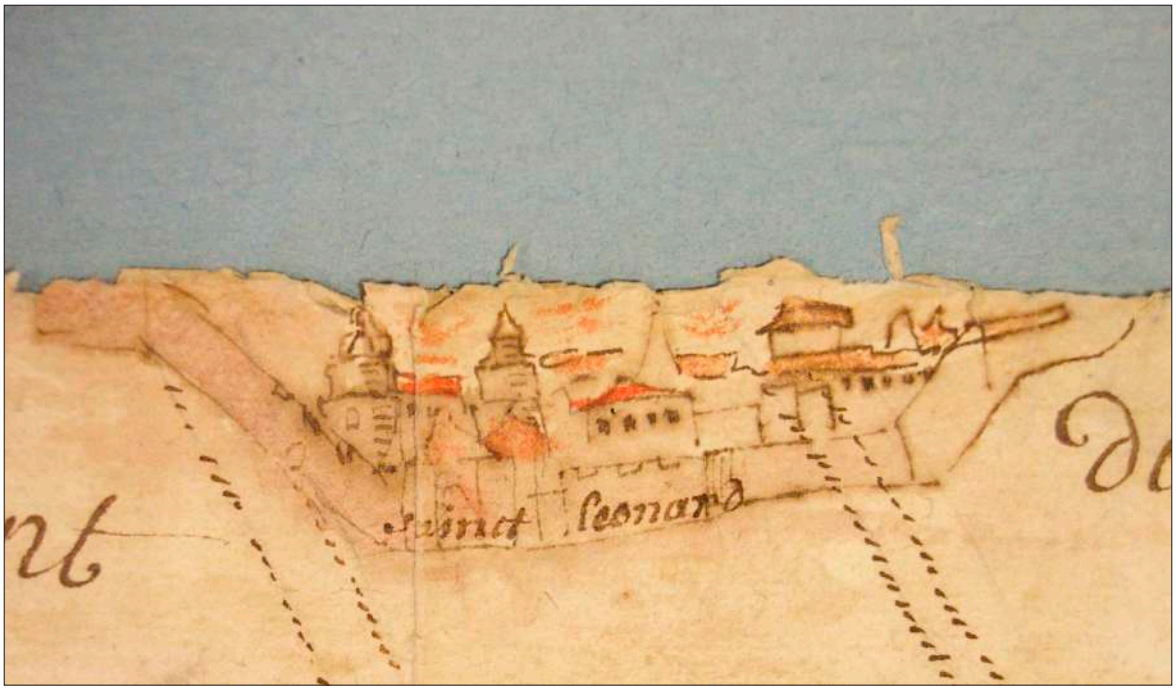

fig. 3

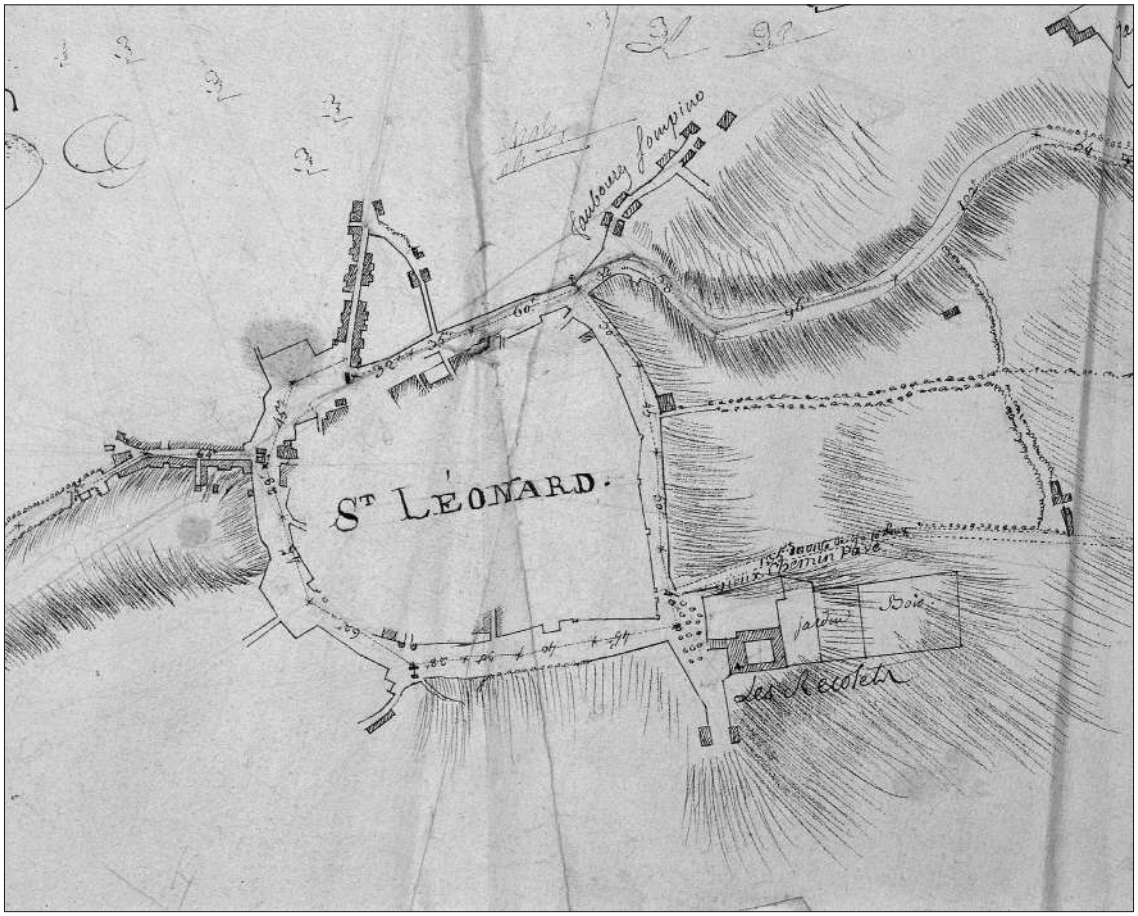

fig. 4

FIG. 3 – Plan dit « du tènement des Vaudoux » (sans date, XVII[e] ou XVIII[e] siècles). Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 596
Photo de G. MARTIN

FIG. 4 – Plan dit « du sieur Des Granges », réalisé en 1777. Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 741
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. C. THIBAUDIN

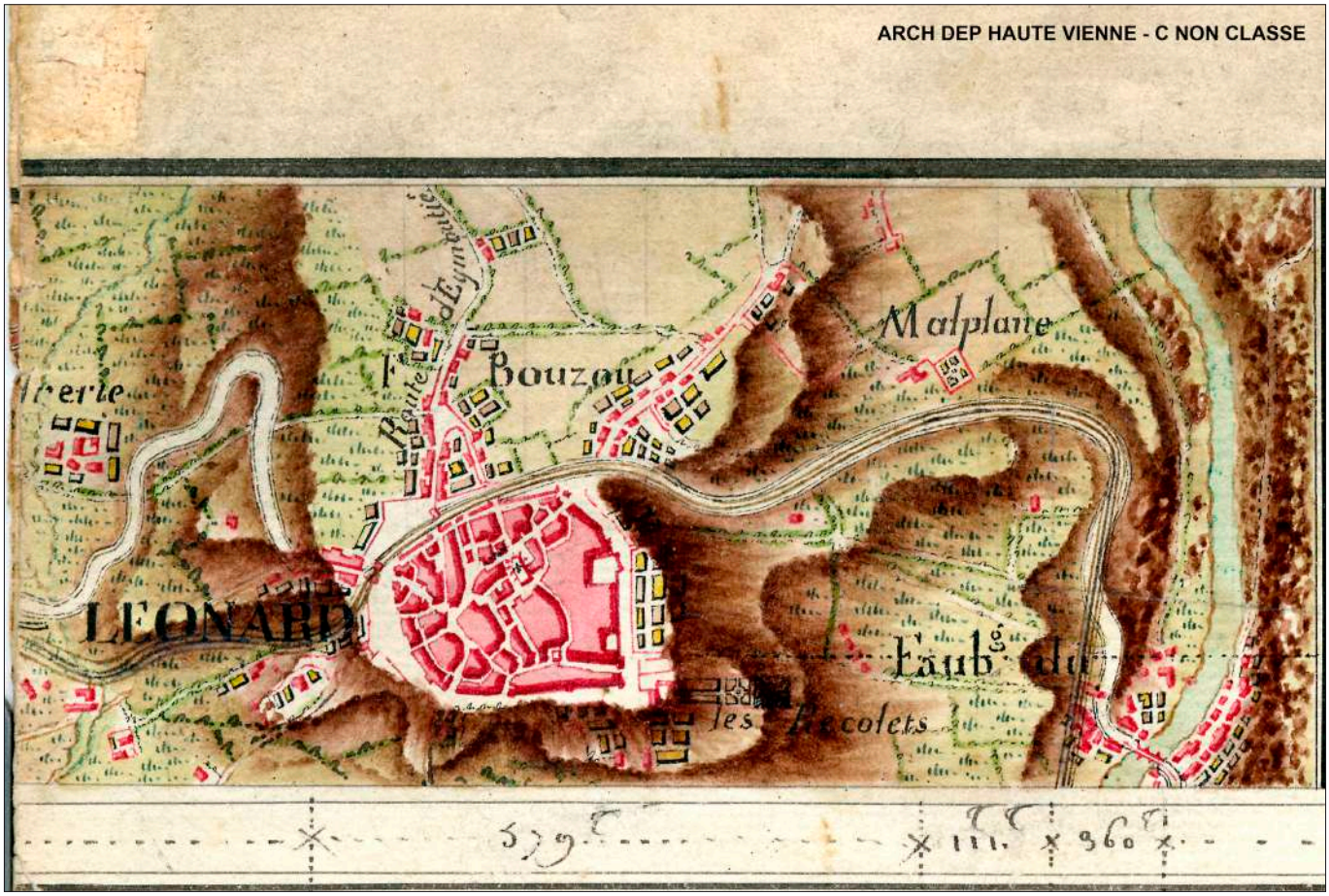

FIG. 5 – Plan de la ville (sans date, XVIII[e] siècle). Arch. dép. de la Haute-Vienne, C (non classé)
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

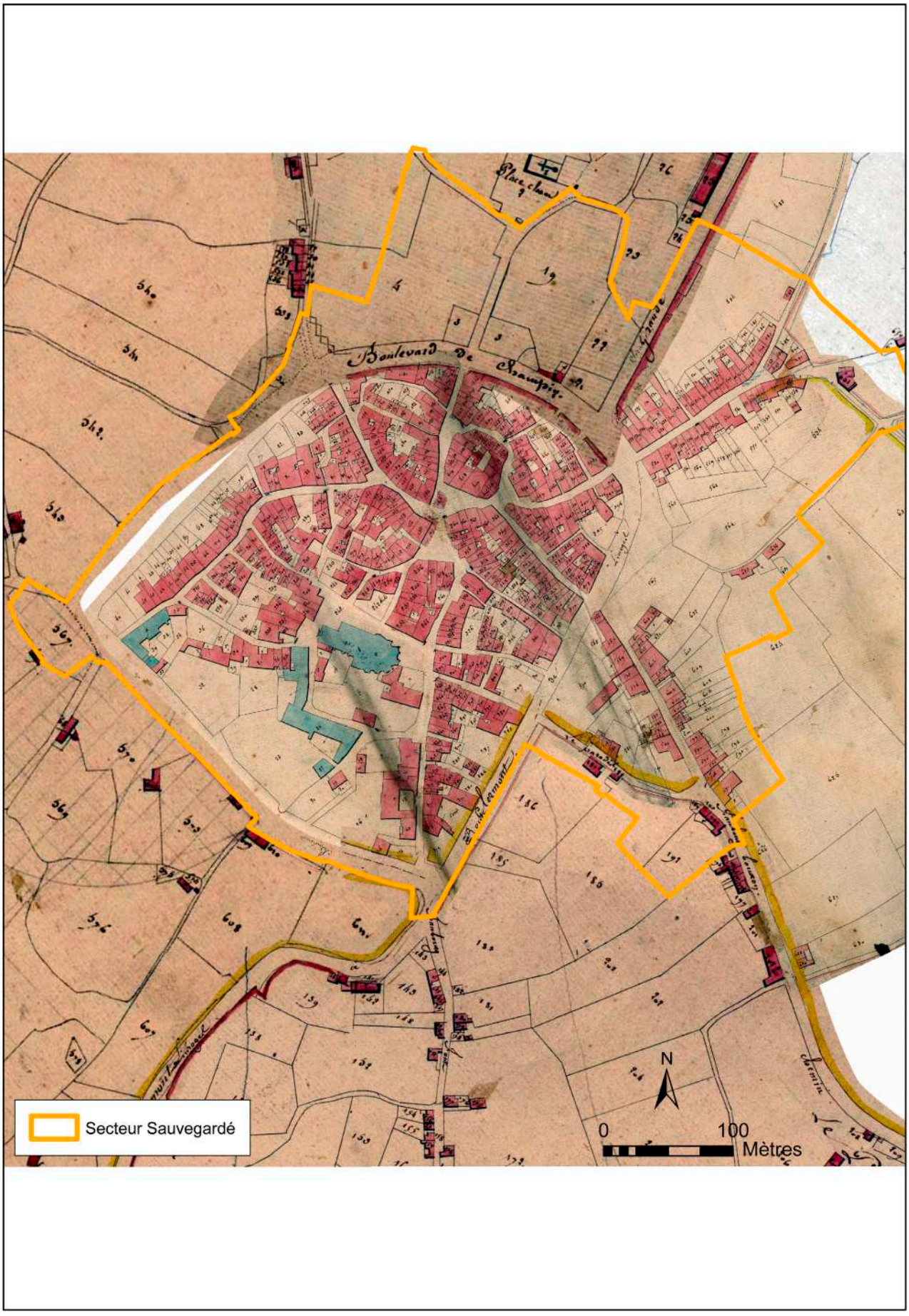

FIG. 6 – Cadastre de 1824, avec les limites du secteur sauvegardé
Montage d'E. DELLONG ; DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012. Assemblage réalisé d'après les fonds de plan des Archives départementales de la Haute-Vienne

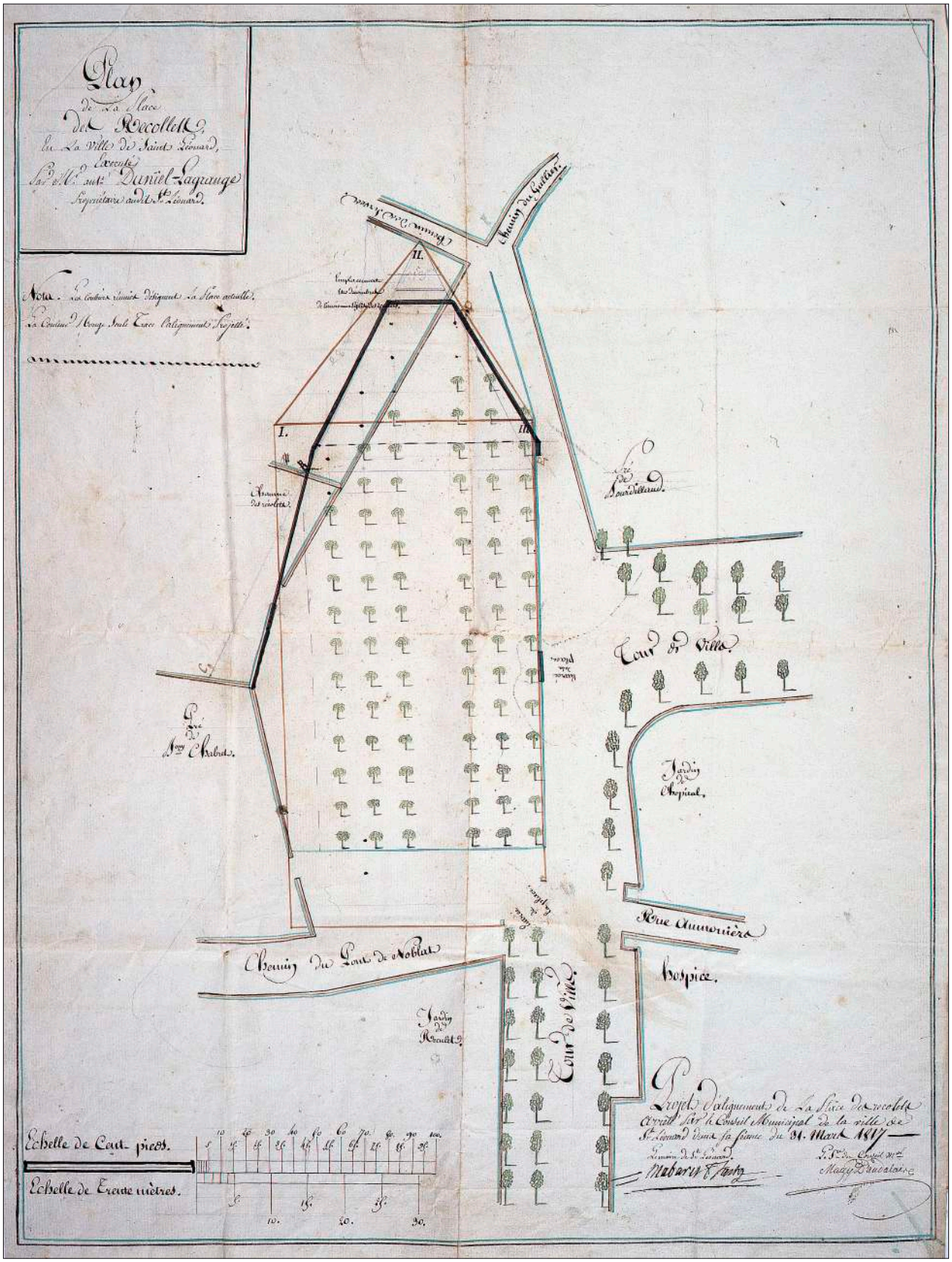

FIG. 7 – Projet d'alignement, place des Récollets (1817)
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

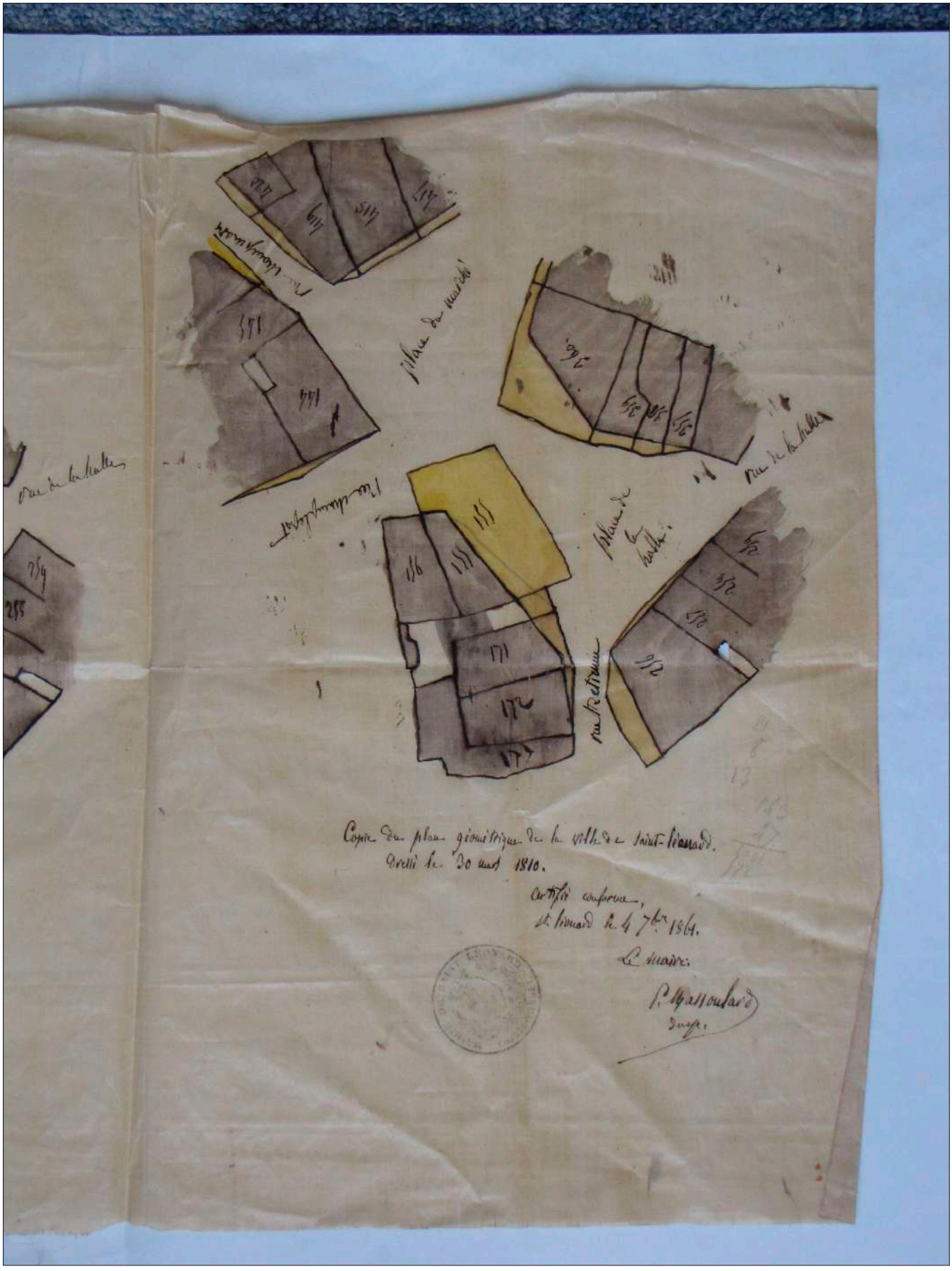

FIG. 8 – Plan de la place du Marché et de la place de la Halle (1810-1861)
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

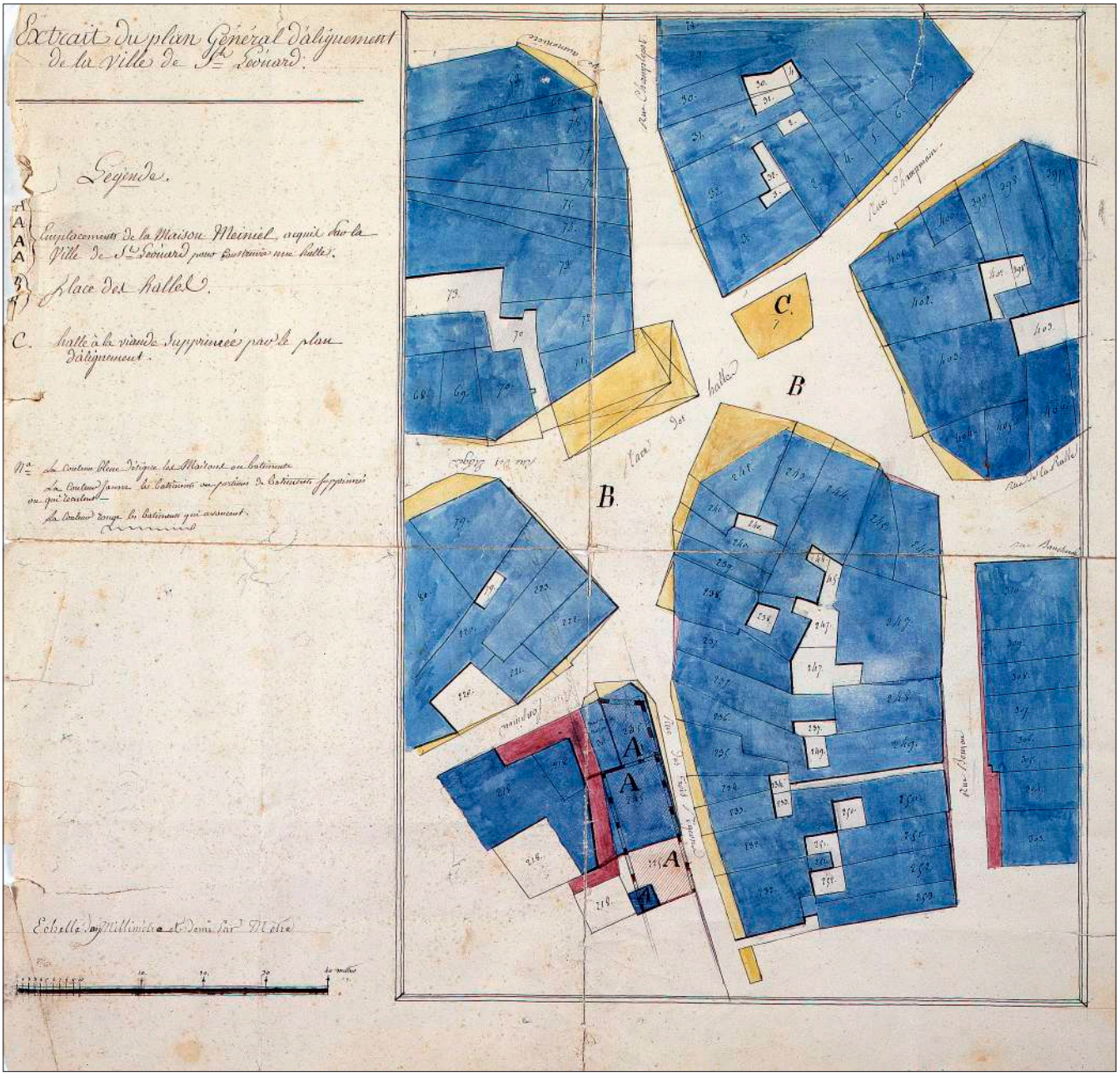

FIG. 9 – Plan de la place de la République (1840-1848)
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

fig. 10

fig. 11

FIG. 10 – Plan de la place de la République, dite « place des Halles » (1840-1848), détail
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 11 – Plan de la nouvelle halle, rue des Trois Pigeons (act. rue des Sapeurs-Pompiers), 1840-1848, détail
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

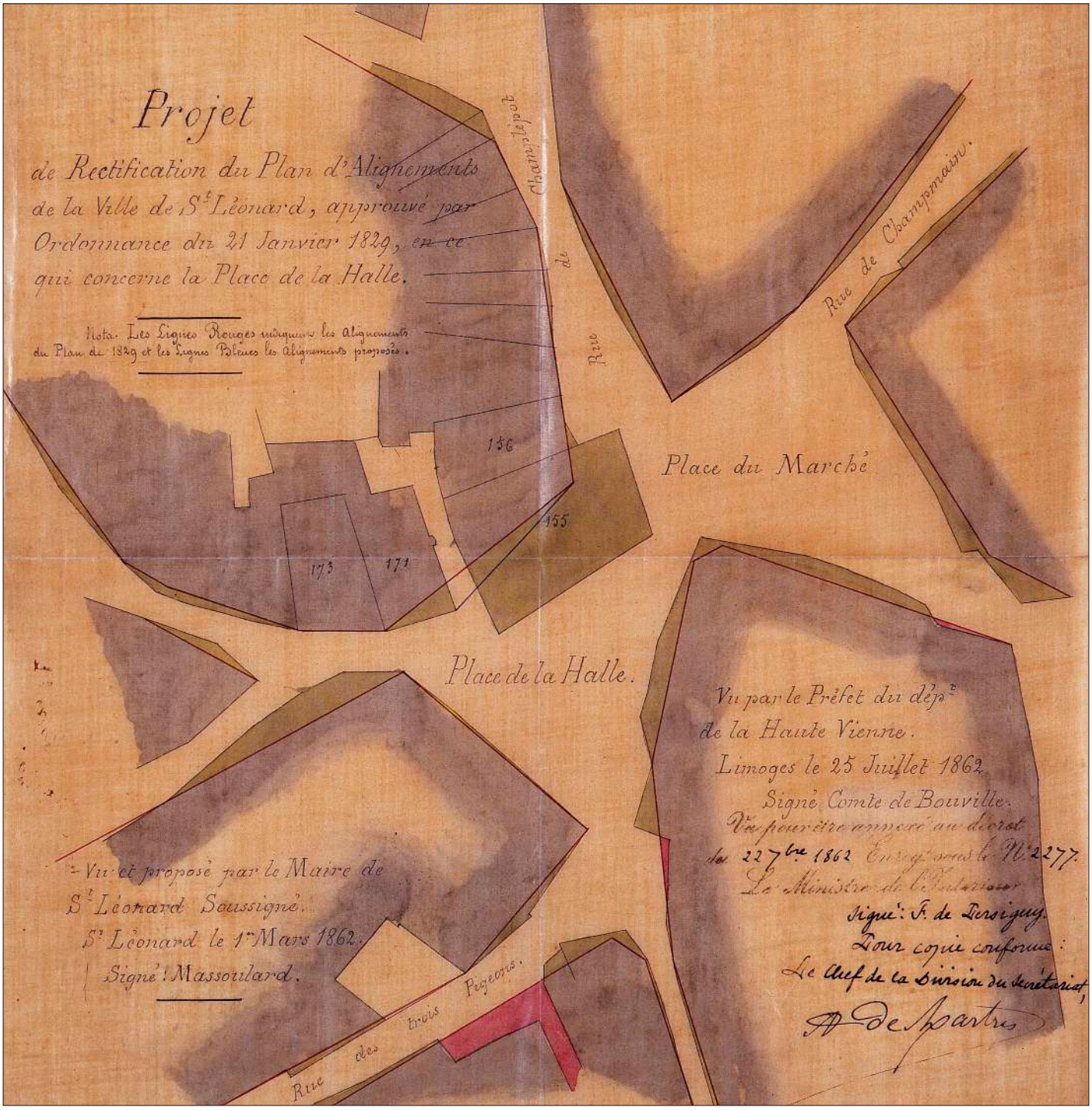

FIG. 12 – Projets d'alignements de la place de la République (1862, avec tracés d'un plan de 1829)
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

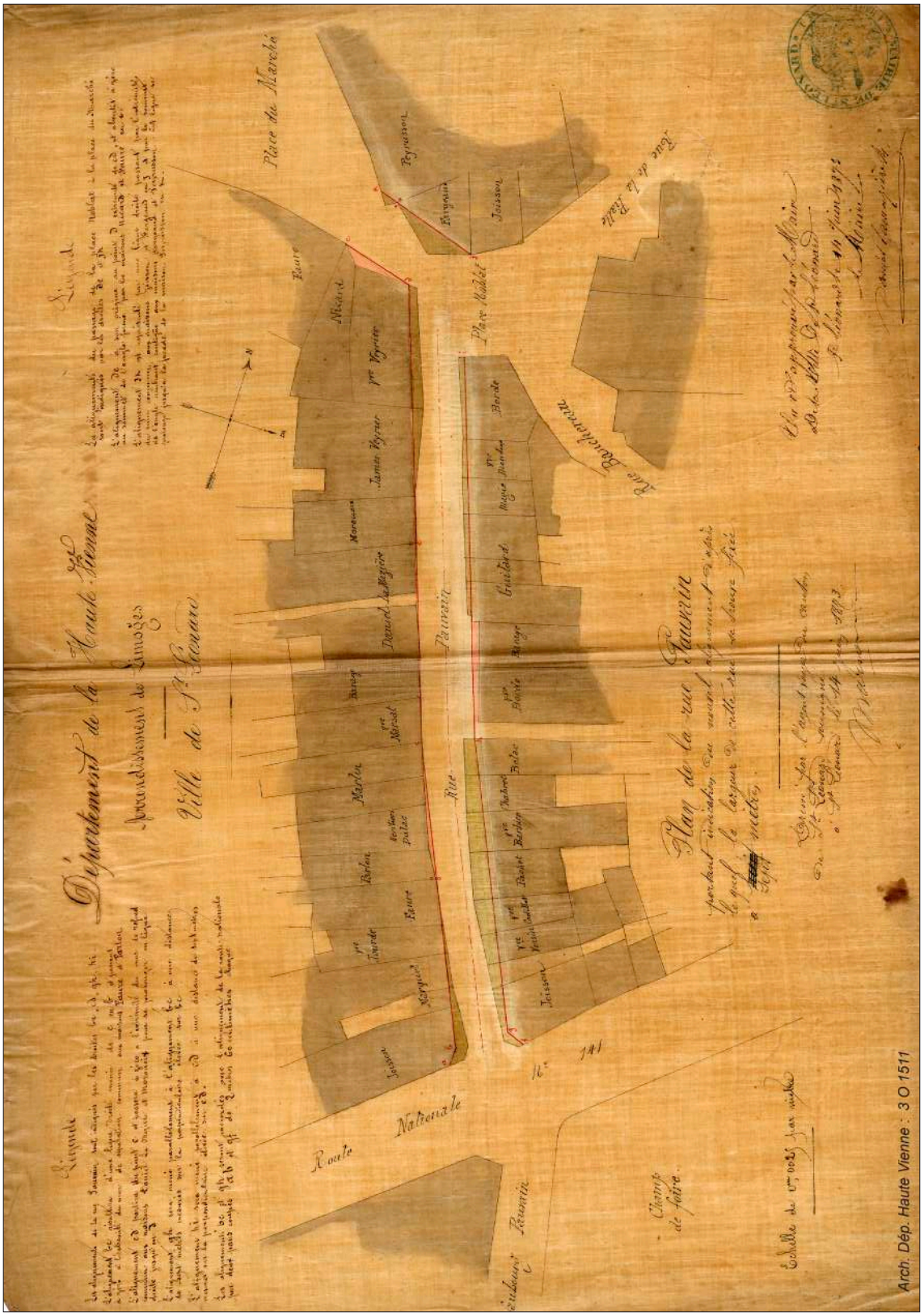

FIG. 13 – Projet d'alignement de la rue Pauvain (act. rue de la Révolution), 1872
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

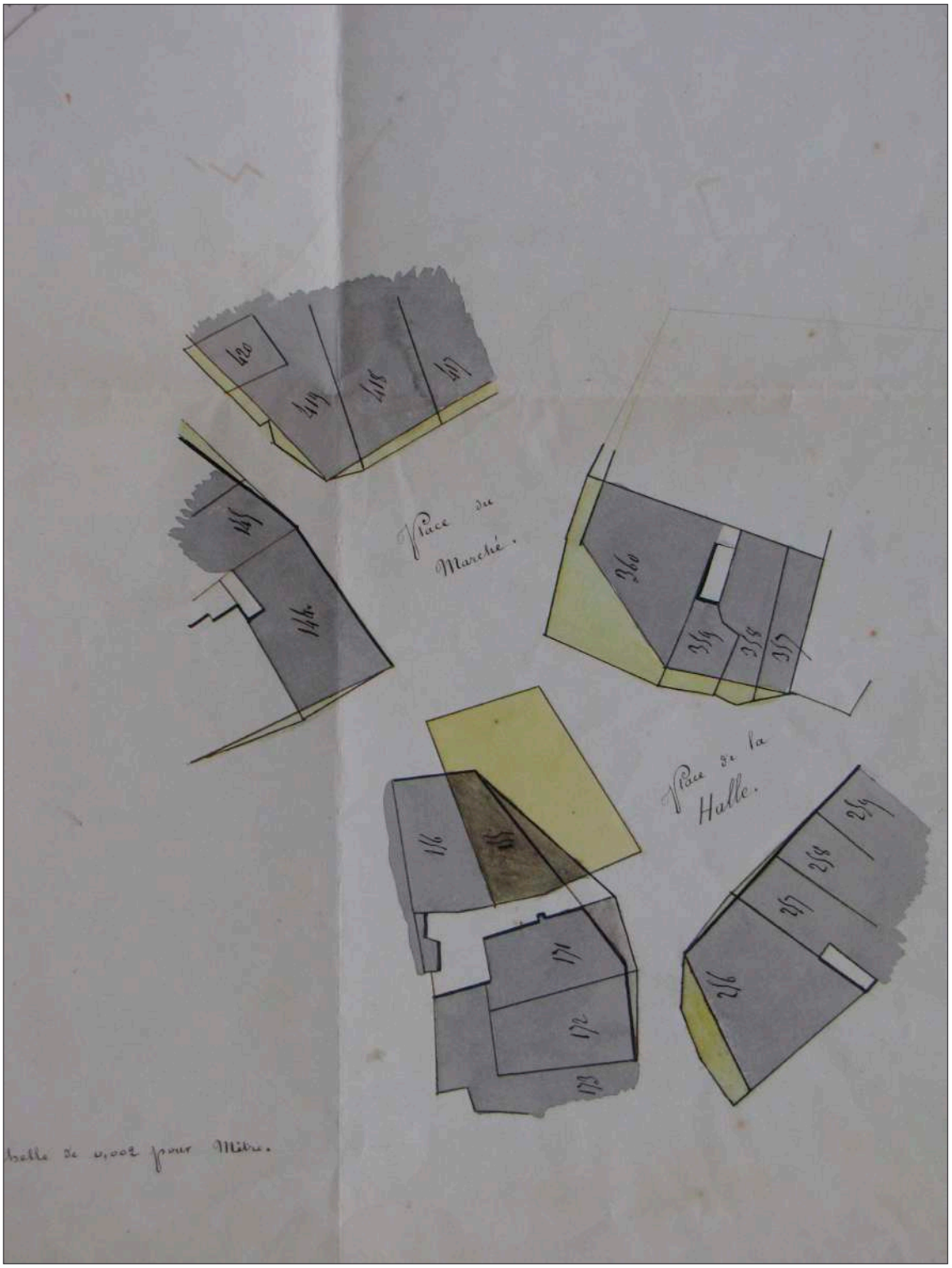

FIG. 14 – Plan de la place du Marché et de la place des Halles, 1861 (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat, 1 O)
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

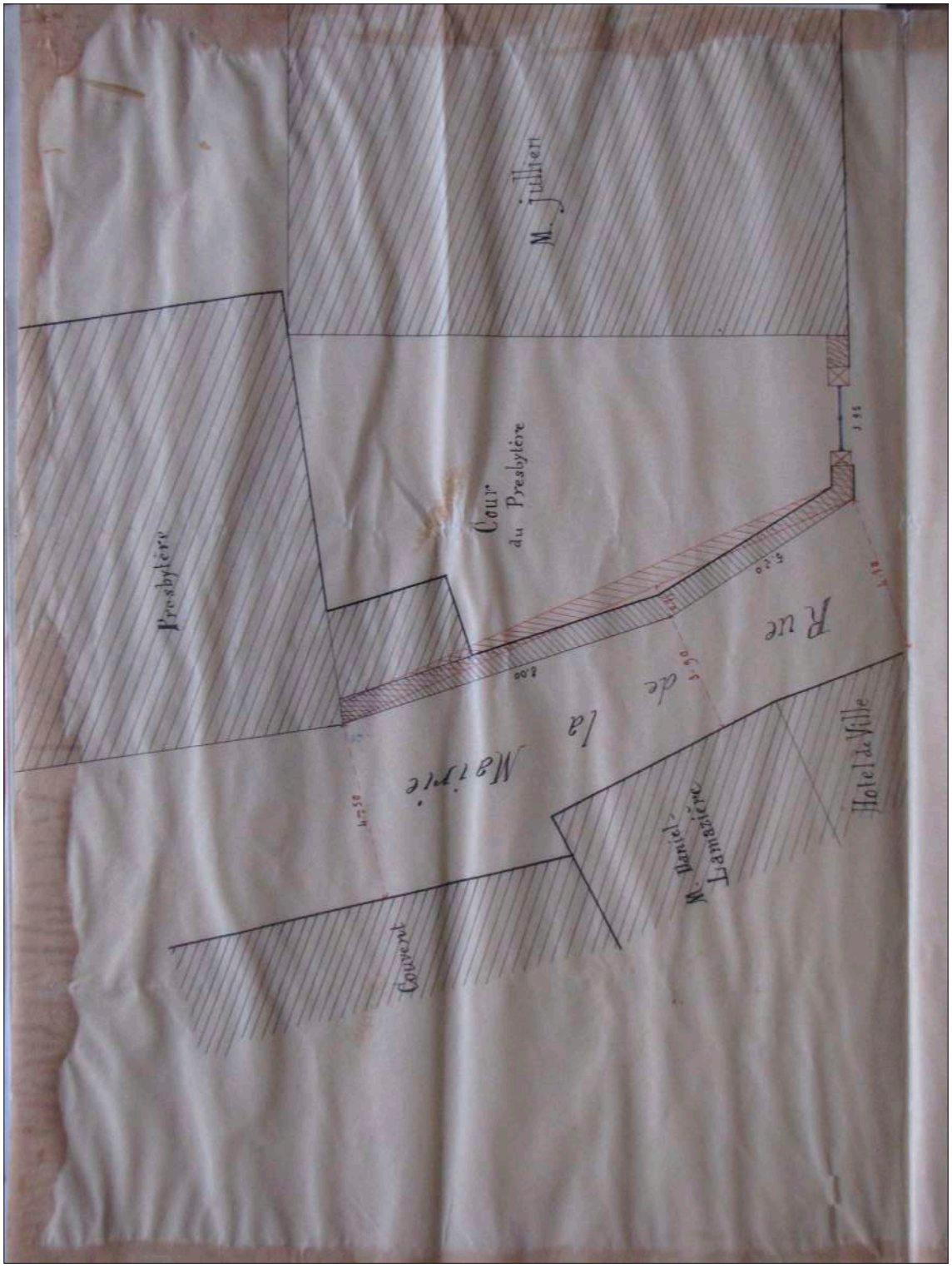

FIG. 15 – Ancien presbytère, projet de construction d'un mur clôture, 1897 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 M 2)
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 16 – Projet d'alignement du faubourg Banchereau, sans date (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat 1 O 5)
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

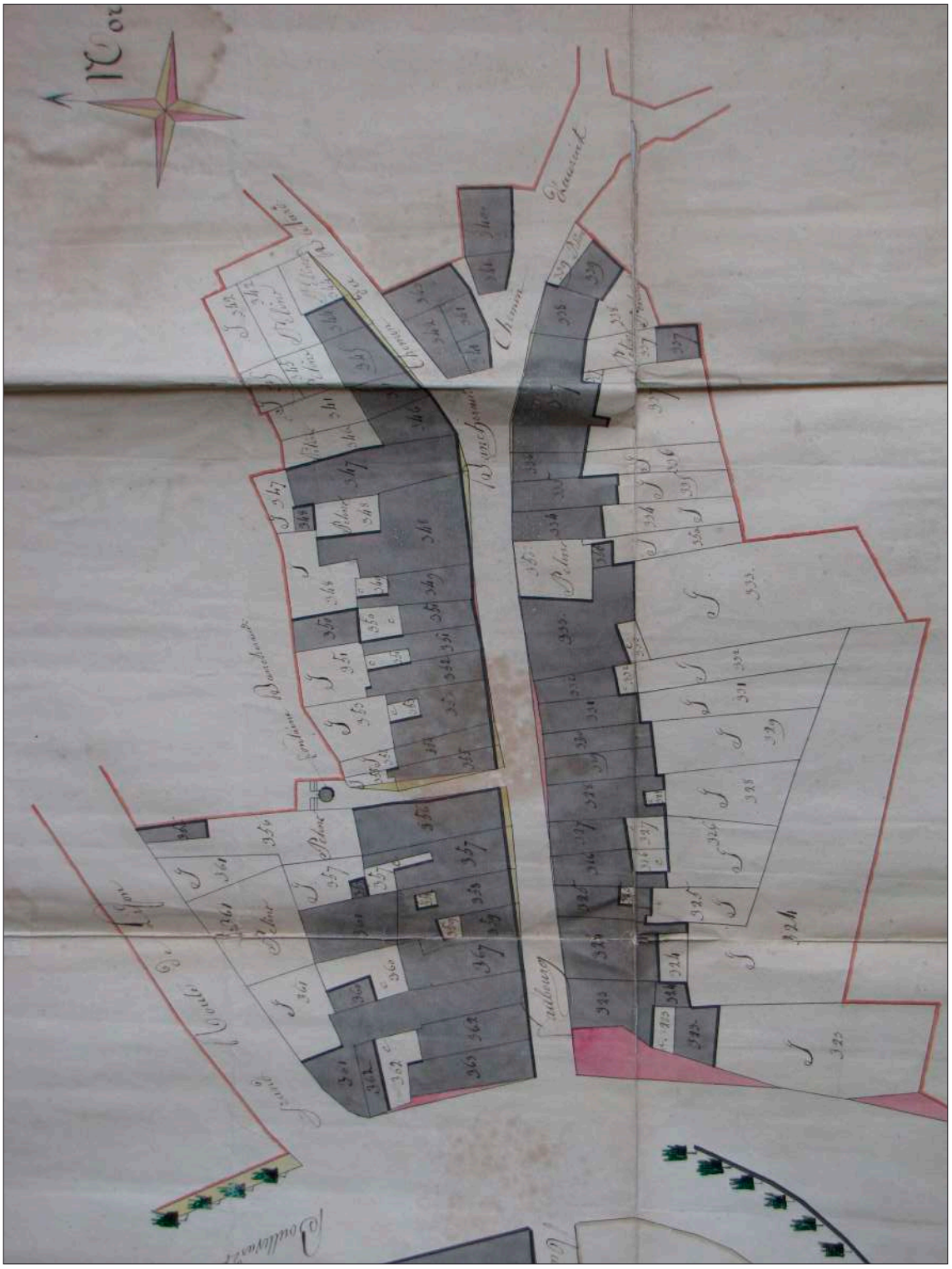

FIG. 17 – Projet d'alignement du faubourg Banchereau, sans date (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat 1 O 5)
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

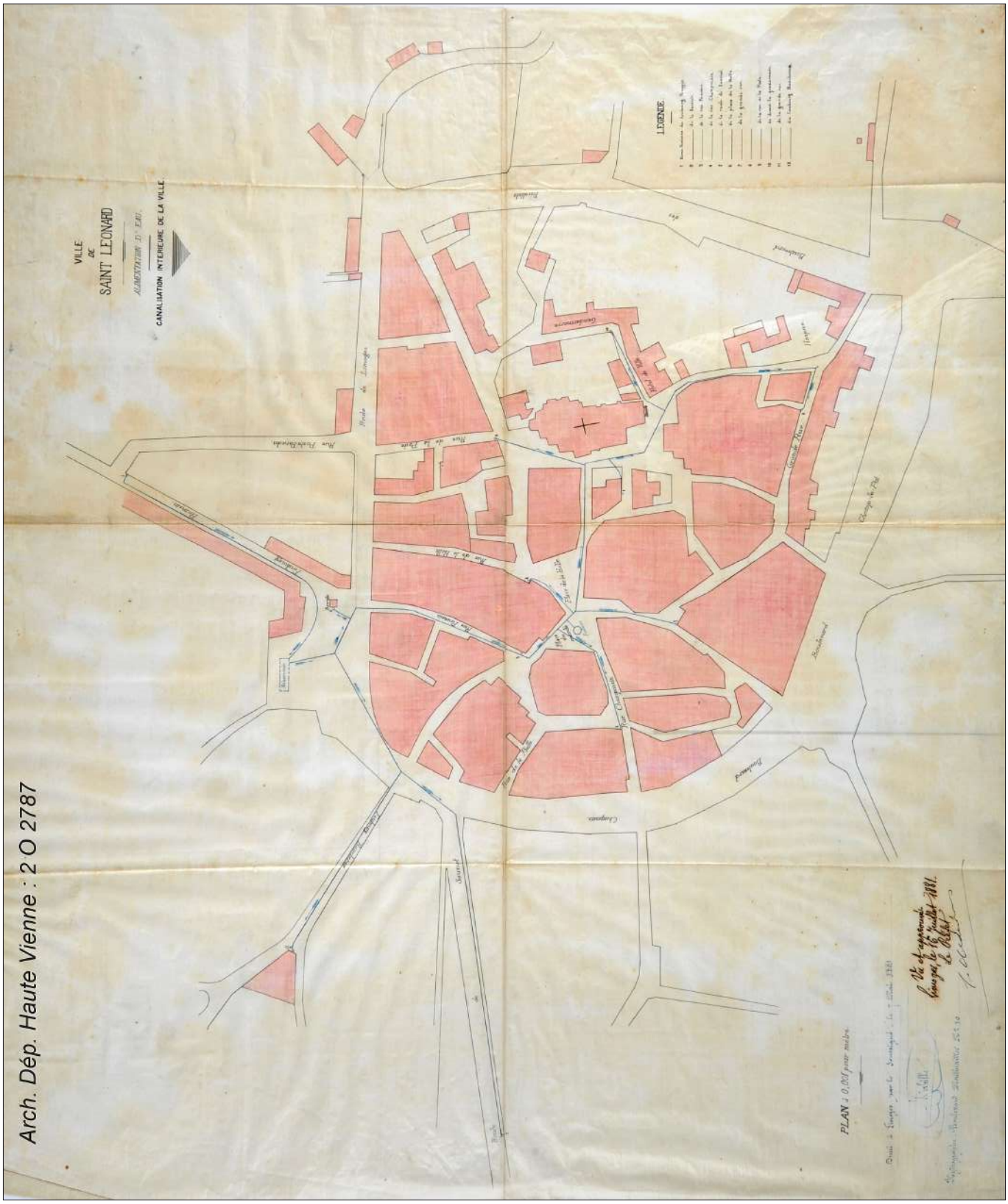

FIG. 18 – Plan des canalisations de la ville (1881). Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2787
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

FIG. 19 – Plan de la ville. Assainissement : caniveaux (1925)
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

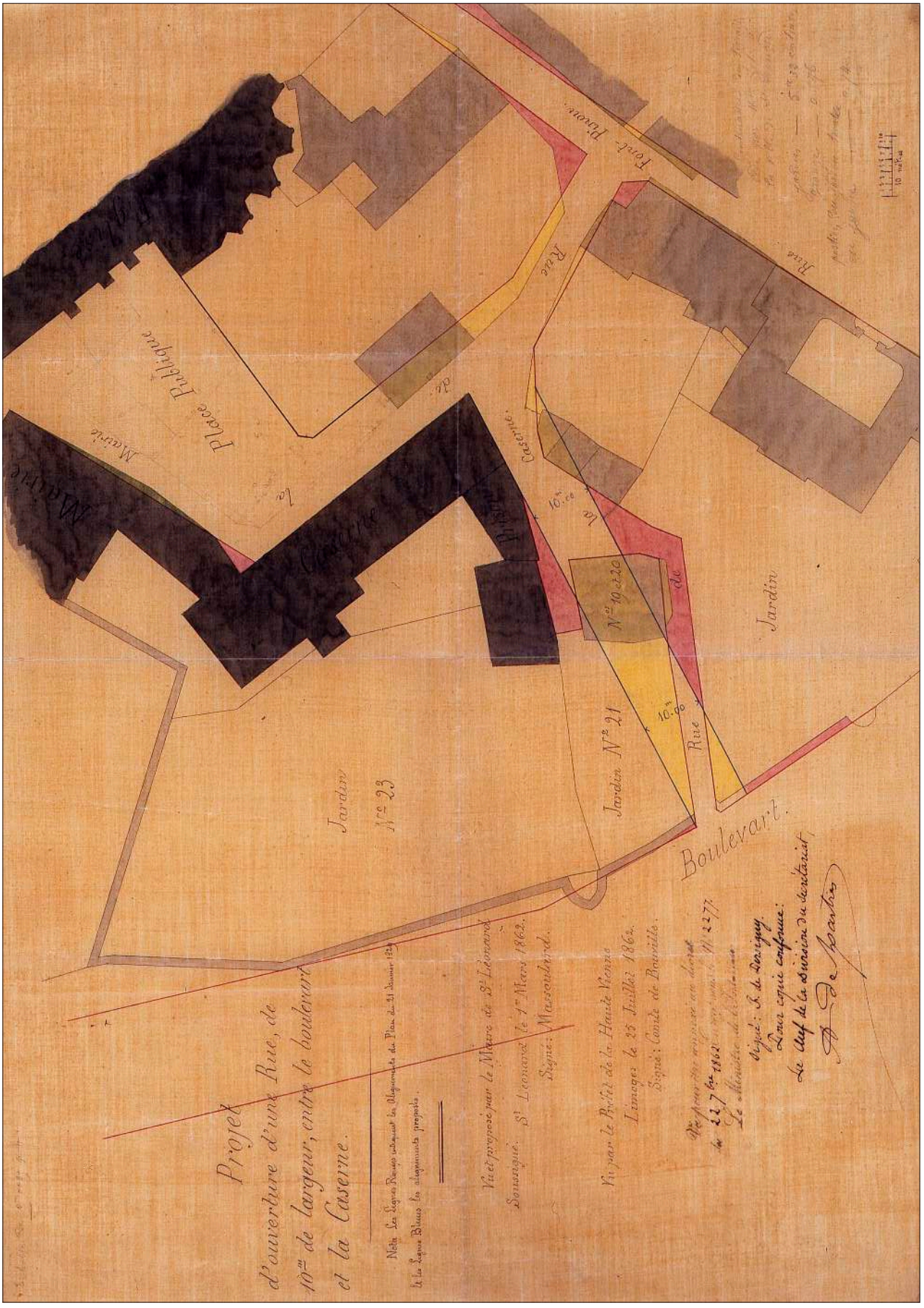

FIG. 20 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

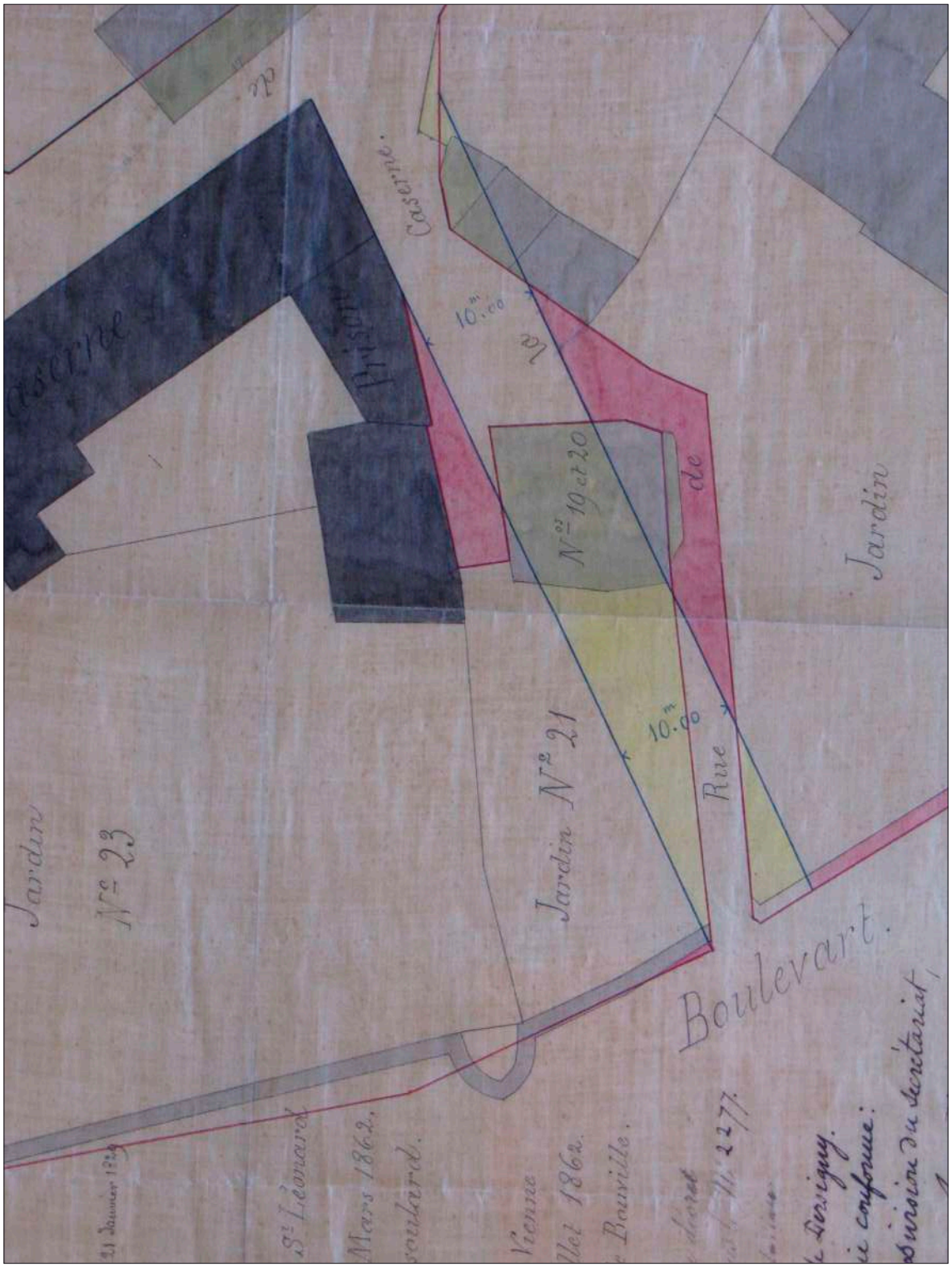

FIG. 21 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862, détail
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

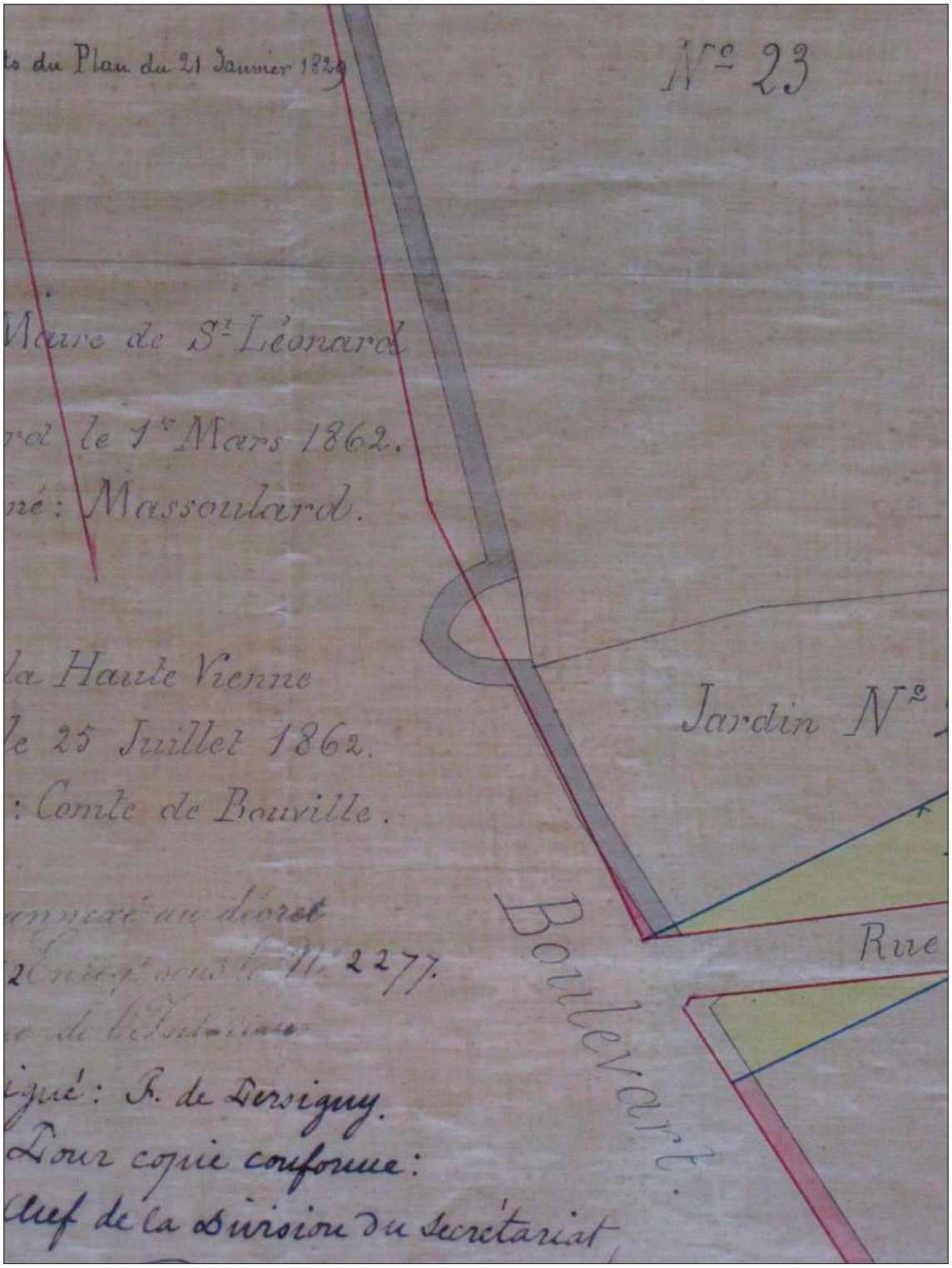

FIG. 22 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862, détail
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 23 – Aménagement de la place Saint-Jérôme (act. place Denis Dussoubs), 1861
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

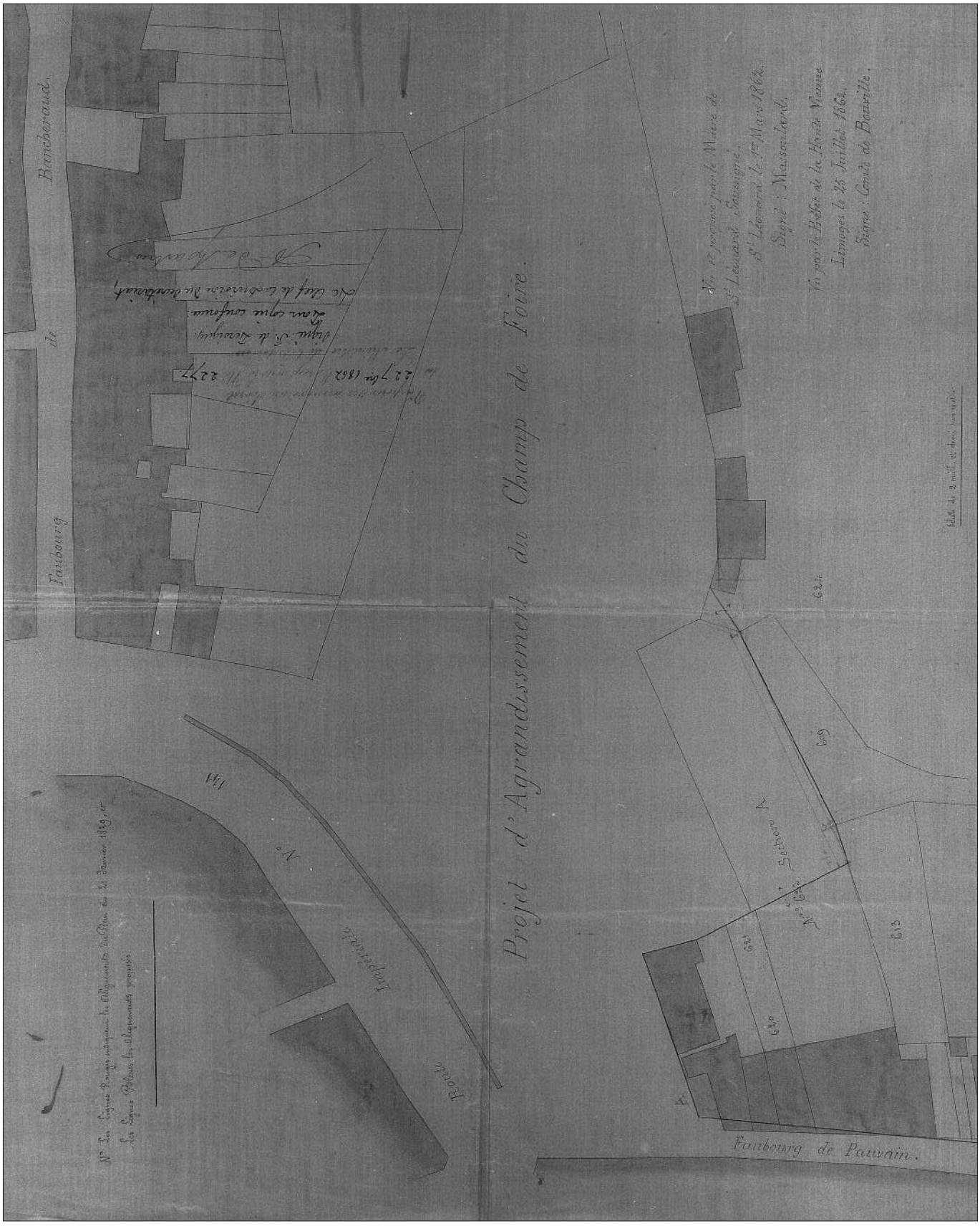

FIG. 24 – Agrandissement du Champ de Foire (act. place du Champ de Mars), 1862
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

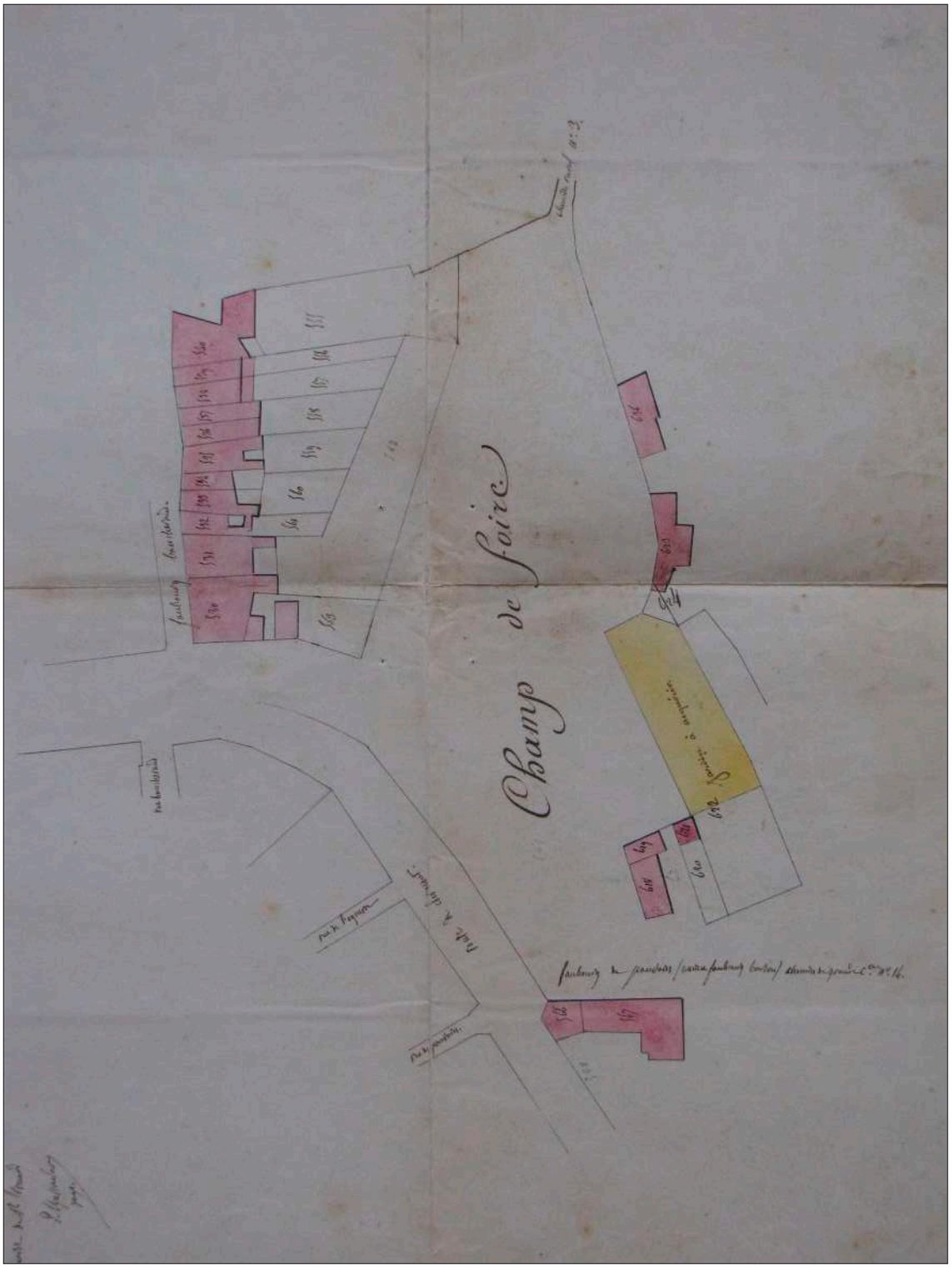

FIG. 25 – Agrandissement du Champ de Foire (act. place du Champ de Mars), 1861
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 26 – Agrandissement du Champ de Foire (act. place du Champ de Mars), 1861
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

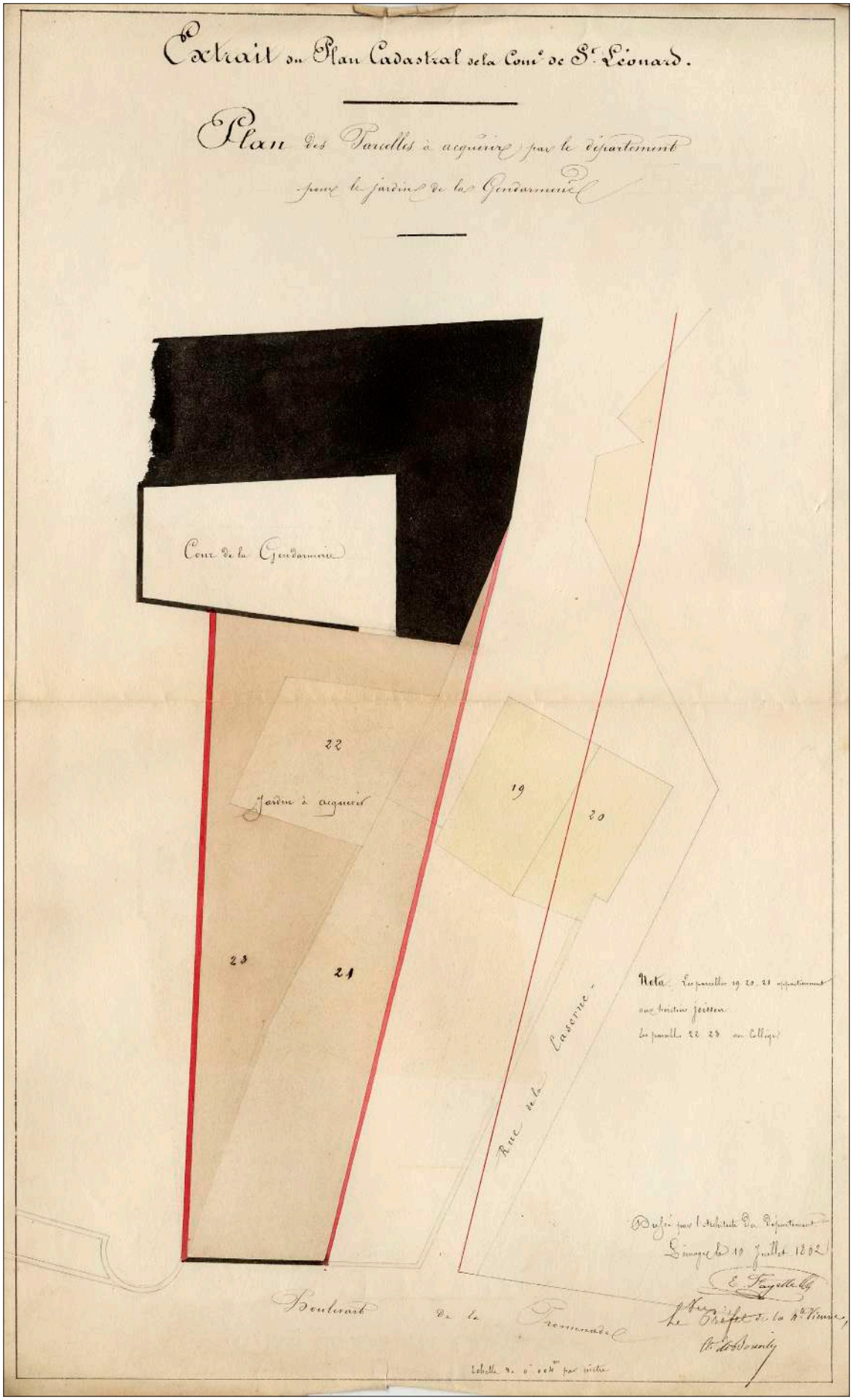

FIG. 27 – Ouverture de la rue de la Caserne (act. rue Jean Giraudoux), 1862
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

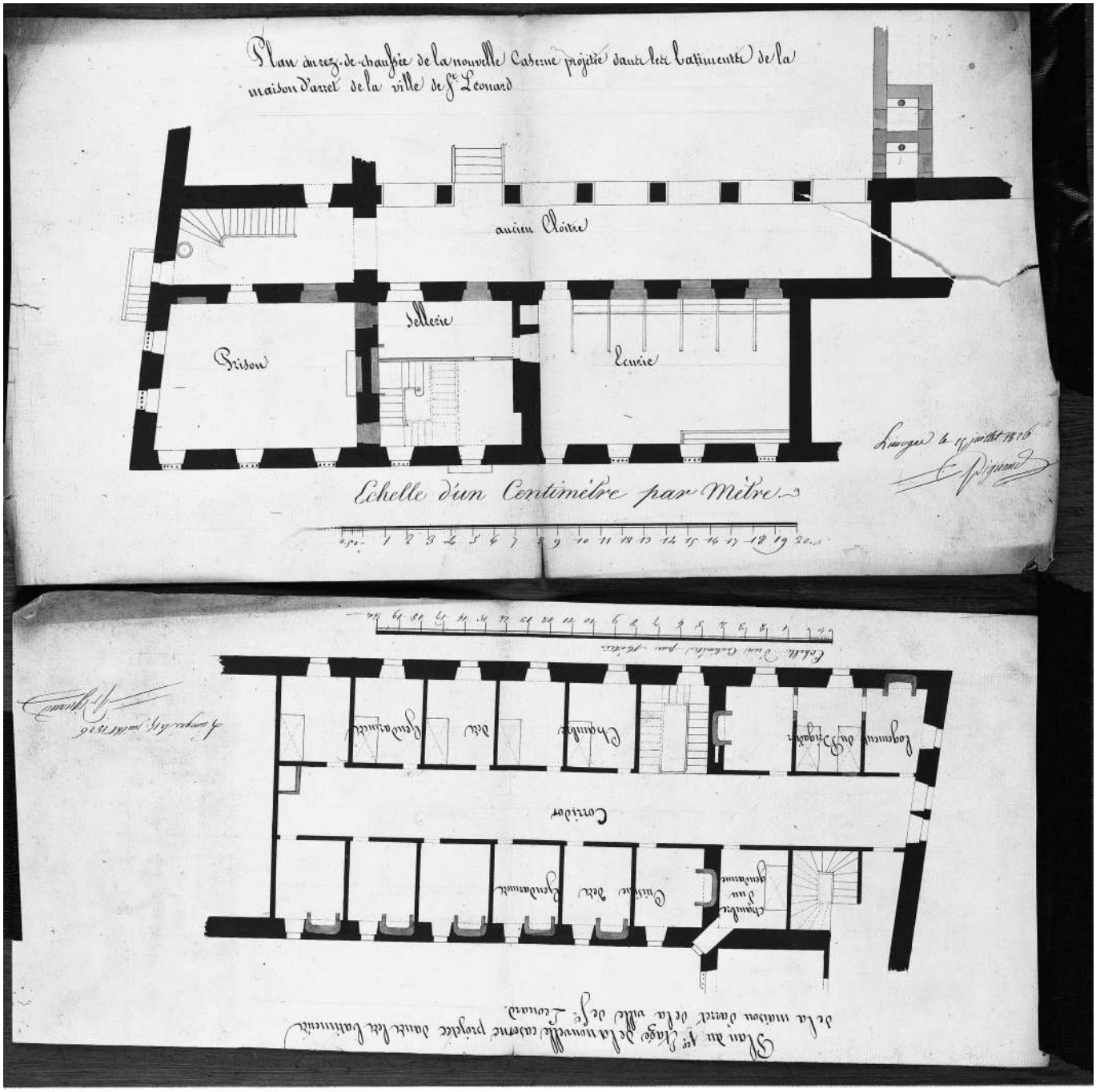

FIG. 28 – Plans projetés de la gendarmerie, 1826
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

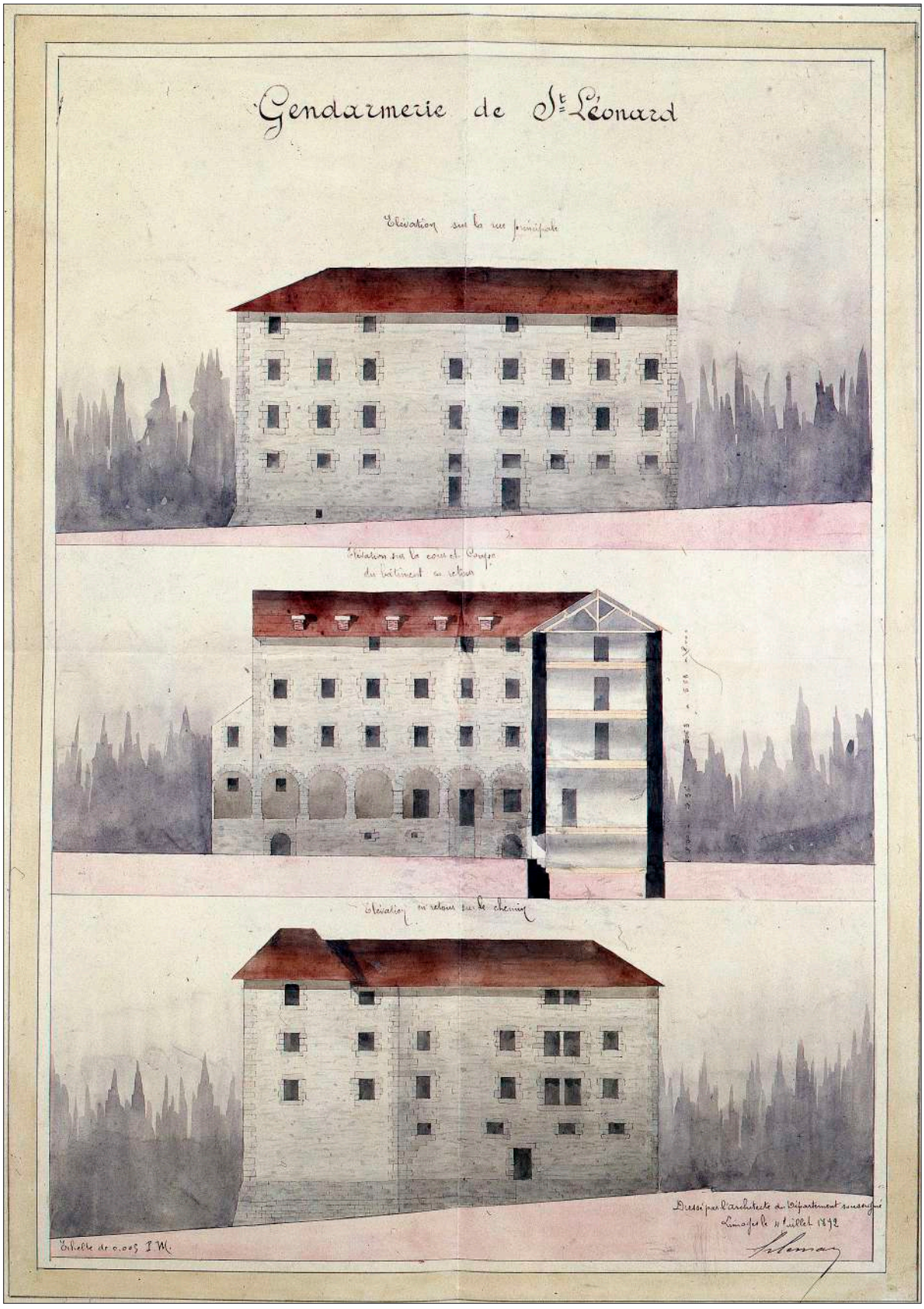

FIG. 29 – Élévations et coupes de l'ancienne gendarmerie, 1892
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

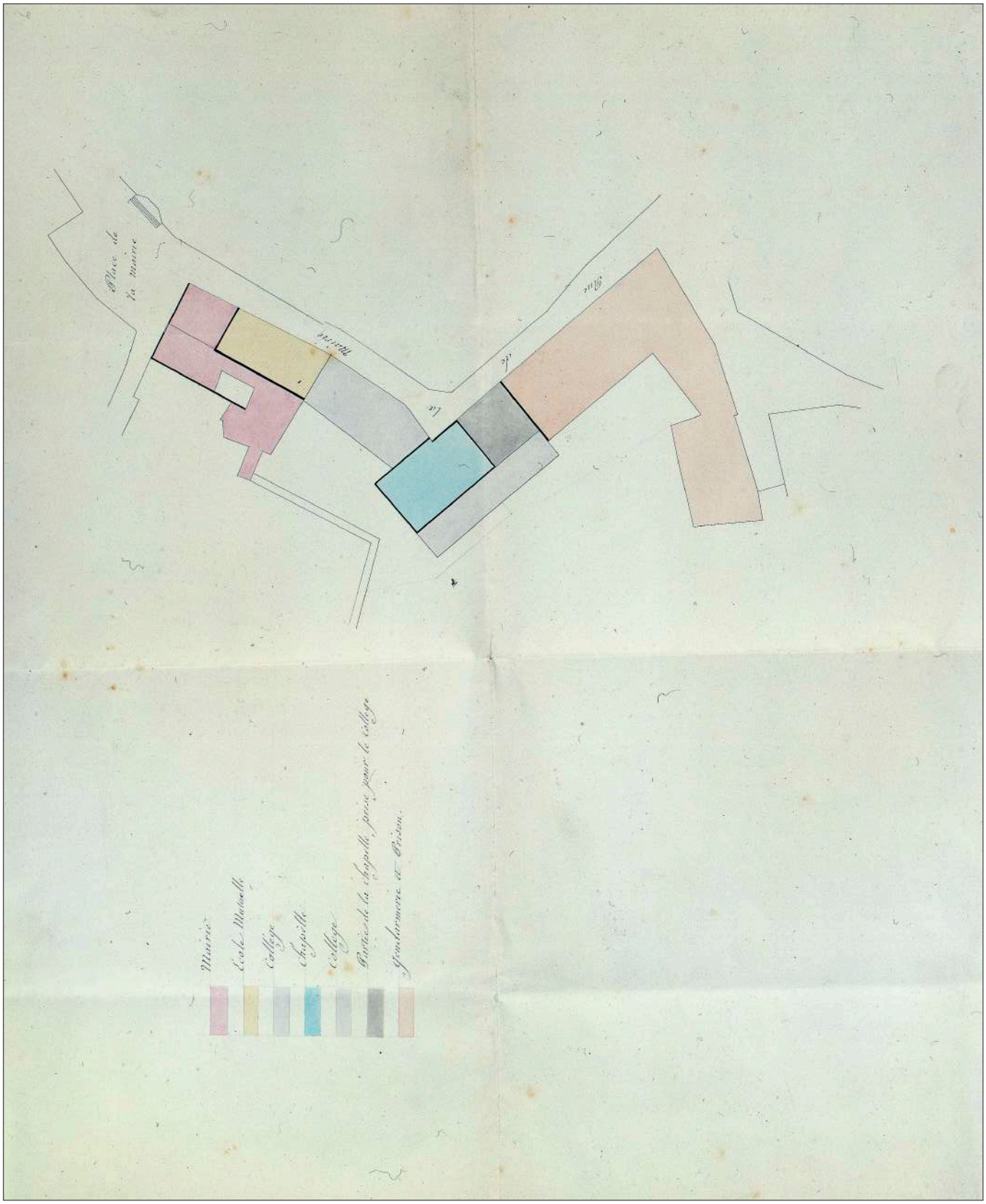

FIG. 30 – Plan masse des anciens bâtiments du couvent des Filles de Notre-Dame, années 1850
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

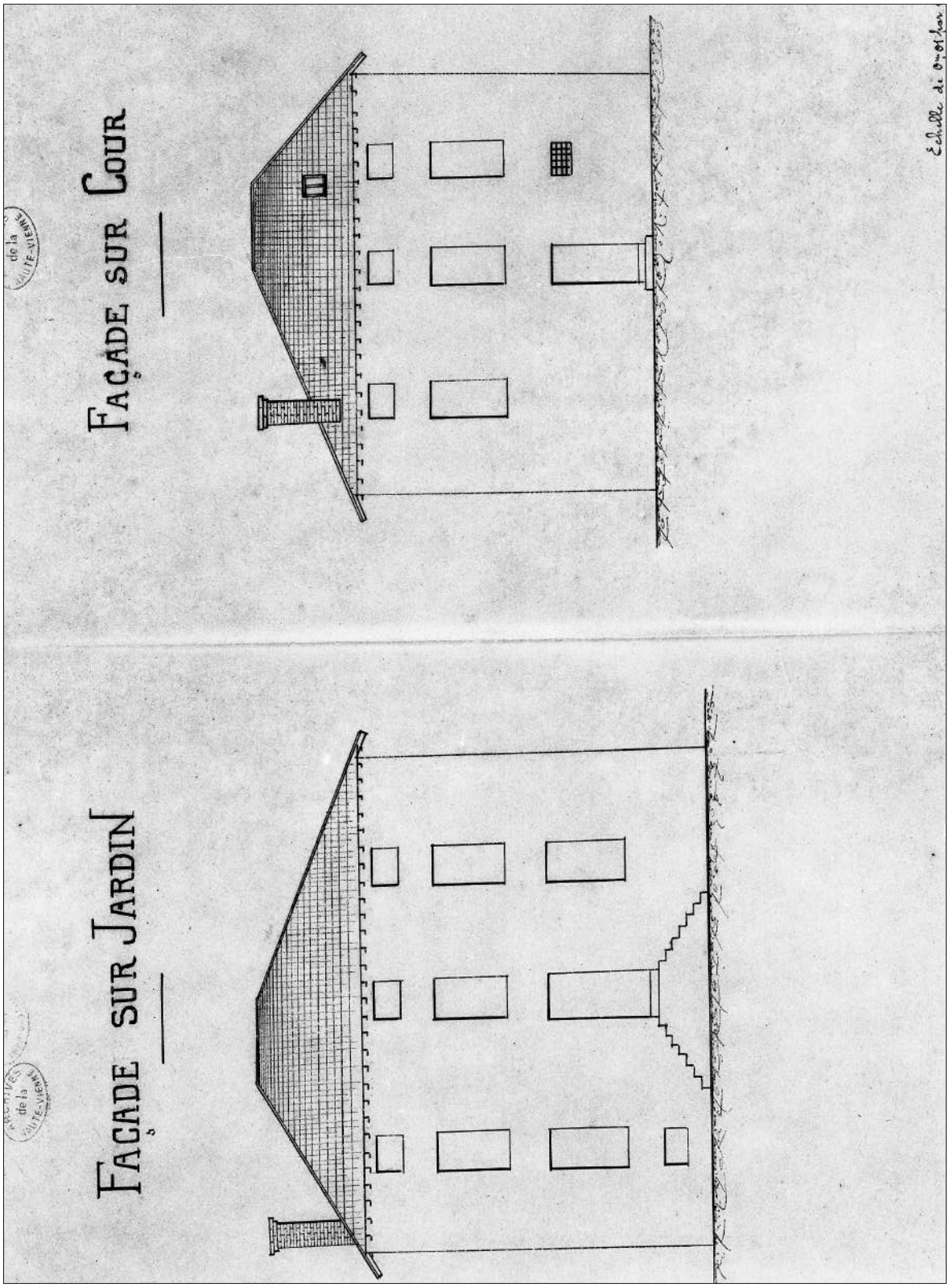

FIG. 31 – Maison située 2, place de la collégiale (ancien presbytère), élévation sur jardin et rue par l'agent cantonal Dupeux, 1920
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. F. MAGNOUX

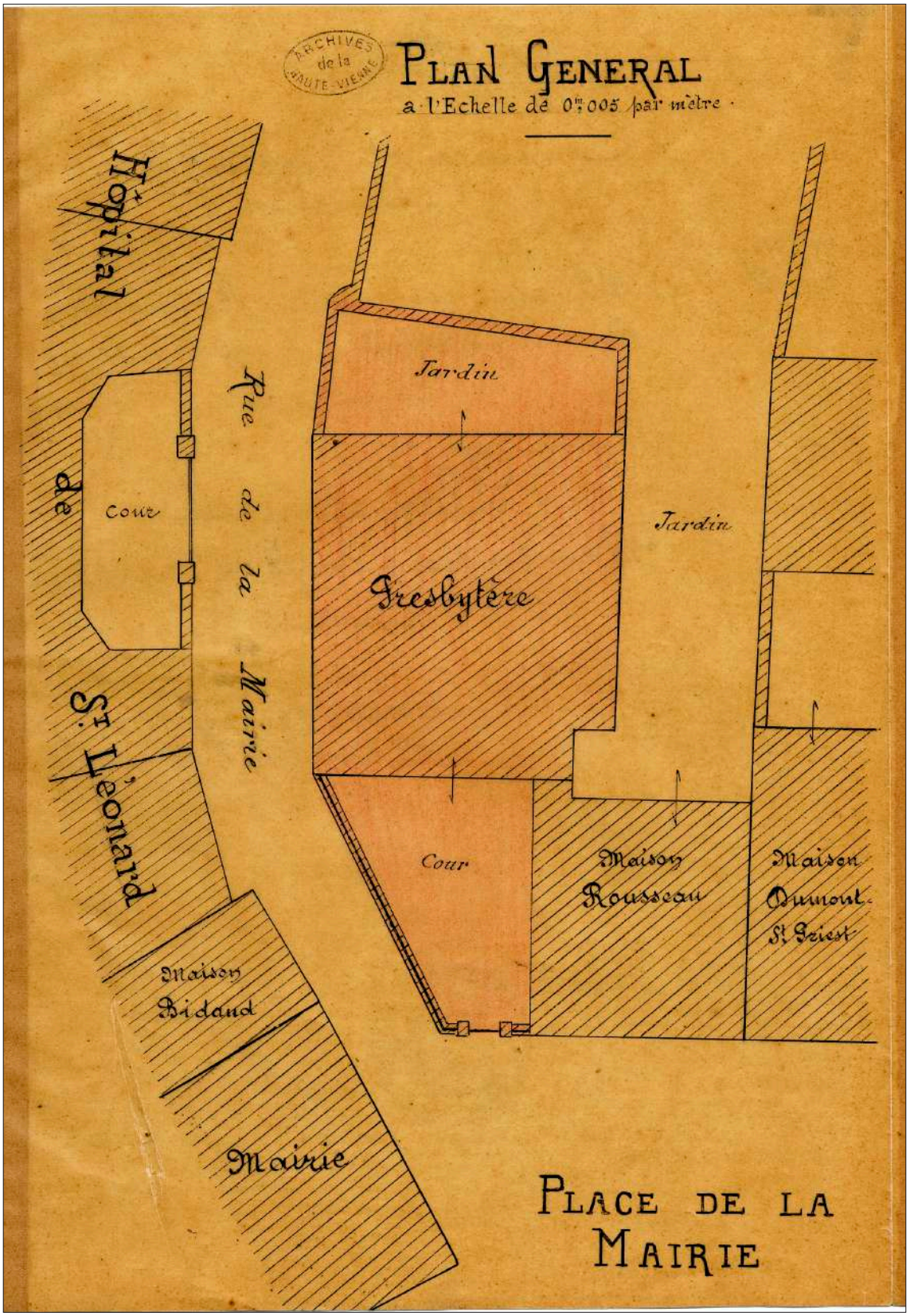

FIG. 32 – Plan l'ancien presbytère, 1920
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

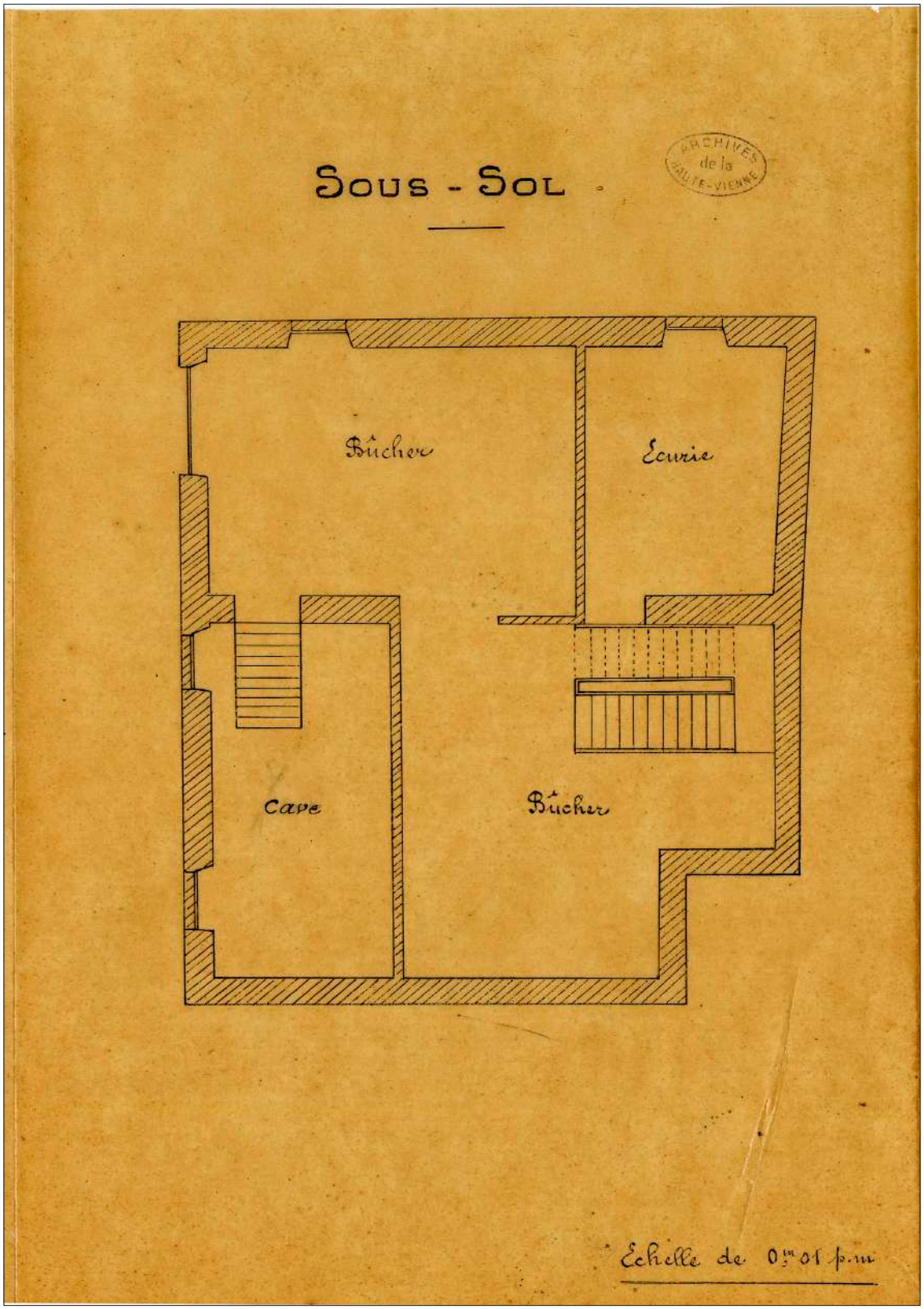

FIG. 33 – Plan l'ancien presbytère (sous-sol), 1920
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

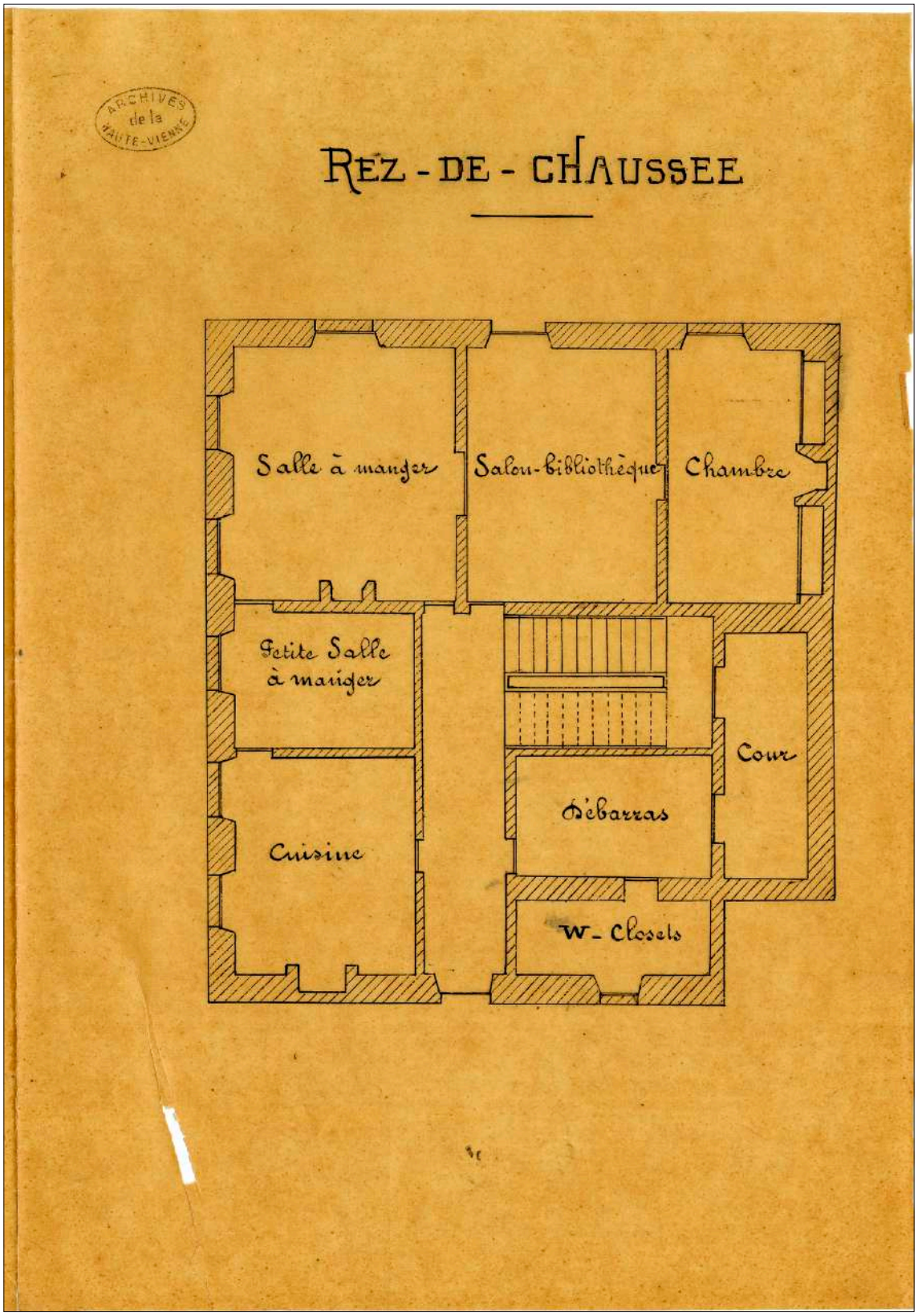

FIG. 34 – Plan l'ancien presbytère (rez-de-chaussée), 1920
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

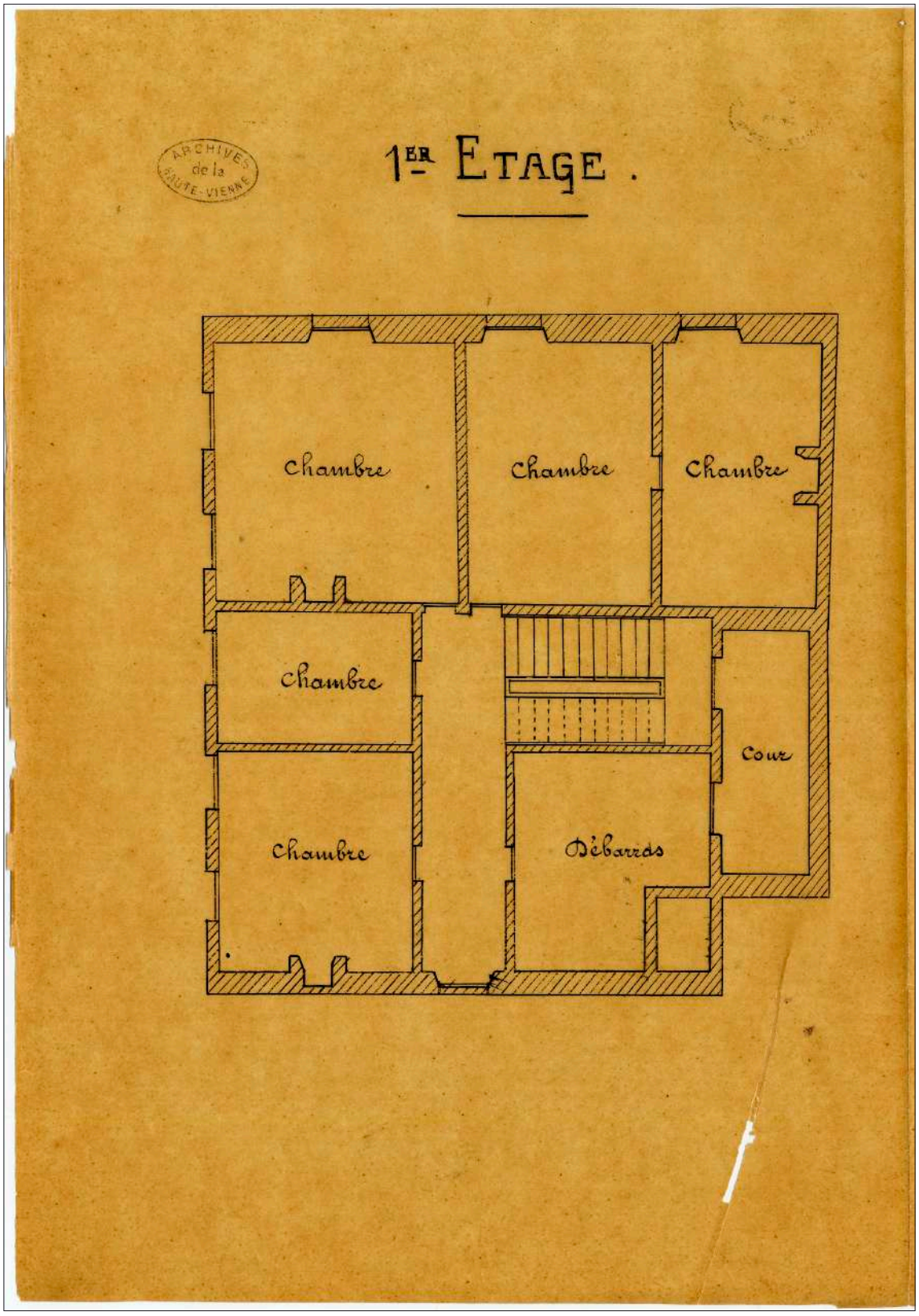

FIG. 35 – Plan l'ancien presbytère (étage), 1920
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

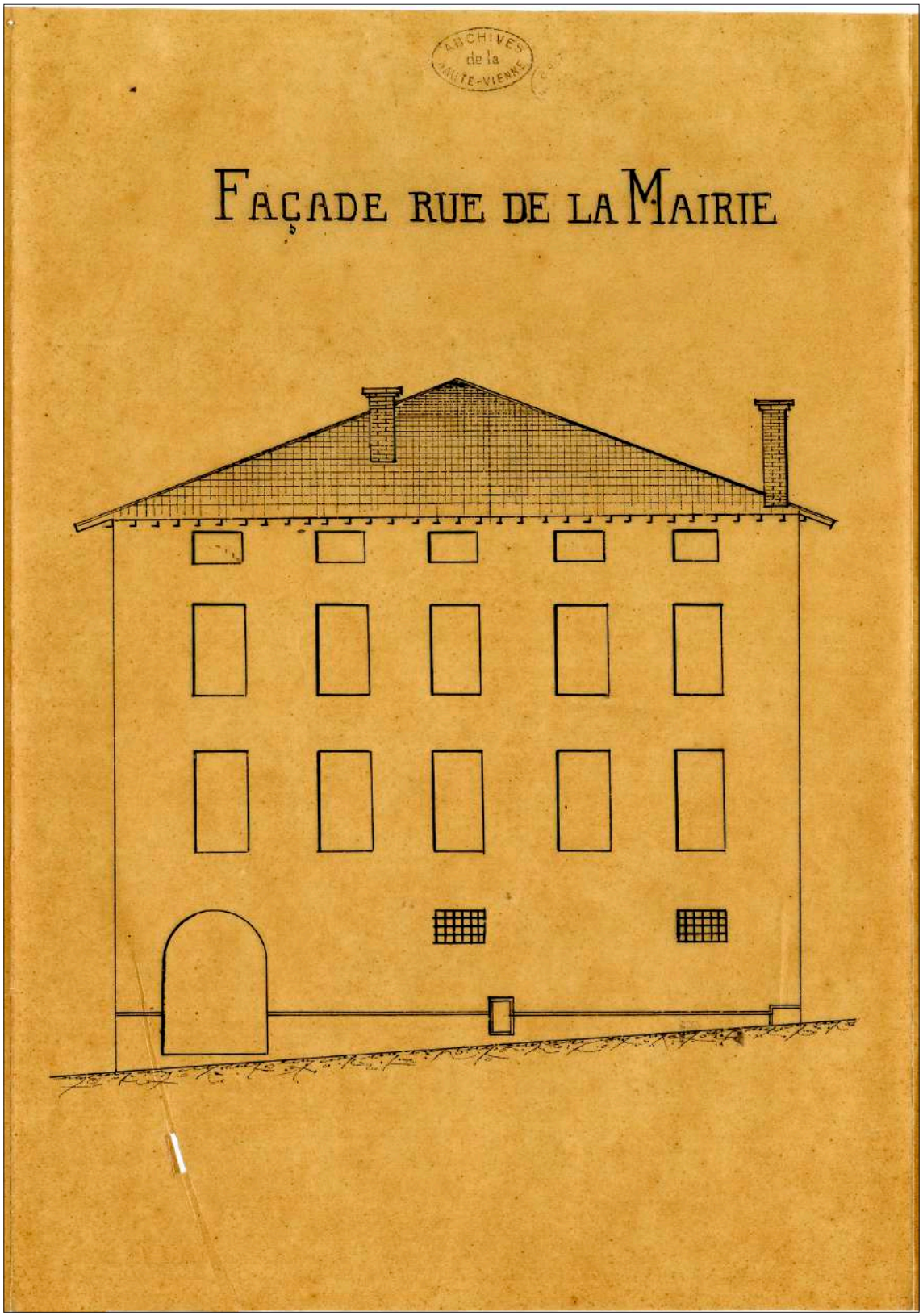

FIG. 36 – Plan l'ancien presbytère (façade rue de la mairie), 1920
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

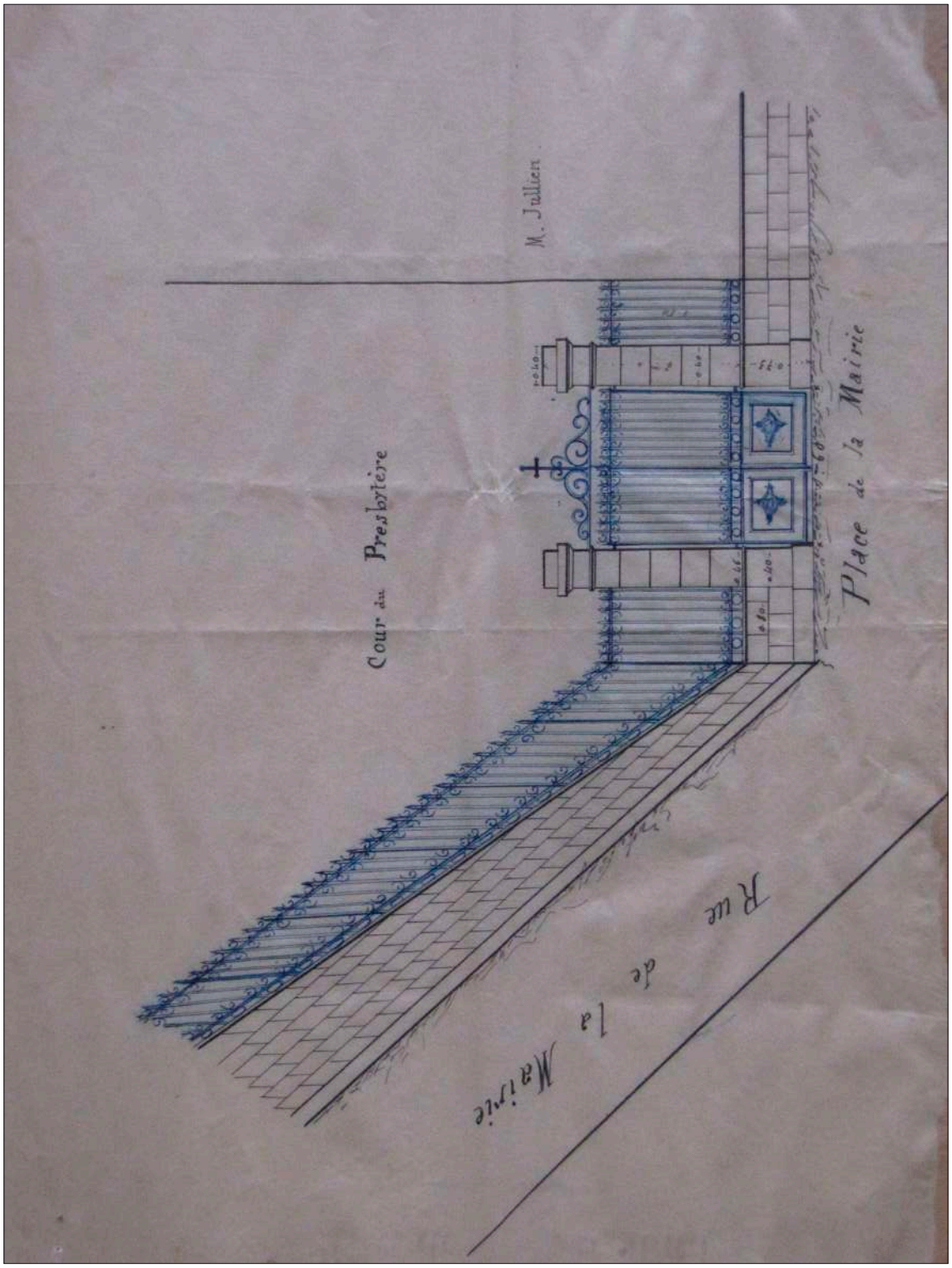

FIG. 37 – Ancien presbytère, dessin de la grille du mur et de la porte d'entrée en fer forgé, 1897 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 M 2)
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

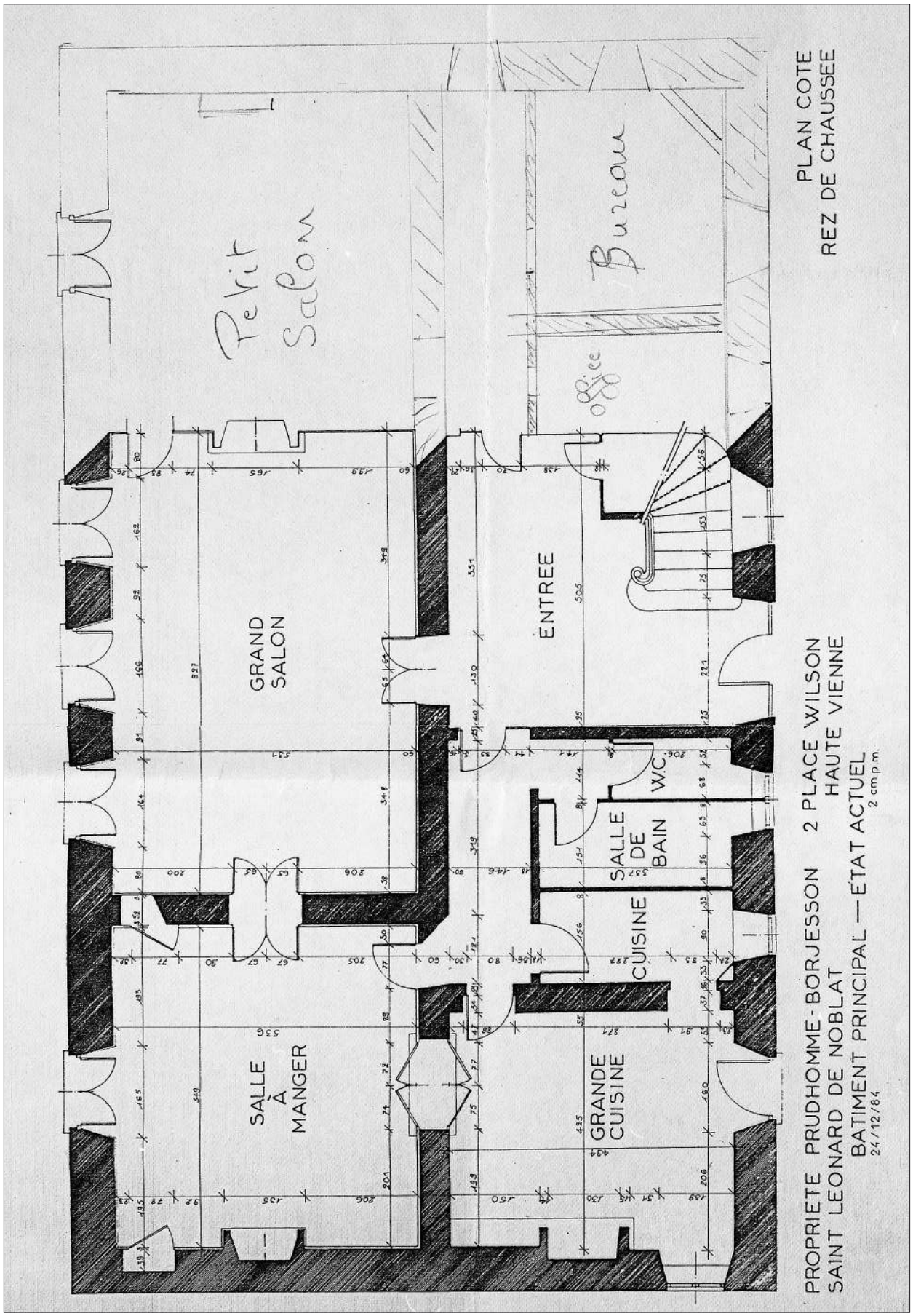

FIG. 38 – Maison place Wilson (rez-de-chaussée), 1984
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. C. THIBAUDIN

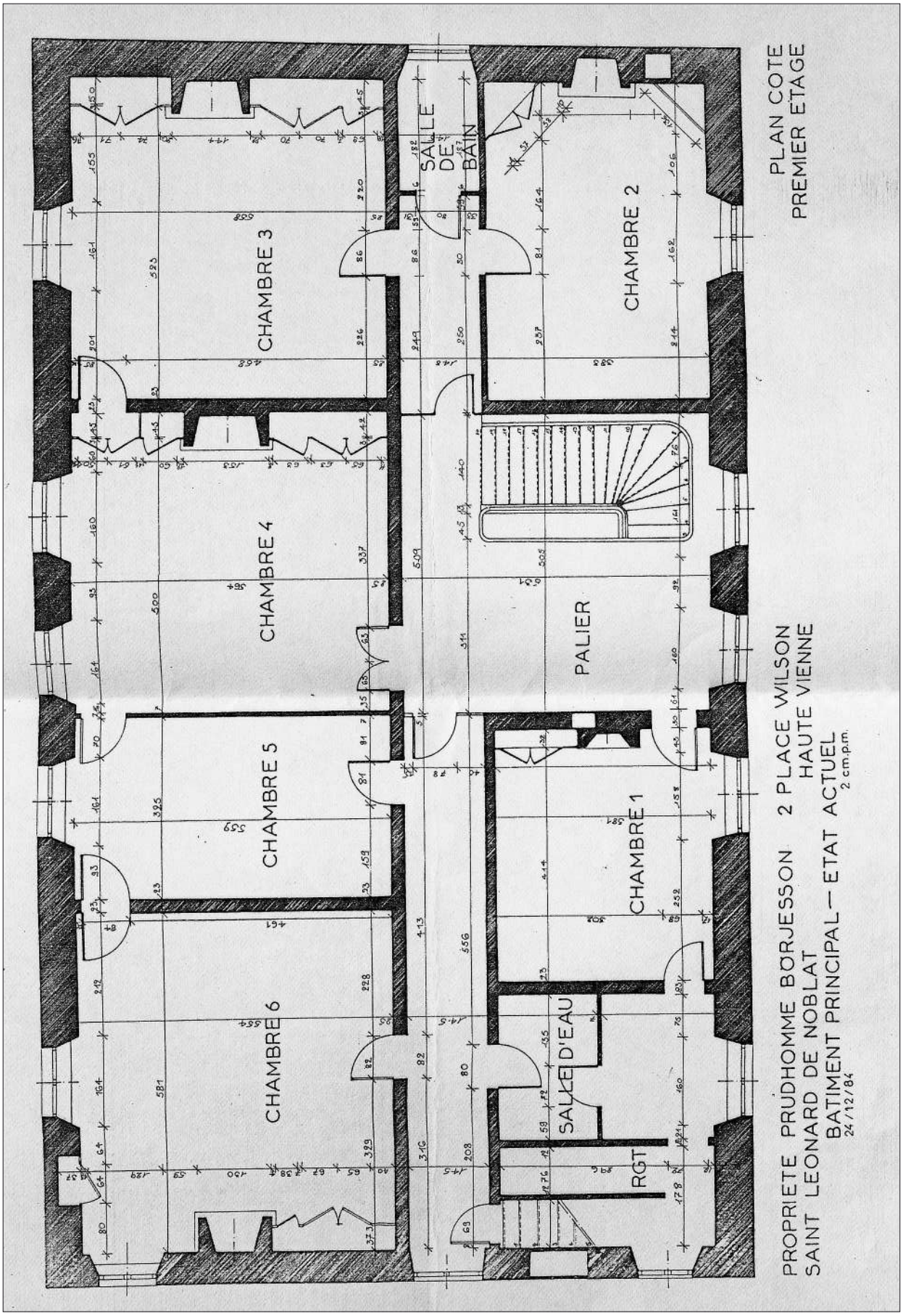

FIG. 39 – Maison place Wilson (1er étage), 1984
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. C. THIBAUDIN

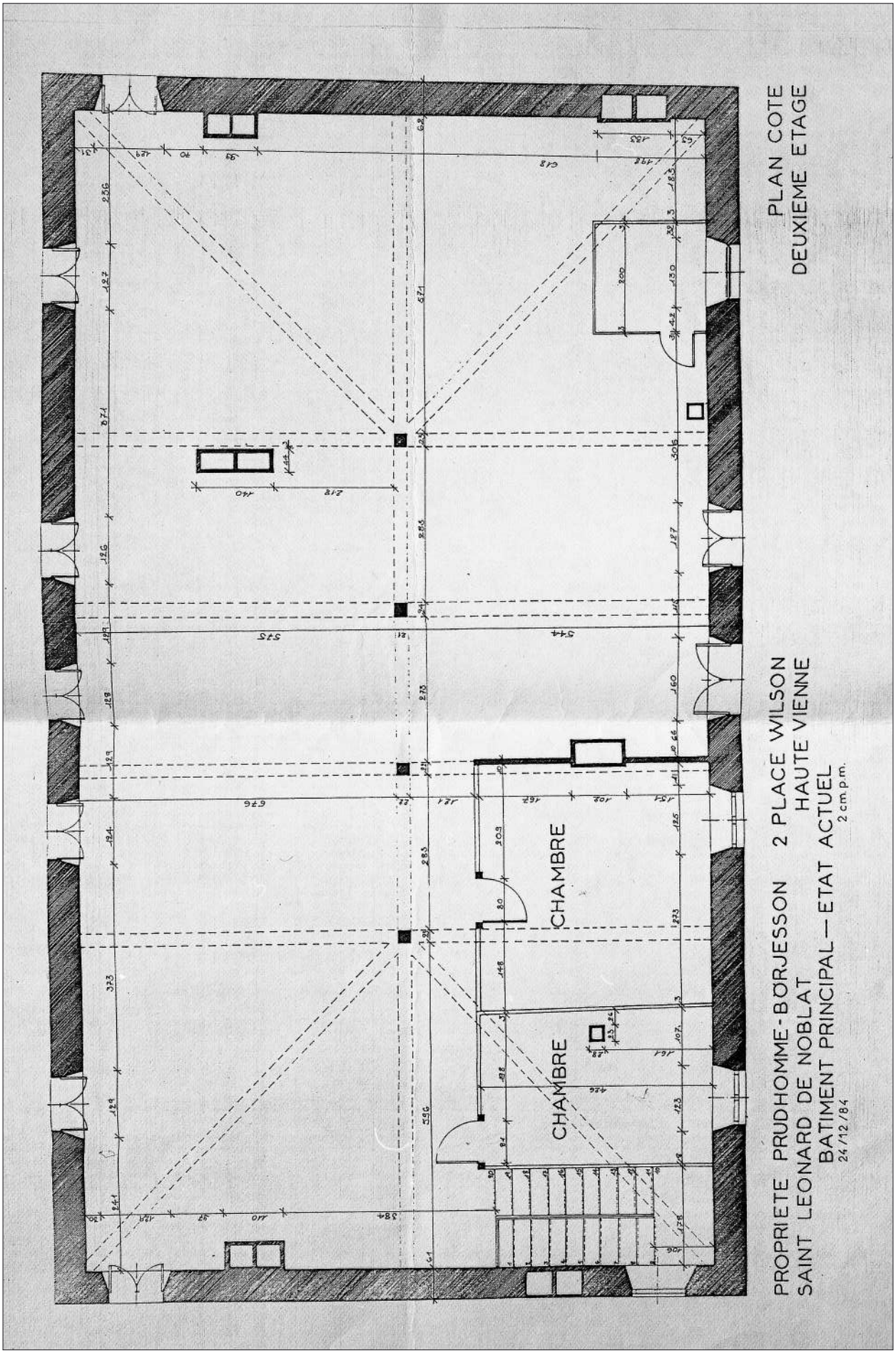

FIG. 40 – Maison place Wilson (2e étage), 1984
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. C. THIBAUDIN

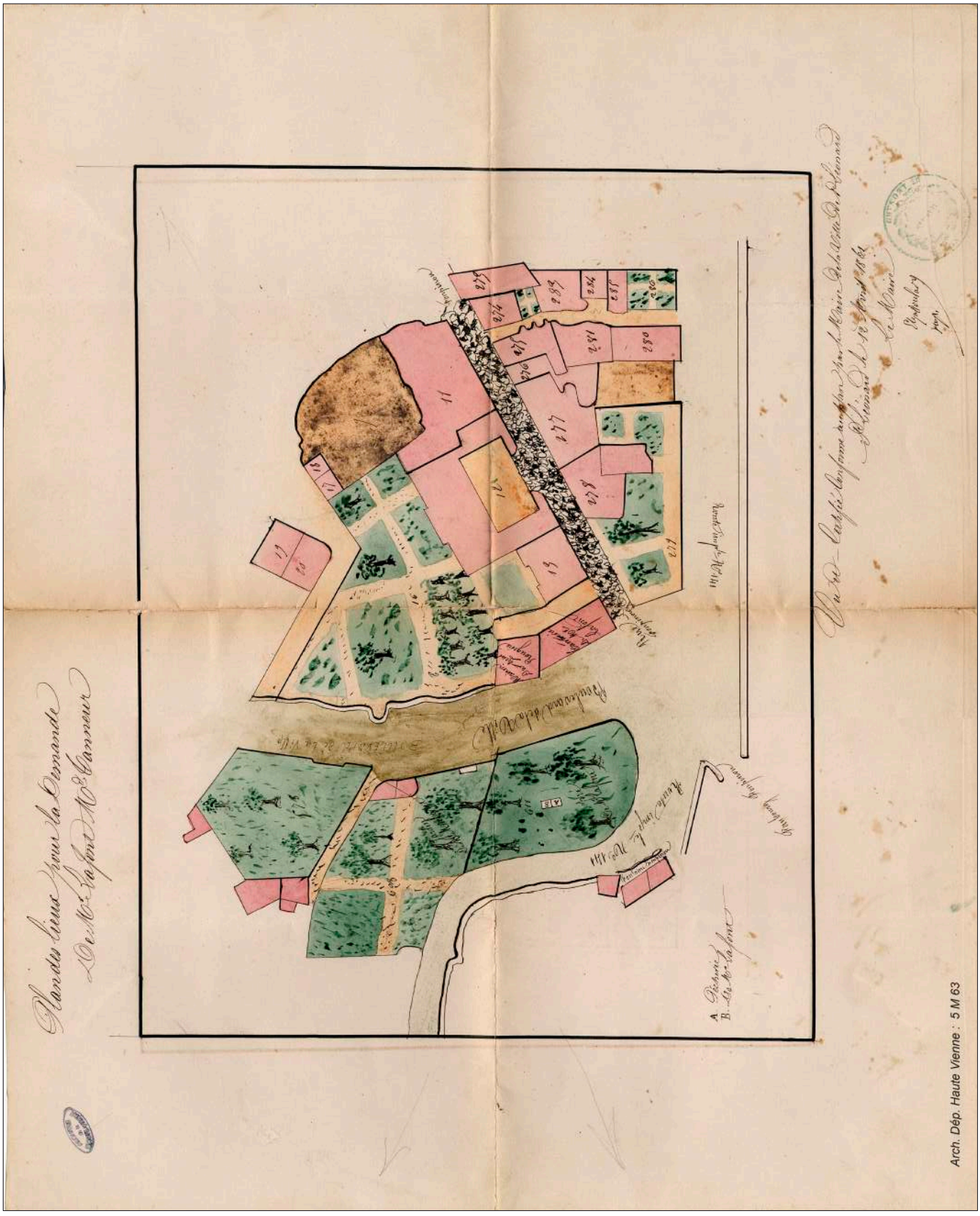

FIG. 41 – Plan de l'hôtel de Rigoulène, 1861 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 5 M 63)
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

FIG. 42 – Plan de l'hôtel de Rigoulène, 1861 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 5 M 63), détail
Photo de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

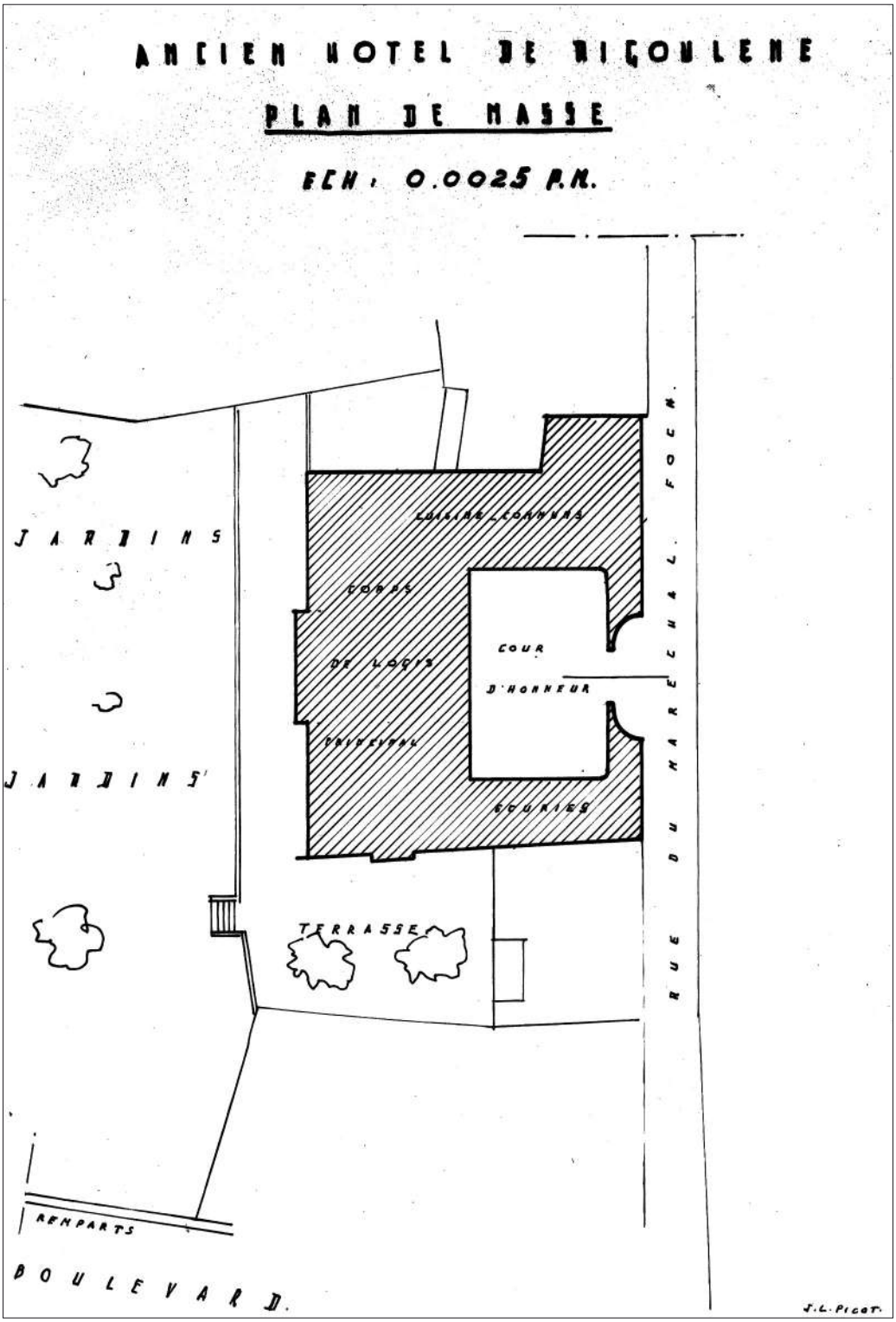

FIG. 43 – Hôtel de Rigoulène, plan masse, sans date (document Agence des Bâtiments de France de Haute-Vienne)
REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. C. THIBAUDIN

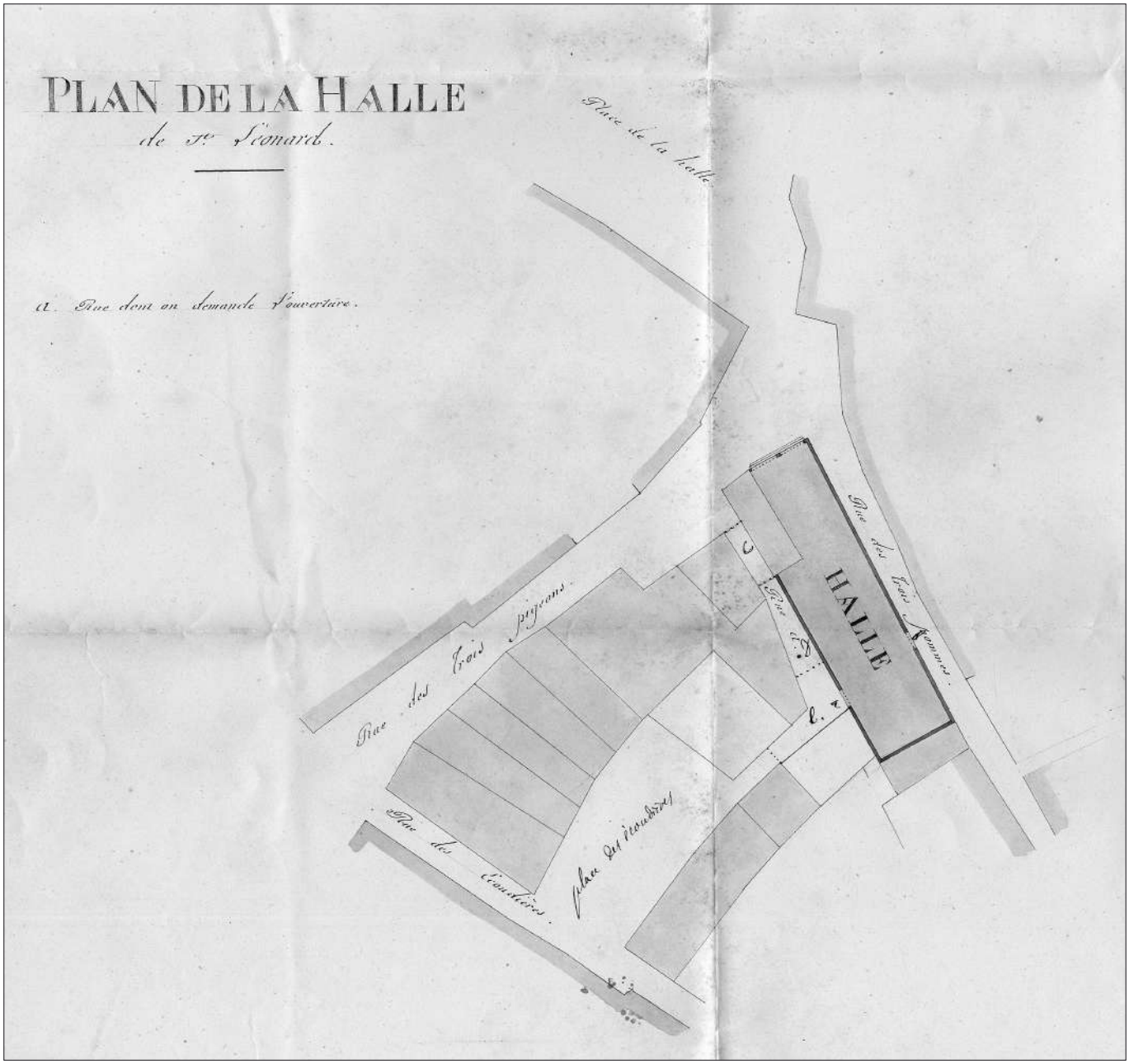

FIG. 44 – Plan de la « nouvelle » halle, 1849 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 2 O 2772)
Photo Archives dép. de la Haute-Vienne, 2012

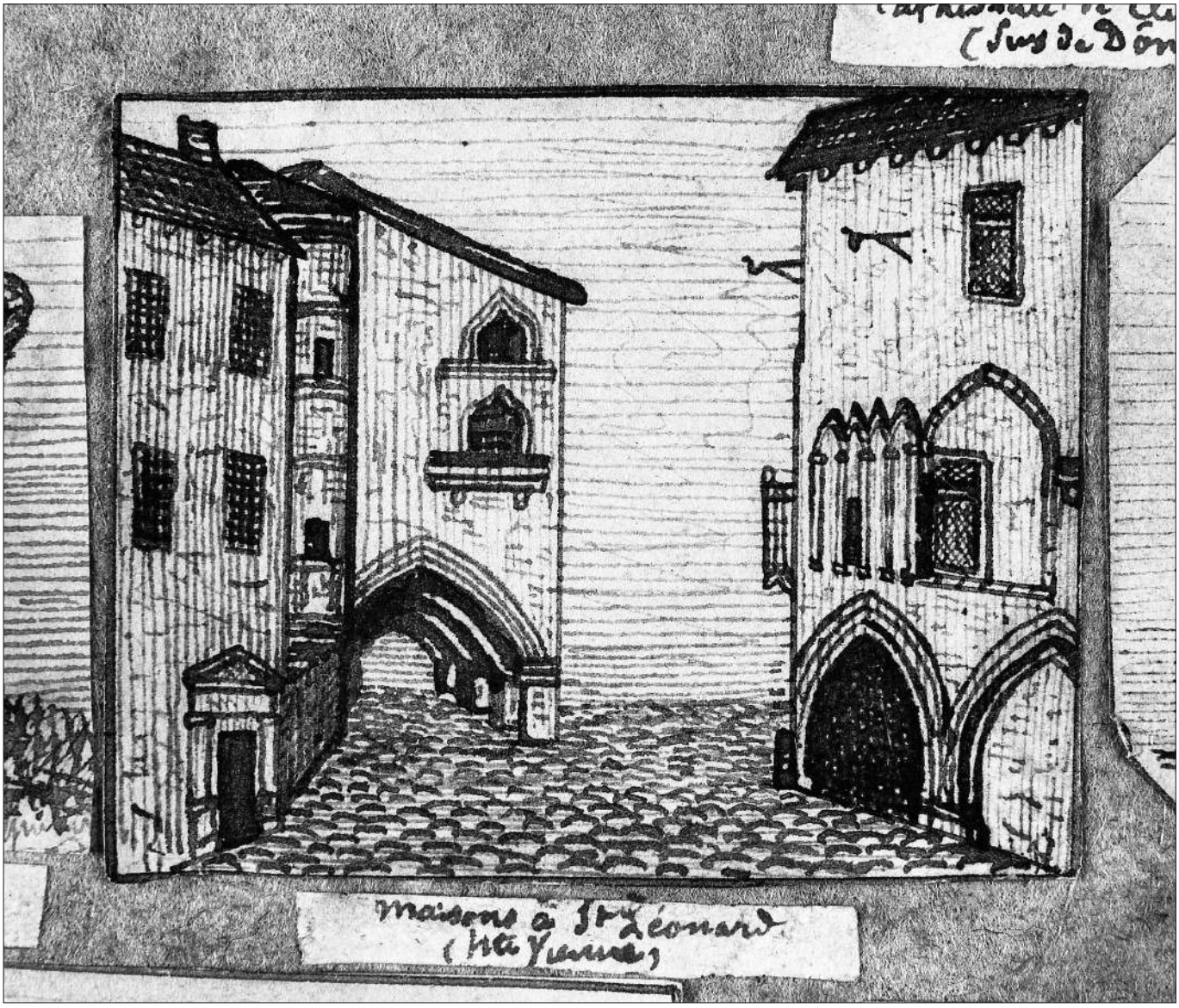

FIG. 45 – Dessin de L. Guibert, sans date, vers 1857-1858. Documentation Inventaire général REGION LIMOUSIN. Service de l'inventaire et du patrimoine culturel. P. RIVIERE

FIG. 46 – L'armature urbaine de Saint-Léonard-de-Noblat (systèmes parcellaire et viaire). Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

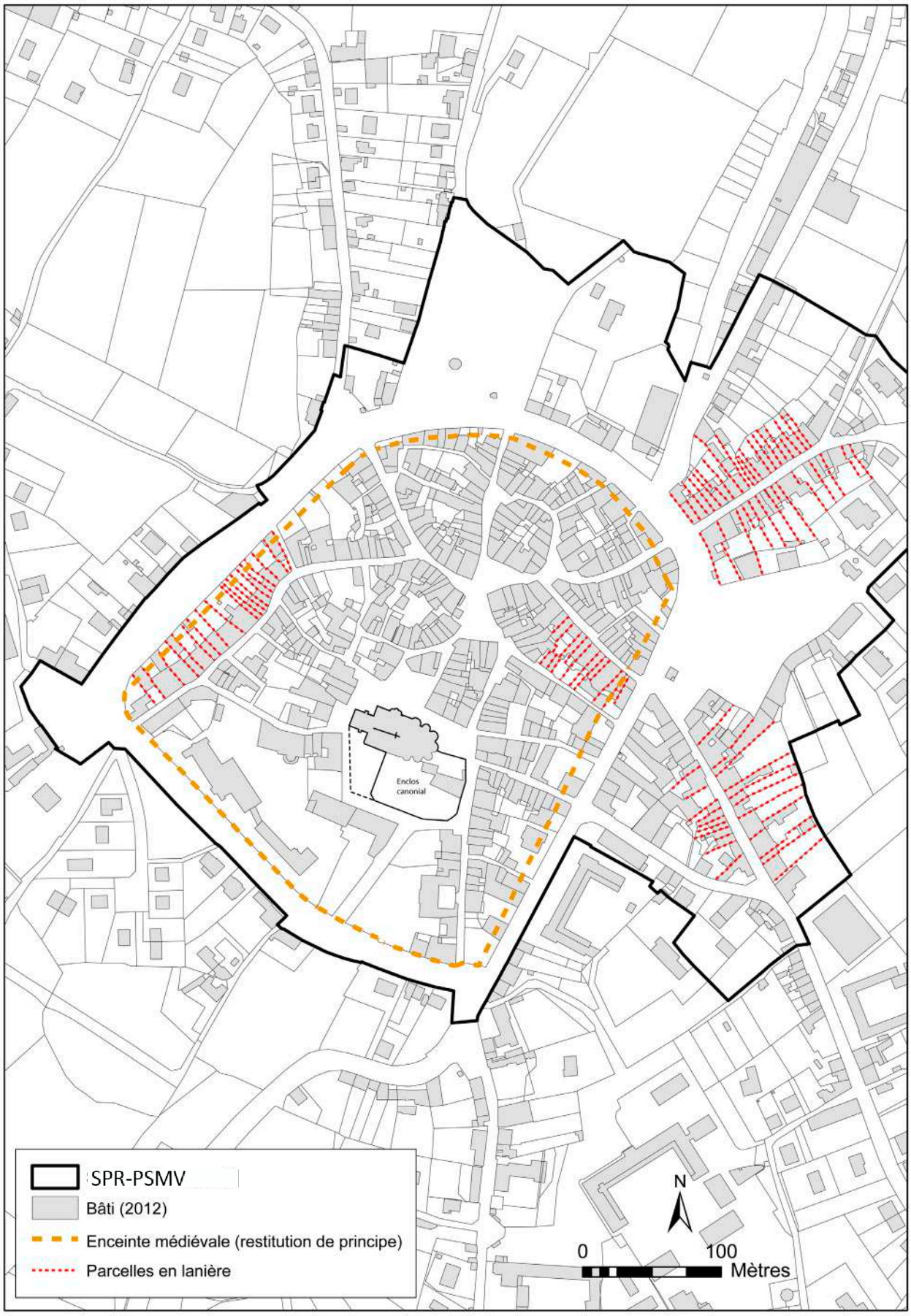

FIG. 47 – Mise en évidence des zones de parcelles en lanière. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

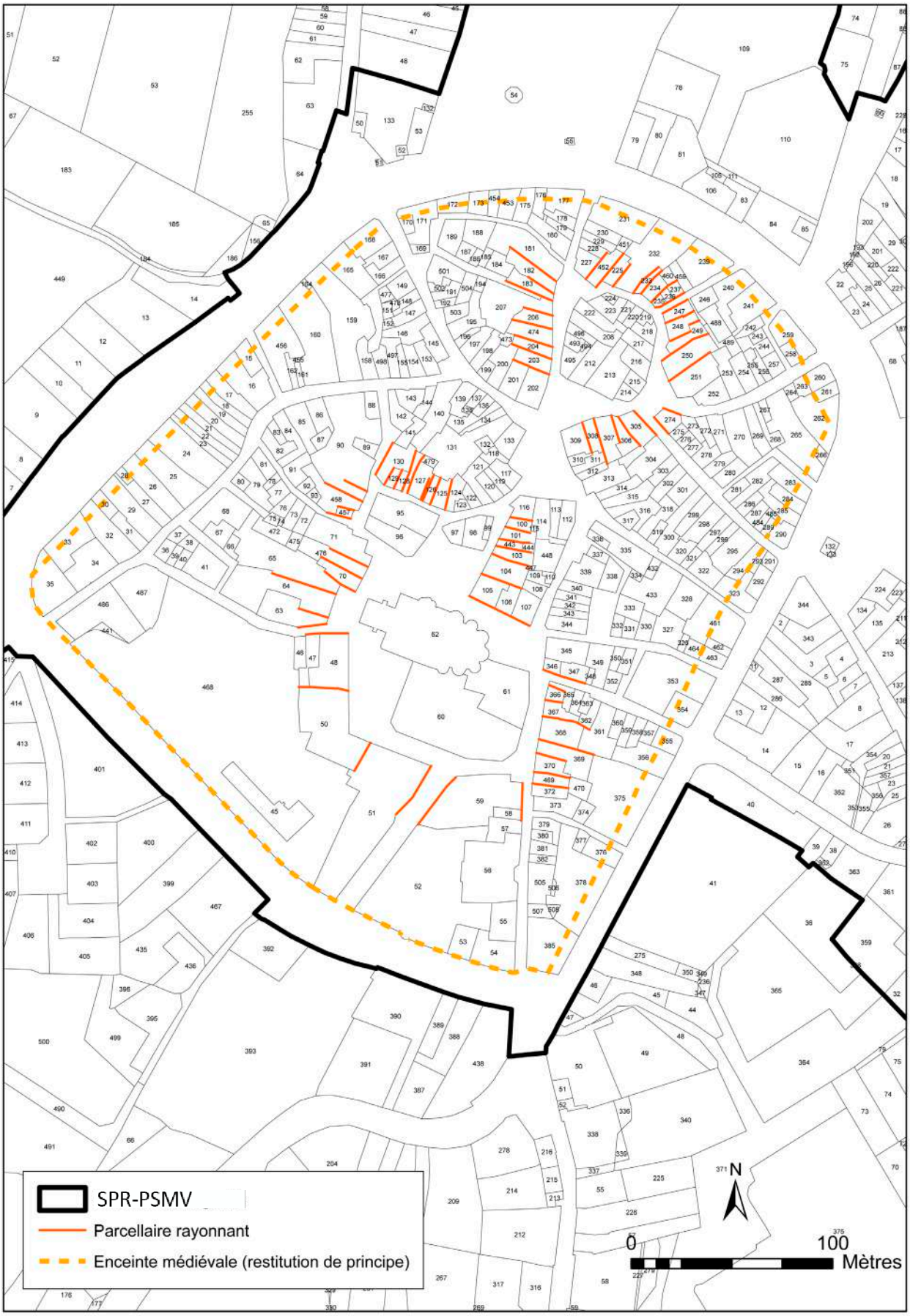

FIG. 48 – Mise en évidence des parcellaires rayonnants. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

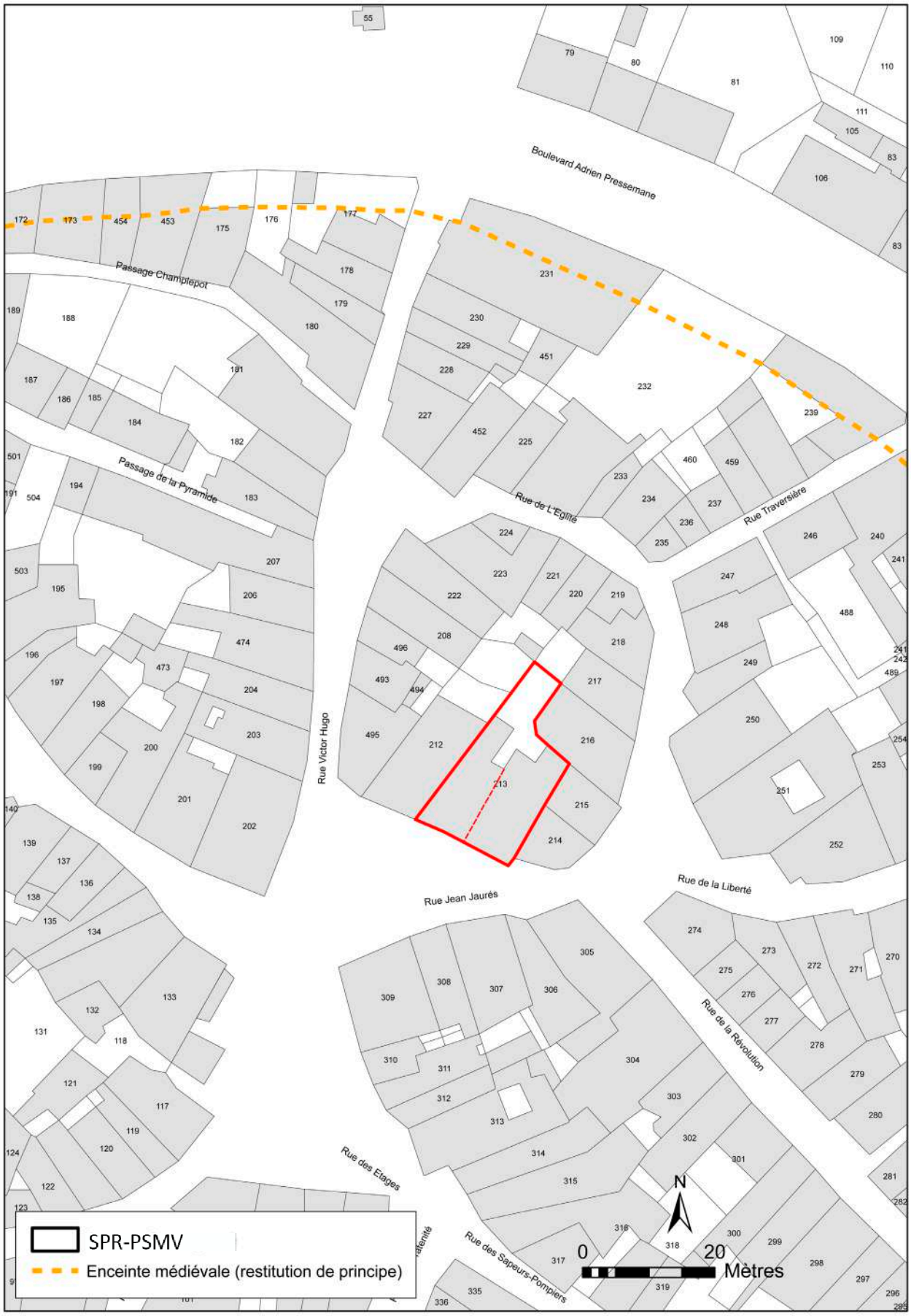

FIG. 49 – Division primitive de la parcelle 213. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 50 – Division primitive de la parcelle 24. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 51 – Restitution hypothétique d'un bâtiment sur la parcelle 34. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

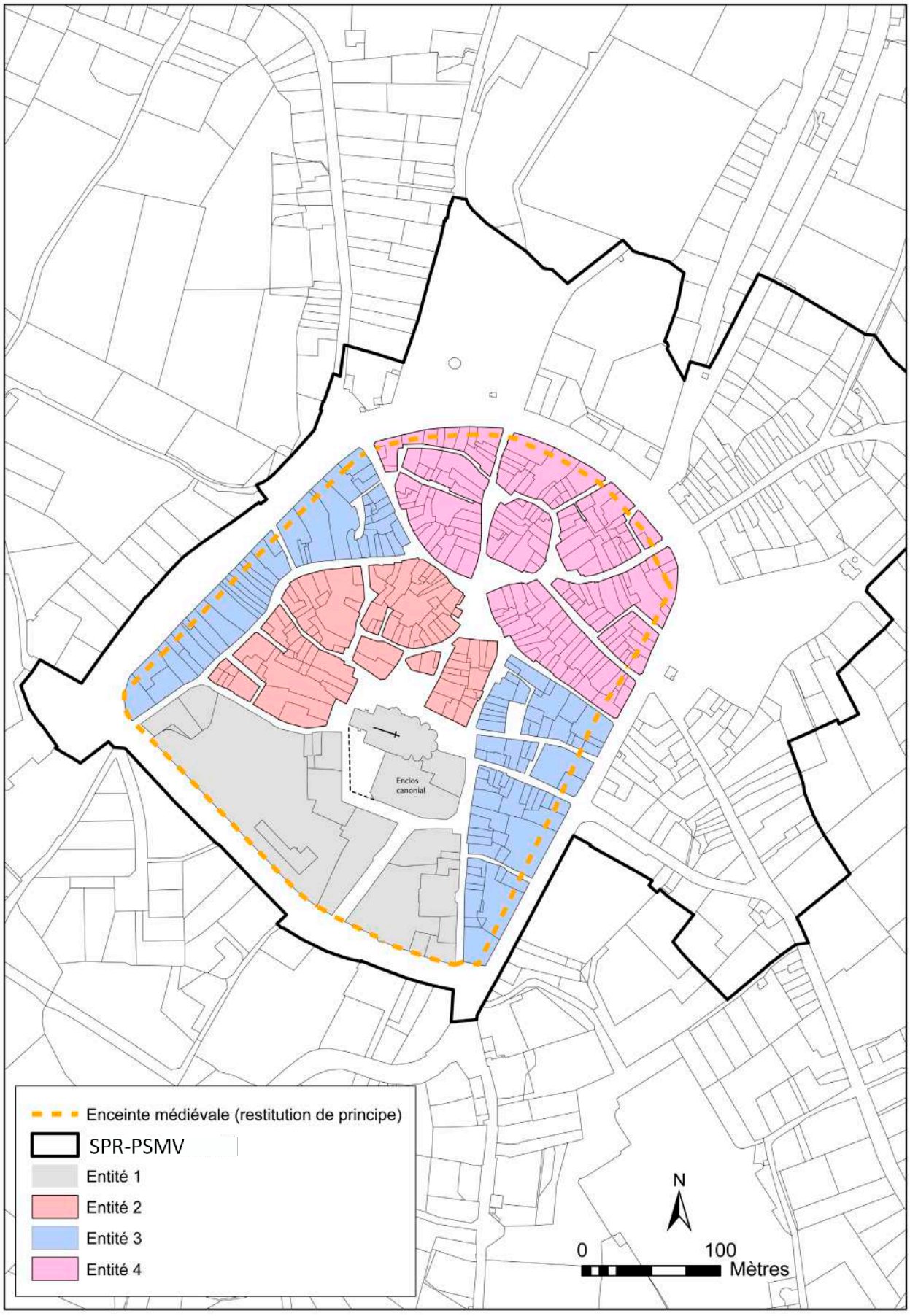

FIG. 52 – Mise en évidence des entités morphologiques (secteur de ville *intra-muros*). Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

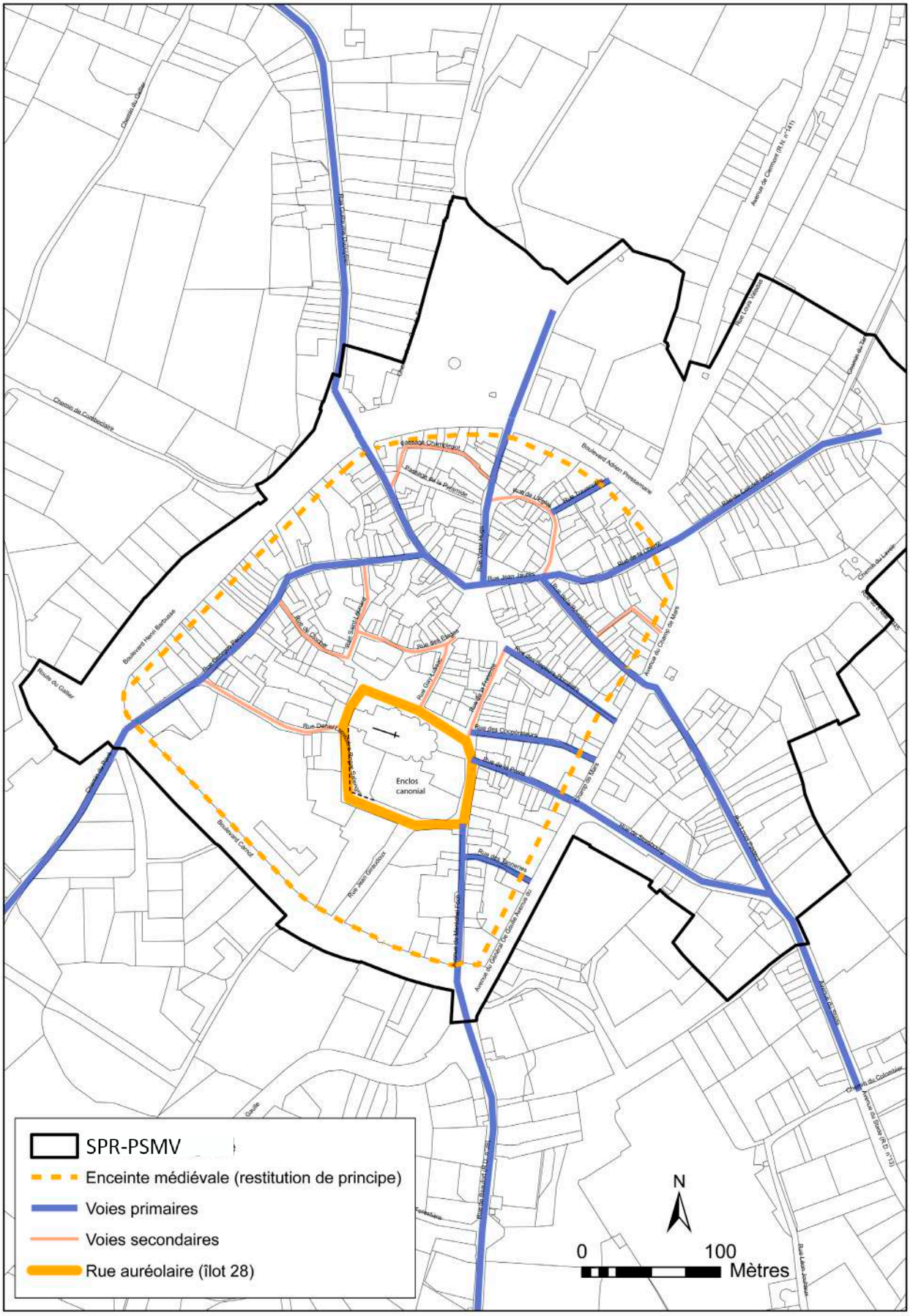

FIG. 53 – Les différentes types de voies. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

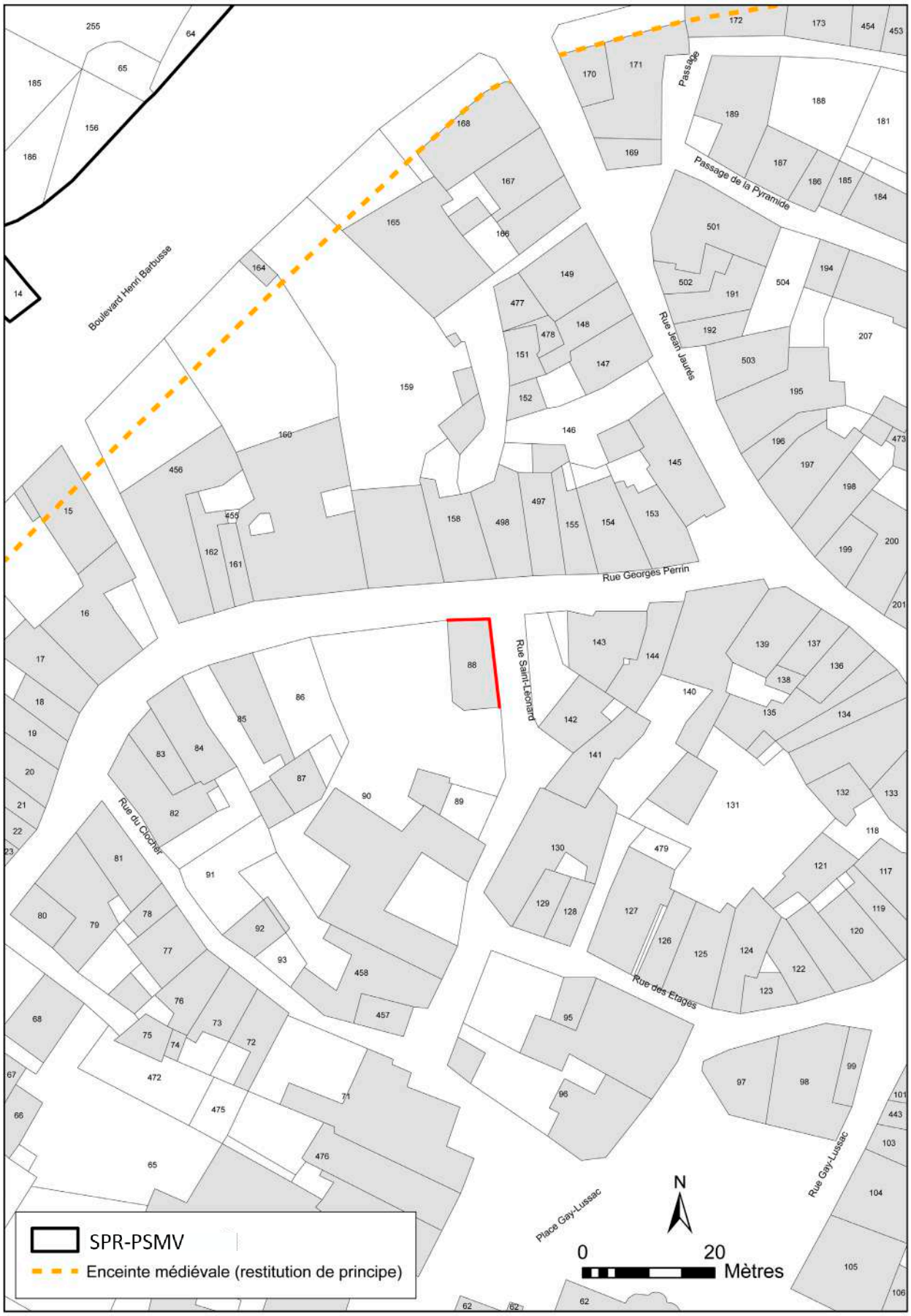

FIG. 54 – Continuité directionnelle entre les rues Georges Perrin et Saint-Léonard. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

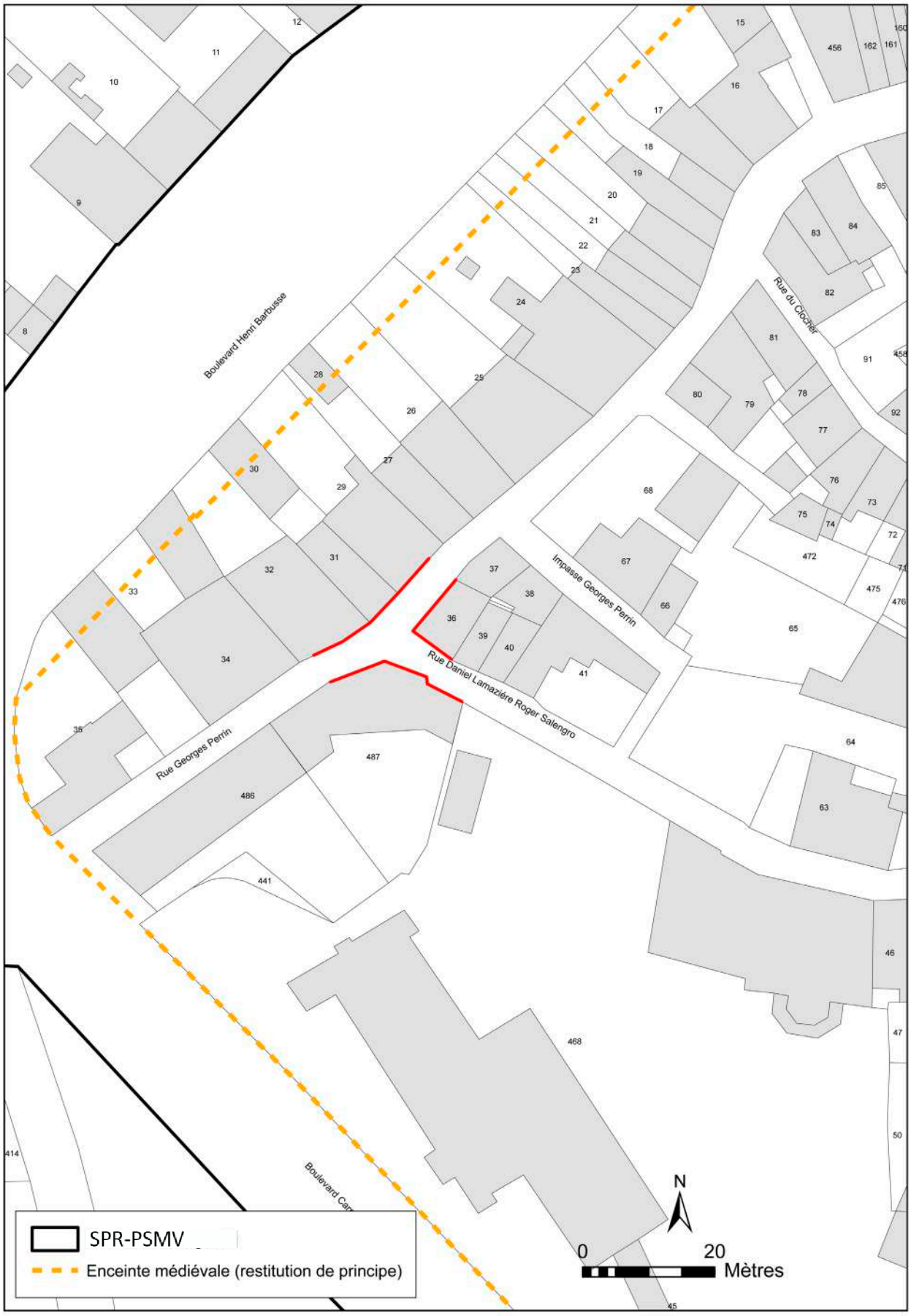

FIG. 55 – Rencontre des rues Georges Perrin et Daniel Lamazière. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

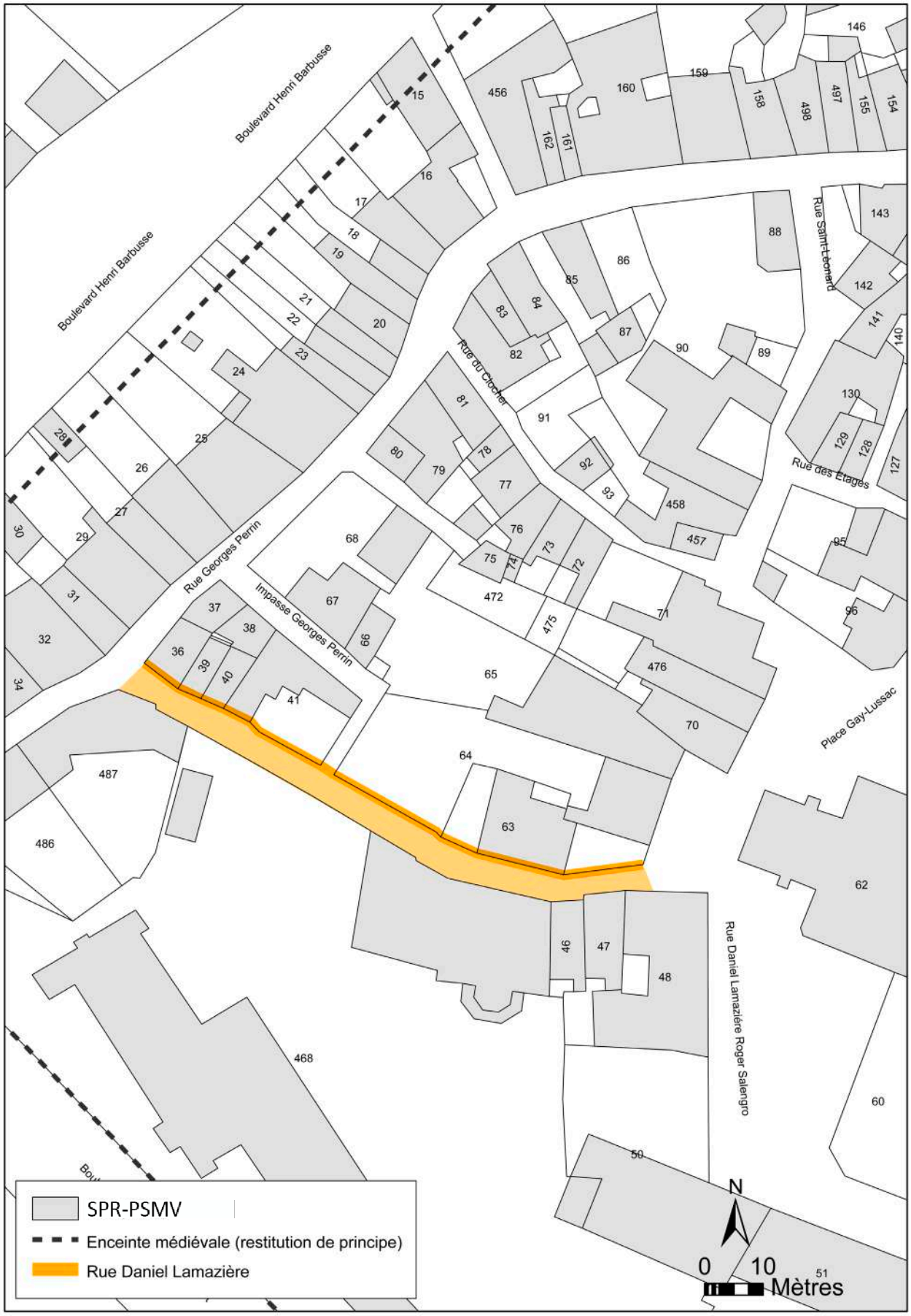

FIG. 56 – Hypothèse de restitution d'une bordure extérieure, rue Daniel Lamazière. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

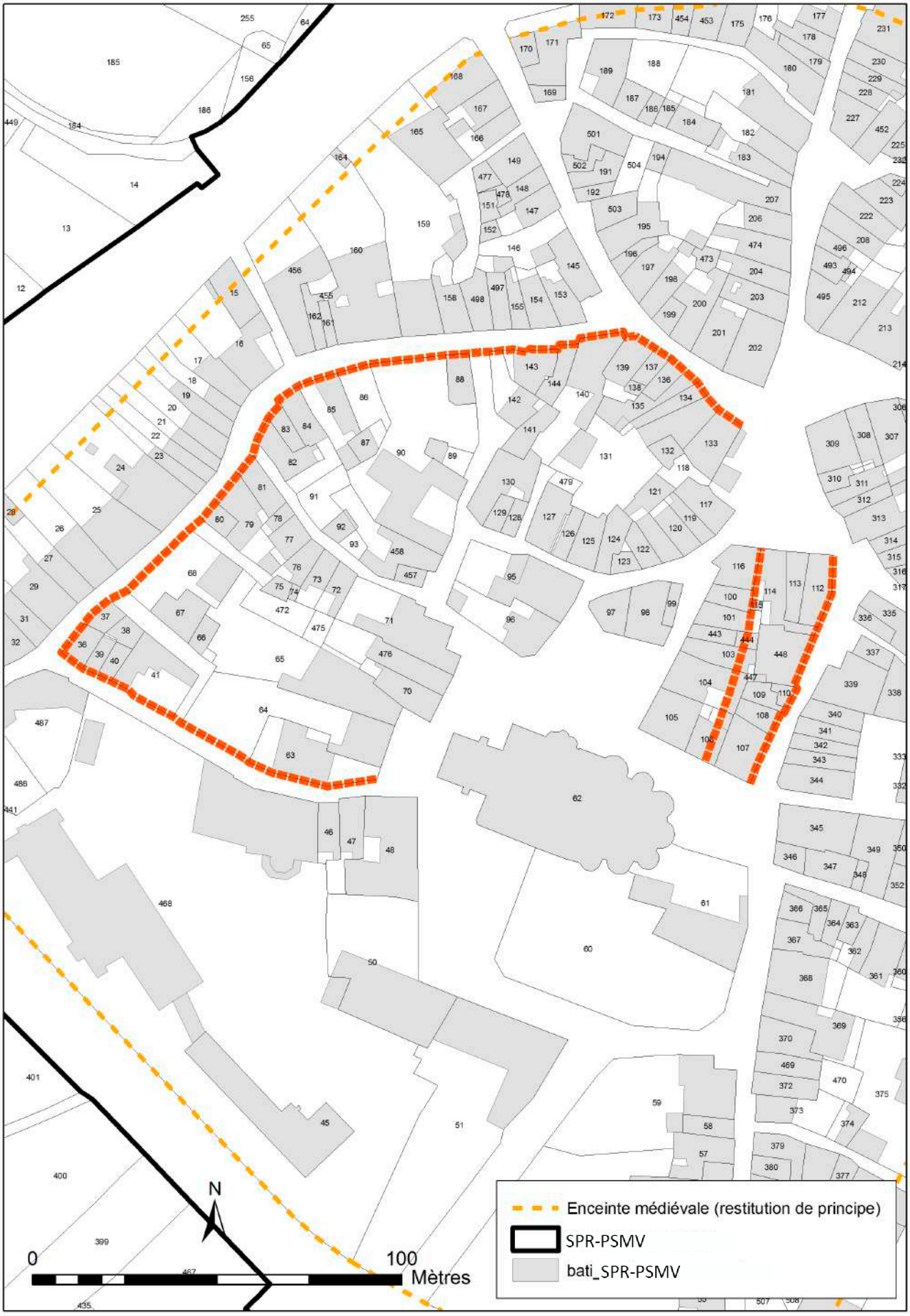

FIG. 57 – Proposition de restitution de limites extérieures sur les îlots 3, 6, 7, 26, 27. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

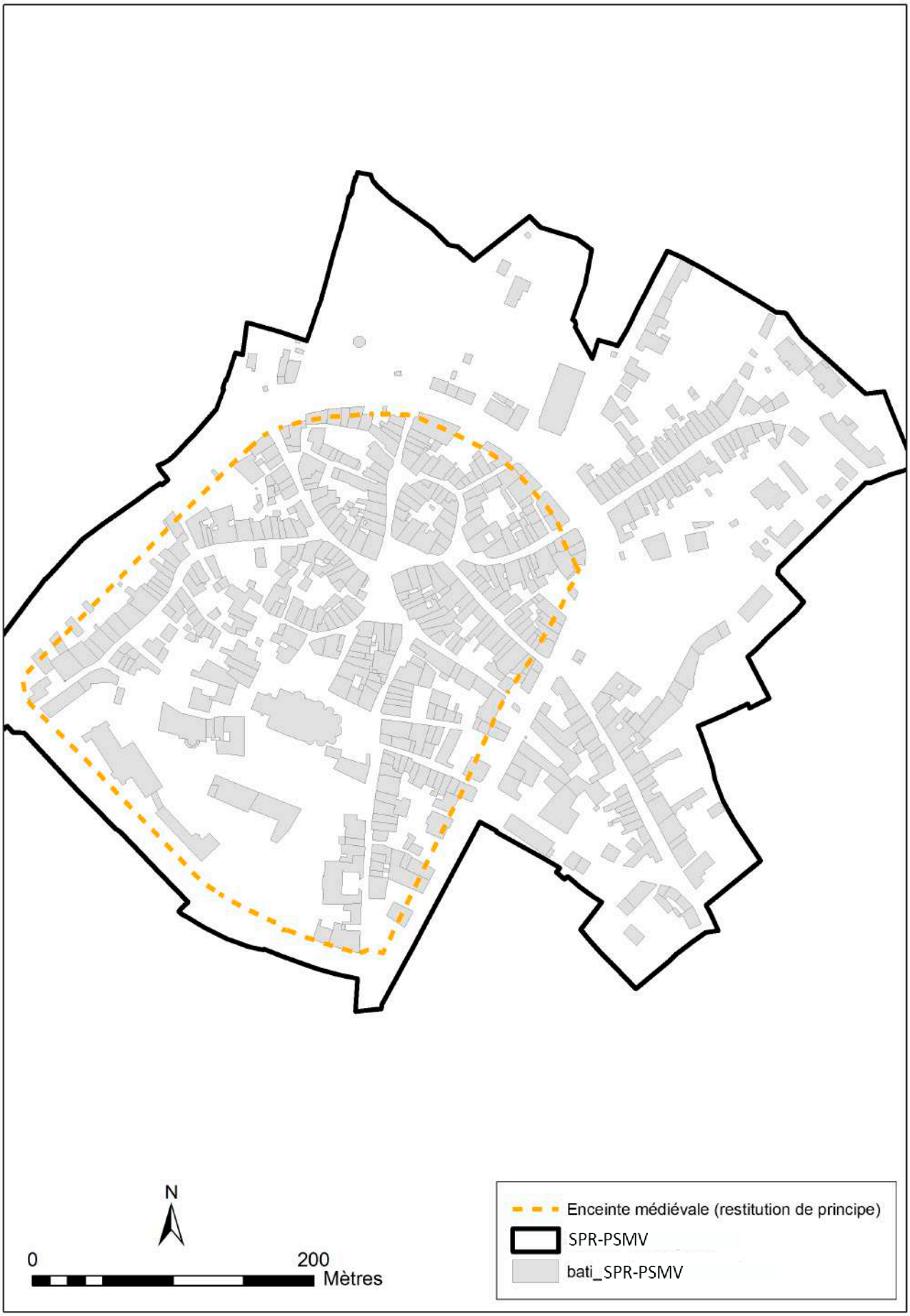

FIG. 58 – Mise en évidence des masses bâties. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

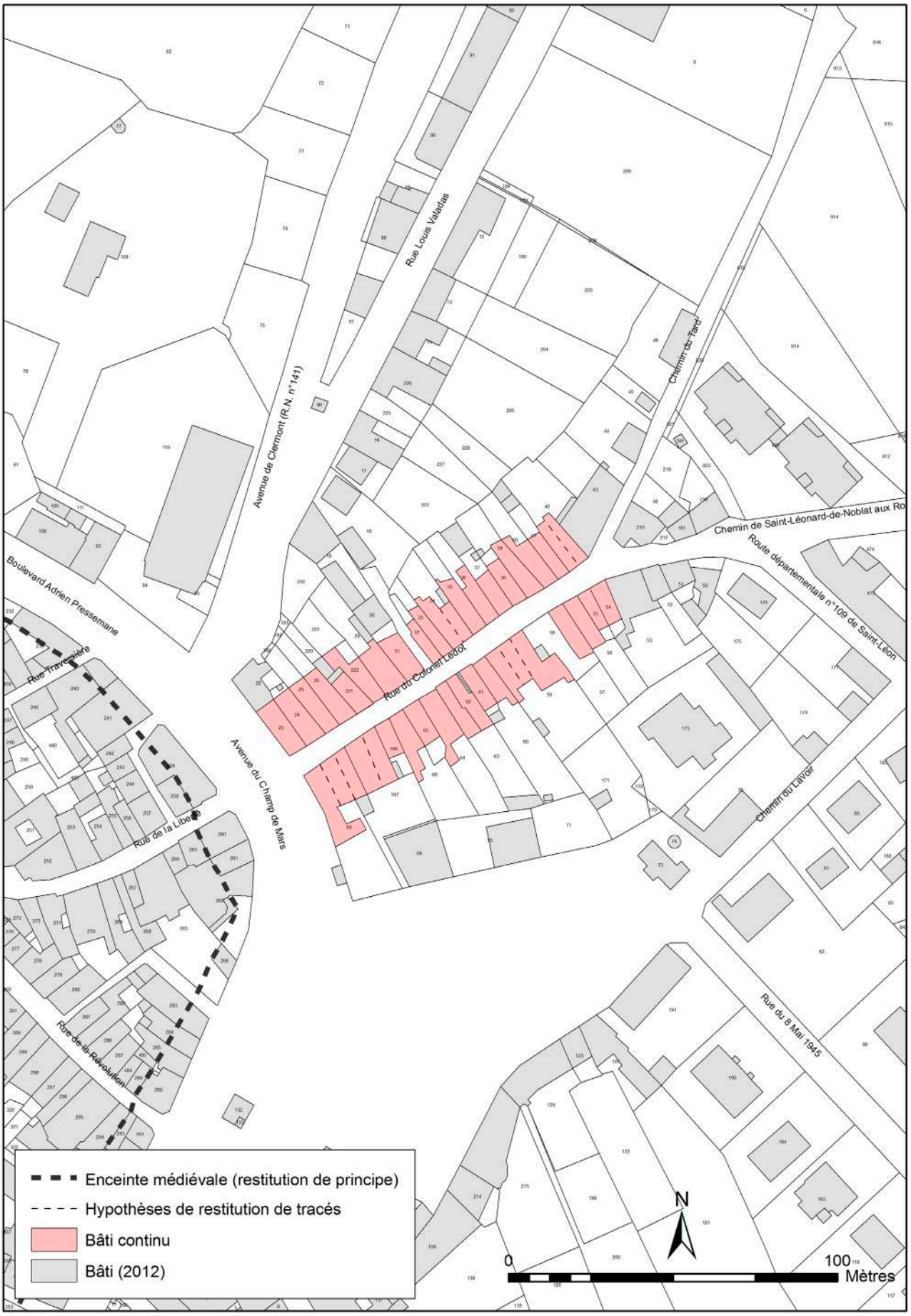

FIG. 59 – Mise en évidence de la continuité du bâti dans le quartier Banchereaud. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

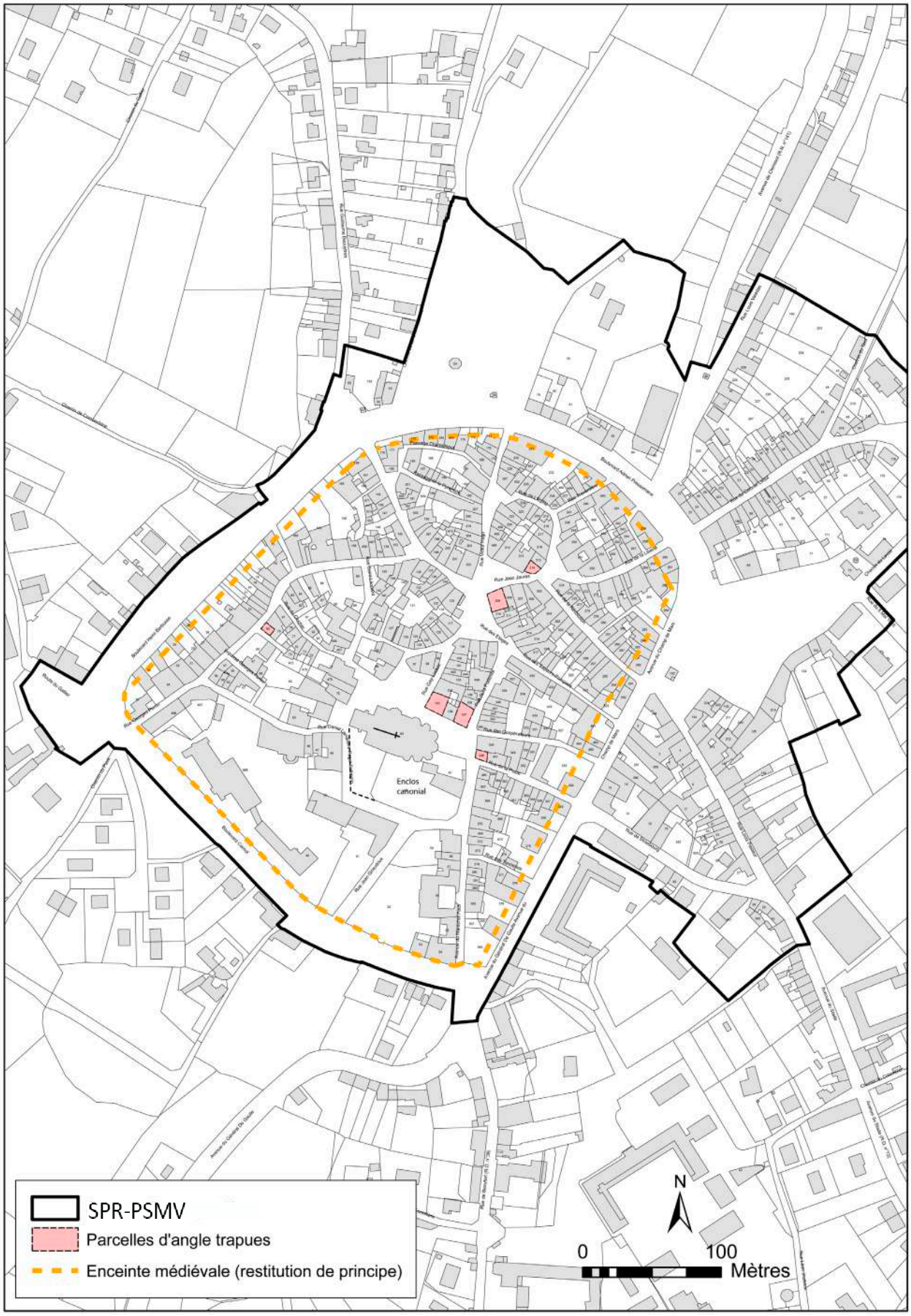

FIG. 60 – Localisation de certaines parcelles d'angle « trapues ». Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 61 – Proposition de restitution d'une place au centre de l'îlot 6. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 62 – Retournement du bâti dans la rue du Clocher. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

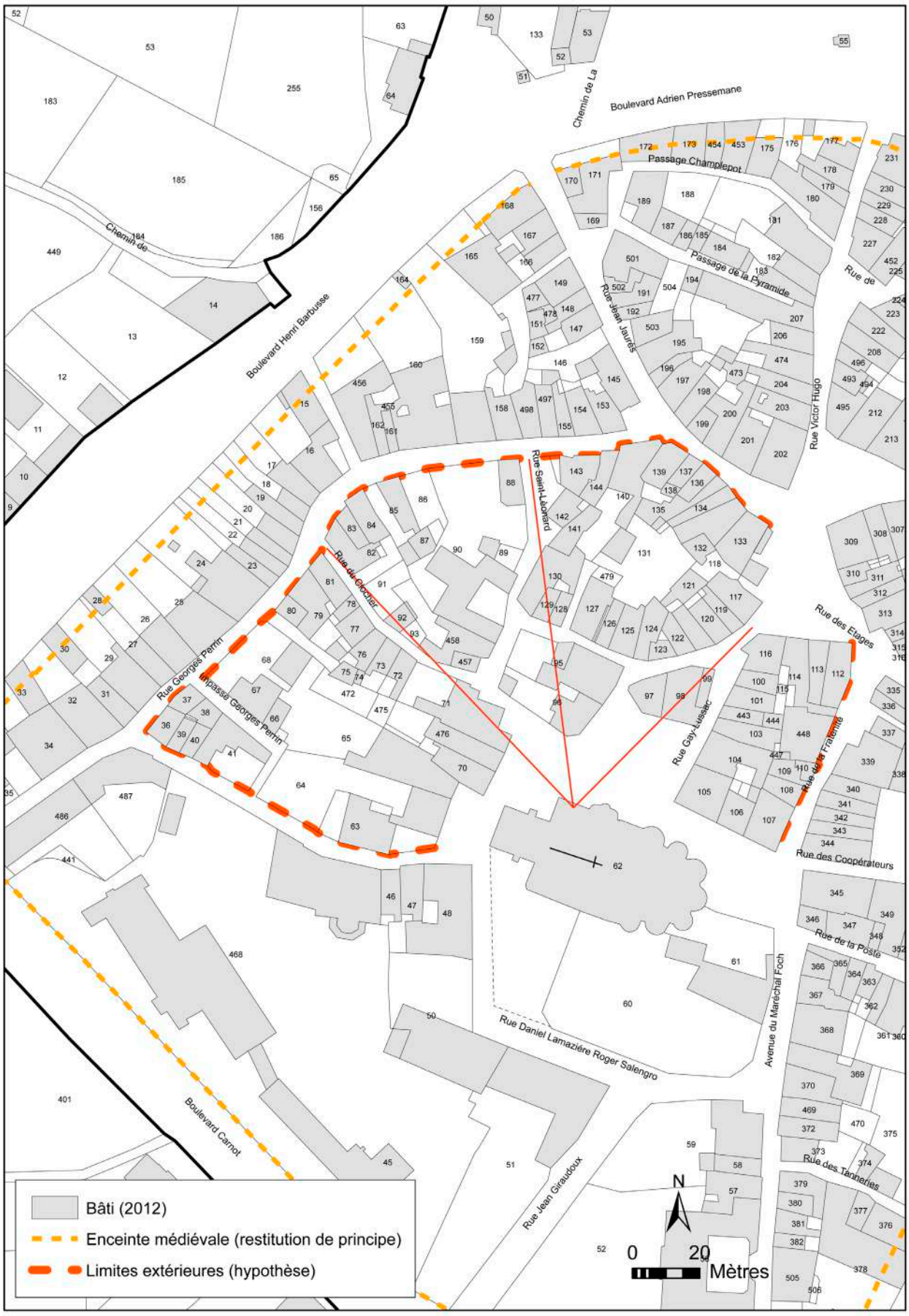

FIG. 63 – Les différentes vues du clocher depuis le nord. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

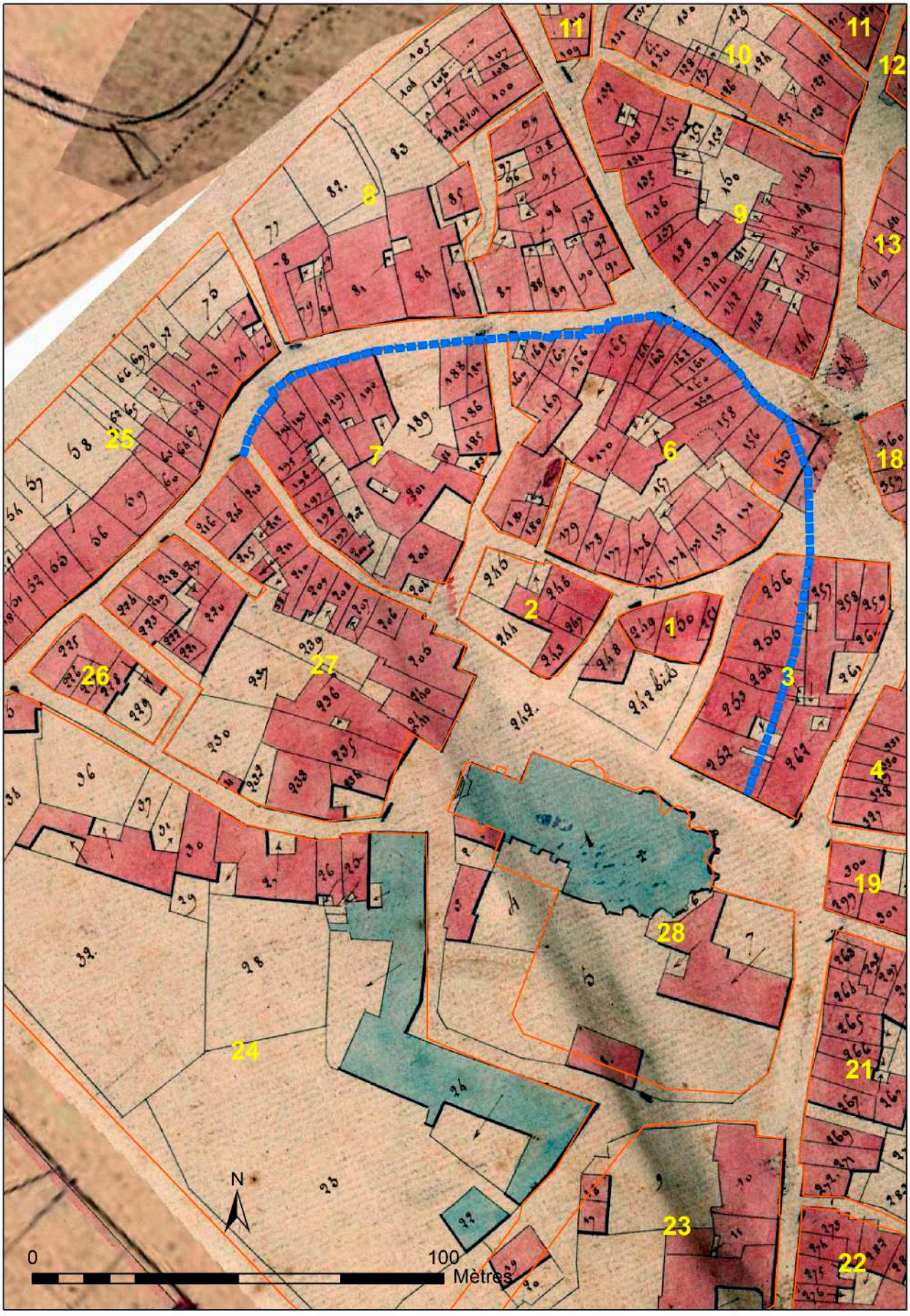

FIG. 64 – Mise en évidence d'un hypothétique enclos autour de l'îlot 2 (cadastre de 1824)
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

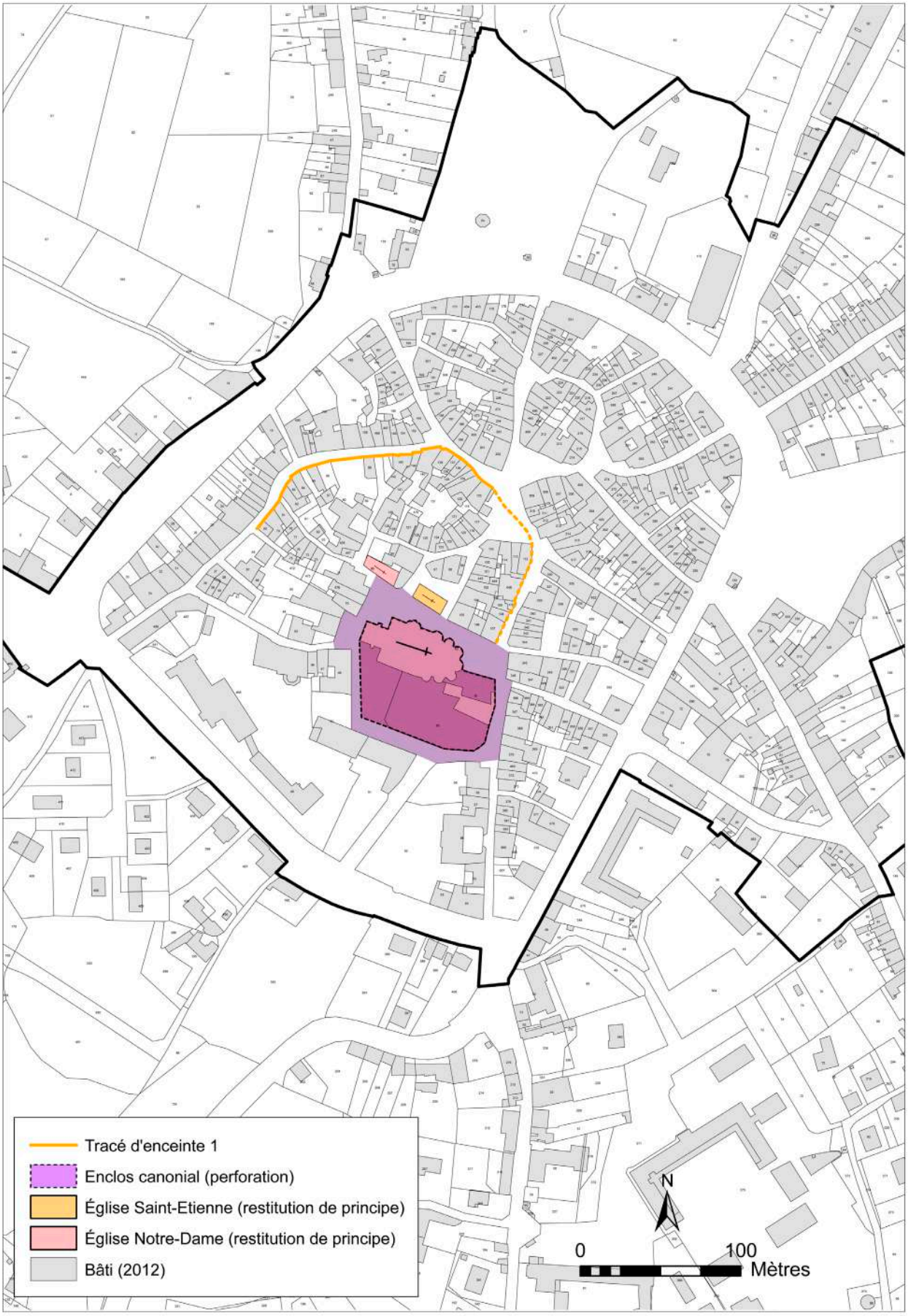

FIG. 65 – Restitution schématique de l'emprise de l'enclos canonial. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

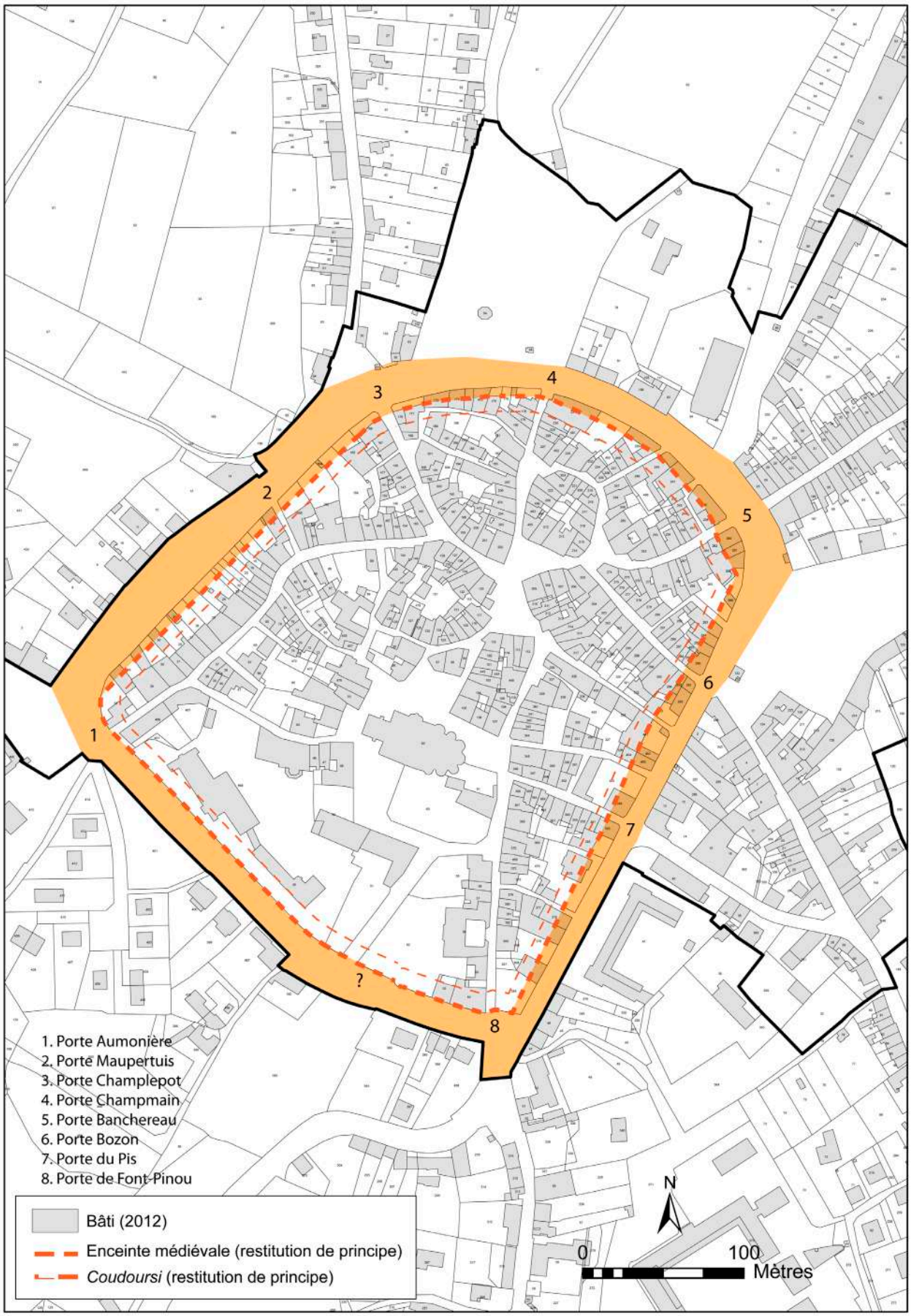

FIG. 66 – Proposition de restitution de l'enceinte du XII[e] siècle et localisation des portes mentionnées au XIII[e] siècle. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 67 – Proposition de localisation des poternes. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

FIG. 68 – Proposition de restitution d'un lotissement médiéval dans l'ancienne rue du Pis (act. rue de la Poste. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

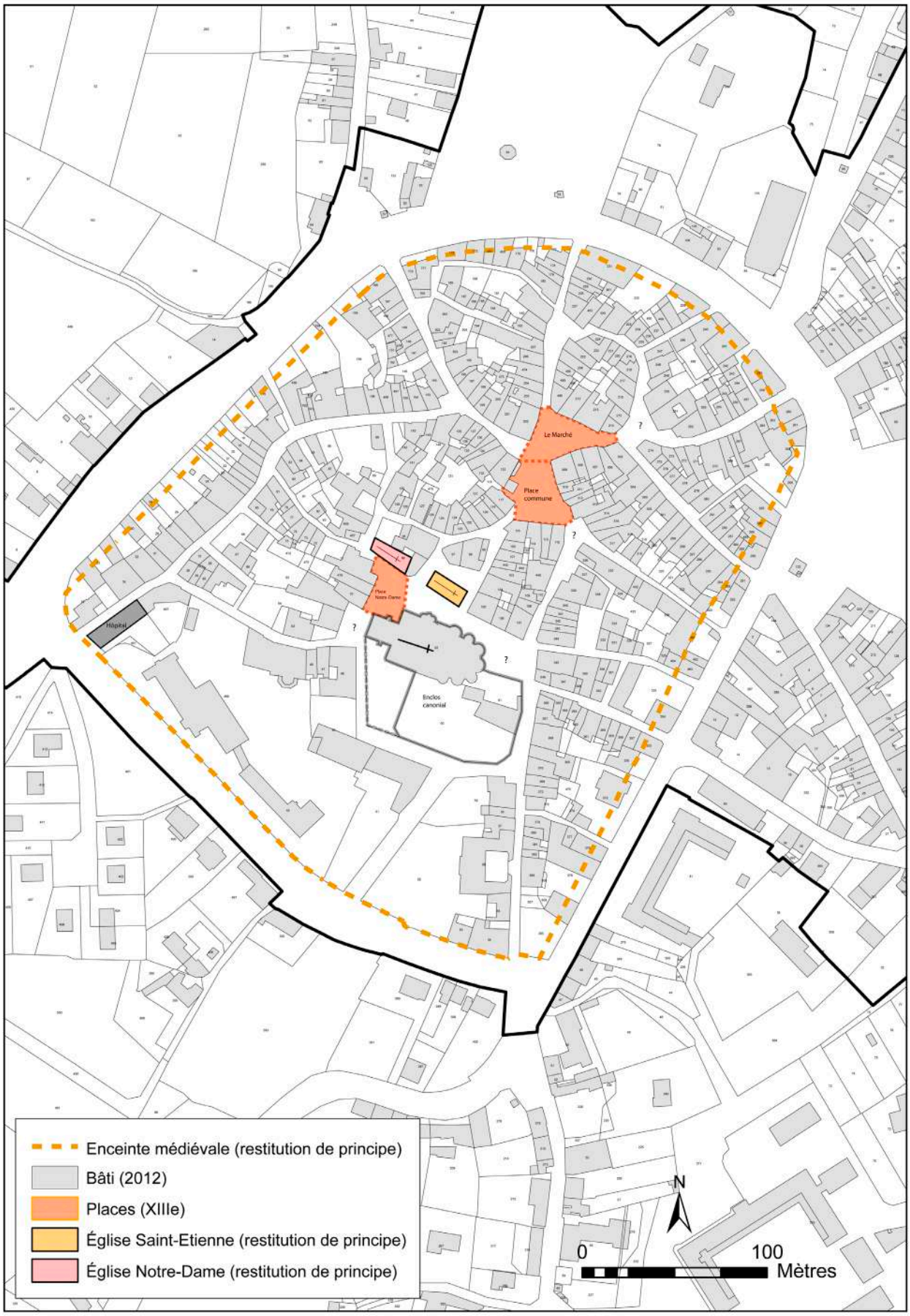

FIG. 69 – Restitution hypothétique de la place commune, de la place Notre-Dame et du Marché au XIII[e] siècle. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

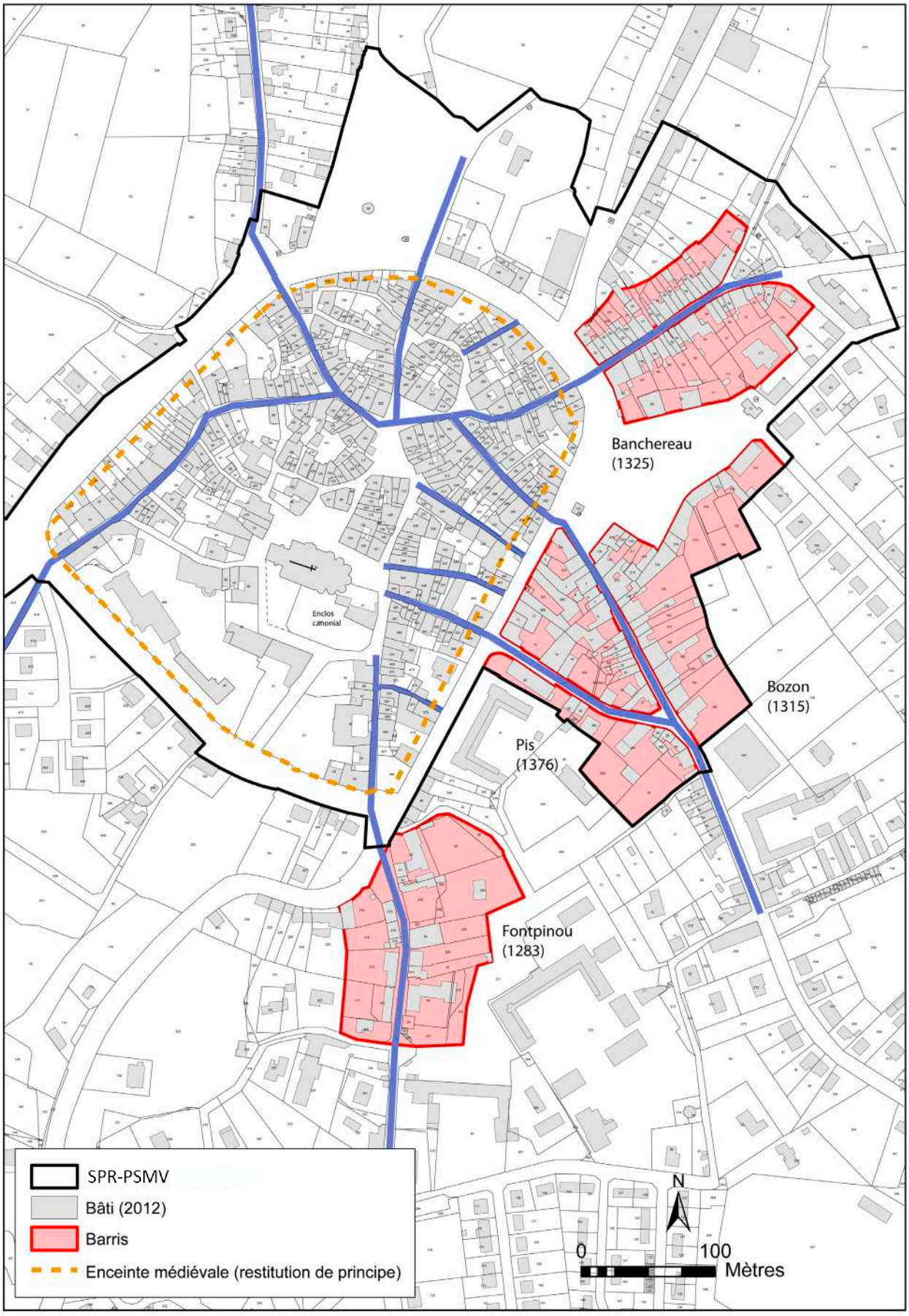

FIG. 70 – Le développement des barris à partir du XIII[e] siècle. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

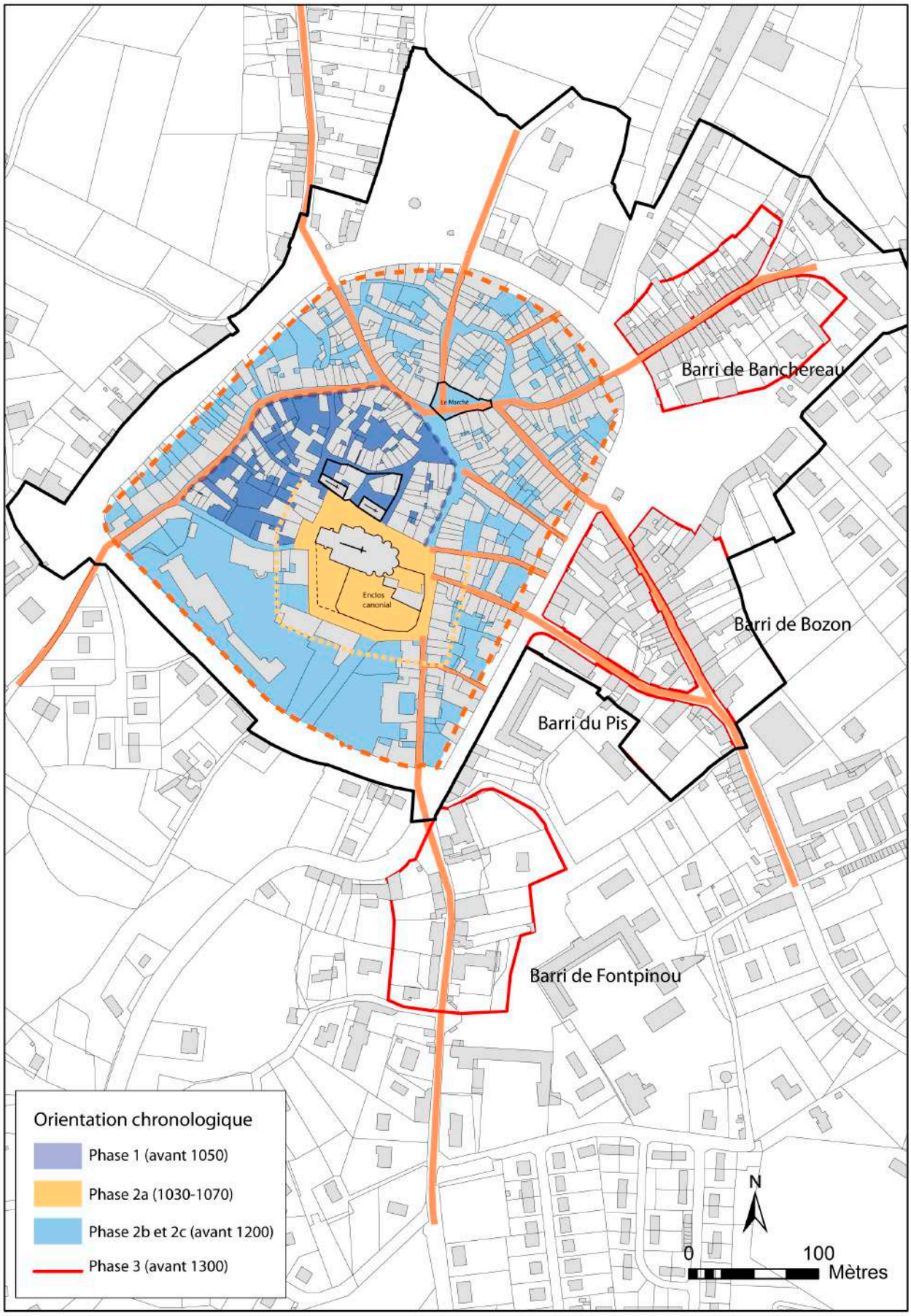

FIG. 71 – Proposition de restitution des principales étapes du développement de la ville (phases 1 à 3). Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012. D'après G. MARTIN 2011

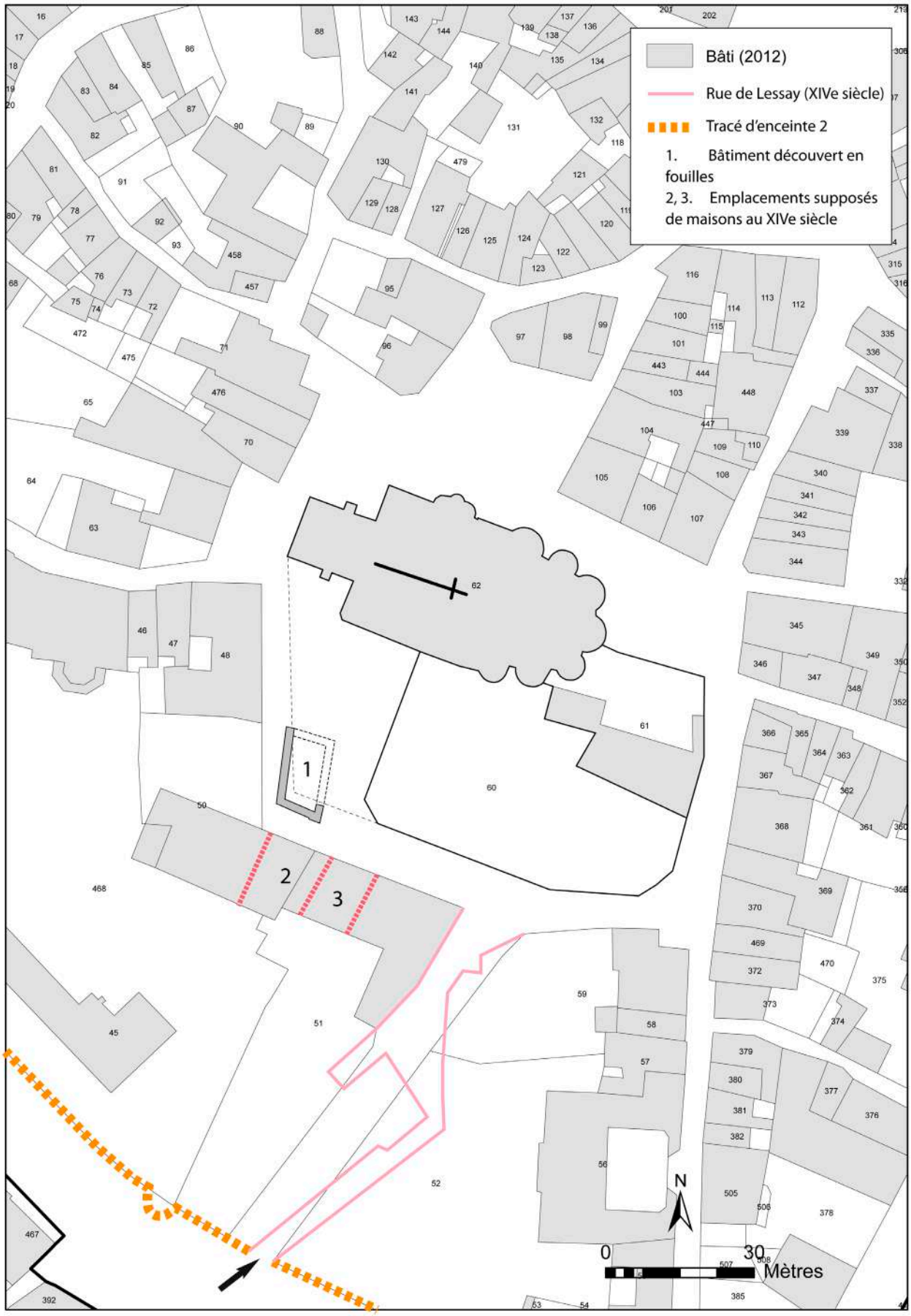

FIG. 72 – Mise en évidence de l'occupation bâtie aux XIV^{e}-XV^{e} siècles dans l'îlot 24, d'après les hypothèses de F. GAUDY et les résultats des fouilles de P. CONTE. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

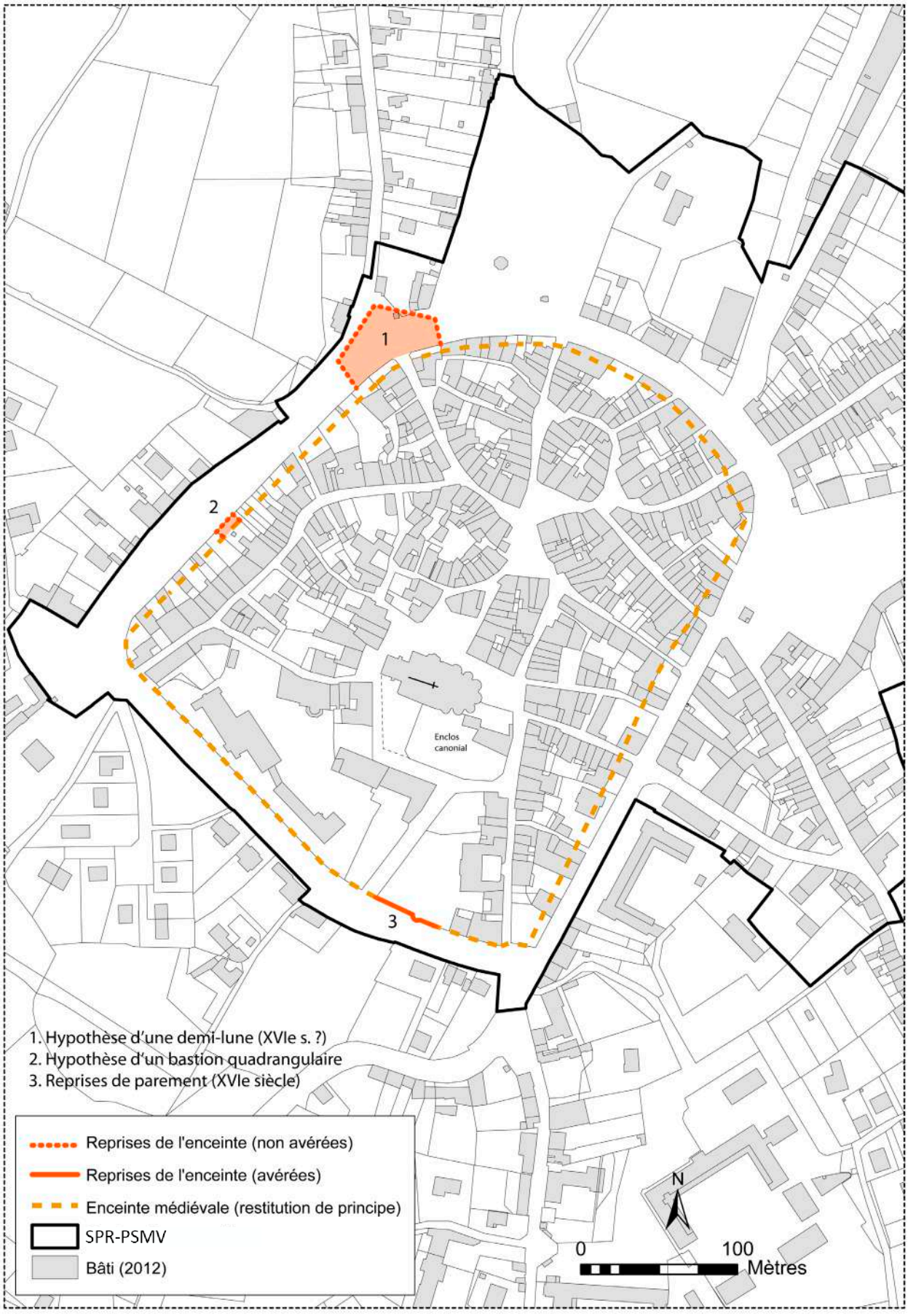

FIG. 73 – Les aménagements avérés ou supposés sur l'enceinte durant l'époque moderne. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

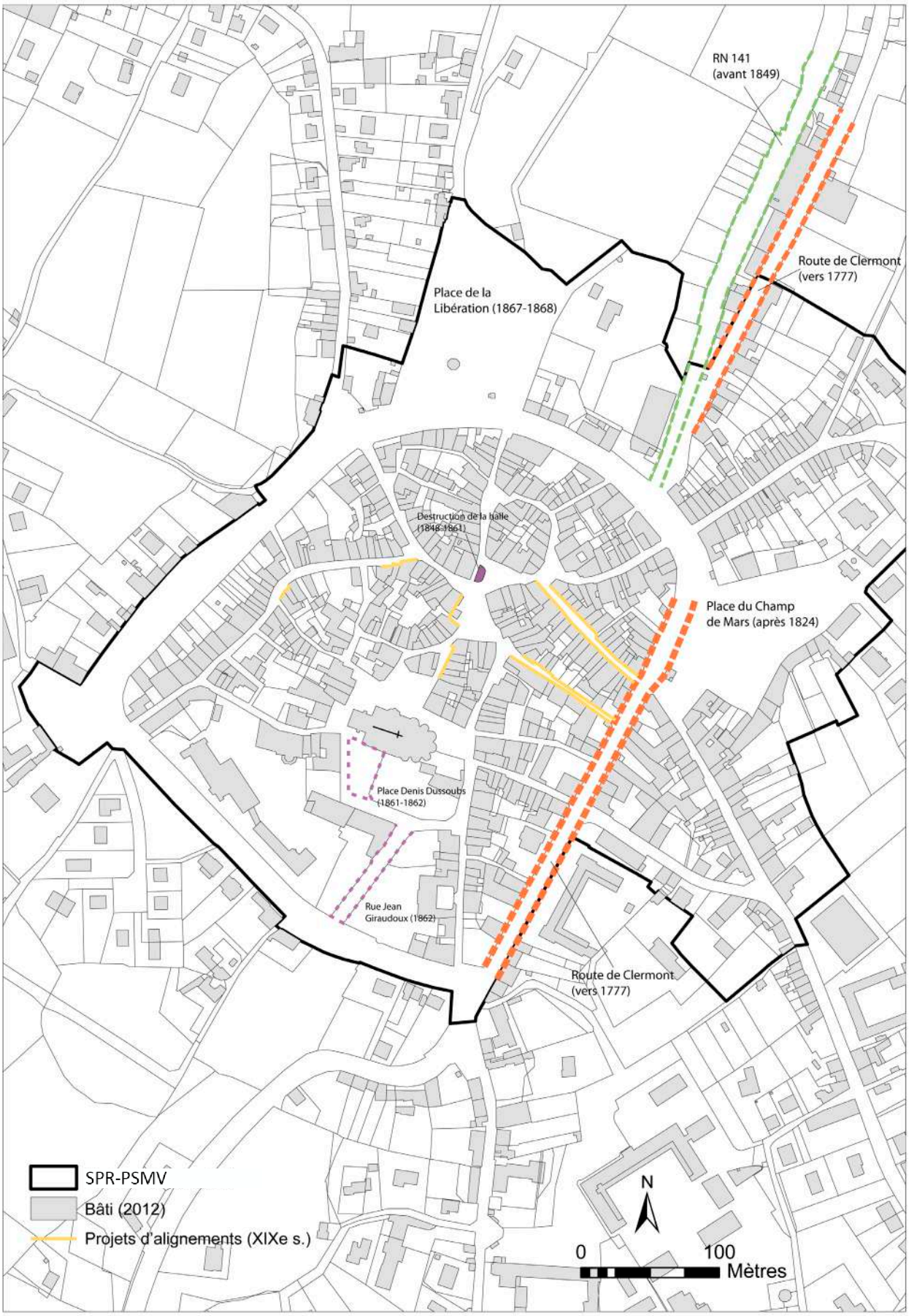

FIG. 74 – Les principaux aménagements urbains du XIX[e] siècle. Cadastre de 2012
DAO de D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

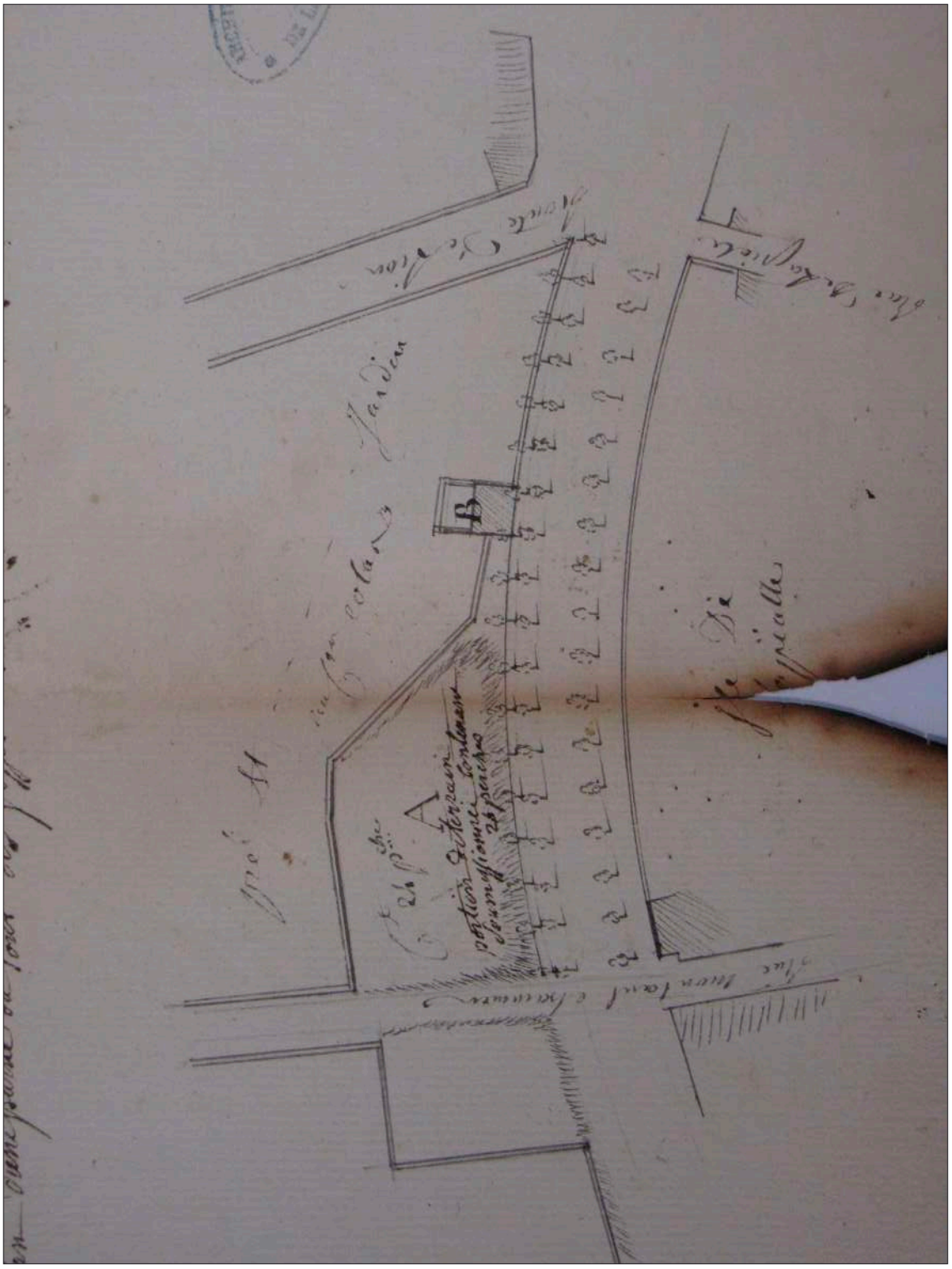

FIG. 75 – Plan d'une section du boulevard, au nord, daté de 1793 (Arch. dép. de la Haute-Vienne, 1 Q 82)
Photo D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

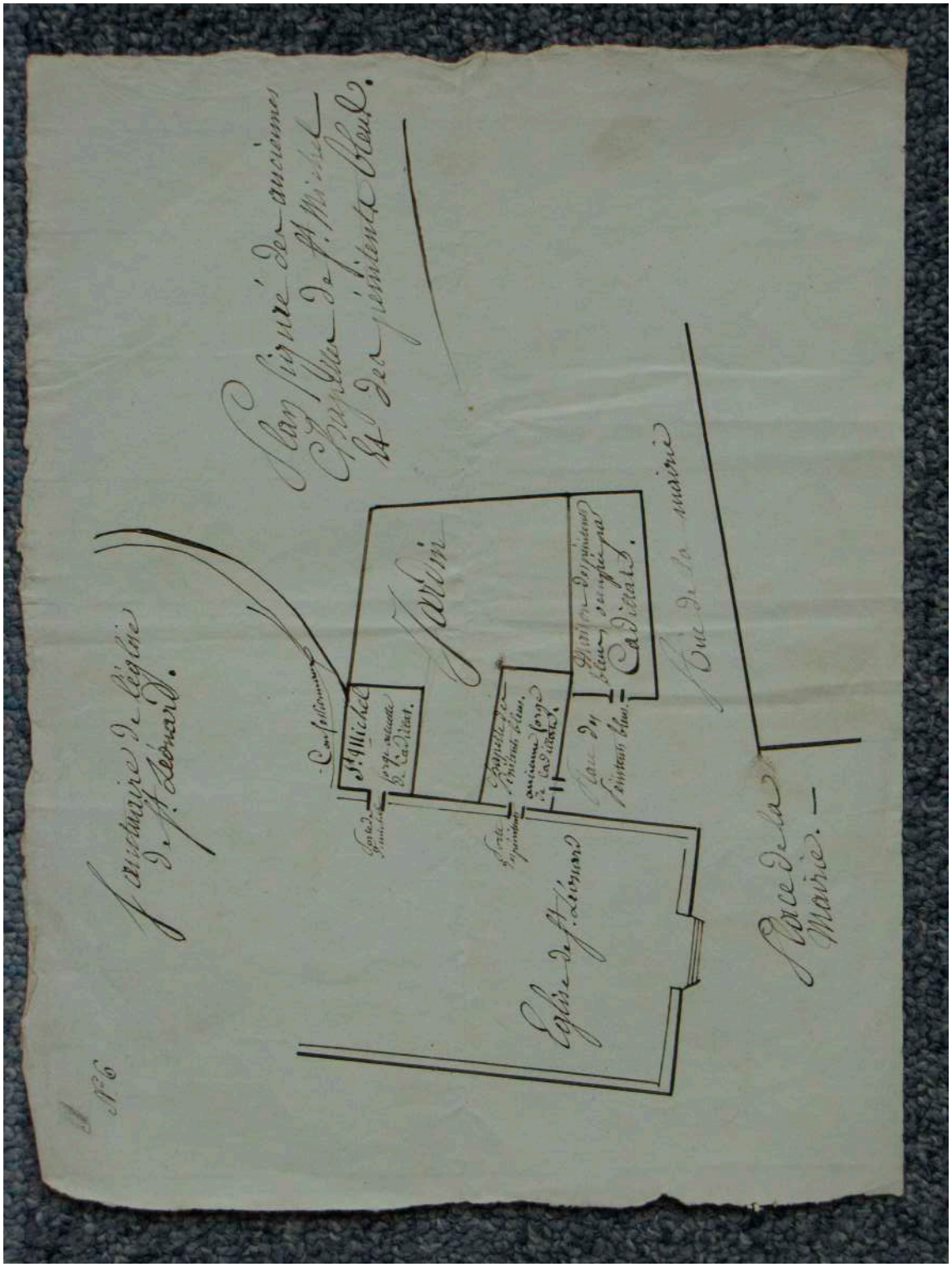

FIG. 76 – Plan de la chapelle Saint-Michel et de la chapelle des Pénitents bleus, sans date, XVIII[e] siècle (Arch. mun. de Saint-Léonard-de-Noblat)
Photo D. PALOUMBAS, Hadès, 2012

fig. 77

fig. 78

FIG. 77 – Carte postale de l'ancienne mairie
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 78 – Carte postale de l'ancienne mairie (1913)
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

fig. 79

fig. 80

FIG. 79 – Carte postale du Pavillon des Bains
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 80 – Carte postale du Pavillon des Bains
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

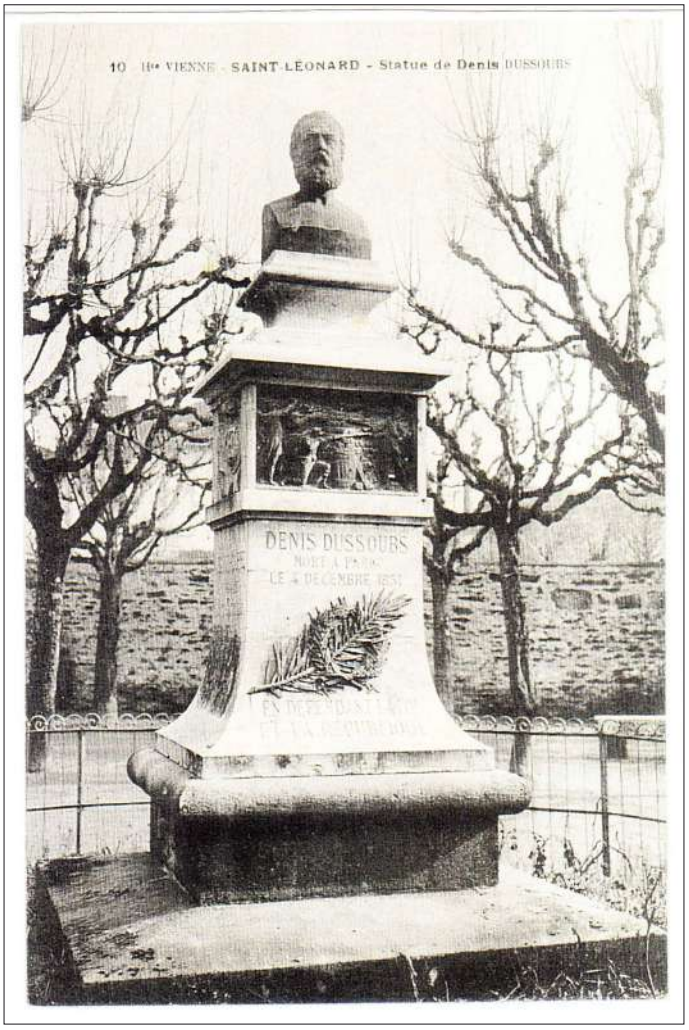

fig. 81

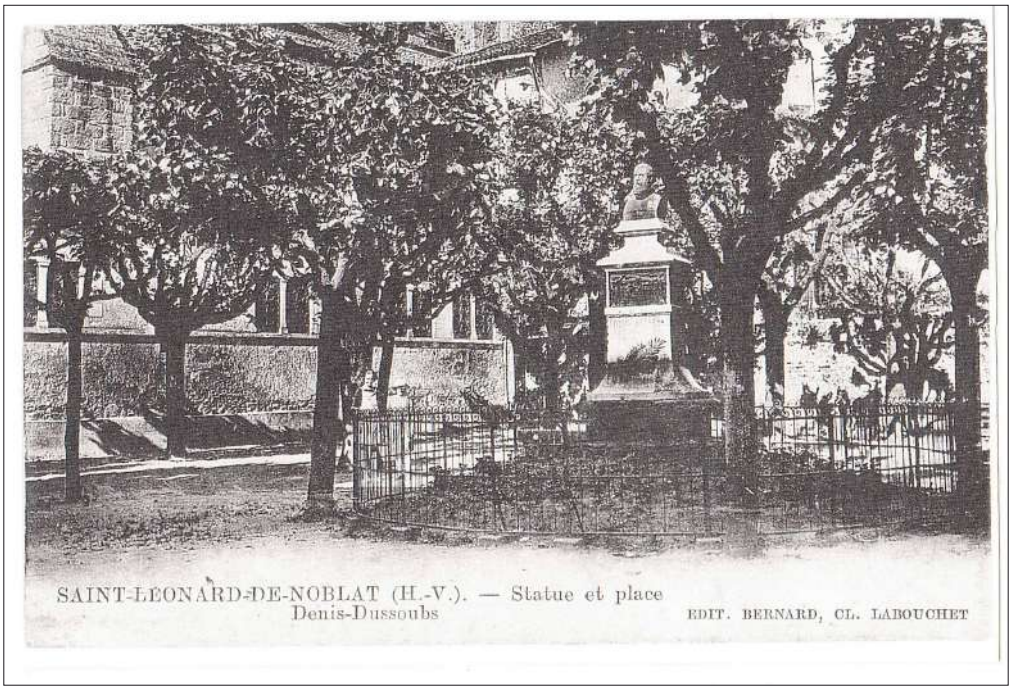

fig. 82

FIG. 81 – Carte postale de la statue de Denis Dussoubs
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 82 – Carte postale de la statue de Denis Dussoubs
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

fig. 83

fig. 84

FIG. 83 – Carte postale de la fontaine monument à la mémoire de Gay Lussac
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 84 – Carte postale de la fontaine monument à la mémoire de Gay Lussac
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

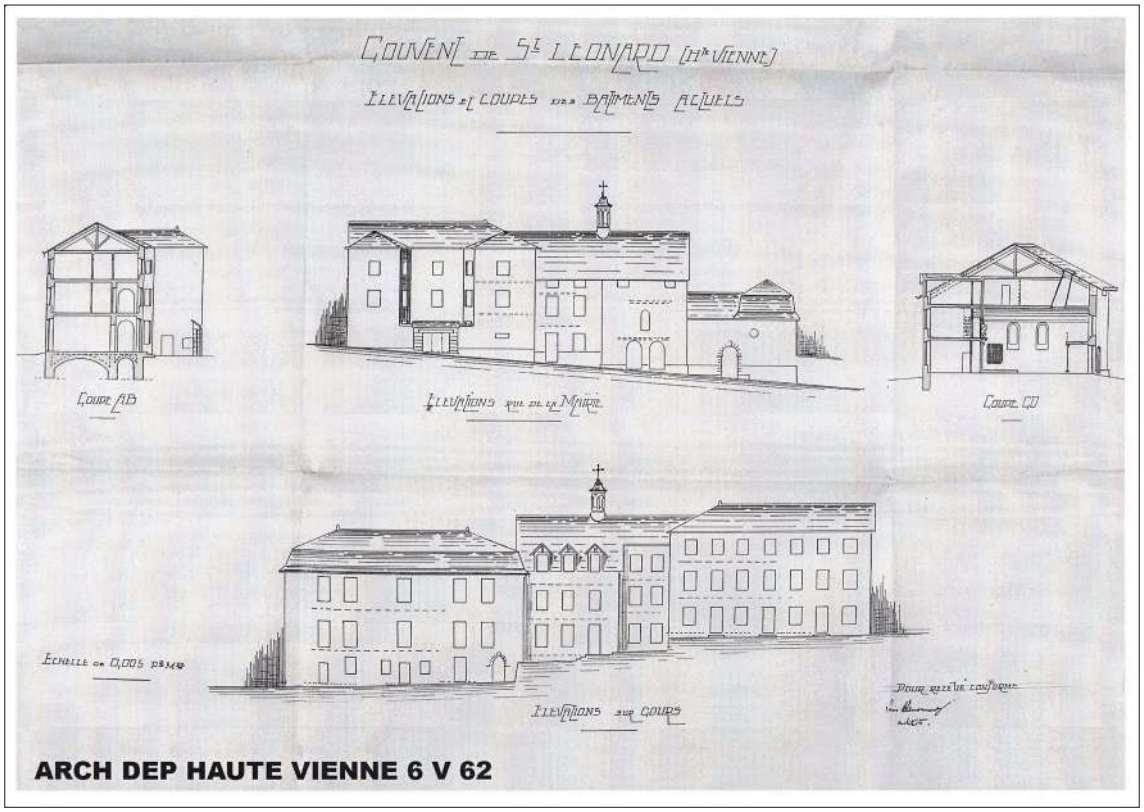

fig. 85

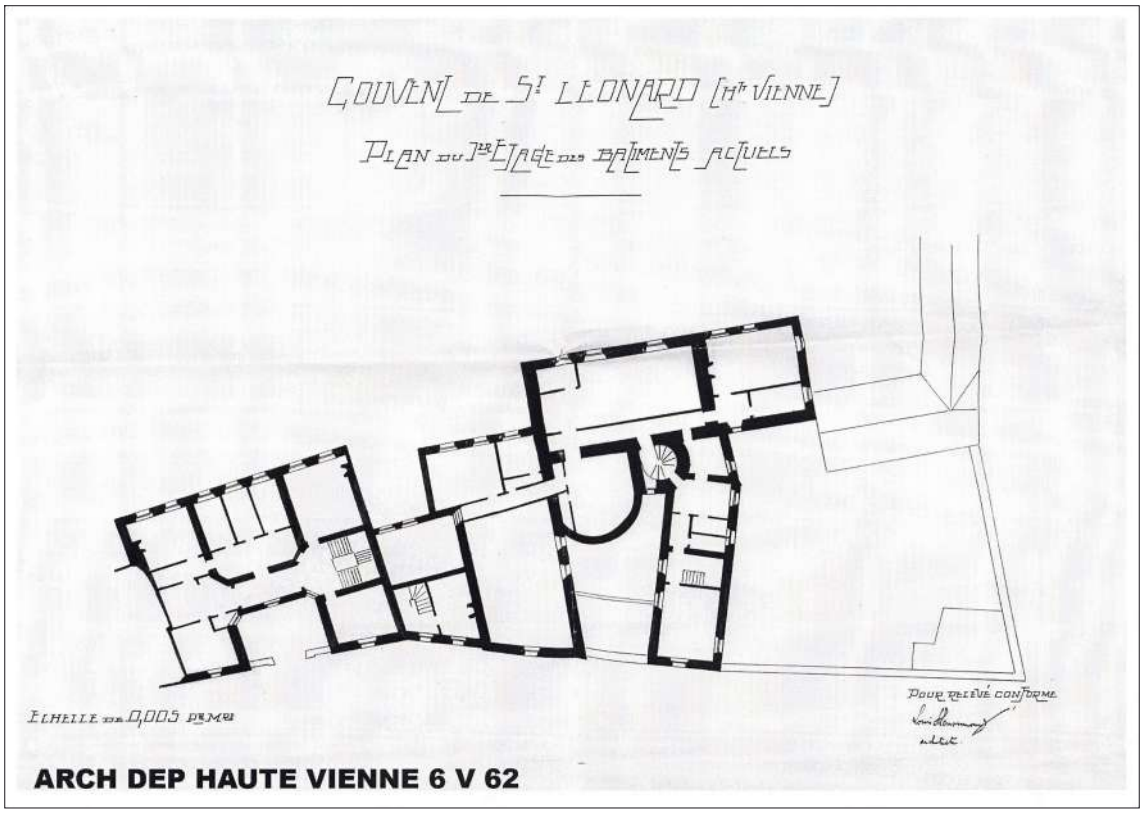

fig. 86

FIG. 85 – Élévations du couvent des Filles de Notre-Dame (1897)
Arch. dép. Haute-Vienne 6 V 62

FIG. 86 – Plan du couvent des Filles de Notre-Dame (1897)
Arch. dép. Haute-Vienne 6 V 62

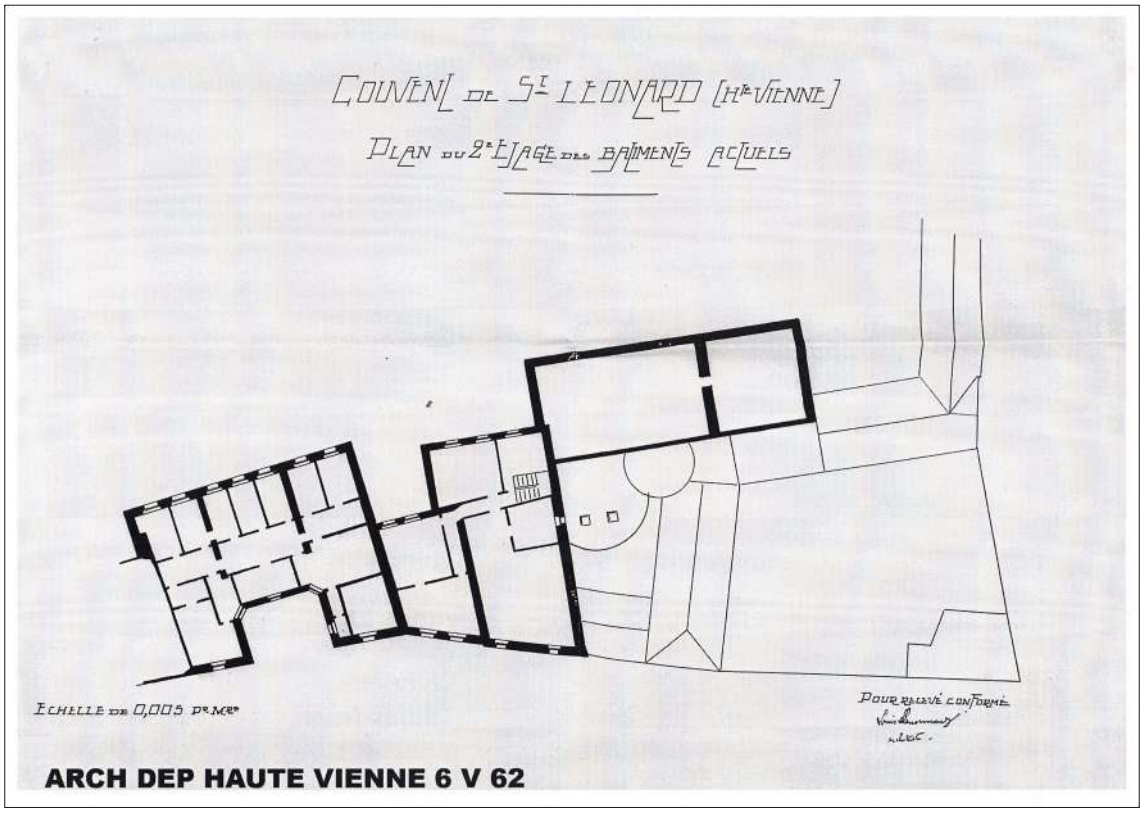

fig. 87

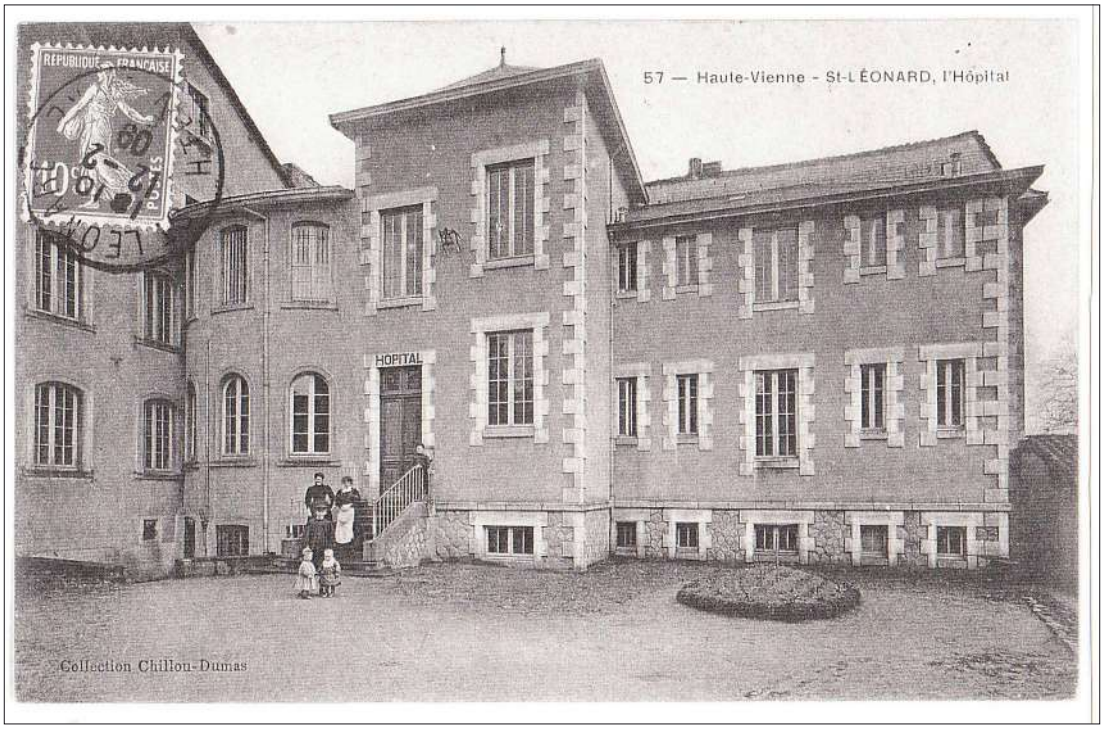

fig. 88

FIG. 87 – Plan du couvent des Filles de Notre-Dame (1897)
Arch. dép. Haute-Vienne 6 V 62

FIG. 88 – Carte postale de l'ancien hôpital, rue Daniel Lamazière
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

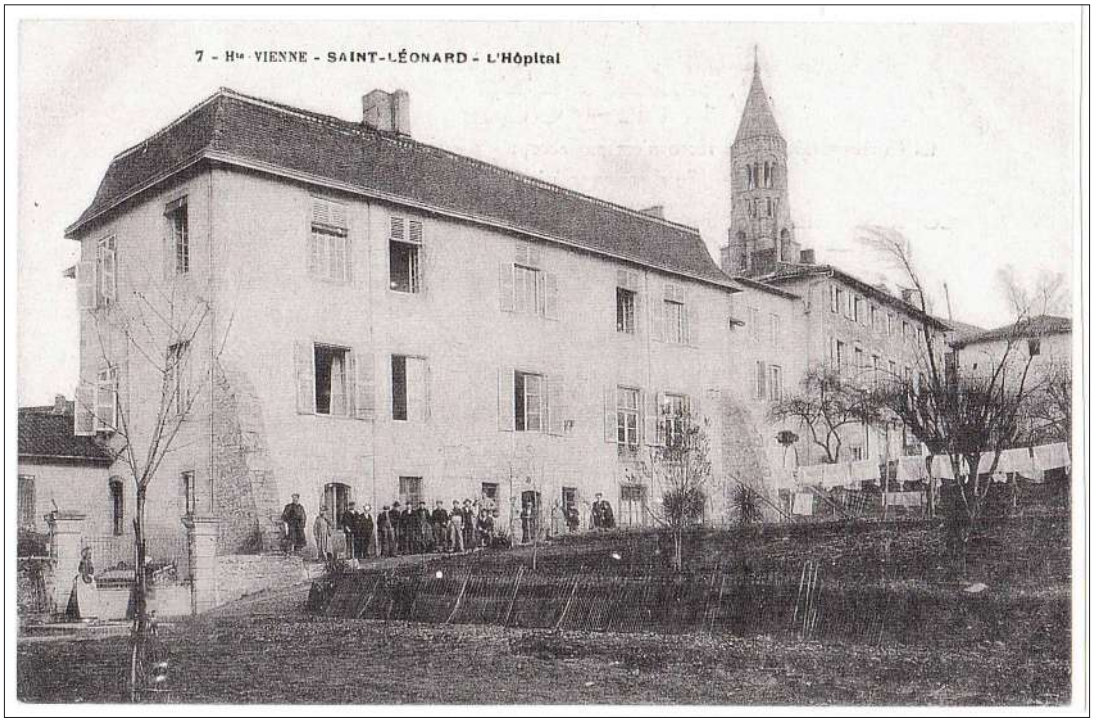

fig. 89

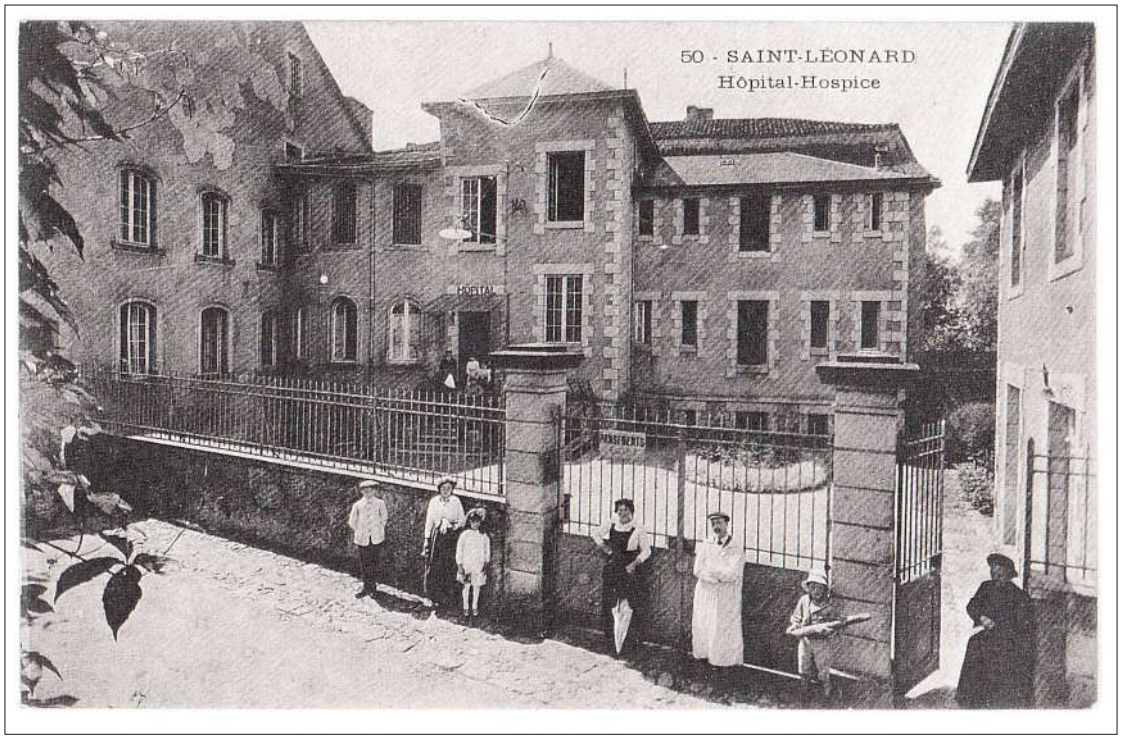

fig. 90

FIG. 89 – Carte postale de l'ancien hôpital, rue Daniel Lamazière
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 90 – Carte postale de l'ancien hôpital, rue Daniel Lamazière
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

fig. 91

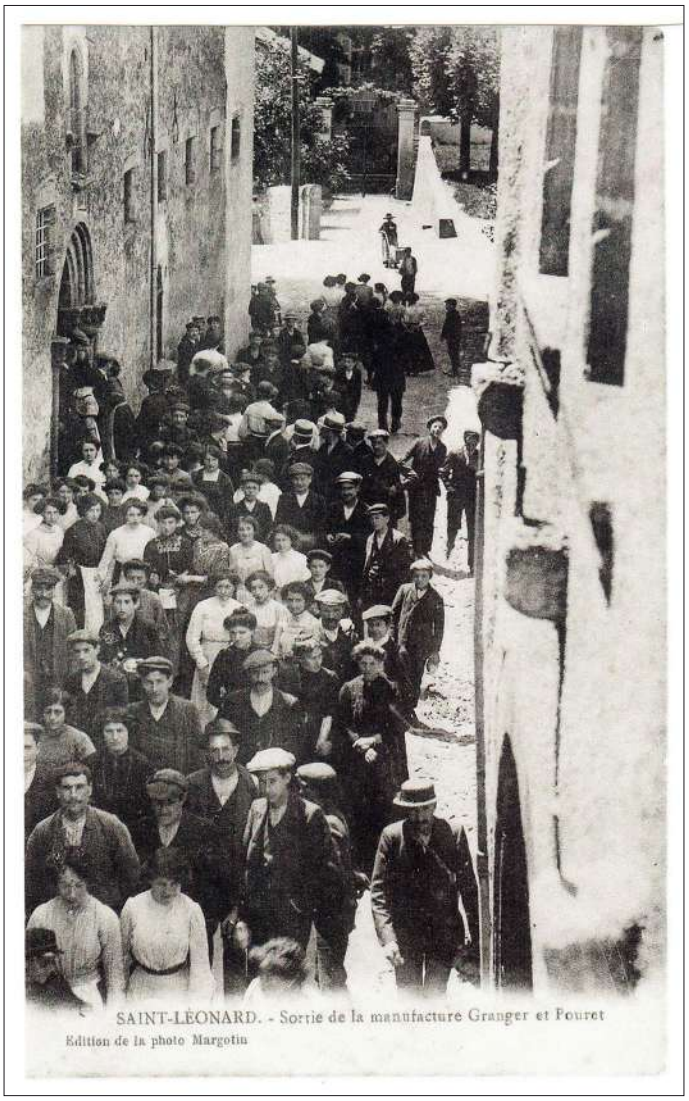

fig. 92

FIG. 91 – Carte postale des tanneries du faubourg Banchereau
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 92 – Carte postale. Sortie de la manufacture Granger et Pouret (rue Georges Perrin)
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

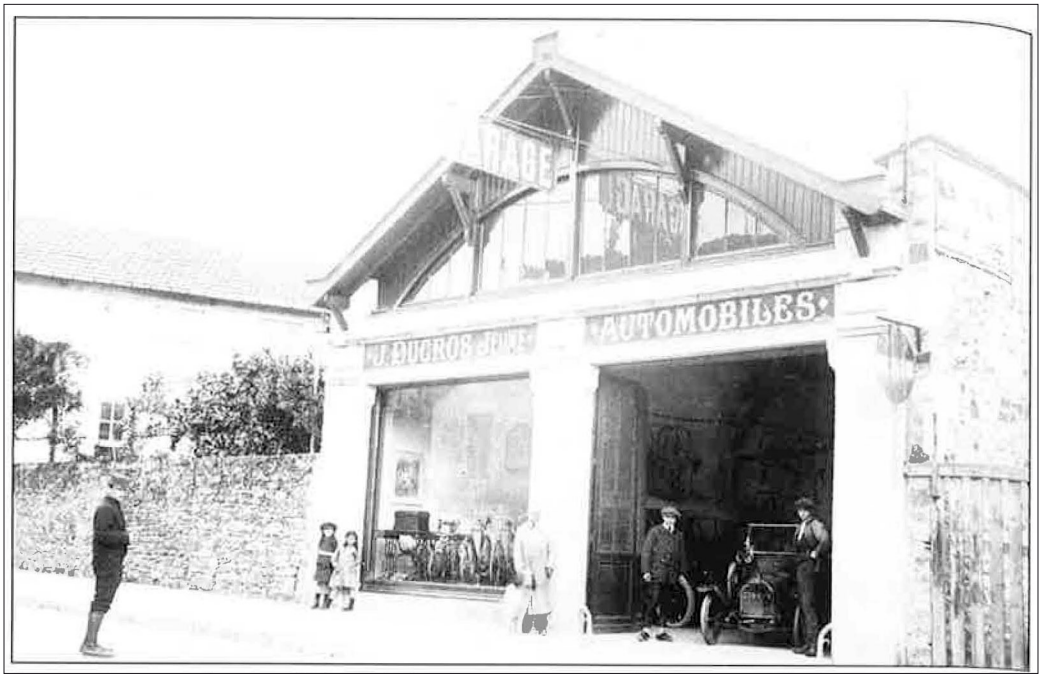

fig. 93

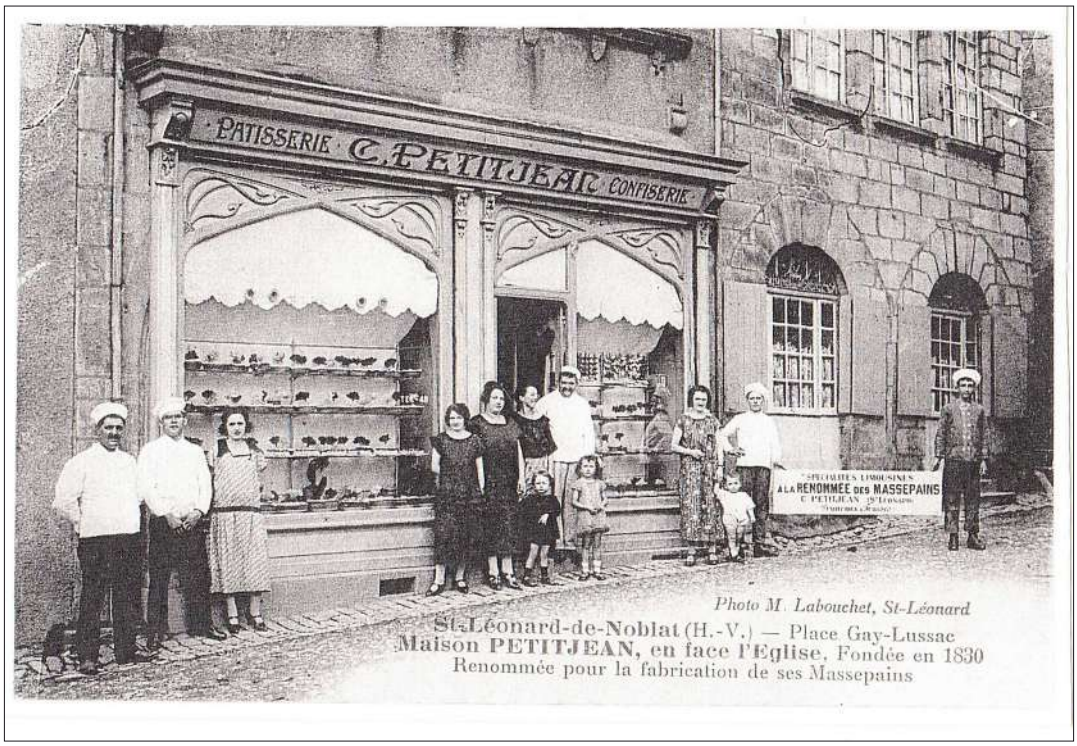

fig. 94

FIG. 93 – Carte postale d'un garage sur l'avenue du Champ de Mars
Extrait de S. AYMAR, B. BERNABEN, *Mémoires en Images. Saint-Léonard-de-Noblat et sa région*, p. 72

FIG. 94 – Carte postale. Pâtisserie Petitjean
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

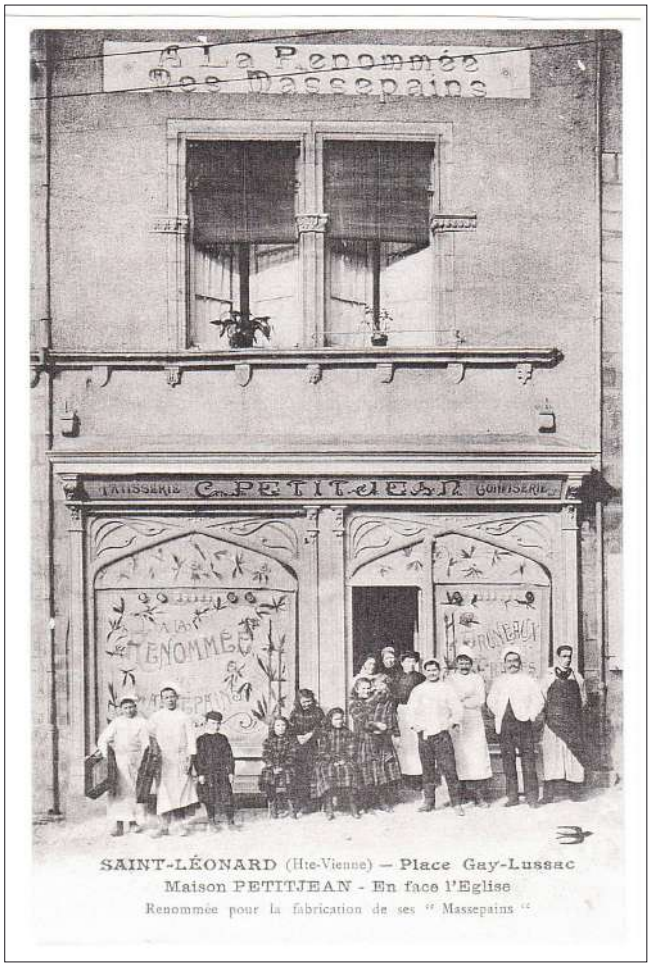

fig. 95

fig. 96

FIG. 95 – Carte postale. Pâtisserie Petitjean
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 96 – Carte postale. Rue de la Révolution
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

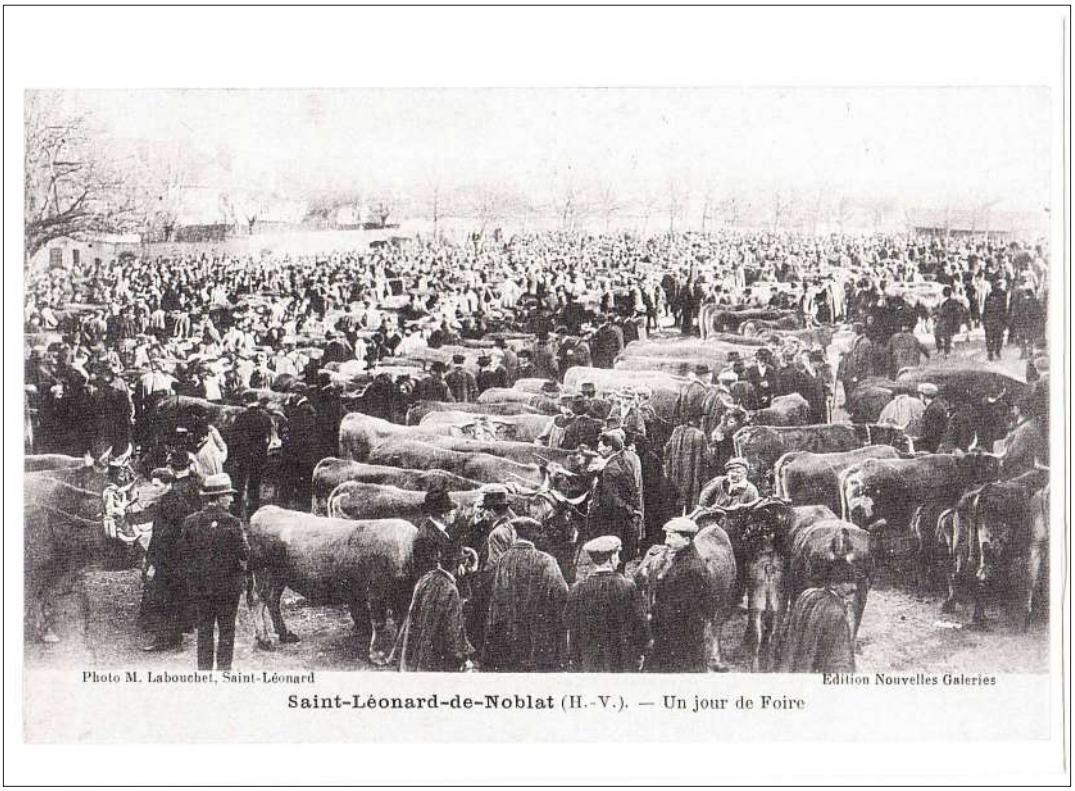

fig. 97

fig. 98

FIG. 97 – Carte postale. Un jour de foire
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 98 – Carte postale de l'ancienne gendarmerie
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 99 – Photo de l'avenue de la Gare et cité du D[r] Barrière
Collection mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

Annexes

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Devis de réparation des remparts (1690)
ANNEXE 2 : Devis de réparation des pavés de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat (1742)
ANNEXE 3 : Extraits de registres du XVIIIe siècle
ANNEXE 4 : Extraits de registres du XIXe siècle
ANNEXE 5 : Bibliographie
ANNEXE 6 : Articles
ANNEXE 7 : Sources écrites
ANNEXE 8 : Sources imprimées
ANNEXE 9 : Chroniques
ANNEXE 10 : Rapports de fouilles
ANNEXE 11 : Inventaire des plans de la ville
ANNEXE 12 : Inventaire des plans de bâtiments
ANNEXE 13 : Inventaire des cartes postales

Annexe 1

Devis de réparation des remparts (1690)[1]

« Aujourd'hui 28 août 1690 pardevant nous Jean-Baptiste De Vincent écuyer …s'est présenté en sa personne Leonard Gay sieur Delage consul de la ville de Saint-Léonard faisant tant pour lui que pour les autres consuls ses collègues assisté de M. François Decorder leur procureur, lequel nous a dit et exposé que les murs de la ville de Saint-Léonard accause de leur ancienneté sont chuer par terre en divers endroits et ont fait des brèches très considérables leur défaut provenant par le manquement de leur fondement en telle sorte que la plus grande partie de la **tour de Fonpinou** qui est une des principales est tout à fait ruinée et chute par terre, le restant de masure menassant de ruine par le bas, outre qu'il y'a diverses brèches et crevasses considérables dans l'enceinte des murailles, le gardesol dicelle estant tombé, les autres tours estant en très mauvais estat, mesme les parapets qui entourent les fossés sont encore tout ruinés, ce qui oblige les habitants de ladite ville qui sont comme toujours très soubmis et très fidelles serviteur de sa majesté voyant les puissantes affaires qu'elle a soubstenir, mesme les guerres continuelles contre les ennemis de notre royaume, et particulièrement contre ceux de la Religion prettendue reformée, qui ont intention de faire reparer ladite muraille et remettre (…)

(…) Nous sommes porté à la porte **appellée de Fontpinou** ou il y avoit autrefois une tour fort élancée ainsi qu'il nous paroist par les masures, ce qui reste dicelle estant en ruines ayant besoin destre démoli, et ensuite establi a neuf de la manière qu'il sera jugé, attenant à laquelle tour y a une brèche dans les murs de ladite ville sur la maison droitte en allant à la porte appellée de lausmoniere de soixante pieds de longueur, de trente pieds de hauteur sous les fondements lesdits murs de la largeur de cinq pieds et deux ladite chute estant arrivée par le manquement des fondements, et sortant par la susdite porte de Fontpinou nous remarqué icelle estre aussi en ruine le portail de bois estant pourri, les gardesol allant depuis ladite porte jusque à l'avant porte estre aussi demolis et y avoir aucun pont levis nous ayant paru y en avoir autrefois, et à soixante pas environ de ladite porte de Fontpinou allant à celle appellée de lausmonniere y a dans lesdits murs une petite brèche de la longueur de 8 pieds ou environ au dessus des créneaux, et suivant toujours le long des fossés à main droite avons observé y avoir trois tours entre les deux portes dont le haut dicelles de six pieds ou environ aussi bien que les crenaux sont abbatus, et le bas des murs estre crevassé en divers endroits mesme et la troisième desdits tours estre fendue en quatre divers endroits de la hauteur de quinze pieds et estant arrivés à ladite **porte de lausmonière** sommes entrés par une fausse porte laquelle menasse de ruine évidente outre que le haut dicelle est échu n'y ayant aucun portail, la muraille servant de gardesols à ladite porte estant tombée, la

[1] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 426.

tour de ladite porte estant toute crevassée les gardedols estant au dessus dicelle ruinés, ladite grande porte de lausmonière sans aucun portail, et continuant a faire le tour des murs à quarante pas de la susdite porte y a une **tour appellée la prison de lausmonière**, le dessus de laquelle tour jusque aux créneaux est tombé, après laquelle tour y en a aussi une **autre appellée du Maupertuis** en assez bon état, au bas de laquelle a esté fait depuis quelques temps en la ainsi que lesdits sieurs Consuls nous ont dit une ouverture pour entrer et sortir de ladite ville par les fossés, et avons observé plusieurs petites brèches par le haut des murs, quantité de créneaux abbatus aussi bien que la plupart des gardesols lesdits murs crevassés en plusieurs endroits, les fondements ayant besoin destre reparés pour soubstenir lesdites murailles, comme aussy avons remarqué **l'avant porte de la tour et porte de Champlepot** estre entièrement ruinée aussi bien que les gardesols, ladite tour Champlepot estre en assez bon état, le fossé au dessus du pont estant comblé, au dessus de laquelle porte tirant du costé de celle du Chaumein joignant à laquelle nous est apparue la muraille estre démembrée de ladite tour de la longueur de trente pieds ou environ, et seslancer sur les maisons joignantes à ladite muraille lesquelle ont esté obligé de faire appuyer a cause du fardeau des murs au moyen duquel les maisons se sont affessées etant causé nouvellement une fente dans la pille de la troisième maison qui fait le coin capable d'en attirer la ruine, si bien que les murs ont besoin destre réparés de la susdite longueur et estre construit à neuf, et continuant nostre chemin de ladite porte de Champlepot vers **celle appellée de Chammein** éloignée de 60 pas ou environ avons observé y avoir plusieurs créneaux de tombés aussi bien que partir des gardes sols, une petite tour estre crevassée (…)

Annexe 2

Devis de réparation des pavés de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat (1742)[2]

« Nous Pierre Joseph Leonard ecuyer seigneur de Fressanges …président trésorier général de France au Bureau des Finances de la généralité de Limoges Commissaire nommé pour le devis des pavés à refaire dans la ville et fauxbourgs de St-Léonard par ordonnance du Bureau du 30 mars 1742…faisons que ajourd'hui 10 avril…nous sommes transportés dans la ville de St-Léonard où estant arrivé ledit jour accompagnés de M. Pierre Faulte écuyer seigneur de Puy du tour …aux fins du toisé des pavés à refaire dans ladite ville pour procéder ensuite au devis de ladite réfection […]

Nous commissaire susd. Nous sommes transportés ledit jour 10 avril 1742 à trois heures …au fauxbourg appellé de Bouzou où avons fait toiser par ledit Chamier en présence du procureur du Roy le terrain à réparer à commencer depuis la maison appartenant au nommé Denis Meunier jusque au coin du mur appartenant audit Foucault qui est vis-à-vis il s'y est trouvé 4 toises et demi de largeur en traversant l'entrée du fauxbourg et de la maison dudit Denis jusque à la place publique il s'est trouvé 6 toises de long sur deux de large (…)

En continuant à prendre depuis le mur dudit Foucauld près de la rigolle jusque au coin de ladite maison à l'endroit d'une petite ruette il s'y est trouvé 12 toises de long sur 2 toises et demi de large et en continuant depuis la maison du Sr. Eyze Cavalier de la Maréchaussée où est le Bureau du Tabac jusque au coin d'une maison appartenant au Sr. de la Chieze de l'autre part.

Vis-à-vis de celle dudit Veyrier (…) il s'y est trouvé 75 toises de longueur sur 2 et demi de large…

Avons fait mesurer depuis le bas de la maison et grange dudit Veyrier jusque au mur de closture dudit Perrot papetier il s'y est trouvé 65 toises de long sur 5 toises de large…

Avons remarquer que l'écoulement des eaux dans ledit fauxbourg de Bouzou doit être pris en deux endroits savoir le premier vis-à-vis de la maison de Léonard Chaudon sabottier jusqu'à l'aqueduc du Sr. Foucault à l'extrémité dudit faubourg et la seconde depuis la maison dudit Chaudon et finir aux approches de la porte Bouzou lesquelles deux parties doivent avoir un poulie et demi par toise d'écoulement ;

Continuant depuis la grange du nomme Veyrier Tourte jusque à la maison nommé Fargeaud marchand tanneur il s'y est trouvé 12 toises de long sur 2 de largeur

Le restant est place publique…

[2] Arch. dép. de la Haute-Vienne, C 426.

Continuant depuis la maison de Léonard Boucheron sabottier jusque au coin de laduite maison il s'y est trouvé 8 toises de long sur 2 de large…
Le reste est place publique.
Continuant avons fait mesurer depuis le coin de la maison appartenant audit Tandeau marchand taneur en entrant dans la ville par la porte et rue Bouzou jusque au bas de la maison de Jacques La Vigne il s'y est trouvé 3 toises de long sur 3 de large et avons fait mesurer depuis le bas de la maison jusque à celle de Léonard Breuil maréchal il s'y est trouvé 17 toises de long sur 3 de large…et avons fait mesurer depuis la maison de la Demoiselle Sabaud où il y a une petite place jusque à la maison de Cataubony il s'y est trouvé (…) toises de long sur 4 de large…avons fait mesurer depuis la maison dudit Cataubony jusque à celle (…) Chaussade qui est vis-à-vis il s'y est trouvé 5 toises de long sur 2 de large vis-à-vis une place publique …Depuis le coin de la maison dudit Chaussade en entrant dans la rue Bancheraud jusque à la maison dudit Monfayaud il s'y est trouvé 5 toises de large en traversant ladite rue Bancheraud où estans avons fait mesurer depuis une autre maison appartenant audit Monfayaud jusque à celle de Simon Constant il s'y est trouvé 8 toises de long sur 3 et demi de large et continuant jusque à la porte Bancheraud il s'y est trouvé 32 toises de longueur sur 3 de large…
Entrant dans le fauxbourg Bancheraux depuis ladite porte Bancheraud jusque à une arcade et avant porte il s'y est trouvé 4 toises de long sur 2 et demi de large avons fait mesurer depuis le coin de la maison du Sr. Brunièrejusque à la maison de la Dlle Teyssier il s'y est trouvé 60 toises de long sur 3 et demi de large et de l'autre part avons fait mesurer depuis la maison dudit Dutaud jusque à celle de Jean Dupré il s'y est trouvé 4 toises et demi en traversant la rue et depuis la maison dudit Dutaud jusque à la maison appartenant audit Vallière marchand il s'y est trouvé 15 toises de long sur 2 de large et avons fait mesurer la façade des maisons des Sr. Nicard et Bellabre il s'y est trouvé 5 toises de longueur sur 2 et demi de large…avons fait mesurer depuis le coin de la maison dudit Dupré jusque à celle du Sr Fargeaud il s'y est trouvé 12 toises de long sur 3 de large et avons repris depuis le coin de la maison dudit Tandeau dans ladite rue Bancheraud où il y a une petite place jusque à la maison appartenant au Sr. Perusson dans la rue appaellée la Vache il s'y est trouvé 18 toises de long sur 3 de large…
Entrant dans la rue La Pialle avons fait mesurer la longueur de ladite rue jusque au milieu du ri ruisseau d'une autre rue aussi appellée la Pialle il s'y est trouvé 8 toises sur 2 et demi de large…à prendre depuis la maison de Jean Chapit jusque à celle de George Joisson et du coin de la maison dudit Chapit jusque au bout de ladite rue il s'y est trouvé 20 toises de longueur sur 2 de largeur
A prendre de la maison dudit Chapit jusque aux tanneries dudit Sr. Meilhot avons fait mesurer depuis le coin de la maison dudit Sr Ballet jusque à celle du Sr. Jusson il s'y est trouvé 2 toises de large en traversant ladite rue de la Pialle
Et en montant dans la rue Barchamen il s'y est trouvé 17 toises de longueur sur deux et deux de largeur
A prendre depuis le coin de la maison dudit Marsac jusque à celle dudit Canrabaud qui est vis-à-vis il s'y est trouvé 2 toises et demi en traversant de l'autre part…
Avons fait mesurer depuis la maison dudit Marsat jusque au coin de celle dudit Vallière il s'y est trouvé 8 toises de long sur 3 de large…
Le reste est en place publique

Continuant depuis le coin de la maison du Sr. Vallière jusque au coin de la porte Chamen il s'est trouvé 15 toises de long sur 3 de large…
Laditte porte Chamen nous a paru être en assez bon état à l'exception de la clef hors de la(…) et de trois créneaux qui ont besoin d'être couverts avons fait mesurer la petite ruette appellée Chaum(…) il s'est trouvé jusque à la rue du coup darchou [coudoursi ?] 45 toises de long sur une et demi de large…
Avons fait mesurer depuis le coin de la maison du nommé Boudaud Servarie qui fait l'entrée de ladite rue Darsou il s'y est trouvé 2 toises de long sur 2 toises de large (…)

Annexe 3

Extraits de registres du XVIIIe siècle[3]

1722
Léonard Peyrassou tireur de lain et Marie de Lalane boulangère, habitants du fauxbourg de Banchereaud (…) ont fait échange (…) et acceptant une maison à elle appartenante située dans la fauxbourg de Bouzou de ladite ville avec toutes ses appartenances et dépendances et le petit jardin au derrière dicelle tout aussi et de la même manière quelle en a joui confrontant d'une part à celle de Maureille Dufournieux, à celle de feu François Fausac d'autre, et par le devant à la rue publique

1722
(…) Laquelle ayant besoin de réparation elle nous a requis de vouloir nous y porter pour faire procès verbal de l'état dicelle ce que (…) dans la maison de ladite Lalane confrontant à celle de François Beaune par le bas à celle de Martin Chabert par le haut et à la rue publique dudit fauxbourg par le devant étant entré dans la **boutique** de ladite maison qui est au devant ladite rue publique nous avons trouvé icelle sans aucune (…) les portes de ladite boutique fort (…) aussi bien que les aix qui séparent ladite boutique d'avec le (…) de la étant monté dans la **chambre** qui a son espace sur la rue nous aurions trouvé (…) la chambre de ladite lalane et celui dudit François Beaune qui avait besoin de réparations étant crevassé par le bas, les fenêtres anciennement gastées ny ayant que environ 20 carreaux de verre, de là étant dans la seconde chambre nous avons trouvé icelle en assez bon état et ensuite étant monté dans le **galetas** nous avons trouvé toutes les planches déclouées sans qu'on peut marcher en sûreté dans ledit galetas d'où nous avons remarquer que la couverture du devant de ladite maison avoit besoin de répérations et qu'il y manquait quantité de thuilles lesquelles réparations ont été jugées nécessaire par Léonard (…) masson de la présente ville….

1744
Prix-fait (Arch. dép. H.-V., 4 E31/330/282).
Le prix-fait de 1744 concerne la réfection de la façade sur rue de la maison orientale : « Il la refera depuis le haut et jusque au bas et jusque aux deux coins. Il la construira à pierre de taille avec deux portails en plein rond et bien moulés, le portail de l'entrée de la largeur de huit pieds et demi [...] et de la hauteur de neuf pieds et demi aussi de [...] et l'autre portail de la largeur et hauteur qu'i

[3] Sauf mention contraire, ces documents nous ont été communiqués par Martine Tandeau de Marsac.

se pourra faire ; Panet fera au dessous des fenêtres une corniche moulée de bout à l'autre...deux grandes croisées avec une pile double entre les deux croisées, lesdites croisées de la largeur de trois pieds huit pouces et de la hauteur de six pieds chacune ; au second étage une autre corniche de bout à autre suivant la première, ... deux autres croisées au second étage de la même hauteur et largeur que celles du premier étage, lesdites corniches en carré, et...dans le galetas une grande fenêtre moulée de la largeur de quatre pieds et une autre petite fenêtre à côté de la largeur de deux pieds et de la hauteur de trois pieds ; Panet fera les deux portails avec les impostes au carré du portail avec une clé pendante au dessus… ».

1748
Vente (Original, Arch. dép. Haute-Vienne, D 1122)
Vente d'une maison « située audit faubourg Bouzou avec toutes ces circonstances et dépendances sans exception ny réserve aucune, avec un petit lopin de jardin sur le derrière couverte a tuille, composée dun bas de maison deux petites chambres l'une sur le devant l'autre sur le derrière un grenier par dessus confrontant ladite maison par le devant a la grande Rue publique allant dudit faubourg au Puy les vignes en ladite ville de Saint-Léonard d'autre a ce celle de deux costés du sr Roustier, les deux autres costés à celle dudit acquéreur... »

1749
Affermage par Léonard Goreyx et sa femme, papetiers.
« Deux chambres la cave et boutique et un grenier de la maison desdits locateurs situés au fauxbourg Bouzou de cette ville avec la moitié du petit jardin situé au dernier dicelle sans par ledit sieur Auril ny pouvoir commettre aucune malversations ny déteriorations mais autrement ne seras tenu ledit sr Auril a aucun entretien ny répérations ny de payer aucune rente que seulement les charges royales… »

1750
(Original, Arch. dép. Haute-Vienne, D 1122).
Testament d'Anne de Marsac : « …une escure provenant de la succession…consistant en une chaume et jardin nde la contenance d'environ 5 quartelés avec une maison en dépendance… ».

1754
(Original, Arch. dép. Haute-Vienne, D 1122).
Reconnaissance d'un setier de forment sur 5 maisons au faubourg de Bouzou

1777
Vente d'une maison par Etienne Boyer, maître chirurgien, à Etienne Tandeau de Mascrochet, marchand, habitant du fauxbourg Bouzou. Seigneur foncier : collège de Limoges.

« (…) D'une maison couverte a tuille (…) appelélée de la Barrière, audit vendeur appartenant, située au haut dudit fauxbourg Bouzou de cette ville, telle qu'elle se comporte et qu'elle a été jouie par ledit vendeur ou ses locataires, confrontant par le devant à la rue publique dudit fauxbourg, d'un côté au pré de Pierre Constant (…), par le derrière à la grange de ce dernier, et de l'autre côté à une ruelle qui du même fauxbourg va au pré dudit Constant … ».

1786
Mention de Georges et Vincent Joisson, père et fils, marchands taneurs.

1786
Procès verbal pour la réparation d'une maison.
« (…) nous a fait remarquer que le pang de ladite maison qui fait fasse à la rue publique qui est placé sur la façade de la partie qui est en pierre est fort ancien aussi vieux que les montants et porte de l'entrée et la boutique dicelle maison que ledit pang de bois a perdu son aplomb quon a besoin de faire à neuf lesdites portes dy mettre un montant de bois à la porte d'entrée l'autre qui y est est pourri par le bas, la serrure de la porte d'entrée aussi bien que les ferments de la porte de ladite boutique sont fort usés, le maçon nous a fait remarqué que la pan tant en bois qu'en pierre a besoin la partie en bois de torchit et degriffoner, et la partie qui est en pierre d'être griffonné qu'on a besoin de mettre un marchepied [ou] escalier de pierre à la porte de l'entrée de ladite maison n'y ayant pour marchepied que de la terre et de petites pierres rapportées. Ensuite sommes entré dans le **collidort** de ladite maison le maçon nous a fait remarquer qu'il n'est passé que de petite pierre qu'il avait besoin d'être réparé et haussé en terre et pierre puis lescallier de ladite maison jusqu'à la porte du jardin qu'il y manquait beaucoup de terre et de pierre, le charpentier nous a fait remarquer que le **menis en planches** qui fait la séparation de ladite maison et celle du nommé Moureau puis l'entrée de la porte jusqu'à l'escalier est en ruine, les planches qui y sont sont pour la majeure partie pourries et persées aussi bien que les solles, le surplus dudit **menis** depuis ledit escallier jusqu'au jardin est fort ancien a demi usé que le menis en bois qui fait la séparation entre le **collidort** et ladite **boutique** a besoin d'être fait à neuf les bois et solles qui les supportent pour la majeure partie usés et pourris, que la porte par laquelle on entre dudit collidort dans ladite boutique avec ses verroux et ferment est en ruine on a besoin d'y en faire mettre une neuve. Sommes entrés dans ladite boutique qui est au rez-de-chaussée au bas de laquelle (…) le maçon nous a fait remarquer quil nia aucun pavé ni foyer quon a besoin dy en faire un neuf qu'il faudra beaucoup de terre et de pierres, que le four est en ruine on a besoin de faire la bouche a neuf d'y mettre des quartillages neuf pour former le (…) solle a besoin d'être faite a neuf avec la tête dicelui four, qu'il faudra beaucoup de terres, des solles et des briques que la cheminée dudit four a besoin d'être réparé et faite à neuf puis le planché du **grenier** de ladite maison jusque au dessus des tuilles qu'il manquer a beaucoup de terre et de brique, qu'on aura enduite de la faire griffonner, qu'on a besoin de faire griffonner et blanchir les murs du côté de la rue et (…)
- escalier à raccomoder et remplacer plusieurs colonnes du pan de bois de tout côté
- à refaire aussi du côté du jardin de Francillon, aubergiste, le mur en ruines
- une chambre au dessus de la boutique ; 1 fenêtre à refaire, la cheminée soutenue par une bande de fer et …

Toit couvert à tuiles.

1790
Vente de Jacques Thoumieux, charpentier de Moulin, à Jean Chevrier, une étable et maison
« (…) savoir est une étable de la maison qui appartient audit Jacques avec l'emplacement qui est au devant dicelui (…) le tout situé audit faubourg Bouzou de ladite ville (…) confrontant par le devant au Foirail de la ville, par le côté à la rue publique dudit faubourg de Bouzou, par l'autre côté à la maison (…) Tandeau sergent, et par derrière à une ruette et maison de Nicard aubergiste audit faubourg Bouzou de ladite ville… ».

1792
Vente d'un banc de boucherie « couvert a tuille avec ses aizines passages et ses appartenances audit Georges Constant situé dans l'erbaux de ladite ville et paroisse de St-Léonard, lequel susdit banc de boucherie confrontant à un autre banc de Jea-Baptiste constant père dudit acquéreur par le haut à un petit chemin qui le sépare et le banc qui appartient à Léonard Bourdilliaud par côté à la rue qui fait fasse à Banchereaud et par autre côté au chemin qui traverse les bancs de ladite boucherie tout droit en montant vis-à-vis des maisons des Sieurs Magis et Beaure marchands et bourgeois à la charge… ».

Annexe 4

Extraits de registres du XIXe siècle[4]

1807

Vente à François Julie, prêtre, demeurant à Saint-Priest Ligoure, de droits de propriété sur « partie d'une maison, sise en cette commune, rue Bouzou et confrontant par le devant à la rue publique, par le haut au coudourci supérieur de laditte rue, par le bas à la maison des héritiers (…) et par le derrière à autre maison du Sieur Chaussade Mazet (…) ».

1811

Vente d'une « tannerie en son entier ou pelins à préparer les cuirs, au vendeur appartenants, situés en cette ditte ville, fauxbourg Bouzou, attenants à la maison du Sieur Léonard Nicard, et ayant issue sur le champ de foire, telle que ladite tannerie se poursuit et se comporte… ».

1819

Procès verbal d'adjudication d'une maison, rue Bouzou, « et que cette maison se trouvant dans un état de délabrement absolu et ayant besoin des plus urgentes réparations, de faire constater par un procès verbal l'état de laditte maison (…) en présence de Jacques Rougerie, maître charpentier et Léonard Gourier, maître maçon, demeurant tous les deux en la ditte ville de Saint Léonard, experts par nous choisis pour procéder à la visite de laditte maison (…)

Premièrement lesdits experts nous ont fait remarquer que toute la façade de laditte maison a besoin de crépis et blanchir ; que la porte d'entrée et celle de la petite boutique de devant sont assez bonnes ; que le bas de maison a besoin de paver, que laditte petite boutique a besoin de blanchir ; que l'escalier de la cave a besoin d'être refait à neuf, que du reste laditte cave est en assez bon état ; que la porte et le contrevent de la boutique sur le derrière tombent de vetusté, **qu'elle a besoin de paver, de crépir et de blanchir**, et qu'elle est étayée d'un côté ; que tout est dans le plus mauvais état dans les lieux communs et dans la petite cour ; que l'escalier de laditte maison et sa rampe ont besoin de renouveller depuis le bas jusqu'au haut ; que la porte de la cuisine au premier étage donnant sur la rue est usée, que le pavé en grosses pierres est bon, que la croisée à petits carreaux a besoin de renouveller, que laditte cuisine a besoin de blanchir, et que la cheminée est en assez bon état ; que la porte et le plancher de la chambre au dessus de la boutique de derrière ont besoin de renouveller, que la cheminée est assez bonne, que laditte chambre est bien blanchie, que la croisée est en bon état, que le contrevent tombe de vetusté ;

[4] Documents communiqués par Martine Tandeau de Marsac.

que la porte et le plancher de la petite décharge attenante à laditte chambre ont besoin de refaire à neuf, et qu'il n'ya aucun volet aux deux basjours qui s'y trouvent, que la porte et la croisée de la chambre au **second étage** donnant sur la rue ont besoin de renouveller, que le plancher et la cheminée sont en assez bon état, et que laditte chambre au second étage sur le derrière ont besoind d'être refait à neuf, que les deux fenêtres sont sans croisées, que les deux contrevents sont usés, qu'il n'y a pas de cheminée et que laditte chambre est assez bien blanchie ; que tout est dans le plus mauvais état dans la petite décharge attenante à laditte chambre, et qu'il n'ya aucun volet aux deux bas jours qui s'y trouvent, que le plancher des deux greniers tombe de vétusté, que tout les bois sont pourris, qu'il n'y a ni porte ni contrevent sur le devant, qu'il est entreouvert sur le derrière, que les murs sont bons, et que tout menace ruine dans le galetas au dessus desdits greniers ; enfin lesdits experts nous ont fait remarquer que tous les bois de la couverture sont pourris et qu'elle a besoin de renouveller intégralement (…) ».

An 11 1802-1803
Vente Bas de maison faubourg Bouzou.
Une boutique devant/une cheminée derrière

An 12 1803 1804
Location d'un « bas de maison appartenant au bailleur, et composé d'une boutique sur le devant, d'un cuisine sur le derrière de ladite boutique, ladite maison située dans le fauxbourg Bouzou… ».

An 13 1804 1805
Don d'une « petite maison, sise en cette ditte commune, fauxbourg Bouzou, attenante d'un côté à celle de Jacques Tourieux, et de l'autre à celle des héritiers Ringaud, et acquise par ledit feu Pierre Nicard de feu Pierre Tandeau (…) ensemble un lopin de cour au derrière de laditte maison, en suivant la direction du mur soutenant la **galerie** de ladite maison… ».

An 13
Vente d'une maison à Louis Nicard, faubourg Bouzou.
Boutique où tout est étayé dedans/cuisine derrière, sans porte ni fenêtres ni cheminée
Escalier délabré
Etage tout est étayé
Grenier
Galerie derrière la maison
3 jours sans croisées
Murs mitoyens tombés
Couverture à refaire

An 14 1805

Procès verbal avant réparation, maison faubourg Bouzou.
« (…) ont fait remarquer que tout le devant de la maison est sans crépissage, que les murs sont lézardés et ont perdu leur aplomb, que la porte d'entrée est très ancienne, que le mur tenant ladite porte menace ruine, que le pavé du bas de ladite maison a besoin de refaire, et que les murs des deux côtés sont sans **crépissage** ; que les portes de la **boutique** et son plancher tombent en vetusté, et que les murs ont besoin de crépir ; que les portes du bucher ont besoin de refaire, qu'il n'ya aucune espèce de pavé, et que tous les murs sont lézardés et sans crépissage, au surplus lesdits experts nous ont fait remarquer qu'il y a dans ledit bucher environ huit charettées de pierres en deux mazures ; que toutes les portes de l'écurie et arrière écurie ont besoin d'être renouvelées ; que le pavé est en très mauvais état ; que le (…) et que **l'escalier en bois** de l'intérieur de la maison et sa rampe tombent de vetusté, et que tous les pans qui l'entrent sont sans crépissage ; que la porte, le planché et la croisée de la cuisine sont en assez bon état ; que la cheminée a besoin de refaire, que les murs sont très anciens, que celui de la **bassie** n'a aucun tuyaux et qu'il a trois planches ou tablettes au dessus du potager portatif (…) que la porte et le planché **de la chambre au dessus de la boutique** sont en assez bon état (…) ».

An…
Maison rue Bouzou, devant la rue publique. **Vendue** par Pierre Boudaud, papetier du Goy, à Léonard Voisin
1 boutique RDC
1 chambre derrière au 1er étage
2 chambres au 2eme étage
Grenier…

ANNEXE 5

Auteur	Titre	Lieu édition pages	Date
AYMARD S., BERNABEN B.	Mémoires en Images. Saint-Léonard-de-Noblat et sa région	Éditions Alan Sutton, 128 p.	2000
Collectif (M. TANDEAU DE MARSAC et al.)	Saint-Léonard et les chemins de saint Jacques en Limousin XIe-XVIIIe siècles. Catalogue d'exposition.	Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, 60 p.	1985
Collectif (CHABRELY et al.)	Saint-Léonard-de-Noblat. Un culte, une ville, un canton. Cahier de l'Inventaire n° 13. épuisé. Lieu de conservation : CCSL.	Limoges : Association patrimoine Inventaire Limousin	1988
Collectif (D. CHARPENTIER, R. GEORGET, M. TANDEAU DE MARSAC)	Saint-Léonard-de-Noblat. Histoire et visite de la ville et de la collégiale. Lieu de conservation : CCSL.	Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, 32 p.	1990
Collectif (C. ANDRAULT, B. BARRIERE, G. CANTIÉ, D. CHARPENTIER, E. PROUST, M. TANDEAU DE MARSAC)	Saint-Léonard de Noblat	PULIM, Presses Universitaires de Limoges	1995
Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard	GDS Imprimeurs, Limoges, 351 p.	2011
GUIBERT L.	Les évêques de Limoges et la paix sociale	Limoges, H. Ducourtieux, 19 p.	1898
SALESSE-Lavergne (a-j) et Tandeau de Marsac (dir.)	Jadis, Saint-Léonard-de-Noblat : tome 1, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard	Lissandre éditeur, 30 p.	1981
SALESSE-Lavergne (a-j) et Tandeau de Marsac (dir.)	Jadis, Saint-Léonard-de-Noblat : tome 2, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard. Épuisé. Lieu de conservation : CCSL.	Lissandre éditeur, 32 p.	1983
ROUGERIE F., TANDEAU DE MARSAC M.	Saint-Léonard du Limousin : sa vie, son culte	Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, 36 p.	2005
Collectif TANDEAU DE MARSAC M. (M. KIENER préf.)	Il était une fois Saint-Léonard et son canton (1860-1960)	Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard	2003 (réd.)
TANDEAU DE MARSAC M.	Les moulins à papier autour de Saint-Léonard-de-Noblat	Éditions Culture et Patrimoine en Limousin, 111 p.	2010

ANNEXE 6

Auteur	Titre	Ouvrage/périodique	Date	Pages	Observations
ARBELLOT (abbé Louis)	Privilèges de la ville de Saint-Léonard (1601-1602)	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-	1864	p. 108-120	
ARDANT DU PICQ	Découverte d'excavations à Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 71, 2e livr.	1926	p. 40	
BARRIERE B.	Limousin et guerre de Cent ans : le routier Aymerigot Marchès et ses attaches limousines	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 110	1983	p. 120-128	
BECQUET (Dom Jean)	La Confrérie de Notre-Dame de Sous les Arbres au XIIIe siècle	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard,	1982		
BECQUET (Dom Jean), GAUDY F.	Enquête relative aux fonctions juridiques des conduls de Saint-Léonard au XIIIe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 130	2002	p. 384-390	
BERNABEN B.	Connaissance du sous-sol de Saint-Léonard	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard,	1991		
BERNABEN B.	Les halles de Saint-Léonard : 1794-1994	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Mar-	2011	p. 265-268	
BONNAUD L.	Le pèlerinage du prince de Condé à Saint-Léonard et le jeu de la Quintaine	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 97	1970	p. 301	
BONNAUD L.	Sarcophage médiéval à Saint-Léonard	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-	1970	p. 302	
BONNAUD L.	Anciens canons de Saint-Léonard	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-	1972	p. 326	
BONNAUD L.	Requête des consuls de Saint-Léonard à Henri IV en 1599	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-	1972	p. 345	
BONNAUD L.	Le dernier privilège accordé à Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-	1990	p. 245-250	

BUREAU A., TANDEAU DE MARSAC M.	Maisons sur les remparts rue Georges Périn	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 107-108	
CASSAN M.	Marchands, bourgeois et officiers en Haut-Limousin au XVIe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 113	1986	p. 16-23	
CHABRELY-PLATON C.	Un plan du XVIIIe siècle de la région de Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 113	1986	p. 253	
CHABRELY C.	Morphologie urbaine et typologique de la demeure de Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 19	1987		
CHABRELY C.	La demeure urbaine à Saint-Léonard-de-Noblat : d'un lotissement à l'autre	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 143-164	
CHARPENTIER D.	Promenade dans le vieux Saint-Léonard	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 39	janv-94	p. 2-12	
CHARPENTIER D.	La châtellenie épiscopale de Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 126	1998	p. 55-72	
CHARPENTIER D.	Usages féodaux dans la châtellenie de Noblat du XIIIe au XVIIIe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 128	2000	p. 225-234	
CHARPENTIER D.	La châtellenie de Noblat au Moyen Age	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 79-86	
CONTE P.	Actualité de l'archéologie régionale : fouilles à Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 126	1998	p. 254	
CROZET R.	Recherches sur les maisons anciennes de Saint-Léonard et de Saint-Junien	Bulletin de la Société archéologique et historique de la Haute-Vienne, t. 95	1968	p. 153-162	
DECANTER J.	Lettre originale de Guillaume Bordas à son frère notaire à Saint-Léonard (vers 1500)	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 104	1977	p. 206	

DECANTER J.	Inventaire après décès de Gay-Lussac	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-	1979	p. 209-210	
DECANTER J.	Bibliothèque d'un bourgeois de Saint-Léonard en 1566	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 109	1982	p. 221-222	
DELAGE F.	Les remparts de Saint-Léonard	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 83	1950	p. 236-240	
DELOUIS C.	Rue de la Liberté : la maison Mazoupy	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 22	1988		
DEROIN M.	Saint-Léonard en 1836	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 67-78	
DEROIN M.	Inventaire d'un magasin vraiment bien achalandé, rue des Etages	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 243-245	Maison non parcellée **rue des Étages**. Inventaire du mobilier dressé en 1789. Maison construite sur cave ; boutiques au RDC ; cuisine et chambre au 1er étage ; deux chambres au 2ème ; un grenier.
DEROIN M.	Comment la caserne de la maréchaussée est devenue auberge	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 273-276	Maison de la parcelle A 341 du cadastre de 1824 ; actuellement maison de la **parcelle 461** ; description (inventaire après décès)
DESBORDES J.-M.	La vie urbaine en Haut-Limousin des origines au XVIIIe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 104	1977	p. 45-61	
FAUCHER M.-D., PERIGORD M.	Pierres tombales à Saint-Léonard -de-Noblat	Études limousines n° 60_61	Janvier-juin 1976	p. 27-34	
FERRAN L.	Le phénomène paroissial entre Vienne et Briance du XIIe au XVe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 109	1982	p. 200	
GAUDY F.	Vente des biens d'un mineur à Saint-Priest-Taurion et Saint-Léonard en 1580	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 109	1982	p. 222-223	
GAUDY F.	Quelques extraits du registre du notaire Bordas, de Saint-Léonard	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 110	1983	p. 215-217	

GAUDY F.	Quelques maisons de Saint-Léonard au XIVe siècle : situations et propriétaires	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 42	1996		
GAUDY F.	Rues et maisons de Saint-Léonard au XIVe et au début du XVe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 125	1997	p. 323-330	
GAUDY F.	Les consuls de Saint-Léonard et les routiers (1390-1392)	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 126	1998	p. 233-234	
GAUDY F.	Une rue de Saint-Léonard aux XIVe-XVe siècles	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 126	1998	p. 254-258	
GAUDY F.	Inventaire mobilier à Saint-Léonard au XIVe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 126	1998	p. 294-298	
GAUDY F.	Confréries à Saint-Léonard, 1272-1491	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 127	1999	p. 366-370	
GAUDY F.	Confrérie de saint Léonard en 1543	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 127	1999	p. 389	
GAUDY F.	Deux confréries inédites à Saint-Léonard-de-Noblat (Xve s.)	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 129	2001	p. 348-349	
GAUDY F.	Papetier à Saint-Léonard, 1467-1468	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 131	2003	p. 424	
GAUDY F.	Essai d'application de toponymes médiévaux de Saint-Léonard	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 133	2005	p. 289-290	
GAUDY F.	Papetiers à Saint-Léonard au début du XVIe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 136	2008	p. 337	
GEORGET R.	Saint-Léonard-de-Noblat : Carrefour routier	Saint-Léonard et les chemins de saint Jacques en Limousin XIe-XVIIIe siècles, Collectif (M. TANDEAU DE MARSAC et al.)	1985	p. 27-31	
GEORGET R.	Rue des Trois Pommes…	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 25	1989		
GEORGET R.	Un marchand de cuivre à Saint-Léonard, Jacques Robert (1690-1700)	Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. 120	1999	p. 173-180	

GEORGET R.	Les habitants de Saint-Léonard d'après le rôle de la contribution patriotique arrêté au 20 décembre 1790	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 53-58	
GEORGET R.	Les noms de rue de Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 125-130	
GEORGET R.	La Rue Fontpinou : une histoire d'aqueduc au XVIIIe siècle	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 131-134	
GEORGET R.	L'hôpital de Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 191-202	
GEORGET R.	La gendarmerie à Ssaint-Léonard -de-Noblat	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 229-232	
GEORGET R., TANDEAU DE MARSAC M.	Quelques points sur l'histoire de l'hôpital de Saint-Léonard	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 40	1995		
GEORGET R., TANDEAU DE MARSAC M.	Les filles de Notre-Dame	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 203-228	
GERNIOUX F.	A la croisée des siècles dans l'antique cité fortifiée de Saint-Léonard-de-Noblat	Lemouzi, n° 71	juil-79	p. 247-257	

GUIBERT L.	La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 37 et t. 38	1890	p. 1-115 (t. 37) et p. 243-246 (t.	
JACQUAND R.	La Confrérie dite des 30 gentilshommes de Saint-Léonard, en 1673	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° spécial 2	1982		
MARTIN G.	Lire le passé dans la pierre	Vieilles maisons françaises, n° 217	avr-07	p. 56-59	
MARTIN G.	Origine et évolution du bourg de Saint-Léonard-de-Noblat	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 9-52	
MAURISSET P.	Autrefois, 14 place de la République…	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 21	juin-05		Maison de la parcelle 213 du cadastre rénové.
MAURISSET P., PASTEAU J.	"O PUI 100 20", Une auberge de Saint-Léonard au XVIIIe siècle	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 247-254	**Maison de la parcelle 213 du cadastre rénové**. Inventaire de 1771, 1715 (Arch. Dép. H.-V., 4 E31/281-65), et prix-fait de 1744 (Arch. Dép. H.-V., 4 E31/330/282). Le prix-fait de 1744 concerne la réfection de la façade sur rue de la maison orientale ("Il la refera depuis le haut et jusque au bas et jusque aux deux coins. Il la construira à pierre de taille avec deux portails en plein rond et bien moulés, le portail de l'entrée de la largeur de huit pieds et demi [...] et de la hauteur de neuf pieds et demi aussi de [...] et l'autre portail de la largeur et hauteur qu'i se pourra faire ; Panet fera au dessous des fenêtres une corniche moulée de bout à l'autre...deux grandes croisées avec une pile double entre les deux croisées, lesdites croisées de la largeur de trois pieds huit pouces et de la hauteur de six pieds chacune ; au second étage une autre corniche de bout à autre suivant la première, ... deux autres croisées au second étage de la même hauteur et largeur que celles du premier étage, lesdites corniches en carré, et...dans le galetas une grande fenêtre moulée de la largeur de quatre pieds et une autre petite fenêtre à côté de la largeur de deux pieds et de la hauteur de trois pieds ; Panet fera les deux portails avec les impostes au carré du portail avec une clé pendante au dessus"...
MOUTIER B.	La maison Colas et son magasin au début du XIXe siècle	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 289-300	**Maison détruite de la parcelle 84** du cadastre rénové. Maison construite entre 1824 et 1831 ("mention d'une maison d'habitation avec jardin et pré le tout attenant"). Transformations et extensions jusqu'en 1860.

MOUTIER B.	Une maison de marchand tanneur, au faubourg Banchereau	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 301-310	**Maison de la parcelle 25** du cadastre rénové. Article intéressant sur la question des tanneurs notamment. En 1826, 26 tanneries à St-Léo, dont 12 au quartier Banchereau. En 1844, 14 tanneries. En 1890, 7 tanneries. Met en évidence le plan type des maisons de tanneurs au 18e siècle (p. 308 : maison étroite avec jardin et/ou bâtiment à l'arrière (fosses et pelins), deux travées d'élévation, un RDC, 2 étages ; séchoirs aménagés dans le grenier ou dans le jardin ; escalier en bois à volées droites.
NANCEY J.-G.	Une ville-franche à la veille de la Révolution : privilège ou subvention ?	Rev. Bibl. nat., 1989, n° 32		p. 26-33	
PATINAUD M.	Saint-Léonard : une ville industrieuse à la veille de la Révolution	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 109-116	
PERIGORD M.	A propos du Saint-Léonard médiéval	Études limousines n° 55	1974	p. 15-26	
PERIGORD M.	Un aspect architectural méconnu à Saint-Léonard : les caves	Études limousines n° 48-49	Janvier-juin 1973	p. 13-21	
RIBIERE E.	L'ancien presbytère de Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 183-186	

RIBIERE E.	Le Grand Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 277-288	**Maison de la parcelle 259 du cadastre rénové**, 473 du cadastre de 1824. Elle appartenait à Jacques Vallière avant 1761. "Située près de l'ancienne porte Bancheraud, elle confronte le mur de la ville qui lui sert de pignon" (?). Ce mur menace ruine : "Le mur est désemparé, il y a quantité de crevasses et d'écorchures considérables dont il se détache journellement des pierres assez grosses, sa hauteur inégale étant dans quelques endroits de cinq toises [9,75 m) et dans d'autres seulement de quatre". Jacques Vallière demande aux consuls l'autorisation de "faire baisser et rétablir à hauteur convenable le mur de la ville et d'y pratiquer des portes et des croisées comme ont fait plusieurs autres". Le mur est détruit le 13 février 1761, pour être remonter " à la hauteur au moins de vingt pieds [6,6 m] sur trois pieds d'épaisseur [1 m] à sa sommité avec les fruits convenables, à mortier de chaux et sable pour servir à la closture de la ville...". 1779 : réalisation d'un plan toisé. 1780 : le Bureau des finances, Chambre du domaine et voierie de la Généralité de Limoges " a confirmé, et maintenu le Sieur Léonard Vallière...dans la possession et jouissance, tant de la partie de maison que de l'emplacement ci-dessus désigné comme faisant partie des anciens fossés, remparts et contrescarpe de la ville de Saint-Léonard...". Le Grand Saint-Léonard aurait été construit avant 1793 (mention d'une auberge). Description en 1837, 1854, 1889. Origine de propriété jusqu'à nos jours. Article très intéressant pour l'étude des remparts (restitution, tracés, configuration des murs, etc.) et témoignage des transformations du "tour de ville" au 18e siècle. Le Grand Saint-Léonard est bien couvert par la doc iconographique (cartes postales).
TANDEAU DE MARSAC M.	Champmain, chapelle et cimetière médiéval	Travaux d'Archéologie Limousine, t. 2	1981	p. 166	
TANDEAU DE MARSAC M.	Fouilles de la chapelle de Champmain à Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 110	1983	p. 120-128	
TANDEAU DE MARSAC M.	Les rues de Saint-Léonard : la rue Fontpinou	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 9	1984		
TANDEAU DE MARSAC M.	Les chapiteaux du chœur de la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 122	1994	p. 328-329	
TANDEAU DE MARSAC M.	Papiers, papetiers, papeteries au XVIIIe siècle à St-Léonard	Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 41	sept-95	p. 2-19	
TANDEAU DE MARSAC M.	Exemples d'aménagements souterrains dans la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne)	Travaux d'Archéologie Limousine, t. 16	1996	p. 119-122	
TANDEAU DE MARSAC M.	La papeterie en Haute-Vienne à la fin du XVIIIe siècle : l'exemple du moulin de Beaufort à Saint-Léonard-de-Noblat	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 125	1997	p. 121	

TANDEAU DE MARSAC M.	Recensement de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat en 1794	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 59-62	
TANDEAU DE MARSAC M.	Les remparts de Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 95-106	
TANDEAU DE MARSAC M.	Notre-Dame de Sous les Arbres	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 169-174	
TANDEAU DE MARSAC M.	Saint-Etienne de Noblat église paroissiale de Saint-Léonard-de-Noblat, XIIe-XVIIIe siècle	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 165-168	
TANDEAU DE MARSAC M.	La collégiale Saint-Léonard	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 175-182	
TANDEAU DE MARSAC M.	Hôtel de ville et mairie	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 187-190	
TANDEAU DE MARSAC M.	L'église paroissiale Saint-Michel	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 233-236	
TANDEAU DE MARSAC M.	Les Pénitents Bleus de Saint-Léonard-deNoblat	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 237-242	

TANDEAU DE MARSAC M.	Un sabotier, rue de la Halle	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Mar-	2011	p. 259-262	**Maison rue des Sapeur-Pompiers**. Inventaire après décès. Vendue au boucher Léon Boudaud en 1921 (cf devanture actuelle aves les crochets).
TANDEAU DE MARSAC M.	Les marchés à Saint-Léonard-de-Noblat	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 269-272	
TANDEAU DE MARSAC M.	Le couvent des Récollets	Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherche). Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, Collectif (M. Tandeau de Marsac préf.)	2011	p. 327-332	Le couvent des frères Mineurs Récollets aurait été construit en 1594. Vendu comme Bien National en 1791 (vente de "la maison, cloître, église, chaumes et généralement tout ce qui dépendait des cy-devant Récollets de Saint-Léonard"), et progressivement détruit.
TRICARD J.	Le client, l'argent et le notaire : exploitation des minutes des notaires Bordas de Saint-Léonard-de-Noblat (1370-fin XVe siècle)	Archives en Limousin, n° 3	nov-93	p. 27	
VINCENT E.	Notes sur Saint-Léonard	Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 83	1950	p. 234-236	

ANNEXE 7

lieu de conservation	cote	date document	support	Type d'acte	analyse du document
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1258	Parchemin (?) ; document originel non consulté	Vente	Vente d'une maison située à Noblac (sic), près de la porte du Pin (*de Pinu), alias du Pys, faite par Hélie de Trémoille, clerc, et Étienne son frère, au*
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1271	Parchemin	Donation	Donation d'une maison située à Noblac (sic), près de la porte du Pys, faite par Hélie de Tré-
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1274	Parchemin	Accensement	Acte par lequel trois bourgeois de Noblac (sic), qui ont reçu à cens du sénéchal royal les rentes et autres revenus appartenant au Roi, sur le lieu de Noblac, pendant la vacance du siège épiscopal, déclarent qu'Étienne de Trémoille, prêtre, a reconnu devant eux avoir
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1275	Parchemin	Vente	Vente d'une maison par Étienne de Trémoille (… *Stephanus de Tremolhas presbitor de villa nobiliacensi… domum suam et…ortum eidem domum ctiguum sita in villa nobiliac infra portam dictam*
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1275	Parchemin	Vente	Vente d'une maison par Étienne de Trémoille (……)
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1275	Parchemin	Vente	Vente d'une maison par Étienne de Trémoille (……)
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1287	Parchemin	Vente	Ventes faites au prieuré de l'Artige : par Pétronille Fayola, de Noblac, veuve de Vincent Fournier, de 2 sols argent de rente sur la maison de Jean
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1291 (erreur de datation dans le répertoire : 1691)	Parchemin		Acte par lequel Pierre de Monteil reconnaît devant Gerbert, évêque de Limoges, avoir donné au prieuré de l'Artige 4 setiers de froment de rente sur la vigne de Gérald Simon, située près de la porte de Bénat (…

Arch. dép. Haute-Vienne	**1 G 4**	1296	Dossier non consulté ("Répertoire alphabétique des titres de la châtellenie du Pont de Noblat, fait sous l'épiscopat de Mgr Louis-charles du Plessis d'Argentré en l'année 1774")	?	p. 94 : mention de droits sur les marchands de cuir de St-Léonard.
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1298	Parchemin	Vente	Vente d'une maison par Hélie
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1288 ? À voir, traduction en français de l'Époque moderne qui semble mentionner plusieurs actes, de 1288 à 1303	Parchemin	Vente	Vente faite au prieuré de l'Artige par Jean Don, clerc, et Aisseline, sa sœur, pour le prix de 12 ll. 5 sols argent, de la moitié de tous les lieux souterrains situés devant, derrière et dessous la maison de feu Étienne Peyrier, prêtre (…*in via deu pis…)*…
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1339	Parchemin	Reconnaissance	Transaction par laquelle Marguerite des Moulins, veuve de Jean Bolho, bourgeois du Château de Limoges, reconnaît tout droit au dit prieuré sur
Arch. dép. Haute-Vienne	**1 G 193**	1353-1355	Dossier non consulté	Registre des assises de la juridiction de la châtellenie de Saint-Léonard	"Registres des assises tenues an la dite châtellenie, sous ce titre : *Actum in assisia domini Lemovicensis episcopi tenta in aula episcopi de Nobiliaco per discretum virum magistrum Aymericum de Cabanessio, clerico, locumtenentem domini senescalli dicti domini Le-*
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1360	Original non vu	Échange	Échange entre Pierre Jutgular et Léonard, son frère, de deux parties d'une maison située sur du Pys, sur laquelle sont dus 4

Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1366	Parchemin ; traduction Moderne en français	Reconnaissance	Reconnaissance de 3 sols argent de cens sur certaine maison située rue du Pys, en faveur dudit prieuré, par Mariste, veuve de Renaud Bozon (…*que domos sitas sunt in platea ville predicta de nobiliaco…) ; trad. :" maisons joignant ensemble*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1370	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy ; publié dans le bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 110, 1983, p. 216		" Petri Jauberty, Raynaldi Danielis, bourgeois de Nobiliaco, Petri Jabry, Martialis La Claustra, consuls de St-Léonard, donnent à cens la levée d'un impôt de 4 deniers par livre sur les ventes du marché, pour réparer les murs et les portes, cela pendant 2 ans, en vertu de l'ordre d'Eustachuis de Brichetort, miles, seigneur de
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1370	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy		" Matheo Alrici dit que Petro Goraudi possède une maison haute et basse dite deu Codorsi, près de la porte Banchareu, près du mur allant à la porte de Champmain, derrière la maison dudit Petri que Matheo a acquise entre la maison de Johan Constant alias Loclet...
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1370	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy		" Stephano le Sangnarde déclare être tenancier perpétuel à la suite de ses prédecesseurs, à Johannes Doyneys, fabro, pour une maison absine, au barri de Challerio (Champleplot ?), entre la maison qui fut de Johan Latieyra, fabro, la maison des hoirs… ; plus la maison qui fut de Johan
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1371	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Testament	"Testament de Petrus Mallet. Il veut être enterré au cimetière de Campomagno…Legs à Denise, sa femme : …sa maison *carrera de Bozo sous (subtus) la maison de Jacme Gerlau, la maison de Petri Petiteu… Exécuteurs testamentaire :*

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1371	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Leonardus Paslier de Noblat tient de Hélie Mateneti marchand de Noblat, une maison basse, *sive substerranea, carrera de Noblat, appelée de Leyssay, entre la maison de Johan Sudraudi, la maison de Guillus Lalluer alias Lem-*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1371	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	"Leonardus Barraudi, prêtre, vend à Guillus Queyssoti, boucher (*carnifex) de Noblat, un stanum carnix qui appartenait à Jacobo Bruny, boucher, parent dudit Barraudi, situé place de Noblat, entre l'étal de Paschalis, Jacme et Nicolas*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1371	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Accensement	" Guillus Danielis *miles donne à cens à Johan Manhat…un solar situé carrera de Challepo, entre la maison des hoirs de Stephanus Clementis, la maison de Petri et Guillus Joschut, frères… Témoins : …Jehan Valieyra, carnifex...".*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1371	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Nicolas Molendinis senior, père et tuteur de Nicolas de Molendinis junior, fils…Petro Tilhot tient des Molendinis une vigne au barri de Noblat appelé Banchareu, entre le chemin public dudit barri à la crucem a la Peira, le chemin public du
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1372	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Petro Guorandi tient de noble homme Guillo Danielis, milite, une maison au barri de Noblat dit de Banchareu, détruite par la guerre et absine, entre la maison et le sol de Michel Bordas, la maison et sol de Nathalie…"

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1372	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Paschal Johan et Nicolas Valieyra frères ont une maison détruite audit barry (Bancheraud) entre la maison de l'épouse de Martial Doyneys, la maison et sol de Guillaume Meyrinhat, la maison et sol de Michel Bordas…".
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1372	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Échange	" Petrus Gorandi donne en échange à Bone Gabirola femme de Petrus Jauberti alias Palhot le banc charnier qu'il possède sur la place de Noblat, entre le banc de Leonardo Lebohato, le banc de…".
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1372	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Échange	" Paschalis Valieyra, carnifex, donne en échange à Leonardus Michaelis Coyratarius de Noblat, un banc charnier qui fut d'Ozanna Migauda, femme de Johan Passa, défunt, situé *carrera de Noblat, dite de Bozo, entre la maison de Simon Clouseirandi, clerc, la maison de*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1372	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Leonardus Michaelis de Noblat reconnaît que Guillus Danielis, miles…sur un banc et maison basse, carrera de Bozo, sous la maison dudit Leonardi, entre la maison de Simon Clousurandi, la carrera allant de puteo Quolhart à Bozo…".
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1372	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Johan Laurey, *carnifex de Noblat, doit à religieux Johan de la… Témoins : Leonardo Lomi, carnifex, senior…"*

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1373	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	Mention de Petri Dardini *pelle-parius…*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1373	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Don à cens	Mention du chemin du barri de Bancheraud au moulin Tanareis (moulin à tan)…
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1374	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Geraldus d'Essydolh, carnifex. Leonardus Laminha, fils de feu Petrus, …reconnaissant un banc audit Gerald, qui fut de Bernard Rosselli et Leonarda Laminha…Témoins : Pierre alias Quaquart, forgeron (fabro) de Noblat...".
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1374	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Quittance	" Petrus Bra, carnifex de Noblat, vendeur, donne quittance à Johan Lagarda, acheteur, de Noblat, pour la vente de 2 setiers de froment de rente… assignés sur la maison qui fut de Petrus de Oratorio, et à présent à Martialis Jauberti et Jehan Jauberti, son fils, située carrera de Noblat dite de Malptus, entre la maison de Michaelis Chaussade, qui fut de
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1374	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy		" Geraldus Jorneti, Petrus Bayolh, Petrus tillouriez, Simon Lacros, consuls de la ville de Noblat, autorisés par le roi à lever sur les bancs 4 deniers par livres pour les répérations des murs, vallorn alias fortalis pendant 4 ans…"

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Testament	" …Petro Arcouseys, citoyen de Noblat, défunt, tenait et exploitait une maison sive laspitin (en pierre [sic] [sive hospitium ?]) haute et basse, intra muro de Noblat carrera de la dite ville appelée de CampoMagno, entre la maison de Johan
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Don à cens	Mention de Petri Traconi, *carpentario de Noblat…*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	" Petrus Gorandi de Noblat vend à Petro Lavaudi de Bancharello un *substarana ou sostre situé en la ville de Noblat, carrera de Banchareu sive lo Codorsi de Blanzat, sous la maison qui fut de Johan Toliez, maintenant aux héritiers de Guilli Bornot, entre la maison*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy		" Nicolas de Molendinis, domicellus, assure hériter de droits sur la maison de Petri Gabirol, que tenait Stephane Gabirol, carnifex de Noblat, située carrera de Noblat, de Campomagno, entre la maison de Bernardi Brudit, la maison des
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy		" Leonardo Barraudi, procureur de sr Guillus Daniel, milite, lève de toute antiquité sur certaine escure avec lèze derrière qui fut de feue Valérie Rizaud, maintenant à Leonarda, sa fille, épouse de Jacobi Peyrusso, situées au barri de Banchereu, entre les fossés de Noblat, le verger qui fut à Hélie Tespomas, maintenant à Johan, Pascal et Nicolas Valieyra. Cette

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	" Johan Arlaras de Bozo coyratarius acquiert de Valerie Moliniera, femme de Petri Pelli de Noblat, un solar et chadras, carrera de Noblat, *deu codorsi aus Rassets, entre la maison de Petri la Porcharia, la maison de Johan de Menudier, qui fut*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	" Noble homme Johan Jauberti, miles, et Droynis Jauberti, son fils, vendent à Leonardo Negrier, marchand de noblat, 40 sols et 10 setiers de seigle de rente…assignés sur une maison et *scannus (banc) contigus, situés platea de Noblat, entre*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1375	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	" Hélie Bragonis avait une maison deus Binadats située carrera de Noblat de Jaro Percharu, entre la maison qui fut de Johan Parelli, la maison de Johan Laclaustra senior
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1376	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Donation	"Johan Martial prêtre, vicaire de Ste Quitterie, donne à Nathalem Valieyra, *carnifex de Noblat et à Mariota de Chastres, sa femme, son verger situé au barri de Noblat « Dous pis » entre le verger de Guillus Danielis, miles, le verger de Martin Gay, clerc, les*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1377	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	"Geraldo d'Eysidolh, *carnifex de Noblat, vendi à Leonardo Negrier, 1 esmine froment de rente pour 40 sols sur une maison située carrere deu Charreyro de Campo Magno, entre la maison des hoirs d'Hélie Bragonis, la maison de Leonar-*

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1378	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance	"Noble Archambaud de Comborn, miles, dit que Bernardo de Valle alias de la Gasnaria tient de lui en la ville de Noblat, une maison, *carrera de Bozo sive deu Charreyro à Jalut, située entre les portes de Bozo et de Banchareu". Ladite*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1378	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	"Vénérable religieux Petrus de Tilia, chapelain, Delhmars procureur de religieux homme Johan del Leyritz prieur de St-Léonard vend à Bernard de Fonte, du Pont de Noblat, alias lo clerc, sa maison avec *baleto devant et un jardin derrière, carrera de Noblat appelée de*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1380	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Reconnaissance de dette	Mention de Petro Costancy, *carnifex de Noblat.*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	1381	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	Vente	" Bernardo Titboud *carnifex de Noblat et Johanna Jauta son épouse vendent à Johan del Leyritz, prieur de St-Léonard, Johan Petrus… 2 setiers de froment de rente sur leur maison située carrera de Jurno, entre la maison de Petro*

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	Date non renseignée, années 1370 (?)	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	?	" 18 : …sur une maison de… Mourmaudi, *faber, carrera de la Corna, entre la maison de Petri Bozonis, clerc, la maison de Simon de… ; 19 : sur une maisons de Johan Solvanh, carrera de villanova, entre la maison de johan Tromo, la maison inférieure de Petri Comalhat alias Crozet et la maison supérieure de Duclie veuve, la maison des hoirs... ; 20 : sur une maison de Guillus Belarbix, carrera de Fonpino,*
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1/1**	Date non renseignée, années 1370 (?)	Dossier non consulté ; trad. F. Gaudy	?	" …sur un banc qui fut de Bernardi Rosselli à présent de Geraldi d'Eyssideilh, situé dans la villa de Noblat, entre le banc charnier de Johan Boneti, carnifex, le banc de Johan Ribelli, la rue entre, entre le banc de Petri Fabri… ; …sur un jardin qui fut de Petri Laminha, maintenant à ses enfants, au territoire de Noblat, dit de la Chabassieyra, devant la maison de feu Petri Jorneti milite, entre le chemin public du Trolhio à Fontem au Pinou... ; sur un solar
Arch. dép. Haute-Vienne	**1 G 185**	1387	Dossier non consulté	"Compromis"	"Châtellenie de Saint-Léonard… Compromis entre Pierre Mathieu et Jean Aurelhaud, touchant la rente annuelle d'un setier de forment sur certaine maison de Saint-Léonard…".
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1390	Original non vu	Donation	Donation faite au prieur de l'Artige par Pierre Chandeyrier,
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1440	Original non vu	Accensement/Investiture	Investiture de deux maisons contiguës à Saint-Léonard, rue du Pys, faite par le prieur de l'Artige à Jean Jacques, huissier

Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1443	Original non vu	Accensement/Investiture	Accensement par le prieur de l'Artige à Gislet de Guysable, sergent royal, d'une maison
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1447-1450	Original non vu	Reconnaissance	Deux actes par lesquels noble Pierre de Royère, seigneur de Brugnac, reconnaît tenir du prieur de l'Artige une maison située à Saint-Léonard, dans la rue Notre-Dame, "par laquelle
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1451	Original non vu	Accensement/Investiture	Investiture faite par le prieur de l'Artige à Martin de Rey-narie, d'une maison à Saint-
Arch. dép. Haute-Vienne	**1 G 186**	1457	Dossier non consulté	Procès-verbal	Procès-verbal fait par les com-missaires du séneschal du Li-mousin de la ruine des mai-sons épiscopales et églises de Saint-Léonard et Saint-Junien,
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1498	Copie	Reconnaissance	Reconnaissance pour une mai-son à Banchereaud
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1526	Original, sur parchemin		Mention de la tour Lessay ; nombreux confronts
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1092**	1527	Original non vu	Accensement/Investiture	Accensement par le prieur de l'Artige à Léonard Cheyssou, prêtre, d'un verger avec mu-railles, "où anciennement
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1550	Copie de 1703	Reconnaissance	Reconnaissance de l'escure de feu Bertrand Rouland, aux faubourgs de Bouzon, faite par André de Lavau, fils de feu Léonard de Lavau, barbier, à maître François de la Saigne, "abbé de Soulac, prieur de
Bulletin de la Société AHL p. 221		1566		Inventaire	Inventaire de la bibliothèque de Pierre Chalard, bourgeois et marchand de Saint-Léonard-de -Noblat (mort le 28 août

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 1-35**	1570	Transcription de F. GAUDY		"Léonard de la Bussière dit Barbolhet habitant au moulin Jolet promet à Nicolas Puyfaucher de lui fournir toute la terre nécessaire pour employer à la maçonnerie et répération des murailles des fossés de la ville, depuis l'endroit de la porte de la vigne, de la rue qui est entre les portes Banchereau et Champmain jusqu'au
Bulletin de la Société AHL p. 222-223		1580	Transcription de F. GAUDY	Vente	Vente des biens d'un mineur à Saint-Léonard
Arch. dép. Haute-Vienne	**1 G 205**	1597-1602	Dossier non consulté		"Procédures pour maître Christophe Raby, procureur de la ville de Saint-Léonard, et Anne Goudin, sa femme, veuve et héritière de feu Jean Alesme, appelants du juge ordinaire de Saint-Léonard, contre Pierre Lebloys, marchand papetier, au sujet du droit de lods et
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1626	Copie de 1752	Reconnaissance	Reconnaissance de cinq maisons aux faubourgs de Bouzou, ayant appartenu à feu François
Arch. dép. Haute-Vienne	**1 G 4**	1653	Dossier non consulté ("Répertoire alphabétique des titres de la châtellenie du Pont de Noblat, fait sous l'épiscopat de Mgr Louis-charles du Plessis d'Argentré en l'année 1774")	?	p. 289 : mention des religieuses de N.-D. de St-Léonard qui achètent les matériaux provenant de la démolition du château de Noblat.
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 426**	1690	Original	Procès-verbal	"Procès-verbal de l'état ruineux des remparts de la ville de St-Léonard, fait en présence de J.-B. de Vincens, conseiller du Roi, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial

Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 31/270**	1690	Dossier non consulté	Compte des répérations faites par les Consuls	État des répérations faites par Jean Demasscot…(remparts et portes de ville).
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1690	Dossier non consulté		Léonard Baignaud, mâitre sculpteur, reçoit 30 livres pour faire réparer mur, murailles et sa maison endommagée par la
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 31/268**	1692	Dossier non consulté	Délibérations des consuls sur les affaires communes	10 juin 1692 : répérations au portail de la porte de la rue Bancheraud ; couverture à faire sur les murailles pour
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1692	Dossier non consulté	?	Travaux à la porte Banche-reaud."…et réparer une pille du portail de Bancheraud pour empêcher la totale ruine dicel-luy du côté de la maison de
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1692	Dossier non consulté	Prix-fait	Mai 1692 : Réparations ur-gentes à faire à la porte et portail de la porte Aumonière. Les maîtres maçons démontent les coins du portail d'un bout à
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1694	Dossier non consulté	?	Tour de la porte de Chample-plot ; …
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1704	Dossier non consulté		Aqueduc aux Récollets. "…que ledit sieur Delage entreprenait de faire un conduit et aqueduc au travers des murs et fossés qui est ai costé droit de la rue de la Mousnière en entrant pour faire passer les cloaques et immondices dudit hôpital
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 426**	1742	Original	Devis	"Devis des pavés à refaire dans
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1748	Original	Vente	Vente d'une maison "située audit faubourg Bouzou avec toutes ces circonstances et dépendances sans exception ny réserve aucune, avec un petit lopin de jardin sur le der-rière couverte a tuille, compo-sée dun bas de maison deux petites chambres l'une sur le devant l'autre sur le derrière un grenier par dessus confron-

Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1750	Original	Testament	Testament d'Anne de Marsac ; "une escure provenant de la
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1754	Dossier non consulté		Demande de l'intendant de la Généralité de Limoges aux consuls de démolir les remparts. "Ils décident de détruire
Arch. dép. Haute-Vienne	**D 1122**	1754	Original	Reconnaissance	Reconnaissance d'un setier de
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 31/342**	1756	Dossier non consulté		Pb relatif à la démolition des quatre portes de la ville (?). 26 janvier 1756. Claude Léonard Lajoumard président Trésorier
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1766	Dossier non consulté		Pb démolition tours porte Bouzou, porte Banchereaud "…que les remparts de ladite ville ayant été démolis depuis la porte Bouzou jusqu'à celle de Bancheraud les décombres desdits remparts nuisent infiniment à la maison qu'il occupe
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 310**	1769	Originaux	Ponts et Chaussées	Les consuls Michelon, Beaune, Mabaret et Lansailhe acceptent
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 594**	1749-1778	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	Liasse comprenant trois pièces relatives à la démolition d'une partie des murs de la ville de St-Léonard. 1). Certificat de M. Defer sous ingénieur des ponts et chaussées qui constate que la partie du mur dont est question est prête à s'écrouler :
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 606**	1761-1779	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	Requête aux fins d'obtenir arrentement de partie des terrains formant les remparts de la dite ville au Bureau des fi-
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 595**	1766-1777	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Requête de Philippe et Jean Hébré, pour obtenir l'adjudication d'un terrain ou marais, sis près des remparts de la ville, 1761 ; Extraits des registres du
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 596**	1772-1778	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	Requête aux fins d'obtenir la mise en adjudication de partie

Arch. dép. Haute-Vienne	**C 79**	1777	Original	Rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées	Requêtes de particuliers au Bureau des finances de la généralité de Limoges pour obtenir procès-verbal de l'état rui-
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 597**	1777	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Rapport sur la requête des habitants de St-Léonard" ; autorisation donnée par les sous ingénieurs de construire sur le tracé des remparts (en
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 79**	1779	Original	?	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Martial Jourde, charpentier, et de François Ducros, notaire royal…pour un terrain sis sur
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 598**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	Pièces relatives à l'agrandissement du cimetière de la paroisse St-Etienne… (à Champmain, à l'extérieur de la ville) :
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 599**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Pierre Fray de Fournier, chirurgien juré, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville… ; du
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 600**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Moïse Da-
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 601**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Martial

Arch. dép. Haute-Vienne	**C 602**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de J.-B. Mazoupy, notaire royal, pour partie du maison sise dans les
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 603**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de François Ducros, notaire royal, pour un jardin faisant partie de l'an-
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 604**	1780	Dossier non consulté	Domaine royal à St-Léonard	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Benoît Gaston, chaudronnier, pour partie de maison sise dans les anciens fossés, près de la porte du cimetière… ; de Jean Nailhas, mineur, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, près la route de Limoges à
Arch. dép. Haute-Vienne	**B 4234**	1780	Original	Effraction des prisons de la ville	"Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : d'Antoine Cadillac, habitant de St-Léonard, pour un jardin con-
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 349**	1784	Original	Demande de subvention/ Travaux de charité	" …ayant conduit dans l'hôtel commun de cette ville, qui sert de prisons, lesnommés Couroire, Pierrevial et Antoine Gerson, tous trois soldats de recrue…qu'environ les neuf heures du même soir ayant été
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 349**	1784	Original	Requête à la cour royale de la ville	Demande d'une aide financière par la commune de St-Léo

Arch. dép. Haute-Vienne	**B 4234**	1786-1787	Original	Requête de Joseph-Guillaume Desmaisons	"Requête de Joseph Mabaret, de la rue Bourgeois demeurant en ladite ville de St Léonard rue Chammein susdite paroisse
Arch. dép. Haute-Vienne	**C 349**	1788	Original	Délibération municipale	"…Disant qu'il est partron d'une ancienne chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du Sepulcre située à côté du clocher du chapitre de cette ville c'est ses ancêtres qui ont édiffié cette chapelle, qui l'ont dotée, c'est encore luy qui présente aux collateurs les titulaires de cette chapellenie.
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1794	Copie	Extrait des registres municipaux de St-Léonard	Acte concernant la démolition des Halles et des étaux sur portes de caves. "…Je propose donc qu'il soit enjoint à tous les propriétaires qui ont des halles établies et usurpées sur la (…) depuis la maison du citoyen Peyraud M. jusqu'au coin de la maison du citoyen (…) d'avoir abbatu sans qu'il
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**?**	1807	Copie	Vente de l'église St-Etienne	Vente aux enchères de l'ancienne église St-Etienne. "Article Premier. Le bâtiment dont l'adjudication préparatoire aura lieu consiste en la ci devant église de Saint Etienne située au centre de la ville de
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2772**	1808	Originaux	Divers	"Délibération de la ville et Communauté de Saint-Léonard en date du 27 avril 1788, pour fournir en deux années une
Arch. dép. Haute-Vienne/CSSL (copies)	**4 E 31/200**	1808	Original		Etienne Constant, propriétaire rue Bancheraud, vend à son cousin germain François Constant, marchand boucher, rue des Ecoudières, un banc char-
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2787**	1809	Originaux	Divers	Documents relatifs à la de-
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2760**	1836	Original		"…La qualité des eaux de la fontaine dite de Bancheraud existante dans le faubourg du même nom, commune de St-

Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2787**	1836	Original		"...Le Conseil veut détruire la tribune de la chapelle des Pénitents bleus pour donner un réfectoire et une cave à un
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2772**	1839-1841	Originaux	Divers	"Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter en terrassements, maçonnerie de moellon et de pierre de taille, pour la construction d'un aqueduc à
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2767**	1848	Original	Registre des délibérations du Conseil municipal de St-Léo	Acquisition de la maison Meiniel pour la construction de la nouvelle halle...
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2767**	1848	Original	Réclamation de la commune au conseil général	Article 1 « Le logement de la mairie, la maison de Sureté et la Caserne de la brigade de gendarmerie Nationale stationnée à St-Léonard, seront, aux frais de ladîte Commune, transportés dans le nouveau bâtiment des
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2760**	1849	Originaux	"Cahier des charges et procès verbal d'adjudication des travaux à éxécuter pour le transfèrement de l'école primaire dans le local occupé par les Pénitents bleus..."	Caserne de Gendarmerie...
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2772**	1849	Originaux	Divers	

Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2771**	1852-1853	Originaux	Divers	Demande de rétablissement de la rue des Ecoudières + plan
Arch. dép. Haute-Vienne	**2 O 2772**	1859	Originaux	Divers	Documents relatifs à la cons-
Arch. dép. Haute-Vienne	**3 O 1511**	1859	Originaux	Cahier des charges	Acte de cession des terrains
Arch. dép. Haute-Vienne	**4 N 97**	1860-1863	Originaux	Divers	Transformation des chaussées
Arch. dép. Haute-Vienne	**5 M 63**	1861-1862	Originaux	Divers	"Terrains à acquérir pour l'agrandissement de la gendarmerie"...Réparations de la caserne de la gendarmerie de St-Léo ; terrains à acquérir ; ac-

ANNEXE 8

Auteur/ éditeur	Titre	Lieu_edition_pages	Date	Mentions concernant St-Léo (citation/pages)
ACHARD F., DUCOURTIEUX P., RUBEN E. (éd.)	Annales Manuscrites de Limoges dites Manuscrit de 1638	Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges, H. Ducourtieux éditeur	1872	p. 174 "Le roy Richard d'Angleterre ayant payé sa rançon, comme dit est, estant en liberté, par dévotion fust à **Saint-Léonard**, et là fist édiffier l'église, clore et édifier certains portaux de la ville…". P. Conte suggère d'y voir une reconstruction.
Idem				p. 179-180, siège de St-Léo : "Durant quelques temps séjournèrent dans la ville de Sainct-Léonard grand nombre de soldats dits Brabansons, routiers de guerre, tesquetz avoient servi le roy Jean d'Angleterre et par courses pilhoient le pays de Lymousin réduit à l'obbéissance du Roy de France; Lequel roy Jean, aveq les communes du pays et le vicomte, chassèrent dans S'Léonard et en tuèrent plusieurs; puis, quelque temps apprès, l'évesque et le vicomte entrèrent dans Saint-Léonard et en tuèrent plusieurs et chassèrent les autres. Au moyen de quoi l'évesque fist fère hommage au roy Philippes de laditte ville et autres places qu'il tenoit de luy en Lymousin, et il fust receu en pacte...
SENNEVILLE G. d (éd.)	Cartulaires des prieurés d'Aureil et de l'Artige en Limousin	Limoges, Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 48	1950	1. (Cartulaire d'Aureil). Donation par le prieur d'Aureil d'une maison à St-Léonard, sans date (XIIe siècle): *Omnibus esse volumus notum, quod Prior Aureliensis cum ceteris fratribus* ***concessit domum quam habent in burgo Sancti Leonardi*** *de dompno Gaufredo Raspaut, fali conventione ut ipse raeddat (sic) duos sestarios frumenli per unum quemque annum Sancto Johanni et quatuor solidos de achaptamento. Hoc est concessum in capitulo sibi et filii ; p. 4, charte n° 5.*

Idem				2. (Cartulaire d'Aureil). Donations réciproques de Gérald Brun, Gérald Garin et Audoin de Noblat, vers 1100 : a. *Geraldus Bruns dedit Geraldo Guarino unum sextarium sigilinis in manso qui dicitur Rigolena in fendo, propter quod dedit ei Geraldus Garinu recognitionem octo denariorum in die Ascensionis Domini. Alduinus de Nobiliaco dedit Geraldo Garino ortum infirmorum qui est in manso Salagnac et fuit factum hoc donum in hostio sale de Turre, presentibus Bernardo et Geraldo de Roera. b. Quando Alduinus venit ad mortem, voluit, ut Geraldus Garinus esset homo Guidonis filii sui, et ita factum est ante eum, et concessit Guido fendum suum Geraldo Garino* ***domum et stabulum quod est in capite scale sue et predictum ortum infirmorum****. Geraldus Bruns dedit Geraldo Garino unum sextarium sigilinis et quatuor denarios de judicia in manso Salagnac et illum placitmn, pro quo dedil hoc, perfecit Geraldus Segcestanus Alduino de Nobiliaco.* ***Hoc donum fuit factum in domo Petri Rannulfi ad caput ecclesie sancti Stephani.*** *Audientibus istis, Petro Gausberto, Gauscelmo de la Casa, Bernardo Marches, Guidone de Nobiliaco. Hoc totum quod hic scriptum est, scilicet duos sextarios sigilinis et quatuor denarios dedit, Geraldus Garins Deo et sancto Johanni pro remedio anime sue in manu fratris Gaucherii prioris.Cf note infrapaginale n° 1 : "Cette charte ou plutôt ces notices successives font passer sous nos yeux les principales familles qui tenaient le Chateau de Noblat: les Brun, les Noblat, les Royère, les Marchès (Voir GUIBERT, la Commune de Saint-Leonard de Noblat au XIIIesiècle, p. 39). La premiere partie de la donation qu'elles constatent a évidemment été faite dans la tour du Château (voir plus haut, p. 4) ; ,la suite s'est terminée de l'autre côté de la Vienne, dans la ville de Saint-Léonard, en la maison de Pierre Rannulfe, contre le chevet de l'église Saint-Etienne depuis longtemps détruite." Charte n° 71, p. 45-46.*
Idem				3. (Cartulaire d'Aureil). Donation de Geoffroy de Noblat, clerc, se faisant chanoine, vers 1086-1095, charte n° 101, p. 66 : *Domnus Gaufredus Nobiliacencis clericus, volens relinquere seculum, misit se in monasterio Saucti Johannis in Aurel ;* ***domum autem suam quam habebat apud Nobiliacum dedit Sancto Johanni pro anima sua****. Quod donum postea concessit, in manu Gaucherii prioris Sancto Johanui, Stephanus de Sancto- Andrea, qui habebat in ea octo denarios de censu apud Sanctum Audream, in domo sua quando visitavit eum infirmum. Deinde venit domnus Umbaldus episcopus ad Sanctum Johannem in Aurel et, deprecante domno Gaufredo, concessit hanc domum Sancto Johanni in manu fratris Gaucherii. AudienteGeraldo de Fraitet et aliis pluribus.*

Idem				3. Donation de Gérald de Murs, se faisant chanoine, charte n° 274, p. 203, vers 1100 (cf p. 384, liste des prieurs d'Aureil) : *Notificare volumus amicis nostris quod Geraldus de Murs voluit Deo servire et in Aurelio seculum relinquere, et donavit Deo et sancto Johanni pro anima sua ipse et filii ejus de quibus movebat, scilicet Guillelmus et Gausbertus qui perrexerunt in Jerusalem et Petrus Geraldus et soror eorum Petronilla canonicus et monacha Sancti Johannis mansum, qui dicitur Landeuc,* ***et domos et solares cum uno orto in burgo Sancti Leonardi, et apud ecclesiam de Unna, quartam partem de feudo presbiterali et domum que vocatur Sala et solares in villa et unum pratum****. Hoc donum fuit factum in capitulo coram omnibus fratribus ab ipso Geraldo in manu fratris Gaucherii prioris donantibus et concedentibus filiis suis, sicut supradietum est, quibusdam, in capitulo aliis in alio loco. Factum est autem hoc donum tempore Philippi Regis Francorum, Papa Urbano, Petro Burdegalensi Lemovicensi episcopo, Guillelmo Aquitanorum duce.*
				4. (Cartulaire d'Aureil). Dénombrement des biens de Gérald de Murs (avant 1073), charte 275, p. 203-204 : *Giraldus de Murs obtulit seipsum Sancto Jehanni Aureliacensis (sic) et concessit de hoc quod possidebat* ***domum et ortum Nobiliacensis (sic) ubi manebat****, et sex denarios de censu et sex solidos dacaptamento* ***in domum Johannis de Tortoiro****, et* ***in domo Ugo de Corpso*** *novem solidos de acaptamento, septems olidos in medietate, duosque solidos in altera et duos denarios de censu, et in orto quem tenet Rainaldus Lo Berx et Ugo de Corpso tres denarios de censu et tres solidos de acaptamento, et* ***in domo quam Rainaldus Lo Berx tenet*** *tres solidos de acaptamento.* ***In domoque Agnetis de Torena*** *unum denarium de censu et duodecim de acaptamento,* ***et in solario, quod est juxta mansionem Geraldi de Cambo****, duas uncias auri.* ***In domo Petri de Nauvic*** *sex solidos de acaptamento et sex denaries, Meditas est Bernardi Gaucelmi, quam tenet de illo. Similiter* ***in domo P. Bonascarida*** *quatuor denarios de censu et quatuor solidos de acaptaraento,* ***In solario de Ponte quod Petrus Ademarus*** *teaet atque rbertus duodecim denarios de acaptamento uuumque denarium de cens...*
Idem				5. (Cartulaire d'Aureil). Donation de Jourdain le Bauser, chanoine d'Aureil, vers 1190, charte n° 352, p. 255-256 : *Ad idem, dedit Jordanus lo Bausers canonicus noster tres denarios in* ***quodam orto a Chatlepa a Noalac*** *quem tenet Simonez, et unum denariumin* ***quodam solari ad portam Helemosinariam*** *quod tenet Chapela et in orto quodam a Chatmain quem tenet G, Arlaras la Chapte de sex denariis et operarium sui ipsius in Augusto et tres mealas in Natali. Hoc totum fecit in manu B[ernardi] de Quinsac, audiente Gaucelmo la Peira presbitero, Martino nepserio suo et multis.*
				6 (Cartulaire de l'Artige). Donations de B. Raigons, clerc de St-Léonard, charte n° 162, vers 1200, p. 360-361 : *Notum sit omnibus tam presentibus quam fuluris quod B. Raigons clericus Nobiliaci dedit Deo et Domni Artigie manu P[etri] prioris quatuor solidos renduales et duos solidos de achaptamenlo* ***in domo que est ad portam Bosonis, quam Nicholaus deu Noal inhabitat et debent reddi in festo Sancti Johannis Baptiste****.*

CHAMPEVAL	Cartulaire d'Uzerche	Tulle	1901	
FONT-RÉAULX J. d (éd.)	Cartulaire du Chapitre Saint-Etienne de Limoges,	Limoges, Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 69	1922	
SAMARAN C. (dir.)	Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France, t. 3, Années du règne XXVIII à XXXVI (1er novembre 1206-31 octobre 1215)	Imprimerie Nationale, Paris	1966	p. 407. 1204 : "Philippe-Auguste prend en sa main la ville de Saint-Léonard-de-Noblat et s'engage l'y maintenir : *Philippus Dei gratia Francorum rex omnibus ad quos littere presentes pervenerint salutem. Noveritis quod nos volumus quod homines et villa Sancti Leonardi de Noalhac sint in nostra custodia et protectione sicut alie ville regni nostri, quando ipsi nobis vel mandato nostro juraverint et fidelitatem fecerint, neque nos ipsam villam de manu nostra removebimus. Actum apud Pontem Arche, anno Domini M°CC°XII°, menso marcio.*
LEROUX A., MOLINIER E., THOMAS A.	Documents historiques Bas-Latins, Provençaux et Français concernant principalement la Marche et le Limousin	Société historique et archéologique du Limousin, Limoges	1885	p. 183, Mémoire sur la Généralité de Limoges : "Celuy de la ville de Saint-Léonard, composé d'un prieur commandataire, de dix chanoines et de huit titulaires du baschoeur. Ce chapitre étoit autrefois régulier de l'ordre de Saint- Augustin mais il estprésentement composé de quelques réguliers et de quelques séculiers..."

ANNEXE 9

BONNÉLYE F.	Geoffroy de Vigeois : Chronique, Traduction	Tulle, Imp. Detournelle	1864		p. 162 trad. Bonnely « Philippe, roi de France, vint au secours de son beau-père Henri-le-Jeune, roi d'Angleterre, et lui envoya aussitôt pour auxiliaires des légions infernales. Leurs pieds étaient rapides pour répandre le sang. Cet assemblage d'hommes venus de divers points de la terre, forma ce synode de méchants, connus sous la dénomination de Paillers…**Etant venus à St-Léonard**, ils demandèrent qu'on leur ouvrit les portes pour y loger. Un des habitants leur cria, dit-on, du haut des remparts : « Retirez-vous, d'ici, et allez-vous en promptement au château de Malemort, où vous banquêterez pour la dernière
CHAVANON J.	Chronique d'Adémar de Chabannes, coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire	éd. A. Picard et fils, librairie des Archives Nationales et de la Société de l'Ecole des Chartes, t. 20	1897		*Ea tempestate sanctus Leonardus confessor in Lemovicino... (livre 3, p. 181).*

ANNEXE 10

Date de l'opération	Auteur	Nature des travaux	Emplacement de la fouille	Surface fouillée	Nature des découvertes	Datation	Intérêt des vestiges	Rapports (oui/non	Notice B.S.R.
1981	TANDEAU DE MAR-		Champmain						
1982	TANDEAU DE MAR-SAC M.	Sondages faisant suite à la découverte de vestiges gallo-romains			Sépultures bâties ; sarcophage en calcaire ; bases d'un muret en petites pierres.	Xe siècle-XIVe siècle.	Les sépultures et le sarcophage pourraient être les vestiges d'une zone sépulcrale liée à l'église Notre-Dame de-sous-les-Arbres.		
1985	TANDEAU DE MAR-SAC M.	Fouille de sauvetage suite à un effondrement de la chaussée place Gay-Lussac	**Place Gay-Lussac, près de la collégiale (006)**	1,5m2	Puits circulaire d'une largeur constante de 1,03 m, en partie taillé dans le substrat (margelle maçonnée sur 0,90 m de hauteur). Le fond du puits n'a pas été atteint en raison de la présence d'eau dès 2,90 m. La fouille s'est arrêtée à 5,30 m de profondeur. Le puits était en parfait état de conservation. Sa fonction est incertaine.	Indéterminée. La construction du puits paraît être antérieure au 18e siècle (datation du comblement, *terminus ante quem).*	Témoin d'une activité indéterminée sur la place Gay-Lussac. Renseigne les phases de restructuration de la place. Il pourrait avoir été comblé à la fin du 18e siècle lors de la démolition de plusieurs maisons de la place Gay-Lussac. La dernière phase de comblement et la disparition de la margelle pourraient avoir eu lieu lors de l'aménagement de la place au siècle dernier.	Oui	?
1996	CONTE P.	Opération de sondage et de relevé topographique	**Place de la Libération, zone non parcellée (voirie) au nord de la place, au niveau de la patte d'oie à l'amorce du cimetière**		Cavité composée de 3 salles creusées dans le substrat	Incertaine (médiévale/moderne)	Pourraient suggérer l'existence d'un faubourg à la fin du Moyen Age le long de l'axe Bordeaux-Bourges.	Oui	1996, p. 46.
1996	CONTE P., ROGER J.	Fouille de sauvetage consécutive à des travaux liés à la construction de la nouvelle bibliothèque de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat	**Rues Lamazière et Salengro**	Tracé linéaire de 50 m x 1,50 m devant le parvis de la collégiale et place Denis Dussoubs	Nécropole médiévale devant le parvis de la collégiale : "Reconnue sur l'ensemble de la rue Lamazière, elle se développe jusqu'au sud de la collégiale, au début de la rue Salengro". 37 sépultures repérées. Plusieurs niveaux de voirie (rues ou place) ont été repérés dans chaque segment de rue actuelle. Les niveaux les plus récents apparaissent à faible profondeur (environ 0,30 m) et fossilisent les inhumations. Aqueduc dégagé sur 20 m de long. Son développement, dans la partie conservée, se superpose a celui de la fouille et se dirige vers l'ouest (rue Lamazière) en provenant de l'actuelle place Denis Dussoubs, c'est-à-dire en direction de l'emplacement des bâtiments conventuels situés au sud de la collégiale. Portions de murs dégagées le long de la rue Salengro.	Moyen Age/Bas Moyen Age (voiries)	La nécropole suggère l'existence d'un cimetière dont les liens avec la collégiale restent à déterminer. La conservation d'une voirie médiévale à faible profondeur (0,30 m) témoigne "de la pérennité et de la stabilité du réseau viaire dans ce secteur de la ville de Saint-Léonard depuis le Moyen Age".	Non	1996, p. 45-46.

1996	CONTE P.	Fouille de sauvetage suite à des travaux de voirie	**Boulevard Carnot**		Mise au jour d'une tour à étrave enièrement enfouie et dégagement sur 4 m de haut d'une tour existante (élévation avant travaux : 2 m). Les deux ouvrages présentent les mêmes caractéristiques (bec, fondation et assise débordante...).	Fin 12e s./début 13e s./Moderne (réfections)	L'étude de ces tours a confirmé la présence de témoins archéologiques relatifs aux fortifications de la ville. Elle a également permis d'identifier des phases de reprise de maçonnerie à la fin du MA (cannonière dans la tour orientale ; maçonnerie probablement reprise).	Oui (1997)	1996, p. 44
1997	CONTE P.	Fouille de sauvetage suite à un projet de réhabilitation d'un immeuble communal	**Boulevard Barbusse, rue G.-Perrin (parcelle 24). Cour située à l'arrière d'une maison donnant sur la rue G.-Perrin.**		Puits cylindrique creusé dans le rocher et pourvu d'emmarchements latéraux. Section de rocher large de 0,40 dans la longueur de la parcelle (fonction indéteminée, peut-être une limite parcellaire). "Canal creusé dans le rocher sur environ 5 m de long, affectant un profil en « u », dans lequel a été découvert un rare mobilier de faïence et de verre datable également du XVIIIe s". "Côté boulevard Barbusse, le sondage a mis au jour sur 2,20 m de long un segment de muraille d'un mètre de large".	Moyen Age/Moderne (abandon)	La fouille a permis de mettre au jour des structures domestiques (?) profondément remaniées au 18e siècle, probablement lorsque la cour a été nivellée. Ces travaux pourraient être rapprochés de l'aménagement du boulevard Barbusse au 18e s. Les observations montrent également que le bâtiment actuel situé côté rue G. Perrin est issu de la réunion de deux édifices ("la "banquette" rocheuse découverte en fouille marquerait ainsi la séparation des arrières-cours de ces deux maisons"). Enfin, la découverte d'un tronçon de muraille potentiellement médiévale et de la paroi d'un fossé (supposé) est une donnée remarquable. Elle conforte l'hypothèse selon laquelle les structures d'enclosure collective médiévales sont conservées sous terre. P. Conte observe toutefois que le mur découvert en fouille pourrait aussi bien correspondre aux vestiges d'un bastion de l'Époque moderne construit sur le tracé du rempart médiéval (cf plan de 1777).	Oui (1998)	1997, p. 40-41

1997	CONTE P.	Fouille de sauvetage suite à l'achèvement des travaux de la bibliothèque	**Rue Salengro**	Sous la voirie (sur une longueur de 26 m pour une largeur moyenne de 2,5 m).	Mise au jour de murs partiellement dégagés lors des sondages de 1996, au sud de la place Denis Dussoubs. Ces murs semblent correspondre aux vestiges d'un "vaste bâtiment dont seraient conservés au moins deux côtés. Un essai de restitution permet d'évoquer un édifice de plan quadrangulaire (quadrilatère irrégulier) d'une superficie totale d'environ 160 m2 (superficie interne évaluée autour de 90 m2)". "Les recherches ont également permis de repérer une nouvelle sépulture médiévale, juste devant l'angle du bâtiment dans un secteur où jusqu'ici aucune nécropole n'était attestée ainsi que plusieurs niveaux de voirie que l'on situe entre le Moyen Age et la période moderne. "Pour cette dernière période (XVI-XVIIe s.), la découverte de fragments de creusets, scories, fragments de petits objets sont autant d'indices de la proximité d'un artisanat de métallurgie du cuivre déjà attesté à Saint-Léonard par les textes de la fin du Moyen Age".	Médiéval/Moderne	L'identification du bâtiment avec la tour de l'évêque (ou les prisons de l'évêque ? cf hypothèse de F. Gaudy d'après les documents notariés) de Limoges a été proposée (cf mentions écrites). La découverte d'une nécropole dans ce secteur de ville est une donnée inédite. Enfin, les résidus d'activité métallurgique trouvée lors de cette fouille confirment les hypothèses livrées par les sources écrites.	Non	1997, p. 41-42
1998	CONTE P., DEMEURE G.	Intervention ponctuelle de sauvetage suite à une réfection des réseaux	**Rue du Maréchal Foch**		Plusieurs murs dont "le plus important barre transversalement la rue actuelle et s'achève par une construction arasée mais dont le plan arrondi évoque toutefois celle de la base d'une tour-porte". "Vers le sud, c'est-à-dire côté boulevard, le niveau du substrat s'abaisse fortement suivant un profil correspondant au flanc d'un fossé".	Moyen Age (porte) ; 13e-15e s. (dépotoir)	"Les vestiges découverts correspondent à ceux de la porte fortifiée qui équipait l'extrémité sud de la rue Fontpinou, attestée dès le XIIIe s. (carreira de Fonpino)".	Non	1998, p. 56-57
1998	TANDEAU DE MARSAC M.	Sondage d'évaluation	**Collégiale**	Chœur	Mise au jour de plusieurs fosses dont la fonction restent indéterminée	12e-17e s. (monnaies)	Ces fosses pourraient être interprétées comme des vestiges de structures de support (étais, échafaudages) liées aux travaux de réfection des 12e, 15e et 17e siècles. Le sondage infirme a priori l'existence d'une crypte sous le chœur actuel de la collégiale, hypothèse de travail privilégiée en amont de l'intervention.	Non (?)	1998, p. 56

1999	CONTE P.	Fouille de sauvetage dans le cadre d'un projet municipal d'aménagement de la place Denis Dussoubs	**Place Denis-Dussoubs**	Secteur situé au sud-ouest de la Collégiale et délimité par la rue Salengro. Cinq sondages d'ampleur variable,	Deux fosses vers l'est, un reliquat de structure de combustion (four à cloche ? forge ?) et plusieurs murs conservés sur une faible hauteur.	Haut MA (Sondage 4 : "Des lambeaux de sols ont par ailleurs livré quelques rares tessons que l'on attribue au Haut Moyen Age") ; Moyen Age ; 16e, 17e ("matériel céramique XVIe-XVIIe s. traduit une réutilisation de l'édifice à l'époque moderne avec, en particulier des traces de métallurgie du cuivre et 18e siècle").	Les restes de construction mis au jour au sud de la nef appartiennent probablement aux vestiges des chapelles St-Michel et des pénitents bleus, transformées en atelier de forgeron au 18e siècle. Les sondages ont par ailleurs permis de vérifier le plan de l'imposant bâtiment révélé en 1997, et de constater qu'il avait été réutilisé à l'époque moderne (traces de métallurgie du cuivre).	Non	1999, p. ?
2005	CONTE P.	Sondages réalisés avant l'aménagement d'un parking	**Avenue du Maréchal Foch**	Trois sondages ouverts à la pelle-mécanique	Restes d'un massif de maçonnerie dans le sondage 3, à l'ouest de la parcelle.	Moyen age (massif) ; postérieur à 1824 (terrasse)	Ces sondages ont permis de révéler l'existence d'un massif de nature indéterminé au contact de la porte fortifiée dite Fontpinou ; ils ont également permis de dater l'aménagement de la terrasse.	Non	2005, p. 60
2011	GERBER F.	Sondages suite à une réfection des réseaux	**Rue Jean Jaurès**	Trois sondages	Le sondage 1, au débouché de la rue sur la place des Feignants, à permis de positionner le piédroit oriental de la Porte Champlepot qui s'ouvrait à cet endroit dans l'enceinte du bourg. Il a permis également de montrer que la voirie médiévale conservée sur un à deux niveaux, repose directement sur le substrat. Le sondage 2, au carrefour de la rue Georges Perrin, n'a croisé que de la voirie et une canalisation creusée dans le substrat et couverte de dalles en arène granitique, probablement de la fin du Moyen âge ou de l'époque Moderne, encore en service. Le sondage 3, au débouché de la rue sur la place de la République, a permis de confirmer la présence de deux niveaux de voirie médiévale sous un remblai d'époque Moderne relativement épais, et d'identifier une sépulture de jeune adulte, ainsi qu'un creusement dans le substrat pouvant correspondre à une descente de cave.	Moyen Age/Époque moderne (remblai)	Ces sondages ont apporté des informations inédites sur la porte Champleplot et sur l'organisation de la voirie médiévale sous l'actuelle rue Jean-Jaurès (canalisation/descente de cave).		

ANNEXE 11

Titre	Lieu de conservation	Cote	**Photos inventaire**	Date du document	Analyse sommaire/commentaires
Plan cadastral dit "napoléonien" (1824)	Arch. dép. de la Haute-Vienne		**88 87 0454 VA**	1824	Section A. Le plus ancien plan géométré et complet de St-Léo.
Plan dressé par le sieur Des Granges	Arch. dép. de la Haute-Vienne	C 741		1777	
Plan du tènement des Vaudoux	Arch. dép. de la Haute-Vienne	D 596		Sans date (17e ou 18e s.)	Tracé schématique du mur d'enceinte au sud-ouest de la ville (mur crénelé, porte Aumônière). Scan d'après un document de l'association CSSL.
Plan de la place de Récollets	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O	**87 87 1499 VA**	1817	Dessin du tour de ville, de l'hospice, de la rue Aumônière et du jardin de l'hôpital (tracés).
Plan des chapelles de Saint-Michel et des Pénitents Bleus	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O		Sans date (fin du 18e siècle)	"Plan figuré des anciennes chapelles de St-Michel et des pénitents bleus". Plan schématique des deux chapelles et de leurs entrées, au sud de la collégiale, ainsi que de la place des pénitents bleus et de la maison des pénitents bleus, occupée par un certain "Cadillat". Des-
Plan de Saint-Léonard, secteurs halle/collégiale	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 4	**IVR74_87871492V**	1860-1861	
Projet de construction d'une salle de catéchisme	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O		1862	
Projets d'alignement des places de la Halle et du Marché	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O		1861	Ce document contient deux plans : une "copie du plan géométrique de la ville de Saint-Léonard dressé le 30 mars 1810", et un projet de "modification du plan de la ville de Saint-Léonard proposée par conseil municipal le 23 février 1861". Ce projet a donc semble t-il été dressé d'après un plan de 1810, auquel est rattachée une liste des habitants. Ce plan de 1810 est le plus ancien plan géométré connu de St-
Projet d'ouverture rue de la Caserne	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 5		1862	

Plan de la rue Pauvain	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 5		1874	
Plan du faubourg Banchereau	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 5		Sans date	
Extraits du plan général d'alignement de la ville (halles)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 4	**87 87 1680 VA**	Sans date (1840-1848)	Plan de la place de la République et de la nouvelle halle projetée.
Projet de rectification du plan d'alignement (halle)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O		1862	"Projet de rectification du plan d'alignements de la ville de St-Léonard, approuvé par ordonnance du 21 janvier 1829, en ce qui concerne la Place de la Halle. Nota : les lignes rouges indiquent les alignements du Plan de 1829 et les lignges bleues les alignements
Projet d'expropriation d'un terrain (act. place de la Libération)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O		1866-1867	
Projet d'agrandissement du champ de foire (act. place du Champ de Mars)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O	**87 87 1487 X**	1861-1862	
Plan de la Halle et du Marché	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O	**87 87 1486 VA**	1861	Enquête pour l'acquisition de la maison de Mr. Léon Dupaty.
Transformation des pavés de la ville en chaussées (macadam)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 7		1861	Plan général de la ville. En légende : les chaussées "à la macadam" et les "bouches absorbantes".
Plan de la place du champ de foire (act. place de la Libération)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O 5		Sans date (début 20e s.)	
Plan de Saint-Léonard et de ses abords	Arch. dép. de la Haute-Vienne	Non coté (série C)		Sans date (18e siècle)	Plan de St-Léo et de ses abords, proche graphiquement du plan Trudaine.
Croquis de l'avolution morphogénique de Saint-Léo par B. Barrière	CSSL	Non cotés		20e s.	Repris par G. Martin dans l'article sur les origines de la ville.
Plans des terrains à acquérir pour l'agrandissement de la caserne de ville (jardins au sud)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	4 N 97		1862	Détail du plan de 1860. Plan des parcelles à acquérir par le département pour le jardin de la Gendarmerie. Extrait du plan cadastral de la Cour de St-Léonard. Docs origi-
Plans des terrains à acquérir pour l'agrandissement de la caserne de ville (jardins au sud)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	4 N 97		1860	Légende : A. Bâtiment de la Gendarmerie ; B. Cour de la Gendarmerie ; C. Terrain du Sr. Joassen ; D. Parcelle du jardin du Collège ; E. Parcelle de terrain à prendre sur la

Plan de la ville de St-Léo (canalisation intérieure/distribution d'eau)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2787		1881	Localisation des bornes fontaines.
Plans d'alignement de l'actuelle rue Louis Pasteur	Arch. dép. de la Haute-Vienne	3 O 1510		1912	
Plan de la rue Pauvain (projet d'alignement ; act. rue de la Révolution)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	3 O 1510	**87 87 1488 X/87 87 1530 XA (couleur)**	1874	Détail de la rue.
Plan de la rue Pauvain (projet d'alignement ; act. rue de la Révolution)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	3 O 1510	**87 87 1491 V**	1874	Vue générale de la rue.
Création d'une nouvelle place dite de Saint-Jérôme	Arch. dép. de la Haute-Vienne	3 O 1510	**79 87 0314 X**	1861	La liasse des ADHV contient 2 plans sensiblement identiques (juin et août 1861). La photo de l'Inventaire correspond au plan dressé en juin 1861.
Plan de la halle du 19e s. (rue des Trois Pommes, act. rue des Sapeurs-pompiers)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2772	**79 87 0317 V**	Sans date (vers 1840)	Plan au sol d'après le cadastre.
Plan de la route de Lyon à Bordeaux par Limoges			**83 87 0019 X**	1777	
Projet d'alignement de la place des Récollets			**87 87 1499 VA**	1817	
Quartier sud de la collégiale			**79 87 0314 X**		
Projet d'ouverture d'une rue de 10 m de large entre le boulevard et la Caserne			**87 87 1532 XA**	1862	
Extrait du plan général d'alignement de la ville (halles)			**87 87 1680 VA**	Sans date (1840-1848)	
Enquête pour l'acquisition de la parcelle 622 (place du Champ de Mars)	Arch. mun. de Saint-Léonard		**87 87 1487**	1861	
Projet d'agrandissement du champ de foire (act. place du Champ de Mars)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O	**87 87 1483 X**	1862	Plan de la place et du front bâti sud du quartier Banchereaud, avec le contexte urbain (dessin des boulevards…).
Projet d'agrandissement du champ de foire (act. place du Champ de Mars)	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O	**87 87 1490 V**	1861	Plan de la place et du front bâti sud du quartier Banchereaud, détail.
Place de la Libération			**87 87 1482 X**	1866 (à voir)	cf plan Arch. mun.

Plan de l'école primaire projetée (parcelle 41)	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2760	**86 87 0141 X**	Sans date (2e moitié du 19e siècle)	
Carte de Cassini			**80 87 0037 V**	18e siècle	
Plan de l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame			**88 87 0558 VA**	Sans date (vers 1900 ?)	"Plan masse indiquant l'emplacement de la chapelle" (légende Inventaire, C. Chabrely).
Projet d'alignement d'une maison	Arch. mun. de Saint-Léonard	1 O		1892	"Alignement à délivrer au Sieur Rabetaud"
Abords de l'hôtel de Rigoulène	Arch. dép. de la Haute-Vienne	5 M 63		1861	Plan de l'hôtel de Rigoulène et de ses abords. "Plan établi en 1861 et accompagnant une demande d'ouverture de fosse pour une tannerie installée à l'angle du Bd Carnot et de l'avenue du Mal Foch" (Inventaire).
Plan d'une partie du tour des fossés de St-Léonard	Arch. dép. de la Haute-Vienne	1 Q 82		1793 (?)	Quartier Banchereaud
Plan de l'ancien presbytère et de ses abords, rue de la Mairie (act. Rue D. Lamazière)	Arch. mun. de Saint-Léonard	2 M 2		1897 (?)	

ANNEXE 12

Titre	N° Parcelle(s) (cadastre actuel)	Lieu de conservation	Cote	Photo Inventaire	Date du document	Auteur du plan	Analyse sommaire/commentaires
Plans projetés de la gendarmerie	**51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	4 N 97	88 87 0104 V	1826	VIGNAUD	Photo de l'Inventaire (Rez-de-chaussée et 1er étage).
Plan projeté de la gendarmerie	**51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	4 N 97		1826	VIGNAUD	Plan du rez-de-chaussée.
Plan projeté de la gendarmerie	**51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	4 N 97		1826	VIGNAUD	Plan du 1er étage.
Plan d'une partie de la gendarmerie	**51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	4 N 97		1872	G. LINARD (?)	
Plan du couvent des Filles de Notre-Dame	**50/51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Plan du sous-sol.
Plan du couvent des Filles de Notre-Dame	**50/51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Plan du rez-de-chaussée.
Plan du couvent des Filles de Notre-Dame	**50/51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Plan du 1er étage.
Plan du couvent des Filles de Notre-Dame	**50/51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Plan du 2e étage.
Plan du couvent des Filles de Notre-Dame	**50/51**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Élévations et coupes.
Plans du nouveau couvent	**Hors Sect. Sauv.**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Bâtiments existant sur le terrain du nouveau couvent.
Élévations du nouveau couvent	**Hors Sect. Sauv.**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	6 V 62		1897	Louis LENORMAND (architecte)	Élévation des façades côté jardin.
Plan de la halle du 19e s.	**335**	Arc. mun. de Saint-Léonard	1 O 4	87 87 1680 VA	Sans date (entre 1840 et 1848)		Le tracé du plan de la nouvelle halle figure sur l'extrait cadastral. Le devis de la construction de la halle est connu (Archives CSSL, cf scan).
Maison 2 place Wilson	**61**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756	90 87 1603 X			Plan du rez-de-chaussée.
Maison 2 place Wilson	**61**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756	90 87 1604 X			Plan du 1er étage.
Maison 2 place Wilson	**61**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756	90 87 1605 X			Plan de l'étage de comble et charpente.

Maison 2 place de la collégiale (ancien presbytère)	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 P 2756	86 87 0137 X			Élévation sur jardin et élévation sur rue, par l'agent cantonal DUPEUX, 1920.
Plan d'une partie de l'ancien couvent des FDND	**50**	Arc. mun. de Saint-Léonard	?	88 87 0543 V	1836	GANDOIS	
Élévations et coupes de l'ancienne gendarmerie	**51**	Document de l'Inventaire ; origine non connue	?	88 87 0213 VA	1892	M. LEMAN (Architecte du département)	Élévation sur la rue principale/Élévation sur la cour et coupe du bâtiment en retour/Élévation en retour sur le chemin.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Plan général avec bâtiments attenant.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Plan du sous-sol.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Plan du rez-de-chaussée.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Plan du 1er étage.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Façade rue de la mairie.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Façade sur jardin.
Plan du presbytère	**63**	Arch. dép. de la Haute-Vienne	2 O 2756		1920	DUPEUX (agent cantonal)	Façade sur cour.
Projet de construction d'une salle de sacristie et de catéchisme	**"Enclos canonial" (à déterminer)**	Arc. mun. de Saint-Léonard	1 O	à voir	1862 (août)	Non signé	Plan et élévation. Projet non réalisé.
Projet de construction d'une salle de sacristie et de catéchisme	**"Enclos canonial" (à déterminer)**	Arc. mun. de Saint-Léonard	1 O	à voir	1862 (novembre)	E. FAYETTE (architecte)	Plan et élévation. Projet non réalisé.
		Arc. mun. de Saint-Léonard	2 M 2		1897		Presbytère. Travaux de construction d'un mur de clôture, avec grille et porte d'entrée en fer forgé. Croquis des ouvrages.

ANNEXE 13

Titre	N° Parcelle(s) (cadastre actuel)	Lieu de conservation	Cote/collection/édition	Photographe	Photo Inventaire	Date du document	Analyse/Légende	Publication
Champ de Foire, le Marché		Archives privées SAURIAT			87 87 0901 X	Sans date, vers 1920 (?)	Champ de foire un jour de marché aux bestiaux" (inventaire)	
Bains douches situés Boulevard Carnot		Archives privées SAURIAT			87 87 0903 X	Sans date, vers 1920 (?)	Bâtiments démolis.	
La Poste, avenue de la Gare		Archives pri-			87 87 0904 X	Sans date, vers 1920 (?)		
Boulevard de la Promenade (Porte Aumônière)		Archives privées SAURIAT			87 87 1052 X	Sans date, vers 1920 (?)	Vue générale du Bd Carnot depuis le nord-ouest.	
Auberge de la Boule d'Or (Avenue du champ de Mars)		Archives privées SAURIAT			87 87 1060 X	Sans date, vers 1920 (?)		
Carrefour de l'avenue de la Gare (act. Avenue du Général de Gaulle)		Archives privées SAURIAT			87 87 1061 X	Sans date, vers 1920 (?)		
Place du Champ de Mars		Archives privées SAURIAT	Collection Chillou/Dumas		87 87 1062 X	Sans date, vers 1911 (?)		
Place du Marché (place de la République)	**116, 117, 98, 99**	Archives privées SAURIAT	éd. L'hirondelle		87 87 1071 X	Sans date, vers 1900-1910 (?)	Vue en direction du sud-ouest. Vue des maisons des parcelles 116, 117 (maison à la tour ronde), 98 et 99.	
"Vieille rue" (Rue du Clocher)	**à préciser**	Archives privées SAURIAT/CSSL	éd. Nouvelles Galeries		87 87 1072 X	Sans date, vers 1900-1910 (?)	Vue en direction de la collégiale (vers l'est).	
La rue de la Halle (act. rue des Sapeurs-Pompiers) et la maison à tour carrée	**311, 312, 313, 112, 335**	Archives privées SAURIAT	Collection Chillou/Dumas		87 87 1075 X	Sans date, vers 1900-1910 (?)	Vue en direction de l'ancienne halle (rue des Sapeurs-pompiers, parcelle 345) et de la maison à tour carrée (parcelle 313), depuis la place de la	
La rue de la Halle (act. rue des Sapeurs-Pompiers) et la maison à tour carrée	**112, 113, 313**	Archives privées SAURIAT/CSSL	Collection Chillou/Dumas		87 87 1076 X	Sans date, vers 1900-1910 (?)	Vue en direction de l'ancienne halle (rue des Sapeurs-pompiers, parcelle 345) et de la maison à tour carrée (parcelle 313), depuis la place de la	
"Avenue du champ de Mars et Boulevard de Verdun"	**à préciser**	CSSL	éd. L. Beyrout	M. LABOUCHET		Sans date, vers 1900 (?)		
"Boulevard Champmin"	**231 (ancien hôtel du Grand St-Léonard)/473 (cadastre de 1824)**	CSSL	éd. Du Bazar de la Ménagère			Sans date, vers 1900 (?)	Vue du boulevard et de l'hôtel du Grand Saint-Léonard depuis le sud-est.	*Histoire d'une ville, p. 283.*
"Boulevard Champmain"	**231 (ancien hôtel du Grand St-Léonard)/473 (cadastre de 1824)**	CSSL				Sans date, vers 1900 (?)	Vue du boulevard et de l'hôtel du Grand Saint-Léonard depuis le sud-est.	
"Vieille maison place de la Mairie (1603)"	**70 (maison des Consuls), 476, 71**	CSSL	Champeaud-Terrasson-			Sans date, vers 1900 (?)	Vue de la maison des Consuls depuis le sud.	
"Place de la République"	**202, 309 (Grand Bazar),**	CSSL	éd. L. Beyrout	M. LABOUCHET		Sans date	Vue de la place de la République et de la rue victor Hugo depuis le sud.	*St-Léo et sa région, p. 72.*
"Vieilles maisons sur la place du Marché"	**116, 117, 98, 99**	CSSL	éd. Du Courrier du Centre, Li-			Sans date	Vue depuis le nord des maisons des parcelles 116, 117 (maison à la tour ronde), 98, 99, et du	

"Porche de l'église-La Mairie"	**48, 70**	CSSL	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date	Vue de l'ancien hôtel de ville (parcelle 48) depuis le nord.	*St-Léo et sa région, p. 26 : " On remarque sur les murs de l'ancienne mairie une publicité pour la Loterie nationale et des avis concernant une adjudication, le recensement et... des pigeons voyageurs! Les murs de l'ancienne salle des fêtes sont littéralement recouverts de réclames où les boissons apéritives sont en bonne place: Suze, Cinzano et probablement Pikina .."*
"Rue et faubourg de la Liberté"	**257, 258, 259, 260, 263, 264, 23**	CSSL				Sans date, vers 1920 (?)	Vue de la rue de la Liberté et du faubourg Banchereau depuis le sud-ouest.	*Histoire d'une ville, p. 287.*
"Sortie de la manufacture Granger et Pouret"	**486**	CSSL	éd. de la Photo Margotin			Sans date, vers 1911-1912	Vue de la manufacture Granger-Pouret (ancien hôpital, parcelle 486) depuis le nord-est.	*Il était une fois, p. 131 : "La deuxième, c'est la Manufacture Granger-Pouret installée dans l'ancien hôpital de la ville. En l9ll-1912 (photo) elle fabrique des chaussures pour femmes : 300 paires par jour avec 200 ouvrières. En 1939, 112 ouvriers fabriquent encore 41 000 paires/an ! Après la 2e guerremondiale, l'activité diminue et l'usine ferme en 1954. Ce n'est qu'après 1960 que 2 nouvelles fabriques s'installeront à Saint-Léonard pour une trentaine d'années".*
"Place Gay-Lussac. Maison PetitJean, en face de l'église"	**95, 96**	CSSL				Sans date	Vue de la pâtisserie Petitjean depuis la place Gay-Lussac, au sud-est. Les deux portes médiévales sont masquées par la devanture du magasin.	*St-Léo et sa région, p. 70 : "La première moitié du siècle voit l'apogée du commerce et de l'artisanat à Saint-Léonard. En 1914, on compte une centaine de boutiques et d'ateliers en activité dont une quarantaine de commerces alimentaires. Avant la Deuxième Guerre mondiale, ces derniers sont encore presque une trentaine parmi lesquels quelques maisons de renom, dont celle de la* ***famille Petitjean****. Plusieurs fois récompensée (Grand Prix de New York en 1928), cette dynastie pâtissière participa activement à la renommée du célèbre massepain qui reste encore, avec le pruneau confit, la spécialité de la ville".*
"Bijouterie Couturier"	**à déterminer**	CSSL				1901		*Il était une fois, p. 10 : "Le xx" siècle amorce la "modernisation" de la ville, devenue un "centre d'affaires" important pour le pays alentour. Des travaux considtrables en 1901 ont redonné à cette ancienne maison un aspect plus accueillant. Les arcades sont démolies pour laisser la place à une devanture "Belle Epoque" et créer la bijouterie "Couturier". Trois générations de bijoutier. s'y sont succédées pendant un siècle".*
"Place et fontaine Gay-Lussac"	**98, 103, 104, 105**	CSSL	Collection Chillou/Dumas			Sans date	Vue de la place Gay-Lussac depuis le sud-ouest, en direction de la rue Gay-Lussac.	
Saboterie-Buvette D. Gaumot	**à déterminer**	CSSL				Sans date	Vue d'une devanture de boutique.	
École primaire supérieure de Jeunes Filles (nouveau couvent des FDND	**Hors S. S.**	CSSL				1910 (?)	Galerie de cloître	*Histoire d'une ville, p. 224,*
Camion municipal, place de la République	**Place de la République, 313**	CSSL				Sans date, vers 1950		
Vue de la maison d'angle de la parcelle 309	**Place de la République, 309**	CSSL				Après 1964 (?)	Vue de la maison de la parcelle 309 (Établissements Bernard) depuis la place de la République, au sud-ouest.	*Il était une fois, p. 21 : "Les Etablissements Bernard, épicerie-bazar fondée peu après la Grande Guerre, retrouvent, sous la devanture "art-déco", les vieilles arcades et les restaurent en 1964".*
Place du Champ de Mars	**Place du Champ de Mars, 283 (café du point du jour), 284**	CSSL				Sans date, vers 1900 (?)	Vue depuis la place du Champ de Mars en direction de la ville, vers l'ouest.	
Ancienne pâtisserie Petitjean et maisons attenant, place Gay-Lussac	**95, 96**	CSSL				Sans date, après 1952 (travaux)	Vue de l'ancienne pâtisserie Petitjean après les travaux de façade de 1952 (mise au jour des arcades médiévales ?)	
Place de la République	**133, 131, 201**	CSSL				Sans date, années 1920	Accident entre deux voitures.	*Il était une fois, p. 20 : "La circulation automobile même réduite peut entraîner des accidents spectaculaires : en haut, place de la République, une Peugeot 201 et une camionnette Ford-1920".*

Place de la République	**112, 113, 114, 116, 309**	CSSL				Sans date, années 1920	Vue du front bâti nord de l'îlot 3 (maisons des parcelles 112, 113, 114, 116) avec les boutiques en rez-de-chaussée. Aperçu d'un adrone partiel-lement comblé (et aménagé en passage ?) entre les maisons des parcelles 114 et 116,	
Place de la République	**à déterminer (n° 18)**	CSSL				Sans date, après 1945	Vue d'une devanture de magasin de chaussures, 18, place de la République.	*Il était une fois, p. 21 : "Madame Rigout et ses enfants en 1940 devant la boutique du 18 place de la République, mai-son à la "Tour Ronde". La metcerie-tabac-papeterie-journaux a remplacé les chaussures après 1945".*
La maison Colas	**84 (maison détruite)**	CSSL	Collection B.M.			Sans date, fin du 19e siècle	Vue de la maison dite "Colas" depuis le sud-est.	*Histoire d'une ville, p. 289.*
Vue générale de la ville depuis le sud-est		CSSL				Sans date		
Vue générale de la ville depuis le sud-est		CSSL				Sans date, avant 1950	Vue générale de la ville depuis le sud, avant la construction de la cité du Dr Barrière, entre 1951 et 1955	
Rue de la Poste		Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale de la rue depuis le Boulevard (act. avenue du Champ de Mars), à l'est. En arrière-plan, le chevet et le clocher de la collégiale.	
Vue générale de la ville depuis le sud-est		Mairie de St-Léo	Léonce Maréchal Jeune éd.			Sans date	Vue du Boulevard Carnot et de l'Avenue du Général de Gaulle	
Hôtel du Midi (Boulevard Carnot)	**54 ?**	Mairie de St-Léo	éd. Dhubert	LABOUCHET		Sans date, après 1920	Vue du Boulevard Carnot et de l'hôtel du Midi depuis l'est.	*Il était une fois, p. 21 : "La maison du Docteur Prudhomme le jour de son inauguration en 1910. On distingue en arrière plan la tannerie Lafont déjà installée 1à avec ses fosses et pelains au xvrrre siècle. L'**hôtel du Midi** prend sa place après l'incendie de 1920".*
Boulevard Carnot (?)		Mairie de St-Léo						
Boulevard Carnot-Pavillon des Bains	**468 (bâtiment détruit)**	Mairie de St-Léo					Vue des bains-douches depuis le Boulevard Carnot, au sud-est.	
Boulevard Carnot, le Dispensaire et la Place du 14 Juillet	**468 (bâtiment détruit)**	Mairie de St-Léo					Vue des bains-douches et de la place du 14 juillet depuis le Boulevard Carnot.	*St-Léo et sa région, p. 22.*
Boulevard Carnot (2)	**468 (bâtiment détruit)**	Mairie de St-Léo					Vue du Boulevard Carnot en direction de l'est, avant la destruction des bains-douches (1967-1968).	
Boulevard de la Promenade (Porte Aumônière) (1)		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas				Vue du Boulevard Carnot en direction du sud-est.	
Boulevard de la Promenade (Porte Aumômnière) (2)		Mairie de St-Léo	éd. Du Bazar de la Ménagère			Sans date, avant 1967-1968	Vue du Boulevard Carnot en direction du sud-est, depuis la place du 14 juillet.	
Boulevard de la Promenade (Porte Aumômnière) (3)		Mairie de St-Léo				Sans date, avant 1967-1968	Vue du Boulevard Carnot en direction du sud-est, depuis la place du 14 juillet.	
Les Cafés sur le Boulevard	**283, 284, 285, 290**	Mairie de St-Léo	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date, début du 20e siècle	Vue des cafés bordant le boulevard (act. Avenue du Champ de Mars), en face de la maison de la bascule. Café du Point du Jour.	*St-Léo et sa région, p. 30 "De l'autre côté de la ville, nous retrouvons les boulevards, leurs bars et leurs cafés bruyants,hauts lieux de convivialité, en particulier les jours de foire. De la maison de la bascule, où l'on faisait jadis la queue pour les pesées d'animaux (à droite), le pas était vite franchi jusqu'au **Point du Jour**.*
Le Boulevard et la Place des Fainéants		Mairie de St-Léo	éd. L. Beyrout	M. LABOU-CHET		Sans date, début du 20e siècle	Vue de la place des Feignants depuis le boule-vard (act. Boulevard Henri Barbusse). Vue en direction du nord-est.	
Les Promenades		Mairie de St-Léo	éd. C.T.				Emplacement à déterminer.	
Boulevard Verdun	**259 ("le Grand Saint-Léonard"), 241, 23**	Mairie de St-Léo	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date, avant 1930	Vue du Boulevard Verdun (act. Boulevard Adrien Pressemane/Avenue du Champ de Mars) depuis le sud-est, à l'entrée du quartier Banchereaud.	
Le Champ de Mars	**283**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale de la place depuis le nord-est.	

Boulevard du Champ de Mars	**283, 284, 285, 344, 343**	Mairie de St-	coll. Placet			Sans date	Vue du Boulevard et de la bascule depuis le nord.	
mbranchement de la route de Clermont		Mairie de St-Léo				Sans date, années 1960 (?)		
Boulevard du Champ de Mars (2)	**259 ("le Grand Saint-Léonard"), 241, 23**	Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date, début du 20e siècle	Vue de l'ancien hôtel du Grand Saint-Léonard, depuis le nord-est.	
La Poste, avenue de la Gare		Mairie de St-Léo				Sans date		
Place Champmain (1)		Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date		
Place Champmain (2)		Mairie de St-Léo				Sans date		
Place du Champ de Mars (1)	**343, 344, 291, 292**	Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date	Vue générale de la place depuis le nord-est.	
Place du Champ de Mars (2)		Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale de la place depuis le nord-est.	*Saint-Léo et sa région, p. 22 : "Mais le boulevard était avant tout la frontière séparant le monde de la ville et celui des champs. C'est par le boulevard qu'arrivaient, place du Champ de Mars, les paysans menant veaux et vaches sur ce vaste champ de foire aujourd'hui devenu parking et qui servait alors d'aire de jeux aux bandes d'enfants".*
"Ancien couvent des Filles de Notre-Dame (1652)"	**51**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale depuis le sud-est.	
"Ancien couvent des Filles de Notre-Dame (1652)"	**51**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale depuis le sud-est.	
"Les anciens combattants de 1870 avant l'arrivée du Président"	**48**	Mairie de St-Léo				1913	Vue de l'ancien hôtel de ville depuis le nord.	
"Arc de triomphe de l'hôpital"	**Rue Daniel Lamazière**	Mairie de St-Léo				1913	Vue de la rue Daniel Lamazière depuis l'est.	
"Arc de triomphe rue de la Révolution"	**Rue de la Révolution**	Mairie de St-Léo				1913	Vue de l'entrée de la rue de la Révolution.	
ntrée de l'avenue du Maréchal Foch		Mairie de St-Léo				Sans date		
"La gendarmerie"	**51**	Mairie de St-Léo				Sans date		
"l'Hôpital"		Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date		
L'Hôpital (2)		Mairie de St-Léo				Sans date		
L'Hôpital (3)		Mairie de St-Léo				Sans date		*Saint-Léo et sa région, p. 29.*
"Maison construite sur l'emplacement de l'ancienne forêt Potevin"	**à déterminer**	Mairie de St-Léo				Sans date		
Maison des Consuls (1)	**70**	Mairie de St-Léo	Champeaud-Terrasson-Limoges			Sans date	Vue depuis le sud-est.	
Maison des Consuls (2)	**70**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue depuis le sud.	
Maison dite de la tour carrée	**313, 314**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue depuis le sud.	
Maison dite de la tour carrée (2)	**313, 314**	Mairie de St-Léo	d. Bernard	LABOUCHET		Sans date	Vue depuis le sud.	
Maison dite de la tour carrée (3)	**313, 312**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la place de la République et de la maison dite de la tour carrée.	
Maison dite de la tour carrée (4)	**313**	Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date	Vue de la place de la République et de la rue des Sapeurs-Pompiers depuis l'ouest.	

Maison dite de la tour ronde	**117, 116, 99**	Mairie de St-				Sans date	Vue de la maison dite de la tour ronde depuis le nord.	
"Au marché"		Mairie de St-Léo				Sans date		
"Les Nouvelles Galeries"	**214**	Mairie de St-Léo	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date	Vue de la maison d'angle de la parcelle 214 depuis l'est.	
Ancien hôtel de ville	**48**	Mairie de St-Léo	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date	Vue du porche de la collégiale et de l'ancien hôtel de ville, depuis le nord.	*Saint-Léo et sa région, p. 26.*
Maison de la parcelle 305 (1)	**305**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale de la maison, depuis le nord.	
Maison de la parcelle 305 (2)	**305**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue du rez-de-chaussée (fabrique de Masse-pains).	
Passage de la Pyramide		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date		
Passage de la Pyramide (2)		Mairie de St-Léo				Sans date		
Pâtisserie Petitjean	**95**	Mairie de St-Léo		M. LABOU-CHET		Sans date		
Pâtisserie Petitjean (2)	**95**	Mairie de St-Léo				Sans date		
Pharmacie centrale	**A déterminer (307 ou 308)**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la façade donnant sur la place de la République.	
Place de la République (1)	**117, 116, 114, 309**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la place de la République depuis le nord.	
Place de la République (2)	**309**	Mairie de St-Léo	?d. Bernard	M. LABOU-CHET		Sans date	Vue de la place de la République depuis le nord-ouest (maison d'angle de la parcelle 309).	
Place de la République et Place Noblat	**305, 306, 213, 214, 274**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	Vue de la place Noblat depuis la place de la République.	
Place de la République et Place Noblat (2)	**305, 306, 213, 251**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la place Noblat depuis la place de la République.	
Place de la République et Place Noblat (3)	**305, 306, 307, 213, 214, 251, 274**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la place Noblat depuis la place de la République.	*Saint-Léo et sa région, p. 27.*
Place de la République et rue Victor Hugo	**133, 202, 495, 212, 309**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	Vue de la rue Victor Hugo depuis la place de la République.	
Place de la République rue des Sapeurs-Pompiers	**313, 335, 112**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la rue des Sapeurs-Pompiers depuis la place de la République.	
Place de la République, 1909	**309, 495, 212**	Mairie de St-Léo				1909	Vue générale de la place de la République en 1909, lors de la Fête du Commerce et de l'Indus-trie.	
Place de la République, 1913	**117, 116, 114**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			1913	Vue de la place de la République en 1913, lors de la visite de R. Poincaré.	
Place de la République, n° 1	**116**	Mairie de St-Léo				Sans date	L'angle nord de la maison.	
Place et fontaine Gay-Lussac	**98, 103, 104, 105**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	La place et la fontaine Gay-Lussac, vues depuis le sud-ouest.	
Place Gay-Lussac	**95, 96, 71**	Mairie de St-Léo				Sans date	La place Gay-Lussac, vue depuis l'est.	
Place Gay-Lussac (1909)	**70**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			1909	La place Gay-Lussac, vue depuis le sud.	
Portail de l'hôpital (1)	**486/487**	Mairie de St-Léo				Sans date		
Portail de l'hôpital (2)	**486/487**	Mairie de St-Léo				Sans date		
Rue de la Poste (1)		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	L'entrée de la rue de la Poste, vue depuis le Boulevard.	

Rue de la Poste (2)		Mairie de St-	d. Bernard	M. LABOU-CHET		Sans date		
Rue de la Révolution (1)		Mairie de St-Léo	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date	La rue de la Révolution, vue en direction de la place Noblat.	
Rue de la Révolution (2)		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	La rue de la Révolution, vue en direction du Boulevard.	
Rue du clocher		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	La rue du clocher, vue en direction de la place Gay-Lussac.	
Rue Gay-Lussac	**99, 116**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	La rue Gay-Lussac, vuen en direction de la place de la République.	
Rue Gay-Lussac, maison dite de la tour ronde (1)	**117, 99**	Mairie de St-Léo				Sans date	Convergence des rues Gay-Lussac et des Etages, et de la place de la République.	
Rue Gay-Lussac, maison dite de la tour ronde (2)	**117, 99, 116**	Mairie de St-Léo				Sans date	Convergence des rues Gay-Lussac et des Etages, et de la place de la République.	
Rue Gay-Lussac, maison dite de la tour ronde (3)	**117, 99, 116**	Mairie de St-Léo		Combier Macon		1940	Convergence des rues Gay-Lussac et des Etages, et de la place de la République.	
Rue Gay-Lussac, maison dite de la tour ronde (4)	**117, 99, 116**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date	Convergence des rues Gay-Lussac et des Etages, et de la place de la République.	
Rue Gay-Lussac, maison dite de la tour ronde (5)	**117, 99, 116**	Mairie de St-Léo				Sans date	Convergence des rues Gay-Lussac et des Etages, et de la place de la République.	
Rue Gay-Lussac, maison dite de la tour ronde (6)	**117, 99, 116**	Mairie de St-Léo				Sans date	Convergence des rues Gay-Lussac et des Etages, et de la place de la République.	
Rue St-Léonard (1)	**à déterminer**	Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			Sans date		
Rue St-Léonard (2)	**à déterminer**	Mairie de St-Léo				Sans date		
Statue de Denis Dussoubs		Mairie de St-Léo				Sans date		
Statue et fontaine Gay-Lussac	**98, 103, 104**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la statue et de la place Gay-Lussac, depuis le sud-ouest.	
Statue et fontaine Gay-Lussac (2)	**95,96**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la statue et de la place Gay-Lussac, depuis le sud-est.	
Statue et place Denis Dussoubs		Mairie de St-Léo	d. Bernard	M. LABOU-CHET		Sans date	Vue de la place Denis Dussoubs, depuis le sud-ouest.	
Tanneries du quartier Banche-reaud		Mairie de St-Léo				Sans date		
Un jour de foire		Mairie de St-Léo	éd. Nouvelles Galeries	M. LABOU-CHET		Sans date		
Boulevards, 1909 (1)		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			1909		*Jadis. Saint-Léonard-de-Noblat, t. 2.*
Boulevards, 1909 (2)		Mairie de St-Léo	Collection Chil-lou/Dumas			1909		*Jadis. Saint-Léonard-de-Noblat, t. 2. ; Saint-Léo et sa région, p. 77 : "Les fêtes du commerce et de l'industrie, initiées en 1905, témoignent d'un incontestable dynamisme de toutes les forces vives de Saint-Léonard: commerçants, industriels, mais aussi sportifs regroupés ou non en associations, jeunes des écoles. Chacun rivalise d'imagination pour présenter « son » activité ou un déguisement en accord avec les thèmes de chacun des chars: char de la chaussure, de la papeterie mais aussi char des druides, de Jeanne d'Arc. de Bacchus ... et de la reine des reines."*

Champ de foire		Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date		*Saint-Léo et sa région, p. 58.*
L'avenue et le Champ de Mars		Mairie de St-Léo				Sans date, années 1930		*Saint-Léo et sa région, p. 30.*
Chevet (1)	**62**	Mairie de St-Léo	dit. C.T.			Sans date	Vue du chevet de la collégiale depuis le nord-est.	
Chevet (2)	**62**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue du chevet de la collégiale depuis le nord-est.	
Chevet (3)	**62**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue du chevet de la collégiale depuis le sud-est.	
Chevet (4)	**62**	Mairie de St-Léo					Vue du chevet de la collégiale depuis le nord-est.	
Clocher (1)	**62**	Mairie de St-Léo	di. Du Courrier du Centre Limoges			Sans date	Vue du clocher de la collégiale depuis la rue des Étages.	
Clocher (2)	**62**	Mairie de St-Léo	Collection Chillou/Dumas			Sans date	Vue du clocher de la collégiale depuis le nord.	
Clocher (3)	**62**	Mairie de St-Léo	éd. Du Bazar de la Ménagère			Sans date	Vue du clocher et des chapelles latérales depuis le nord-est.	
Portail	**62**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue du portail de la collégiale depuis le sud-ouest.	
Vue aérienne de la collégiale	**62**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue aérienne de la collégiale et de ses abords, depuis le nord-est.	
Vue depuis la rue Danièl Lamazière	**62**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue de la collégiale depuis la rue Daniel Lamazière.	
Vue depuis le sud	**62**	Mairie de St-Léo				Sans date	Vue générale de la collégiale depuis le sud.	

CHAPITRE 3

ETUDE ARCHEOLOGIQUE

CHAPITRE 3.1

Le contexte de l'étude

FIG. 1 *– Localisation des façades du XIIIe siècle sur le cadastre de 2013. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

L'étude archéologique du patrimoine bâti de Saint-Léonard-de-Noblat a été confiée à la société Hadès. Elle a été réalisée de manière simultanée avec l'étude architecturale et urbaine menée par le cabinet Lavigne : il avait été décidé, d'emblée, que les prospections de terrain seraient faites conjointement par les archéologues et les architectes. Le principal enjeu de cette enquête archéologique était de mettre en évidence les rythmes de la construction civile de Saint-Léonard-de-Noblat, dans le but de fournir à l'enquête architecturale proprement dite une vision diachronique de l'évolution du bâti. L'enquête comprend également un volet morphologique, qui s'attache notamment à étudier les vestiges d'enceinte (s) repérés lors de la phase de terrain.

De prime abord, il apparaît que le centre ville de Saint-Léonard-de-Noblat conserve un nombre important de maisons construites autour des années 1200-1300 201(**fig. 1**). Il s'est avéré, à l'examen, que les vestiges médiévaux visibles en façade ne reflétaient que très partiellement la répartition chronologique des vestiges conservés à l'intérieur des bâtiments. En effet, les visites ont mis au jour une stratification dense et à peu près également répartie depuis le début du XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Globalement, l'architecture domestique de Saint-Léonard-de-Noblat s'est renouvelée suivant une chronologie composée de cinq strates : un « premier » Moyen Âge, que l'on situera entre 1200 et 1300 ; un « second » Moyen Âge (1450-1550), que l'on rattachera aux efforts de reconstruction postérieurs aux événements des années 1350-1450 ; une « première » période moderne (1550-1650), dont font écho les plus anciennes dates portées ; le XVIIIe siècle, dont témoignent une grande partie des aménagements intérieurs des logis ; enfin, le XIXe siècle, qui se manifeste par quelques façades ordonnées et des aménagements intérieurs remarquables (boiseries, cheminées). On rattachera à mécanisme d'hybridation deux séquences lacunaires. La première correspond aux plus anciennes mentions de l'agglomération dans les textes, c'est-à-dire aux années 1100. Quelques rares vestiges architecturaux pourraient se référer à cette phase. La seconde séquence est définie par l'architecture du XXe siècle. Très peu représentée dans le centre-bourg, elle témoigne néanmoins de la continuité du renouvellement du parc bâti de la ville au-delà des années 1900. Comme le montrent les monographies d'édifices, ce renouvellement a pu s'effectuer par simples retouches, par accolement ou englobement du bâti existant, voire par substitution comme dans le cas du logis de la parcelle 35. L'importante stratification des vestiges architecturaux justifiaient pleinement la réalisation d'un diagnostic archéologique sur les maisons de la ville.

3.1.2.1 Les études du bâti

Nous nous sommes efforcés d'ajuster la méthode de travail à la problématique spécifique de l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat, qui s'est donc constituée par vagues de constructions successives. Face à un corpus par nature hétérogène, il convenait de rassembler les informations issues du travail de terrain de la façon la plus uniforme qu'il soit. Nous avons par conséquent décidé de formaliser l'étude des logis dans une fiche d'enregistrement spécifique à ce travail. Ce document type comprend deux parties : la première est dédiée à la description de l'édifice, la seconde propose un phasage chronologique des différentes strates de la construction. Toutes les maisons visitées n'ont pas été enregistrées sous la forme de fiches. Après avoir expérimenté cette méthode d'enregistrement sur les parcelles de l'îlot 25, nous avons décidé d'en restreindre l'usage aux bâtiments présentant le plus fort potentiel archéologique, comme les logis des parcelles 70 ou 305, et aux édifices caractérisés par une situation particulière dans la ville, tel le logis de la parcelle 61, construit à l'intérieur de l'enclos canonial, ou le logis de la parcelle 231, dont une partie de la structure prend appui sur un tronçon d'enceinte. Au total, le nombre de bâtiments étudiés sous la forme de monographies s'élève à 57 unités. En complément, tous les édifices présentant un intérêt archéologique ont été documentés de façon minimale dans la base, par le biais d'un commentaire descriptif.

3.1.2.2 Notes sur le travail de dessin

Le travail de dessin a été adapté aux exigences du terrain. Il s'est avéré, d'une part, que les visites de bâtiment se sont parfois réalisées sur des durées courtes qui ne permettaient pas la réalisation de triangulations. Nous avons dû fait face, d'autre part, à des contraintes inhérentes au mode d'implantation des bâtiments dans la ville : certaines prises de vue se sont révélées complexes, comme celle qui concerne le front bâti situé au nord de l'îlot 1, en bordure de la rue des Étages. Nous n'avons donc pas jugé nécessaire de recourir à une rigueur métrique pour la réalisation des dessins. Ceux-ci sont fondés sur le système des croquis métrés, dont une partie seulement a été reproduit à l'échelle lors de la mise au propre.

Contrairement à la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat, étudiée à plusieurs reprises (voir notamment : Andrault-Schmitt 1997 et Sparhubert 2011), ou aux vestiges d'enceinte, qui ont fait l'objet d'une redécouverte à la suite des travaux archéologiques menés sous l'égide de Patrice Conte dans les années 1990 et 2000 (Conte 1996 à 2005), l'architecture civile de la ville n'a pas donné lieu à une importante production scientifique ou érudite. Il faut donc souligner le caractère pionnier de l'article que Michel Périgord consacra aux caves de Saint-Léonard en 1973. Publié dans la revue *Études limousines*, ce document est un des premiers à mettre en avant l'importance des caves pour l'histoire de la ville. Michel Périgord publia un deuxième article consacré à cette thématique en 1974 (Périgord 1974). On y trouve notamment un plan de l'agglomération sur lequel l'auteur a répertorié les principaux édifices de la ville, par tranches chronologiques. En 1988 paraissait une synthèse sur l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat dans l'ouvrage *Saint-Léonard-de-Noblat. Un culte, une ville, un canton* (p. 67-87). Un des mérites de cette synthèse est d'aborder l'étude de l'architecture civile sous une forme diachronique, bien qu'elle occulte quelque peu le thème de l'architecture civile médiévale. La thématique des caves fut à nouveau traitée dans un article que Martine Tandeau de Marsac publia en 1996 dans la revue *Travaux d'Archéologie Limousine*. Pour conclure, nous mentionnerons le travail collectif réalisé entre 2010 et 2011 par l'École de Chaillot sur trois maisons de la ville (maisons des parcelles 170/171, 305 et 313). Décliné sous la forme de monographies architecturales, ce travail non publié contient un remarquable dossier graphique.

CHAPITRE 3.2

Cadre et mode d'implantation de la maison à Saint-Léonard-de-Noblat

***FIG. 2** – L'entremis situé entre les parcelles 126 et 127. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 3** – L'intérieur de l'entremis situé entre les parcelles 126 et 127. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 4** – L'entremis situé entre les parcelles 198 et 199. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès.*

***FIG. 5** – « Fausse-trame » de la maison de la parcelle 107. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 6** – Entremis comblé entre les parcelles 215 et 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 7** – Coffre de latrine sur la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 8** – Corbeau sur la parcelle 314. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 9** – Canalisation recouverte de dalles dans le logis de la parcelle 63. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.1 Les régimes de voisinage

L'étude du régime de voisinage peut être abordée dans un premier temps. Le fait majeur de cette étude concerne les espaces libres non bâtis entre les maisons : les observations de terrain ont montré que la proportion de maisons non mitoyennes était beaucoup plus importante que ne le laissait suggérer le parcellaire actuel. Plusieurs types d'espaces libres peuvent être différenciés, en fonction de leur largeur ou de leur position par rapport au bâti. Par ordre de grandeur décroissant, on distinguera : le chemin charretier, qui peut être assimilée à une voie secondaire ; la ruelle, dont la largeur est généralement supérieure à 1 m ; l'entremis, espace non circulable dont la largeur est égale ou inférieure à 1 m.

3.2.1.1 Les entremis

Des trois catégories d'espaces libres, les entremis semblent avoir été les plus nombreux. Ils sont aujourd'hui entièrement dénaturés. De ce fait, il n'existe plus aucun entremis « praticable ». L'espace non bâti situé entre les logis des parcelles 126 et 127 offre un exemple des transformations subies par les entremis (**fig. 2**). Les deux fronts du passage ont été comblés (**fig. 3**), de sorte que l'espace libre subsiste (**fig. 4**). Celui-ci semble toutefois avoir fait l'objet d'une appropriation postérieure à son comblement, come l'a révélé l'étude du logis de la parcelle 127. Un autre exemple d'entremis « à fronts comblés » a été repéré entre les parcelles 198 et 199 (**fig. 5**). Dans d'autres cas, majoritaires, ces espaces ont été entièrement colmatés en façade. Ils se distinguent alors, depuis l'extérieur, par une travée d'ouverture étroite que l'on peut qualifier de « fausse trame » (parcelles 107 [**fig. 6**], 202, 314, 340, etc.), ou par des maçonneries pleines (parcelles 83, 215, **fig. 7**). Les visites montrent que ces entremis étaient réservés aux écoulements domestiques. L'étude du logis de la parcelle 215 a ainsi mis au jour un entremis mesurant environ 0,72 m de large entre ce logis et celui de la parcelle 216. Deux coffres de latrine disposés en quinconce, de part et d'autre de cet espace, confirment sa vocation (**fig. 8**). Les vestiges de corbeaux en pierre repérés au sud de l'entremis qui sépare les logis des parcelles 313 et 314 pourraient également être identifiés à des négatifs de latrine (**fig. 9**). Dans le détail, le nombre de latrines encorbellées reste à évaluer, mais on peut penser qu'elles occupaient une grande majorité des entremis de la ville. D'autres fonctions peuvent être assignées à ces espaces. Il semble notamment qu'un certain nombre d'aqueducs ou de réseaux d'écoulement empruntaient leurs tracés. Un creusement constitué de deux parois maçonnées en partie recouvertes par des dalles de gneiss a ainsi pu être observé entre les parcelles 313 et 314. Un aménagement similaire subsiste à l'est du logis de la parcelle 63 (**fig. 10**). Le positionnement de cette dernière structure laisserait penser qu'elle se situe sur le tracé d'un entremis qui séparait deux maisons implantées sur la bordure nord de la rue Daniel Lamazière, perpendiculairement à celle-ci.

FIG. 10 *– Mise en évidence de l'espace libre entre les parcelles 214 et 116 sur le cadastre de 2013. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

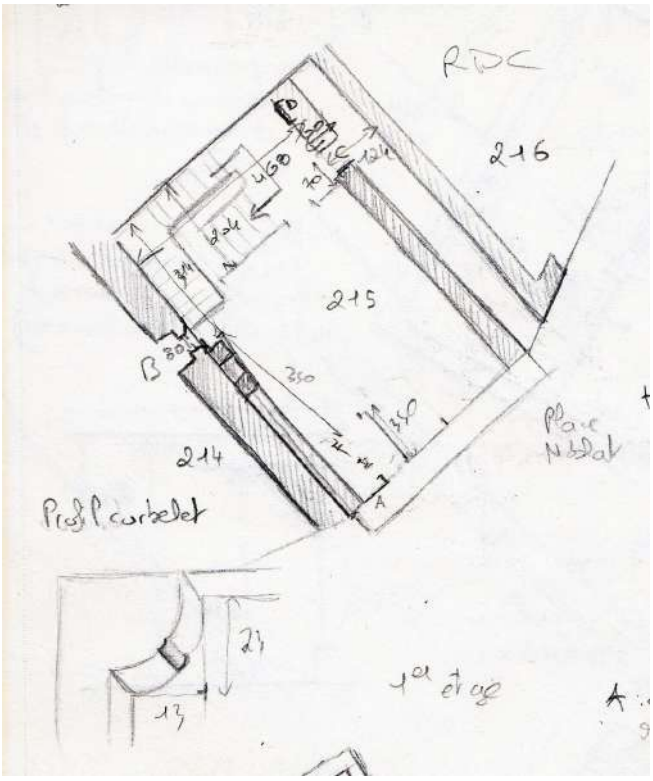

FIG. 11 *– Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 215. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 12 *– Porte chanfreinée du premier étage du logis de la parcelle 215. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.1.2 Les voies secondaires et les ruelles

Le réseau des voies secondaires et des ruelles est mieux préservé. Certaines ruelles ont été entièrement conservées, comme celle qui subsiste entre les parcelles 246 et 247. La largeur de cette ruelle est de 1,20 m environ. Des voies secondaires entières ont également été préservées, comme le passage Champlepot, le passage de la Pyramide ou l'espace non bâti situé entre les parcelles 127 et 128. Des zones circulables pouvant s'apparenter à la catégorie des ruelles ou des voies secondaires ont aussi été restituées par les prospections de terrain. Un espace non bâti mesurant environ 2,70 m de large peut ainsi être observé entre les parcelles 114 et 116 (**fig. 10**). Le débouché de cette voie est inconnu. Une hypothèse consisterait à penser que son tracé se superpose à une limite parcellaire correspondant à une phase d'urbanisation ancienne, antérieure à la construction de la collégiale ou contemporaine de celle-ci. Un espace libre dont la largeur avoisine 1,32 m a été découvert entre les logis des parcelles 214 et 215. Les études du bâti menées sur ces deux édifices ont révélé l'existence de deux portes aménagées dans le mur sud-ouest du logis de la parcelle 215. La première se trouve au rez-de-chaussée de ce logis (**fig. 11**). Il s'agit d'une porte piétonne dont l'encadrement extérieur, chanfreiné, offre la particularité de s'ouvrir vers l'intérieur de la maison. Cette porte « retournée » est couverte par un linteau qui était à l'origine soutenu par deux corbelets dont le profil se composait d'une baguette et d'un quart-de-rond. L'autre porte se situe au premier étage. Partiellement masquée par une cage d'escalier construite vers 1600-1700, elle dispose d'un encadrement chanfreiné (**fig. 12**). Si le contexte archéologique de ces deux aménagements demeure imprécis, leur emplacement permet de stipuler que la voie séparative entre les parcelles 214 et 215 a servi avant les années 1600 de desserte latérale pour le logis de la parcelle 215. On rapprochera ces observations de celles qui peuvent être déduites de l'étude d'autres logis, tels ceux des parcelles 255 et 305. L'étude de la parcelle 255 a révélé l'existence d'un logis enclavé, au nord-est. La mise au jour d'un montant de porte chanfreiné au premier étage, dans le mur sud-est, suggère une desserte externalisée depuis une cour ou un espace non bâti. Il s'avère que ce logis est bordé, au nord-est, par une ruelle mesurant environ 1,80 m de large, dont la fonction pourrait avoir été de desservir le logis. Nous ne savons pas si cette ruelle débouchait sur l'actuelle rue de la Liberté. L'étude du logis de la parcelle 256 donne peu de crédit à cette hypothèse. Sur la base de données archéologiques que nous n'avons pas pu entièrement vérifiées, il a été démontré que le logis de la parcelle 305 était desservi, au Moyen Âge, par une zone non bâtie située au sud-ouest de la parcelle (travaux de l'École de Chaillot). L'emprise de cet espace correspondrait peu ou prou à l'emprise de l'actuelle parcelle 306, c'est-à-dire à un espace trapézoïdal dont la largeur sur la rue devait avoisiner 3,50 m. La fonction de cette voie reste à préciser, mais on peut d'ores et déjà penser qu'elle desservait le logis enclavé mis au jour au sud-ouest de la parcelle. Un dernier exemple peut être avancé pour illustrer la fonction de desserte qui pouvait être dévolue à ces ruelles ou à ces voies secondaires. Le logis d'angle sud-ouest mis au jour sur la parcelle 333 conserve, au premier étage, une porte en arc brisé. L'existence de cette porte suggère une desserte externalisée qui reste à authentifier, la présence d'une porte à un étage pouvant aussi bien être le négatif d'une galerie assurant la distribution horizontale du logis. On peut néanmoins considérer que cette porte était desservie par un escalier aménagé dans une cour. Celle-ci était peut-être accessible depuis la rue des Coopérateurs par une ruelle située entre les parcelles 330 et 331, comme le laisserait penser la lecture de la façade du logis de la parcelle 331.

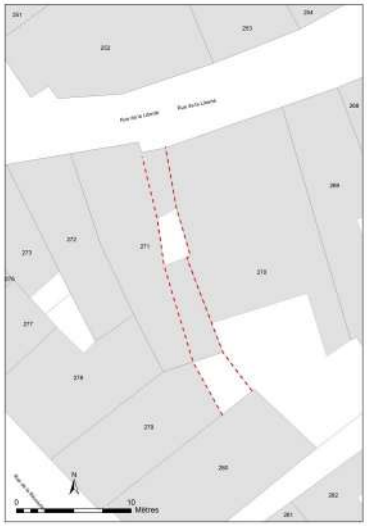

***FIG. 13** – Proposition de restitution de l'espace libre entre les parcelles 270 et 271. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 14** – Le front bâti formé par les logis des parcelles 70, 71 et 476. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 15** – Le front bâti formé par les logis des parcelles 95 et 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 16** – Vestiges d'un conduit de cheminée dans le mur gouttereau est du logis de la parcelle 84. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 18** – Arcade dans le logis de la parcelle 503. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

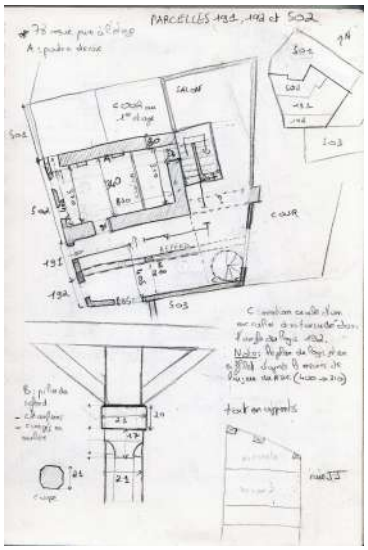

***FIG. 17** – Croquis du rez-de-chaussée des logis des parcelles 191, 192 et 502. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Un examen rapide des différents cas de figure montre que les ruelles et les voies secondaires étaient généralement destinées à relier un cœur d'îlot ou à desservir un bâtiment enclavé. Cependant, la fonction de certains de ces espaces n'est pas toujours certaine, comme dans le cas de l'espace non bâti qu'encadrent les logis des parcelles 270 et 271 (**fig. 13**). La largeur de cet espace, somme toute assez importante (environ 2 m), et la continuité du tracé parcellaire, semblent indiquer que cette voie servait de liaison entre l'actuelle rue de la Liberté et le passage en équerre qui relie l'avenue du Champ de Mars à la rue de la Révolution. Ce dernier exemple montre que des parcelles étroites masquent parfois d'anciennes voies entièrement comblées. L'étude du logis de la parcelle 22 nous a ainsi conduits à proposer la restitution d'un espace vacant à l'emplacement du bâtiment. Des sondages archéologiques sur l'arrière de la parcelle révèleraient peut-être une telle disposition. Les travaux archéologiques réalisés en 1998 dans le jardin de la parcelle 24 ont ainsi permis de mettre au jour une banquette rocheuse qui pourrait correspondre à une limite parcellaire antérieure au XVIIIe siècle. La nature de cette délimitation reste à préciser. Selon Patrice Conte, il pourrait s'agir d'une ancienne venelle privatisée. L'exemple de la parcelle 24 montre que certaines données afférentes au tracé parcellaire sont réduites à l'état de vestiges archéologiques, et qu'en dépit des prospections de terrain réalisées dans le cadre de cette étude, de nombreuses informations utiles à la connaissance des régimes de voisinage nous échappent encore. Ce constat s'applique également à l'étude des liens de mitoyenneté.

3.2.1.3 Les liens de mitoyenneté

Les études du bâti ont mis en évidence des rapports d'accolement authentiques sur plusieurs secteurs. Ce type de confront semble avoir notamment caractérisé les logis médiévaux. On le retrouve ainsi entre les maisons du groupe de parcelles 70, 71 et 476 (**fig. 14**), sur le front est de l'îlot 2 (**fig. 15**), ou encore au nord de l'îlot 1. Pour autant, l'authenticité des collages sur ces édifices n'est attestée que par les lectures de leurs façades : il faudrait, pour s'en assurer, procéder à des relevés en plan précis. Outre les collages observés en façade, quelques rares indices archéologiques accréditent cette hypothèse. Par exemple, le mur gouttereau nord-est du logis de la parcelle 84 conserve les vestiges d'un conduit de cheminée qui faisait partie d'un logis détruit (**fig. 16**). Ce logis existait en 1824 (parcelle 192). Il est vrai aussi que là où elles ont pu être menées, les études portant sur des ensembles d'édifices n'ont pas révélé de largeurs de mur suspectes pouvant trahir l'existence d'un collage avec contre-mur. L'étude des logis des parcelles 191, 192, 501, 502 et 503 a montré que la parcelle 501 regroupe deux édifices séparés par un mur en pierre d'une largeur d'environ 0,84 m (**fig. 17**). De même, on trouve un mur de 0,96 m de large entre le logis de la parcelle 502 et celui de la parcelle 191. L'arcade en plein-cintre qui est conservée dans l'épaisseur du mur situé entre les logis des parcelles 503 et 192 révèle que des certaines maisons pouvaient être construites en enfilade (**fig. 18**). D'autres exemples de collages sans contre-mur ont été identifiés sur les parcelles 201, 246 (mur de 0,65 m de large), 270, 333. A l'inverse, le collage entre le logis enclavé de la parcelle 21 et le logis de la parcelle 117 plaiderait en faveur de deux ossatures indépendantes. A défaut de certitudes, les données recueillies laissent donc penser que la plupart des collages se sont réalisés sans contre-mur, c'est-à-dire par incorporation du mur du bâtiment le plus ancien à un des côtés du logis. Nous nous garderons cependant de toutes conclusions hâtives car dans de nombreux cas la nature du collage reste imprécise, à défaut d'expertise archéologique.

3.2.1.4 Bilan sur les régimes de voisinage

Dresser un bilan de l'évolution des régimes de voisinage se révèlerait donc prématuré à l'heure actuelle, malgré la somme conséquente d'informations recueillies sur le terrain. Cette question est d'autant plus complexe que les textes apportent peu d'informations complémentaires.
Sans entrer dans le détail des strates de la construction, nous dirions que le régime de voisinage se caractérisait probablement par une certaine mixité au Moyen Âge. Le nombre conséquent d'entremis et de ruelles mis au jour prouve, d'une part, que les maisons non mitoyennes étaient plus nombreuses que ne le laisse transparaître le parcellaire actuel. Certaines dispositions règlementaires recueillies dans les pièces justificatives qui sont jointes aux deux enquêtes des années 1280-1288 confirment cette hypothèse, d'autre part. Nous avons vu, par exemple, qu'en 1260 un conflit opposa deux habitants au sujet d'un escalier situé entre leurs maisons (…*super quodam gradu qui erat inter domos ipsorum*…). Nous en avons déduit que les dessertes externalisées existaient au milieu du XIIIe siècle, et qu'elles pouvaient avoir pris la forme d'escaliers latéraux implantés parallèlement aux murs gouttereaux.
La réunion d'un faisceau d'indice conduit à penser que le régime médiéval se caractérisait également par des maisons mitoyennes. Les analyses du bâti conduites sur des ensembles de parcelles mitoyennes ont permis de vérifier la validité de cette hypothèse.
La cohabitation des deux régimes semble avoir perduré durant tout le Moyen Âge, en dépit du fait que le parc bâti s'est probablement densifié aux XIIIe-XIVe siècles. L'apparition du terme *charreyron* dans les textes notariés des années 1350-1500 conduit à penser que toutes les maisons n'étaient effectivement pas mitoyennes à la fin du Moyen Âge. Le comblement de ces espaces a dû s'effectuer selon un processus progressif et relativement complexe à partir du début de la période moderne. L'imbrication des structures bâties à l'intérieur de certains entremis, comme celui qui sépare les logis des parcelles 126 et 127, en témoigne : le passage au « système » mitoyen relève d'un processus de privatisation pluriséculaire. Ce processus a aussi été marqué par une mutation importante des masses bâties.

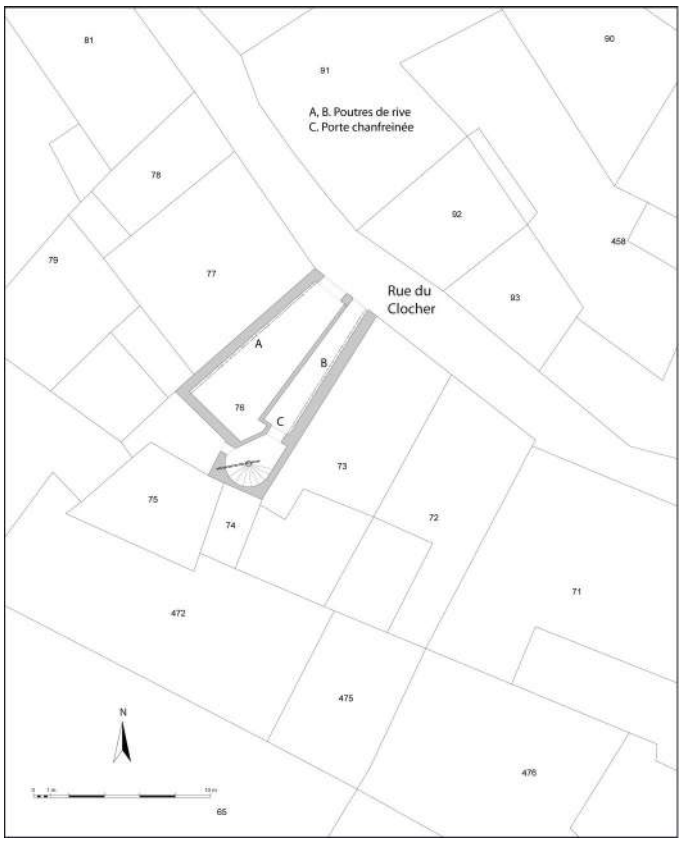

FIG. 19 *– Croquis numérisé du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 76. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

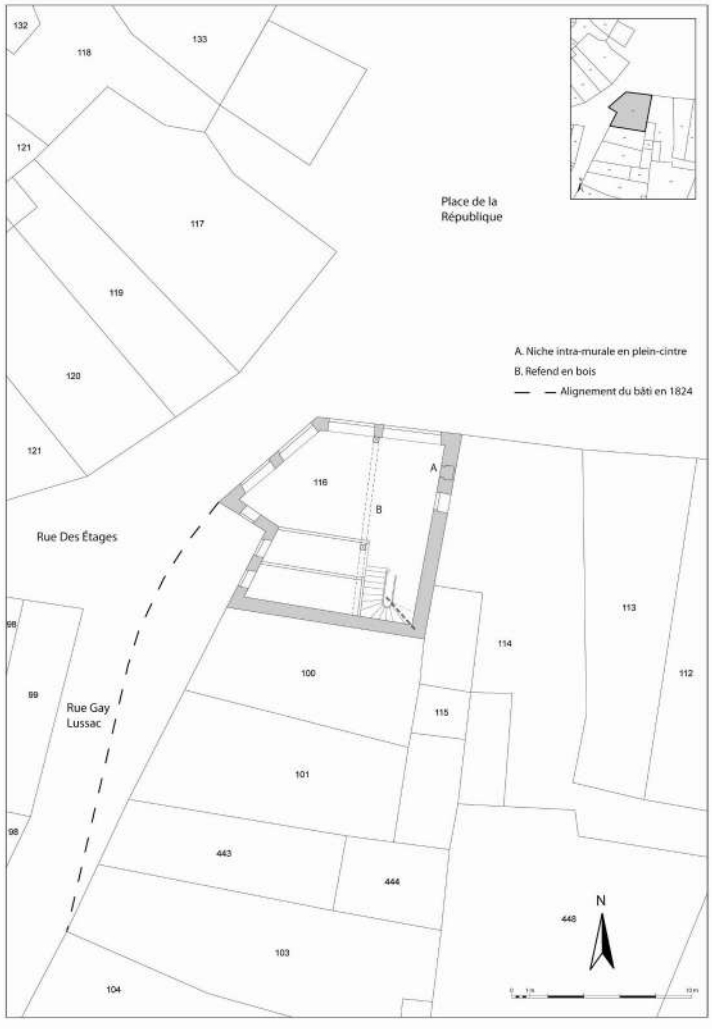

FIG. 20 *– Croquis numérisé du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 116. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les observations menées sur les régimes de voisinage, jointes à l'étude morphologique des masses bâties, mettent en évidence une première chrono-typologie des maisons fondées sur la surface au sol des bâtiments et leur rapport topologique à la voirie. Les réflexions peuvent être articulées autour de deux thèmes : l'évolution des « types architecturaux » et l'étude des niveaux enterrés.
Avant même d'aborder la maison sous l'angle de la chronologie constructive, les grandes étapes du processus d'hybridation des logis de la ville peuvent être dégagées. L'étude morphologique des masses bâties a mis en évidence, toute période confondue, un module de maison correspondant au bloc linéaire. Nous avons montré que ce module avait connu des évolutions qui ont généré, dans certains cas, des formes plus complexes : bâtiments en « L », en « U », à cour centrale…, et que cette évolution était corrélée à un processus de densification de l'habitat dans le périmètre intra-muros depuis le Moyen Âge. Le travail de terrain a permis d'affiner ce schéma d'évolution et de voir qu'il pouvait être divisé en trois périodes.

3.2.2.1 Le module rectangulaire à mur pignon sur rue

Il semble que le modèle dominant au Moyen Âge ait été celui du module rectangulaire étroit à mur pignon sur rue. Deux arguments sont favorables à cette hypothèse. Le premier est issu des observations de terrain, qui ont révélé de très nombreuses maisons organisées à partir d'un module primitif généralement étroit mesurant entre 3 m et 5 m de large et ne dépassant pas 8 à 9 m de long. A titre d'exemples, de tels modules ont été recensés sur les parcelles 76 (**fig. 19**), 198, 201, 333 ou 353. L'emprise des bâtiments originels est très souvent déterminée par la longueur des poutres de rives sur corbeaux, comme sur la parcelle 198 (longueur : 7,76 m). Le deuxième argument découle de l'étude des régimes de voisinage : les entremis découverts lors des prospections de terrain prouvent, indirectement, que le modèle à mur pignon sur rue était répandu, car il faut considérer que ces espaces étaient destinés aux déversements des eaux pluviales. On constate que ce modèle, s'il était dominant, ne présentait pas un caractère inflexible.

3.2.2.2 Le module rectangulaire à « refend » en bois

La principale variante est formée des logis divisés par une structure de refend en bois dans le sens de la longueur : ces modules ont une largeur supérieure aux précédents et peuvent atteindre 6 m de large. Ce modèle est répandu aussi bien dans la ville *intra-muros* (95, 116 [**fig. 20**], 114, 317…) que dans les faubourgs (AD 34, AD 59…). Il semble que les édifices aristocratiques ou édilaires aient massivement adopté ce modèle au Moyen Âge, comme l'attestent les études des parcelles 71, 476 et 305. Le logis construits vers 1250-1300 sur l'emplacement de l'actuelle parcelle 305 avait un plan trapézoïdal mesurant environ 8 m de côtés. Celui des parcelles 71 et 476 avoisinait 12 m de large. Les maisons « à refend » perpétuent donc le module rectangulaire à mur pignon sur rue sous une forme amplifiée.

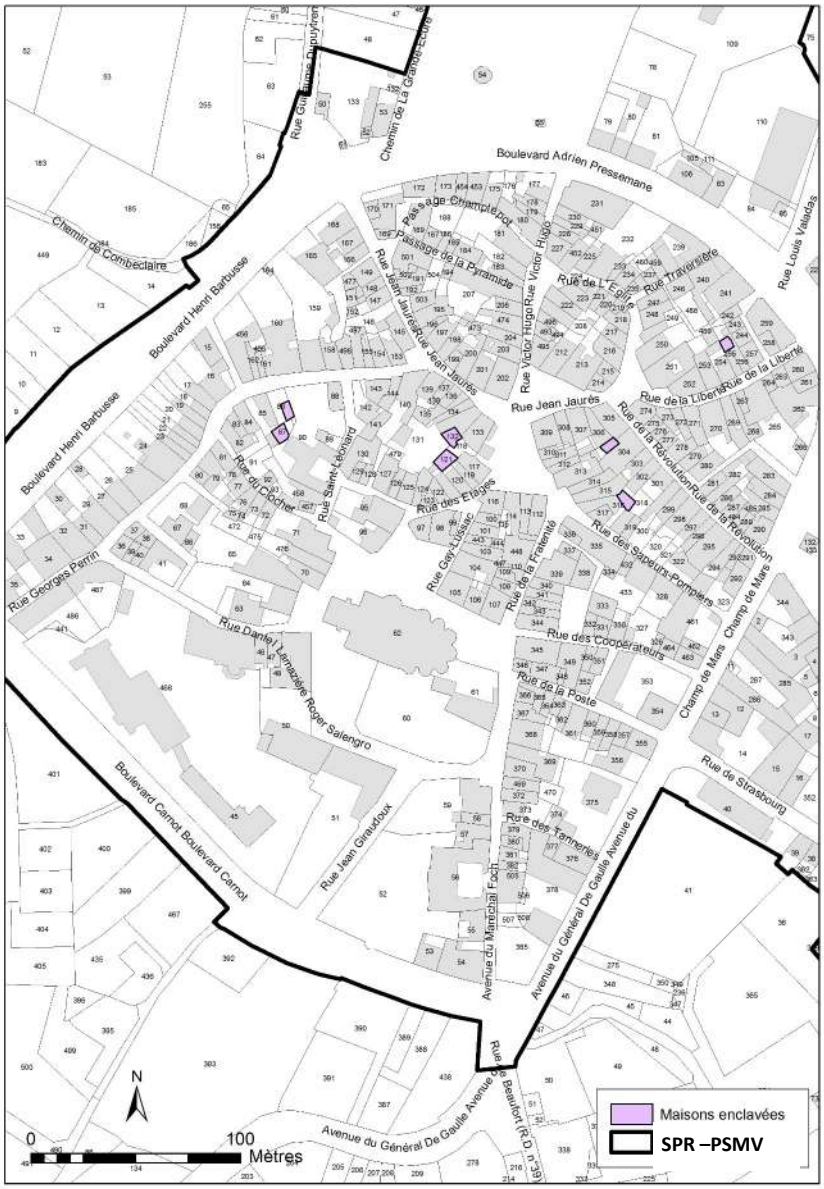

FIG. 21 *– Localisation des logis « enclavés » sur le cadastre de 2013. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

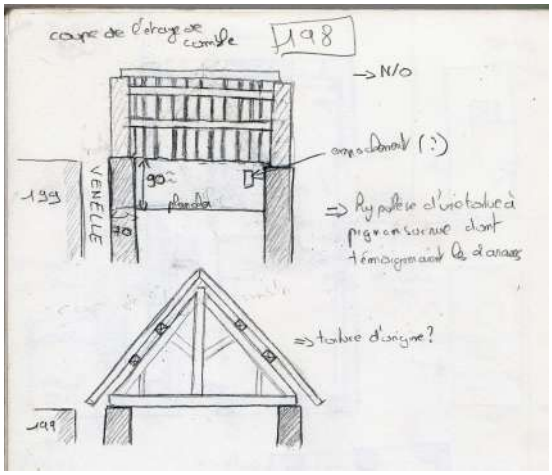

FIG. 22 *– Croquis de la toiture du logis de la parcelle 198. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 23 *– Arase du gouttereau sud du logis de la parcelle 198. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Une autre variante est constituée par les logis enclavés. De tels logis ont été répertoriés sur les parcelles 86, 87, 121, 131, 132, 255, 304, 305, 312 et 316 (**fig. 21**). Les masses qu'ils définissent sont généralement des rectangles dont les dimensions avoisinent celles des modules à mur pignon sur rue. Les rapports qu'entretenaient ces bâtiments face à la voirie sont difficiles à étudier en raison des errances autour de leur datation. Les études menées sur les parcelles 255, 305 et 121 n'ont pas permis de déterminer si ces logis étaient des témoins d'une phase d'urbanisation antérieure au XIIIe siècle, s'ils étaient contemporains de cette période, ou postérieurs à celle-ci.

En conclusion, on soulignera le fait que le modèle de maison à mur pignon sur rue perpendiculaire à la voirie semble avoir été majoritaire avant 1500. Même lorsqu'ils ont été englobés dans des constructions plus récentes, les modules primitifs sont aisément décelables. On peut les restituer grâce aux murs épais utilisés comme mur de refend et très souvent repercés, comme sur la parcelle 201. Les plans des sous-sols se sont également révélés utiles dans certains cas. En revanche, les superstructures correspondant à ces édifices semblent avoir disparu dans leur très grande majorité. Quelques rares charpentes triangulées, comme celles qui subsistent dans les combles des parcelles 270 et 501, pourraient être contemporaines des modules de maisons les plus anciens. Un autre indice de la configuration des toitures anciennes est fourni par les arases de murs gouttereaux qui ont fait l'objet d'une surélévation pour être transformés en pignon. L'étude du logis de la parcelle 198 a révélé l'existence de deux murs gouttereaux surélevés dont les arases, situées à 0,90 m au dessus du plancher de l'étage de combles, semblent correspondre au faîte des gouttereaux primitifs (**fig. 22 et 23**). Un autre exemple de gouttereaux surélevés a été répertorié sur la parcelle 304. Nous formulons donc l'hypothèse que les maisons de Saint-Léonard-de-Noblat se sont développées à partir du module élémentaire à mur pignon sur rue.

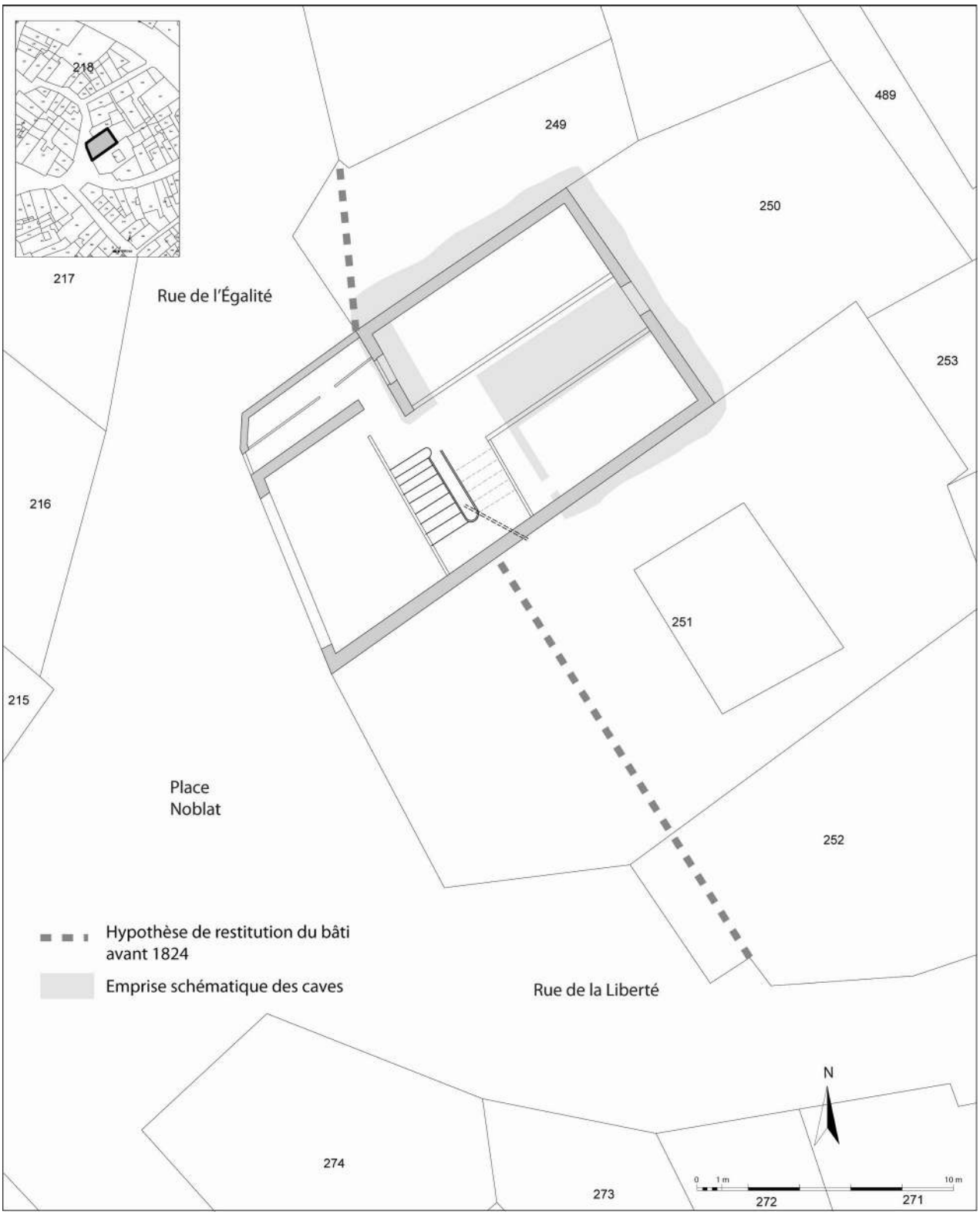

***FIG. 24** – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 250. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

220

3.2.2.3 Les modifications des parcelles après le Moyen Âge

Les façades « 1500 » que nous avons étudiées se superposent généralement aux travées médiévales (parcelle 215, 216, 312…). Il semble que les modifications les plus profondes soient intervenues avec l'introduction de nouvelles modalités distributives. L'avènement de l'escalier en vis, puis de l'escalier tournant avec ses nombreuses déclinaisons (rampe sur rampe, à jour central, à rampe en fer forgé…), a généré de nombreuses adaptations. Dans la plupart des cas, il semble que l'espace nécessaire pour loger ces escaliers a été gagné sur l'arrière des parcelles, soit en incorporant la cage dans le volume existant, soit par extension de celui-ci. Il est vrai que les distinctions entre les deux cas de figue ne sont pas toujours évidentes du point de vue archéologique. Dans un premier temps, il semble que l'on se soit contenté d'implanter un escalier en vis à l'arrière de la parcelle. Lorsque la cage d'escalier était desservie par un couloir depuis la rue, ce procédé présentait l'avantage de rendre la distribution des niveaux indépendante. Ce schéma d'évolution a vraisemblablement été celui des parcelles 76 (**fig. 19**), 303, 348. Cependant, les principales transformations correspondent à l'arrivée des escaliers en bois tournant, vers 1600. On constate en effet que la construction de ces escaliers s'est généralement accompagnée d'un remodelage des parcelles.

Dans certains cas, les agrandissements se sont traduits par l'adjonction d'un nouveau bâtiment sur l'arrière. La genèse de nombreuses masses bâties qui présentent aujourd'hui un plan étroit en forme de rectangle allongé s'explique par ce processus d'évolution. L'espace concerné par ces implantations peut avoir été pris sur le domaine public. La maison de la parcelle 343 semble s'être constituée à partir d'un module primitif rectangulaire situé en bordure de la rue de la Fraternité, mesurant environ 6,90 m x 3,70 m de côtés dans-œuvre. Les vestiges d'une descente de cave, à l'est de ce module, laissent penser que toute l'aile orientale du bâtiment actuel a été construite sur un espace libre public. Nous en déduisons que la place des Coopérateurs s'est substituée à une place dont la superficie était plus importante. L'évolution de la parcelle bâtie 250, en bordure de la place Noblat, pourrait être intervenue selon un processus identique. La visite du bâtiment a permis de voir que les plus anciennes structures, et en particulier les caves, étaient situées en retrait par rapport à l'actuelle voirie : l'édifice semble avoir été agrandi, vers 1800, par l'adjonction d'une aile bâtie construite sur l'emprise de la place Noblat (**fig. 24**).

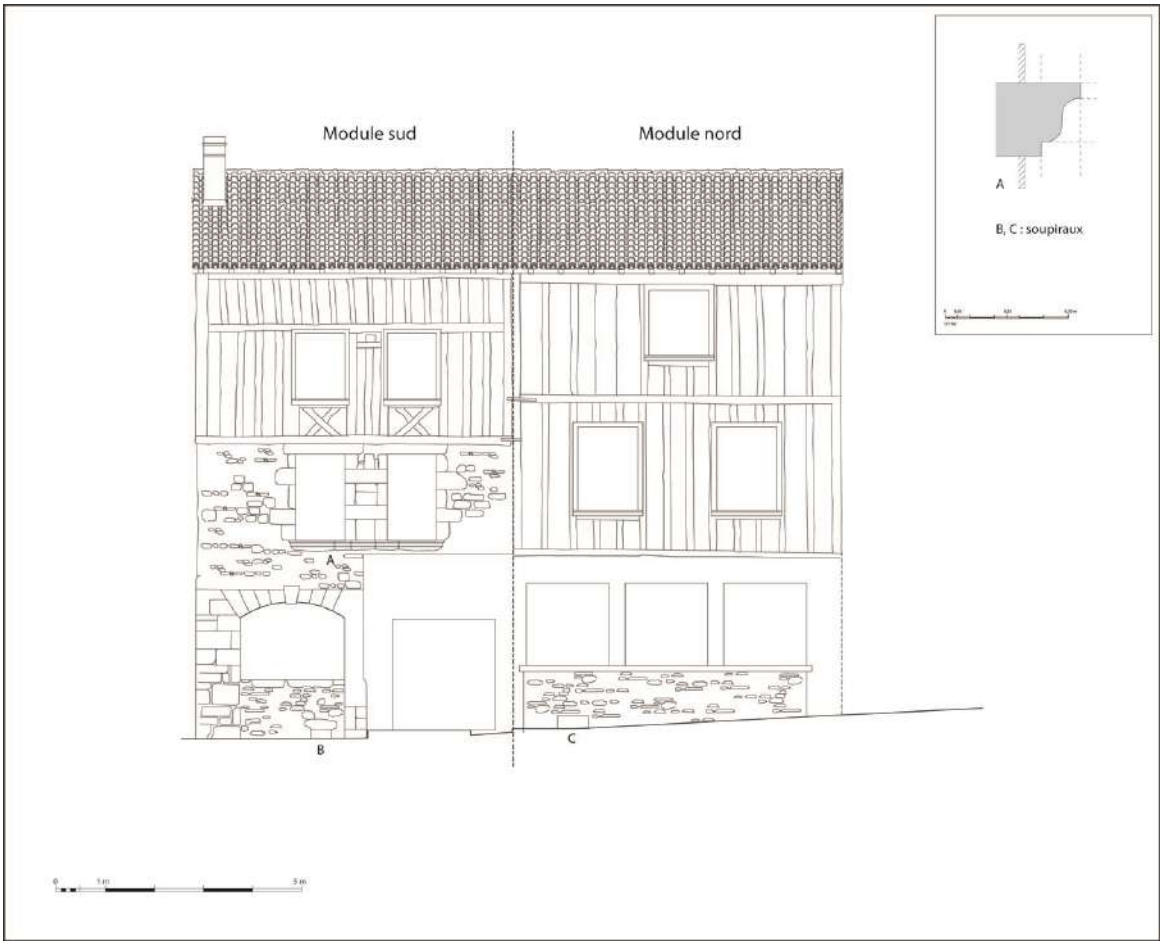

***FIG. 25** – Les deux modules du logis de la parcelle 24. D.A.O. Atelier LAVIGNE et D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 26** – Les ouvertures du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Une autre logique d'évolution en lien avec les nouvelles modalités distributives est celle de l'accaparement d'un bâtiment existant. Ce procédé a eu pour effet de générer des parcelles bâties de grande taille (parcelles 24 [**fig. 25**], 107, 201, 270…). Les programmes liés à ces recompositions se lisent sur les façades des bâtiments concernés, qui comportent généralement plusieurs ouvertures spécialisées au rez-de-chaussée (**fig. 26**). Notons que les maisons qui se sont agrandies par absorption d'un bâtiment existant ne relèvent pas toutes d'une logique liée aux modifications de la distribution interne. Par exemple, l'évolution de la parcelle 333 met en évidence un schéma dont la genèse nous échappe. Plusieurs indices incitent à restituer au moins trois édifices dans l'emprise de la parcelle 333. Le seul bâtiment attesté par les vestiges archéologiques est le logis d'angle sud-ouest. Celui-ci aurait consisté en un bâtiment rectangulaire à un étage carré relativement étroit, mesurant environ 5,28 m x 3,83 m de côtés dans-œuvre au rez-de-chaussée. La présence d'une porte couverte d'un arc brisé dans le mur est de l'étage suggère une desserte externalisée qui reste à authentifier. Les deux poutres de rive conservées au nord de ce module laisseraient penser qu'un bâtiment existait initialement au nord-ouest de la parcelle 333. D'après la longueur de la poutre de rive nord et la largeur de la travée comprise entre le mur nord du module sud -ouest et le mur pignon nord du bâtiment actuel, l'édifice détruit mesurait environ 5,60 m de long et 3,25 m de large. On peut considérer que la cave voûtée matérialise l'emplacement d'un troisième logis qui aurait été implanté au sud-est de la parcelle, mais la datation de cet hypothétique édifice est très incertaine.

Enfin, il reste à traiter des cas de proliférations « primaires », qualificatif sous lequel on peut regrouper toutes les constructions *ex-nihilo*. Ce groupe comprend les hôtels bâtis au XVIIIe siècle, tel l'hôtel de Rigoulène, ainsi que les édifices construits en périphérie de la ville, sur le tracé de l'enceinte, aux XIXe et XXe siècles.

Ce bref aperçu de l'évolution des masses bâties de Saint-Léonard-de-Noblat, considérées ici comme des composantes d'un système et non comme des types architecturaux, montre que l'organisation du système bâti a profondément évolué au cours des siècles. Ce processus a eu pour conséquence une augmentation importante des masses bâties par rapport au vide : en témoigne la densification de certains cœurs d'îlots (îlots 3, 6, 13 notamment). On peut dire que le processus de développement du tissu urbain est passé d'un bâti ponctuel à un bâti linéaire par le phénomène de saturation des îlots, et par le comblement des espaces séparatifs entre les maisons. D'une manière générale, c'est l'ensemble du paysage urbain qui a été modifié. Le changement d'orientation des toitures illustre ce phénomène. Alors que les toitures devaient être majoritairement perpendiculaires à la rue au Moyen Âge, elles sont actuellement parallèles à la voirie. Les charpentes semblent avoir été renouvelées en profondeur aux XVIIIe-XIXe siècles : aux systèmes primitifs se sont substituées des structures assez rudimentaires formées de pannes et de chevrons, souvent renforcées par des fermes ou des demi-fermes. De fait, les maisons à mur pignon sur rue sont rares aujourd'hui : on en trouve sur les parcelles 34, 40 ou 84, par exemple, mais les pignons de ces maisons-là sont des réfections de la période contemporaine. La maison de la parcelle 274 présentait également son mur pignon face à la rue, comme en témoigne une carte postale ancienne figurant une vue de la place de la République depuis l'ouest. Il semble que les modifications observées sur les toitures aient été moindres dans l' « en bas » des maisons : la plupart des niveaux enterrés des maisons de Saint-Léonard-de-Noblat conservent leur plan d'origine.

L'intérêt porté aux espaces souterrains de Saint-Léonard-de-Noblat n'est pas nouveau. Leur étude a donné lieu à la publication de trois articles et l'étude de l'Inventaire y consacre plusieurs paragraphes (Chabrely et al. 1988, p. 76-78). Il est intéressant de noter que la thématique des caves est traitée, dans la synthèse de l'Inventaire, comme une sous-partie du chapitre dédié à la distribution des maisons de la ville : les caves peuvent effectivement être perçues comme un élément régulateur de l'entité maison, au même titre que l'escalier. Les prospections de terrain montrent que ces niveaux avaient aussi des caractéristiques propres, tant sur le plan des modes de construction que sur celui des programmes.

3.2.3.1 Dénombrement et description

Les niveaux enterrés forment un corpus hétérogène qui regroupe plusieurs catégories d'espaces. La faible déclivité du terrain constituant l'assise de la ville induit un enfouissement à peu près égal des niveaux souterrains : nous ne trouvons pas d'étage de soubassement à Saint-Léonard-de-Noblat. Précisons également qu'il existe très peu de salles entièrement excavées, c'est-à-dire de caves dépourvues de renforts de maçonnerie. Si l'on excepte quelques rares constructions en sous-œuvre relativement récentes, comme celle de la parcelle 503, toutes les caves de la ville appartiennent à la catégorie des caves architecturées. Dès lors, les critères de différenciation typologiques sont essentiellement les plans au sol et les modes de couvrement. En fonction de ces deux critères, on distinguera les salles voûtées d'arêtes, qui peuvent comporter un ou plusieurs vaisseaux, les salles couvertes par une voûte en berceau, qui se développe sur une seule travée, et les salles non voûtées qui correspondent généralement à des creusements en sous-œuvre postérieurs à la superstructure. Les dispositions originelles de certaines caves ayant été modifiées, ce classement ne correspond pas toujours aux réalités du terrain. Par exemple, un certain nombre de caves voûtées en berceau semblent avoir été à l'origine des caves planchéiées. C'est donc au cas par cas qu'il conviendrait d'analyser ces niveaux bas. Ceux-ci définissent une typologie architecturale qui est assez peu documentée par les sources écrites.

Du point de vue lexicographique, les termes utilisés pour désigner ces espaces varient selon les périodes. L'existence de salles enterrées est attestée dès le XIIIe siècle. Vers 1280-1300, un certain Jean Don, clerc, et sa sœur Aisseline, vendirent au prieuré de l'Artige « la moitié de tous les lieux souterrains situés devant, derrière et dessous la maison de feu Étienne Peyrier, prêtre », dans la rue du Pis (…*in via deu pis*...). Celle-ci correspond à l'actuelle rue de la Poste. L'expression utilisée au XIVe siècle par les notaires est celle de *subterraneum*. On trouve deux occurrences de ce terme dans les registres du notaire Bordas. En 1371, *Leonardus Paslier* reconnut tenir d'Hélie *Mateneti*, marchand, « une maison basse, *sive substerranea* », dans la rue appelée de Leyssay, « entre la maison de *Johan Sudraudi*, la maison de *Guillus Lalluer alias Lembrech* ». Notons que cette rue n'a pas été identifiée (Guibert 1890, p. 39). En 1375, *Petrus Gorandi*, de Noblat, vendit un « *substarana* ou *sostre* » situé dans la ville de Noblat, rue Banchereau (« *carrera de Banchareu sive lo Codorsi de Blanzat* »). Cette salle souterraine se trouvait sous la maison des héritiers de *Guilli Bornot*, cette dernière étant située à côté de celle de *Leonardo Guyonau* et de l'ancienne maison de *Johan Toliez*. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces textes. On constate tout d'abord que l'équivalence entre les expressions « maison basse » et *subterraneum* confirme que le vocabulaire utilisé par les notaires n'est pas toujours très clair du point de vue des représentations architecturales. Le terme « cave » apparaît tardivement dans les actes de la pratique de la période moderne. Le fait que la cave de *Leonardus Paslier* fut reconnut indépendamment de la maison prouve ensuite que ces espaces pouvaient être considérés comme des entités individuelles et être vendus ou loués au même titre que les locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée. Les prospections ont mis en évidence l'absence de communication entre ces caves et les niveaux de rez-de-chaussée : les trappes et les escaliers qui desservent actuellement les niveaux enterrés sont dans leur très grande majorité des aménagements tardifs. Enfin, on observe une répartition des caves égale dans la ville *intra-muros*, preuve sans doute que les activités économiques, artisanales et commerciales qui étaient associées à ces espaces n'étaient pas circonscrites à un secteur en particulier.

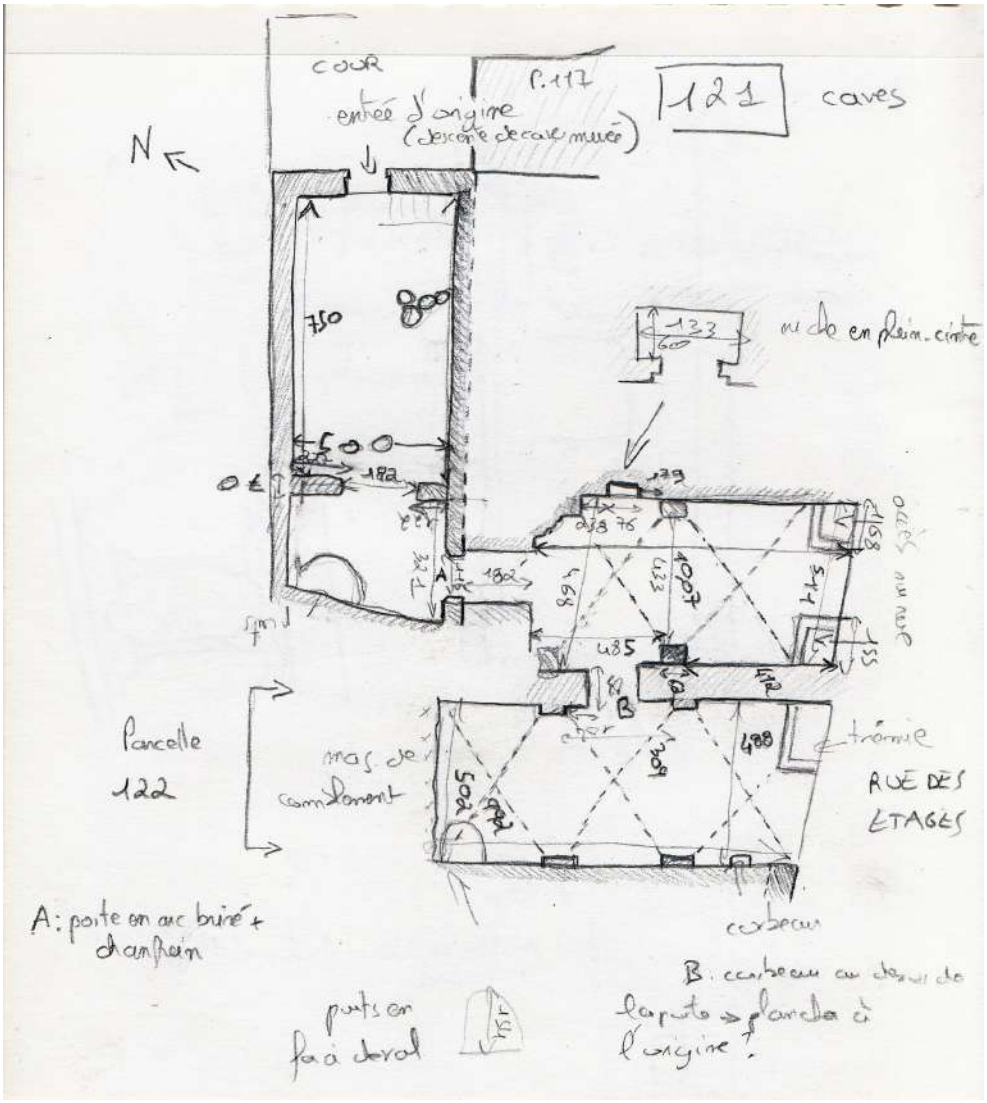

FIG. 27 *– Croquis des niveaux de cave des parcelles 121 et 122. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

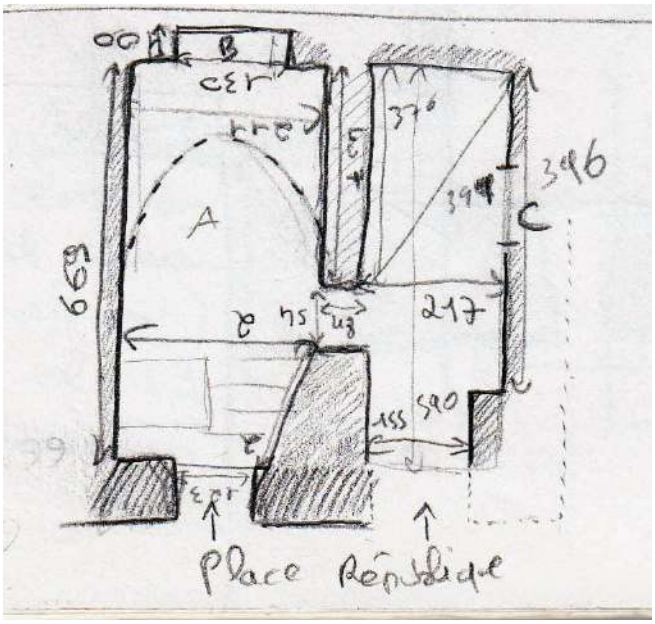

FIG. 28 *– Croquis des niveaux de cave de la parcelle 214. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 66 *– Puits dans la cave de la parcelle 122. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 67 *– Puits dans la cave de la parcelle 274. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 68 *– Puits dans la cave de la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

On trouve fréquemment, dans ces sous-sols, des équipements liés à l'eau : ce sont principalement des puits positionnés à l'arrière des salles. Deux types de puits ont été recensés : des puits dont la margelle se développe sur une faible hauteur au dessus du niveau de sol, voire qui affleure au niveau du sol (parcelles 122 [**fig. 66**], 274 [**fig. 67**], 280…), et les puits dont les maçonneries sont entièrement comprises dans les parois (parcelles 121, 216 [**fig. 68**], 341). Il faut peut-être envisager, pour la deuxième catégorie de puits, un accès depuis le rez-de-chaussée. Des niches ont parfois été creusées à posteriori dans les cuvelages afin de permettre la manutention de l'eau directement depuis les caves, comme dans la parcelle 121. Les margelles sont très majoritairement circulaires. Certains puits sont dépourvus de superstructures, à l'exemple du puits en forme de fer à cheval repéré dans la cave de la parcelle 122. L'écoulement des eaux devait s'effectuer vers la rue par l'intermédiaire de rigoles pouvant déboucher sur des canalisations souterraines. Un dispositif susceptible d'être identifié à une rigole a été observé dans la cave de la parcelle 232. Il semble que la cave correspondant au module est de la parcelle 270 conserve un tel dispositif également. On suppose que de nombreuses canalisations sont enfouies. Il reste à savoir si elles étaient aménagées le long des parois ou des murs latéraux, ou s'il faut envisager, à l'appui des deux exemples attestés sur les parcelles 232 et 270, des rigoles centrales. Nous avons en tout constaté que plusieurs salles voûtées conservaient des ouvertures basses généralement couvertes par des arcs constitués de moellons posés de chant. Il faut sans doute y voir des vestiges d'un réseau collectif d'écoulement en grande partie remblayé aujourd'hui. Précisons que ce réseau a fait l'objet d'explorations ponctuelles, comme celles qui ont été réalisées en 1996 au niveau du parvis de la collégiale. Ces investigations ont mis en évidence des tronçons circulables et entièrement taillés dans le substrat.

Nous ne traiterons pas de la question des sols, car une telle étude nécessiterait des explorations archéologiques. Les caves remblayées comme celle de la parcelle 116 semblent propices à des telles investigations. Les latrines, les éviers et les citernes sont également très peu représentés dans ces espaces. Nous avons mentionné l'existence probable d'une citerne dans la cave de la parcelle 315. D'autres salles basses comme celle qui prolonge la cave de la parcelle 116, sous la place de la République, étaient peut-être destinées à recueillir l'eau. Nous n'avons recensé ni cheminées ni fours dans ces espaces. D'une manière générale, il semble que les aménagements de confort aient été réservés au rez-de-chaussée.

3.2.3.2 Structures et formes

3.2.3.2.1 Analyse topologique des caves

Un des questionnements qui sous-tend l'étude des caves de Saint-Léonard-de-Noblat a trait aux plans au sol des niveaux bas. On a coutume de dire que les plans des caves possèdent en général une plus grande permanence que ceux des superstructures. Ce postulat n'a été que partiellement vérifié à Saint-Léonard-de-Noblat, où les études du bâti ont mis en évidence plusieurs cas de figure.

Le premier constat est que la plupart des caves se superposent au bâti : cette donnée a pu être vérifiée sur les maisons les plus anciennes, comme celles des parcelles 116, 274 ou 305. Certaines caves ont une profondeur moindre que les maisons : ce décalage s'explique généralement pas les adjonctions de bâtiments sur l'arrière des parcelles. Ce cas de figure est représenté sur les parcelles 183, 207 et 343, par exemple.

La présence de deux caves perpendiculaires à la voirie et séparées par un mur de refend maçonné, dans une même parcelle, induit souvent l'existence de deux édifices. La parcelle 253 renferme ainsi deux caves couvertes de voûtes en berceau qui délimitent selon toute vraisemblance l'emplacement de deux bâtiments mitoyens le long de la rue de la Liberté. L'étude du logis de la parcelle 201 a montré que la cave actuelle, voûtée d'arêtes, avait été construite sur l'emprise de deux modules de maisons. Les observations sont identiques sur la parcelle 121. Il s'est avéré que la cave voûtée d'arêtes qui confronte la rue des Étages a été réaménagée sur l'emprise de deux modules préexistant (**fig. 27**). Plusieurs indices archéologiques témoignent de ces modifications : l'épaisseur du mur de refend, d'une part (0,83) m ; la présence de deux trémies de part et d'autre de ce refend, d'autre part ; enfin, l'existence de corbeaux en pierre dans le module ouest. Ces corbeaux semblent justifier la restitution d'un couvrement planchéié sur ce module. L'authenticité de la cave voûtée d'arêtes qui se trouve actuellement à la jonction des maisons des parcelles 104 et 105 pose également question. La présence d'un mur de refend mesurant 0,57 m de large entre les deux modules de cave, ainsi que les deux trémies murées qui subsistent de part et d'autre de ce mur, suggère un processus identique à ceux des précédents exemples. Les deux caves de la parcelle 214, séparées par un mur de refend, résultent peut-être elles aussi d'un regroupement de logis (**fig. 28**).

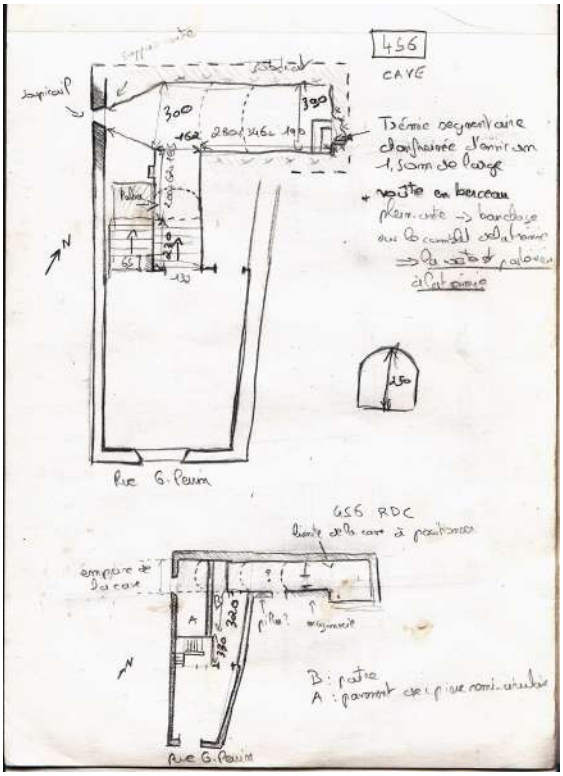

FIG. 29 *– Croquis de la cave de la parcelle 456. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 30 *– La cave de la parcelle 456, vue depuis l'ouest. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 31 *– Détail de la trémie de la cave de la parcelle 456. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Certaines caves semblent avoir été aménagées tardivement, sous des maisons dépourvues de sous-sol au moment de leur construction. Une cave construite en sous-œuvre a pu être mise en évidence sous la maison de la parcelle 166. Le sous-sol de cette maison est un volume rectangulaire proche du carré d'environ 5,05 m x 4,65 m de côtés, dont les parois ont été entièrement creusées dans le substrat de gneiss. La faible hauteur de ce niveau, le fait que ces parois ne soient pas maçonnées et son positionnement par rapport à la rue Jean Jaurès (en retrait de celle-ci) trahissent sa postériorité par rapport au bâti.
D'autres caves délimitent des emplacements d'édifices anciens dont les superstructures ont été passablement modifiées. On citera le cas de la parcelle 86, où le plan de la cave a permis de restituer le module primitif, enclavé, ou encore l'exemple de la parcelle 456 (**fig. 29 et 30**). La particularité de cette dernière parcelle est de conserver, sur l'arrière, une cave voûtée parallèle au boulevard Henri Barbusse. L'existence d'une trémie segmentaire chanfreinée au nord de cette cave (**fig. 31**) atteste l'ancienneté de ce volume, dont le plan au sol affecte un rectangle régulier d'environ 10 m x 3,90 m de côtés. Un autre exemple est celui de la parcelle 63. La visite du bâtiment a révélé l'existence d'une cave rectangulaire perpendiculaire à la rue Daniel Lamazière, mesurant 8,30 m de long et 4,81 m de large. Le plan de cette cave est probablement le dernier témoin d'un édifice à mur pignon sur rue dont les façades ont été profondément remaniées lors de la construction de l'actuelle maison, vers 1800.

D'un point de vue géométrique, le module dominant est le rectangle : toutes les caves voûtées sur berceaux utilisent ce module et il est fréquemment attesté sur les caves voûtées d'arêtes (parcelles 70, 305, 495…). Certaines d'entre elles ont un plan plus trapu, proche du carré (parcelle 116, 274). Il est probable que dans ce cas les bâtisseurs se soient adaptés aux contraintes d'un parcellaire existant. Comme les masses bâties, on constate que les caves affrontent le plus souvent la rue sur leur petit côté : en ce sens, il y a bien une interdépendance entre les sous-sols et les rez-de-chaussée.

Pour conclure, on peut donc dire que les distorsions entre le plan des caves et celui des bâtiments sont plutôt fréquentes à Saint-Léonard-de-Noblat. Les variations subies par les plans des caves prouvent que les niveaux bas ont fait l'objet de modifications (divisions d'espaces existant, ajourement de refends, creusement en sous-œuvre…) dont les rythmes n'ont pas nécessairement suivi les changements intervenus dans les superstructures. Pratiquement, les sous-sols de la ville se distinguent principalement par leur mode de couvrement.

***FIG. 32** – Une des caves de la parcelle 16. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 33** – La cave de la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 34** – La cave de la parcelle 63. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 35** – La cave de la parcelle 166. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.3.2.2 Les modes de couvrement

Les deux modules les plus représentés sont la salle rectangulaire voûtée en berceau continu et la salle voûtée d'arêtes. Certaines caves couvertes de voûtes en berceau ont un profil en plein-cintre, comme les salles des parcelles 16 ou 216 (**fig. 32 et 33**). Des profils plus tassés comme ceux des parcelles 63 et 166 (**fig. 34 et 35**), ou comme celui de la parcelle 71, segmentaire, se rencontrent également. Les salles couvertes par une voûte en berceau se développent sur une seule travée et leur hauteur ne dépasse généralement pas 3 m. Le remblaiement de très nombreuses caves (parcelles 116, 353…) ne permet malheureusement pas toujours de connaître la hauteur sous voûte de ces espaces. Sur la base de nos observations, nous ne pensons pas que des voûtes sur berceau supérieures à 3 m de haut aient existé. Il est apparu, de même, que la plupart de ces salles étaient étroites : les voûtes en berceau étudiées franchissent toutes des portées inférieures ou égales à 5 m. Ainsi, même les voûtes les plus larges comme celles des parcelles 121 et 63, dont les portées atteignent respectivement 5 m et 4,22 m, étaient dépourvues de structures de renforts (arcs doubleaux par exemple).

Quelques remarques générales sur les modes de mise en œuvre des voûtements peuvent être faites. Le matériau utilisé pour ces voûtes est le gneiss, taillé en petits moellons équarris. Les jointoiements sont généralement creux et remplis par un mortier de terre composé d'arène gneissique. Toutes les voûtes étudiées apparaissent solidaires du parement, ce qui semble confirmer qu'elles correspondent au mode de couvrement d'origine. Cependant, trois types d'agencement peuvent être observés. Dans certains cas, les reins de la voûte reposent à même le sol (parcelles 61, 63, 121…). Dans d'autres cas, les reins de la voûte reposent sur une section de maçonnerie droite, ce qui suggère un montage en deux temps (parcelles 71, 96, 127, 158, 180, 232…). Des études archéologiques sur ces caves révèleraient peut-être qu'une partie de ces voûtes se sont substituées à des couvrements existants (parcelle 127 ?). De même, seule des expertises archéologiques permettraient de déterminer si les lignes de rupture observées traduisent un montage en deux temps, mais dans la même phase de construction, ou s'il faut envisager des reprises. Le troisième type d'agencement comprend les voûtes qui s'appuient sur une portion de substrat décaissé (parcelles 16, 181…).

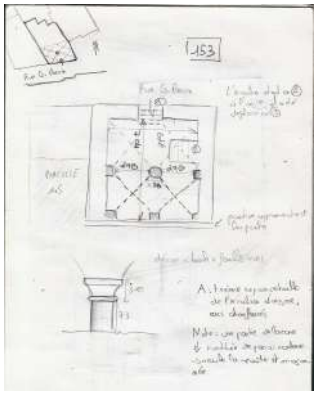

FIG. 36 *– Croquis de la cave de la parcelle 153. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 37 *– La cave de la parcelle 153. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

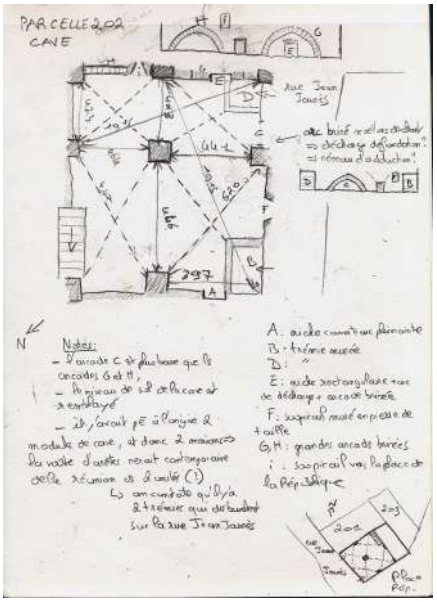

FIG. 38 *– Croquis de la cave de la parcelle 202. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

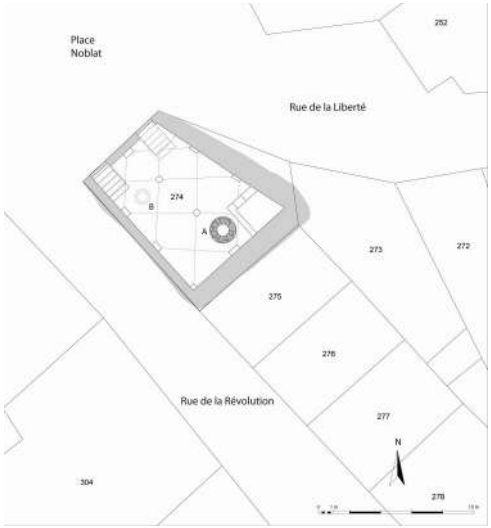

FIG. 39 *– Croquis de la cave de la parcelle 274. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 40 *– La cave de la parcelle 274. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 41 *– La cave de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

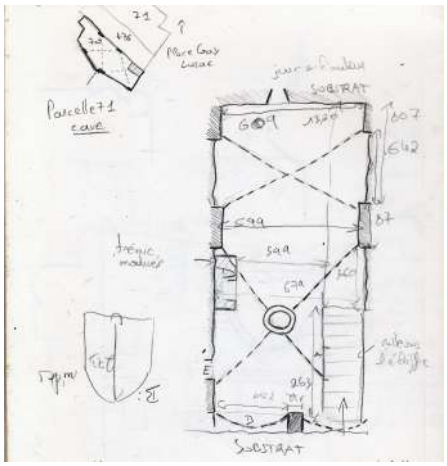

FIG. 42 *– Croquis de la cave de la parcelle 495. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

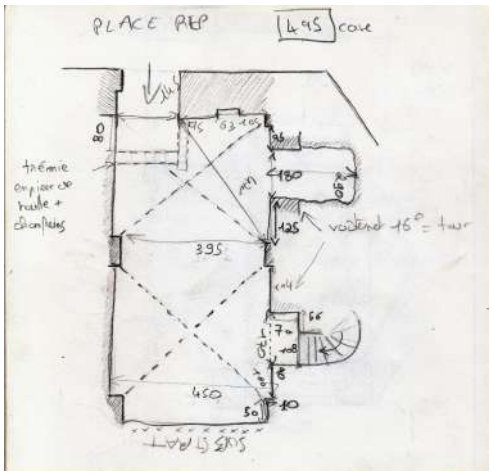

FIG. 43 *– Croquis de la cave de la parcelle 70. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

La deuxième grande catégorie de caves voûtées est celle des voûtes d'arêtes. La fréquence de ce type de voûte mérite d'être soulignée. Il est vrai que ce dispositif a l'avantage de décharger les murs latéraux des charges exercées par la retombée des berceaux. Il permettait également d'accroître le plan des salles : nous l'avons dit, les voûtes en berceau ne dépassent pas 5 m. Il est aussi aisé de constater que le système à support intermédiaire, autorisé par les voûtes d'arêtes, augmentaient les possibilités de circulation et devait faciliter le transport des marchandises. Les quelques exemples de voûtes en berceau réunies par ajourement du refend (parcelles 314/315, 201…) confirment l'avantage de la voûte d'arêtes. Ainsi, même s'il nécessitait plus de technicité, il est aisé de comprendre pourquoi les constructeurs ont privilégié ce mode de couvrement sur de nombreuses parcelles.

Les salles voûtées d'arêtes comportent généralement deux nefs. Ces dernières se composent chacune de voûtes à quatre quartiers dont le nombre varie de deux à trois. La voûte qui se trouve sur les parcelles 199 et 200, ou encore celles des parcelles 153 (**fig. 36 et 37**) et 202 (**fig. 38**), comportent des nefs à deux travées. D'autres, comme celle des parcelles 274 (**fig. 39 et 40**) et 309, ont des nefs à trois voûtes d'arêtes. L'existence d'une nef à quatre travées est attestée qu'une seule fois, sur la parcelle 305 (travée sud). Il faut signaler l'existence de caves voûtées d'arêtes à une seule nef, comme sur les parcelles 70 (**fig. 41**), 183 ou 495 (**fig. 42**). Les largeurs des nefs uniques sont généralement supérieures à celles qui composent les salles à deux nefs. La voûte de la parcelle 495 se développe sur une largeur de 4, 50 m. Celle de la parcelle 70 atteint 6 m de large (**fig. 43**). Il se trouve que cette voûte est aussi la seule dont la hauteur dépasse 3 m (3,90 m). La vocation de cette salle reste imprécise, mais sa hauteur permet d'envisager une fonction particulière en lien avec la vocation du bâtiment (maison « communale » au XIIIe siècle). Les supports sont souvent constitués de colonnes circulaires surmontées de chapiteaux ouvragés (parcelles 116, 153, 274, 305… ; cf infra pour l'étude stylistique de ces chapiteaux). La largeur de ces colonnes atteint en moyenne 0,40 m. Certaines voûtes d'arêtes à deux travées retombent sur des supports constitués de simples piliers en pierre de taille dépourvus de couronnement (parcelle 121). D'une manière générale, les quartiers latéraux reposent le plus souvent sur des piliers ou des impostes engagés de plus de la moitié (parcelles 90, 274).

***FIG. 44** – Colonne dans la cave de la parcelle 207. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 45** – Colonne dans la cave de la parcelle 312. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 47** – Colonne dans la cave de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 46** – Colonne dans la cave de la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.3.2.3 Les techniques de construction des caves voûtées

La question des techniques de construction reste soumise à beaucoup d'incertitudes, car nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier des coupes de voûte, ou d'accéder à des extrados. S'il paraît acquis que l'usage du cintrage était courant, nous ne sommes pas certain qu'il ait été généralisé. Des traces de banchage repérées sur plusieurs voûtements (parcelles 16, 71…) prouvent que certaines voûtes ont bien été coffrées. Ces traces semblent indiquer que les caves concernées sont postérieures au Moyen Âge. A l'inverse, leur absence peut être considérée comme un signe d'ancienneté. Observons que ce procédé présentait l'inconvénient de fragiliser les fondations des maisons mitoyennes. Cette contrainte ne devait pas être négligeable dans un parcellaire dense. Remarquons également que nous n'avons pas observé la présence de percements que laissent généralement les cintres une fois enlevés : s'il paraît acquis que l'usage du cintrage était courant, nous ne pouvons affirmer qu'il ait été généralisé. Des modes de construction engendrant moins de déstabilisations ont donc probablement été envisagés. Il est possible que certaines caves dont la longueur excédait 5-6 m aient été construites par tranches successives. Cependant, peu de caves conservent des marques d'arrêt ou des lignes de rupture pouvant trahir l'usage d'un tel procédé. Une césure a effectivement été constatée dans le voûtement de la parcelle 280, mais nous n'avons pas pu déterminer si cette cassure correspondait à un arrêt du chantier ou à une reprise tardive. L'hypothèse de constructions « en tranchée » (Clabaut 2001, p. 63) peut également être avancée : il est possible que certains voûtements se soient affranchis du cintrage en utilisant la terre comme cintre. Les modes de construction des caves non coffrées ne sont pas connues dans le détail.

Dans le cas des couvrements en berceau, il convient de préciser que l'adaptation des murs latéraux aux poussées est difficile à appréhender, car les largeurs des murs gouttereaux ont été peu étudiées. On peut dans une certaine mesure considéré que ces efforts ont été pris en compte du fait de l'absence de fissures majeures dans les voûtements étudiés.

Dans plusieurs salles nous avons noté la présence de supports intermédiaires constitués de piliers (parcelle 63, 158… ; **fig. 44 et 45**) et de colonnes circulaires ou polygonales (parcelle 90, 216, 270 ; **fig. 46 et 47**). La fonction de ces supports reste incomprise, notamment dans le cas des voûtes couvertes de berceau où leur rôle porteur devait être minime. C'est pourtant dans les caves concernées par ce type de voûtement que ces vestiges sont les plus fréquents. Les liens chronologiques entre ces aménagements et les voûtements restent indécis : rien ne permet d'exclure que les voûtes et les supports de piliers ou de colonnes n'aient été construits d'un seul tenant. Une hypothèse consiste à penser que ces supports ont un lien avec le système à pile porteuse observée dans de très nombreuses maisons, que ces piles aient été en pierre, comme sur le logis de la parcelle 305, ou en bois. On observe par exemple que les piliers présents dans les caves des parcelles 158 et 180 se superposent aux refends en bois des niveaux supérieurs.

Des sondages archéologiques permettraient certainement de mieux comprendre les techniques de construction, mais aussi de fondation, de ces espaces souterrains. On s'interrogera par exemple sur la nature des fondations sur lesquelles reposent les colonnes utilisées dans les voûtes d'arêtes : sont-elles bâties à même le sol naturel ? Doit-on envisager, pour certaines d'entres elles, des fondations sur pieux ? Le rôle joué par ces cavités dans les fondations des maisons reste méconnu également. Il serait notamment intéressant de connaître les modes de construction des murs latéraux des caves voûtées. On imagine en effet que ces murs constituent les socles de fondation des maisons lorsque la cave fait partie du projet de construction initial de celles-ci.

***FIG. 48** – La cave planchéiée de la parcelle 16. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 49** – Corbeau dans la cave de la parcelle 122. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 50** – Trémie en bois dans la cave de la parcelle 20. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.3.2.4 Les caves planchéiées

Il reste à traiter, enfin, des sous-sols planchéiés. Ils représentent un corpus restreint composé de quelques unités seulement (maisons des parcelles 16 [**fig. 48**], 20, 107, 343…). On peut se questionner sur le faible nombre de couvrements planchéiés dans la mesure où cette technique permettait un gain d'espace important, à l'image des voûtes d'arêtes : des trois types de couvrement, il est en effet celui qui libère le plus de volume. Il est possible que des planchers primitifs aient été détruits et remplacés par des voûtes, comme semblent l'attester les corbeaux repérés dans la cave de la parcelle 122 (**fig. 49**). Les vestiges de supports verticaux recensés dans de nombreuses caves pourraient aussi trahir l'existence de planchers auxquels se seraient substituées les voûtes en berceau. Ces supports rappellent en effet les systèmes de couvrement à piles porteuses fréquemment utilisés dans certaines agglomérations médiévales. Une expertise dendrochronologique des solives qui composent la trémie de la cave de la parcelle 20 (**fig. 50**) révèleraient peut-être des datations anciennes.

3.2.3.2.5 Bilan sur les modes de couvrement

L'existence d'une césure chronologique entre les différents modes de couvrements est une hypothèse qui mérite d'être envisagée. Cependant, les seules voûtes qui peuvent être datées sont les voûtes d'arêtes. Les chapiteaux qui couronnent les colonnes de certaines d'entre elles confirment que ce procédé était courant au Moyen Âge, d'une part. Les études du bâti prouvent que même les voûtes d'arêtes dépourvues de chapiteaux sont très souvent associées à des édifices médiévaux, d'autre part (parcelles 70, 95, 495). L'analyse de la cave de la parcelle 96 tend à montrer que la voûte en plein cintre qui se trouve au sud de la parcelle s'est substituée à une voûte d'arêtes dont ne subsiste plus que l'amorce des quartiers, au nord de la parcelle. Il serait toutefois illusoire de mettre en équivalence la voûte d'arêtes avec la période médiévale sur la base de ses seules observations et d'en déduire que ce mode de couvrement est antérieur aux deux autres. Certaines voûtes d'arêtes apparaissent en effet assez clairement comme des reprises, telle la voûte de la parcelle 202. L'étude de cette cave a révélé que la voûte obstruait l'embrasure d'un soupirail qui assurait l'éclairage et l'aération du volume depuis la rue Jean Jaurès. Sur d'autres parcelles, l'authenticité des voûtes d'arêtes est sujette à caution (parcelles 70 et 495 par exemple). Il faut aussi tenir compte du fait que nous datons plus difficilement les couvrements en berceau et les planchers des sous-sols et que l'on trouve des berceaux sous des logis médiévaux ou tardo-médiévaux, tels ceux des parcelles 99 et 317.

FIG. 51 *– Creusement dans la cave de la parcelle 180. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 52 *– Creusement dans la cave de la parcelle 495. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 53 *– Salle creusée sous la place de la République (parcelle 116). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 54 *– « Citerne » dans la cave de la parcelle 315. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.3.2.6 Les caves situées sous un espace non bâti

Nous avons jusque là fait mention des sous-sols construits sous une maison. D'autres caves creusées sous un espace non bâti ont été recensées : celles-là semblent correspondre à des aménagements essentiellement fonctionnels. Parmi ces aménagements, on peut différencier : les galeries entièrement creusées dans le substrat et les véritables salles dotées de couvrements maçonnés.

Les premières ont des dimensions restreintes et s'apparentent le plus souvent à des boyaux étroits. On en trouve sur les parcelles 136, 180 (**fig. 51**), 313, 495 (**fig. 52**)… Celle de la parcelle 495 mesure pour exemple 1,80 m de large et 2,90 m de long. Ces galeries peuvent être surmontées d'un arc en plein-cintre faisant office de décharge, notamment lorsqu'elles ont été creusées sous la rue (parcelles 180, 495). Il est probable que certaines ouvertures murées correspondent à de tels aménagements, comme dans le module de cave nord-ouest de la parcelle 201, ou dans la cave de la parcelle 202. Dépourvus de décor, ces espaces ont dû servir, principalement, de lieux de stockage.

Les seconds peuvent être assimilés par leurs dimensions à des véritables caves. Ces salles sont concentrées sur le secteur de la place de la République et nous les interprétons, à ce jour, comme des creusements à posteriori probablement réalisés lors de périodes où le gain d'espace utile hors-sol devait être difficile. De telles salles sont conservées sous les logis des parcelles 116 (**fig. 53**) et 309. Leurs usages devaient être multiples : entrepôt, resserre, mais peut-être également, dans certains cas, citerne (parcelle 116). Nous ne pensons pas que ces salles aient pu matérialiser l'emplacement de bâtiments disparus : leurs dimensions et le fait qu'elles soient finalement peu nombreuses laissent penser qu'elles ne sont pas représentatives d'une mise en œuvre ancienne, mais que leur construction est le fruit de remembrements tardifs. On mettra à part des creusements particuliers qui semblent constituer des *unica*, telle la citerne creusée à l'arrière de la cave de la parcelle 315 (**fig. 54**).

***FIG. 55** – Trappe dans la cave de la parcelle 202. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 56** – Trappe dans la cave de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 57** – Placard aménagé dans le mur d'échiffre de la cave de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.3.2.7 Les équipements domestiques et la distribution

Outre les couvrements, la qualité, la fonction et la datation des niveaux bas peuvent s'évaluer selon d'autres critères : la présence d'équipements domestiques (niches murales, puits, trappes, etc.) et les modalités de la distribution.

Les modes de communication entre les niveaux bas et les étages supérieurs sont très largement méconnus. Nos observations de terrain tendent à montrer que les liaisons entre les caves et les rez-de-chaussée étaient peu fréquentes. On mettra en avant le cas de la maison de la parcelle 495, dans laquelle un escalier en vis établit une liaison directe entre la cave et le rez-de-chaussée. L'insertion à posteriori de cet escalier fournit en outre un *terminus ante quem* pour la datation de la cave. Cet escalier est seul exemple connu de communication antérieure à la période contemporaine. En effet, les trappes qui desservent les sous-sols depuis l'intérieur des maisons sont des percements tardifs et nous n'avons repéré aucune trémie ancienne dans les voûtements. On distinguera ces trappes tardives des ouvertures circulaires en pierre de taille aménagées au niveau du faîte de certaines voûtes d'arêtes (parcelles 116, 274… ; **fig. 55 et 56**). Étant donné leur petite dimension, ces trappes semblent avoir été réservées à l'usage exclusif des marchandises. Une des rares caves à pouvoir être assimilée à un espace entièrement clos depuis l'extérieur est celle de la parcelle 70. On peut considérer qu'une telle configuration était peu compatible avec une activité commerciale. Il semble toutefois difficile d'identifier cette salle aux prisons mentionnées dans les textes au XIIIe siècle, dans la mesure où celles-ci sont systématiquement associées aux portes Fontpinou et Maupertuis (*…poni eum in prisione dictorum consulum, in portali de Fonte Pinon…* ; *…in prissione consulum in portalicio de Fonte Pinon ; in prisonem de Malo Pertuisio…et dicta prisio est consulum…*). L'existence de « geôles » uniquement accessibles depuis l'intérieur semble donc peu probable à Saint-Léonard-de-Noblat. En revanche, toutes les caves possédaient un accès direct sur la rue.

Il est difficile de restituer la configuration de ces accès étant donné qu'ils ont été majoritairement remblayés, ou murés. Les observations faites dans plusieurs caves confirment que le rapport à la rue n'était généralement pas direct : il semble en effet que les niveaux bas étaient précédés par un creusement correspondant à une descente de cave logeant une volée droite en pierre. Ce système a l'avantage de dégager plus d'espace utile à l'intérieur qu'un escalier dont le massif est entièrement inclus dans le volume de la salle. Les profondeurs de l'empiètement sur la rue devaient être variables, mais on imagine qu'elles excédaient rarement 1 m, en particulier lorsque les escaliers débouchaient sur des rues étroites. L'essentiel de l'emmarchement paraît avoir été inclus dans les caves. Une des solutions envisagées pour atténuer la perte d'espace pouvait être l'aménagement de placards à l'intérieur des murs d'échiffre (parcelle 70, **fig. 57**). Les escaliers subsistent dans leur état primitif sur de très nombreuses parcelles (70 par exemple). Ils ont parfois été déplacés, comme sur la parcelle 63. L'étude de ce logis a montré que le déplacement de l'escalier était survenu après le bouchage de l'entrée primitive sur la rue Daniel Lamazière et le percement d'une autre embrasure de porte dans le mur gouttereau ouest.

***FIG. 59** – Trémie dans la cave de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 60** – Piédroit dans la cave d'angle de la parcelle 130. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès,*

***FIG. 61** – Porte en partie enfouie dans le mur nord du logis de la parcelle 117. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 62** – Porte dans la cave de la parcelle 114. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les degrés occupent le plus souvent des positions excentrées, en angle, probablement pour des raisons de commodité. Les caves desservies par des escaliers implantés au milieu du volume sont rares : on en trouve sur la parcelle 317 notamment (**fig. 58**). Il faut noter que certaines caves disposaient d'un double accès. Les deux descentes de cave permettaient, dans certaines maisons d'angle comme celle de la parcelle 116, d'accéder à deux rues différentes. Les deux escaliers de la cave de la parcelle 274 ont en revanche été aménagés dans le même pan de mur, au nord-ouest. Peut-être faut-il envisager, pour ceux-là, des usages différenciés. D'autres caves, comme celle qui se trouve au nord-ouest de la parcelle 201, bénéficiait d'une desserte sur la rue et sur l'arrière de la parcelle. On s'étonnera également du positionnement de la trémie conservée dans la cave de la parcelle 456 : elle semble indiquer l'existence d'une voie d'accès sur l'arrière de la parcelle. Ces deux exemples montrent que le rapport à la voirie ne s'effectuait pas nécessairement avec la rue « forte ». Nous cernons à vrai dire assez mal l'importance de ces dispositifs du fait de la disparition de la plupart des voies secondaires qui desservaient les cœurs d'îlots.

Toutes les trémies conservées sont constituées d'arcs segmentaires chanfreinés en pierre de taille. Ce dispositif se retrouve majoritairement dans les caves voûtées d'arêtes (parcelle 116 par exemple, **fig. 59**), mais il s'observe également dans certaines caves voûtées en berceaux (parcelle 232). Dans tous les cas, le parti consistant à aménager un escalier dont l'emprise empiétait sur la rue est majoritaire à Saint-Léonard-de-Noblat.

Pour autant, on ignore la nature des portes qui étaient aménagées dans ces descentes de cave. Seuls subsistent les piédroits. Là où ils ont pu être observés, comme sur les parcelles 130 (**fig. 60**), 180 ou 495, ces piédroits sont dotés de feuillures internes. Leurs couvrements ont systématiquement été arasés. Dans de rares cas, l'existence de structures de décharge dans la partie basse des parements extérieurs signalent les portes primitives. Leur restitution reste néanmoins un sujet difficile à traiter car il subsiste peu d'ouvertures contemporaines des descentes de cave originelles. Quelques exemples de portes peuvent avoir été des accès de cave, comme la porte couverte d'un arc segmentaire de la parcelle 105. Cette porte est aujourd'hui englobée dans le vaste logis qui occupe cette parcelle, remaniée. Elle ajoure le mur qui scinde la parcelle dans le sens nord-sud. Elle mesure 1,37 m de large et elle est couverte par un arc segmentaire à intrados chanfreiné. Le couvrement de son embrasure intérieure est un arc segmentaire formé de moellons posés de chant. Une seconde porte semble pouvoir être assimilée à une ouverture de cave. Elle se trouve dans le mur nord du logis de la parcelle 117 (**fig. 61**). Elle est surmontée d'un arc segmentaire à intrados chanfreiné et son embrasure est en partie enfouie. L'interprétation de la porte découverte au sud de la parcelle 114 pose plus de difficultés (**fig. 62**). Cette porte étroite mesurant 0,60 m de large et 2 m de haut ouvre sur un espace non déterminé qui pourrait avoir logé un escalier situé entièrement à l'extérieur de la cave, au sud de celle-ci. L'hypothèse est hardie, car ce type d'ouverture n'a pas été répertorié ailleurs. Elle aurait le mérite d'expliquer la présence de feuillures internes sur les piédroits de cette porte, qui se trouve être ornée d'un cavet sur sa face « extérieure ». Dans tous les autres cas, nous devons nous contenter d'hypothèses de restitution à partir des éléments de piédroits conservés dans de nombreuses salles voûtées. Il est possible que les couvrements des portes initiales aient été réutilisés *in situ* pour la construction des portes de refends. En effet, nous avons constaté, dans plusieurs maisons, que les refends qui séparaient certaines caves étaient ajourés de portes médiévales en réemploi (parcelles 105, 201, 314/315). La disparition de ces ouvertures résulte vraisemblablement d'une suppression réglementaire dont nous n'avons pas connaissance.

Nous devons mentionner l'existence d'un escalier entièrement extérieur à la cave, dans la parcelle 139. Le sous-sol de ce logis est ainsi distribué par une volée droite en pierre parallèle au mur gouttereau ouest du bâtiment en front de rue. D'une largeur avoisinant 1 m, cet escalier ne paraît pas toutefois avoir constitué la desserte primitive de la cave, comme le suggère l'embrasure murée repérée dans le mur nord de ce logis.

FIG. 63 *– Niche dans la cave de la parcelle 105. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 64 *– Niche dans la cave de la parcelle 121. Cliché*

FIG. 65 *– Niche dans la cave de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les équipements domestiques des caves de Saint-Léonard-de-Noblat regroupent pour l'essentiel des niches intra-murales. Les niches les plus nombreuses sont couvertes d'arcs en plein-cintre (parcelles 105 [**fig. 63**], 116, 121 [**fig. 64**], 158…) et d'arcs brisés (parcelles 95, 96, 305 [**fig. 65**]…). Ce sont des niches compartimentées de grande taille, dont les hauteurs atteignent entre 1,20 m et 1,30 m. Elles comportent souvent deux niveaux de rangement et elles étaient fermées par un vantail dont subsistent parfois les vestiges de gonds. La capacité de rangement était augmentée par des logettes latérales. Notons que ces placards présentent des caractéristiques très proches des niches conservées dans les niveaux supérieurs et qu'ils constituent, dès lors que leur appartenance au programme initial du logis est attestée, des jalons pouvant dans certains cas être rattachés à des chronologies relatives. Une autre catégorie de niche, moins représentée, correspond aux percements rectangulaires uniformes et dépourvus de fermeture. De tels aménagements ont été recensés dans le sous-sol de la parcelle 216, par exemple. Leur vocation ne devait pas être liée à une autre activité que le rangement.

La façon dont la lumière était puisée dans ces caves recèle quelques incertitudes, dans la mesure où la plupart des dispositifs de captage et d'aération ont été murés. On suppose que la lumière était prise sur toutes les surfaces émergées. Des jours contemporains des phases de construction des caves ont effectivement été repérés dans les caves des parcelles 70, 121, 202, etc. Si la plupart sont ébrasés, certains, comme le jour aménagé dans le mur « arrière » de la cave de la parcelle 70, ont des embrasures droites. La plupart des jours originels ont été murés et remplacés par des soupiraux munis de fentes de jours étroites aménagées dans les maçonneries inférieures des parements ou des ouvertures du rez-de-chaussée.

3.2.3.2.8 Les fonctions

Après avoir passé en revue les principales caractéristiques des niveaux enterrés ou semi-enterrés de la ville, il est nécessaire d'évoquer les interrogations relatives aux fonctions supposées de ces espaces.
L'absence d'aménagements de confort permet d'écarter l'hypothèse de salles résidentielles. Quant à l'idée de cave-refuge, elle ne semble concevable qu'à condition de l'envisager de manière ponctuelle. D'après un témoignage oral, la cave de la parcelle 376 aurait ainsi servi de refuge durant la Seconde Guerre Mondiale. Il est donc probable qu'à toutes les périodes les caves ont pu être occupées temporairement, mais nous ne pensons pas que le contexte de leur construction soit lié à cette notion.
Ces caves ont probablement été utilisées comme resserre, garde-manger ou simple remise à outillage. Notons que leur aptitude à conserver une température constante en faisait des lieux propices aux stockages domestiques. Ces niveaux ont aussi pu servir de lieu de négoce, comme l'attestent les nombreux vestiges de portes en front de voirie. Il est vrai toutefois que l'enfouissement de ces salles devait contraindre leurs capacités commerciales. Enfin, la tenue d'activités artisanales semble peu probable en raison du faible espace dégagé par les voûtements. Un texte confirme que ce type d'activités s'exerçait plutôt au rez-de-chaussée. En 1479, un certain Antoine de Monceau fut autorisé à pratiquer son métier dans « une partie de la grande maison dudit chevalier appelée *la vouta*, dans le *baleto* au dessus de la voûte ».
En définitive, il apparaît que seuls l'archéologie et les textes permettraient d'apporter des éléments de réponse sur la question des fonctions des caves de Saint-Léonard-de-Noblat. Des sondages seraient utiles pour préciser la nature des niveaux de sol originels. On peut en effet penser que certains types de revêtements étaient plutôt favorables à des activités de stockage, notamment les sols en terre battue ou les sols dallés, et que d'autres se prêtaient davantage à des activités nécessitant de supporter un poids plus important. Des fouilles révèleraient peut-être des silos masqués par les comblements parfois épais rencontrés dans certaines caves.

FIG. 69 *– L'escalier droit de la parcelle 365. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

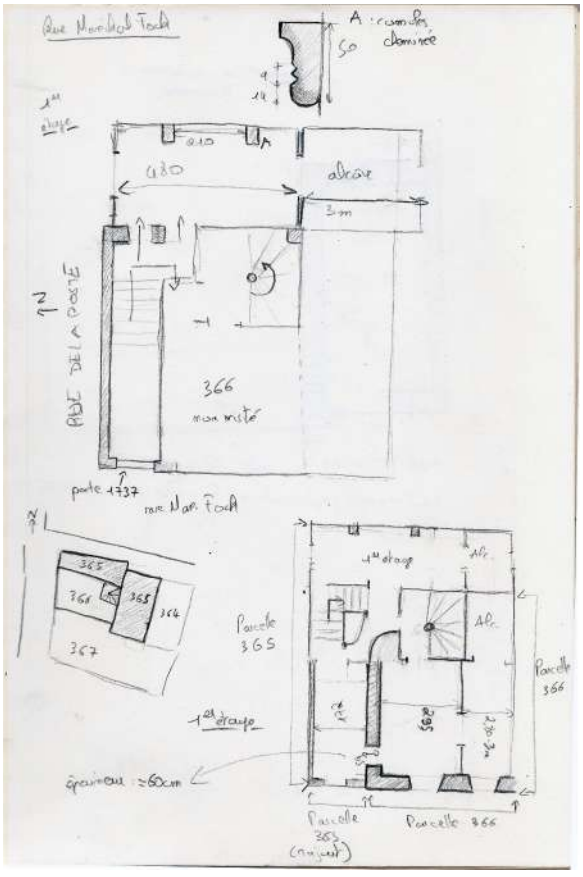

FIG. 70 *– Croquis du rez-de-chaussée de la parcelle 365. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les réflexions menées sur la distribution des niveaux bas peuvent être élargies à l'entité « maison ». S'ils fournissent des éléments de datation, les escaliers sont avant tout des éléments régulateurs de cette entité. Par leur typologie et leur emplacement, ils contribuent à la définition des différents programmes des logis de la ville. L'approche typologique a permis de recenser deux catégories d'escaliers : les escaliers droits et les escaliers tournants.

3.2.4.1 Les escaliers droits

Les escaliers droits intérieurs sont très peu représentés dans les niveaux supérieurs, alors qu'ils forment l'essentiel du corpus des escaliers mettant en relation les caves et la rue. Des escaliers droits ont néanmoins été recensés dans les logis des parcelles 121, 332 et 365. Dans les trois cas, l'escalier se développe dans une seule direction rectiligne. Leur emplacement est systématiquement le long des murs gouttereaux. Il semble par ailleurs que ces volées sont « autoportantes », c'est-à-dire qu'elles sont construites à partir de marches composées, portées par un limon de chaque côté. On distinguera ces trois escaliers des volées droites de faible emprise qui se retrouve très fréquemment dans les niveaux de rez-de-chaussée : ceux-là servent d'assise aux escaliers tournants et ne constituent pas une véritable « montée » (parcelle 135 par exemple). Nous n'avons pas repéré d'escaliers extérieurs, alors que ce mode de distribution est indirectement attesté par les textes. Il est ainsi question, vers 1260, d'un *gradus* entre deux maisons (…*super quodam gradu qui erat inter domos ipsorum*…). Les mentions de l'expression « *balet* » dans les textes des XIVe-XVe siècles semblent également se référer à cette typologie d'escalier. Conformément aux programmes de nombreuses maisons médiévales et tardo-médiévales du sud de la France, il est probable que les escaliers droits aient été nombreux avant l'introduction des escaliers tournants. Il reste qu'en dehors des deux exemples des parcelles 121 et 332, aucun escalier droit médiéval n'a été repéré à ce jour à Saint-Léonard-de-Noblat. L'escalier de la parcelle 365 (**fig. 69 et 70**) semble quant à lui avoir été mis en place lors de la construction du bâtiment situé à l'angle de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue de la Poste (XVIIIe siècle).

FIG. 71 *– L'escalier en vis de la parcelle 117. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 73 *– L'escalier en vis de la parcelle 213 de la section AD. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 72 *– L'escalier en vis de la parcelle 495. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 74 *– Détail de la base de l'escalier en vis de la parcelle 213 de la section AD. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

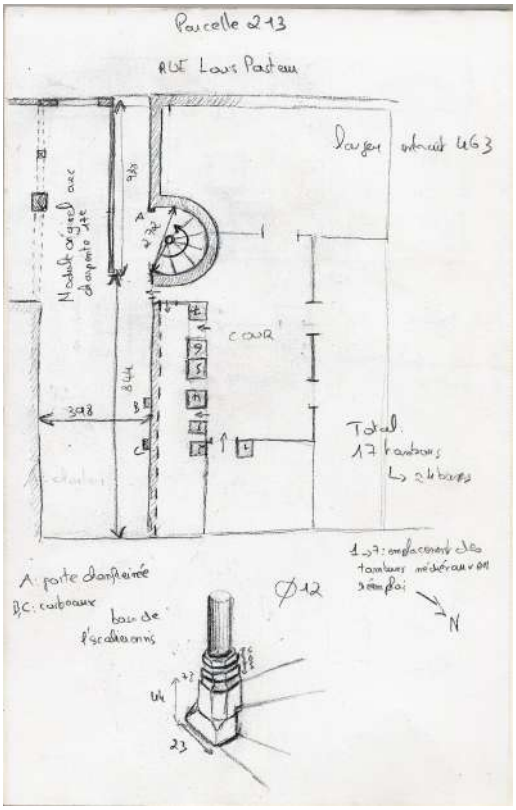

FIG. 75 *– Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 213 de la section AD. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.2.4.2 Les escaliers tournants

Trois types d'escaliers tournants ont été mis en évidence : les escaliers en vis, les escaliers rampe-sur-rampe en bois et les escaliers à jour central.

Les **escaliers en vis** peuvent se décliner en trois sous catégories.
On trouve, d'une part, les escaliers en vis à marches portant noyau. Ces escaliers sont bâtis en pierre et ils se composent de marches gironnées. Ils représentent une petite partie seulement du corpus des escaliers en vis : seuls trois exemples d'escaliers de ce type ont été recensés, sur les parcelles 117 et 495 de la section AL et sur la parcelle 213 de la section AD (**fig. 71 à 73**). L'escalier de la parcelle 117 ne comprend que quelques marches permettant d'effectuer un seul retour à 180° : il sert d'appui à un escalier en vis en bois qui distribue les niveaux supérieurs. L'alternance pierre/bois résulte peut-être d'une démarche visant à limiter l'impact des remontées capillaires d'humidité. Plusieurs escaliers à retour en bois sont effectivement précédés par une volée droite en pierre (parcelle 216). On peut aussi penser que le changement de matériau correspond à une nouvelle phase de travaux. L'escalier de la parcelle 495 loge dans une cage d'escalier polygonale hors-œuvre, englobée dans une construction de la période contemporaine. Celui de la parcelle 213 de la section AD (rue Louis Pasteur) a un diamètre de 2,72 m. Une de ses particularités est d'avoir une base moulurée qui oriente les datations vers les années 1450-1550 (**fig. 74 et 75**). L'étude du bâti du logis de la parcelle 495 a également permis de raccorder l'escalier en vis à une séquence de la fin du Moyen Âge. L'aménagement de l'escalier de la parcelle 117 semble plus tardif ; les vestiges qui lui sont associés témoignent d'une phase de reconstruction que l'on situera dans le courant du XVIIe siècle.

FIG. 76 *– L'escalier en vis de la parcelle 224. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 77 *– L'escalier en vis de la parcelle 348. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 78 *– L'escalier en vis de la parcelle 117. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 79 *– L'escalier en vis de la parcelle 366. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 80 *– L'escalier en vis de la parcelle 135. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 81 *– L'escalier en vis de la parcelle 119. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 82 *– L'escalier en vis de la parcelle 257. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

La deuxième sous-catégorie comprend les escaliers à marches dans le noyau. Plusieurs escaliers ont été construits de cette façon dans la ville, sur les parcelles 16 (réemploi), 76, 224, 268, 323, 348 (**fig. 76 et 77**). Un exemple d'escalier similaire a été recensé dans rue du Colonel Ledot, sur la parcelle 64. Le diamètre de ces escaliers est généralement de petite dimension, autour de 2 m. Ils sont dépourvus de décors, ce qui rend leur datation intrinsèque difficile.

Les escaliers à noyau central torsadé forment la troisième sous-catégorie d'escaliers en vis à marches dans le noyau. Le noyau de ces escaliers se présente sous la forme d'une hélice débillardée dans une poutre massive, généralement précédée d'une base moulurée. On rencontre ce type d'escaliers sur les parcelles 117 (marches de départ en pierre), 119, 135, 257, 286, 366, 458 (**fig. 78 à 82**). La surreprésentation des escaliers en bois à marches dans le noyau témoigne d'un savoir-faire partagé par les charpentiers qui ont œuvré pour leur construction. La nature de leur décor laisse penser que ces escaliers ont été mis en place durant le XVIIe siècle. La base du noyau de l'escalier de la parcelle 135 est, par exemple, ornée d'un décor en pointe de diamant.

***FIG. 83** – L'escalier de la parcelle 197. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 84** – L'escalier de la parcelle 344. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 85** – L'escalier de la parcelle 59 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 86** – L'escalier de la parcelle 4 (section AE). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 87** – L'escalier de la parcelle 207. Cliché D. PALOUMBAS -ODILE, Hadès, 2014.*

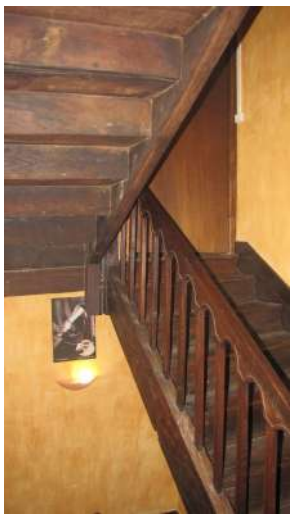

***FIG. 88** – L'escalier de la parcelle 281. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 89** – L'escalier de la parcelle 352. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les **escaliers rampe sur rampe** constituent la deuxième catégorie des escaliers tournants. Un seul exemple d'escalier rampe sur rampe à mur-noyau a été identifié, sur la parcelle 104. Il s'agit d'un *unicum* dont la construction paraît se situer dans les années 1600. Cet escalier est peut-être contemporain des escaliers rampe sur rampe construits à partir de volées suspendues en bois accolées. Ces escaliers forment un corpus étendu. Cette typologie renferme plusieurs tranches chronologiques que l'on peut déduire à partir des éléments de décor et de la nature des rampes, mais aussi en fonction du positionnement des escaliers dans la parcelle. Les plus anciens escaliers rampe sur rampe en bois sont dotés de balustres carrés ouvragés (parcelles 61, 107, 197, 231, 258, 344, 433, AD 59, AE 4 ; **fig. 83 à 86**). La date portée qui figure le linteau de la porte piétonne de la parcelle 433 situerait la datation de ce groupe d'escalier vers la première moitié du XVIIe siècle (1624). Les escaliers rampe sur rampe à balustres découpés non rampants pourraient être appartenir à la même séquence chronologique que les précédents. Ils sont présents sur les parcelles 207 (**fig. 87**), 270 et sur la parcelle 363 de la section AE (rue Louis Pasteur). Le profil des moulures qui ornent les potelets (godrons, pointe de diamant), ne contredit pas cette hypothèse de datation. Les escaliers dotés de balustres plats découpés, parallèles au limon, sont plus difficilement datables (parcelles 63, 501). Les potelets de ces deux escaliers, profilés en poire et dotés d'une tête arrondie, autorisent une proposition de datation plutôt haute (XVII-XVIIIe siècles). En revanche, les escaliers rampe sur rampe à balustres carrés non décorés sont clairement postérieurs au XVIIe siècle. Le profil des mains-courantes, commun à tous ces escaliers, atteste une datation vers 1800 (parcelles 216, 281, 303, 305, 310, 343, 352, 353… ; **fig. 88 et 89**). On distinguera ces escaliers du groupe caractérisé par des balustres carrés surmontés d'une main courante non ouvragée : ceux-là semblent dater du début de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle. On classera les escaliers rampe sur rampe dotés de balustres en fer de section circulaire dans la même tranche chronologique (parcelles 166, 246).

FIG. 90 *– L'escalier de la parcelle 71. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 91 *– L'escalier de la parcelle 212. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 92 *– L'escalier de la parcelle 56. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 93 *– L'escalier de la parcelle 180. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Il reste à traiter des **escaliers à jour central**. Ils forment un corpus composé de deux catégories d'escaliers : les escaliers en bois et les escaliers en pierre pourvus de rampes d'appui en fer forgé. Les premiers se différencient par les dimensions de leur jour central et par le profil de leur rampe. Les jours les plus importants, comme ceux des parcelles 71 et 212, mesurent environ 1 m de large (**fig. 90 et 91**). Les seconds sont caractéristiques d'une période, le XVIIIe siècle, à l'exception de l'escalier de la parcelle 116. Ils se distinguent par le décor de leur rampe et le profil des fers, qui peuvent être plats ou de section carrée. Ces escaliers sont généralement composés d'une première volée pleine avec un limon sur mur d'échiffre (parcelles 56, 180, 313… ; **fig. 92 et 93**).

Les escaliers de Saint-Léonard-de-Noblat qui nous sont parvenus forment donc un corpus hétérogène sur le plan stylistique. Une ébauche de typo-chronologie a été mise en évidence en fonction de la nature des supports des volées, des techniques de construction employées, et des éléments décoratifs. Quatre grandes périodes émergent. Les escaliers les plus anciens dateraient de la fin du Moyen Âge, mais ils sont peu représentés. Un nombre important d'escaliers en vis en bois semblent avoir été mis en place entre 1550 et 1650. Leur succèdent des escaliers à retour rampe sur rampe ou à jour central, vraisemblablement construits durant la première moitié du XVIIe siècle. Une des caractéristiques de ces escaliers « 1600 » est d'être ornés de potelets ouvragés et de balustres rampants de fortes sections. Le XVIIIe siècle a été marqué par l'introduction d'une nouvelle catégorie d'escaliers composés de rampes en fer forgé et par un appauvrissement du décor des escaliers en bois à jour central ou rampe sur rampe. Les escaliers de la période contemporaine ne présentent pas de variantes du point de vue typologique, mais ils se caractérisent par la sobriété de leur décor. L'absence d'escaliers médiévaux et le faible nombre d'escaliers en vis en pierre doivent être soulignés comme des traits significatifs de l'histoire architecturale de la ville. Ces lacunes laissent penser que le parc bâti a été profondément renouvelé au début de la période moderne.

CHAPITRE 3.3

Approche archéologique du patrimoine bâti de Saint-Léonard-de-Noblat

3.3.1 L'apport des textes dans le domaine de la construction

L'apport des sources écrites pour l'analyse morphogénétique de la ville a été étudié dans le cadre de la synthèse historique. Les principales informations ayant trait plus spécifiquement au domaine de la construction peuvent être résumées en quelques points.

Les données les plus anciennes concernant les maisons proviennent des cartulaires d'Aureil et de l'Artige. Sept mentions de maisons (*domus*) ont été répertoriées dans ces deux recueils, attestant l'existence d'un groupement d'habitats à Saint-Léonard-de-Noblat dès la fin du XIe siècle.

Pour le XIIIe siècle, les témoignages issus du procès entre les évêques et les consuls se révèlent relativement précis. Un *terminus post quem* a notamment pu être fixé. Il concerne la maison « commune » (*domum communem*), qui aurait été construite, selon un témoignage, au début des années 1260. Des données traitant des matériaux ont également été extraites de ces sources. Par exemple, l'utilisation du bois est confirmée dans la construction des maisons au XIIIe siècle. Il est question, vers 1250, des poutres d'une maison située près de la porte Champmain (… *iste qui loquitur vidit quod dictus Natebloie, clericus, imposuit tigna domus sue in muris dicte : que domus est prope portale de Campo Magno*…). Nous savons aussi que le terme utilisé pour désigner les escaliers est celui de *gradus*. Malheureusement, cette expression générique est difficile à traduire d'un point de vue matériel.

Les maisons commencent à être mieux documentées par les textes à partir des années 1350. Les actes notariés du Bas Moyen Âge font notamment apparaître une distinction entre la maison ordinaire, que les textes continuent de nommer *domus*, et le logis de rang supérieur, auquel semble réservée l'expression *hospicium*. On apprend ainsi que le « chevalier » Jean des Moulins possédait un *hospicium* avec *aula* en 1390. Les textes de cette période différencient les niveaux. Les sous-sols étaient désignés par la double occurrence *subterraneum/sostre*. L'équivalence des termes est attestée dans plusieurs documents, comme dans cet acte de vente par lequel *Petrus Gorandi*, de Noblat, vendit un « *substarana* ou *sostre* situé en la ville de Noblat, *carrera de Banchareu sive lo Codorsi de Blanzat* », sous la maison appartenant aux héritiers de *Guilli Bornot.* Le terme *subterraneum* est également mis en équivalence, dans d'autres actes, avec celui de « maison basse » (1371 : reconnaissance pour « une maison basse, *sive substerranea, carrera de Noblat*…). D'une manière générale, on relève la fréquence des expressions « maison haute » et « maison basse ». Cependant, il n'est pas toujours possible de traduire ces expressions du point de vue de l'architecture : la « maison basse » désigne-t-elle un rez-de-chaussée ou une cave ? Il est en tout cas avéré que les notaires avaient recours à des termes spécifiques lorsque le contrat exigeait la différenciation des niveaux. L'intérieur des maisons gagne en précision également : les termes *aula* et *camera* apparaissent pour la première fois à la fin du XIVe siècle. D'autres composantes du logis, comme l'escalier, commencent à être nommées par des appellations spécifiques. Les premières références au terme « balet », que l'on identifiera à une volée droite extérieure, apparaissent entre 1350 et 1400 (1378, mention de la maison de Jean du Leyritz, prieur, « avec un ballet devant » ; 1479 : *baleto*). Enfin, les matériaux de construction font l'objet de quelques mentions. Des maisons dites « en pierre » ont été recensées dans les registres du notaire Bordas. L'utilisation du torchis est attestée sur une maison en 1390 (« partage de la maison des Lavinha, à deux arceaux de pierres, murs en torchis, cave et bûcher »). Ces éléments ont permis d'identifier un modèle générique de maison : celui du logis à trois niveaux d'élévation comportant un niveau de cave, un rez-de-chaussée et un étage carré.

Un vide documentaire important subsiste pour la période comprise entre les années 1500 et les années 1700. Deux raisons expliquent ces manques : le caractère inachevé des dépouillements et les lacunes enregistrées dans les séries notariales entre 1579 et 1662. Les maisons de cette période sont donc très peu documentées par les textes.
Les données deviennent plus nombreuses après 1700, en particulier grâce aux transcriptions de nombreux marchés de construction. Les procès verbaux de réparation et les prix-fait documentent avec précision les maisons et notamment les aménagements liés au second-œuvre. On retiendra de ces textes qu'ils livrent un vocabulaire nouveau sur la maison : les termes « galetas », « collidort », « thuilles » ou encore « menis » sont récurrents dans les documents notariés des XVIIIe-XIXe siècles.

En définitive, les éléments de datation fournis par les sources écrites pour l'étude des maisons sont intéressants, mais on regrettera qu'ils ne soient pas plus précis et plus nombreux pour la période médiévale et que leur utilisation n'ait été que partielle en raison du nombre limité de sources compulsées, toute période confondue. Ces réserves expliquent pourquoi certaines questions spécifiques au domaine de la construction n'ont pu trouver de réponses. Ainsi, la date d'apparition de la chaux à Saint-Léonard-de-Noblat reste imprécise à ce jour. La plus ancienne mention de chaux date de 1756. Elle a été recensée dans un procès-verbal établi pour la démolition des portes de la ville, auxquelles devaient être substituées des piles construites en pierre de taille à chaux et à sable. Il est probable que l'utilisation de ce liant soit antérieure à cette date, mais ni l'archéologie ni les sources écrites n'en ont apporté la preuve à ce jour. En complément des textes, l'étude des techniques de mise en œuvre s'est donc avérée utile pour la réalisation des typo-chronologies.

***FIG. 94** – Chapiteau à crochets-boules en réemploi dans le logis de la parcelle 276. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 95** – Élément lapidaire en réemploi dans le logis de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 96** – Élément lapidaire en réemploi dans le logis de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 97** – Élément lapidaire en réemploi dans le mur de soutènement de la parcelle 64. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 98** – Élément lapidaire en réemploi dans le mur de soutènement de la parcelle 64. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 99** – Élément lapidaire en réemploi dans le mur de soutènement de la parcelle 90. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les études du bâti ont mis en évidence l'utilisation préférentielle de la pierre pour le gros-œuvre : de ce point de vue, l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat est très majoritairement une architecture maçonnée.

3.3.2.1 Les parements maçonnés

Trois types de roche ont été utilisés : le granit, le gneiss et le schiste. Ces matériaux se calquent globalement sur la carte lithographique de la commune. Une seule roche fait exception : il s'agit du calcaire blanc, utilisé sur la maison dite « des Consuls » (parcelle 70) et sur la collégiale pour la réalisation de certains chapiteaux.
Toutes périodes confondues, on peut penser que le choix des pierres s'est effectué en fonction de considérations pratiques liées notamment à la proximité entre le site et les affleurements rocheux susceptibles de fournir de la pierre en quantité suffisante. Il est probable que les carrières desquelles étaient extraites les pierres pour l'édification des maisons étaient circonscrites dans un rayon relativement faible autour de la ville, ne dépassant pas une dizaine de kilomètres environ. Le territoire de la commune conserve plusieurs fronts de taille de carrières à ciel ouvert en exploitation ou abandonnées, mais nous ne connaissons pas l'origine de leur exploitation. Notons dès à présent qu'une partie des pierres de construction a pu être extraite sur place, le sous-sol de la ville étant constitué de gneiss dont on perçoit, en plusieurs endroits, des affleurements. L'importance du gneiss dans les maçonneries de moellons peut s'expliquer par cette facilité d'emploi qui devait générer un gain économique non négligeable : nous avons toutes les raisons de croire que le rapport distance/coût a conditionné l'utilisation des roches plus que tout autre facteur.
Un autre aspect de l'étude des constructions en pierre concerne les réemplois. De nombreuses façades révèlent l'importance de cette pratique à Saint-Léonard-de-Noblat. La fréquence des recyclages *in situ* s'explique aisément par l'effort et le coût représentés par la taille et le transport de la pierre, étant entendu que toute la pierre n'était pas d'extraction locale. Les plus anciens éléments recyclés datent du Moyen Âge. On citera pour exemple le fragment de chapiteau utilisé dans le parement extérieur du logis de la parcelle 276 (**fig. 94**), les différents éléments moulurés en pierre de taille de granit repérés dans le mur ouest du corps de bâtiment de la parcelle 486 (**fig. 95 et 96**). L'utilisation de pierres « prêtes à emploi » est également attestée sur plusieurs murs de clôture ou de soutènement, tel le mur sud de la parcelle 64 (**fig. 97 et 98**), du côté de la rue Daniel Lamazière (chantepleures), ou le mur de la parcelle 90 (**fig. 99**). Les réemplois présentent l'avantage de fournir un *terminus post quem* à la structure dont ils sont partie constituante. Ces indications chronologiques se sont avérées utiles dans certains cas. L'étude du logis de la parcelle 312 a par exemple révélé que le poteau en bois du rez-de-chaussée reposait sur un chapiteau médiéval renversé, ce qui laisserait augurer une datation postérieure au XIIIe siècle pour le refend de cette maison. Ce cas de figure est peu avéré ; souvent, les réemplois médiévaux intègrent des maçonneries de blocage mises en place tardivement.

Il apparaît, en conclusion, que le faible éventail des matériaux lithiques employés dans l'architecture de la ville peut être considéré comme un trait particulier de l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat. L'argument économique et la présence *in situ* de gneiss peuvent expliquer l'absence de roches se prêtant mieux à la taille que le granit et le gneiss. Ce constat étant posé, nous avons cherché à savoir si certains matériaux étaient caractéristiques d'une période ou si leur utilisation, plus aléatoire, correspondait davantage à un contexte donné. Une ébauche de typo-chronologie fondée sur le choix des matériaux et sur l'étude des appareils a ainsi été mise en évidence. Précisons que les observations ont été rendues difficiles par la fréquence des enduits et par l'absence de marques d'outils sur les faces parementées des murs des maisons.

FIG. 100 *– Parement du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 101 *– Parement du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 102 *– Parement du logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 103 *– Parement du logis de la parcelle 121 (maison enclavée). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.3.2.1.1 Les maçonneries médiévales et tardo-médiévales

Deux types de mises en œuvre ont été identifiés pour la période médiévale. Les premiers datent du XIIIe siècle et se caractérisent par l'emploi d'une maçonnerie régulière en pierre de taille de granit. Les seconds, plus difficiles à dater, sont des maçonneries de moellons.
Plusieurs indices tendent à montrer que les maçonneries les plus anciennes ont été construites dans un appareil régulier composé exclusivement de granit. L'étude individuelle des stéréotomies révèle une déclinaison unique de ce modèle. On constate en effet que les édifices les plus anciens font un emploi plus important que les autres bâtiments du granit : ce matériau est utilisé systématiquement dans le gros-œuvre des maisons des parcelles 70, 71, 99, 116, 121, 305. L'étude de ces parements met en évidence un appareil « type » qui semble avoir caractérisé les édifices du XIIIe siècle. Le parement extérieur du mur sud de la maison dite « des Consuls » (**fig. 100**) se compose d'assises régulières en pierre de taille de granit dont les hauteurs varient entre 0,28 m et 0,40 m (longueurs : 0,48 m ; 0,63 m ; etc.). L'utilisation de boutisses est suggérée sur certaines assises par la présence de pierres étroites. On retrouve une mise en œuvre identique sur les logis des parcelles 71, 116 (**fig. 101**) et 305 (**fig. 102**). L'étude du bâtiment de la parcelle 95 a montré que la maçonnerie en pierre de taille de granit du rez-de-chaussée était contemporaine de la première phase de construction. Le mur pignon oriental du logis enclavé de la parcelle 121 se composait également d'une maçonnerie en pierre de taille de granit de grand appareil (**fig. 103**). Les hauteurs d'assises de cette maçonnerie, qui est conservée sur toute la hauteur de la chaîne d'angle sud, varient entre 0,26 m et 0,35 m. Il semble que le logis d'angle de la parcelle 99 ait été aussi concerné par ce type d'appareil, que l'on retrouve au rez-de-chaussée de la façade nord de cet édifice.
Le recensement des maçonneries médiévales révèle donc que les enveloppes des plus anciennes structures maçonnées de la ville ont été construites en pierre de taille de granit : il apparaît assez nettement que la recherche de régularité, le grand soin accordé à la taille et à la pose des assises, caractérisent les constructions des XIIIe-XIVe siècles à Saint-Léonard-de-Noblat. Peu d'informations ont été recueillies sur la nature des mortiers. Un prélèvement réalisé sur le parement du logis de la parcelle 121 a mis en évidence un mortier composé essentiellement d'arène gneissique. Dans une certaine mesure, la présence du granit dans les parements peut donc être considérée comme un élément datant : si les pierres obéissent à la stéréotomie définie ci-dessus et si elles sont associées à des aménagements qui ont pu faire l'objet de datations précises.

***FIG. 104** – Parement du logis de la parcelle 96 (mur est). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 105** – Parement du logis de la parcelle 96 (mur ouest). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 106** – Parement de l'enceinte dans le logis de la parcelle 231. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

La mise en évidence d'une maçonnerie médiévale en pierre de taille de granit sur plusieurs maisons constitue le principal apport de cette enquête typo-chronologique sur les mises en œuvre. Pour autant, ce constat ne permet pas de dresser un bilan définitif sur les modes de constructions du Moyen Âge. En effet, certains indices tendent à montrer que le recours à la pierre de taille de granit pour le gros-œuvre n'était peut-être pas systématique.
Il semble tout d'abord que certains logis aient été construits ou reconstruits en moellons au Moyen Âge ou à la fin de la période médiévale, comme l'attestent les façades sur rue des logis des parcelles 26 et 96. L'étude de la maison de la parcelle 96 a révélé que les façades sud et est de ce logis avaient été reconstruites vers 1300. Les témoins de cette séquence seraient une maçonnerie constituée de moellons de gneiss et une baie géminée à remplage (**fig. 104**). La façade postérieure de ce logis pourrait être contemporaine des années 1300. Elle présente une maçonnerie irrégulière composée de moellons de gneiss (**fig. 105**). La présence dans cette maçonnerie d'une ouverture chanfreinée couverte d'un arc en plein-cintre suggère que le parement est médiéval, mais cela reste à confirmer. Précisons également que les modes constructifs de plusieurs logis construits entre 1200 et 1500 ne sont pas connus en raison de la présence d'enduits sur les parements (parcelles 76, 97, 98). L'étude du tronçon d'enceinte conservé dans la parcelle 231 montre par ailleurs que le recours à la pierre de taille de granit n'était pas systématique pour toutes les constructions (**fig. 106**). Ce mur se compose exclusivement de moellons de gneiss liés à un mortier de terre.

En résumé, nous avons constaté que si le granit composait l'essentiel des matériaux utilisés dans les maçonneries au Moyen Âge, certaines données semblaient mettre en évidence un deuxième type d'appareil. Celui-là se compose de moellons et pourrait avoir été utilisé dans les logis « communs », tel celui de la parcelle 26, ou dans des phases de reconstruction attribuables à la fin du Moyen Âge. Globalement, l'étude pétrographique des maçonneries qui sont constitutives des deux types d'appareils reste à faire. Il serait souhaitable de préciser la nature exacte des granits et des gneiss utilisés et d'analyser la composition des mortiers (nature et dosage des liants, etc.). Le prélèvement effectué sur le logis de la parcelle 121 mériterait d'être complété par un échantillonnage plus large afin de s'assurer que les mortiers utilisés dans les constructions médiévales étaient réellement dépourvus de chaux. Nous n'avons pas discerné d'impacts de taille significatifs, l'épiderme des pierres granitiques étant peu propice à la conservation de traces fossiles. Du point de vue de l'étude des matériaux, le choix exclusif du granit tend à montrer que le critère du « faciès » mérite d'être pris en compte dans la définition des typo-chronologies constructives. L'effet esthétique et les qualités architectoniques de cette roche sont probablement les deux raisons qui ont conduit les constructeurs de cette époque à privilégier cette roche au détriment du gneiss, en dépit des surcoûts engendrés par le transport de la pierre, qui ne pouvait être extraite sur place. Cependant, afin de s'assurer que l'effet esthétique était recherché en priorité, il serait nécessaire d'étudier de manière systématique les façades non exposées à la vue, ce que nous n'avons pu réellement faire en raison des modifications subies par les édifices médiévaux (destructions des façades « arrières », rajouts de bâtiments, etc.). Les rares exemples de façades postérieures qu'il a été possible d'étudier sont difficiles à authentifier, comme l'atteste l'étude du logis de la parcelle 96. Il faut aussi considérer que le recours à la pierre de taille pour le gros-œuvre devait être coûteux : on peut penser qu'il était réservé aux logis nobles ou élitaires. Ces logis s'avèrent être ceux qui ont résisté aux effets du temps ou qui ont échappé aux constructions. Quelques en aient été les raisons, l'emploi massif du granit donne aux façades médiévales un caractère lisse en surface, contrairement aux parements réalisés en moellons de gneiss et de schiste. C'est pourquoi l'on retrouve aussi cette pierre dans de nombreuses constructions de l'époque moderne.

***FIG. 107** – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 117. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 108** – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 183. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 109** – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 313. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 110** – Parement en moellons du logis de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 111** – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 213. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.3.2.1.2 Les maçonneries de l'Époque moderne (XVI[e] siècle-XVIII[e] siècles)

Les techniques de construction des maçonneries postérieures à 1500 révèlent la permanence de la pierre de taille de granit.
L'appareil régulier continue à être utilisé au début du XVIIe siècle, comme l'attestent les logis des parcelles 117 (**fig. 107**), 183 (**fig. 108**), 313 (**fig. 109**). L'horizontalité des assises est parfaite sur ces trois ensembles, qui doivent être d'époques voisines (première moitié du XVIIe siècle). On observe, sur les deux premiers, l'emploi de la pierre de taille sur toute la hauteur de l'élévation sur rue. Dans le troisième, les pierres de taille de moyen et grand appareil se combinent avec des moellons à tête dressée destinés, semble t-il, à être enduits. Ailleurs, il semble que le moellon domine dans les constructions de la même période (parcelle 31, **fig. 110**). Globalement, il apparaît que les maçonneries en moellons ont été massivement adoptées pour les reconstructions des logis au XVIIe siècle, à l'exception de cas remarquables comme ceux des parcelles 117, 183 et 313. Il convient de préciser que seules les façades sur rue de ces trois logis ont été reconstruites en pierre de taille, la technique du moellon à tête dressée ayant été préférée au granit pour les façades latérales et postérieures.
Le modèle de l'appareil régulier en pierre de taille de granit semble avoir perduré au XVIIIe siècle. Plusieurs reconstructions réalisées entre 1700 et 1800 en attestent. On citera l'exemple du logis de la parcelle 213 (**fig. 111**), dont un prix-fait daté de 1744 détaille le projet de reconstruction de la façade sur rue. Le document précise que la façade serait refaite « à pierre de taille ». D'autres exemples de logis reconstruits en pierre de taille de granit au XVIIIe siècle ont été recensés sur les parcelles 56 (hôtel de Rigoulène, construit en 1773), 154, 180, 207, 299 (1754), 456, 468.

FIG. 112 *– Façade antérieure du logis de la parcelle 181. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 113 *– Façade antérieure du logis de la parcelle 222. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 114 *– Façades sud du logis de la parcelle 98. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 115 *– Façade antérieure du logis de la parcelle 212. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.3.2.1.3 Les maçonneries de l'Époque contemporaine (XIX^{e} siècle-XX^{e} siècles)

On observe un retour massif de la maçonnerie de moellons enduite après 1800. Le premier étage du mur gouttereau sur rue du logis de la parcelle 181 a été entièrement reconstruit en moellons vers 1877, comme l'indique la date portée qui figure sur la clé d'arc de la porte cochère située à l'angle de la rue Victor Hugo et du passage Champlepot (**fig. 112**). Cependant, certains étages furent construits en pierre de taille au XIXe siècle (façade antérieure du logis de la parcelle 222, **fig. 113**).

Il ressort de cette brève étude sur les appareils que la pierre a fait l'objet de traitements différenciés selon les périodes. On remarquera cependant une permanence dans l'utilisation de la pierre de taille de granit à toutes les époques. Des sections de parement homogènes ont pu être identifiées sur plusieurs logis médiévaux, mais également sur des logis ou des bâtiments construits ou reconstruits au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle. On constate que la technique de la pierre de taille a été utilisée de manière concomitante avec la technique du moellon. L'origine de ces différenciations peine à être explicitée, mais l'on peut légitimement penser qu'au Moyen Âge, comme durant la période moderne, la pierre de taille ait été considérée comme un critère de distinction sociale. D'autres arguments d'ordre techniques, économiques et esthétiques entrent probablement en considération dans le choix des matériaux. Il faut aussi considérer que des façades mixtes ont pu exister, mais elles semblent avoir été peu nombreuses (parcelle 313). Globalement, l'exercice consistant à dater les maçonneries s'est révélé périlleux, en raison du nombre important de façades enduites. Sont en cause, également, les très nombreuses reprises réalisées « à l'économie », c'est-à-dire dans des maçonneries irrégulières en moellons qui intègrent parfois de nombreux réemplois. Des exemples significatifs de ces façades « panachées » sont donnés par l'élévation sud du logis de la parcelle 98 (**fig. 114**), la façade orientale du logis de la parcelle 96 ou encore la façade sud du logis de la parcelle 212 (**fig. 115**). Les logis situés au sud de la rue de la Révolution, tels ceux des parcelles 297 et 298, conservent des façades hybrides également. Cette pratique a fait que les parements extérieurs des maisons de Saint-Léonard-de-Noblat apparaissent, aujourd'hui, très hétérogènes. Cette disparité rend la lecture typo-chronologique difficile. Gageons aussi que la mise au jour de nombreuses façades du centre-ville permette de mieux comprendre l'évolution des modes de construction, à l'avenir.

***FIG. 116** – Colonne en pierre dans le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 117** – Colonne en pierre à l'angle des parcelles 104 et 105. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 118** – Fût de colonne dans la cave de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 119** – Fût de colonne dans la parcelle 251. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 120** – Fût de colonne dans le jardin de la parcelle 56. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.3.2.2 Les colonnes en pierre

Il semble que l'utilisation des colonnes en pierre dans la structure porteuse des logis date du Moyen Âge. Comme nous l'avons rappelé, de très nombreuses caves conservent des colonnes octogonales ou circulaires qui pourraient avoir été réemployées. La présence de colonnes au rez-de-chaussée est attestée sur un logis, celui de la parcelle 305. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment comporte deux colonnes octogonales en pierre, auxquelles se superposent deux piliers en bois au premier étage (**fig. 116**). On signalera l'existence d'une colonne en pierre de taille de granit dans l'angle nord-est de la parcelle 105 (**fig. 117**). Elle est couronnée d'un chapiteau à corbeille feuillagée dont les crochets se terminent en boules. D'autres colonnes ou fragments de colonnes en réemploi ont été repérées, par exemple dans les logis des parcelles 121, 251, ou dans le jardin du logis de la parcelle 56 (**fig. 118 à 120**). Ces quelques éléments montrent que la pierre n'était pas réservée à la construction des murs.

Si la pierre est le matériau le plus utilisé dans la construction des édifices de Saint-Léonard-de-Noblat, les nombreux étages en pan de bois prouvent que la part du bois est également loin d'avoir été négligeable.

3.3.2.3 Le bois

Le bois tient effectivement une place très importante dans l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat. Si les études de cas ont révélé que le bois n'avait probablement jamais était utilisé pour l'ossature des maisons, les recherches ont montré que le recours au bois avait été massif aussi bien pour les façades que pour refends et les cloisons intérieures, mais également pour les structures de couvrement (planchers, charpentes) et pour les aménagements domestiques, en particulier les linteaux de cheminées et les placards.

3.3.2.3.1 Les façades en pan de bois

La carte de répartition des façades en pan de bois atteste l'importance de cette technique de construction, dans la ville, mais également dans les faubourgs. D'un point de vue typologique, les maisons à pans de bois de Saint-Léonard-de-Noblat appartiennent tous à la catégorie de maisons dites « à façades-écrans », c'est-à-dire qu'elles ne comportent qu'une ou deux façades en bois. Une autre particularité des pans de bois est qu'ils reposent tous sur des rez-de-chaussée maçonnés. En dehors de quelques cas particuliers comme les logis des parcelles 99, 309 ou 501, on constate que les niveaux en bois sont systématiquement situés à l'aplomb des niveaux inférieurs. Une certaine homogénéité s'observe également en ce qui concerne la structure même des pans de bois : croix-de-Saint-André, poteaux et décharges obliques constituent l'essentiel des trames des pans de bois de la ville. Cette homogénéité n'est qu'apparente, car de nombreux vestiges réemployés ou partiellement détruits trahissent l'existence de décors qui ne sont plus visibles aujourd'hui.

L'origine des pans de bois à Saint-Léonard-de-Noblat est incertaine. L'évocation d'un mur en torchis dans un document notarié de 1390 semble suggérer que les maisons à pans de bois ont été construites dès le XIVe siècle. Les possibilités architecturales offertes par ce système de construction et l'intérêt économique qu'il représentait ont peut-être contribué à sa diffusion après la guerre de Cent Ans. Pour autant, nous n'avons pas recensé de vestiges de pans de bois antérieurs au XVe siècle. Il est probable que des expertises dendrochronologiques mettent au jour de telles structures. Quoiqu'il en soit, les plus anciennes maisons à pans de bois que nous avons étudiées semblent avoir été construites au cours des XV-XVIe siècles.

***FIG. 121** – Le logis de la parcelle 99. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

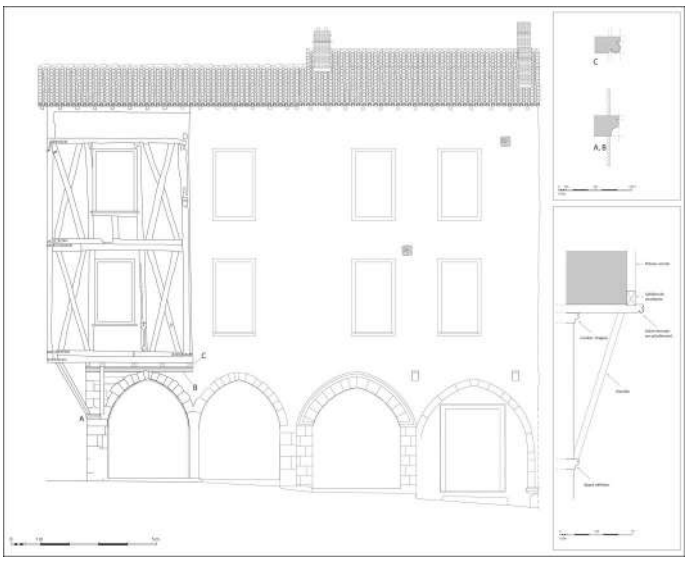

***FIG. 122** – Le logis de la parcelle 99, croquis de la façade nord. D.A.O. Atelier Lavigne et D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 123** – Le cordon mouluré servant d'appui aux solives encorbellées. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 124** – Moulures des solives encorbellées. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 125** – Piédroit d'une fenêtre à croisée. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Le corpus des pans de bois construits au début de l'époque moderne est assez réduit. Certaines maisons semblent avoir conservé leur structure d'origine, comme celles des parcelles 99, 255 et 501.

Ces pans de bois ont en commun d'être en surplomb. Le pan de bois du logis de la parcelle 99 constitue probablement le plus ancien exemple de pan de bois conservé dans la ville (**fig. 121 et 122**). Il correspond à une variante adaptée aux maisons d'angle, car les deux façades sur rue de ce logis disposent d'étages encorbellés sur solives. Celles-ci reposent, au nord, sur un cordon mouluré (**fig. 123**). Les solives sont soulagées par une série d'aisseliers qui prennent appui sur les parements. Sur la façade nord, le pan de bois du premier étage se compose d'un poteau cornier, dans l'angle nord-est, de deux poteaux encadrant une baie médiane, de quatre décharges en croix-de-Saint-André et d'un poteau de fond. Le hourdis est masqué par un enduit qui laisse les pièces de bois apparentes. Les solives formant encorbellement sont moulurées. Leur profil comprend un large tore surmonté d'un bandeau (**fig. 124**). En définitive, la technique de mise en œuvre de ce pan de bois, le profil torique des solives et les vestiges de croisées sur la façade nord (**fig. 125**) suggèrent d'associer la mise en place de ce pan de bois à une séquence de reconstruction intervenue aux XVe-XVIe siècles.

FIG. 126 *– Le logis de la parcelle 309. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 127 *– Le pan de bois en surplomb du logis de la parcelle 309. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 128 *– Détail des solives du pan de bois du logis de la parcelle 309. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 129 *– La façade encorbellée du logis de la parcelle 501. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 130 *– Détail des consoles du pan de bois encorbellé de la parcelle 501. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 131 *– Le pan de bois du logis enclavé de la parcelle 255. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Le pan de bois du logis d'angle de la parcelle 309 paraît contemporain de celui de la parcelle 99. En effet, il semble que le profil des solives ait été identique sur les deux structures (**fig. 126 à 128**). L'ancienneté de l'encorbellement en pan de bois conservé sur le logis de la parcelle 501 est attestée par les deux consoles en pierre qui servent d'appui aux solives, de part et d'autre de la façade (**fig. 129**). Leur profil est une volute ponctuée d'un tore et d'un bandeau (**fig. 130**). La présence d'un enduit empêche de connaître l'armature de ce pan de bois, qui paraît toutefois antérieur au XVIIIe siècle. Un autre exemple de pan de bois encorbellé a été recensé sur le logis enclavé de la parcelle 255 (**fig. 131**). L'élévation nord-est de ce logis présente, à partir du premier étage, un pan de bois à solives formant encorbellement présentant une saillie en façade d'environ 0,80 m. D'après ce qu'il a été possible d'observer, les solives reposent sur une sablière de plancher, l'encorbellement naissant donc de l'espace compris entre cette sablière et la sablière de chambrée. L'ossature de la façade, qui ne comporte ni consoles ni tête de mur, se compose pour l'essentiel de poteaux. Le remplissage est un hourdis de torchis. Des traces de chaux peuvent être observées sur les différentes pièces verticales de cette structure. On notera également la présence de mortaises sur plusieurs poteaux, dont le poteau cornier. Au final, la datation du pan de bois de la parcelle 255 s'est révélée délicate en raison de l'absence d'indice de datation. Le recours à une structure à solives encorbellées permet d'envisager une datation haute qui pourrait être contemporaine de la première séquence de construction de l'édifice, attribuée au XVe siècle, ou lui être de peu postérieure.

***FIG. 132** – Ossature en pan de bois conservée dans le logis de la parcelle 340. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 134** – Poteau mouluré conservé dans le logis de la parcelle 328. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 136** – Potelets moulurés sur le pan de bois du logis de la parcelle 297. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 133** – Profil des poteaux du pan de bois de la parcelle 340. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 135** – Poteau mouluré sur le pan de bois du logis de la parcelle 297. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

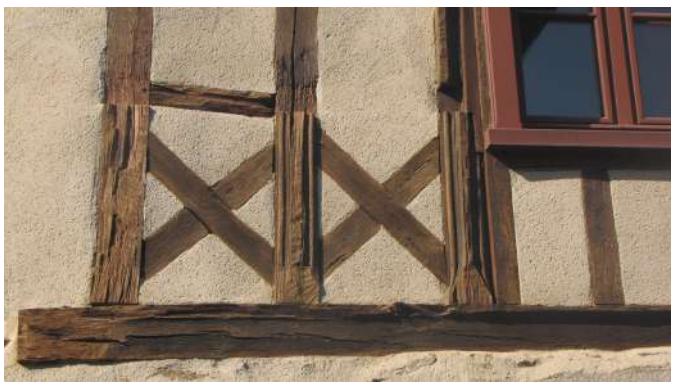

***FIG. 137** – Poteaux moulurés sur le pan de bois du logis de la parcelle 298. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

En plus de ces exemples, les nombreuses pièces de bois utilisées en réemploi dans plusieurs logis de la ville confirment que les constructions en pan de bois formaient une composante importante de l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat durant l'époque moderne. Deux catégories de réemploi peuvent être distinguées. On trouve, d'une part, des pièces de bois réutilisées dans des structures charpentées autres que des façades. L'armature d'un pan de bois de l'époque moderne a ainsi été en partie préservée dans le pignon sud du logis de la parcelle 340 (**fig. 132**). Ce pan de bois comprenait des poteaux dont le profil se composait d'un tore central encadré par deux bandeaux et par deux autres tores aux angles (**fig. 133**). Une croisée semble pouvoir être restituée au centre de cette armature, comme le laissent suggérer les encoches en pointe qui pourraient être identifiées à des négatifs d'un assemblage situé entre les deux montants d'une traverse et le meneau de la croisée. Un autre élément en réemploi dont la fonction a été dénaturée se trouve dans le logis de la parcelle 328. Il s'agit d'un potelet ou d'un fragment de poteau orné d'un décor en rang d'écaille (ou d'oves ? **Fig. 134**). Le reste du corpus des pans de bois réemployés comprend des structures utilisées en façade lors de travaux de reconstruction des XVIIIe-XIXe siècles. La façade antérieure du logis de la parcelle 270 conserve ainsi un appui de fenêtre en bois sculpté. Le pan de bois du deuxième étage du logis de la parcelle 297 est constitué de plusieurs poteaux ouvragés dont les profils ont été en partie dénaturés. On distingue néanmoins, sur le poteau oriental, un décor à motif végétal et un couronnement en forme de chapiteau (**fig. 135**). Des décors à base de motifs géométriques ornent également les potelets de l'étage de comble à surcroît (**fig. 136**). Ailleurs, sur le logis de la parcelle 298, des poteaux profilés en tore ont été conservés dans la structure de l'actuel pan de bois (**fig. 137**). D'autres poteaux à décor végétal ont été observés sur le pan de bois de la façade sur rue du grand logis de la parcelle 34.

FIG. 138 *– Pan de bois de la parcelle 328. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 139 *– Pan de bois de la parcelle 55. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 140 *– Pan de bois de la parcelle 433. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 141 *– Pan de bois de la parcelle 365. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 142 *– Détail des solives du pan de bois de la parcelle 433. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 143 *– Pan de bois de la parcelle 333. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Le recensement des vestiges de pans de bois antérieurs aux mutations subies par l'architecture civile à partir du XVIIIe siècle a donc mis en évidence l'importance de la construction charpentée en façade à Saint-Léonard-de-Noblat durant l'époque moderne. Les pans de bois des parcelles 99, 255, 309 et 501 illustrent une catégorie de structure dont le point commun est l'encorbellement sur solives. Le cas le plus fréquent paraît avoir été l'encorbellement simple, sans tête de mur. On retrouve ce type de procédé sur les logis des parcelles 309 et 310, notamment. Le pan de bois du logis de la parcelle 501 est donc un *unicum*, en tant qu'il est le seul exemple de pan de bois doté de consoles. Il faut noter que les recherches « en creux » que nous avons menées n'ont à ce jour pas révélé des têtes de murs « orphelines » ou des négatifs de solives en débord. En termes de datation, les vestiges de croisées observés sur les parcelles 99 et 270, ainsi que les décors végétaux repérés sur les pans de bois recomposés, offrent peu de prises à l'approche stylistique. Sur la base des quelques exemples de croisées qui ont été recensées, il est difficile de dire si ces ouvertures étaient de simples vides entre deux poteaux, ou s'il faut restituer des versions plus élaborées avec l'utilisation d'entretoises pour le couvrement des baies. Sur les décors proprement dit, nous devons nous contenter d'indices lacunaires, car la plupart des pièces réemployées ont été bûchées. A minima, ces éléments témoignent du fait que les pans de bois de l'époque moderne étaient décoratifs. En définitive, les traces des structures de cette période sont peu nombreuses et elles sont souvent résiduelles. Il semble en fait que la plupart des pans de bois de la ville aient été reconstruits tardivement, aux XVIIe-XVIIIe siècles, voire au XIXe siècle.

Il est très probable que les procédures d'alignement et les nombreux travaux d'urbanisme des années 1800-1850 aient été suivis de modifications importantes dans le mode construction des façades sur rue. Ces modifications ont d'ailleurs probablement débuté au XVIIIe siècle, en même temps que les grands travaux liés au démantèlement des remparts. Il s'avère en tout cas que la très grande majorité des structures en pans de bois qui sont conservées dans la ville et ses faubourgs ont des caractéristiques communes qui situent leur construction à des dates tardives. Ces pans de bois ont tout d'abord en commun d'être situés à l'aplomb des façades (à l'exception notable du pan de bois de la parcelle 365), ce qui a pour effet de réduire les possibilités de décor, sur les solives notamment. On observe également que les pans de bois dépourvus de saillie ne se développent généralement que sur un seul niveau. Le pan de bois concerne alors soit le premier étage, comme sur le logis de la parcelle 328 (**fig. 138)**, soit le deuxième étage et le comble à surcroît. Le deuxième cas de figure est, de loin, le plus fréquent (parcelles 16, 55 [**fig. 139**], 113, 114, 296, 297, 298, etc.). Cependant, dans quelques logis, tel celui de la parcelle 433, les deux étages sont en pan de bois (**fig. 140**). Ce faible développement s'explique peut-être par le fait que l'absence d'encorbellement ne permettait pas de soulager les murs latéraux des poussées de la façade. Nous n'avons recensé qu'un seul exemple de pan de bois encorbellé dont la construction ne paraît pas antérieure au XVIIIe siècle. Ce pan de bois se trouve sur la parcelle 365 (**fig. 141)**. Il se caractérise par une très faible saillie. La façade est portée par des solives dont les profils ont été taillés en doucine (**fig. 142**). Les sablières sont ancrées dans une tête de mur en léger surplomb, ornée à sa base d'une console en talon. L'étude du bâtiment montre que ce pan de bois est contemporain de la travée du XVIIIe siècle ouverte sur l'avenue du Maréchal Foch. Quant au pan de bois du logis de la parcelle 333, il n'a pu être daté car la maison semble avoir fait l'objet de reprises importantes (**fig. 143**). Il pourrait correspondre à une séquence tardive matérialisée par un surhaussement de l'édifice au XIXe siècle.

***FIG. 144** – Pan de bois de la parcelle 34. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 145** – Pan de bois de la parcelle 113. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 146** – Pan de bois de la parcelle 114. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 147** – Pan de bois de la parcelle 296. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 148** – Pan de bois de la parcelle 297. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 149** – Pans de bois des parcelles 295, 296 et 297 (rue de la Révolution). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

En dehors des éléments décoratifs tels que les sculptures ou les bas-reliefs, le colombage en lui-même pouvait former un décor. Le motif de la grande croix-de-Saint-André a été privilégié dans le pan de bois de la parcelle 99. Les croix sont constituées d'une guette qui relie la sablière de chambrée à la sablière de plancher et de deux pièces alignées de moindre dimension (tournisses) qui s'assemblent sur la pièce principale. Cette technique se retrouve également dans les plans de bois non saillants comme sur la façade postérieure du logis de la parcelle 16. Un autre décor est constitué d'un panneautage de croix-de-Saint-André de petites dimensions, superposées par rangs de deux ou de trois (parcelles 34, 113, 114, 182, 295, 296, 297 ou 474 ; **fig. 144 à 148**). L'effet recherché est ici clairement décoratif (**fig. 149**). Le pan de bois à grille, dont l'ossature se compose uniquement de poteaux ou de poteaux et de décharges en écharpe, se rencontre également sur plusieurs logis (parcelle 16…). Contrairement aux pans de bois décoratifs composés de croix-de-Saint-André de petite taille, qui sont réservés aux façades sur rue, les pans de bois à grille concernent de manière égale les façades antérieures et les façades postérieures.

En dépit d'une connaissance encore très imparfaite de l'évolution des modes de construction des pans de bois à Saint-Léonard-de-Noblat, il semble qu'une ébauche de typo-chronologie puisse être proposée. Un premier groupe de pans de bois caractérisé par un encorbellement sur solives et un développement en hauteur sur deux étages a été mis en évidence. Leur datation s'appuie sur les vestiges de croisées (parcelle 99), sur les profils des solives en saillie (parcelles 99, 309, 365) et sur les ouvrages associés (consoles de la parcelle 501). La fourchette chronologique ne peut donc être que large pour ces structures, qui semblent avoir été construites aux XVe-XVIe siècles. L'essentiel du corpus des pans de bois de la ville est toutefois constitué de structures caractérisées par une absence d'encorbellement et un développement moindre. La fréquence des réemplois et l'absence de saillie laissent penser que ces pans de bois sont postérieurs à ceux du premier groupe. Leurs constructions relèvent de séquences de reconstruction que l'on situera entre les années 1600 et les années 1800, ce qui implique qu'un grand nombre de pans de bois a été démonté au cours de cette période. Leur trame, parfois composée de plusieurs rangs de croix-de-Saint-André superposés, permet de penser que les bois utilisés ont été remontés à partir de structures existantes. Les marques d'assemblage qui s'observent dans de très nombreux pan de bois non saillants sont les témoins de ces phases de reconstruction (parcelle 328). Il se peut que les pans de bois des périodes précédentes aient été entièrement démontés pour adapter les nouvelles façades au système à travée. L'ossature primitive du pan de bois de la parcelle 55 devait ainsi comporter trois baies, dont deux baies jumelées. Seule la baie nord a été comblée, probablement pour respecter l'alignement vertical de la fenêtre du premier étage.

En l'absence de dendrochronologie et de véritables études du bâti, la question des datations reste ouverte dans la plupart des cas recensés. Il est certain que la datation précise de certaines structures, comme celle de la parcelle 99, permettrait de mieux comprendre l'évolution de cette technique. Une exploration plus poussée des sources notariales serait également utile pour essayer de dater les pans de bois non encorbellés. La construction sérielle de ces structures, comme dans la rue de la Révolution ou sur la place de la République, témoigne manifestement d'un projet urbain de la fin du XVIIe siècle ou du XVIIIe siècle. D'autres problématiques seraient intéressantes à traiter, comme celle des aires d'influences architecturales. Une étude comparative avec les pans de bois de Limoges, Eymoutiers et Saint-Junien se révèlerait certainement bénéfique. Se pose notamment la question de savoir si des charpentiers « itinérants » n'ont pas œuvré sur cet ensemble de villes. A travers des études impliquant des relevés détaillés, il serait possible de mieux définir les pans de bois de Saint-Léonard-de-Noblat sur le plan des techniques constructives.

Il s'avère que les caractéristiques intérieures de ces structures sont aussi très mal connues. Si l'ensemble des pans de bois étudiés paraissent relever de la catégorie des pans de bois dits « porteurs », nous n'en avons pas la preuve archéologique. Il est probable que des têtes de murs, simples ou encorbellées, subsistent sous certains enduits, comme sur la parcelle 47. Il semble qu'une structure maçonnée pouvant s'apparenter à une tête de mur puisse également être identifiée entre les logis des parcelles 364 et 365. Dans le cadre de futurs travaux dans la ville, il conviendra de constater ou non la présence de poutres destinées à reportée le poids de la charpente sur les parties maçonnées. Une autre problématique concerne l'usage du pan de bois dans les murs pignons. La plupart des pignons sont en effet constitués de pans de bois à grille qui reçoivent les pannes des charpentes recomposées à la fin de l'époque moderne.

3.3.2.3.2 Les « refends » en bois

L'emploi du bois dans l'architecture civile se manifeste également avec force dans la réalisation des refends charpentés. La fréquence de ces structures et leurs caractéristiques ornementales situent ces aménagements parmi les principaux éléments régulateurs de l'architecture de la ville.

Ces refends correspondent à un parti structurel dit à « colonnes ou piliers libres superposés », qui se définit par la superposition sur plusieurs niveaux de supports isolés, en l'occurrence des piliers en bois de section carrée ou rectangulaire. Ce principe constructif présentait l'avantage de diminuer la portée des planchers, comme un mur de refend, tout en offrant un maximum d'ajourement. Dans plusieurs cas, ces piliers étaient associés à des cloisons en pan de bois, ce qui prouve que ce système n'était pas inflexible et qu'il pouvait se substituer à un mur de refend. Il convient de noter que certains piliers ont été intégralement incorporés dans des gaines maçonnées qui les apparentent à de véritables refends. Toutes périodes confondues, on observe une continuité dans les modes de construction de ces structures. Elles sont toutes disposées longitudinalement par rapport aux édifices, qu'elles divisent en deux travées généralement égales, ne dépassant pas 3 m de largeur. Le nombre de piliers porteurs varie entre 2 et 3. Ces piliers reposent généralement sur des socles en pierre et ils sont surmontés de façon quasi-systématiquement par des chapeaux dont les extrémités comportent très souvent une mouluration. Deux aisseliers reliant le pilier et le chapeau complètent le dispositif. Ces aisseliers peuvent être droits ou courbes. Notons que les piliers sont parfois dotés d'un épaississement dans leur partie supérieure. Dans tous les exemples que nous avons étudiés, les poutres maîtresses reposent directement sur le pilier, c'est-à-dire que leur portée englobe toute la longueur du bâtiment. Il n'est pas exclu que le système consistant à ancrer deux poutres dans le pilier ait existé, mais nous n'en avons pas la preuve.

Chronologiquement, l'utilisation de ce dispositif à Saint-Léonard-de-Noblat couvre une période longue qui s'étend du Moyen Âge à la période contemporaine. Un certain nombre d'indices laissent penser que le système à piliers en bois superposés s'est substitué à un système utilisant massivement des colonnes en pierre (cf *supra*). La transition pierre/bois reflèterait ainsi une césure chronologique que les analyses dendrochronologiques confirmeront peut-être. Les éléments stylistiques et plus particulièrement les profils des chapeaux et des chapiteaux contribuent également à orienter les datations.

***FIG. 150** – Le pilier du refend de la parcelle 313. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 151** – Le pilier du refend de la parcelle 313, détail du chapiteau. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 152** – Le pilier du refend de la parcelle 313, détail des moulures du chapeau. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 153** – Le pilier du refend de la parcelle 168. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 154** – Le pilier du refend de la parcelle 180. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 155** – Le pilier du refend de la parcelle 180, détail de la base moulurée. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

L'étude stylistique révèle ainsi que les piliers les plus anciens sont couronnés de chapiteaux ou d'un épaississement évasé faisant office de chapiteau. Deux sous-ensembles composent ce groupe.

Le premier comprend les piliers dotés de chapiteaux à astragale. Ce type de piliers a été recensé sur les parcelles 168, 180 et 313 notamment. Le pilier du logis de la parcelle 313 est couronné, à mi-hauteur, par un chapiteau évasé compris entre deux baguettes (**fig. 150 et 151**). Ce chapiteau est surmonté d'un épaississement de forte section au dessus duquel se superpose la section du pilier qui reçoit les aisseliers. Il faut noter que les deux extrémités du chapeau qui s'appuie sur ce pilier sont ornées d'un tore (**fig. 152**). Le profil du pilier de la parcelle 168 est sensiblement différent : il est couronné d'un chapiteau composé d'un astragale, d'une échine chanfreinée et d'un tailloir dont le profil a été bûché (**fig. 153**). La base et le socle du pilier sont en bois. De plan carré, le pilier de la parcelle 180 est chanfreiné sur ses quatre côtés (**fig. 154**). Il repose sur un socle en pierre remblayé. Des congés en forme de cône surmontés par deux baguettes ornent la partie inférieure du pilier (**fig. 155**). Celui-ci est couronné par une corbeille évasée que précède une baguette (bûchée). Les deux aisseliers sont ornés d'une fine moulure en tore sur chaque angle. Les extrémités du chapeau sont ornées d'un large tore. Notons qu'un pilier a été réemployé dans le corps de bâtiment sud de cette parcelle. Il se compose de deux parties. La section inférieure, octogonale, est surmontée d'une corbeille évasée précédée par deux bandeaux, dont un d'astragale. La partie supérieure présente une section moindre et elle est percée par une mortaise. Il est donc vraisemblable que ce vestige puisse être identifié à un pilier porteur sur lequel étaient ancrés deux aisseliers dans un assemblage à tenons et mortaises. Deux autres piliers appartenant à cette typologie ont été recensés sur les parcelles 178 et 256. Ces deux piliers ont été réemployés. Le pilier de la parcelle 256 ne comporte qu'une baguette d'astragale. Il semble qu'un autre exemple de chapiteau à astragale puisse être identifié sur la parcelle 153, mais l'incorporation du pilier dans une cloison ne permet pas de l'affirmer.

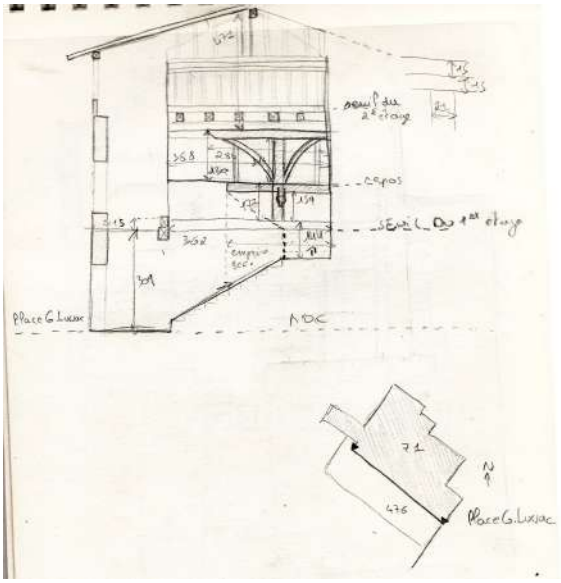

FIG. 156 *– Le refend entre les parcelles 71 et 476. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 157 *– Croquis du refend entre les parcelles 71 et 476. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 158 *– Le pilier refend de la parcelle 503. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 159 *– Le pilier de refend de la parcelle 4 (section AE). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 160 *– Détail de moulure sur un des piliers de refend de la parcelle 63. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 161 *– Un des piliers de refend de la parcelle 376. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Le second sous-ensemble regroupe les piliers couronnés de chapiteaux évasés dépourvus d'astragale. De tels aménagements ont été identifiés sur les parcelles 71 et 476, 192, 503. Les deux maisons des parcelles 71 et 476 sont divisées par un refend en pan de bois dont l'ossature est une superposition de piliers en bois. Au premier étage, le pilier principal est orné d'un chapiteau cubique lisse taillé en retrait à la retombée des deux aisseliers (**fig. 156 et 157**). Le pilier de la parcelle 192, de forte section, est surmonté d'un chapiteau évasé à méplat. La particularité de ce pilier est qu'il s'épaissit au dessus du chapiteau, sous les aisseliers, par le biais d'un renflement cubique. La facture du chapiteau qui couronne le pilier central du logis de la parcelle 503 est plus rudimentaire (**fig. 158**). Ce pilier est carré en plan (0,30 m de côtés) et il repose sur un socle monolithe rectangulaire d'une hauteur de 0,32 m. Les quatre arêtes de la section inférieure du pilier sont chanfreinées. Les chanfreins sont adoucis par des congés en triangle droit au dessus desquels a été sculpté un couronnement en biseau et méplat qui fait office de chapiteau. La section formant chapiteau se développe sur une faible hauteur et elle est directement surmontée par la partie supérieure du pilier, destinée à recevoir les embouts des aisseliers et sur laquelle repose la poutre maîtresse. Cette section est taillée en retrait par rapport au couronnement du pilier. La sécheresse des décors n'autorise aucune datation précise. On retiendra donc une fourchette large (période moderne).

La datation des piliers dépourvus de chapiteau reste aléatoire. Le caractère massif de certains piliers, tels ceux des parcelles 16 et 216, peut être considéré comme un indice d'ancienneté. Le profil des abouts de chapeaux est moins discriminant. Les profils en tore se retrouvent sur des structures anciennes, comme celle de la parcelle 313, mais également sur des constructions qui sont à priori plus récentes, comme celle de la parcelle 4 de la section AE (**fig. 159**). En dehors du profil en tore, les moulures observées sur les chapeaux se réduisent à des échancrures (parcelles 56, 63 [**fig. 160**]..) ou à des quarts-de-ronds (parcelle 114). On constate en tout cas que la formule à piliers porteurs superposés était encore employée aux XVIIIe-XIXe siècles. Des exemples tardifs de ces structures ont été identifiés dans la ville, mais également dans les faubourgs. Ils correspondent souvent, dans le premier cas, à des bâtiments construits à l'arrière des modules primitifs (parcelles 63, 180…) ou à des édifices implantés sur le tracé des anciennes structures défensives (parcelle 376, **fig. 161**).

En définitive, de nombreuses questions demeurent à propos de ces structures. Beaucoup de ces questions sont dues au fait que de nombreux piliers sont aujourd'hui masqués par des cloisonnements qui empêchent de connaître leur profil. Si certaines interrogations liées à leur datation ont pu trouvées une réponse, les causes de leur mise en place, qui pouvait s'avérer peu commode étant donné l'usage de poutres de fortes sections, restent incomprises : doit-on l'introduction de ce procédé à un savoir-faire local, ou faut-il envisager un modèle d'importation ? Des études comparatives avec les villes de Limoges, Saint-Junien et Eymoutiers, dont l'architecture civile est peu connue dans le détail, seraient sans doute bénéfiques.

***FIG. 162** – La ferme de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 163** – La ferme de la parcelle 270, détail de marques d'assemblage. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 164** – La ferme de la parcelle 501. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.3.2.3.3 Les charpentes

L'étude sur les charpentes se limite à quelques remarques en raison du caractère répétitif des charpentes inventoriées. En effet, il est rapidement apparu que le corpus des charpentes anciennes était réduit.
A ce jour, aucune charpente antérieure aux XVe-XVIe siècles n'a été repérée. Les plus anciennes sont des fermes triangulées. Deux exemples de ce type ont été répertoriés, en réemploi, dans les logis des parcelles 270 et 501. La ferme de la parcelle 270 se compose d'un entrait et de deux arbalétriers (**fig. 162**). Elle repose sur une arase de mur correspondant manifestement au gouttereau d'un module de maison médiévale. Il faut dire que l'authenticité de cette ferme reste conjecturale. Les marques d'assemblage repérées au niveau de l'ancrage des arbalétriers et de l'entrait appuient l'hypothèse d'une structure ancienne réutilisée pour servir de support aux pannes de la charpente de la fin de l'époque moderne (**fig. 163**). La ferme de la parcelle 501 comprend un entrait, un poinçon, deux arbalétriers et deux aisseliers (**fig. 164**). Sa provenance est incertaine. Il est possible qu'elle soit en place dans la mesure où elle ne joue plus aucun rôle architectonique actuellement. On doit donc constater la rareté des charpentes triangulées anciennes. Notons que l'emprise des deux entraits inventoriés correspond aux largeurs supposées des modules à mur pignon sur rue, c'est-à-dire 5/6 m. La poursuite des prospections dans les étages de combles permettrait peut-être de restituer d'autres fermes, même s'il semble que la plupart ont été démontées aux XVIIe-XVIIIe siècles.

FIG. 165 *– La ferme de la parcelle 213 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 166 *– La ferme de la parcelle 213 (section AD), détail des liens de faîtage moulurés. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

L'essentiel du corpus des charpentes est constitué de charpentes à pannes. Ce type de couvrement a été recensé dans la très grande majorité des maisons de la ville et des faubourgs. Le schéma est identique dans l'ensemble des maisons prospectées : il consiste à ancrer des pannes sur les murs pignons perpendiculaires à la voirie. Ce système se retrouve aussi bien sur les maisons couvertes par des toits à deux pans que sur les édifices couverts par un toit en appentis, comme celui de la parcelle 281. Ce système est très souvent renforcé par un poteau au milieu de la toiture et par un système de contreventement parallèle aux pannes. Dans certains cas, des demi-fermes complètent ce dispositif, comme sur les parcelles 16 et 281. La mise en place de ces charpentes à pannes peut être rapprochée des transformations subies par les maisons au XVIIIe siècle, et plus particulièrement de la construction des étages carrés et des étages de comble en pan de bois. Ce système de charpente à pannes devait en effet être adapté à des pans de bois « autoportants » peu enclins à supporter de lourdes charges verticales.
D'autres charpentes offrent une structure plus complexe. On distinguera, par ordre chronologique, la charpente à liens de faîtage moulurés de la parcelle 213 de la section AD (XVIIe siècle ? **Fig. 165 et 166**), les charpentes des hôtels nobles construits au XVIIIe siècle, et les charpentes du XIXe siècle que l'on retrouve dans plusieurs maisons communes de la ville. Certaines d'entre elles correspondent à un surhaussement de l'étage de comble, comme sur la parcelle 303. D'autres sont des fermes de toit brisé (parcelles 214).

Au final, l'ignorance sur les charpentes anciennes de Saint-Léonard-de-Noblat reste importante. Les textes n'apportent pas de renseignements sur cette question. Une référence à l'expression *tignum* a été relevée dans un document des années 1250, mais nous ne sommes pas certains que cette mention concerne un bois de charpente. L'approche typologique, couplée aux études du bâti, a mis en évidence un groupe de charpente triangulée dont les portées devaient correspondre aux plus anciens modules de maisons, à mur pignon sur rue. Ces charpentes étaient peut-être à chevrons porteurs. Le cas échéant, l'introduction de la panne serait la traduction d'une évolution du savoir-faire des charpentiers. Elle marque dans tous les cas une rupture chronologique. Il pourrait être intéressant de poursuivre l'étude des charpentes en incluant la prise en compte de critères comme la nature des essences, la mesure des pentes et le détail des techniques d'assemblage.

***FIG. 167** – Plafond à solives apparentes de la parcelle 117. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

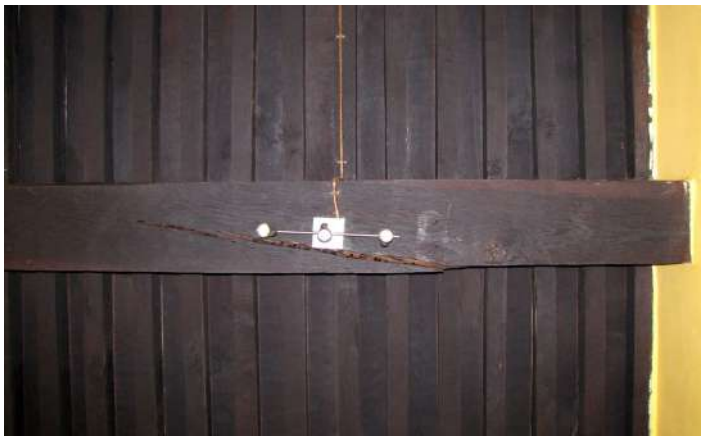

***FIG. 168** – Plafond à solives apparentes de la parcelle 207. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 169** – Plafond à solives apparentes de la parcelle 59 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 170** – Poutre moulurée dans la parcelle 105. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 171** – Poutre en réemploi dans la parcelle 183. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.3.2.3.4 Les plafonds

L'apport de l'étude archéologique sur les plafonds n'est pas fondamental. Il se résume à la mise en évidence de plafonds pouvant dater de l'Époque moderne, voire de la fin du Moyen Âge. Les plafonds des parcelles 117 (**fig. 167**), 207 de la section AL (**fig. 168**), et celui de la parcelle 59 de la section AD (**fig. 169**), sont agencés selon un principe identique : des poutres maîtresses perpendiculaires aux murs pignons portent des solives apparentes de faibles sections, sur lesquelles est cloué le plancher. Les techniques d'assemblage des solives et des poutres n'ont pas été étudiées. Certaines poutres enrichies par des corps de moulures, comme celles des parcelles 105 (**fig. 170**) et 127 (**fig. 171**), ou d'autres ayant conservé des négatifs de solives (parcelle 183, **fig. 172**), prouvent que ce modèle de plafond était répandu. Ces décors annoncent peut-être la fin de l'époque gothique, ou, plus probablement, le début de la Renaissance.

3.3.2.3.5 Les aménagements domestiques

Le bois était aussi utilisé dans les aménagements domestiques, notamment dans les cheminées. Nous ne nous attarderons pas sur ce sujet, qui relève plus de l'étude stylistique. On se contentera d'évoquer les rares linteaux en bois portés par des piédroits maçonnés (parcelles 22 [?], 158, 317…). Il faut aussi considérer que la plupart des placards, des fenêtres et des portes anciennes étaient fermés par des huisseries qui ont quasiment toutes disparu. Quelques exemples semblent encore en place, comme les portes des placards des parcelles 310 et 314. Tous ces aménagements relèvent de la période moderne.

La thématique traitant de l'usage du bois dans les constructions civiles de Saint-Léonard-de-Noblat est loin d'être épuisée. Certaines études, comme celle qui traite des planchers, reste à faire. Il faudrait aussi se pencher sur la datation des poutres de rive utilisées dans de très nombreuses maisons. Les études du bâti ont montré que ce dispositif semblait contemporain des aménagements médiévaux. Le lancement d'une étude technique portant sur les différents modes de constructions charpentées (pans de bois, charpentes de toit, plancher) permettrait de mieux comprendre les phasages stratigraphiques de nombreuses maisons. L'étude stylistique fondée sur le répertoire formel des moulures et ouvertures a permis d'affiner cette ébauche de périodisation.

CHAPITRE 3.4

Essai de chronologie à partir du répertoire formel des ouvertures, des moulures et des aménagements domestiques

***FIG. 172** – Date portée de la parcelle 19. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 173** – Date portée de la parcelle 41 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 174** – Date portée de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 175** – Date portée de la parcelle 142. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 176** – Date portée de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 177** – Date portée de la parcelle 433. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 178** – Date portée de la parcelle 125. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.1 Les dates portées

La grille de datation prend en compte plusieurs critères. Ceux-ci correspondent aux champs habituellement retenus dans les études chrono-stylistiques : les dates gravées sur les linteaux et les dates qui ornent certaines ferronneries d'imposte, les portes, les baies, les cordons régnants et les cheminées. Tous ces éléments ont permis d'élaborer, *in fine*, un répertoire chronologique des moulures. Précisons que les critères retenus ne sont pas exhaustifs : d'autres éléments qui ont fait l'objet d'un traitement peu développés sous l'angle technique et stylistique, dans cette étude, mériteraient d'être analysés plus en profondeur, comme les charpentes et les pans de bois.

Les dates portées fournissent des marqueurs de datation « brutes » qu'il convient toutefois de considérer avec précaution. Il s'avère en effet que certaines dates sont clairement des gravures à posteriori, comme celle qui se trouve sur la parcelle 32 : la date « 1609 » sur le piédroit de la porte du rez-de-chaussée du module nord de cette parcelle ne paraît pas authentique. Dans tous les cas, les dates correspondent à des phases de remaniements. Nous n'avons pas répertorié de date portée indiquant une construction ex-nihilo d'un bâtiment. Ces dates doivent donc être utilisées a maxima, pour les chronologies *post quem* des phases de reconstruction. Ces séquences ont très majoritairement concerné les façades antérieures, sur rue, mais elles ont aussi très souvent consisté à modifier les éléments de la distribution intérieure. Certains escaliers ont ainsi pu être datés grâce aux dates portées figurant sur les façades. C'est le cas, par exemple, de l'escalier en bois rampe sur rampe à balustres carrés situé dans la parcelle 433 (datation estimée : 1624).

La première concerne 8 dates comprises entre 1605 et 1655 (**fig. 172 à 178**). Ce sont toutes des dates inscrites sur des linteaux de portes piétonnes, à l'exception de celle de la parcelle 125, gravée sur une clé d'arc (1655). La concentration de ces dates permet de dire que l'architecture civile a connu une phase de remaniement importante durant la première moitié du XVIIe siècle. La deuxième phase est déterminée par seulement deux dates, attribuées à la décennie 1690, auxquelles ont peut rajouter la date « 1689 » qui figure sur le logis de la parcelle 83 de la section AI (rue du Vieux Pont). Ces trois exemples attestent un maintien de l'activité du bâtiment à la fin du XVIIe siècle. Cependant, dans une mesure qu'il reste à évaluer, on peut dire que l'écart de densité entre les dates de la première période et celles de la seconde, de même que l'absence de date portée entre 1655 et 1689, contribuent à donner une image peu active de cette activité dans la deuxième partie du XVIIe siècle. En d'autres termes, il semble que l'on ait peu construit entre 1650 et 1700 à Saint-Léonard-de-Noblat. En revanche, l'activité semble avoir été continue et importante entre les années 1720 et les années 1790 : 24 dates ont été recensées entre 1719 et les années 1790. Les dates de cette période illustrent en particulier l'art de la ferronnerie qui paraît avoir été fécond dans la ville au XVIIIe siècle. La période révolutionnaire et les événements qui suivirent paraissent avoir marqué un arrêt des constructions, comme en témoigne l'absence de millésimes entre la décennie 1790 et 1810. A partir de cette date, les reconstructions semblent avoir repris un rythme régulier jusqu'à la fin du XIX siècle (date ultime : 1884). L'exemple unique de la date de 1934 suggère une baisse de l'activité au XXe siècle, mais aussi probablement un abandon de la pratique des dates portées après les années 1880.

Dates	Parcelles	Support
1605	19/20	Linteau
1606	AD 41	Linteau
1609	31, 32 (authenticité suspecte)	Piédroit
1611	142	Linteau
1613	270	Linteau
1624	433	Linteau
1655	125	Clé d'arc
1696	487	Pierre avec croix pattée
169..	AE 142	Linteau

Tabl. 1 Les dates portées du XVIIe siècle

Dates	Parcelles	Support
1719	61 (module d'angle)	Linteau
1736 (?)	171	Pierre au dessus de la clé d'arc de la porte piétonne
1737	316	Pierre de trumeau
1739	61	Pierre au dessus de la clé d'arc de la porte médiane (façade nord)
1740	213	Clé d'arc
1746	206	Clé d'arc
1749	130	Clé d'arc
1752	213	Pierre au dessus de la clé d'arc (module ouest, travée est)
1754	127	Clé d'arc
1754	299	Grille de tympan
1759	213	Clé d'arc
175..	104	Clé d'arc
1771	448	Grille de fenêtre
1779	79	Clé d'arc
1779	503	Clé d'arc
1783	474	Grille de tympan
1785	154	Grille de tympan
1737	365	Clé d'arc
1730 (?)	AD 29	Clé d'arc
1786	468	Clé d'arc
1781	AE 344	Clé d'arc
1791	487	Clé d'arc et grille de tympan (découpe)
1791	468	Grille de tympan
179..	AD 161	Clé d'arc

Tabl. 2 Les dates portées du XVIIIe siècle

Dates	Par-celles	Support
1806	302	Grille de tympan
1810	304	Grille de tympan
1810	143	Grille de tympan
1815	39	Escalier
1826	78	Linteau de la porte rue du Clocher
1830	92	Linteau
1830	40	Linteau
1834	463	Grille d'imposte
1846	AD 221	Grille d'imposte
1874	181	Clé d'arc
1884	208	Grille de tympan

Tabl. 3 Les dates portées du XIXe siècle

Le bilan du recensement des dates portée présente l'avantage d'offrir une perception schématique mais néanmoins réelle des rythme de la construction. Ces observations permettent de compléter les données issues des textes, notamment pour ce qui concerne l'étude des marchés fonciers, peu documentée entre 1600 et 1650. La hausse des dates portées au XVIIIe siècle corrobore les données textuelles, qui ont révélé une reprise franche de l'activité de la construction privée après 1700. Pour les périodes antérieures à 1600, il ne reste aucun témoignage « millésimé » : outre les textes, l'étude des formes constitue pour les siècles qui précèdent 1600 l'approche la plus sûre.

FIG. 179 *– Porte de la parcelle 26. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 180 *– Porte de la parcelle 76. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 181 *– Porte de la parcelle 333. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 182 *– Porte de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 183 *– Porte de la parcelle 353. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.1 Les portes et les ouvertures spécialisées médiévales et tardo-médiévales : essai de dénombrement

Le répertoire fourni par les portes piétonnes et les ouvertures spécialisées forme un corpus riche. Il se trouve que les éléments de ce corpus ont pu faire l'objet d'une analyse chrono-stylistique relativement sûre, même pour les périodes les plus hautes que constituent les XIIIe-XIVe siècles. Cependant, il convient de prendre certaines hypothèses de datation avec précaution, notamment celles qui concernent les ouvertures dont les modénatures se résument à un chanfrein ou un cavet. Ces deux moulures semblent en effet avoir été utilisées sans discontinuité entre le Moyen Âge et le XVIIe siècle à Saint-Léonard-de-Noblat. On se gardera, de même, de faire de l'histoire évolutive à partir du seul critère du profil des couvrements.

3.4.2.1.1 Les portes piétonnes

Il faut dire tout de suite que le nombre de portes piétonnes médiévales est réduit, mais qu'il est loin d'être négligeable en comparaison avec d'autres agglomérations de fondation médiévale. Au total, six portes piétonnes peuvent être datées avec certitude de la période médiévale : ces portes ont été recensées sur les logis des parcelles 26, 76, 116, 215, 333 et 353.
Cinq d'entre elles ont en commun d'être couvertes par un arc brisé. Ces portes se différencient sur plusieurs points cependant. Des cinq, les trois seules qui puissent faire l'objet d'une datation certaine avant le XVIe siècle sont celles des parcelles 26 (**fig. 179**), 76 (**fig. 180**) et 333 (**fig. 181**). La première est une porte chanfreinée à joint de faîtage, liée par un trumeau en pierre de taille de granit à une ouverture spécialisée également couverte d'un arc brisé. Ces deux ouvertures pourraient être contemporaines du programme primitif de la maison. L'authenticité de la porte piétonne en arc brisé de la parcelle 333 semble également avérée. Aménagée dans le mur ouest du logis, à l'arrière de la parcelle, sa particularité est de desservir le premier étage du bâtiment. Son embrasure, ébrasée, mesure entre 0,91 m et 1,04 m de large, pour une profondeur de 0,70 m. Profilée en cavet sur tout l'encadrement extérieur, elle dispose d'un joint de faîtage, comme la porte de la parcelle 26. L'étude de l'ensemble bâti de la parcelle 333 a montré que cette porte appartenait au premier état connu d'un logis quadrangulaire de 5,30 m x 3,83 m de côtés environ, implanté en bordure de la place des Coopérateurs, au sud de la parcelle 333. La datation de cette porte reste incertaine, mais elle pourrait être contemporaine de la croisée profilée en cavet qui ajoure la façade sur rue. La porte en arc brisé qui ajoure le rez-de-chaussée du logis à mur pignon sur rue de la parcelle 76 est très probablement contemporaine de la précédente : l'étude de ce logis montre que la porte est synchrone avec la croisée moulurée en cavet du premier étage. Les deux portes ont par ailleurs le même profil, en cavet. La datation des deux autres portes couvertes d'arcs brisés est plus conjecturale. Le cadastre napoléonien révèle que la porte de la parcelle 116 (**fig. 182**) intègre un pan de mur reconstruit après 1824, suite à une procédure d'alignement. D'après les plans d'alignement, sa mise en place serait postérieure à 1862. La provenance de cette porte reste incertaine et il n'est pas exclu qu'elle ait déposée puis reconstruite *in situ*. En ce qui concerne la porte à angles vifs conservée sur le logis de la parcelle 353 (**fig. 183**), il s'avère que le contexte archéologique lié à cet aménagement ne permet pas de l'authentifier avec certitude (parement incertain et partiellement recouvert d'enduit). La largeur extérieure de cette porte pose aussi question (1,20 m) : ses dimensions sont supérieures aux « standards » étudiés par ailleurs. Pour autant, l'étude du bâtiment a livré des indices plaidant en faveur de l'authenticité de cette porte. Son positionnement, tout d'abord, la situe à l'angle d'un logis médiéval rectangulaire à mur pignon sur rue mesurant 6,54 m x 4,10 m de côtés dans-œuvre. L'ébrasement de son embrasure peut aussi être considéré comme un témoin d'ancienneté, d'autre part. Enfin, la contemporanéité de cette porte avec l'ouverture segmentaire qui desservait autrefois la cave de ce logis, au nord, est un autre indice favorable au rattachement de cette porte au premier état connu de l'édifice.

***FIG. 185** – Porte de la parcelle 215, détail du corbelet. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 184** – Porte de la parcelle 215. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 186** – Porte de la parcelle 215, détail du couvrement. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Arc brisé + chanfrein	Arc brisé + cavet	Arc brisé+ angles vifs	Encadrement rectangulaire + chanfrein + linteau sur corbelets
26, 116	76, 323	353	215

Tabl. 4 - Répertoire des portes piétonnes médiévales ou tardo-médiévales

Il reste à traiter d'un exemple qui constitue un *unicum* du point de vue stylistique. Il s'agit d'une porte couverte d'un linteau droit sur corbelets, répertoriée sur le logis de la parcelle 215 (**fig. 184**). Elle se caractérise par une embrasure « retournée », c'est-à-dire que le battant s'ouvrait au fond de l'embrasure, de l'intérieur vers l'extérieur. L'embrasure, à priori non ébrasée, mesure 0,80 m de large. Ne subsiste plus qu'un seul corbelet. Son profil, en quart-de-rond, était souligné par une fine baguette (**fig. 185**). Au final, rien ne permet de dater ce type de porte, qui semble malgré tout avoir une réelle signification chronologique. Elle pourrait être contemporaine de la fenêtre à profil torique et bases buticulaires de la façade sur rue, ou être antérieure à cet aménagement. La mise en exergue d'un espace non bâti entre les logis des parcelles 214 et 215 valide en tout cas la présence de cette porte sur le grand côté sud du bâtiment de la parcelle 215. D'autres portes susceptibles d'être attribuées à la période médiévale n'ont pas pu faire l'objet d'un diagnostic de datation précis. L'altération des modes de couvrement originels, comme sur la porte de la parcelle 23, est la principale cause de ces difficultés.

L'examen des portes piétonnes de Saint-Léonard-de-Noblat révèle donc un corpus où prédomine l'arc brisé. Au sein de cet ensemble, se distingue un groupe de trois portes qui partagent le recours au profil en cavet. L'analyse de leur mise en œuvre montre que ces portes sont attribuables à la fin du Moyen Âge. Les deux autres portes couvertes d'arcs brisés peuvent également passer pour des aménagements médiévaux ou tardo-médiévaux, mais il est vrai que nous ne savons pas si le chanfrein, privilégié sur ces deux portes, est indicatif d'une datation haute ou, au contraire, s'il faut envisager pour celles-là des mises en œuvre plus récentes. On mettra en avant le modèle de la porte « retournée » de la parcelle 215. Du point de vue du vocabulaire stylistique, cette porte est aussi un *unicum* car elle conserve les vestiges d'un corbelet. Pour conclure, si un répertoire des portes médiévales de Saint-Léonard-de-Noblat a pu être établi, le déploiement dans le temps de ce répertoire et l'évolution synoptique des formes ont été plus difficiles à cerner. Sont en cause les modénatures, qui ne présentent pas de particularismes flagrants. La plupart des portes se contentent d'un chanfrein ou d'un cavet qui se poursuit indifféremment sur l'intrados et les piédroits. Le recensement des terminaisons des piédroits, systématiquement relevé, n'a pas permis de palier ces lacunes. Aucun modèle répétitif n'a été mis en évidence, car la plupart des congés ont été bûchés ou sont actuellement masqués par l'exhaussement des niveaux extérieurs. La part des destructions doit aussi être invoquée. L'exemple d'Eymoutiers montre que des logis patriciens semblables, d'un point de vue stylistique, à la maison « des consuls », ou à celle de la parcelle 305, disposaient d'ouvertures piétonnes. Au-delà de ces incertitudes, l'information principale est que la formule de l'arc brisé semble avoir été massivement adoptée pour le couvrement des portes. Malgré leur profil conforme aux ouvertures spécialisées qui sont datées, elles, du plein XIIIe siècle, il semble acquis que les portes piétonnes en arc brisé que nous avons étudiées ne sont pas antérieures aux années 1300-1500. Les ouvertures spécialisées offrent plus de prises à l'exercice de comparaisons stylistique.

FIG. 187 *– Porte en arc brisé du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 188 *– Porte en arc brisé du logis de la parcelle 70, détail de l'arc. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 189 *– Porte en arc brisé du logis de la parcelle 70, détail du piédroit est. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 190 *– Vestige de porte sur la façade est du logis de la parcelle 476. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

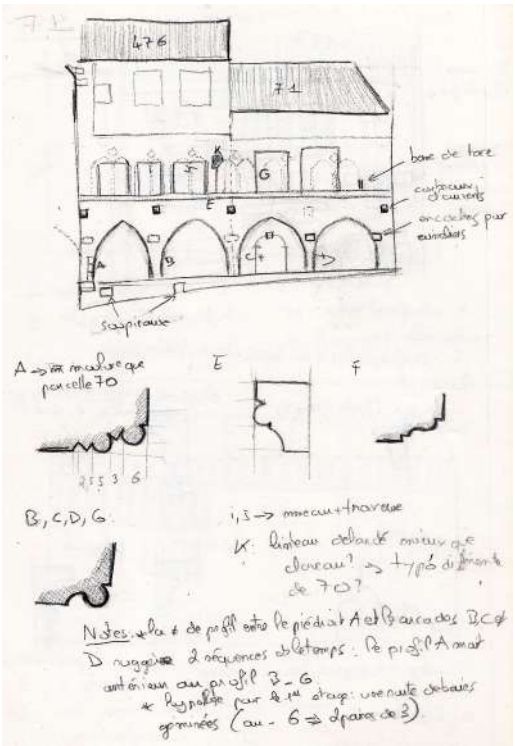

FIG. 191 *– Croquis de la façade est du logis de la parcelle 476. D. PALOUMBAS -ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.1.2 Les ouvertures spécialisées

Il convient au préalable de préciser que la distinction opérée entre porte piétonne et ouverture spécialisée ne correspond pas à un registre d'utilisation spécifique. Selon la disposition des ouvertures en façade, les portes dites « spécialisées » pouvaient être piétonnes, utilitaires, ou combiner les deux fonctions. On peut facilement supposer, par exemple, que la combinaison des fonctions piétonnes et utilitaires étaient avérée lorsque la porte spécialisée constituait la principale ouverture du rez-de-chaussée. Ce parti semble avoir été fréquent à Saint-Léonard-de-Noblat au Moyen Âge. En définitive, la portée des arcs de couvrement constitue le principal critère de distinction.

L'examen des portes couvertes par des arcs de grande portée révèle que les plus anciennes ouvertures sont très majoritairement couvertes **d'arcs brisés**. Au sein de cet ensemble, on distingue quatre catégories de portes qui se différencient par le profil de leur encadrement. L'étude des modénatures a permis de dater les deux premières catégories de portes en arc brisé.

D'un point de vue chronologique, le **profil composé de deux tores encadrés par un chanfrein-double** semble être antérieur aux autres motifs décoratifs. Ce modèle a été recensé sur les logis des parcelles 70 et 476. La porte répertoriée sur le logis de la parcelle 70 ajoure le mur sud de l'édifice (**fig. 187**). Est couverte par un arc brisé à joint de faîtage large de 3,18 m et haute de 4,15 m. L'intrados de l'arc et les piédroits sont ornés d'un corps de moulure composé de deux tores et de deux chanfreins-doubles (**fig. 188 et 189**). Un bandeau d'archivolte dont le profil comprend deux tores séparés par un cavet et un bandeau en partie supérieure surmonte l'arc. L'archivolte repose sur deux cordons d'imposte formant frise, sur lesquels se prolonge la moulure du bandeau. L'arc repose sur deux murs-bahuts en saillie taillés en quart-de-rond et bandeau. La porte de la parcelle 476 ne subsiste plus qu'à l'état de vestige archéologique, sur la façade orientale (**fig. 190 et 191**). Il s'avère en effet que l'arcade sud s'est substituée à une ouverture antérieure dont ne reste plus que l'amorce du piédroit sud. Le profil de ce piédroit comprend deux tores et deux chanfreins-doubles. Les deux portes conservées sur les parcelles 70 et 476 ont donc un profil similaire. L'étude du bâti du logis de la parcelle 476 a montré que le profil à deux tores était antérieur au profil composé d'un cavet et d'un tore, qui caractérise les portes du deuxième groupe d'ouvertures en arc brisé. Les sources écrites rapportent que la maison « commune » aurait été construite sur une place vacante au début des années 1260 (témoignage de Pierre Joubert, témoin : … *Bene est triginta annis quod non habebant domum communem ; nam erat vacua platea in qua construxerunt, a dicto tempore citra, domum quam notant communem*…). Le profil à double tore et chanfreins-doubles semble donc avoir existé vers le milieu du XIIIe siècle.

FIG. 192 *– Portes du logis de la parcelle 71. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 193 *– Portes du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 194 *– Portes du logis de la parcelle 95. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 195 *– Portes du logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 196 *– Portes du logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 197 *– Portes du logis de la parcelle 131. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Sur la base du rapport stratigraphique énoncé ci-dessus, il semblerait que **le profil en tore et cavet** lui succède, chronologiquement parlant. Ce profil a été recensé sur neuf parcelles (71, 95, 96, 116, 131, 212 [vestiges], 305, 310 [vestiges], 476). S'il est avéré que les deux portes en arc brisé du logis de la parcelle 476 remplacent deux ouvertures plus anciennes, les deux portes du logis de la parcelle 71 sont les plus anciens éléments de la façade (**fig. 192**). Il en est de même des quatre ouvertures du logis d'angle de la parcelle 116, contemporaines du premier état de l'édifice (**fig. 193**), ou des ouvertures des logis des parcelles 95, 96 (**fig. 194**) et 305 (**fig. 195 et 196**). Les caractéristiques des deux ouvertures du mur pignon nord-est du logis de la parcelle 131 sont identiques (**fig. 197**). On notera que toutes ces portes sont couvertes par un arc à joint de faîtage. Des traces archéologiques d'ouvertures profilées en cavet et en tore ont été recensées sur les logis des parcelles 212 et 310, notamment. Tous ces éléments semblent indiquer que ce parti était majoritaire dans la ville. La datation de ce groupe de porte paraît s'inscrire dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ce que confirme, sur plusieurs parcelles, la contemporanéité entre ces ouvertures et des baies géminées clavées (parcelle 70, 116, 305…).

***FIG. 198** – Porte du logis de la parcelle 26. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 199** – Porte du logis de la parcelle 98. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 200** – Portes du logis de la parcelle 99. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 201** – Porte du logis de la parcelle 105. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 202** – Portes du logis de la parcelle 192. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Une troisième catégorie regroupe les **portes chanfreinées en arc brisé**. Plusieurs exemples de portes appartenant à cette catégorie ont été recensés, sur les logis des parcelles 26 (**fig. 198**), 98 (**fig. 199**), 99 (**fig. 200**), 105 (**fig. 201**) et 192 (**fig. 202**). Les ouvertures des logis des parcelles 98 et 99 pourraient avoir appartenu à un logis divisé après le Moyen Âge : le trumeau qui lie les deux portes aménagées au nord de ces deux logis et la présence d'une cave sous les deux travées délimitées par ces ouvertures, valident cette hypothèse. L'authenticité de la porte du logis de la parcelle 26 est acquise. Cette porte est en effet synchrone avec une maçonnerie d'angle en pierre de taille, au sud, et avec un trumeau qui la relie à une porte piétonne chanfreinée couverte d'un arc brisé, au nord. L'interprétation des portes en arc brisé repérées sur les logis des parcelles 105 (façade ouest) et 192 (façade sud) pose plus de difficultés. L'ancrage chronologique de ce groupe de portes est très incertain. La simplicité de leur décor ne présuppose aucune datation en particulier. On retiendra par conséquence une fourchette chronologique large, comprise entre le XIIIe siècle et le XVe siècle.

FIG. 203 *– Portes du logis de la parcelle 29. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 204 *– Portes du logis de la parcelle 29. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 205 *– Portes du logis de la parcelle 76. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 206 *– Portes du logis de la parcelle 97. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 207 *– Portes du logis de la parcelle 181. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 208 *– Portes du logis de la parcelle 497.Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Il semble en revanche que l'on puisse être plus catégorique sur la datation des **portes en arc brisé profilées en cavet** (parcelles 29, 76, 97, 181 et 497) : celles-là appartiennent au Bas Moyen Âge et certaines, comme celle du logis de la parcelle 497, annoncent clairement l'esthétique de la période suivante (**fig. 203 à 208**). Par exemple, dans le logis de la parcelle 497, la lecture de la façade montre que les ouvertures du rez-de-chaussée et celles du premier étage (au sein desquelles figure une demi-croisée couverte d'un linteau délardé en accolade) sont synchrones. De même, on peut penser que les deux portes en arc brisé qui ajourent le rez-de-chaussée du logis de la parcelle 97, au nord, sont contemporaines des ouvertures des étages.

FIG. 209 *– Porte du logis de la parcelle 77. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 212 *– Porte du logis de la parcelle 35 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 210 *– Portes du logis de la parcelle 295. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 213 *– Porte du logis de la parcelle 35 (section AD), détail de l'arc. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 211 *– Porte du logis de la parcelle 487. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 214 *– Porte du logis de la parcelle 212 (façade postérieure). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Nous avons recensé quatre exemples **d'ouverture spécialisée couverte par un arc en plein-cintre**, sur les parcelles 77, 295 et 487 de la section AL et sur le logis enclavé de la parcelle 35 de la section AD (**fig. 209 à 213**). Les deux premières portes ont un encadrement profilé en cavet. La présence, au premier étage du logis de la parcelle 77, d'une croisée ornée d'un cavet, situe la mise en place de cette ouverture à la fin du Moyen Âge. Les deux portes conservée sur la parcelle 295 s'inscrivent dans la même tranche chronologique, à en juger par le décor des fenêtres du premier étage (croisée et demi-croisée moulurée en tore et cavet). L'état de conservation de la porte de la parcelle 487 ne permet pas de dater cet aménagement, réduit à l'état de trace archéologique. La porte du logis enclavé situé dans la rue du Colonel Ledot semble en place, mais sa datation, comme celle du bâtiment dans son ensemble, pose question.

Nous évoquerons, pour conclure, l'existence d'une formule de porte caractérisée par un enfouissement partielle : nous avons évoqué la fonction supposée de ces portes, assimilées à des dessertes de caves. L'ouverture de la parcelle 105 est **couverte par un arc segmentaire**. En dépit de la forme du couvrement, plutôt rare à cette époque semble-t-il, cette porte chanfreinée pourrait être contemporaine des deux travées voûtées d'arêtes conservées au sud-est de la parcelle. Elle correspond dans tous les cas au programme primitif du module nord de la parcelle. Peut-être devrait-on associer à ce modèle de porte l'ouverture segmentaire qui a été réemployée sur la façade postérieure du logis de la parcelle 212 (**fig. 214**), ainsi que d'autres portes de même profil fréquemment réemployée dans les murs de refends des caves. On rapprochera en tout cas la porte de la parcelle 105 à **l'ouverture segmentaire à angles vifs** du logis de la parcelle 353. La similitude des mises en œuvre de leur couvrement intérieur mérite d'être soulignée également. Il s'agit, dans les deux cas, d'un arc segmentaire constitué de moellons posés de chant. Mentionnons enfin la porte **chanfreinée en plein-cintre** partiellement enterrée qui est conservée sur la façade nord du logis de la parcelle 117. Nous manquons d'éléments pour préciser la datation et la vocation de cette porte, qui pourrait avoir été construite au Moyen Âge. L'utilisation d'arcs « tassés » peut s'expliquer, dans le cas de ces ouvertures, par leur enfouissement partiel. Celui-ci permettait de faire l'économie d'un arc brisé ou en plein-cintre, plus difficile à mettre en œuvre car la flèche impliquait une hauteur d'élévation minimale. Les contraintes liées au transport des denrées dans les caves expliquent également pourquoi ces portes ne sont pas couvertes de linteaux, qui ne permettaient pas de couvrir un espace important.

***FIG. 215** – Mur d'étal du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 216** – Mur d'étal du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 217** – Mur d'étal du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les portes spécialisées susceptibles d'être antérieures au XVe siècle forment un ensemble plutôt hétérogène. Du point de vue de l'approche formelle, deux ensembles se distinguent : un premier ensemble de portes dont les profils, à base de tore et de cavet, comportent plusieurs registres ; un second, plus hétéroclite, composé d'ouvertures dotées de couvrements en arc brisé, en plein-cintre ou segmentaire, et qui apparaissent avec des profils réduits à des chanfreins ou à des cavets. Le premier groupe s'inscrit dans une périodisation resserrée qui correspond, selon plusieurs indices concordants, à la seconde moitié du XIIIe siècle. Il nous a semblé que le passage du profil à deux tores au profil en tore et cavet marquait une rupture chronologique, mais nous ne pouvons pas l'affirmer sur la base de l'unique témoignage de la séquence stratigraphique mise en évidence sur le logis de la parcelle 476. Les datations des portes du second ensemble s'échelonnent, fautes d'indices de chronologie intrinsèque, entre le XIIIe siècle et les années 1500.

En termes de fonctions, ces portes devaient combiner les vocations de passage (des hommes et des marchandises) et celle d'étals, comme l'atteste la fréquence des murs d'étals en partie basse de ces ouvertures. On remarquera que ces murs ont un profil uniforme, en quart-de-rond et bandeau (parcelles 70, 97, 116, 131, 305 ; **fig. 215 à 217**). Du reste, leurs largeurs dépassent la plupart du temps 2 m. Enfin, on peut noter que dans de très nombreux cas des jours de soupiraux ont été aménagés dans les murs d'allège. Ce sont parfois des jours de terre qui précèdent l'entrée de ces ouvertures, comme sur la parcelle 305. La plupart de ces petits percements sont des constructions tardives qui se sont substituées à des descentes de cave dont l'emprise était contenue dans l'embrasure des ouvertures spécialisées du rez-de-chaussée. Les descentes de cave ayant été murées, il ne reste plus aucune trace visible de ces dispositifs, encore présents dans de nombreuses ville, dont Eymoutiers. Enfin, notons que les éléments de second-œuvre associés à ces portes ont quasiment tous disparus. Des gonds en place ont toutefois été repérés sur plusieurs portes (parcelle 116).

	Arc brisé + 2 tores	Arc brisé + cavet + tore	Arc brisé + chanfrein	Arc brisé + cavet	Arc segmentaire	Arc en plein-cintre + cavet	Arc en plein-cintre + angles vifs	Arc en plein-cintre + chanfrein
XIIIe siècle	70, 476	71, 95, 96, 116, 131, 212, 305, 310, 476						
XIIIe-XVe siècles			26, 98, 99, 192, 105	181 (?)		77, 295		
XIVe-XVIe siècles				29, 76, 97, 497				
Indéterminé					105, 212 (?), 353		487	AD 35

Tabl. 5 - Répertoire des portes spécialisées médiévales ou tardo-médiévales

Au final, le déploiement dans le temps des différents faciès de portes spécialisées s'est heurté aux difficultés de l'approche stylistique et notamment à la permanence des tracés en plein-cintre et en arc brisé, mais également à la continuité dans le temps de certains corps de moulure comme le chanfrein et le cavet. Seules des études archéologiques incluant des expertises de datation absolue permettraient de savoir si les modèles « raffinés », à tores et cavets, ont coexisté au XIIIe siècle avec des modèles plus « rustique », tel celui de la parcelle 26. Une hypothèse audacieuse consisterait à penser que la sobriété observée dans les modénatures de certaines portes reflète une situation économique précaire, qui pourrait correspondre aux années 1350-1450. Les données issues des textes montrent en effet un contexte peu propice à une inflexion des styles vers plus de recherche ornementale. Plusieurs maisons « absines » ou détruites ont notamment été recensées vers 1370 (1370 : mention d'une maison « absine » au barri de *Challerio* [Champleplot ?] ; 1372 : mention d'une maison « détruite par la guerre et absine », au « barri de Noblat dit de Banchareu » : 1375 : mention d'une escure « détruite par la guerre », située dans ce même barri). Il est donc possible que l'on ait peu construit, ou que l'on ait construit sobrement, entre 1350 et 1450. Les modèles de portes en arc brisé ou en plein-cintre, chanfreinée ou en cavet, que nous n'avons pas pu dater, appartiennent peut-être à cette esthétique dite « de transition ».

***FIG. 218** – Portail de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 219** – Chapiteaux-frises du portail de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 220** – Chapiteaux-frises du portail de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 221** – Culot du portail de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 222** – Portail de la parcelle 486. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 223** – Chapiteaux-frises du portail de la parcelle 487. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.1.3 Un cas particulier : les deux portails des parcelles 486 et 487

Une place à part doit être faite aux deux ouvertures en plein-cintre conservées sur les bâtiments des parcelles 486 et 487. Ces deux réalisations apparaissent en effet comme des portails plus que comme des portes, en raison de leur traitement décoratif.
Le portail de la parcelle 487 (**fig. 218**) se trouve sur le pan de mur sud du bâtiment, en front de rue. Entièrement construit en pierre de taille de granit, il s'insère dans une maçonnerie irrégulière composée de moellons de gneiss et de schiste à joints beurrés. Son organisation est relativement simple : il se compose d'une seule baie mesurant 1,78 m de large, couverte par un arc à voussures retombant sur des chapiteaux -frises. Ces chapiteaux surmontent des piédroits moulurés qui reposent sur des bases saillantes présentant un décor composé de plusieurs tores. Le profil des piédroits comprend deux registres : un premier registre en tore et cavet, en retrait duquel se développe un second registre orné d'un simple cavet. Les deux voussures ont un profil similaire, en cavet, et elles sont séparées par un tore. Les feuilles épanouies en crochets des chapiteaux forment une frise qui se développe sur toute la largeur de l'embrasure extérieure (**fig. 219 et 220**). Les tailloirs, profilés en cavet et bandeau, sont solidaires des chapiteaux. L'ensemble est couronné par une archivolte saillante qui s'appuie sur deux culots ouvragés, posés au dessus de deux colonnettes situées dans l'axe vertical des tores qui ornent les piédroits. Le culot nord représente une figure humaine ou animale non identifiée (**fig. 221**). Le culot sud est orné d'un décor végétal stylisé.

D'une largeur moindre (1,62 m), le portail du bâtiment de la parcelle 486 (**fig. 222**) a une organisation identique à celui de la parcelle 487. Cependant, ce portail est dépourvu d'archivolte. Le décor de la frise-chapiteau sud est composé de deux rangs de feuilles digitées. Les feuilles du registre supérieur s'épanouissent en crochets aux angles (**fig. 223**). Une composition proche agrémente la frise-chapiteau nord.
Il paraissait nécessaire de signaler l'existence de ces deux portails et d'en détailler les compositions, car ils sont d'une grande qualité et, vraisemblablement, d'une époque voisine. Les modénatures de leurs chapiteaux-frises font clairement écho aux décors de la collégiale et des baies géminées de la ville. On situera donc la réalisation de ces portails vers le milieu du XIIIe siècle. Leur provenance est incertaine. Ils pourraient avoir été conservés *in situ*, ou avoir été réutilisés lors des réfections de façade de l'époque moderne. Il faut rappeler que la tradition historiographique situe l'hôpital médiéval, mentionné dans plusieurs témoignages écrits (sans date, milieu du XIIIe siècle : …*ad Domum Dei dicti loci*…), à l'emplacement des parcelles 486 et 487. L'étude du décor de ces portails permet d'introduire l'analyse du corpus des baies médiévales de Saint-Léonard-de-Noblat. Il se trouve que ces baies offrent des points d'ancrage chronologique fiables.

***FIG. 224** – Linteau en réemploi sur la façade postérieure du logis de la parcelle 250. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 225** – Sommier de baie géminée (?) sur la façade antérieure du logis de la parcelle 212. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 226** – Sommier de baie géminée (?) sur la façade antérieure du logis de la parcelle 212. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 227** – Élément lapidaire en réemploi sur la façade postérieure du logis de la parcelle 98. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.2 Les fenêtres

3.4.2.2.1 Les programmes

Nous traiterons exclusivement dans ce chapitre des véritables fenêtres, c'est-à-dire des ouvertures aménagées dans des niveaux résidentiels. D'autres types de percements offrant une prise minimale sur l'extérieure ont été repérés (soupiraux, jours), mais ceux-là se prêtent plus difficilement à la caractérisation stylistique. Pour parvenir à décrypter la datation des fenêtres médiévales et leur évolution, plusieurs critères ont été sollicités : le décor des piédroits, la nature et le décor des couvrements et les supports. On remarque que ces critères ne concernent que les parties extérieures des fenêtres, car les prospections ont révélé peu d'embrasures en contexte.

Il faut d'abord faire remarquer l'absence de vocabulaire roman dans l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat. On soulignera toutefois les caractéristiques peu communes du linteau en réemploi sur la façade postérieure du logis de la parcelle 250 (**fig. 224**). Ce linteau en pierre de taille de granit comporte, dans sa partie inférieure, deux échancrures symétriques en arc segmentaire. Il pourrait avoir été le support d'une baie géminée antérieure à 1200, couverte par un linteau. Le recours à la technique du linteau à échancrure décorative pourrait en effet être la manifestation d'un certain archaïsme, dans la mesure où la forme reste tributaire des considérations techniques, le linteau jouant un rôle dynamique dans la statique de la façade. Cette proposition d'identification reste conjecturale car les points de comparaison font défaut. Il convient aussi de mentionner l'existence de vestiges susceptibles d'appartenir à des baies dont l'expression stylistique diffère des baies évoquées ci-dessous. Par exemple, on s'interrogera sur l'identification des deux pierres échancrées conservées sur la façade antérieure du logis de la parcelle 212 (**fig. 225 et 226**) : leur dimension les rapprocherait du type de baies à fort clavage rencontrées dans d'autres agglomérations médiévales de la région. Une pierre utilisée en réemploi dans le mur sud du logis de la parcelle 98 (**fig. 227**) pourrait être identifiée à un fragment de linteau découpé de baie géminée, mais cela reste très hypothétique.

Les fenêtres médiévales que nous avons étudiées se rattachent donc très majoritairement à la période dite « gothique », c'est-à-dire qu'elles ont toutes été construites entre les années 1200 et les années 1400. Leur datation a été possible grâce à leur mode de couvrement et aux éléments sculptés (chapiteaux, archivoltes…) qui les composent. Certains de ces éléments ont pu être comparés avec les sculptures monumentales des édifices religieux de la région et en premier lieu avec celles de la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat. Le répertoire des fenêtres médiévales comprend huit baies complètes, réparties sur les logis des parcelles 70 (quatre baies entières), 116 (deux baies) et 305 (deux baies). Il faut ajouter à ce corpus les baies partiellement conservées sur ces mêmes logis, mais également sur les maisons des parcelles 71, 95, 96, 121, 131, 212, 315 et 476. A l'exception de la fenêtre à remplage de la parcelle 96, toutes ces baies ont un vocabulaire commun : elles sont couvertes par un arc clavé dont l'intrados est en arc brisé et l'on note le recours au profil en tore sur chacune d'elles. Cependant, des inflexions stylistiques dans le profil des piédroits et dans la nature des décharges montrent une palette assez diversifiée, que l'on peut commenter.

***FIG. 228** – Façades sud et est du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 229** – Fenêtres du premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 230** – Fenêtres en orbevoie du premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 231** – Fenêtres du deuxième étage de la façade sud du logis de la parcelle 70.Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 232** – Anneau porte-banne au premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 233** – Anneau porte-banne au deuxième étage de la façade est du logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

L'expression la plus développée de la baie géminée de la deuxième moitié du XIIIe siècle se rencontre sur les façades sud et est de la maison dite « des Consuls » (parcelle 70, **fig. 228**).

Le premier étage de l'élévation sud est percé de deux baies géminées à colonnettes couvertes par des arcs à intrados brisé (**fig. 229**). Les deux baies sont séparées par un trumeau en pierre de taille qui participe pleinement à la composition architecturée de la façade, les assises de ce trumeau étant parfaitement horizontales avec celles du parement. Les deux baies sont surmontées par des bandeaux d'archivolte en arc brisé dont le profil est une succession de tores et de cavets. Des oculi ont été aménagés sous le tracé des archivoltes. Ces oculi sont en partie découpés dans les arcs de couvrement des baies. L'oculus de la baie ouest comprend huit lobes semi-circulaires. L'oculus de la baie orientale se compose de six lobes demi-elliptiques taillés en pointe. Les archivoltes sont prolongées, au-delà des baies, par des arcatures en orbevoie (**fig. 230**). Les piédroits, le trumeau et les bandeaux d'archivolte ont un profil identique qui se caractérise par une alternance de tores et de cavets. Deux cordons régnants bûchés peuvent être restitués sous ces baies, dans l'alignement du corbeau d'angle. La moulure de ce corbeau associe plusieurs visages humains et des motifs indéterminés, peut-être végétaux, en partie supérieure. Le décor des chapiteaux, des couronnements des piédroits et du trumeau, ainsi que des culots qui supportent les arcatures en orbevoie est essentiellement végétal. On mettra en avant le culot médian de l'arcature géminée en orbevoie, à l'ouest, car il présente une moulure composée d'un visage humain surmonté par un registre de feuilles épanouies en crochets.
La composition des ouvertures du deuxième étage est identique à celle du niveau inférieur (**fig. 231**). Deux baies géminées surmontées par des arcatures d'archivoltes sont encadrées par des fenêtres en orbevoie. Toutefois, les profils utilisés pour ces baies diffèrent sensiblement de ceux du premier étage. Les piédroits ne sont constitués que d'un cavet et d'un tore, prolongeant ainsi strictement le décor des arcs. Les arcatures d'archivolte ont quant à elles un profil composé de trois tores. Des oculi chanfreinés en forme de losange ajourent la maçonnerie située entre les arcs des baies géminées et les archivoltes. Le décor des couronnements est végétal : chapiteaux, culots et cordons d'imposte sont pour la plupart ornés de crochets-boules ou de boutons. On discerne, sur le culot de la baie en orbevoie, un visage humain dont les traits plutôt grossiers semblent représenter une figure d'homme ou d'animal avec la bouche ouverte.
Précisons que les baies des deux étages étaient protégées par des auvents dont témoignent un anneau porte-banne ancré dans la partie supérieure de la baie en orbevoie orientale du premier étage (**fig. 232**) et les vestiges d'anneaux sectionnés dans les autres baies en orbevoie.

La façade orientale du logis devait être ajourée de baies géminées également. Dans l'angle nord du premier étage de cette élévation, on observe en effet l'arrachement d'un arc appartenant à une baie en orbevoie, ainsi que le piédroit d'une baie géminée. Au deuxième étage, une baie d'angle aveugle est entièrement conservée. Un anneau porte-banne a été aménagé dans la maçonnerie de cette baie, ce qui confirme l'utilisation d'auvents sur cette façade (**fig. 233**).

Le parti architectural très décoratif de ce logis mérite d'être mis en avant comme un des témoignages les plus sûrs du dynamisme de l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle. Les particularismes de cette maison peuvent se résumer en quelques points. On note par exemple que les deux chapiteaux qui surmontent les colonnettes du premier étage ont été taillés dans du calcaire blanc, à l'image des chapiteaux-frises du portail de la collégiale. L'emploi de ce matériau laisse augurer une production « exogène » que l'on pourrait peut-être rapprocher des ateliers du Bas-Limousins. L'emploi d'archivoltes se poursuivant sur la façade est une autre spécificité du décor de cette maison, de même que le recours aux fenêtres simulées et aux cordons doubles sur chaque étage. En définitive, le soin apporté au traitement décoratif apparaît nettement comme une manifestation du pouvoir communale, en lutte depuis les années 1220 avec l'évêque de Limoges pour la suprématie des droits de juridiction supérieure, mais aussi probablement des droits fonciers sur la ville. Les rapprochements stylistiques qui peuvent être faits entre le portail de la collégiale, édifié vers le milieu du XIIIe siècle et les baies géminées de la maison dite « des Consuls », doivent donc être perçus à l'aune de ce contexte, la construction du logis « communal » ayant probablement succédé, de peu, l'édification du portail monumental de la collégiale. Cependant, il faut préciser que nous ne sommes pas certains que le portail soit antérieur au logis : le parti consistant à penser que le chantier de la collégiale a influencé les chantiers des maisons « patriciennes » de la ville est purement théorique. Il n'en reste pas moins que le logis de la parcelle 70 constitue un étalon chronologique pour la datation des autres baies géminées répertoriées dans la ville. L'étude de ces baies montre qu'elles s'inspirent toutes de ce modèle, avec des variantes que l'on va s'attacher à mettre en évidence.

***FIG. 234** – Fenêtres du deuxième étage de la façade ouest du logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUM-BAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 235** – Fenêtres du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 236** – Élévation ouest du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUM-BAS-ODILE, Hadès*, 2014.

***FIG. 237** – Fenêtres du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 238** – Décor peint sur les fenêtres du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116. Cliché D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 239** – Fenêtres du deuxième étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUM-BAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 240** – Anneau porte-banne au deuxième étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

L'élévation nord du logis de la parcelle 305 conserve, au deuxième étage, deux baies géminées à colonnettes couvertes par des arcs à intrados brisé (**fig. 234**). Chaque baie est surmontée d'un oculus quadrilobé dont la partie inférieure a été taillée dans les arcs et dont le couvrement est un linteau découpé. Les piédroits et le trumeau sont ornés d'une moulure composée d'un cavet et d'un tore. Les impostes formant frise, les deux chapiteaux et le couronnement du trumeau présentent un décor végétal (décor formé de crochets-boules, de feuilles de chêne et de fleurs de lys notamment). Deux jours chanfreinés couverts de linteaux trilobés encadrent les baies géminées. Des baies similaires peuvent être restituées au premier étage de cette même façade (**fig. 235**)

Le premier étage de l'élévation ouest du logis de la parcelle 116 (**fig. 236**) est ajouré de trois baies géminées (**fig. 237**). Ces baies occupent les deux-tiers nord de la façade, le reste de l'étage étant aveugle. Chaque baie est couverte par deux arcs à intrados brisé et extrados en plein-cintre. Le profil des intrados, identique à celui des ouvertures en arc brisé du rez-de-chaussée, comprend un tore et un cavet. Les cinq arcs visibles sont parfaitement liaisonnés avec la maçonnerie du parement. Il y a sur ce point une parfaite concordance entre les baies et le parement. Les baies sont divisées par une colonnette médiane de section circulaire. Chaque colonnette repose sur une base monolithe de section rectangulaire ou carré en plan et se termine par un chapiteau décoré. Les deux chapiteaux conservés sur cet étage comprennent : un astragale saillant dont le profil est composé d'un mince cavet et d'un réglet, une corbeille ornée de crochets feuillagés et un tailloir saillant agrémenté de deux fines moulures (de bas en haut : une gorge et un réglet). Les trumeaux et les piédroits d'angle ont le même profil que les intrados des arcs brisés (tore/cavet). Ils sont ornés de frises-chapiteaux présentant des motifs floraux (crochets-boules, boutons de fleurs, feuilles vigoureusement nervées, digitées…). Les cavets qui composent le profil des arcs étaient peints avec un décor rouge formant une ligne de dent de scie continue sur l'ensemble de l'encadrement (**fig. 238**). Le deuxième étage comportait initialement deux baies géminées, dont ne subsistent plus que le trumeau central, les piédroits et une partie des couvrements (**fig. 239**). Les moulures de ces éléments correspondent aux modénatures végétales et florales des baies du premier étage. On notera la présence d'un crochet en fer au dessus du cordon d'imposte nord (anneau porte-banne, **fig. 240**). Cet étage comportait peut-être trois baies à l'origine, mais une importante reprise de maçonnerie dans l'angle nord empêche de restituer intégralement le premier état de l'édifice. Il est en revanche acquis que les deux niveaux de baies surmontaient des cordons régnants dont les traces apparaissent nettement en façade. Il est aussi probable que les cordons d'imposte étaient continus sur toute la largeur de la façade, ce qu'attestent les traces de bûchage au deuxième étage. La particularité des baies de ce logis est donc d'être triplées et non pas jumelées. Pour le reste, on retrouve sur ces ouvertures des motifs décoratifs connus par ailleurs.

FIG. 241 *– Fenêtres du premier étage de la façade est du logis de la parcelle 95. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 242 *– Fenêtres du deuxième étage de la façade est du logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 243 *– Vestiges d'une baie géminée sur le logis de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 244 *– Vestiges d'une baie géminée sur le logis de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 245 *– Les ouvertures du premier étage des logis des parcelles 476 et 71. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 246 *– Les ouvertures du premier étage du logis de la parcelle 131. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les vestiges de baies géminées conservés sur les autres parcelles se résument à des témoins archéologiques dont le degré de conservation est inégal d'une parcelle à l'autre. Les éléments les mieux conservés sont assurément ceux des parcelles 95 et 96. Le module de maison situé au sud de la parcelle 95 est percé, au premier étage, de deux baies géminées dont ne subsistent plus que les deux piédroits et le trumeau central (**fig. 241**). Le profil de ces montants se compose d'un cavet et d'un tore. Les deux piédroits sont couronnés par des cordons d'imposte formant frise, à décor végétal (boutons floraux, feuilles digitées et perlées). Le trumeau est surmonté par des chapiteaux-frise ornés de fleurs de lys. Ces baies géminées ont été surhaussées et leurs couvrements ont été remplacés par des linteaux. Des deux baies géminées du deuxième étage du logis de la parcelle 96, il ne reste plus que des vestiges fragmentaires : on distingue sur cette façade une baie géminée murée, au sud, accolée à une baie couverte d'un arc segmentaire inscrite dans l'embrasure d'une deuxième baie géminée (**fig. 242**). Les deux ouvertures sont liées par un trumeau composite constitué, pour partie, d'éléments en place. La baie géminée murée conserve son piédroit sud et une partie de son couvrement. Celui-ci se compose d'arcs dont on peut deviner le tracé brisé. Une pierre échancrée située au dessus des éléments clavés suggère l'existence d'un oculus polylobé. Il ne reste plus de la baie géminée nord que le piédroit septentrional, lequel a été réutilisé pour servir d'appui à l'arc segmentaire d'une baie moderne ou contemporaine. Les piédroits et le trumeau sont profilés en cavet et en tore. Le décor des cordons d'imposte et des chapiteaux-frise du trumeau ont été massivement bûchés. On distingue, sur le piédroit de la baie sud, des crochets terminés par des boules. Précisons que ces deux baies ne sont pas en place, comme l'atteste le fragment de piédroit en tore à l'intersection des deux modules.

Dans d'autres parcelles, les vestiges sont des fragments de piédroits, comme sur le logis de la parcelle 121. Les deux piédroits superposés conservés sur ce logis sont profilés en cavet. Des couvrements clavés peuvent aisément être restitués au dessus de ces piédroits. On retrouve, sur cette parcelle, deux anneaux porte-banne, dont un sectionné, attestant l'existence d'auvents sur les deux étages (**fig. 243 et 244**). Des vestiges de baies géminées ont également été répertoriés sur le logis de la parcelle 476, dont le premier étage est ajouré de trois fenêtres qui ont été aménagées à l'intérieur d'embrasures existantes. Les piédroits et les trumeaux des ouvertures originelles sont profilés en cavet et en tore. Ces fenêtres devaient former, avec les ouvertures du logis de la parcelle 71, une claire-voie continue à baies géminées multiples (**fig. 245**). On constate en effet que le piédroit de la baie nord du premier étage du logis de la parcelle 476 est en réalité un trumeau surmonté d'un sommier en partie bûché. Signalons pour conclure que l'existence de baies géminées est attestée sur d'autres logis, notamment ceux des parcelles 131 (vestiges de trois baies géminées modifiées à la fin du Moyen Âge, **fig. 246**) et 315 (vestiges de piédroits profilés en tore dans des fenêtres du XVIIIe siècle).

FIG. 247 *– Baie géminée à remplage du logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUM-BAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Parcelles	Localisation (façade)	Localisation (niveau)	Nombre de baies	Estimation de datation
70	Mur sud	1er étage	2	Vers 1260
	Mur sud	2ème étage	2	Vers 1260
70	Mur est		Indéterminé, probablement 3	Vers 1260
71	Mur est	1er étage	Indéterminé, probablement 3	Vers1250-1300
95	Mur est	1er étage	2 (probables réemplois)	Vers1250-1300
96	Mur est	2er étage	1 (en partie détruite)	Vers1250-1300
96	Mur est	3ème étage	1	XIVe siècle
116	Mur ouest	1er étage	3	Vers1250-1300
116	Mur ouest	2ème étage	2	Vers1250-1300
116	Mur nord	1er étage	1	Vers1250-1300
121	Mur sud-est	1er étage	Indéterminé	Vers1250-1300
121	Mur sud-est	2ème étage	Indéterminé	Vers1250-1300
131	Mur nord-est	1er étage	3	XIIIe siècle
315	Mur sud-ouest	1er étage	Indéterminé	Vers1250-1300
476	Mur est	1er étage	Indéterminé, probablement 3	Vers1250-1300

Tabl. 6 - Répertoire des principales baies géminées de Saint-Léonard-de-Noblat

Le groupe des baies géminées forme donc un ensemble relativement cohérent dont la principale caractéristique commune est le recours au clavage en arc brisé. Des données indirectes ont permis de proposer, pour ces baies, une fourchette de datation comprise entre 1250 et 1300. Les inflexions que constituent le recours aux fenêtres simulées ou l'ajourement des arcs par des oculi semblent n'être que des variantes d'un même modèle, qui a pu s'étaler dans le temps. En revanche, le modèle représenté par la baie géminée à remplage du logis de la parcelle 96 annonce une autre période (**fig. 247**). Cette fenêtre présente un morphotype unique à Saint-Léonard-de-Noblat. Elle est divisée par deux arcatures trilobées à jour d'écoinçon, surmontées d'un remplage ajouré d'un oculus à cinq lobes présentant des jours d'écoinçon également. Une archivolte ornementale moulurée surplombe l'ensemble. Les piédroits et les arcs trilobés sont profilés en cavet et en tore. L'archivolte a un décor constitué de trois tores. L'ornementation du chapiteau est végétale. On notera que l'astragale est surmonté d'un cordon perlé. Le décor du cordon d'imposte nord est composé de boutons polyfoliés. Le cordon d'imposte sud est orné de feuilles lobées. Au total, les caractéristiques de cette baie et plus particulièrement le recours aux arcs trilobés et au remplage suggèrent une construction postérieure à 1300. L'étude de la façade n'est guère instructive sur le plan des datations, le parement extérieur ayant été passablement remanié.

***FIG. 248** – Chapiteau sur le logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 249** – Chapiteau sur le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 250** – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 251** – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 305.* Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

***FIG. 252** – Couronnement de trumeau sur le logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 253** – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 254** – Chapiteau sur le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 255** – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 95. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.2.2 Les décors

Le parti pris de l'étude iconographique est de considérer que les décors des éléments sculptés des baies géminées appartenaient à un vocabulaire commun et qu'il pouvait donc être intéressant d'en dresser un inventaire, même succinct. Concrètement, nous avons procédé à un inventaire de l'ensemble des éléments sculptés qui contribuent à l'ornementation des baies géminées de la ville. Ces éléments sont : d'une part, des chapiteaux de colonnettes ; d'autre part, des chapiteaux-frises situés au dessus des trumeaux séparant des baies jumelées ou triplées ; enfin, des chapiteaux -frises utilisés comme cordon d'imposte. Ce recensement ne se veut pas exhaustif et il convient d'insister sur le fait que les décors ont été étudiés de manière globale, sans descriptions techniques sur la nature des matériaux ou le gabarit des éléments considérés. Pour faciliter la présentation des résultats nous avons dressé un tableau récapitulatif. Celui-ci n'a qu'une valeur indicative, tous les décors n'ayant pu être identifiés avec certitude.

Le premier constat est que les éléments sculptés des baies géminées présentent de nombreux traits communs dans le choix des thèmes. A l'exception de deux chapiteaux suspendus arborant un décor de tête humaine (parcelle 70), toutes les autres sculptures ont un vocabulaire végétal.
Des motifs répétitifs peuvent être mis en évidence au sein de ce vocabulaire, comme le motif des **feuilles à crochets-boules**. On retrouve ce motif sur les trois principaux logis, à savoir ceux des parcelles 70, 116 et 305. Cependant, même si le thème est identique, les traitements sont parfois différents. Ainsi, le chapiteau du premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70 est en calcaire et il se caractérise par des crochets ramifiés qui reposent, à mi-hauteur, sur des boules nues (**fig. 248**). Le traitement du chapiteau de la parcelle 305 est plus classique, avec deux registres superposés de crochets-boules (**fig. 249**). Deux chapiteaux réemployés dans les parcelles 276 et 456 portent à quatre le nombre de chapiteaux traités avec un décor de boules. On notera l'utilisation de ce thème sur deux cordons d'imposte dont les ressemblances méritent d'être soulignées (parcelles 70 et 305, **fig. 250 et 251**), ainsi que sur un des trumeaux du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116 (**fig. 252**). Enfin, il n'est pas rare que le motif du crochet-boule ait été utilisé en complément d'un décor principal traité différemment, comme sur l'un des chapiteaux du premier étage du logis de la parcelle 116. D'autres motifs sont récurrents, notamment **la fleur de lys (fig. 253)**, **la feuille digitée (fig. 254)** et **la feuille polylobée**. Le traitement des feuilles digitées peut être agrémenté de **perles**, comme sur le cordon d'imposte de la parcelle 95 (**fig. 255**). C'est également un motif perlé que l'on retrouve, sous la forme d'un cordon, au dessus de l'astragale du chapiteau de la baie de la parcelle 96.

	Crochets digités	Feuilles polylobés	Fleur de lys	Feuille digitées	Feuilles digitées à crochets	Feuille d'eau à crochets-boules	Feuilles d'eau à crochets + boutons	Décor végétal indéterminé	Tête humaine ou animale
Chapiteau sur colonnette	116 (1er étage)		305 (2ème étage)		116 (1er étage) ; 116 (1er étage)	70 (1er étage) ; 305 (2ème étage)	70 (2ème étage) ; 231 (réemploi)	96 (3ème étage) ; 70 (1er étage) ; 70 (2ème étage)	
Frise-chapiteau/ cordons d'imposte		96 (3ème étage)	305 (2ème étage)	116 (1er étage) ; 116 (1er étage) ; 116 (2ème étage) ; 95 (1er étage) ; 95 (1er étage)		70 (2ème étage) ; 305 (2ème étage)		70 (1er étage) ; 70 (1er étage) ; 96 (3ème étage : marguerite ?)	
Couronnement de trumeau	116 (2ème étage)	305 (2ème étage)	95 (1er étage) ; 305 (2ème étage)	305 (2ème étage	116 (2ème étage)	116 (1er étage)	70 (1er étage) ; 70 (2ème étage)		
Chapiteau suspendu							70 (1er étage)		70 (2ème étage) ; 70 (1er étage)
Indéterminé (réemploi)					95	276 ; 456			

Tabl. 7 - Les différents types de moulures sur les chapiteaux, les couronnements de trumeaux et les chapiteaux-frises des baies géminées

Les deux chapiteaux à **figuration humaine ou animale** de la parcelle 70 ont été exécutés de façon différente. Celui du premier étage comprend deux registres : un registre inférieur sur lequel est représenté un visage d'homme traité en masque et un registre supérieur composé de boutons floraux (**fig. 256**). Dans le chapiteau du deuxième étage, la moulure principale est un visage d'homme ou une figure d'animal (**fig. 257**).
Au final, même si le nombre d'éléments est finalement restreint, les similitudes observées dans les programmes iconographiques indiquent une ligne directrice, au moins dans le choix des thèmes retenus. Ces thèmes sont très proches de l'iconographie que l'on retrouve sur de très nombreuses églises construites ou reconstruites au XIIIe siècle en Limousin, dont la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat.

En définitive, l'étude des baies géminées de Saint-Léonard-de-Noblat a mis en évidence un corpus relativement important, au sein duquel émergent les fenêtres construites entre 1250 et 1300. Sur la forme des fenêtres avant le XIIIe siècle, nous en sommes réduit à des hypothèses. Le seul exemple de forme susceptible d'appartenir au vocabulaire « roman » est le linteau gravé de deux arcs segmentaires, découvert sur le logis de la parcelle 250. De même, l'expression du style « rayonnant » est peu représentée : la fenêtre à remplage de la parcelle 96 semble être l'unique exemple pouvant être rattaché au XIVe siècle. L'étude des autres aménagements décoratifs des façades médiévales de la ville montre que le vocabulaire du « premier » gothique est aussi celui qui est majoritaire dans la modénature des cordons régnants et des culots.

***FIG. 256** – Culot sur le logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 257** – Culot sur le logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 258 *– Cordon sur les logis des parcelles 71 et 476. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 259 *– Cordon sur le logis de la parcelle 95. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 260 *– Cordon sur le logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 261 *– Cordon sur le logis de la parcelle 97. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 262 *– Cordon sur le logis de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 263 *– Cordon sur le logis de la parcelle 131. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 264 *– Cordon sur le logis de la parcelle 314. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.3 Les cordons

Il se trouve que les baies géminées faisaient partie d'un programme plus général de composition des façades, qui incluait la mise en place de cordons régnants entre les niveaux. Le parti du cordon faisant saillie de la façade à hauteur d'allège a été adopté de manière systématique dans toutes les maisons médiévales repérées. Signalons que tous les cordons médiévaux sont à registre unique, à l'exception des cordons bûchés de la maison « des Consuls » : la mode des cordons à deux registres ne semble pas s'être développée outre mesure à Saint-Léonard-de-Noblat. On retrouve ce motif du cordon double à Eymoutiers, notamment. Une autre spécificité de ces cordons est qu'ils sont très souvent agrémentés de modillons. Ces traits communs ne doivent masquer le caractère hétérogène du corpus.

Le profil le plus représenté est celui qui se compose d'un **cavet, d'un tore et d'un bandeau**. Des cordons de cette catégorie ont été répertoriés sur les logis des parcelles 16, 71, 95, 96, 97, 120, 121, 131, 132, 180, 213, 314, 315, 317, 330, 360 et 476 (**fig. 258 à 267**). Les cordons ayant adopté ce profil se rencontrent exclusivement sur des maisons construites avant 1400, ce qui nous fait dire que le décor alternant le cavet, le tore et le bandeau est un marqueur chronologique fiable à Saint-Léonard-de-Noblat. On distinguera les cordons qui s'intègrent dans des maçonneries en place et les cordons dont l'authenticité est incertaine. Les fragments de cordon réutilisés sur un autre emplacement que la façade du logis forment une troisième sous-catégorie.

***FIG. 265** – Cordon sur le logis de la parcelle 317. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 268** – Cordon sur le logis de la parcelle 134. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 266** – Fragment de cordon en réemploi sur le logis de la parcelle 16. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 269** – Cordon sur le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 267** – Fragment de cordon en réemploi sur le logis de la parcelle 330. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 270** – Cordon sur le logis de la parcelle 18. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Ce premier groupe a du coexister, au XIIIe siècle, avec des cordons au profil composé de **deux tores encadrés par un cavet et d'un bandeau** en partie supérieure. Ce type de bandeau est présent sur les logis des parcelles 134 et 305 (**fig. 268 et 269**) et semble avoir connu une durée d'utilisation relativement courte, concentrée au seul XIIIe siècle.
Étonnamment, le profil constitué d'un **quart-de-rond et d'un bandeau**, fréquent dans de très nombreuses agglomérations médiévales du Sud-Ouest de la France, est peu représenté à Saint-Léonard-de-Noblat. Le cordon du logis de la parcelle 18 est le seul exemple répertorié dans la ville (**fig. 270**). Les comparaisons effectuées avec des agglomérations comme Figeac, Martel, Turenne, situeraient ce vocabulaire dans le courant du XIIIe siècle.

	Quart-de-rond+bandeau	**Cavet + tore + bandeau**	**Tore + cavet + tore + bandeau**	**Talon + bandeau**
XIIIe siècle en place		120, 131, 71, 96, 95, 97, 121 (maison rue des Étages), 305, 476	305	
XIIIe siècle (stratigraphie incertaine)		213, 314, 315, 317, 360	134	
XIIIe siècle en réemploi/hors stratigraphie)		16 (?), 180 (?), 132		
Fin MA en place				
Fin MA incertain	18			
Fin MA réemploi/ hors stratigraphie				
Indéterminé (MA)		330 (cordon bûché)		99
Total Moyen Age	**1**	**18**	**2**	**1**

Tabl. 8 Répertoire et profils des cordons médiévaux de Saint-Léonard-de-Noblat

FIG. 271 *– Modillon sur le logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 274 *– Modillon sur le logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 272 *– Modillon sur le logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 275 *– Modillon sur le logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 273 *– Modillon sur le logis de la parcelle 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 276 *– Modillons sur le logis de la parcelle 95. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.4 Les modillons

L'étude des modillons révèle une fréquence importante de ce type de décor à Saint-Léonard-de-Noblat. Des modillons sont attestés sur six maisons (parcelles 95, 96, 121, 131, 134, 213, 476). Ils devaient être beaucoup plus nombreux, si l'on en juge par la fréquence des cordons bûchés. Un cordon régnant avec modillons peut ainsi être restitué sur la façade ouest du logis de la parcelle 116, ce dont témoignent les empochements visibles au premier étage. Il faut mettre à part les modillons qui ornent la façade du logis de la parcelle 134, car ils semblent être consécutifs à une phase de reconstruction postérieure au Moyen Âge : c'est ce que suggèrent leur profil échancré et leur positionnement, en dessous des modillons du logis de la parcelle 131. Les autres modillons étudiés semblent en place et apparaissent contemporains du premier état des bâtiments. Ils présentent des décors variés.

Certains sont nus et s'apparenteraient presque à des corbeaux, comme ceux qui ornent les façades des logis des parcelles 71 et 476. Les modillons de ces deux logis ont une forme convexe et leur décor se limite à des oves et des écus semi-elliptiques taillés en pointe. Le répertoire décoratif des modillons conservés sur les maisons des parcelles 95 et 96 présente une plus grande variété de formes. Douze modillons ont été aménagés sous le cordon de l'élévation orientale du logis de la parcelle 96. Cinq d'entre eux ont pour décor des figures humaines représentant les deux sexes. La plupart des visages sont ornés d'une coiffe (**fig. 271 à 273**). Deux d'entre eux, dont l'un est partiellement bûché, pourraient représenter des têtes de femmes portant la guimpe, ou des têtes de moines (**fig. 274**). Cinq autres sont dépourvus de moulure et se présentent sous la forme d'écus plats de forme demi-elliptique taillés en pointe. La sculpture qui orne le modillon situé le plus au sud a été bûchée, en partie : on distingue deux figures (animales ?) adossées (**fig. 275**). Notons que le modillon qui fait saillie de l'angle sud se retourne sur le mur pignon sud. Son décor s'organise en deux registres superposés : le registre inférieur se compose de trois visages humains, lesquels sont surmontés par des corps de moulure indéterminés (figures très érodées). Sept autres modillons ornent le mur sud de ce même logis, sous le cordon du deuxième étage. Le modillon oriental est le seul à être décoré d'une figure animale (peut-être un chien). Les autres éléments ont pour décor des visages humains, ou ils représentent simplement un écu demi-elliptique, sans sculpture. La façade du module sud de la parcelle 95 comporte huit modillons situés sous le cordon du premier étage. Deux d'entre eux ont un décor végétal (fleurs de lys, **fig. 276**). Un autre est orné d'un visage humain représentant un homme vêtu d'une coiffe. Le chapiteau situé le plus au sud porte également un visage humain, mais celui-ci est représenté de façon plus grossière. Le visage dessiné sur ce dernier culot pourrait être celui d'une religieuse guimpée. Les quatre autres culots ont pour seul décor un écu demi-elliptique taillé en pointe. Un des écus est orné d'un chevron taillé en relief.

FIG. 277 *– Modillons sur le logis de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 278 *– Modillons sur le logis de la parcelle 213. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 279 *– Modillons sur le logis de la parcelle 458. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 280 *– Modillons sur le logis de la parcelle 230. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 281 *– Modillons sur le logis de la parcelle 103. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Un autre logis sur lequel est conservé un rang entier de modillon est celui de la parcelle 131. Malheureusement, ces modillons ont subi les épreuves du temps et sont passablement érodés. On devine des têtes humaines et des décors végétaux sur plusieurs d'entre eux. Des modillons ornaient également le logis de la parcelle 121. Il n'en reste plus que deux, en partie dénaturés (**fig. 277**), sur cette façade reconstruite durant la période contemporaine.
A ces séries de modillons il convient d'ajouter quelques éléments conservés hors de leur contexte d'origine. C'est le cas du modillon du logis de la parcelle 213, situé sous un fragment de cordon mouluré en cavet, tore et bandeau, dans l'angle du mur gouttereau est. Ce modillon a la forme d'un écu demi-elliptique convexe taillé en pointe (**fig. 278**). Son décor comprend un cylindre taillé en relief sur la face duquel a été dessinée une croix nimbée, et trois boules. Des motifs floraux ont été peints en rouge entre les boules. D'autres modillons sont clairement des réemplois, comme le modillon de la parcelle 458 (**fig. 279**). Son décor est un personnage portant un livre. Il s'agit peut-être de l'apôtre Matthieu. Un autre modillon en réemploi est conservé sur le logis de la parcelle 230 (**fig. 280**). Il est orné d'une figure animale qui pourrait être un lapin. Une particularité de ces deux modillons est d'avoir été taillé dans du gneiss, alors que tous les autres modillons sont en granit. Un troisième modillon réemployé se trouve sur le logis de la parcelle 103 (**fig. 281**). Son décor représente une tête d'homme, la bouche ouverte ou entr'ouverte. Au final, la provenance de ces trois modillons réemployés est incertaine. Ils pourraient avoir été récupérés d'un édifice religieux détruit (églises Saint-Etienne et Notre-Dame ?).

Le recours aux cordons régnants à modillons peut donc être considéré comme une particularité de l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat, en tant que ce parti semble avoir été adopté dans la plupart des maisons « patriciennes » de la ville (logis des parcelles 70, 71 et 476, 95, 96, 121, 116, 131). Cependant, cette mode n'était pas une règle unique, comme l'atteste le logis de la parcelle 305, dépourvu de modillons. Sur un plan stylistique, les modillons étudiés mettent en scène des thèmes privilégiés, notamment le masque humain, souvent joufflu, ou encore la moniale guimpée. D'une manière générale, la prédominance des représentations humaines peut être soulignée et l'on pourrait même parler de stéréotypes pour certains sujets traités. Globalement, cette iconographie ne semble pas exceptionnelle, même s'il est vrai que nous connaissons mal les développements de la sculpture civile du XIIIe siècle dans la région. Les thèmes traités sur les maisons de Saint-Léonard-de-Noblat semblent avoir été pour l'essentiel des représentations de la noblesse ou de la bourgeoisie urbaine. Des questions restent à élucider, non pas tant sur les enseignements que l'on peut tirer de cette sculpture sur les modes de vie « profane », que sur les hommes qui ont réalisés ces modillons. Faut-il attribuer ces séries aux mêmes sculpteurs que ceux qui œuvré au grand portail de la collégiale ? L'utilisation de sujets laïques et non plus seulement végétaux peut laisser penser que l'on a affaire à une commande distincte, mais seule une étude technique permettrait peut-être de le déterminer. En termes d'intention, la question se pose de savoir si ces modillons étaient utilisés, de la part des élites laïques (les consuls, les bourgeois, les officiers…), comme des outils didactiques, à l'image des chapiteaux des édifices religieux, ou s'ils ne sont que des objets à but non narratif. Quoiqu'il en soit, cette sculpture témoigne d'un art singulier dont les significations symboliques, si elles existent, nous échappent en partie.

FIG. 282 *– Corbeau sur le logis de la parcelle 70. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 285 *– Corbeau sur le logis de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 283 *– Corbeau sur le logis de la parcelle 97. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 286 *– Corbeau sur le logis de la parcelle 256. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 284 *– Corbeau sur le logis de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 287 *– Corbeau sur le logis de la parcelle 352. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.5 Les corbeaux

Les profils des corbeaux de façade de plusieurs maisons médiévales retiennent l'attention, car ils présentent entre eux une homogénéité suffisante pour accréditer l'hypothèse d'un modèle stéréotypé utilisé massivement au Moyen Âge. Leur profil, en quart-rond et bandeau, est souligné par un cavet sur tout le contour du corbeau. Dans plusieurs logis, tels ceux des parcelles 70 (**fig. 282**), 95, ou 305, ces corbeaux sont contemporains de maçonneries du XIIIe siècle. Ailleurs, ils semblent avoir été réutilisés dans des parements construits ou reconstruits à la fin du Moyen Âge (parcelles 97, 121, **fig. 283 et 284**), voire au début du XVIIe siècle (parcelle 31, **fig. 285**). La vocation des rangs de corbeaux alignés au premier étage ne fait pas de doute : ceux-là devaient supporter une structure charpentée en forme d'appentis, ce dont témoignent les vestiges de pattes métalliques observés sur plusieurs parcelles. La fonction des corbeaux situés au-delà du premier étage pose question : ces aménagements servaient-ils de support à des structures encorbellées, par exemple des galeries ? Les pattes métalliques qui subsistent sur le corbeau du deuxième étage du logis de la parcelle 70, au sud, prouvent en tout cas que certains de ces corbeaux étaient destinés à recevoir des poutres parallèles à la façade. Si les corbeaux de façade sont majoritaires, on les retrouve parfois sur des murs intérieurs, comme dans les logis des parcelles 212 (mur ouest), 256 (mur sud, **fig. 286**), 352 (mur ouest, **fig. 287**). Ils devaient servir, dans ce cas, de supports à des poutres de rive.

La mise en évidence d'un lot de corbeaux homogènes attribuables au XIIIe siècle est une donnée qui permet de compléter l'étude technique et stylistique des logis médiévaux de Saint-Léonard-de-Noblat. Ces corbeaux sont toutefois des marqueurs stylistiques qui ne peuvent être utilisés comme élément datant qu'à condition d'être étudiés dans le contexte global du bâtiment contenant. Les culots recensés offrent, semble t-il, plus de certitudes sur le plan des datations.

FIG. 288 *– Culot sur le logis de la parcelle 95. Cliché D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 291 *– Culot sur le logis de la parcelle 105. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 289 *– Culot sur le logis de la parcelle 121. Cliché D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 292 *– Culot sur le logis de la parcelle 105. Cliché D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 290 *– Culot sur le logis de la parcelle 105. Cliché D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 293 *– Culot sur le logis de la parcelle 105. Cliché D. PALOUMBAS -ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.6 Les culots

Un ensemble constitué de six culots a été répertorié dans le logis de la parcelle 105. L'homogénéité du corpus et son rapprochement avec des thèmes traités dans le cadre de l'inventaire des chapiteaux, des frises-chapiteaux et des modillons, nous ont conduit à étudier cet ensemble dans un chapitre à part. Précisons que ce corpus peut être complété par deux culots utilisés en réemploi dans deux autres logis. Le premier des culots réemployés se trouve sur la façade orientale du logis de la parcelle 95. Il s'agit d'un culot polygonal feuillagé, surmonté d'un tailloir profilé en tore et bandeau (**fig. 288**). Le décor proprement dit est difficile à identifier. Il semble composé de perles et de feuilles à limbes cordés ou arrondis. Le second a été découvert au rez-de-chaussée de la maison enclavée de la parcelle 121. Son décor, probablement végétal, n'a pas pu être identifié, à l'exception du tailloir, dont le profil se compose d'un tore et d'un bandeau (**fig. 289**).
Les culots de la parcelle 105 sont conservés dans le niveau de rez-de-chaussée du corps de bâtiment sud-est de cette parcelle. L'étude du bâti suggère d'associer ces éléments à la première phase connue, qui correspondrait à la construction d'un bâtiment rectangulaire mesurant 4,50 x 7,80 m de côtés dans-œuvre et dont le rez-de-chaussée comprenait deux travées voûtées d'arêtes. La vocation de cet édifice est inconnue. Le recours à un voûtement sur culots, en rez-de-chaussée, inciterait à restituer un bâtiment à vocation religieuse, mais nous ne pouvons être certain de cette attribution : l'hypothèse d'un rez-de-chaussée de logis ne peut être éludée. Quoiqu'il en soit, les six culots qui servent de supports aux quartiers d'arêtes forment un lot homogène. Ils sont tous formés de plusieurs registres : un registre inférieur taillé en cône, sur lequel se trouvent les décors ; un registre médian composé d'un ou de deux épaississements cubiques, nus ; un tailloir profilé en cavet, tore et bandeau. Les décors représentés sur les registres inférieurs sont : des feuilles d'eau (**fig. 290**), des feuilles d'eau dont les crochets se terminent en boules (**fig. 291**), des fleurs de lys, des feuilles de chênes (**fig. 292**) et des feuilles elliptiques. Un des décors se développe sur deux registres verticaux : un registre inférieur orné de feuilles d'eau stylisé à crochets et un registre supérieur constitué de crochets-boules (**fig. 293**). Précisons que les crochets sont ici tous ponctués de boules lisses, à la différence de certains décors de chapiteaux dans lesquels les feuilles s'épanouissent en bourgeons.

Au terme de ce rapide inventaire, il est donc permis de penser que tous les culots répertoriés sont contemporains, ce que suggèrent les rapprochements stylistiques de leurs décors. Les comparaisons avec les thèmes étudiés et datés par ailleurs situeraient leur mise en place dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il faut noter que ces décors peuvent tout aussi bien appartenir à une période antérieure, dans le cas où le module mis en évidence sur la parcelle 105 serait un édifice religieux. Dans la continuité de cette réflexion, il pourrait être cohérent de rapprocher ces vestiges de la colonne polygonale repérée au nord du logis de la parcelle 105. Le décor de cette colonne, composé de palmettes et de boules, permet en effet d'envisager le synchronisme de tous ces éléments. Ceux-ci pourraient correspondre aux vestiges de l'église Saint-Etienne, dont un acte de 1807 nous apprend qu'elle jouxtait « de deux côtés à la place ditte de Saint-Léonard, et de deux autres, sur le derrière, à la rue de Fontpinou ».

***FIG. 294** – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 297** – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 153. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 296** – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 298** – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 274. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 296** – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 305. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 299** – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 312. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.7 Les chapiteaux souterrains

Le rôle structurel des colonnes circulaires servant de support aux voûtes d'arêtes formées de plusieurs vaisseaux a été souligné. Leur largeur est généralement de 0,40 m et leur nombre varie de 1 à 3 selon la fréquence des travées. En raison du remblaiement d'une grande partie de ces colonnes, des modifications intervenues sur les revêtements des caves et de l'absence de sondages archéologiques, nous ne connaissons pas leur mode d'ancrage. Certaines d'entre elles se distinguent par leur couronnement constitué d'un chapiteau. Les caves concernées par ce type de colonnes sont celles des parcelles 95, 116, 153, 274, 305. Dans chacun des cas, les colonnes sont surmontées par un chapiteau composé d'un astragale, d'une corbeille feuillagée et un tailloir. Les corbeilles développent des décors voisins. Ainsi, dans la cave de la parcelle 116, on trouve des feuilles d'eau qui s'étirent en crochets-boules (**fig. 294**). Les motifs de la feuille d'eau et des crochets-boules se rencontrent également dans la cave du logis de la parcelle 305 (**fig. 295 et 296**). Le chapiteau de la parcelle 153 se différencie sensiblement des précédents. Son décor comprend quatre feuilles d'eau lisses agrémentées d'une nervure médiane et deux boules nues sur chacune des faces du chapiteau. Celui comprend, outre la corbeille ouvragée, un astragale (tore) et un tailloir (**fig. 297**). Le décor des chapiteaux de la parcelle 274 se compose de quatre feuilles lisses qui s'épanouissent aux angles en boutons floraux (**fig. 298**). Le thème des chapiteaux de la parcelle 95 n'a pu être déterminé avec précision mais il semble que le motif de la feuille lisse ait été privilégié. On retrouve la feuille d'eau ponctuée de crochets-boules (nues) sur un chapiteau utilisé comme socle d'un pilier de refend dans le logis de la parcelle 312 (**fig. 299**).
Au final, il ressort de l'étude stylistique des chapiteaux souterrains une impression de sobriété qui contraste avec la finesse observée dans le traitement des chapiteaux extérieurs, ainsi qu'avec le décor de la colonne en pierre conservée dans la parcelle 105. La relative sécheresse de ces décors tend à prouver que ces caves n'ont jamais été des salles d'apparat, même si certaines d'entre elles étaient vraisemblablement destinées à des activités d'échange et donc à être vues.

Le bilan du recensement des aménagements médiévaux est finalement contrasté. Certains vestiges sont conservés en nombre important et ils ont pu faire l'objet d'une datation : c'est le cas des baies géminées, en particulier. L'ancrage chronologique des ouvertures spécialisées et des portes piétonnes est plus difficile car leurs morphotypes répondent à des modèles qui se sont perpétués au-delà de la période médiévale. Le cas de l'arc en plein-cintre illustre ces permanences. L'absence de cheminées antérieures au XVe siècle est moins étonnante, tant il est vrai que les connaissances sur les systèmes de chauffage des logis urbains ou semi-urbains antérieurs à 1400 sont encore peu développées pour le Limousin. Il convient aussi de souligner que certaines questions essentielles, comme la question des aménagements internes des fenêtres et leur mode de fermeture, n'ont pas été traitées : l'effort de recherche s'est concentré, pour l'essentiel, sur l'approche chrono-stylistique. Celle-ci a mis en évidence une rupture marquée par l'avènement de nouvelles formules architecturales et l'abandon des formules anciennes et en particulier de la baie géminée à colonnette à partir du milieu du XVe siècle.

3.4.2.8 Typologie de la demeure médiévale

L'inventaire des vestiges médiévaux a permis de constater que si les témoins archéologiques du Moyen Âge s'avèrent relativement nombreux, le corpus des maisons médiévales est finalement modeste. En ne retenant que les édifices qui ont conservé au moins une élévation antérieure à 1450, l'échantillon comprend 11 maisons seulement. Ce sont celles des parcelles 26, 70, 71, 95, 96, 99, 116, 121, 131, 305, 476 (**fig. 1**). En dehors de ces exemples, les vestiges qui se rapportent à cette période sont épars et ils se limitent souvent à un seul élément constitutif du logis : il peut s'agir d'un fragment d'ouverture spécialisée, comme sur la parcelle 310, de lambeaux de cordons ou de baies géminées, comme sur la façade antérieure de la parcelle 120, d'aménagements intérieurs (principalement des niches intra-murales), comme sur les parcelles 314 et 201, ou encore d'éléments réemployés dont la provenance n'est pas connue (par exemple le chapiteau de la parcelle 476).

Disons aussi tout de suite que des parties élémentaires des logis médiévaux, comme les systèmes de distribution, restent complètement ignorées : la connaissance des modalités de la circulation médiévale ne peut se faire qu'en négatif, en déduisant des agencements de façade la position de l'escalier ou de la galerie. L'étude des régimes de voisinage et du parcellaire n'ont quant à elles pas permis de dégager un module récurrent de maison : la mixité semble avoir été la règle tant du point de vue des régimes de voisinage que du point de vue des modes d'implantation. Il paraissait donc difficile, dans ces conditions, de vouloir à tout prix définir les variantes typologiques des logis médiévaux de Saint-Léonard-de-Noblat. Cette difficulté était accentuée par l'apparente homogénéité des programmes des maisons conservées : ce sont toutes des maisons « mixtes », ce qui exclue la notion de bi-partition fonctionnelle de l'espace comme facteur discriminant du point de vue typologique. Cependant, deux familles d'édifices ont malgré tout pu être mises en évidence à partir de l'étude des façades. En effet, si l'on tient compte des rapports qu'entretient la façade avec la rue dans ces logis, deux typologies émergent. La première est composée des maisons qui offrent à la rue deux ouvertures : une porte piétonne et une ouverture spécialisée (qui est généralement une entrée d'atelier, de boutique, d'écurie ou d'étable). La seconde, majoritaire, comprend les logis sur lesquels on constate l'absence de porte piétonne sur la façade principale. Un cas atypique comme celui de la parcelle 70 complète ce dossier.

FIG. 300 *– Le logis de la parcelle 26. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 301 *– Le logis de la parcelle 76. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 302 *– Le module sud du logis de la parcelle 29. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.8.1 Les logis à porte piétonne et ouverture spécialisée en façade principale

Le dénombrement des maisons répondant au modèle à deux ouvertures différenciées est étrangement peu représenté : à vrai dire, on le rencontre sur une seule maison, celle de la parcelle 26 (**fig. 300**). La sécheresse du corpus semble devoir être nuancée. En effet, il est fort probable que ce modèle subsiste sous des façades reconstruites aux XVe-XVIe siècles qui perpétuent fidèlement ce schéma à deux entrées, piétonnes et marchandes ou utilitaires. On citera en premier lieu les logis dont la datation médiévale des ouvertures du rez-de-chaussée n'est pas totalement exclue, tel celui de la parcelle 76 (**fig. 301**). L'essentiel du lot est représenté par des maisons réellement reconstruites après 1450, comme celles des parcelles 29 (**fig. 302**) ou 197. De toute évidence, le décompte des maisons à ouvertures différenciées doit donc être tenu pour un dénombrement *a minima*. Ce chiffrage trahit aussi, dans une certaine mesure, nos difficultés à restituer le contexte urbanistique médiéval en raison des nombreuses réfections des époques ultérieures.
L'unique exemple de ce modèle est donc celui de la parcelle 26. Le rez-de-chaussée du module sud de la maison sise 15 rue Georges Perrin est ajouré d'une grande ouverture spécialisée couverte d'un arc brisé à joint de faîtage d'une portée de 2 m, et d'une porte piétonne surmontée par un arc brisé. Les deux ouvertures sont chanfreinées. Le premier étage a été entièrement reconstruit dans une maçonnerie de moellons noyés. Une fenêtre rectangulaire dotée d'un appui d'allège dont le profil se compose d'un cavet, d'un filet et d'un bandeau, surplombe l'ouverture spécialisée. Cette fenêtre semble avoir été mise en place lors d'une phase de réfection que l'on situera vers 1500. Le profil de l'appui conforte cette proposition de datation. L'observation des maçonneries du rez-de-chaussée atteste la contemporanéité des deux ouvertures, liées par un trumeau en pierre de taille de granit. Par ailleurs, la présence d'un congé d'allège (en biais ?) confirme la vocation commerciale de l'ouverture spécialisée. Nous serions donc en présence d'un logis commun à programme polyvalent, dont nous ne connaissons ni le plan ni l'organisation du ou des niveaux supérieurs.

Comme nous l'avons rappelé, d'autres maisons ont probablement fait le choix de ce parti à double entrée. Force est de constater qu'elles sont peu nombreuses, augurant peut-être une spécificité de Saint-Léonard-de-Noblat.

FIG. 303 *– Le module sud du logis de la parcelle 95. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 304 *– Le logis de la parcelle 131. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 305 *– Le logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 306 *– Eymoutiers, descente de cave aménagée dans l'embrasure d'une ouverture spécialisée. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.2.8.2 Les logis à ouvertures spécialisées en façade principale

Les maisons des parcelles 70, 71, 95, 96, 99, 116, 131, 305, 476 présentent sur la rue une ou plusieurs ouvertures spécialisées. Autrement dit, elles ne comportent pas de portes à proprement parle « piétonnes » même s'il est évident que les baies marchandes aient pu jouer ce rôle (encore que des accès externalisés latéraux ou postérieurs ne soient pas à exclure, comme semble l'attester la porte à corbelets de la parcelle 215, ou la porte en arc brisé de la parcelle 333). On distingue, dans ce corpus, des maisons rectangulaire dont le petit côté borde la rue, perpendiculairement à celle-ci. Ces maisons là sont ajourées, au rez-de-chaussée, de deux ouvertures spécialisées. Les prototypes de ce modèle sont les logis des parcelles 95 (module sud) et 131 (**fig. 303 et 304**). Les autres sont des maisons d'angle présentant plus de deux ouvertures spécialisées sur la rue.
Le trait dominant des façades de ces logis est donc l'ouverture spécialisée. Elle est aussi l'élément distinctif le plus prégnant de la maison polyvalente. On observe que ces ouvertures présentent à peu près toutes des configurations identiques : libérées de la contrainte de la porte piétonne, elles s'enchaînent « en série » comme sur les logis des parcelles 116 (quatre ouvertures, **fig. 305**) et 305 (cinq ouvertures). Elles constituent en outre les seules ouvertures du rez-de-chaussée de ces maisons : nous n'avons pas observé de traces de jours murés. Il est coutume de dire que ces portes ouvraient sur des espaces dédiés au commerce ou à l'artisanat. La présence d'appuis d'étals sur plusieurs logis, dont celui de la parcelle 116, atteste la vocation utilitaire de ces baies. Comme ailleurs, nous avons pu constater que ces ouvertures étaient systématiquement surmontées par des auvents dont témoignent les corbeaux (ou leurs négatifs, comme sur la parcelle 116) et les encoches sur les trumeaux des ouvertures du rez-de-chaussée. Enfin, il convient de rappeler que dans la logique fonctionnelle de la maison polyvalente sur cave, le rez-de-chaussée et le niveau souterrain fonctionnaient souvent ensemble. Il est donc très probable, comme l'attestent les nombreuses descentes de cave murées, que les portes donnant accès aux niveaux enterrés depuis la rue aient été aménagées, en partie haute, dans les murs-bahuts des ouvertures spécialisées. S'il ne reste plus aucun témoin archéologique de ce dispositif à Saint-Léonard-de-Noblat, il en existe plusieurs dans d'autres villes d'origine médiévale comme Eymoutiers (**fig. 306**).

A Saint-Léonard-de-Noblat, l'originalité de l'ordonnancement des façades de ce type de logis est renforcée par une séparation franche des niveaux, conformément à un des principes généraux du modèle de la maison polyvalente. Les cordons filants ornés de culots accentuent cette rupture sur toutes les maisons repérées. Nous ne reviendrons pas sur la nature de leurs profils et de leurs décors, qui témoignent du soin qui était accordé à la différenciation entre étage utilitaire et étage résidentiel. Nous ne reviendrons pas non plus sur le descriptif des baies géminées. On se contentera de constater qu'elles fonctionnaient fréquemment par deux (parcelle 305) ou par trois (parcelles 116). Enfin, il semble que ces maisons comportaient généralement deux étages carrés. Ce constat semble même pouvoir être généralisé à l'ensemble des logis des XIIIe-XIVe siècles : en dehors des logis des parcelles 71 et 131, toutes les maisons médiévales ont deux étages. En plus des parcelles qui composent le groupe des logis à ouvertures spécialisées multiples, on mentionnera celle de la parcelle 212. Le deuxième étage de ce logis est restituable grâce à un sommier de baie géminée et aux vestiges bûchés d'un cordon régnant. Il reste à traiter d'un logis dont la composition d'ensemble ne déroge pas aux principes énoncés ci-dessus, mais qui se démarque en raison de sa fonction supposée.

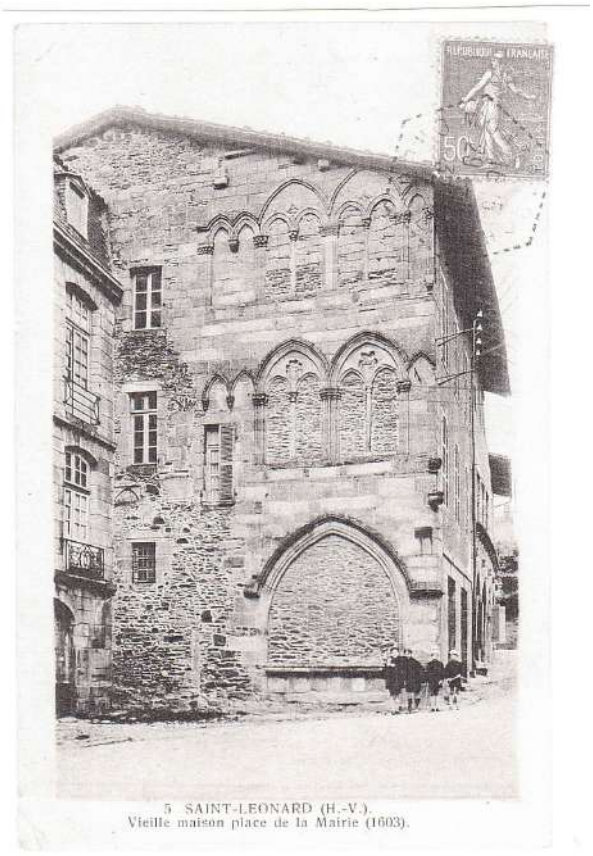

***FIG. 307** – Carte postale ancienne de maison dite « des Consuls ». Collection CSSL.*

***FIG. 308** – Carte postale ancienne de maison dite « des Consuls ». Collection Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat.*

3.4.2.8.3 Un cas particulier : la « maison commune » de la parcelle 70

Il paraissait important d'évoquer le cas du bâtiment de la parcelle 70 (**fig. 307 et 308**) à part, car la tradition historiographique identifie ce bâtiment avec la maison « communale ». L'étude historique a permis de voir que l'institution consulaire était probablement apparue dès la fin du XIIe siècle à Saint-Léonard-de-Noblat. La première mention des consuls remonte à l'année 1224, date du renouvellement des privilèges de la commune par le roi de France Louis VIII. L'âge d'or du consulat semble pouvoir être fixé entre les années 1220 et 1280, cette dernière date correspondant au retour en force de l'autorité de l'évêque dans la répartition des pouvoirs. D'après un document issu du procès entre l'évêque et les consuls, ces derniers ne disposaient pas de maison commune avant le milieu du XIIIe siècle. En effet, un témoignage attribué à Pierre Joubert, curé de l'église paroissiale Saint-Etienne, stipule que les consuls auraient fait construire leur maison dans les années 1260 (cf *supra*). Comme il a été rappelé, ce bâtiment se démarque des autres édifices construits à la même époque par plusieurs aspects. Ses ouvertures sont par exemple les seules à être dotées de bandeaux d'archivolte. On soulignera également le fait que les deux chapiteaux des baies géminées du premier étage de la façade sud ont été taillés dans du calcaire blanc. Il faut également noter l'utilisation d'arcatures en orbevoie, de chapiteaux suspendus et de cordons doubles : ces décors ne se retrouvent dans aucune autre maison de la ville. Pour ces raisons, nous donnons crédit à l'hypothèse selon laquelle cet édifice correspondrait effectivement à la maison consulaire.

*FIG. **309** – Le front bâti formé par les logis des parcelles 70, 71 et 476. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 310** – Le front bâti formé par les logis des parcelles 95 et 96. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 311** – Carte postale ancienne des maisons des parcelles 95 et 96.
Collection CSSL.*

Les principales caractéristiques des demeures médiévales de Saint-Léonard-de-Noblat ont donc pu être mises en évidence. Une dizaine de logis dont une partie de la structure est antérieure au XV^{e} siècle a été identifiée. On mesure difficilement le pourcentage que représente ce chiffre par rapport à la réalité de la densité bâtie du Moyen Âge. Si l'on prenait pour base le tracé des masses bâties représentées sur le cadastre napoléonien, ce pourcentage apparaîtrait bien faible. En ce qui concerne les programmes, toutes les maisons étudiées adoptent le programme bi-fonctionnel. Deux sous-catégories se distinguent par la disposition de leurs ouvertures au rez-de-chaussée. L'importance relative du second groupe pourrait être nuancée par le fait que les logis qui composent le premier groupe sont peut-être des édifices aristocratiques (donc plus pérennes ?), mais cela reste purement conjectural. Nous pensons surtout que le faible nombre de maisons médiévales à ouvertures différenciées est dû au fait que ce type d'agencement s'est pérennisé bien au-delà du XVe siècle : le rhabillage *in situ* de nombreux bâtiments a masqué des façades médiévales qui répondaient effectivement aux exigences de cette typologie.

D'un point de vue stylistique, on constate que les maisons médiévales de Saint-Léonard-de-Noblat offrent une assez grande homogénéité en façade. Les différences de traitement se limitent à de menus artifices, comme les fenêtres trilobées qui encadrent les baies géminées du logis de la parcelle 305, ou les arcatures en orbevoie de la parcelle 70. Une des spécificités de la ville pourrait être les fronts bâtis à grandes suites d'arcades formées par l'accolement de plusieurs logis en bordure de place publique. On peut en effet supposer qu'en certains endroits de la ville ces ouvertures formaient des « séries » continues, dont certaines devaient être constituées d'au moins six arcades (groupe des parcelles 70, 71 et 476 ; 95 et 96 ; **fig. 309 à 311**).

FIG. 312 *– Décor peint sur le logis de la parcelle 116. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 313 *– Décor peint sur le logis de la parcelle 286. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 314 *– Décor peint sur le logis de la parcelle 286. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Le décompte des aménagements médiévaux a déjà été fait. On insistera sur les difficultés à mettre au jour les systèmes distributifs originels. Certaines structures arasées ou dénaturées ne laissent rien imaginer de leur accès d'origine (parcelles 120, 121). On peine aussi à restituer l'organisation intérieure de ces logis. C'est pourquoi on mettra en avant la configuration du logis de la parcelle 305. La question se pose de savoir si le système à pilier porteur était généralisé sur l'ensemble des logis de grande taille, c'est-à-dire au corpus des édifices ne disposant pas d'ouvertures piétonnes en rez-de-chaussée. Les « refends » en bois repérés à l'intérieur de plusieurs de ces logis plaident en faveur de cette hypothèse, même si leur datation est incertaine. Des structures porteuses en bois ont été repérées sur les logis des parcelles 95 (module sud), 116, ainsi qu'entre les logis des parcelles 476 et 71, qui devaient former un vaste ensemble à quatre travée d'ouvertures en rez-de-chaussée au XIIIe siècle.

Ainsi, malgré une connaissance encore incomplète de toutes ses composantes, l'inventaire des maisons médiévales de Saint-Léonard-de-Noblat a permis faire ressortir les grands traits de l'habitat de cette période. On retiendra la forte représentation du programme polyvalent, qui semble s'être très largement perpétué durant la période moderne. Des aspects de ce patrimoine qui n'ont pu être qu'aperçus durant ce travail mériteront d'être étudiés dans le futur, comme la question des enduits peints extérieurs. D'après certains témoignages lacunaires, il semble qu'une partie des façades du XIIIe siècle étaient effectivement peintes (**fig. 312 à 314**).

L'inventaire a mis en évidence l'apparition massive de nouvelles formes architecturales qui rompent assez nettement avec l'esthétique médiévale. Cette transition se manifeste plus particulièrement dans deux directions : le remplacement des baies géminées par des fenêtres à meneaux et traverses et la mise en place de cheminées monumentales. De façon secondaire, cette période voit aussi l'introduction de nouvelles portes piétonnes, dotées de linteaux délardés ou de linteaux portant écu. Le traitement de la façade se modifie également par un renouvellement des profils des bandeaux : c'est donc aussi par le décor que se traduit cette nouvelle esthétique. Ces aménagements semblent pouvoir être datés dans une fourchette chronologique assez resserrée, entre le milieu du XVe siècle et les premières décennies du siècle suivant. Ils succèdent en tout cas aux dernières expressions du gothique « rayonnant », représenté à Saint-Léonard-de-Noblat par quelques exemples comme la baie géminée à remplage de la parcelle 96. Nous nous sommes efforcé de regrouper au sein d'une séquence chronologique commune tous les aménagements susceptibles d'avoir directement succédé aux modèles antérieurs aux années 1400. Nous souhaitons surtout mettre en avant la rupture avec l'esthétique médiévale.

FIG. 315 *– Porte piétonne du logis de la parcelle 352. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 318 *– Porte piétonne du logis de la parcelle 29. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 316 *– Porte piétonne du logis de la parcelle 41. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 319 *– Porte piétonne du logis de la parcelle 73. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 317 *– Porte piétonne du logis de la parcelle 353. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 320 *– Linteau en réemploi sur la parcelle 468. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.3.1 Les portes piétonnes

Contrairement aux ouvertures spécialisées, qui ont été conservées sur de nombreuses façades après 1300 (parcelles 116, 305…), les portes piétonnes paraissent avoir connu une mue importante vers 1450-1550. Quelques exemples de portes piétonnes reconstruites entre 1450 et 1550 ont été conservés. Nous proposons ainsi de voir dans la porte du logis de la parcelle 352 un exemple des transformations opérées aux XVe-XVIe siècles. Cette porte profilée en cavet est couverte par un linteau délardé en arc déprimé, sur la face duquel a été taillé, en relief, un écu non blasonné. Une mince accolade, sous la pointe de l'écu, complète la composition (**fig. 315**). On retrouve le motif de l'accolade sur le linteau de la parcelle 41 (avec bouton floral, **fig. 316**), celui de l'écu sur le logis de la parcelle 353 (**fig. 317**) et dans la maison de la parcelle 368 (écu chevronné), et le délardement en arc déprimé sur le logis de la parcelle 358 : ces portes ont probablement été mises en place à des époques voisines. On restera prudent sur l'utilisation du motif de l'écu comme indice de datation, comme l'atteste le linteau conservé sur la place Denis Dussoubs. En son centre a été taillé en relief un écu à flancs convexes dans lequel ont été gravés une hache et la date « 1609 » (?).
Les portes des parcelles 29 (**fig. 318**) et 73 (**fig. 319**) développent un vocabulaire commun, qui fait une place plus large au motif de l'accolade : celui-ci occupe dans les deux cas toute la largeur des linteaux. Ces deux portes sont, en outre, profilées en cavet. Le délardement en accolade se retrouve sur une porte qui semble avoir été réemployée sur la façade postérieure du logis de la parcelle 31. L'encadrement de cette porte ayant été retaillé en feuillure, nous ne sommes pas en mesure de restituer son profil d'origine.
Nous pensons pouvoir distinguer des précédents éléments le linteau qui ajoure le rez-de-chaussée de la tourelle hors-œuvre du logis de la parcelle 495. Son décor alterne des moulures pleines (tores à listel, baguettes ou réglets) et des moulures creuses croisées aux angles. L'authenticité de ce linteau reste incertaine toutefois.
Enfin, il faut signaler l'existence de deux autres linteaux dont les décors s'accorderaient avec les dernières expressions du style gothique. L'un a été réemployé sur une des portes du muret périmétral nord de la parcelle 468 (**fig. 320**). Il s'agit d'un linteau chanfreiné dont la face principale est ornée, en son centre, d'un décor taillé en relief composé d'un cercle encadré par deux tiges feuillées. Un bandeau surmonte ce décor. Ce bandeau opère un retour à angle droit dans l'alignement vertical des piédroits. Avec toute la réserve qu'impose les comparaisons stylistiques, nous daterions ce linteau des années 1450-1550. Son style est en tout cas sensiblement différent des linteaux datés, par millésimes, du XVIIe siècle (parcelle 31 : millésime 1609, etc.).

A ce jour, on peut donc dire que le processus de transformation des portes piétonnes à la charnière des XVe-XVIe siècles est perceptible à travers l'émergence de deux nouveaux types de composition. La première use de l'accolade sur toute la largeur du linteau, tout en maintenant les moulures épaisses que sont le chanfrein et le cavet. La seconde se caractérise par le recours à des dessins nouveaux, non millésimés, mais également par le délardement des linteaux en arc déprimé. On constate que les formes pouvant être véritablement rattachées au gothique dit « flamboyant » sont inexistantes à Saint-Léonard-de-Noblat. Une des raisons pouvant expliquer ces « lacunes » est la plus grande pérennité des aménagements dont étaient pourvus les niveaux bas. Attesté dans la plupart des régions, ce constat s'est vérifié à Saint-Léonard -de-Noblat. L'évolution est plus flagrante pour les baies de la façade. Plusieurs exemples de fenêtres mises en place entre 1450 et 1550 montrent que cet organe a fait l'objet d'un nouveau traitement décoratif.

FIG. 321 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 198. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 322 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 312. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 323 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 215. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 324 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 325 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 223. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 326 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 222 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 327 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 32. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

3.4.3.2 Les baies

Les fenêtres ont constitué après le XIVe siècle le principal vecteur de diffusion de la nouvelle esthétique de la fin du Moyen Âge. Le nombre important de fenêtres à meneaux et traverses recensées dans la ville reflète cette évolution. Le remplacement des baies géminées par des « croisées » et des « demi-croisées » est allé de pair avec un renouvellement du profil des encadrements.

3.4.3.2.1 De nouveaux profils

La modénature des baies de la fin du XVe siècle embrasse des formes nouvelles. L'introduction du **tore à listel** dans les encadrements des baies constitue sans doute le trait le plus marquant de cette esthétique. Ces tores sont généralement encadrés par deux cavets, comme sur les fenêtres des logis des parcelles 32, 68, 97, 198, 312 et 495 (**fig. 321 et 322**). Le profil de la fenêtre du logis de la parcelle 312 est probablement l'expression la plus aboutie de cette formule, car il comprend deux tores à listel. Une variante de ce profil est composée d'un **tore nu encadré par deux ou trois cavets**, comme sur les logis des parcelles 32, 116, 182, 198, 215, 216, 254 (**fig. 323 et 324**). Le tore occupe une position médiane dans les exemples qui viennent d'être cités, mais il peut aussi être relégué à l'extérieur de l'encadrement, au nu du parement (parcelle 223, **fig. 325** ; encadrement de fenêtre réemployée en porte ; parcelle 295 : deux exemples), ou à l'intérieur (parcelle 222 de la section AD, **fig. 326**). On note que toutes les moulures dans lesquelles le tore est en position médiane sont croisées aux angles. Certains profils sont des *unica*, comme celui qui peut être observé sur la façade sud du logis de la parcelle 98 (deux tores nus encadrés de cavets). On retrouve le profil torique sur d'autres fenêtres que nous datons plus difficilement que les précédentes, car leur composition affiche plus de sobriété et se prête donc moins aux comparaisons stylistiques. Le logis de la parcelle 71 est ainsi ajouré de deux baies jumelées dont le profil, en cavet et en tore, paraît être une imitation tardive (XVe siècle ?) du profil des piédroits des baies géminées auxquelles ces grandes fenêtres se sont substituées. Les trois fenêtres du premier étage du logis de la parcelle 95 sont quant à elles ornées d'un simple tore. Ces fenêtres semblent avoir été mises en place vers la fin du XVe siècle, comme l'attestent les traces d'ancrage de traverses et de meneaux. Cependant, leur gabarit indique peut-être une datation plus récente (XVIe-XVIIe siècles ?). Enfin, on peine à dater la fenêtre à décor torique du logis de la parcelle 32 (**fig. 327**) : cette fenêtre est-elle le reliquat d'une baie géminée ou d'une baie tardo-médiévale ?

FIG. 328 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 254. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 330 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 452. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 329 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 264. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 331 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 257. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 332 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 275. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Aux côtés des profils qui utilisent le tore comme moulure principale, on trouve des modénatures composées uniquement de gorges. C'est le cas des profils repérés sur les fenêtres des logis des parcelles 98, 254, 264 et 452 (**fig. 328 à 330**). Ces profils se composent de deux cavets séparés par un filet et ils sont proches, stylistiquement parlant, des corps de moulure à tore « périphérique » qui utilisent le filet comme moulure intermédiaire (parcelles 223 et 295). Ces rapprochements induisent peut-être des créations voisines dans le temps. Nous proposons en tout cas de voir dans le filet une inflexion chronologique des formules dans lesquelles les moulures s'enchaînent sans ponctuations.
L'introduction du tore à listel et du croisement des moulures aux angles illustre de façon très expressive la mise en place d'un nouvel « ordre » architectural à la fin du XVe siècle. Ces modénatures nouvelles coexistent toutefois avec des profils plus rudimentaires qui étaient déjà utilisés durant la période précédente, à savoir le chanfrein et le cavet.

La mode du profil en cavet semble avoir connue son apogée à la fin du XVe siècle. De très nombreuses fenêtres présentant un profil de ce type ont été recensées dans la ville et dans les faubourgs. Le cavet est utilisé autant pour les fenêtres barlongues que pour les fenêtres dont l'encadrement est un rectangle proche du carré. Les deux types de fenêtres se combinent parfois sur un même étage, comme sur le logis de la parcelle 257 (**fig. 331**). Une variante du profil à cavet simple a été repérée sur la maison sise 27, rue du Colonel Ledot (parcelle 38 de la section AD). Ici, le cavet est entouré par deux filets qui donnent l'impression d'un surcreusement. Peut-être faut-il y voir, là aussi, une modulation chronologique. A ce corpus de baies présentant un profil sobre peuvent être ajoutées toutes les baies dont les arêtes sont rabattues par une moulure plate. Il semble en effet que le recours au chanfrein ait été relativement important au XVe siècle. On prendra garde de ne réserver cette datation qu'aux seules fenêtres intégrant une composition qui est entièrement l'apanage de cette période, comme celles de la parcelle 297, et aux croisées. Des vestiges de croisées chanfreinées ont été répertoriés sur les maisons des parcelles 275 (**fig. 332**) et 277 notamment.

***FIG. 333** – Base de fenêtre sur le logis de la parcelle 312. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 336** – Congé en cône renversé sur le logis de la parcelle 274. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 334** – Fenêtres sur le logis de la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 337** – Fenêtre sur le logis de la parcelle 372. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 335** – Fenêtre sur le logis de la parcelle 257. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 338** – Congé à bec rentrant sur le logis de la parcelle 79. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Le traitement ornemental des bases des fenêtres ont également fait l'objet d'un renouvellement important à la fin du Moyen Âge. Alors que les piédroits des fenêtres géminées reposent directement sur les cordons, les baies tardo-médiévales sont fréquemment dotées de bases buticulaires. Celles-ci ont généralement un profil peu resserré vers le haut. Des soubassements prismatiques ont été recensés sur les parcelles 57, 68, 97, 182, 198, 215, 216, 223, 257, 264, 295, 312, 352 et 495, ainsi que sur le logis sis 9, rue du Colonel Ledot. Ces bases peuvent être doubles, comme sur la parcelle 312 (**fig. 333**). Dans certains cas, les bases proprement dites reposent sur des socles qui forment une saillie horizontale au dessus des cordons régnants (parcelle 216, **fig. 334**). On constate que ce type de décor se retrouve indifféremment sur des fenêtres à profil simple et complexe. En attestent les bases répertoriées sur les parcelles 57 et 257, utilisées pour amortir des piédroits profilés d'un simple cavet (**fig. 335**). Les sculptures qui ornent les bases situées à la terminaison des piédroits ne se cantonnent pas, pour cette période, aux formes buticulaires. Il semble que l'on puisse rattacher aux années 1450-1550 d'autres types de moulures : les bases en forme de cône renversé non ourlé (parcelles 274 [**fig. 336**], 312) et en forme de pyramide (parcelles 107, 149, 272, 321, 372 [**fig. 337**], 497…) paraissent avoir été la norme durant cette période. On se montrera plus prudent sur l'utilisation des autres formes de congés. Si certains congés taillés en cuillère ou en bec rentrant (parcelle 79, **fig. 338**) peuvent être sans trop de doutes datés de la fin du XVe siècle, les errements de datation sont plus importants en ce qui concerne les congés en biais. Ceux-là nous paraissent plutôt relever de l'esthétique de la période suivante, mais leur datation reste conjecturale.
Parmi les inflexions stylistiques qui caractérisent le plus sûrement la fin du XVe siècle, outre les bases buticulaires, on doit aussi mettre en avant le délardement en accolade des linteaux. Déjà observée sur les linteaux de certaines portes piétonnes, l'accolade se retrouve sur plusieurs fenêtres (parcelles 98, 274, 495, 498). Le linteau en accolade du premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 98 se démarque par la présence, au dessus de l'accolade, d'un larmier décoré de feuillages.

Au final, les fenêtres ont été les principaux supports du renouveau architectural qui semble avoir débuté au XVe siècle et s'être poursuivi dans les premières décennies du siècle suivant. Nous avons essayé de faire ressortir les différentes inflexions de cette esthétique du point de vue de l'étude des modénatures. Il convient à présent de s'intéresser aux transformations structurelles des fenêtres, et plus particulièrement à la diffusion massive du modèle de la baie en pierre à meneau et traverse.

FIG. 339 *– Croisée sur le logis de la parcelle 22. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 340 *– Croisée sur le logis de la parcelle 76. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 341 *– Croisée sur le logis de la parcelle 98. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 342 *– Croisée sur le logis de la parcelle 295. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 343 *– Vestige de croisée sur le logis de la parcelle 36 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 344 *– Croisée sur le logis de la parcelle 53 (section AD). Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.3.2.2 Les croisées

L'introduction de la croisée peut être perçue comme le fait marquant de l'architecture du XVe siècle, dans la mesure où le nombre de fenêtres concernées par le modèle du remplage en forme de croix est finalement relativement important : un peu plus de trente croisées ont été décomptées. Précisons que les montants des croisées pleines ont tous été détruits. Les restitutions que l'on peut proposer se basent donc sur des extrapolations et nous devons admettre qu'il ait pu exister des formules mixtes, par exemple des fenêtres composées d'une traverse et d'un meneau réservé à la partie supérieure de l'encadrement.
Au-delà du décompte brut du nombre de croisées présentes dans la ville, quelques remarques peuvent être faites sur les difficultés liées à leur datation. Il faut d'abord faire le constat que l'ignorance est totale sur la date d'apparition des premières croisées pleines. Toutes celles que nous avons recensées sont associées à des reprises de parement et sont, par conséquent, postérieures aux XIII-XIVe siècles. Les sources textuelles que nous avons consultées ne détaillant pas les différents composants de la fenêtre, on doit se contenter, pour tenter de dater ces baies, de l'approche stylistique basée sur l'étude des modénatures. Celles-ci présentent de nombreuses variations qui englobent toute la gamme des décors exposée ci-dessus. En effet, si la plupart des croisées sont ornées d'un cavet (**fig. 339 et 340**), certaines ont pour décor un simple chanfrein (parcelles 275, 277) et d'autres, comme celles des parcelles 98 et 295, affichent des modénatures complexes (**fig. 341 et 342**). La nature du profil de la croisée ne nous a donc pas semblé être un facteur distinctif sur le plan chronologique.
L'étude de la répartition des baies à remplage de la fin du Moyen Âge révèle aussi la présence de croisées dans la rue du Colonel Ledot (**fig. 343 et 344**). Même limité à quelques unités, ce corpus tendrait à prouver que les maisons particulières des faubourgs ont aussi été concernées par une reprise des constructions civiles après les événements des années 1350-1450 (sous réserve d'une authentification archéologique : il est évident que ces baies ont aussi pu être rapportées).
Il se trouve que les croisées ne sont pas les seuls représentants de l'architecture de la fin du XVe siècle. Le répertoire décoratif mis en évidence ci-dessus est aussi celui de la plupart des baies barlongues avec appui qui composent les façades reconstruites durant cette période.

FIG. 345 *– Fenêtre barlongue sur le logis de la parcelle 98. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 347 *– Fenêtre barlongue sur le logis de la parcelle 295. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 346 *– Fenêtre barlongue sur le logis de la parcelle 372. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 348 *– Façade antérieure du logis de la parcelle 497. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Chanfrein	Cavet	Cavet-filet-cavet	Filet-cavet-filet	Tore	Tore à listel	Cavet-tore
275, 277	22, 29 (?), 55, 76, 77, 82, 95, 474, 215, 220, 255 (1er étage ?), 257, 274, 333, 357, 372, 380, 497, 498, 503, AD 36, AD 53	98, 264, 295	AD 222	95 (?, module nord), 116, 216	97, 198, 312	71

Tabl. 9 - Dénombrement et profils des croisées

3.4.3.2.3 Les baies barlongues

Il apparaît que certaines baies non compartimentées de plan barlong appartiennent à la même séquence chronologique que les croisées, ce dont témoigne leur décor. C'est le cas, par exemple, de la fenêtre couverte d'un linteau en accolade située au deuxième étage de la façade sud du logis de la parcelle 98 (**fig. 345**), ou de la baie du premier étage du logis de la parcelle 372 (**fig. 346**). On retrouve sur ces baies les mêmes expressions stylistiques, animées par les deux dynamiques déjà mises en évidence : en l'occurrence l'accolade et le cavet. Les formes complexes à tores entrecroisés ou cavets multiples ne paraissent pas avoir été déclinées dans cette catégorie de baie non compartimentées. En revanche, observe des profils multiformes sur les demi-croisées, c'est-à-dire sur les fenêtres composées d'une seule traverse (parcelles 295, **fig. 347**). La mise en évidence du groupe de baies barlongues permet de voir que le vocabulaire des décors n'est pas le seul à avoir été modifié : l'introduction des baies de forme allongée, qui affirment la verticalité de la façade, pourrait correspondre à un mouvement plus général de recomposition des façades au XVe siècle. Ces baies peuvent ainsi former avec la porte piétonne du rez-de-chaussée ou avec une fenêtre similaire de l'étage supérieur une travée d'ouvertures continue. Des exemples de travées étroites ont notamment été recensés sur les logis des parcelles 257 et 497 (**fig. 348**).

A travers cet inventaire des baies de la fin du Moyen Âge, nous souhaitions mettre en avant l'importance du renouveau architectural qui semble avoir caractérisé le XVe siècle. Si nous nous heurtons à d'évidents problèmes de datation, il paraissait important de faire ressortir ces créations, qui semblent s'être substituées de façon massive et quasi-systématique aux baies géminées des XIIIe et XIVe siècles. Notons pour conclure qu'il existe une grande quantité de baies non compartimentées qui n'ont pu faire l'objet d'un diagnostic de datation précis. Figurent dans ce groupe toutes les fenêtres ornées d'un cavet, repérées par exemple sur le deuxième étage de la façade nord du logis de la parcelle 97, ou sur le premier étage du logis de la parcelle 47 (baies triplées). D'autres points restent en suspens ou n'ont pu être que partiellement traités, comme la question des vitrages et notamment des vitrages fixes qui étaient fréquemment associés aux croisillons supérieurs des croisées du Bas Moyen Âge. Une seule fenêtre de cette période a conservé son dispositif originel : il s'agit de la demi-croisée du logis de la parcelle 116. Un vitrail en losanges monté au plomb orne la partie supérieure de la fenêtre, entre la traverse et le linteau. Ce vitrail semble avoir été directement posé dans la feuillure intérieure : aucune trace de rainure n'a été observée dans les tableaux, depuis l'extérieur. Cependant, l'existence d'un châssis en bois ne peut être définitivement exclue. Les questions relatives aux modalités de la fermeture des baies (grilles, gonds externes) et aux embrasures intérieures des baies (présence ou non de coussièges, nature des couvrements) restent non traitées à ce jour, fautes d'exemples.

Les modifications des baies entre 1450 et 1550 firent parti d'un processus plus global qui consista à renouveler le traitement des façades et en particulier des cordons régnants.

FIG. 349 *– Cordon du logis de la parcelle 204. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 352 *– Appuis de fenêtres sur le logis de la parcelle 257. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 350 *– Cordon du logis de la parcelle 215. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 353 *– Appuis de fenêtres sur le logis de la parcelle 47. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 351 *– Cordon du logis de la parcelle 216. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 354 *– Appui de fenêtres sur le logis de la parcelle 29. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.3.3 Du cordon régnant à l'appui de fenêtre

Deux mouvements peuvent être mis en évidence : d'une part, un renouvellement des profils des cordons régnants ; d'autre part, l'apparition d'appuis de fenêtres dont les portées se limitent à la largeur de la baie.

Les profils des cordons filants se sont renouvelés sur de nombreuses maisons. Le profil le plus représenté durant cette période se compose d'un cavet, d'un filet et d'un tore ou un bandeau bombé. De tels exemples sont conservés en intégralité sur les logis des parcelles 204 (**fig. 349**), 215 (**fig. 350**), 216 (**fig. 351**) ou 295. Sur d'autres logis, ces cordons ne subsistent plus qu'à l'état de vestiges archéologiques (parcelles 31, 202). La majorité de ces bandeaux semble avoir été utilisé à la fin du Moyen Âge. Certains pourraient cependant être antérieurs, tel celui du logis enclavé de la parcelle 121. Il conviendra donc d'être prudent sur la datation de ces bandeaux : seuls, ils ne peuvent pas servir d'élément datant. Nous mettrons à part l'appui en talon qui sert d'appui aux solives formant encorbellement du logis d'angle de la parcelle 99. Ce cordon est en effet un *unicum* à double titre : en raison de sa vocation d'une part et du fait de son profil d'autre part. Il s'agirait d'un des premiers exemples de profil en « S » antérieur au XVIIe siècle.
A côté de ces cordons régnants dont les datations restent floues, apparaît une nouvelle forme d'appuis de façades : les appuis d'allège dont les largeurs ne dépassent pas celles des fenêtres. On note que la plupart de ces appuis adoptent un profil assez proche des cordons de la même période, à savoir un cavet, un filet et un bandeau ou un bandeau bombé (parcelles 29, 47, 116, 198, 257, etc. ; **fig. 352 et 353**). Un appui dont le profil plus nerveux semble se rattacher à cette période a été répertorié sur la façade nord-ouest du logis enclavé de la parcelle 255 (deuxième étage). Surplombé par une demi-croisée, cet appui a un profil en « S » qui peut être mis en parallèle avec le cordon de la parcelle 99. Une autre variante de la fin du Moyen Âge a été repérée sur la façade antérieure du logis de la parcelle 29 (premier étage, **fig. 354**). Le profil de cet appui, composé semble-t-il d'une baguette, d'un cavet et d'un large tore, fait la synthèse des deux tracés évoqués ci-dessus. Peut-être conviendrait-il également d'associer à cette tranche chronologique d'autres appuis présentant des profils peu répandus, comme ceux des parcelles 73 (réglet/baguette/cavet/baguette/bandeau) et 98 (réglet/baguette/cavet/méplat). Enfin, il faut mettre à part les appuis filants médiévaux découpés, qui ont pu être réutilisés en appui de fenêtre à la fin du Moyen Âge, comme sur la parcelle 330 (travée ouest, 1er étage).

L'étude des baies et, plus globalement, du traitement de la façade des logis à la fin du Moyen Âge, a permis de montrer que de nouvelles formes et de nouvelles formules s'étaient mises en place dans les logis particuliers de la ville, sur fond de reprise économique postérieure au contexte troublé de la période 1350-1450. De cet ensemble de reconstruction se détachent certaines réalisations « en série », comme les deux façades des logis des parcelles 215 et 217, ou d'autres façades isolées comme celle du module nord-ouest de la parcelle 295, à deux travées d'ouvertures, ou encore celles des logis des parcelles 198 et 311, à une travée d'ouvertures. Cette transformation profonde des logis durant les années 1450-1550, injustement sous-estimée par l'historiographie, est aussi perceptible dans l'éclosion des cheminées en pierre ouvragées.

***FIG. 355** – Cheminée sur le logis de la parcelle 146.*

***FIG. 356** – Cheminée sur le logis de la parcelle 158. Cliché E. LAVIGNE, 2014.*

***FIG. 357** – Cheminée sur le logis de la parcelle 231. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 358** – Cheminée sur le logis de la parcelle 256. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 359** – Cheminée sur le logis de la parcelle 76. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 360** – Cheminée sur le logis de la parcelle 474. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.3.4 Les cheminées

Précisons d'emblée que les datations des cheminées sont soumises à plus d'incertitudes que les datations des baies, en raison de l'étroitesse du corpus des cheminées anciennes de Saint-Léonard-de-Noblat et du degré de conservation souvent médiocre de ces aménagements. En dépit de ces réserves, deux catégories de cheminées semblent pouvoir être distinguées : les cheminées datant du plein XVe siècle et des cheminées plus tardives datant probablement de la première moitié du siècle suivant.
Entrent dans la première catégorie les cheminées dotées de piédroits ouvragés reposant sur des bases prismatiques, comme celles des parcelles 146 (**fig. 355**), 158 (**fig. 356**), 231 (**fig. 357**), 270. Le profil de leurs piédroits, à base de tores, conforte cette hypothèse de datation. On rangera également dans ce groupe la cheminée du logis de la parcelle 256. Ses piédroits ont un profil en tore à listel et ils reposent sur des bases saillantes dotées de congés pyramidaux (**fig. 358**). Un diagnostic de datation sensiblement équivalent peut être porté sur la cheminée du logis de la parcelle 76 (**fig. 359**). Ne subsistent plus de cette cheminée que les deux piédroits engagés dans l'épaisseur du mur gouttereau ouest. Ces piédroits ont des jambages à profil symétrique et ils sont couronnés par une console composée d'un corps de moulure en chanfrein-double faisant office d'astragale et de corbeilles taillées en biseau. Ces consoles sont surmontées par une étagère en pierre dont les arêtes inférieures sont taillées en cavet. Cette cheminée aurait été mise en place en même temps que les réfections de la façade sur rue, attribuées à la fin du Moyen Âge. La cheminée du logis de la parcelle 498 pourrait, elle aussi, appartenir à cette catégorie de cheminée dont les estimations de datation sont comprises entre 1450 et 1550. Il s'avère en effet que ses bases sont prismatiques et que plusieurs aménagements, en façade, trahissent une importante phase de réfection qui semble avoir été contemporaine de cette période. La cheminée conservée à l'arrière de la parcelle 474 a un vocabulaire proche des précédentes. Elle se compose de piédroits en pierre profilés en doucine et en tore (**fig. 360**). Cette cheminée pourrait être en place et révéler l'existence d'une maison en cœur d'îlot.

FIG. 361 *– Cheminée sur le logis de la parcelle 22. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 362 *– Cheminée sur le logis de la parcelle 120. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les cheminées décrites ci-dessus appartiennent à priori au plein XVe siècle. Il existe semble-t-il d'autres types de cheminées dont les profils militent pour une datation sensiblement plus basse. C'est effectivement plutôt durant le courant du XVIe siècle que semble avoir été construite la cheminée de la parcelle 22 (**fig. 361**). Cette cheminée adossée se compose de piédroits en pierre à jambages profilés en trois-quart-de-rond. Ces piédroits reposent sur des bases monolithes et ils sont surmontés, chacun, d'une console en pierre saillante taillée en doucine. Un large tore horizontal fait fonction d'astragale entre les piédroits et les consoles. La nature du couvrement supporté par les consoles est imprécise. Une structure en bois agrémentée d'un large tore à profil segmentaire, encadré de part et d'autre par plusieurs fines moulures, fait actuellement office de linteau, mais il s'agit peut-être d'une simple applique. On datera avec encore plus de difficultés la cheminée du logis de la parcelle 120 (**fig. 362**). Le fait qu'elle obstrue une embrasure de porte prouve que sa mise en place est postérieure à la première phase de construction du bâtiment (deuxième moitié du XIIIe siècle). Le profil de ses piédroits, composé de deux cavets encadrant un bandeau, les congés pyramidaux qui ornent ses bases, mais également la forme des consoles, en biseau, appuient l'hypothèse d'un aménagement tardo-médiéval. Notons que cette cheminée est l'une des rares, parmi le corpus des cheminées « anciennes », à être encore dotée d'un couvrement susceptible d'être contemporain du reste de la structure. Il s'agit, ici, d'un linteau massif dont les extrémités ont été taillées en crossettes. Une autre cheminée susceptible d'avoir été réalisée dans le courant du XVIe siècle est celle de la parcelle 458.

Même si le nombre de cheminées datant de la fin du Moyen Âge reste peu élevé comparativement à l'importance des remembrements observés sur les façades, il semble que les cheminées aient occupées la plupart des logis recomposés durant cette époque. Une remarque peut être émise à propos de ce corpus. Sur l'ensemble des cheminées étudiées, une seule se trouve en rez-de-chaussée (parcelle 146). De cette observation découle le constat que les pièces à vivre semblent avoir bénéficié du chauffage davantage que les salles « basses ». L'absence de cheminées incorporées peut également être soulignée, même s'il est vrai que ce type d'aménagements se rencontre plus fréquemment dans les niveaux bas, où ils sont utilisés autant comme chauffage que comme structure à combustion. Observons également que les manteaux sont rarement conservés dans leur intégralité, ce qui accentue les errements de datation. Le linteau en bois de la cheminée de la parcelle 498 pourrait s'avérer en place, tout comme celui de la parcelle 120. Un autre linteau en bois surmonté d'une corniche moulurée a été repéré sur la parcelle 90, mais son authenticité n'a pas pu être établie. Enfin, il n'est pas exclu que certaines cheminées que nous avons choisi d'intégrer dans ce corpus échappent en réalité à la fourchette chronologique 1450-1550. Les styles dit « de transition » restent mal identifiés, dans l'ensemble.

FIG. 363 *– Le logis de la parcelle 73. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 365 *– Le logis de la parcelle 197. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 364 *– Le logis de la parcelle 198. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 366 *– Les fenêtres du premier étage de la façade antérieure du logis de la parcelle 295. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.3.5 Typologie de la demeure « 1500 »

L'étude du contexte historique a permis de déceler un certain regain du marché foncier après 1450. Quelques documents font état de reconstructions et le nombre d'accensements accordés par le prieur de l'Artige témoignent de cette dynamique. L'étude archéologique du bâti montre quant à elle que les créations *ex-nihilo* semblent avoir été quasi-inexistantes dans le périmètre *intra-muros*. D'une manière générale, il semble que la prégnance du parcellaire médiéval et l'ossature « en dure » des maisons du Moyen Âge aient induit un renouvellement très modéré des constructions. L'analyse des façades « 1500 » montre en effet que les logis de cette période gardent majoritairement leur implantation en front de rue. Au-delà de ces remarques générales, il est possible de dégager quelques tendances. Il apparaît ainsi que les transformations du paysage bâti peuvent être regroupées en deux catégories : les restructurations et les créations *ex-nihilo*.

3.4.3.5.1 Les « restructurations »

Les adaptations regroupent plusieurs cas de figure. Du plus simple au plus complexe, ce corpus prend en compte les logis dont les façades ont subi des reprises de parement, les logis dont les modalités de la distribution ont été modifiées par l'adjonction d'un escalier en vis et les logis sur lesquels ont été mis en place des encorbellements en pan de bois.

A défaut d'avoir pu visiter l'ensemble des logis, on retiendra comme éléments représentatifs de la première sous-catégorie des « restructurations » les logis des parcelles 29, 73 (**fig. 363**), 76, 97, 197, 198 (**fig. 364**), 257, 295, 296, 360, 497. La modernisation se perçoit, sur ces logis, à travers des réfections de façade encore visibles dans l'architecture actuelle. Des thèmes régulateurs apparaissent, comme la superposition des fenêtres visant à créer des travées d'ouvertures (parcelle 257) ou le modèle de la fenêtre médiane encadrée par deux jours horizontaux (parcelles 197, 295, **fig. 365 et 366**).

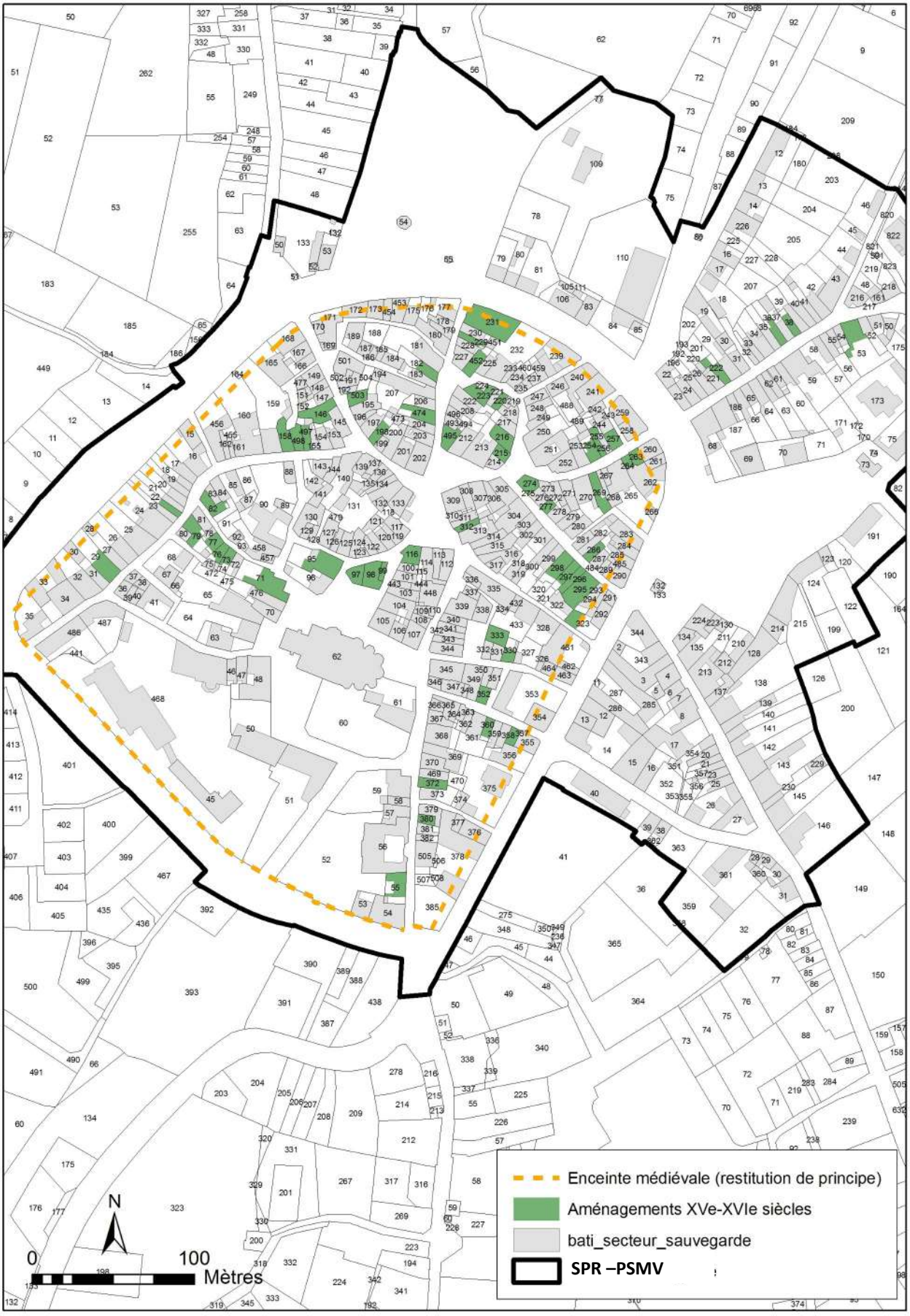

FIG. 366 bis *– Les principaux aménagements de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe siècle.* D.A.O. D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

Sur d'autres logis, les transformations prennent en compte l'adjonction d'un escalier en vis en pierre. Cette formule est toutefois peu représentée : seuls trois escalier en vis en pierre à marches formant noyau ont été identifiés. Il importe de bien cerner les différents contextes dans lesquels ces escaliers ont été mis en place. Sur les trois maisons concernées par ce type de transformation, on constate que le choix a été fait d'implanter l'escalier à l'arrière de la parcelle sur un seul cas, celui de la parcelle 213 (rue Louis Pasteur). Dans les deux autres cas l'escalier en vis devait affronter directement la rue, mais les modalités d'accès ont été modifiées. On peut supposer que le collage de la cage d'escalier a abouti à un déclassement de l'entrée primitive sur la parcelle 495, comme l'atteste la porte d'entrée ouvragée de l'escalier. Dans le cas contraire, l'existence concomitante de deux entrées doit être envisagée. L'étroitesse du corpus ne doit pas occulter le fait qu'un certain nombre d'escaliers en vis en bois, datant de la période suivante, se sont probablement substitués à des escaliers en vis en pierre. Un exemple de ce type semble avoir été repéré sur la parcelle 76, où une excroissance du bâti, au sud-est, pourrait correspondre au négatif d'une cage logeant un escalier en pierre auquel se serait substitué l'escalier en bois visible aujourd'hui. Ce constat étant fait, il n'en reste pas moins que l'on doit se contenter d'un corpus maigre qui n'autorise aucune généralisation quant à l'utilisation de ce type d'escalier. Nous savons que l'externalisation de la vis est traditionnellement assimilée à un véritable « tournant » à la fin du Moyen Âge, dans la mesure où cette formule permettait d'accroître l'autonomie des corps de bâtiment, dans les cas de réunifications, ou des pièces, dans les autres cas (majoritaire dans le corpus étudié). On s'étonnera donc de n'avoir pas recensé plus d'escaliers de ce type à Saint-Léonard-de-Noblat. Une hypothèse consisterait à penser que les escaliers à noyaux torsadés sont plus anciens que ne le laisse penser l'étude stylistique, mais cela semble peu probable.

Nous avons vu qu'il était difficile de dater les pans de bois de Saint-Léonard-de-Noblat. Deux indices orienteraient les datations des plus anciennes ossatures en bois (parcelles 99 et 309) vers les années 1450-1550 : le profil torique des solives formant encorbellement et les traces de croisées. Il est donc permis de penser qu'un certain nombre de maisons ont été dotées d'un surplomb en pan de bois aux XVe-XVIe siècles. On restera malgré tout prudent sur les hypothèses de datation. Si le profil en tore des solives encorbellées semble constituer un indicateur relativement sûr, le calage chronologique des éléments de décor réemployés dans de très nombreux pans de bois non encorbellés, comme ceux des parcelles 34, 297 ou 298, pose plus de difficultés. Certains décors, comme celui de la parcelle 328, pourraient dater de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle. D'autres éléments en réemploi trahissent l'existence de véritables programmes décoratifs, comme les poteaux sculptés des parcelles 297 et 298. En raison de leur mauvais état de conservation, les datations restent difficiles à cerner. Des détails tels que les consoles de la parcelle 297 semblent évoquer des styles antiquisants qui appartiendraient à un registre tardif (fin du XVIe siècle-XVIIe siècle ?).

On retiendra du recensement des édifices restructurés à la fin du Moyen Âge et au début de la période moderne que les modifications intervenues durant cette période ne semblent pas avoir altéré en profondeur les programmes médiévaux. En témoigne la disposition des ouvertures sur ces « nouveaux » logis : dans la plupart des cas, on remarque que les façades antérieures reconstruites vers 1500 présentent à la rue une ouverture spécialisée et une porte piétonne. Ces logis furent conçus de telle sorte que les pièces habitables et les niveaux bas étaient indépendants. Aussi importantes furent-elles, les inflexions des années 1450-1550 n'ont donc pas suffi à masquer les permanences du programme polyvalent médiéval.

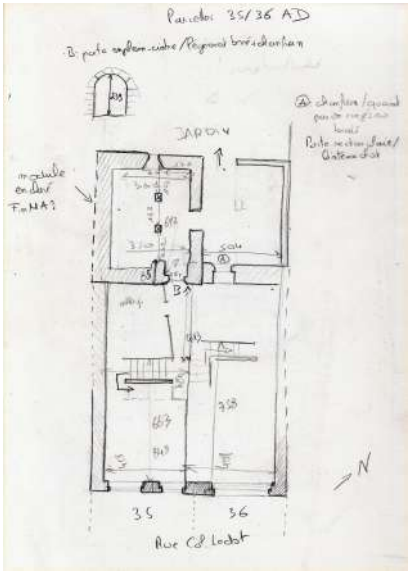

FIG. 367 *– Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 35 (section AD). D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 370 *– La porte du logis enclavé (?) de la parcelle 79. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 368 *– La façade nord-ouest du logis enclavé de la parcelle 255. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

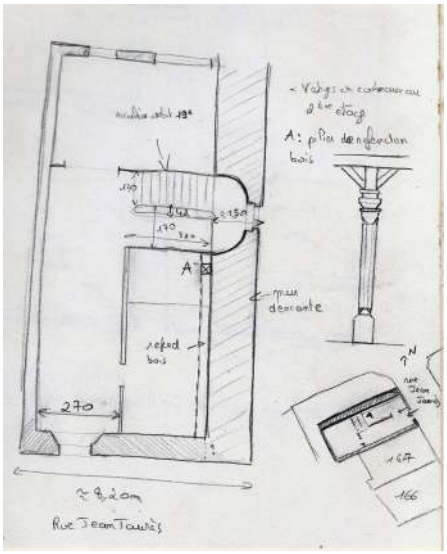

FIG. 371 *– Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 168. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 369 *– La façade nord-est du logis enclavé de la parcelle 121. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

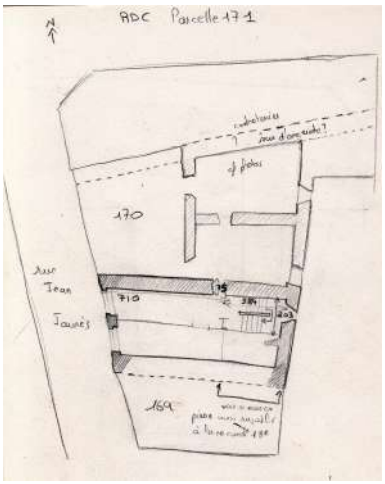

FIG. 372 *– Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 171. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.3.5.2 Les créations *ex-nihilo*

Il semble que les réfections de l' « après » guerre de Cent Ans se soient accompagnées de constructions nouvelles, moins nombreuses toutefois. Certains éléments permettent de croire qu'une partie des logis enclavés repérés dans la ville *intra-muros*, mais également dans le faubourg Banchereau (parcelle 35, fig. **367**), correspondent à des constructions tardives. Sur le principe, il semblerait logique que la pression foncière issue de la densité de l'occupation bâtie au XIIIe siècle ait poussé les constructeurs à rechercher des emplacements libres.
Il paraît raisonnable de penser que les cœurs d'îlots aient pu répondre à ces recherches de gain d'espaces. Nous avons évoqué le cas du logis enclavé de la parcelle 255, dont les plus anciens vestiges, sur la façade nord-ouest, remonteraient au XVe siècle (**fig. 368**). Le cas du logis d'orientation nord-sud de la parcelle 121 peut aussi être évoqué (**fig. 369**). D'après le profil du cordon de la façade nord, ce logis semble avoir été construit au XVe siècle. On invoquera également les vestiges recensés sur l'arrière de la parcelle 79. Ces vestiges pourraient être ceux d'un logis enclavé de la fin du Moyen Âge, comme semble l'indiquer la porte en cavet ponctuée de congés à bec rentrant (**fig. 370**).
D'autres espaces libres pouvaient s'avérer propices à la construction de nouveaux logis : on pense à la trame non bâtie que les réglementations consulaires du XIIIe siècle exigeaient de conserver entre le mur d'enceinte et les constructions privées. Les études du bâti ont montré que trois logis adossés à l'enceinte conservaient des vestiges de la fin du Moyen Âge : ces logis sont ceux des parcelles 168, 171 et 231. L'analyse archéologique du logis sis 35, rue Jean Jaurès semble attester l'existence d'un « premier » bâtiment » dont ne resterait plus que la cave voûtée d'arêtes. Ce bâtiment aurait été agrandi au nord-ouest vers la fin du Moyen Âge, comme pourrait le suggérer le pilier en bois ouvragé adossé au mur d'enceinte (**fig. 371**). Dans le détail, l'évolution de la parcelle reste à expliciter. Un autre exemple d' « empiètement » est celui de la parcelle 231, où une cheminée de la fin du XVe siècle à priori en place confirme l'existence d'une maison adossée au mur d'enceinte vers 1500. Le cas du logis de la parcelle 171 est moins évident. Cependant, une cheminée à jambages chanfreinés partiellement incorporée dans le mur d'enceinte, au premier étage, atteste l'appropriation de l'espace situé au devant de ce mur. Une des questions posées par ce vaste ensemble bâti est de savoir si l'espace occupé par le corps de bâtiment d'orientation nord-sud était vacant au Moyen Âge, ou s'il faut envisager une imbrication ancienne de l'enceinte et des maisons (**fig. 372**). D'autres bâtiments, tel ceux des parcelles 323 et 355, semblent avoir été construits en périphérie de la ville à la fin du Moyen Âge.

En conclusion, les traits principaux de l'architecture des années 1450-1550 peuvent être résumés. On constate tout d'abord qu'à la différence de la période médiévale, les constructions des XVe-XVIe siècles (**fig. 366 bis**) ne présentent pas une mise en œuvre commune qui serait récurrente d'une maison à l'autre. En témoignent la nature des maçonneries de leurs façades antérieures : le moellon y est majoritaire, mais l'on observe des parements en pierre de taille comme sur le logis de la parcelle 121. On note ensuite que les restructurations sont plus nombreuses que les créations *ex-nihilo*. Celles-ci s'exprimeraient en majorité dans les cœurs d'îlots, sous la forme de maisons enclavées. Enfin, parmi les nouveautés les plus importantes de cette période, il convient de mettre au premier plan deux dynamiques architecturales : l'introduction de la « vis » et les pans de bois encorbellés. On notera enfin que le programme des logis restructurés ne semble pas avoir été modifié : le maintien du programme polyvalent semble avoir été la règle.

FIG. 373 *– Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 16. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 376 *– Portes en plein-cintre des logis de la parcelle 19 et 20. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 374 *– Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 98. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 377 *– Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 375 *– Porte en plein -cintre du logis de la parcelle 126. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 378 *– Bases et appuis d'étals saillants sur le logis de la parcelle 313. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Si l'on pourrait à priori s'attendre à ce que des considérations techniques entrent en compte dans l'évolution typo-chronologiques des formes des ouvertures, rien n'atteste cet état de fait entre la fin de la période médiévale et la période suivante. On observe, au contraire, l'utilisation massive de formes telles que l'arc en plein-cintre, qui n'apportent pas de solutions nouvelles du point de vue technique.

3.4.4.1 Les portes

L'avènement des ouvertures spécialisées couvertes d'arcs en plein-cintre est probablement l'une des manifestations les plus spectaculaires du renouvellement de l'architecture civile à partir des années 1600. L'adjonction de ce type d'arc ne trouve pas d'explications évidentes. La volonté d'augmenter les capacités d'éclairage des niveaux bas en élargissant le plus possible les ouvertures peut être invoquée, mais l'argument n'est guère convaincant (pourquoi, alors, ne pas avoir préféré l'arc en anse de panier ?). Il se peut que ce choix ait répondu à des considérations esthétiques visant à rompre avec le vocabulaire ancien, qui, nous l'avons rappelé, privilégiait les tracés brisés. Cependant, même s'ils sont peu nombreux, les exemples de portes médiévales en plein-cintre existent (parcelles 486 et 487, AD 35…). Les transpositions de ce vocabulaire sont en tout cas importantes dans l'ensemble de l'agglomération, y compris dans les faubourgs : ce sont au total plus d'une dizaine de portes de ce type qui ont été recensées. Deux sous-catégories peuvent être différenciées sur la base de critères purement stylistiques : les portes à intrados chanfreinées (parcelles 16, 98, 126, 270, 381, 433, **fig. 373 à 375**) et les portes dont l'intrados est profilé en doucine ou en talon (parcelles 19, 20, 31, 313, **fig. 376 et 377**). L'étude des chronogrammes associés à ces deux groupes de portes atteste leur contemporanéité. Il semble que les portes du second groupe aient été adoptées de manière préférentielle sur des logis de rang « supérieur », mais cette hypothèse mériterait d'être étayée par des études de propriété.
Ces ouvertures spécialisées étaient systématiquement associées à des portes piétonnes généralement surmontées de jours d'imposte fermés par des grilles en fer à trous renflés. Le profil de ces portes s'accorde de façon quasi-systématique avec celui de l'ouverture spécialisée : il y a, sur ce point, une cohérence que l'on retrouvera sur l'organisation d'ensemble des façades reconstruites au XVIIe siècle. Constatons aussi que les portes mises en place vers 1600 étaient fréquemment associées à des bases saillantes à profil toriques (parcelles 31, 313 [**fig. 378**], etc.) et à des appuis également saillants qui rappellent les rebords d'étals repérés sur certains logis médiévaux. Ces indices tendent à confirmer que si le vocabulaire a été modifié, il y a eu pérennité de la fonction marchande des rez-de-chaussée dans la plupart des cas.

L'observation des portes construites ou reconstruites vers 1600 a mis en évidence la surreprésentation des ouvertures spécialisées en plein-cintre. Il ressort donc de ce recensement l'impression d'une forte unité stylistique, en dépit de quelques exceptions comme la porte à colonnes et fronton de la parcelle 117, qui illustre un style « Renaissance » tardif. Du point de vue des datations, les chronogrammes donnent comme limite « haute » la date 1605 (parcelles 19 et 20) et comme limite « basse » la date 1655 (parcelle 125). Enfin, ce recensement révèle l'avènement d'un nouveau profil plus nerveux que les cavets ou les chanfreins médiévaux et bas-médiévaux. Ce profil se compose d'un filet, d'une doucine ou d'un talon, et d'un cavet et on le retrouve sur la plupart des fenêtres reconstruites au XVIIe siècle.

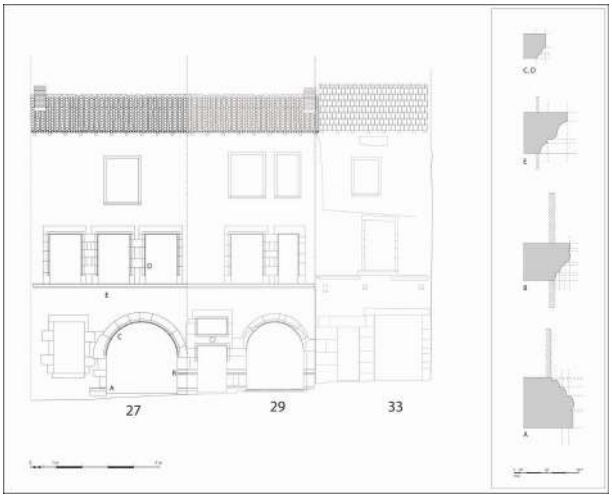

FIG. 379 *– Croquis de l'élévation antérieure du logis de la parcelle 20 et profils des moulures. D.A.O. Atelier LAVIGNE et D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 380 *– Cordon du logis de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 381 *– Cordon du logis de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 382 *– Fenêtres du logis de la parcelle 20. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 383 *– Fenêtres du logis de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 384 *– Fenêtres du logis de la parcelle 313. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.4.2 Les cordons et les fenêtres

Les bandeaux de façade construits après 1600 ont des profils dont la moulure principale est une doucine (parcelles 19, 20, 31, 270, 313… ; **fig. 379 à 381**). Un bel exemple de superposition entre un cordon de la fin du Moyen Âge et un cordon « 1600 » peut être observé sur la maison sise 7 rue Georges Perrin.

A la différence des baies de la période précédente, caractérisées par l'utilisation de profils singuliers et faisant une large place aux délardements des linteaux, les fenêtres construites entre 1600 et 1650 ne retiennent pas véritablement l'attention d'un point de vue stylistique. Les encadrements rectangulaires profilés en talon constituent l'essentiel du registre décoratif des baies de cette période (**fig. 382 à 384**). La seule nouveauté vient du fait que les congés des périodes précédentes sont remplacés par des profils retournés. Les fenêtres offrant une belle qualité ornementale sont donc inexistantes au XVIIe siècle à Saint-Léonard-de-Noblat. Le fait mérite d'être souligné, car ces observations contrastent avec le dynamisme des marchés fonciers durant cette période.

FIG. 385 *– Piédroit de la cheminée de la parcelle 317. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 386 *– Linteau de la cheminée de la parcelle 317. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 387 *– Piédroit de la cheminée de la parcelle 201. Cliché E. LAVIGNE, 2014.*

FIG. 388 *– Cheminée de la parcelle 51. Cliché E. LAVIGNE, 2014.*

3.4.4.3 Les cheminées

Les rares exemples de cheminées pouvant être attribuées aux années 1600 appartiennent à plusieurs catégories que ne recouvre aucun mouvement architectural d'ensemble. De ce maigre corpus se dégage un modèle « hors-série » et unique, conservé dans le logis de la parcelle 317 (**fig. 385 et 386**). La cheminée du premier étage de ce logis est engagée dans le mur gouttereau nord de l'édifice. Ses piédroits, en granit, ont la particularité d'être profilés en volute (volute saillante en haut et rentrante en bas). Les piédroits reposent sur une base moulurée et ils sont couronnés par une console dont le profil comprend un cavet, un large tore, un méplat, un réglet, une doucine, un filet et un bandeau. Un linteau en bois complète le manteau de cette cheminée. Il est orné sur sa face apparente par un décor historié mettant en scène, au centre de la composition, un aigle aux ailes déployées frontalement et trois aiglons. De part et d'autre de l'aigle, on distingue deux oiseaux dévorant un serpent. Le linteau est surmonté d'une corniche dont le profil se compose d'un empilement de fines moulures pleines. La richesse des motifs dont se pare cette cheminée permet de la classer à part. Sa construction se démarque nettement des autres motifs repérés sur les cheminées de cette période. La cheminée de la parcelle 201 dispose de piédroits en pierre ornés, sur les jambages, de deux quarts-de-ronds encadrant un bandeau (**fig. 387**). Ces piédroits sont surmontés par des bases saillantes moulurées qui servent d'appui à un linteau en bois couronné par une corniche dont le profil se compose d'un cavet et d'un bandeau bombé. Une autre cheminée « 1600 » est décelable dans le logis de la parcelle 20, au rez-de-chaussée. Son ossature en pierre est masquée par un manteau en bois orné de motifs d'inspiration néoclassique (décor de faux -pilastres et de gouttes) qui semble avoir été mis en place au XVIIIe siècle. On mentionnera pour conclure la cheminée de l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame. Le profil de ses piédroits, en doucine, suggère une construction des années 1600 (**fig. 388**).

Le bilan au terme de cet inventaire visant à recenser les aménagements de la période 1600-1650 est donc mitigé. L'activité du bâtiment paraît avoir été assez importante d'après les témoins de cette période parvenus jusqu'à nous. Ce fait est bien illustré par les chronogrammes qui ornent les linteaux de plusieurs portes à jour d'imposte. Cependant, l'analyse du répertoire formel de cette période montre peu de nouveautés : par exemple, on ne peut que constater le faible nombre de cheminées « 1600 ». Il faut toutefois tenir compte des limites propres à la méthode utilisée, qui ne retient que les éléments architecturaux décorés. De très nombreuses fenêtres chanfreinées dotées de congés en biais sont probablement contemporaines de cette période. En définitive, mis en relation avec les escaliers en vis à noyau torsadé et les escaliers en bois à potelets ouvragés, ainsi qu'avec les éléments de menuiseries du XVIIe siècle, cet inventaire prend corps.

FIG. 389 *– Le logis des parcelles 19 et 20. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 390 *– Le logis de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.4.4 Typologie de la demeure « 1600 »

Les interventions ont été nombreuses, mais elles ne semblent pas avoir modifié en profondeur les programmes des maisons : le programme polyvalent a été maintenu sur tous les logis « 1600 ». La nouveauté vient d'une esthétique nouvelle qui se traduit, en façade, par la recherche de symétrie. Un autre biais des reconstructions de cette période concerne les modalités de la distribution intérieure verticale. Enfin, l'étude a révélé que quelques logis avaient été reconstruits quasiment *a novo* durant cette période.

3.4.4.4.1 Des façades « ordonnées »

Le dénombrement des portes et des fenêtres mises en place dans le courant du XVIIe siècle montre que les campagnes de travaux réalisées durant cette période ne rompent pas fondamentalement avec l'architecture précédente. En effet, on retrouve dans la plupart des maisons de cette période des ouvertures spécialisées en rez-de-chaussée, attestant la permanence du programme mixte et donc le maintien de la partition verticale de l'espace. L'examen des façades recomposées au XVIIe siècle révèle en revanche des formules « types » caractérisées par l'utilisation massive des baies jumelées et des baies triples au premier étage, offrant aux façades « 1600 » des compositions « ordonnées », comme on peut le voir sur les logis des parcelles 19/20, 31, 270 ou 313 (**fig. 389 et 390**).

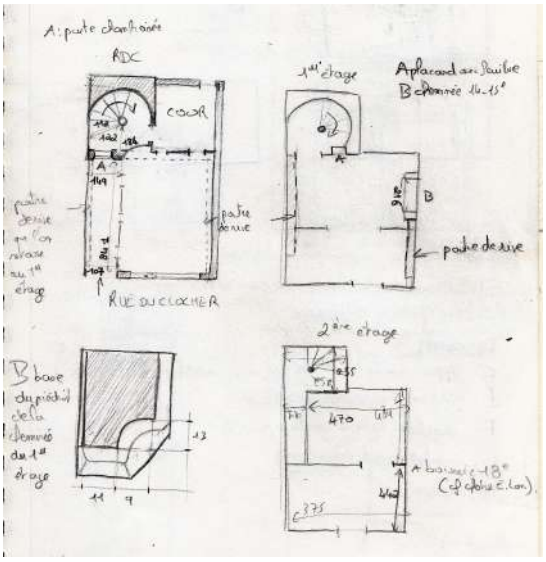

FIG. 391 *– Croquis des niveaux du logis de la parcelle 76. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

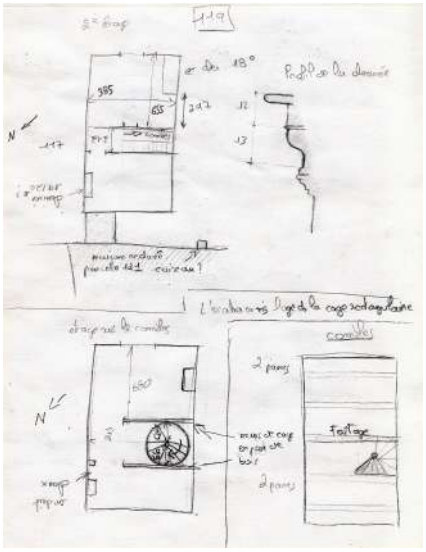

FIG. 392 *– Croquis des niveaux du logis de la parcelle 119. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

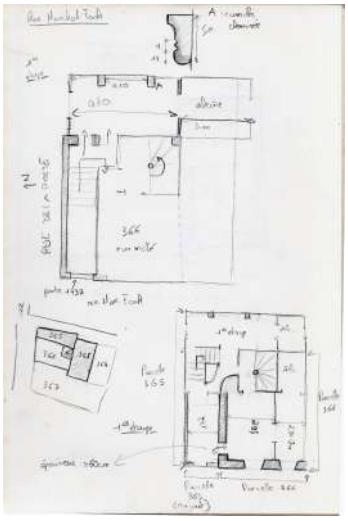

FIG. 393 *– Croquis des niveaux des logis des parcelles 365 et 366 D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

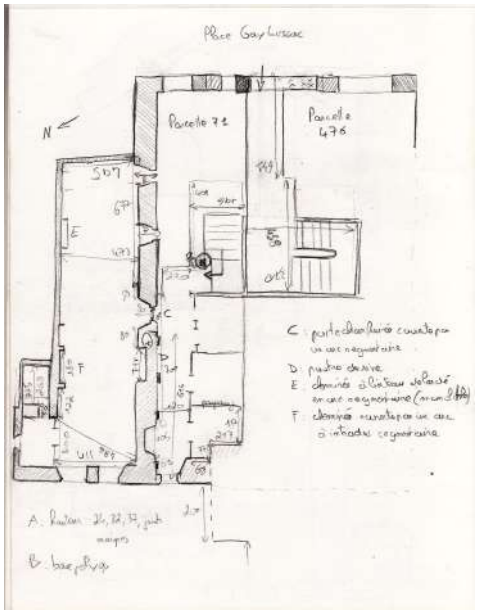

FIG. 394 *– Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 71. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

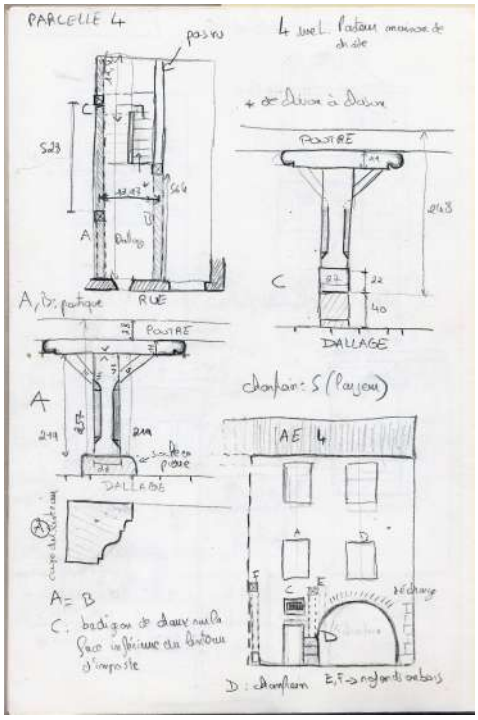

FIG. ***395*** *– Croquis des niveaux du logis de la parcelle 4 (section AD). D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.4.4.2 Des nouvelles modalités de distribution

Une autre nouveauté de l'architecture « 1600 » concerne la distribution intérieure verticale, qui a fait l'objet d'une réorganisation massive. Il semble en effet que l'on ait procédé au remplacement des escaliers de la période précédente par des versions nouvelles qui se déclinent en deux catégories : les escaliers à noyaux torsadés avec noyau portant la main courante et les escaliers en bois suspendus à jours dotés de potelets ouvragés. Les escaliers en vis sont systématiquement localisés à l'arrière de la demeure, dans un angle (parcelles 76 [**fig. 391**], 119 [**fig. 392**], 135, 348, 366 [**fig. 393**]…). Les escaliers à jour sont également positionnés à l'arrière, dans une cage d'escalier qui est généralement de la même largeur que le bâti (parcelle 71, module sud [**fig. 394**], parcelle 231, etc.). Selon la largeur de la parcelle, l'escalier peut être perpendiculaire ou parallèle à la rue. Le second cas de figure est le plus fréquent. On trouve des escaliers perpendiculaires à la voirie sur des parcelles étroites comme la parcelle 4 de la section AD (**fig. 396**).

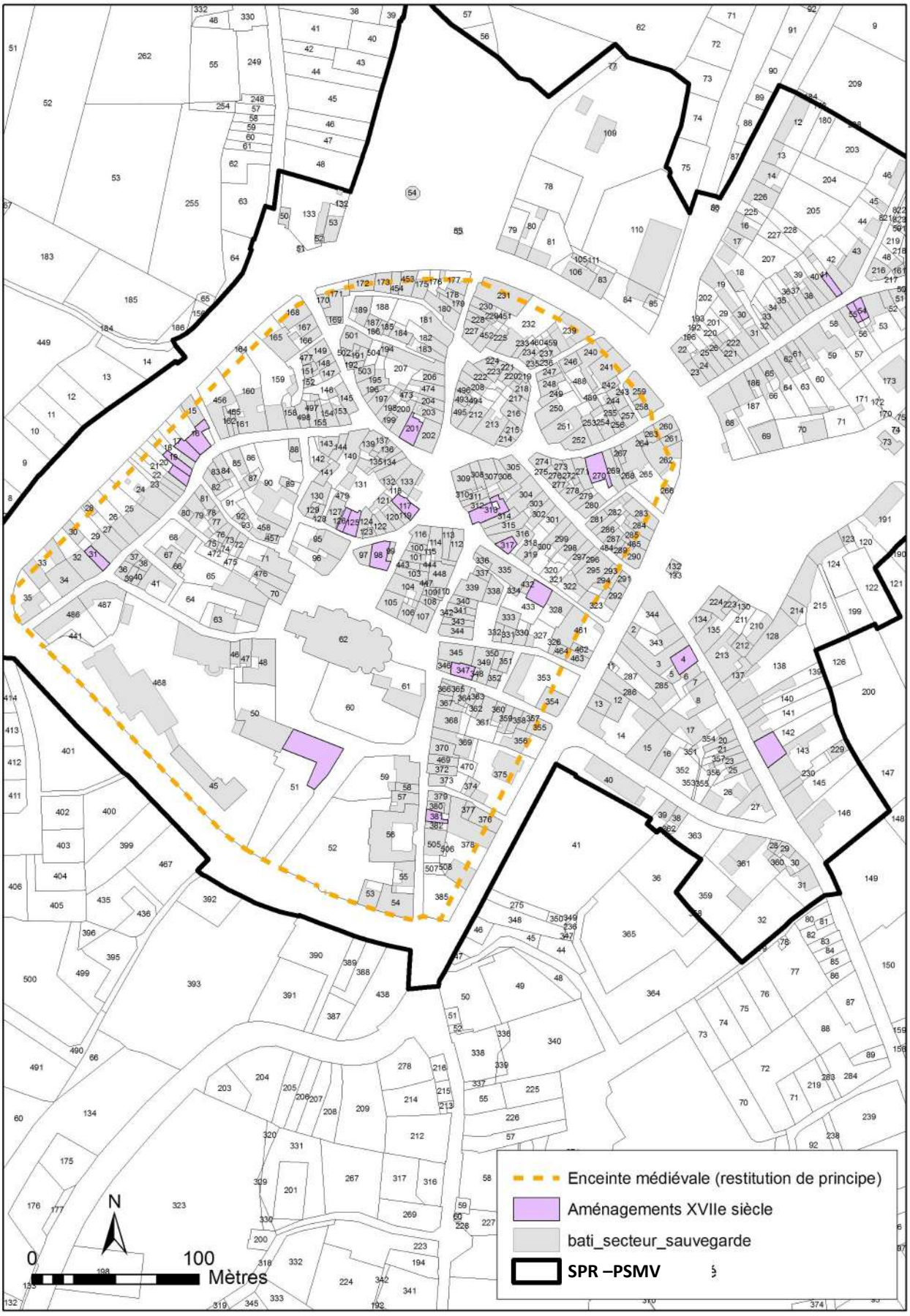

FIG. 395 bis *– Les principaux aménagements du XVII siècle.* D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

Le XVIIe siècle fut incontestablement une période de renouveau architectural à Saint-Léonard-de-Noblat (**fig. 395 bis**). Pourtant, rares sont les maisons à avoir fait « peau-neuve » : les logis dits « de la tour ronde » et « de la tour carrée » sont les seuls exemples dont les façades ont été entièrement reconstruites au XVIIe siècle. La nouveauté est accentuée, dans les deux cas, par la présence de tourelles d'angle en surplomb, l'une carrée, l'autre ronde. D'un point de vue stylistique, on mettra en avant le retour du modèle de fenêtres doubles ou triples, qui rappellent les séries de fenêtres géminées du Moyen Âge. Il y a, sur ce point, une rupture avec la période précédente. Enfin, on s'attardera aussi sur les nombreux escaliers charpentés mis en place au XVIIe siècle à l'arrière de très nombreux logis. Les raisons de ces « relégations » restent à cerner dans le détail : les constructeurs de l'époque cherchaient-ils tout simplement à gagner de l'espace utile, ou doit-on considérer que ces escaliers sont contemporains des nombreux remembrements qui ont consisté à regrouper des logis accolés ou à adjoindre un corps de bâtiment sur l'arrière de la parcelle ? Pour répondre à cette question, il faudrait d'une part dater avec plus de précision les escaliers en bois à potelets ouvragés et d'autre part procéder à de plus amples investigations sur les corps de bâtiment « secondaires ». Des indices à priori mineurs, comme les portes chanfreinées percées dans des murs mitoyens de maisons médiévales (parcelles 71, 270…) incitent à penser que certains escaliers ont été mis en place lors de phases de regroupement de logis médiévaux ou tardo-médiévaux. Au-delà de ces questionnements, l'information principale pour le XVIIe siècle concerne la permanence du programme polyvalent, attestée sur toutes les maisons étudiées.

FIG. 396 *– Portes du logis de la parcelle 468. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès,*

FIG. 397 *– Porte du logis de la parcelle 503. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 398 *– Porte du logis de la parcelle 71. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 399 *– Portes du logis de la parcelle 299. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 400 *– Portes du logis de la parcelle 213. Cliché D. PALOUMBAS -ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 401 *– Porte du logis de la parcelle 79. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 402 *– Décor en point de diamant sur le logis de la parcelle 206. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 403 *– Tailloir sur le logis de la parcelle 213. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Une certaine forme de standardisation des pratiques constructives à partir du XVIIe siècle, couplée à l'augmentation du nombre de millésimes sur les grilles d'imposte et sur les clés d'arc, permettent une plus grande lisibilité des modifications subies par les maisons après 1700.

3.4.5.1 Les portes

La principale distinction avec la période précédente concerne le couvrement des portes. On observe en effet une introduction massive de l'arc en anse de panier. On discernera les arcs à angles vifs (parcelles 468 [**fig. 396**], 474, 503 [**fig. 397**]…) des arcs à intrados profilés en doucine (parcelles 61, 71 [**fig. 398**], 86, 299 [**fig. 399**]…). Plusieurs portes conservent le profil en plein-cintre, comme celles des logis des parcelles 127, 213 (**fig. 400**) et 316. Le profil privilégié pour cette période est le profil en « S » (talon/doucine), fréquemment encadré par des minces filets. Un troisième type de couvrement apparaît à la fin du XVIIIe siècle : l'arc segmentaire à angles vifs, présent notamment sur les parcelles 79 (**fig. 401**) et 487 (avec claveaux taillés en crossettes). Ces modèles préfigurent déjà les modes de couvrement du XIXe siècle. Plusieurs variations stylistiques peuvent être mises en évidence par rapport à la période précédente. Elles concernent les clés d'arc, qui font l'objet d'un traitement décoratif plus soigné et qui sont souvent passantes et/ou pendantes. Parmi les décors récurrents, on peut retenir le décor en pointe de diamant, observé sur les parcelles 86, 98, 213 (**fig. 402**) ou 316. Une autre nouveauté du XVIIIe siècle est l'apparition des tailloirs d'imposte à la retombée des arcs des portes. Leurs profils sont généralement constitués d'un empilement de fines moulures. Des exemples de tailloirs ouvragés peuvent être observés sur les logis des parcelles 213 (**fig. 403**) ou 206. Nous n'oublierons pas de mentionner les nombreuses grilles en ferronnerie qui ornent de très nombreux tympans. Ces grilles servent fréquemment de support à des dates ou des initiales, et leur utilisation était peut-être réservée à des logis de rang supérieur.

FIG. 404 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 48. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 407 *– Fenêtre sur le logis de la parcelle 365. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 405 *– Fenêtres sur le logis de la parcelle 206. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 408 *– Cordon et fenêtres sur le logis de la parcelle 207. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 406 *– Fenêtres sur le logis de la parcelle 299. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 409 *– Cordon sur le logis de la parcelle 56. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.5.2 Les fenêtres

L'introduction massive de l'arc segmentaire nous a semblé être la principale nouveauté concernant l'évolution stylistique des fenêtres au XVIIIe siècle. L'apparition du tracé segmentaire paraît être un marqueur chronologique assez fiable, dans la mesure où ce type de couvrement est systématiquement associé à des façades recomposées après 1700. Les encadrements de ces fenêtres peuvent être simplement chanfreinés, comme sur les parcelles 48 (**fig. 404**), 56, 61, ou ornés d'une doucine encadrée par deux filets (parcelles 112, 206 [**fig. 405**], 207, 299 [**fig. 406**], etc.). Ces modèles cohabitent avec ceux, plus classiques, caractérisés par un encadrement rectangulaire (parcelles 213, 307). On s'étonnera, en revanche, du faible nombre de plates-bandes et de linteaux délardés en arc segmentaire (parcelles 32, 71, 365 [**fig. 407**]). Notons enfin que les cordons filants continuent à être utilisés. Deux variantes ont été identifiées : on trouve d'une part les cordons dont la moulure principale est une doucine (parcelles 207 [**fig. 408**], 307, 365), d'autre part des bandeaux ornés d'un talon et d'un bandeau (parcelles 56 [avec filet intermédiaire et large bandeau : hôtel de Rigoulêne, **fig. 409**], 128, 129).

***FIG. 410** – Cheminée dans le logis de la parcelle 31. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 412** – Cheminée dans le logis de la parcelle 117. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 411** – Cheminée dans le logis de la parcelle 56. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 413** – Cheminée dans le logis de la parcelle 270. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

3.4.5.3 Les décors intérieurs

Les travaux de cette période ont aussi concerné les aménagements domestiques : les cheminées, mais aussi les revêtements muraux, les portes, les escaliers et les cloisonnements. Un nombre assez important de cheminées a été remplacé au cours du XVIIIe siècle, en même temps qu'apparaissent les premiers lambris. L'esthétique des cheminées est animée par de nouvelles dynamiques. On distinguera les manteaux découpés en volute ou en accolade qui se déploient de part et d'autre d'un décor central en coquille ou en rosace (parcelles 31 [**fig. 410**], 90…) des manteaux à décors antiquisants ornés de cannelures et de gouttes (parcelles 56 [**fig. 411**], 117 [**fig. 412**], 119, 158, 348, 352…), ou d'oves (parcelle 270, **fig. 413**). Des panneaux peints agrémentent parfois ces décors sur les trumeaux. Nous n'entrerons pas dans le détail des autres aménagements, car nous considérons que notre étude n'a pas apporté, sur cette thématique, des informations qui n'étaient pas connues (en particulier en ce qui concerne les caractères descriptifs et chronologiques des escaliers en bois suspendus et des escaliers en pierre dotés de rampe en fer forgé de section carrée).

Le mouvement de reconstruction dans l'architecture civile semble donc avoir été continu jusqu'à la Révolution, comme en témoignent les décors antiquisants de certaines cheminées de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. On observe aussi une évolution des portes au cours du siècle, avec l'avènement d'un nouveau type de couvrement dans les années 1780 : l'arc composé de claveaux taillés en crossettes (parcelles 79, 468, 503…). A la différence des portes qui ont été privilégiées jusqu'aux années 1760, celles de la fin des années 1700 sont à angles vifs.

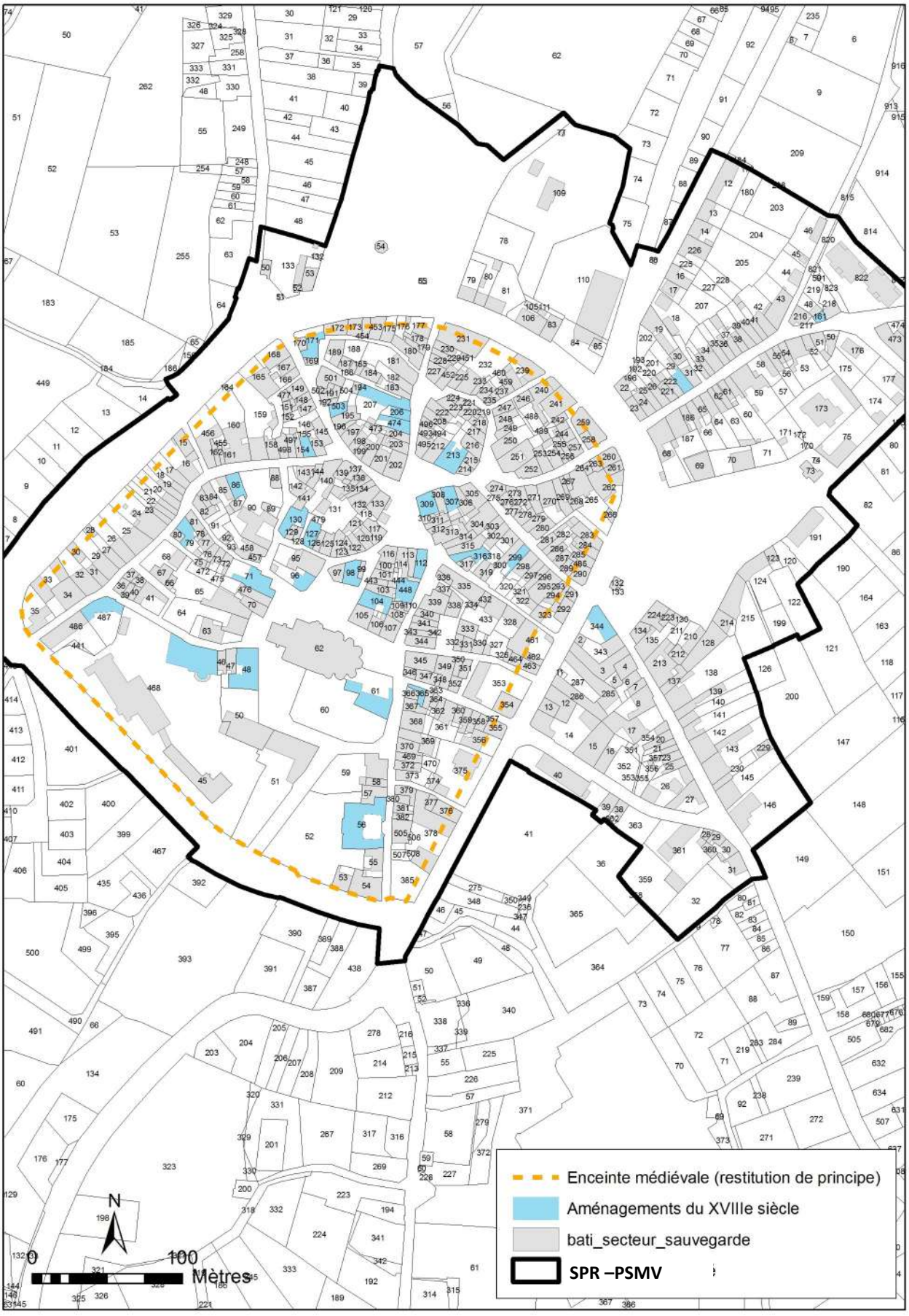

FIG. 413 bis – *Les principaux aménagements du XVIII siècle.* D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

3.4.5.4 Bilan sur la maison « 1700 »

3.4.5.4.1 Les permanences

L'importance des chantiers privés durant le XVIIIe siècle n'a pas besoin d'être rappelée : cet aspect de l'histoire architecturale de Saint-Léonard-de-Noblat est bien connu (**fig. 413 bis**). A l'échelle de la façade, les mues des maisons s'inscrivent dans la continuité des évolutions de la période précédente. Les rez-de-chaussée continuent à être percés d'ouvertures marchandes, seuls les étages étant résidentiels. Les réfections du XVIIIe siècle ne modifient donc en rien le parti architectural de la période précédente : le motif des baies jumelées est conservé, même si le traitement des fenêtres est différent (arcs segmentaires), et les cordons filants continuent à rythmer verticalement les façades.

3.4.5.4.2 Les nouveautés

Tout en respectant les principes qui prévalaient au XVIIe siècle, les artisans du XVIIIe siècle procédèrent à quelques nouveautés sur lesquelles il convient de mettre l'accent.
Il semble qu'une des principales nouveautés se soit réalisée dans le domaine des constructions en pan de bois. Malgré l'absence de critères de datation, il apparaît en effet qu'une grande partie des étages en pan de bois visibles dans le paysage architectural actuel ont été mis en place au XVIIIe siècle. Les nombreux éléments en réemploi observés sur certains pans de bois, l'absence de surplomb et le confinement de ces structures au deuxième étage appuient cette hypothèse. On suppose que la mise en place de ces étages relève aussi de choix techniques qui doivent être mis en relation avec l'introduction massive d'un nouveau système de charpenterie. En effet, si les sablières hautes des combles à surcroît servent de support aux chevrons dans de très nombreuses maisons, elles ne reçoivent pas la charge de la charpente, les constructeurs ayant opté pour un système « atypique » qui limite le report de poids de la charpente par le biais de structures dépourvues d'entraits. Le poids de la charpente ainsi diminué, il devenait possible de mettre en œuvre des ossatures en bois presque complètement déchargées. Il y a donc lieu de penser qu'un grand nombre de pans de bois non encorbellés sont contemporains des restructurations des charpentes au XVIIIe siècle. Des expertises dendrochronologiques sur certains pans de bois qui nous paraissent entrer dans des compositions de façades « 1700 » s'avèreraient utiles sur cette question.
Le maintien du programme polyvalent au XVIIIe siècle sur la plupart des maisons ne doit pas non plus occulter le fait que plusieurs bâtiments ont fait l'objet de retouches plus importantes. Outre le cas des hôtels particuliers (maison de la parcelle 61, hôtel dit « de Rigoulène », hôtel « Tandeau »), dont l'histoire a été bien cernée (Chabrely *et al.* 1988), on mentionnera le cas des maisons situées en périphérie de la ville, dont les façades postérieures ont été embellies suite à l'abandon et au démantèlement progressif des remparts au XVIIIe siècle. Ces travaux ne sont guère visibles aujourd'hui, la plupart des façades situées sur le contour de ville ayant été repercées aux XIXe-XXe siècles (parcelles 160, 456…).

Le constat que l'on peut faire en guise de bilan est que les chantiers « visibles » qui ont été engagés au XVIII[e] siècle ne représentent qu'une partie de l'activité effective du renouvellement du parc bâti de la ville. Des travaux de second-œuvre dépourvus de décor, fut-il minimal comme le délardement des plates-bandes, ont probablement été exécutés. La modernisation de l'habitat a bel et bien été très importante entre le début du XVIIIe siècle et la

FIG. 414 *– Les logis des parcelles 100, 101 et 443, rue Gay-Lussac. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 415 *– Les logis des parcelles 140, 143 et 144, rue Georges Perrin. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE,*

FIG. 416 *– Le logis de la parcelle 63. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 417 *– Le logis de la parcelle 160. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 418 *– Le logis de la parcelle 181. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

FIG. 419 *– Le logis de la parcelle 64. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

Les aménagements du XIXe siècle peuvent être schématiquement regroupés en trois catégories. On observe, d'une part, des réfections de façades faisant suite aux procédures d'alignement, d'autre part des réalisations d'envergure avec des programmes décoratifs élaborés et enfin des travaux plus modestes qui n'ont parfois concerné qu'une partie de l'édifice.

Parmi les secteurs concernés par les procédures visant à élargir les rues, on mentionnera le groupe de maisons situées au nord de la rue Gay Lussac (parcelles 100, 101 et 443, **fig. 414**), ainsi que les maisons sises 36, 40 et 42 rue Jean Jaurès (parcelles 140, 143 et 144, **fig. 415**). Les façades qui ont été modifiées par ces réglementations n'affichent pas de décor particulier. Elles semblent avoir fait l'objet d'un traitement décoratif a minima. A l'inverse, d'autres logis reconstruits au XIXe siècle se distinguent par leurs façades organisées en plusieurs travées d'ouvertures (parcelles 63 [**fig. 416**], 160 [**fig. 417**], 181 [**fig. 418**]…). Le décor peut être minimaliste, voire inexistant, comme sur la parcelle 63, ou au contraire relever d'un programme élaboré incluant des cordons filants et des corniches de toit, comme sur les parcelles 25, 64 (**fig. 419**), 65.

Ces transformations ont aussi concerné un grand nombre d'aménagements intérieurs. Des modèles d'escaliers semblent avoir été construits en série, notamment l'escalier en bois suspendu à balustres carrés non ouvragés. Nombre de cheminées en bois que nous avons inventoriées datent du XIXe siècle et s'intègrent parfois, comme les cheminées de la période précédente, dans des ensembles de boiseries homogènes. Leur décor les distingue des cheminées du XVIIIe siècle par des motifs plus sobres comme les faux-pilastres non cannelés (parcelles 70, 119) ou les consoles en volutes (parcelle 70). Les visites ont aussi permis de repérer un très grand nombre de cheminées en marbre ou en faux-marbre datant du XIXe siècle.

A l'issue l'étude archéologique, il est temps de mettre en perspective les résultats « bruts » issus de l'étude archéologique avec les enjeux du P.S.M.V. Ainsi qu'il a été rappelé, le principal objectif assigné à l'étude archéologique était d'inventorier les vestiges susceptibles de constituer un « patrimoine » et de restituer cet état des lieux sous la forme d'une synthèse permettant de lire ce patrimoine dans son contexte historique. Les données de cet inventaire, dont on trouvera le détail dans les Fichiers Immeubles, et la synthèse, devraient permettre de constituer des points d'appui lors des réflexions futures sur les projets de réhabilitation d'immeubles, quels qu'ils soient (destruction, rénovation…), mais également sur les projets à plus grande échelle. Plusieurs pistes de réflexion peuvent d'ores et déjà être élaborées.

CHAPITRE 3.5

Les enjeux archéologiques du patrimoine bâti de Saint-Léonard-de-Noblat : pistes de réflexion

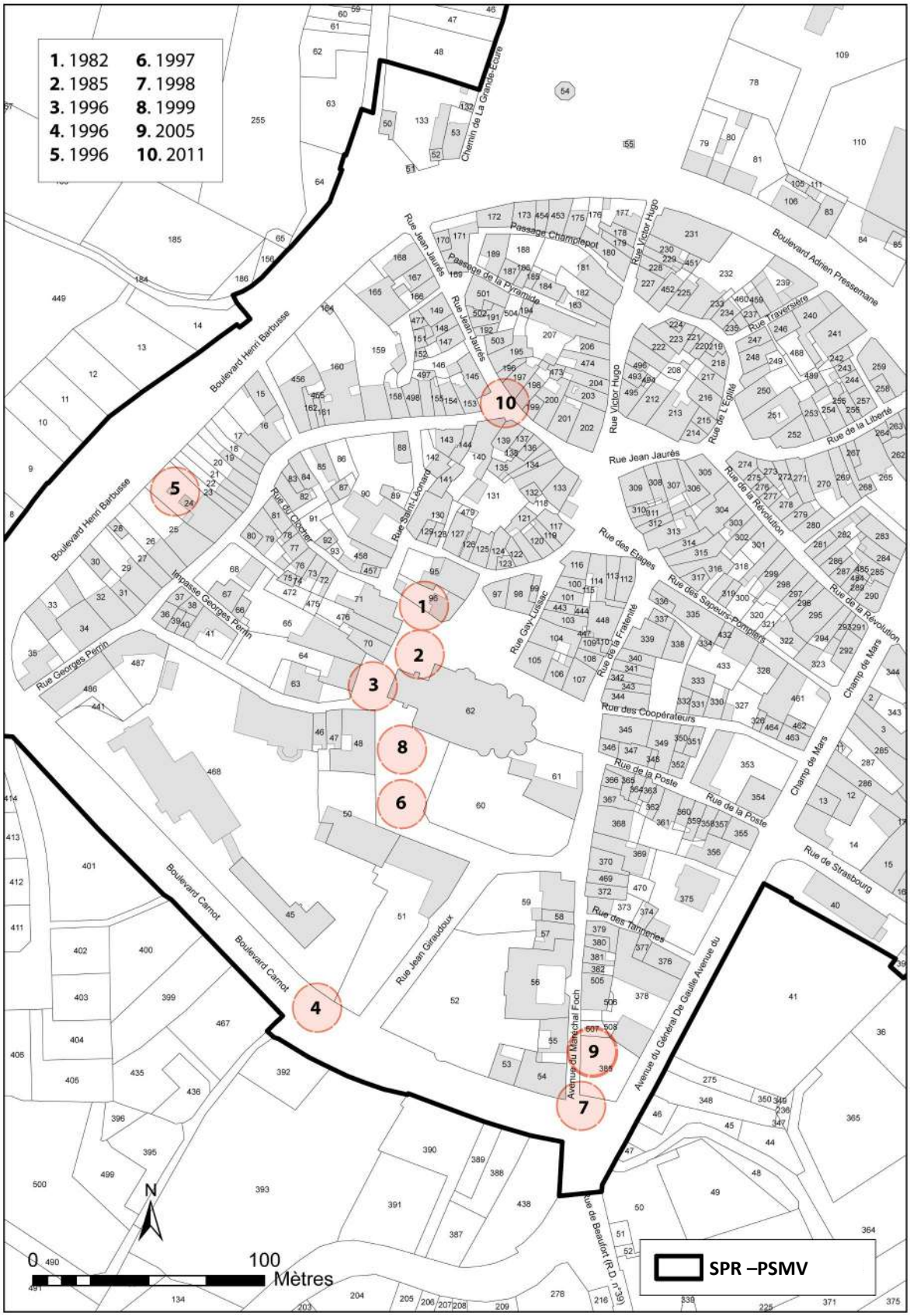

FIG. 420 *– Localisation des fouilles archéologiques réalisées depuis 1982 dans le secteur de la ville. D.A.O. D. PA-LOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.*

En préambule, nous rappellerons que la protection du patrimoine archéologique intègre pleinement les objectifs des plans de sauvegarde et de mise en valeur. Il convient d'insister, à ce titre, sur le rôle du Service régional de l'Archéologie du Limousin, qui doit être considéré comme le principal interlocuteur lors de découvertes « fortuites » d'objets archéologiques, mais aussi en amont, dans le cadre des projets visant à réaménager l'espace urbain.

La richesse du patrimoine archéologique de Saint-Léonard-de-Noblat se mesure à travers les données de l'inventaire réalisé dans le cadre de la révision du P.S.M.V., mais aussi par le biais de l'étude historique et par les résultats issus des différentes opérations archéologiques qui ont été menées dans la ville ou dans sa périphérie immédiate entre 1982 et 2011 (**fig. 420**).

En 1982, une série de sondages faisant suite à la découverte de vestiges gallo-romains près de la collégiale mirent au jour plusieurs sépultures bâties médiévales qui pourraient être les vestiges d'une zone sépulcrale liée à l'église Notre-Dame-de-sous-les-Arbres (dir. Martine Tandeau de Marsac). En 1985, une fouille de sauvetage dirigée par Matine Tandeau de Marsac permit la découverte d'un puits circulaire d'une largeur de 1,03 m sur la place Gay-Lussac. Sa construction paraît être antérieure au XVIIIe siècle et il semble que ce puits ait été comblé à la fin du XVIIIe siècle lors de la démolition de plusieurs maisons situées sur la place Gay-Lussac. Une nécropole médiévale fut mise au jour par Patrice Conte et Jacques Roger devant le parvis de la collégiale, en 1996. Composée au minimum de 37 sépultures, ce complexe funéraire pourrait être rattaché à un édifice disparu qui serait antérieur à la collégiale (Conte, Roger 1996). L'année suivante, les soubassements d'un imposant bâtiment quadrangulaire dont la superficie atteint environ 160 m^2 furent dégagés sous la place Denis Dussoubs, en bordure du tracé supposé de l'enclos canonial (Conte 1997). Le positionnement du bâtiment et l'épaisseur de ces murs pourraient laisser penser que cet édifice était une tour érigée par l'évêque de Limoges. La tour à étrave découverte au sud-est de la ville, en bordure du boulevard Carnot, s'est également avérée être un élément de connaissance inédit pour l'histoire de la mise en défense de la ville (Conte 1996). D'origine médiévale, cette tour pourrait appartenir au premier chantier de construction de l'enceinte (XIIe siècle). Une canonnière mise en place à posteriori témoigne des réfections subies par cette enceinte à la fin du Moyen Âge ou au début de la période moderne. Deux autres fouilles ont permis d'identifier des vestiges du système défensif de la ville : l'une dans la cour de la maison de la parcelle 24 (découverte d'un tronçon d'enceinte médiéval et d'une paroi de fossé, Conte 1997), l'autre au débouché de l'avenue du Maréchal Foch (vestiges hypothétiques d'une tour-porte, Conte, Demeure 2000). En 2005, trois sondages ouverts au sud de l'avenue du Maréchal Foch permirent de compléter les informations des fouilles de 1998 sur ce même secteur. Ces sondages ont révélé l'existence d'un massif de nature indéterminé au contact de la porte fortifiée dite Fontpinou (Conte 2005). Enfin, signalons que des sondages réalisés en 2011 rue Jean Jaurès ont apporté des informations inédites sur la porte Champlepot et sur l'organisation de la voirie médiévale. Une descente de cave fut notamment mise au jour sous la voirie actuelle (Gerber 2011). Ces recherches successives ont donc révélées la richesse du sous-sol de la ville. Elles ont aussi mis en exergue notre méconnaissance de son histoire sur plusieurs points en particulier : les origines de la ville, l'histoire de sa mise en défense et les édifices religieux situés intra-muros (cf *infra* 3.5.2).

***FIG. 421** – Le logis de la parcelle 35. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 422** – Le logis de la parcelle 375. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

***FIG. 423** – Le logis de la parcelle 145. Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.*

L'étude documentaire a quant à elle permis de faire émerger les principales phases d'occupation du site, depuis les origines légendaires autour des reliques supposées de Léonard, jusqu'aux constructions des « villas » des années 1900 (parcelles 35, 375, **fig. 421 et 422**) et aux maisons de style art déco que l'on trouve au cœur même de la ville (parcelle 145, **fig. 423**) ou en périphérie (parcelle 261). Des documents connus mais jusque là restés confidentiels ont pu être étudiés, comme cet acte qui mentionne l'utilisation du torchis dès 1390, ou cet autre document évoquant un « bolvard », c'est-à-dire un ouvrage d'artillerie, en 1570. L'étude a aussi été l'occasion de revenir sur certains lieux communs de l'histoire de la ville, comme l'idée consistant à penser que les dynamiques foncières auraient été peu importantes après la guerre de Cent Ans. Or, plusieurs témoignages écrits, dont des accensements à l'initiative du prieur de l'Artige, contredisent cette vision de l'histoire. L'inventaire archéologique corrobore cette information.

L'analyse du bâti, nous l'avons dit, a été réalisée de façon non « invasive », c'est-à-dire sans l'appui de l'archéologie sédimentaire ni piquage d'enduits. Cependant, les résultats de cette analyse se sont révélés concluants sur de nombreux points. Globalement, l'inventaire a révélé que la stratification des couches bâties se superposaient avec le phasage établi par le biais des sources écrites et planimétriques. Pour chaque période ont été mis en évidence des « modèles » dont nous nous sommes servi pour élaborer le phasage chrono-stylistique : on pense à la maison dite « des Consuls » et aux maisons des parcelles 116 et 305 pour la période médiévale. Les années 1450-1550 ont laissé beaucoup de traces visibles, mais peu de créations *ex-nihilo*. Cette fragmentation des vestiges est probablement à l'origine du peu d'attention accordée jusque là à cette tranche de l'histoire de la ville. Il y'a pourtant tout lieu de croire que la « Reconstruction » a aussi concerné l'architecture civile de Saint-Léonard-de-Noblat : le nombre de fenêtres à croisées atteste le faste de cette période, qui a dû se poursuivre tard dans le XVIe siècle. Entre 1600 et 1650, il est évident qu'un renouveau s'opère dans l'architecture, comme le montrent le relevé des « millésimes » et la construction des deux bâtiments emblématiques que sont les logis dotés de tourelles en surplomb sur la place de la République (parcelles 117 et 313). Le XVIIIe siècle fut une autre période de dynamisme pour l'architecture civile. En témoigne une collection importante d'aménagements intérieurs caractéristiques de cette époque : l'inventaire des boiseries, des cheminées, des escaliers et des menuiseries du XVIIIe siècle a permis de constituer une base documentaire d'une grande richesse. Cet élan s'est poursuivi au XIXe siècle avec l'embellissement de plusieurs façades. Il semble que beaucoup de lucarnes datent de cette période. La plupart furent aménagées dans des toits brisés (exemples sur les parcelles 214, 313). La part du XIXe siècle dans l'histoire architecturale de Saint-Léonard-de-Noblat n'est donc pas négligeable. En résumé, il nous a semblé qu'à Saint-Léonard-de-Noblat l'architecture domestique s'était renouvelée de façon continue, sans ruptures majeures. Cette indifférenciation peut constituer une contrainte pour les projets à venir, car elle rend difficile le choix d'un parti pris « historique ». Mais elle permet aussi d'envisager des solutions diversifiées. L'une d'elles consisterait à « morceler » la ville en plusieurs secteurs. Ainsi, on a pu constater, au gré des visites, que la rue Georges Perrin avait une forte empreinte « 1600 », alors que la rue Victor Hugo se démarquait plus par ses constructions des XVIIIe-XIXe siècles. C'est autour de la collégiale, en revanche, que se lit le mieux l'architecture médiévale. Ces réflexions permettent d'introduire les questionnements qui concernent plus spécifiquement la sauvegarde et la mise en valeur des vestiges archéologiques dans le cadre du P.S.M.V.

L'étude archéologique a permis de distinguer plusieurs secteurs et plusieurs lots de bâtiments sur lesquels il conviendra de porter une vigilance particulière.

3.5.2.1 Les bâtiments remarquables

L'inventaire a notamment permis de distinguer une dizaine de compositions médiévales à l'intérieur du périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur. Ces édifices sont ceux des parcelles 26 (15 rue Georges Perrin ; façade est), 70 (1 place Gay Lussac ; façades sud et est), 71 (3 place Gay Lussac ; façade est), 95 (place Gay Lussac et rue des Étages ; façades nord et est), 96 (4 place Gay Lussac ; façades ouest, sud et est), 97 (6 place Gay Lussac ; façade nord), 98 (8 place Gay Lussac ; façade nord), 99 (1 rue Gay Lussac ; façades nord et est), 116 (1 place de la République ; façades ouest et nord), 131 (3 rue Jean Jaurès, façade nord -est), 305 (2 rue de la Révolution ; façades nord et est ; intérieur). Notons qu'il est très probable que d'autres témoins de cette période subsistent sous les enduits des bâtiments actuels. On citera l'exemple du logis de la façade 26, dont la restauration récente de la façade antérieure a permis de modifier en grande partie notre première analyse du bâtiment. Un certain nombre de maisons « 1600 » présentent également un intérêt majeur en raison de l'état de conservation de leurs façades. Ces édifices sont ceux des parcelles 31, 19 et 20, 117 et 313. Enfin, l'homogénéité de certaines façades « 1700 » justifierait leur mise en valeur : ces façades sont celles des parcelles 206, 207, 213 et 468.

Le critère retenu pour les vestiges qui viennent d'être cités est donc celui de l'homogénéité stylistique. Cette unité confère à ces bâtiments un intérêt patrimonial fort car elle permet une lecture claire et pédagogique des différentes strates bâties de l'occupation de la ville.

FIG. 424 *– Localisation des chapiteaux souterrains. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.*

3.5.2.2 Les caves et les réseaux souterrains

Un autre enjeu important a trait au patrimoine souterrain. Ce patrimoine englobe toutes les caves « anciennes », c'est-à-dire construites avant le XVIIIe siècle, mais également l'ensemble du réseau d'adduction des eaux auquel ces caves étaient reliées. Ainsi qu'il a été rappelé, l'inventaire des caves a mis au jour un patrimoine souterrain riche et varié.

L'étude des caves a permis d'apporter des éléments de connaissance sur les techniques de voûtement et notamment sur la voûte d'arêtes. Plusieurs aspects de l'architecture médiévale et moderne de Saint-Léonard-de-Noblat ont aussi été abordés par le biais de cette étude, comme par exemple l'importance des relations entre la cave et la rue, attestée par les très nombreuses descentes de cave murées. Certaines caves se démarquent en raison de la richesse stylistique de leur architecture. Globalement, toutes les caves conservant des chapiteaux médiévaux méritent une attention particulière, car le décor de ces chapiteaux appartient au même répertoire que celui des chapiteaux utilisés pour les baies géminées. Ces caves sont celles des parcelles 95, 116, 153, 274, 305 (**fig. 424**). Des campagnes de sondages archéologiques permettraient de dégager des supports en partie remblayés, comme dans la cave de la parcelle 116. Il est certain que la stratigraphie des comblements serait utile pour la datation des phases d'abandon des niveaux souterrains. Enfin, il nous paraît important que l'étude des caves se poursuive de pair avec celle des réseaux souterrains. Pour rappel, il semble que la ville se soit dotée, très tôt, d'un système d'égouts dont témoignent les nombreux vestiges de canalisation repérés en prospection ou en fouille. L'opération archéologique menée en 1996 par Patrice Conte et Jacques Roger a ainsi mis au jour une canalisation dont le tracé semble suivre celui des rue Daniel Lamazière et Roger Salengro, au sud-ouest du grand portail de la collégiale. Des canalisations ont également été repérées à l'intérieur de certaines caves, comme dans celle de la parcelle 270, et l'on peut penser que les nombreux départs de « galeries » identifiées dans plusieurs caves correspondent à des canalisations. Des caniveaux dallés ont aussi été repérés, comme sur la parcelle 63. A ce titre, il sera important de bien distinguer les canalisations qui se rattachent au système d'écoulement des eaux, c'est-à-dire aux égouts, des galeries qui semblent plutôt appartenir à un système d'adduction. Seuls les aménagements relevant du système d'adduction doivent être qualifiés d'aqueducs, l'usage de ce terme pour des canalisations d'égouts étant à proscrire. Malheureusement, nous connaissons mal le système d'adduction médiéval et son authenticité même fait débat. En tout cas, le nombre relativement important de puits recensé dans ces caves montre que la recherche d'eau potable fut une priorité dès la période médiévale. L'étude des réseaux hydrauliques reste à faire dans leur ensemble. Il serait notamment intéressant de se pencher sur la question de l'approvisionnement en eau durant le Moyen Âge. Cette étude s'annonce primordiale et son enjeu dépasse largement le cadre de l'étude archéologique. En effet, nous avons pu constater que la plupart des conduites étaient obstruées, ce qui a pour conséquence d'entraîner des dégâts dans les maçonneries des caves et de générer des taux d'humidité trop élevés. Rappelons que ces défauts d'entretien sont anciens, comme l'atteste un texte de 1789 relatif à l'engorgement d'un « grand conduit » situé sous l'avenue du Maréchal Foch (ancienne rue Fontpinou : « …lesquelles ouvertures communiquent au grand conduit et nous ont mis à même de juger que cela provenait de ce que le conduit public de la dite rue est ouillé […] nous estimons que le dit aqueduc public a besoin d'être récuré… »).

FIG. 425 *– Localisation des vestiges d'enceinte. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.*

3.5.2.3 L'enceinte

Les vestiges de l'enceinte et des éléments qui lui étaient associés (portes, tours, fossés…) constituent un autre élément majeur du patrimoine archéologique de Saint-Léonard-de-Noblat. Les fouilles réalisées sur le boulevard Carnot en 1996 ont confirmé que de nombreux témoins des systèmes de mise en défense de la ville étaient présents dans le sous-sol. Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant sur les travaux se situant sur l'emprise du tracé de cette enceinte.
A ce jour, le mur d'enceinte a été identifié avec certitude sur trois secteurs : le long du boulevard Carnot (vestiges de deux tours en amande), au débouché de la rue Jean Jaurès (parcelles 168 et 171) et dans le logis de la parcelle 231, à proximité de l'ancienne porte Champmain (**fig. 425**). Le mur épais mis au jour dans la parcelle 260 pourrait également appartenir à l'enceinte, mais la visite n'a pas permis de le certifier. Signalons également que des vestiges susceptibles d'avoir appartenu à une tour-porte ont été identifiés dans le logis de la parcelle 35, à l'emplacement supposé de la porte Aumônière et que des murs assimilés aux restes d'une tour-porte ont été mis au jour au débouché de l'avenue du Maréchal Foch en 1998. Les fouilles ont également permis de localiser les fossés sur deux secteurs : près de l'ancienne porte Fontpinou (avenue du Maréchal Foch/boulevard Carnot) et le long du boulevard Henri Barbusse. Enfin, deux hypothèses concernant l'existence d'ouvrages avancés datant de l'époque moderne ont été émises. La première provient des données issues des fouilles menées sur le boulevard Henri Barbusse en 1997. D'après Patrice Conte, le mur découvert dans le jardin de la parcelle 24 pourrait être assimilé au vestige d'un bastion de construit sur le tracé de l'enceinte médiévale. Cette proposition est étayée par le plan dit « du sieur Des Granges », sur lequel on distingue une saillie rectangulaire de l'enceinte qui semble pouvoir se superposer aux vestiges découverts sur la parcelle 24. La seconde hypothèse s'appuie sur la mention du « bolvard de la porte Champlepot » en 1570. Cette mention confirmerait l'existence d'un ouvrage extérieur situé au devant de l'enceinte, en face de la tour Champlepot. L' « avant-porte de la tour et porte Champlepot », citée dans un procès-verbal de 1690, correspond peut-être à cet ouvrage.

De ces informations il ressort l'idée forte que de nombreux vestiges associés au système défensif de la ville sont conservés dans le sous-sol, mais aussi dans les maisons particulières, comme l'ont montré les visites des logis des parcelles 35, 168, 171 et 231. Ces vestiges auront donc tout intérêt à être protégés et mis en valeur. On insistera sur le potentiel du secteur correspondant à l'ancienne porte Champlepot, où des travaux récents ont permis d'identifier une structure maçonnée arasée en pierre de taille de granit sous le muret délimitant la parcelle 168, au nord de celle-ci. Il est certain qu'une valorisation des vestiges de mâchicoulis sur corbeaux conservés sur cette même parcelle serait souhaitable. On rappellera que la présence de sommiers sur plusieurs rangs de corbeaux laisse supposer que ces mâchicoulis reposaient sur des arcades portées par des consoles.

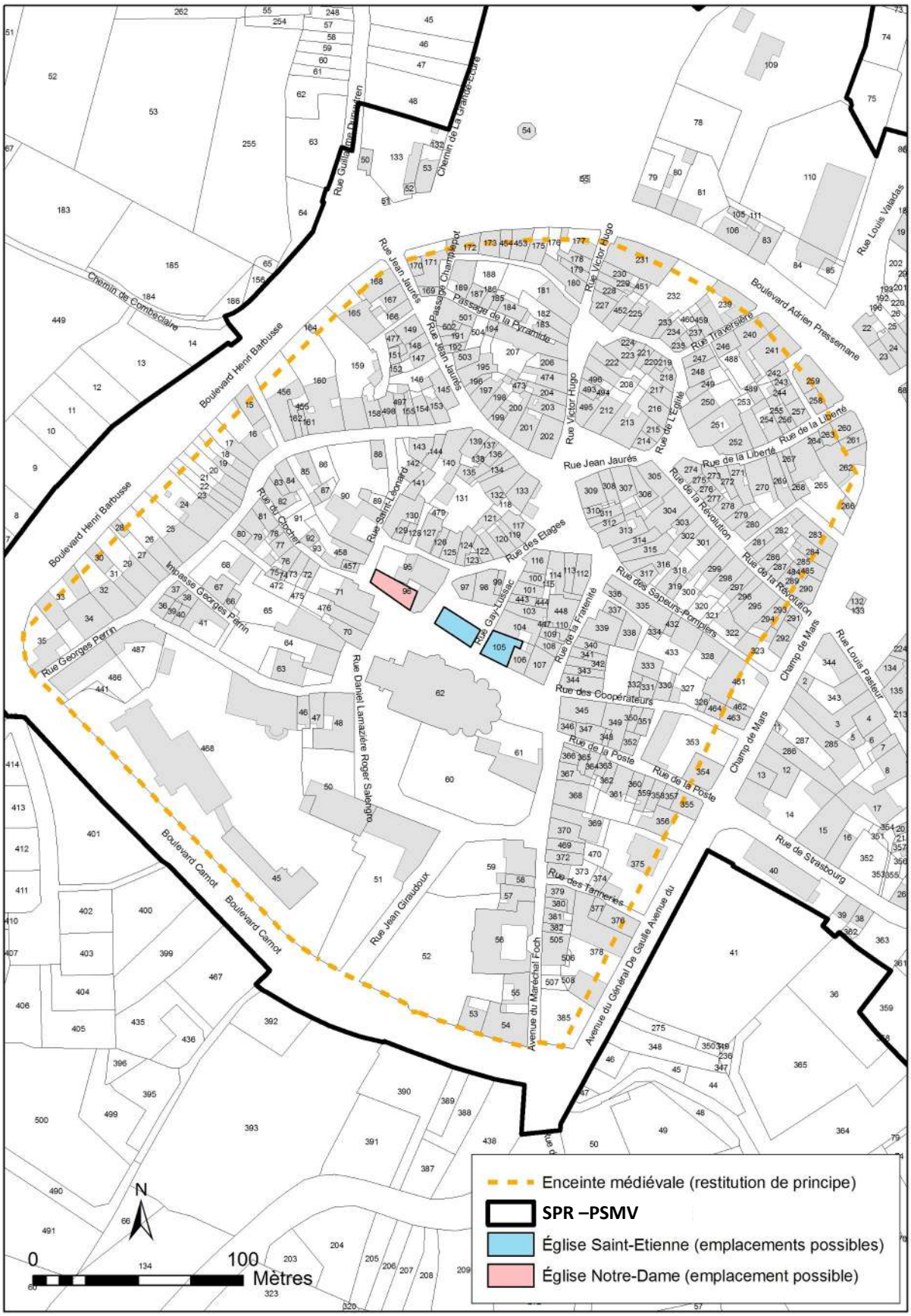

FIG. 426 *– Localisation des églises Saint-Etienne et Notre-Dame. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.*

3.5.2.4 Les bâtiments religieux disparus

Si la somme des informations relatives à l'enceinte de Saint-Léonard-de-Noblat s'avère finalement plutôt satisfaisante, la situation est loin d'être aussi favorable en ce qui concerne les édifices religieux. La question des églises disparues peut même être considérée, à certains égards, comme un des principaux « écueils » archéologiques de Saint-Léonard-de-Noblat. Les deux principaux édifices sont l'église Notre-Dame et l'église Saint-Etienne. Grâce aux recoupements des sources écrites, des tentatives de restitution peuvent être proposées, mais elles ne sont pas entièrement satisfaisantes (**fig. 426**). Attestée vers 1100, l'église Saint-Etienne aurait été située sur l'actuelle place Gay Lussac. Cependant, le recensement des différents « confronts » de cette église ne permet pas d'authentifier cette proposition de localisation et il s'avère que les vestiges de deux travées voûtées d'arêtes, dans le bâtiment de la parcelle 105, pourraient être ceux d'un édifice religieux.

Les hypothèses concernant la localisation de l'église Notre-Dame sont encore plus controversées. Une tradition historiographique rapporte qu'une église placée sous le vocable de Notre-Dame-de-sous-les-Arbres aurait été édifiée, avant l'an mil, sur la zone occupée actuellement par les parcelles 95 et 96. Cette église n'est véritablement attestée dans les sources qu'au XIIIe siècle (…*ante ecclesiam Beate Marie, subtus ulnum*… ; …*ad plateam que est ante ecclesiam Beate Marie, subtus quemdam arborem*…). Des sondages archéologiques menés en 1982 à l'emplacement supposé de l'église ont livré plusieurs sépultures et un fragment de sarcophage en calcaire qui pourraient correspondre à une zone sépulcrale rattachée à cet établissement, mais cela n'a pas pu être réellement démontré. Pour autant, il est à peu près sûr qu'une partie des interrogations qui entourent la localisation de ces deux églises pourraient être levées par l'archéologie. Dans le cas où un projet de réhabilitation de la place Gay Lussac serait envisagé, il est certain que celui-ci ne pourrait se faire sans qu'une fouille archéologique ait été préalablement envisagée.

BIBLIOGRAPHIE

Alix, Épaud 2013 : ALIX (CL.), ÉPAUD (F.). – *La construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance*. Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Andrault-Schmitt 1997 : ANDRAULT-SCHMITT (C.). – Saint-Léonard-de-Noblat, façade de la collégiale. *Limousin gothique*, Picard Éditeur, 1997, p. 335-337.

Chabrely *et al.* 1988 : *Saint-Léonard-de-Noblat. Un culte, une ville, un canton*. Cahier de l'Inventaire n° 13, Limoges : Association patrimoine Inventaire Limousin, 1988.

Clabaut 2001 : CLABAUT (J.-D.). – *Les caves médiévales de Lille*. Villeneuve-d'Ascq (Nord). Presses Universitaires du Septentrion, 2001.

Conte 1996 : CONTE (P.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Boulevard Carnot. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1996, p. 44-45.

Conte 1996 : CONTE (P.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Place de la Libération. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1996, p. 46.

Conte 1997 : CONTE (P.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Boulevard Barbusse, rue G.-Perrin. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1997, p. 40-41.

Conte 1997 : CONTE (P.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Salengro. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1997, p. 41-42.

Conte 1999 : CONTE (P.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Place Denis Dussoubs. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1999, p. 51-52.

Conte 2005 : CONTE (P.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Maréchal Foch. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 2005, p. 60.

Conte, Roger 1996 : CONTE (P.) ROGER (J.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Rues Lamazière et Salengro. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1996, p. 45-46.

Conte, Demeure 2000 : CONTE (P.), DEMEURE (G.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Maréchal-Foch. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 1998, p. 56-57.

Garrigou Grandchamp 1992 : GARRIGOU GRANDCHAMP (P.). – Demeures médiévales. Cœur de la cité. Paris, R.E.M.P.A.R.T. et Desclée de Brouwer, 1992.

Garrigou Grandchamp 2007 : GARRIGOU GRANDCHAMP (P.). – Introduction à l'architecture domestique urbaine, du XIIe au milieu du XVe siècle, dans le Bas-Limousin. *Congrès Archéologique de France, 163e Session, 2005, Corrèze*. Paris : Société Française d'Archéologie, 2007, p. 9-81.

Garrigou Grandchamp 2008 : GARRIGOU GRANDCHAMP (P.). – Réflexions sur les structures constructives des maisons urbaines dans le Midi de la France entre le XIIe et le XVe siècle. *Maison (La) au Moyen Age dans le Midi de la France, Actes du colloque de Cahors*, M.S.A.M.F., hors série 2008, p. 147-177.

Gerber 2011 : GERBER (F.). – Saint-Léonard-de-Noblat. Rue Jean Jaurès. *Bilan scientifique régional du Limousin*, 2011, p. 93.

Guibert 1890 : GUIBERT (L.) – La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 37 et t. 38, 1890, p. 1-115 (t. 37) et p. 243-246 (t. 38).

Mesqui 1991 : MESQUI (J.). – *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, t. 1, Paris, Picard, 1991.

Paloumbas 2011 : PALOUMBAS (D.). – *Du castrum à la maison : villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (Xe-milieu du XIVe siècle)*. Thèse de doctorat sous la direction de Nelly Pousthomis et de Jean-Loup Abbé. Toulouse : Université de Toulouse-II-le-Mirail, 2011.

Périgord 1973 : PÉRIGORD (M.). – A propos du Saint-Léonard médiéval. *Études limousines*, n° 55, 1974, p. 15-26.

Périgord 1974 : PÉRIGORD (M.). – Un aspect architectural méconnu à Saint-Léonard : les caves. *Études limousines*, n° 48 -49, Janvier-juin 1973 , p. 13-21

Séraphin 2002 : SÉRAPHIN (G.). – Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc, *Maison (La) au Moyen Age dans le Midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse, 19-20 mai 2001. M.S.A.M.F., hors série 2002, p. 145-201.

Sparhubert 2011 : SPARHUBERT (E.). – Sur la route de Compostelle : le chevet d'une « église de pèlerinage » à l'épreuve de la liturgie, Saint-Léonard-de-Noblat. *L'image médiévale. Fonctions dans l'espace sacré*, Turnhout, 2011, p. 41-68.

Tandeau de Marsac 1996 : TANDEAU DE MARSAC (M.). – Exemples d'aménagements souterrains dans la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne). *Travaux d'Archéologie Limousine*, t. 16, 1996, p. 119-122.

LISTE DES FIGURES

FIG. 1 – Localisation des façades du XIIIe siècle sur le cadastre de 2013.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 2 – L'entremis situé entre les parcelles 126 et 127.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 3 – L'intérieur de l'entremis situé entre les parcelles 126 et 127.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 4 – L'entremis situé entre les parcelles 198 et 199.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 5 – « Fausse-trame » de la maison de la parcelle 107.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 6 – Entremis comblé entre les parcelles 215 et 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 7 – Coffre de latrine sur la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 8 – Corbeau sur la parcelle 214.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 9 – Canalisation recouverte de dalles dans le logis de la parcelle 63.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 10 – Mise en évidence de l'espace libre entre les parcelles 214 et 116 sur le cadastre de 2013.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 11 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 215.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 12 – Porte chanfreinée du premier étage du logis de la parcelle 215.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 13 – Proposition de restitution de l'espace libre entre les parcelles 270 et 271.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 14 – Le front bâti formé par les logis des parcelles 70, 71 et 476.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 15 – Le front bâti formé par les logis des parcelles 95 et 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 16 – Vestiges d'un conduit de cheminée dans le mur gouttereau est du logis de la parcelle 84.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 17 – Croquis du rez-de-chaussée des logis des parcelles 191, 192 et 502.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 18 – Arcade dans le logis de la parcelle 503.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 19 – Croquis numérisé du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 76.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 20 – Croquis numérisé du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 116.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 21 – Localisation des logis « enclavés » sur le cadastre de 2013.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 22 – Croquis de la toiture du logis de la parcelle 198.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 23 – Arase du gouttereau sud du logis de la parcelle 198.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 24 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 250.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 25 – Les deux modules du logis de la parcelle 24.
D.A.O. Atelier LAVIGNE et D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 26 – Les ouvertures du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 27 – Croquis des niveaux de cave des parcelles 121 et 122.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 28 – Croquis des niveaux de cave de la parcelle 214.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 29 – Croquis de la cave de la parcelle 456.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 30 – La cave de la parcelle 456, vue depuis l'ouest.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 31 – Détail de la trémie de la cave de la parcelle 456.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 32 – Une des caves de la parcelle 16.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 33 – La cave de la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 34 – La cave de la parcelle 63.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 35 – La cave de la parcelle 166.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 36 – Croquis de la cave de la parcelle 153.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 37 – La cave de la parcelle 153.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 38 – Croquis de la cave de la parcelle 202.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 39 – Croquis de la cave de la parcelle 274.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 40 – La cave de la parcelle 274.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 41 – La cave de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 42 – Croquis de la cave de la parcelle 495.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 43 – Croquis de la cave de la parcelle 70.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 44 – Colonne dans la cave de la parcelle 207.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 45 – Colonne dans la cave de la parcelle 312.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 46 – Colonne dans la cave de la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 47 – Colonne dans la cave de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 48 – La cave planchéiée de la parcelle 16.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 49 – Corbeau dans la cave de la parcelle 122.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 50 – Trémie en bois dans la cave de la parcelle 20.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 51 – Creusement dans la cave de la parcelle 180.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 52 – Creusement dans la cave de la parcelle 495.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 53 – Salle creusée sous la place de la République (parcelle 116).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 54 – « Citerne » dans la cave de la parcelle 315.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 55 – Trappe dans la cave de la parcelle 202.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 56 – Trappe dans la cave de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 57 – Placard aménagé dans le mur d'échiffre de la cave de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 58 – L'escalier de la cave de la parcelle 317.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 59 – Trémie dans la cave de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 60 – Piédroit dans la cave d'angle de la parcelle 130.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 61 – Porte en partie enfouie dans le mur nord du logis de la parcelle 117.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 62 – Porte dans la cave de la parcelle 114.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 63 – Niche dans la cave de la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 64 – Niche dans la cave de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 65 – Niche dans la cave de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 66 – Puits dans la cave de la parcelle 122.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 67 – Puits dans la cave de la parcelle 274.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 68 – Puits dans la cave de la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 69 – L'escalier droit de la parcelle 365.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 70 – Croquis du rez-de-chaussée de la parcelle 365.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 71 – L'escalier en vis de la parcelle 117.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 72 – L'escalier en vis de la parcelle 495.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 73 – L'escalier en vis de la parcelle 213 de la section AD.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 74 – Détail de la base de l'escalier en vis de la parcelle 213 de la section AD.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 75 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 213 de la section AD.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 76 – L'escalier en vis de la parcelle 224.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 77 – L'escalier en vis de la parcelle 348.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 78 – L'escalier en vis de la parcelle 117.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 79 – L'escalier en vis de la parcelle 366.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 80 – L'escalier en vis de la parcelle 135.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 81 – L'escalier en vis de la parcelle 119.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 82 – L'escalier en vis de la parcelle 257.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 83 – L'escalier de la parcelle 197.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 84 – L'escalier de la parcelle 344.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 85 – L'escalier de la parcelle 59 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 86 – L'escalier de la parcelle 4 (section AE).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 87 – L'escalier de la parcelle 207.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 88 – L'escalier de la parcelle 281.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 89 – L'escalier de la parcelle 352.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 90 – L'escalier de la parcelle 71.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 91 – L'escalier de la parcelle 212.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 92 – L'escalier de la parcelle 56.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 93 – L'escalier de la parcelle 180.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 94 – Chapiteau à crochets-boules en réemploi dans le logis de la parcelle 276.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 95 – Élément lapidaire en réemploi dans le logis de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 96 – Élément lapidaire en réemploi dans le logis de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 97 – Élément lapidaire en réemploi dans le mur de soutènement de la parcelle 64.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 98 – Élément lapidaire en réemploi dans le mur de soutènement de la parcelle 64.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 99 – Élément lapidaire en réemploi dans le mur de soutènement de la parcelle 90.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 100 – Parement du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 101 – Parement du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 102 – Parement du logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 103 – Parement du logis de la parcelle 121 (maison enclavée).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 104 – Parement du logis de la parcelle 96 (mur est).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 105 – Parement du logis de la parcelle 96 (mur ouest).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 106 – Parement de l'enceinte dans le logis de la parcelle 231.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 107 – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 117.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 108 – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 183.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 109 – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 313.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 110 – Parement en moellons du logis de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 111 – Parement en pierre de taille du logis de la parcelle 213.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 112 – Façade antérieure du logis de la parcelle 181.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 113 – Façade antérieure du logis de la parcelle 222.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 114 – Façades sud du logis de la parcelle 98.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 115 – Façade antérieure du logis de la parcelle 212.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 116 – Colonne en pierre dans le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 117 – Colonne en pierre à l'angle des parcelles 104 et 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 118 – Fût de colonne dans la cave de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 119 – Fût de colonne dans la parcelle 251.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 120 – Fût de colonne dans le jardin de la parcelle 56.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 121 – Le logis de la parcelle 99.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 122 – Le logis de la parcelle 99, croquis de la façade nord.
D.A.O. Atelier Lavigne et D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 123 – Le cordon mouluré servant d'appui aux solives encorbellées.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 124 – Moulures des solives encorbellées.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 125 – Piédroit d'une fenêtre à croisée.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 126 – Le logis de la parcelle 309.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 127 – Le pan de bois en surplomb du logis de la parcelle 309.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 128 – Détail des solives du pan de bois du logis de la parcelle 309.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 129 – La façade encorbellée du logis de la parcelle 501.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 130 – Détail des consoles du pan de bois encorbellé de la parcelle 501.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 131 – Le pan de bois du logis enclavé de la parcelle 255.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 132 – Ossature en pan de bois conservée dans le logis de la parcelle 340.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 133 – Profil des poteaux du pan de bois de la parcelle 340.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 134 – Poteau mouluré conservé dans le logis de la parcelle 328.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 135 – Poteau mouluré sur le pan de bois du logis de la parcelle 297.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 136 – Potelets moulurés sur le pan de bois du logis de la parcelle 297.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 137 – Poteaux moulurés sur le pan de bois du logis de la parcelle 298.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 138 – Pan de bois de la parcelle 328.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 139 – Pan de bois de la parcelle 55.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 140 – Pan de bois de la parcelle 433.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 141 – Pan de bois de la parcelle 365.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 142 – Détail des solives du pan de bois de la parcelle 433.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 143 – Pan de bois de la parcelle 333.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 144 – Pan de bois de la parcelle 182.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 145 – Pan de bois de la parcelle 113.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 146 – Pan de bois de la parcelle 114.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 147 – Pan de bois de la parcelle 296.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 148 – Pan de bois de la parcelle 297.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 149 – Pans de bois des parcelles 295, 296 et 297 (rue de la Révolution).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 150 – Le pilier du refend de la parcelle 313.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 151 – Le pilier du refend de la parcelle 313, détail du chapiteau.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 152 – Le pilier du refend de la parcelle 313, détail des moulures du chapeau.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 153 – Le pilier du refend de la parcelle 168.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 154 – Le pilier du refend de la parcelle 180.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 155 – Le pilier du refend de la parcelle 180, détail de la base moulurée.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 156 – Le refend entre les parcelles 71 et 476.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 157 – Croquis du refend entre les parcelles 71 et 476.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 158 – Le pilier refend de la parcelle 503.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 159 – Le pilier de refend de la parcelle 4 (section AE).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 160 – Détail de moulure sur un des piliers de refend de la parcelle 63.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 161 – Un des piliers de refend de la parcelle 376.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 162 – La ferme de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 163 – La ferme de la parcelle 270, détail de marques d'assemblage.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 164 – La ferme de la parcelle 501.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 165 – La ferme de la parcelle 213 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 166 – La ferme de la parcelle 213 (section AD), détail des liens de faîtage moulurés.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 167 – Plafond à solives apparentes de la parcelle 117.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 168 – Plafond à solives apparentes de la parcelle 207.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 169 – Plafond à solives apparentes de la parcelle 59 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 170 – Poutre moulurée dans la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 171 – Poutre en réemploi dans la parcelle 183.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 172 – Date portée de la parcelle 19.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 173 – Date portée de la parcelle 41 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 174 – Date portée de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 175 – Date portée de la parcelle 142.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 176 – Date portée de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 177 – Date portée de la parcelle 433.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 178 – Date portée de la parcelle 125.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 179 – Porte de la parcelle 26.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 180 – Porte de la parcelle 76.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 181 – Porte de la parcelle 333.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 182 – Porte de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 183 – Porte de la parcelle 353.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 184 – Porte de la parcelle 215.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 185 – Porte de la parcelle 215, détail du corbelet.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 186 – Porte de la parcelle 215, détail du couvrement.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 187 – Porte en arc brisé du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 188 – Porte en arc brisé du logis de la parcelle 70, détail de l'arc.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 189 – Porte en arc brisé du logis de la parcelle 70, détail du piédroit est.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 190 – Vestige de porte sur la façade est du logis de la parcelle 476.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 191 – Croquis de la façade est du logis de la parcelle 476.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 192 – Portes du logis de la parcelle 71.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 193 – Portes du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 194 – Portes du logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 195 – Portes du logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 196 – Portes du logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 197 – Portes du logis de la parcelle 131.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 198 – Porte du logis de la parcelle 26.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 199 – Porte du logis de la parcelle 98.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 200 – Portes du logis de la parcelle 99.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 201 – Porte du logis de la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 202 – Portes du logis de la parcelle 192.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 203 – Portes du logis de la parcelle 29.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 204 – Portes du logis de la parcelle 29.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 205 – Portes du logis de la parcelle 76.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 206 – Portes du logis de la parcelle 97.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 207 – Portes du logis de la parcelle 181.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 208 – Portes du logis de la parcelle 497.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 209 – Porte du logis de la parcelle 77.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 210 – Portes du logis de la parcelle 295.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 211 – Porte du logis de la parcelle 487.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 212 – Porte du logis de la parcelle 35 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 213 – Porte du logis de la parcelle 35 (section AD), détail de l'arc.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 214 – Porte du logis de la parcelle 212 (façade postérieure).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 215 – Mur d'étal du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 216 – Mur d'étal du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 217 – Mur d'étal du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 218 – Portail de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 219 – Chapiteaux-frises du portail de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 220 – Chapiteaux-frises du portail de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 221 – Culot du portail de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 222 – Portail de la parcelle 486.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 223 – Chapiteaux-frises du portail de la parcelle 487.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 224 – Linteau en réemploi sur la façade postérieure du logis de la parcelle 250.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 225 – Sommier de baie géminée (?) sur la façade antérieure du logis de la parcelle 212.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 226 – Sommier de baie géminée (?) sur la façade antérieure du logis de la parcelle 212.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 227 – Élément lapidaire en réemploi sur la façade postérieure du logis de la parcelle 98.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 228 – Façades sud et est du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 229 – Fenêtres du premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 230 – Fenêtres en orbevoie du premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 231 – Fenêtres du deuxième étage de la façade sud du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 232 – Anneau porte-banne au premier étage de la façade sud du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 233 – Anneau porte-banne au deuxième étage de la façade est du logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 234 – Fenêtres du deuxième étage de la façade ouest du logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 235 – Fenêtres du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 236 – Élévation ouest du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 237 – Fenêtres du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 238 – Décor peint sur les fenêtres du premier étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 239 – Fenêtres du deuxième étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 240 – Anneau porte-banne au deuxième étage de la façade ouest du logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 241 – Fenêtres du premier étage de la façade est du logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 242 – Fenêtres du deuxième étage de la façade est du logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 243 – Vestiges d'une baie géminée sur le logis de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 244 – Vestiges d'une baie géminée sur le logis de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 245 – Les ouvertures du premier étage des logis des parcelles 476 et 71.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 246 – Les ouvertures du premier étage du logis de la parcelle 131.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 247 – Baie géminée à remplage du logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 248 – Chapiteau sur le logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 249 – Chapiteau sur le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 250 – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 251 – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 252 – Couronnement de trumeau sur le logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 253 – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 254 – Chapiteau sur le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 255 – Cordon d'imposte de baie géminée sur le logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 256 – Culot sur le logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 257 – Culot sur le logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 258 – Cordon sur les logis des parcelles 71 et 476.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 259 – Cordon sur le logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 260 – Cordon sur le logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 261 – Cordon sur le logis de la parcelle 97.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 262 – Cordon sur le logis de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 263 – Cordon sur le logis de la parcelle 131.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 264 – Cordon sur le logis de la parcelle 314.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 265 – Cordon sur le logis de la parcelle 317.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 266 – Fragment de cordon en réemploi sur le logis de la parcelle 16.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 267 – Fragment de cordon en réemploi sur le logis de la parcelle 330.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 268 – Cordon sur le logis de la parcelle 134.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 269 – Cordon sur le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 270 – Cordon sur le logis de la parcelle 18.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 271 – Modillon sur le logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 272 – Modillon sur le logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 273 – Modillon sur le logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 274 – Modillon sur le logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 275 – Modillon sur le logis de la parcelle 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 276 – Modillons sur le logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 277 – Modillons sur le logis de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 278 – Modillons sur le logis de la parcelle 213.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 279 – Modillons sur le logis de la parcelle 458.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 280 – Modillons sur le logis de la parcelle 230.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 281 – Modillons sur le logis de la parcelle 103.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 282 – Corbeau sur le logis de la parcelle 70.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 283 – Corbeau sur le logis de la parcelle 97.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 284 – Corbeau sur le logis de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 285 – Corbeau sur le logis de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 286 – Corbeau sur le logis de la parcelle 256.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 287 – Corbeau sur le logis de la parcelle 352.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 288 – Culot sur le logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 289 – Culot sur le logis de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 290 – Culot sur le logis de la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 291 – Culot sur le logis de la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 292 – Culot sur le logis de la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 293 – Culot sur le logis de la parcelle 105.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 294 – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 295 – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 296 – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 305.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 297 – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 153.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 298 – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 274.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 299 – Chapiteau souterrain dans le logis de la parcelle 312.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 300 – Le logis de la parcelle 26.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 301 – Le logis de la parcelle 76.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 302 – Le module sud du logis de la parcelle 29.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 303 – Le module sud du logis de la parcelle 95.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 304 – Le logis de la parcelle 131.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 305 – Le logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 306 – Eymoutiers, descente de cave aménagée dans l'embrasure d'une ouverture spécialisée.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 307 – Carte postale ancienne de maison dite « des Consuls ».
Collection CSSL.

FIG. 308 – Carte postale ancienne de maison dite « des Consuls ».
Collection Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat.

FIG. 309 – Le front bâti formé par les logis des parcelles 70, 71 et 476.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 310 – Le front bâti formé par les logis des parcelles 95 et 96.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 311 – Carte postale ancienne des maisons des parcelles 95 et 96.
Collection CSSL.

FIG. 312 – Décor peint sur le logis de la parcelle 116.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 313 – Décor peint sur le logis de la parcelle 286.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 314 – Décor peint sur le logis de la parcelle 286.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 315 – Porte piétonne du logis de la parcelle 352.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 316 – Porte piétonne du logis de la parcelle 41.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 317 – Porte piétonne du logis de la parcelle 353.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 318 – Porte piétonne du logis de la parcelle 29.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 319 – Porte piétonne du logis de la parcelle 73.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 320 – Linteau en réemploi sur la parcelle 468.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 321 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 198.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 322 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 312.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 323 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 215.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 324 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 325 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 223.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 326 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 222 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 327 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 32.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 328 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 254.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 329 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 264.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 330 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 452.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 331 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 257.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 332 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 275.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 333 – Base de fenêtre sur le logis de la parcelle 312.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 334 – Fenêtres sur le logis de la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 335 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 257.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 336 – Congé en cône renversé sur le logis de la parcelle 274.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 337 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 372.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 338 – Congé à bec rentrant sur le logis de la parcelle 79.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 339 – Croisée sur le logis de la parcelle 22.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 340 – Croisée sur le logis de la parcelle 76.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 341 – Croisée sur le logis de la parcelle 98.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 342 – Croisée sur le logis de la parcelle 295.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 343 – Vestige de croisée sur le logis de la parcelle 36 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 344 – Croisée sur le logis de la parcelle 53 (section AD).
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 345 – Fenêtre barlongue sur le logis de la parcelle 98.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 346 – Fenêtre barlongue sur le logis de la parcelle 372.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 347 – Fenêtre barlongue sur le logis de la parcelle 295.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 348 – Façade antérieure du logis de la parcelle 497.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 349 – Cordon du logis de la parcelle 204.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 350 – Cordon du logis de la parcelle 215.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 351 – Cordon du logis de la parcelle 216.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 352 – Appuis de fenêtres sur le logis de la parcelle 257.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 353 – Appuis de fenêtres sur le logis de la parcelle 47.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 354 – Appui de fenêtres sur le logis de la parcelle 29.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 355 – Cheminée sur le logis de la parcelle 146.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 356 – Cheminée sur le logis de la parcelle 158.
Cliché E. LAVIGNE, 2014.

FIG. 357 – Cheminée sur le logis de la parcelle 231.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 358 – Cheminée sur le logis de la parcelle 256.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 359 – Cheminée sur le logis de la parcelle 76.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 360 – Cheminée sur le logis de la parcelle 474.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 361 – Cheminée sur le logis de la parcelle 22.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 362 – Cheminée sur le logis de la parcelle 120.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 363 – Le logis de la parcelle 73.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 364 – Le logis de la parcelle 198.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 365 – Le logis de la parcelle 197.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 366 – Les fenêtres du premier étage de la façade antérieure du logis de la parcelle 295.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 366 bis – Les principaux aménagements de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe siècle. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

FIG. 367 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 35 (section AD).
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 368 – La façade nord-ouest du logis enclavé de la parcelle 255.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 369 – La façade nord-est du logis enclavé de la parcelle 121.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 370 – La porte du logis enclavé (?) de la parcelle 79.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 371 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 168.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 372 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 171.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 373 – Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 16.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 374 – Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 98.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 375 – Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 126.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 376 – Portes en plein-cintre des logis de la parcelle 19 et 20.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 377 – Porte en plein-cintre du logis de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 378 – Bases et appuis d'étals saillants sur le logis de la parcelle 313.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 379 – Croquis de l'élévation antérieure du logis de la parcelle 20 et profils des moulures.
D.A.O. Atelier LAVIGNE et D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 380 – Cordon du logis de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 381 – Cordon du logis de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 382 – Fenêtres du logis de la parcelle 20.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 383 – Fenêtres du logis de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 384 – Fenêtres du logis de la parcelle 313.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 385 – Piédroit de la cheminée de la parcelle 317.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 386 – Linteau de la cheminée de la parcelle 317.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 387 – Piédroit de la cheminée de la parcelle 201.
Cliché E. LAVIGNE, 2014.

FIG. 388 – Cheminée de la parcelle 51.
Cliché E. LAVIGNE, 2014.

FIG. 389 – Le logis des parcelles 19 et 20.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 390 – Le logis de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 391 – Croquis des niveaux du logis de la parcelle 76.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 392 – Croquis des niveaux du logis de la parcelle 119.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 393 – Croquis des niveaux des logis des parcelles 365 et 366
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 394 – Croquis du rez-de-chaussée du logis de la parcelle 71.
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 395 – Croquis des niveaux du logis de la parcelle 4 (section AD).
D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 395 bis – Les principaux aménagements de la fin du XVII siècle. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

FIG. 396 – Portes du logis de la parcelle 468.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 397 – Porte du logis de la parcelle 503.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 398 – Porte du logis de la parcelle 71.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 399 – Portes du logis de la parcelle 299.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 400 – Portes du logis de la parcelle 213.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 401 – Porte du logis de la parcelle 79.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 402 – Décor en point de diamant sur le logis de la parcelle 206.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 403 – Tailloir sur le logis de la parcelle 213.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 404 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 48.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 405 – Fenêtres sur le logis de la parcelle 206.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 406 – Fenêtres sur le logis de la parcelle 299.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 407 – Fenêtre sur le logis de la parcelle 365.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 408 – Cordon et fenêtres sur le logis de la parcelle 207.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 409 – Cordon sur le logis de la parcelle 56.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 410 – Cheminée dans le logis de la parcelle 31.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 411 – Cheminée dans le logis de la parcelle 56.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 412 – Cheminée dans le logis de la parcelle 117.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 413 – Cheminée dans le logis de la parcelle 270.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 413 bis – Les principaux aménagements du XVIII siècle. D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

FIG. 414 – Les logis des parcelles 100, 101 et 443, rue Gay-Lussac.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 415 – Les logis des parcelles 140, 143 et 144, rue Georges Perrin.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 416 – Le logis de la parcelle 63.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 417 – Le logis de la parcelle 160.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 418 – Le logis de la parcelle 181.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 419 – Le logis de la parcelle 64.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 420 – Localisation des fouilles archéologiques réalisées depuis 1982 dans le secteur de la ville.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

FIG. 421 – Le logis de la parcelle 35.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 422 – Le logis de la parcelle 375.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 423 – Le logis de la parcelle 145.
Cliché D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014.

FIG. 424 – Localisation des chapiteaux souterrains.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

FIG. 425 – Localisation des vestiges d'enceinte.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.

FIG. 426 – Localisation des églises Saint-Etienne et Notre-Dame.
D.A.O. D. PALOUMBAS-ODILE, Hadès, 2014. Fonds de plan cadastre 2013.